[redacted]

ANNUAIRE DES MINES

ET DES

MÉTAUX BRUTS

(Métropole - Afrique du Nord - Départements et Territoires Français d'Outre-Mer - États Associés)

publié par

LA FÉDÉRATION DES CHAMBRES SYNDICALES DES MINERAIS ET MÉTAUX BRUTS
AVEC LA COLLABORATION
DES CHAMBRES SYNDICALES ADHÉRENTES,
DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES MINES DE FER DE FRANCE
ET DU BUREAU D'ÉTUDES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES COLONIALES

1953

Répertoire des Fournisseurs en fin de volume

TABLE DES MATIÈRES

1re PARTIE

FÉDÉRATION DES CHAMBRES SYNDICALES DES MINERAIS ET MÉTAUX BRUTS ET BUREAU D'ÉTUDES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES COLONIALES

CHAPITRE PREMIER

Renseignements concernant la Fédération des Chambres Syndicales des Minerais et Métaux Bruts, les Chambres Syndicales adhérentes et le Bureau d'Études Géologiques et Minières Coloniales.

Pages.

3e PARTIE

LÉGISLATION MINIÈRE

de l'Afrique du Nord, des départements français d'Outre-Mer, des territoires français d'Outre-Mer et des États associés.

4e PARTIE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

5e PARTIE

RÉPERTOIRES

Nouvelle adresse : 29, rue Marbeuf, PARIS (8e)

PREMIÈRE PARTIE

Fédération des Chambres Syndicales des Minerais et Métaux Bruts et Bureau d'Études Géologiques et Minières Coloniales

---

CHAPITRE PREMIER

Renseignements concernant la Fédération des Chambres Syndicales des Minerais et Métaux Bruts, les Chambres Syndicales adhérentes et le Bureau d'Études Géologiques et Minières Coloniales.

FÉDÉRATION
DES CHAMBRES SYNDICALES
DES MINERAIS ET MÉTAUX BRUTS

39, *rue Saint-Dominique*, **Paris** (7e).
Tél. : Invalides 75-00 (7 lignes groupées).
Adresse télégraphique : Feminmeto, Paris.
N° d'inscription à la Préfecture de la Seine : 9191.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Georges PERRINEAU, Ingénieur en chef des Mines, *Président.*

Membres délégués des Syndicats.

Chambre Syndicale des Mines Métalliques :
MM. J. FAYE, Président de la Société Minerais et Métaux.
J. PECCIA-GALLETTO, Ingénieur en chef des Mines
R. RITTER, Ingénieur en chef à la Société Minière et Métallurgique de Penarroya.

MÉTROPOLE

Chambre Syndicale des Fondeurs de Plomb :
MM. J. BARBIZET, Président de la Chambre Syndicale des Fondeurs de Plomb.
E. MICHENOT, Administrateur de la Société Anonyme Française du Djebel-Hallouf.

Chambre Syndicale du Zinc et du Cadmium :
MM. A. BELLIER, Secrétaire général de la Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille Montagne.
H. JOUFFROY, Directeur de la Compagnie Royale Asturienne des Mines.

Union Syndicale des Mines Métalliques Métropolitaines :
MM. G. LE BRET, Président de l'Union Syndicale des Mines Métalliques Métropolitaines.
R. DUVAL, Directeur à la Société Minière et Métallurgique de Penarroya.
G. STRAP, Président de la Compagnie Centrale de Mines et de Métallurgie.

Chambre Syndicale des Producteurs Français de Soufre et Produits Connexes.

M. M. MASSENET, Président de la Société Languedocienne de Recherches et d'Exploitations Minières.

Syndicat des Exploitants de Carrières de Bauxite:

M. P. BERNION, Secrétaire-Trésorier du Syndicat des Exploitants de Carrières de Bauxite.

Chambre Syndicale des Minerais de Spath-Fluor, de Baryum, de Strontium et Produits Connexes:

M. FURET, Président de la Chambre Syndicale des Minerais de Spath-Fluor, de Baryum, de Strontium et Produits Connexes.

Chambre Syndicale Nationale des Producteurs de Talc:

M. S. PAULMIER, Président de la Chambre Syndicale Nationale des Producteurs de Talc.

Chambre Syndicale des Mines Métropolitaines de Charbon Exceptées de la Nationalisation.

M. R. FABRE, Président de la Chambre Syndicale.

Syndicat National des Fabricants Français de Produits Réfractaires Magnésiens:

M. TERESTCHENKO, Président du Syndicat.

AFRIQUE DU NORD

Chambre Syndicale des Mines d'Algérie:

MM. Y. DELAGE, Président de la Chambre Syndicale des Mines d'Algérie.
P. GINGEMBRE, Administrateur, Directeur général de la Compagnie des Phosphates de Constantine.
R. LANGERON, Président, Directeur général de la Société de l'Ouenza.

Union des Mines Tunisiennes:

MM. H. MERCIER, Président de l'Union des Mines Tunisiennes.
G. VIEUX, Directeur général de la Compagnie des Phosphates et du Chemin de Fer de Gafsa.
A. DUBY, Directeur général de la Société des Mines du Djebel-Djerissa.

Chambre Syndicale des Industries Minières du Maroc:

MM. J. WALTER (Mines de Zellidja).
J. LENHARDT (Omnium Nord-Africain).

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES FRANÇAIS D'OUTRE-MER, ÉTATS ASSOCIÉS

Chambre Syndicale des Mines Coloniales :

MM. A. BELLANGER, Président de la Chambre Syndicale des Mines Coloniales.
P. LION, Président délégué de la Cie Minière du Congo Français.
E. LAFFON, Président de la Sté Le Nickel
F. BLONDEL, Directeur du Bureau d'Etudes Géologiques et Minières Coloniales.

MEMBRES DU BUREAU

MM. G. PERRINEAU, *Président.*
G. LE BRET
Y. DELAGE
H. MERCIER
J. WALTER,
A. BELLANGER } *Vice-Présidents.*
J. BARBIZET, *Secrétaire.*
H. JOUFFROY, *Trésorier.*
J. FAYE, *Membre du Bureau.*

SERVICES

Secrétaire Général : H. LAPEYRE.
Secrétaire Général Administratif : P. GRISON.

SECTIONS

Section I. — Minerais de Plomb, Zinc, Argent, Cadmium, Cuivre.

Section II. — Or, Arsenic, Bismuth.

Section III. — Minerais de fer non métropolitains.

Section IV. — Pyrites.

Section V. — Phosphates non métropolitains.

Section VI. — Potasse, Magnésie.

Section VII. — Métaux, Minerais métalliques divers, Substances minérales.

Sous-Section : Manganèse, Cobalt.

Sous-Section : Etain.

Section VIII. — Exploitants et Entreprises Minières à l'étranger.

Section IX. — Recherches de Mines, Traitement des Minerais, Holdings de participations minières.

Section X. — Antimoine. (Mines et fonderies).

STATUTS DE LA FÉDÉRATION DES CHAMBRES SYNDICALES DES MINERAIS DE MÉTAUX BRUTS

CONSTITUTION-ORGANISATION

ARTICLE PREMIER. — *Constitution.*

Il est formé une Union de Syndicats professionnels entre les Chambres Syndicales de la Profession des Minerais et Métaux bruts qui adhèrent aux présents statuts et celles qui adhèreront ultérieurement. La présente Union est régie par les dispositions du titre premier, livre III, chapitre v du Code du Travail (loi des 21 mars 1884 et 12 mars 1920 codifiée par la loi du 25 février 1927).

ARTICLE 2. — *Titre.*

Cette Union des Syndicats Professionnels prend pour dénomination : *Fédération des Chambres Syndicales des Minerais et Métaux bruts.*

ARTICLE 3. — *Durée.*

La Fédération est constituée pour un nombre d'années illimité.

La première année syndicale commencera au jour de l'approbation des présents statuts et se terminera le 31 décembre 1945.

ARTICLE 4. — *Objet.*

La Fédération a pour objet :

1° D'unir, sur le plan national, tous les membres de la profession; d'établir entre les Chambres Syndicales qui la composent un centre de relation, en vue de coordonner leur action.

2° D'étudier toutes questions professionnelles intéressant les industries des minerais et métaux bruts, de défendre, dans le cadre national, les intérêts généraux et spéciaux de la profession, de faire prévaloir, dans les limites de la législation en vigueur, les solutions propres à faciliter et à améliorer l'exercice de la profession, et d'assurer, dans les mêmes limites, l'exécution des décisions prises.

3° De communiquer aux Chambres Syndicales toute la documentation nécessaire à eur bon fonctionnement et de leur transmettre ses directives.

4° La Fédération pourra, en outre, examiner les questions d'ordre professionnel à l'occasion desquelles certaines divergences d'intérêts seraient susceptibles de se manifester entre les différentes Chambres Syndicales ou leurs adhérents; dans ce cas, elle devra chercher à établir une entente sans faire prévaloir le point de vue d'un des groupes d'adhérents au détriment de l'autre.

5° La Fédération pourra, si elle en est sollicitée par les Chambres Syndicales, accepter toutes missions d'arbitre dans les différends qui lui seraient soumis. Elle remplira alors la fonction d'arbitre dans les conditions prévues aux textes des compromis qui lui seraient présentés et, sauf exception expressément prévue, sans avoir à suivre les règles du droit et de la procédure.

Elle pourra, à cet effet, constituer toute commission spéciale d'arbitrage ou désigner dans son sein telle personne ou telles personnes chargées de toutes enquêtes, recherches études et examens.

6° De donner à chaque Chambre Syndicale l'appui de la Fédération pour défendre les intérêts qu'elle représente, d'organiser toute défense légitime contre les concurrences étrangères.

7° De régler à l'amiable toutes contestations dont elle sera saisie et de fournir aux tribunaux des arbitres compétents.

La Fédération pourra, en outre:

passer des contrats ou conventions avec des Groupements patronaux ou ouvriers;

adhérer à d'autres associations, unions, fédérations constituées pour assurer la défense des intérêts économiques, industriels et commerciaux de leurs adhérents.

Cette énumération est énonciative et non limitative.

Article 5. — *Composition.*

La Fédération se compose des Chambres Syndicales qui adhèrent à ses statuts et qui auront satisfait aux conditions d'admission énumérées à l'article 7.

Article 6. — *Siège.*

Le siège de la Fédération est à Paris, 39, rue Saint-Dominique.

Il pourra être transféré en tout autre endroit, par décision du Conseil d'Administration.

Article 7. — *Admissions.*

Les Chambres Syndicales qui n'auront pas fait partie de la Fédération au moment de sa fondation, pourront y être admises à condition d'en exprimer l'intention par une demande adressée au Président de la Fédération. Elles devront donner leur adhésion aux statuts de la Fédération.

La demande sera examinée par le Conseil d'Administration de la Fédération, qui pourra prononcer l'admission provisoire.

Cette admission devra être ratifiée par l'Assemblée générale ordinaire de la Fédération, lors de sa plus prochaine réunion.

Article 8. — *Démissions. — Radiations.*

Toute Chambre Syndicale peut se retirer à tout instant de la Fédération, nonobstant toutes clauses contraires, sans préjudice du droit, pour la Fédération, de réclamer la cotisation afférente aux six mois qui suivront le retrait de l'adhésion.

En cas de manquement grave à la discipline syndicale ou d'inobservation des statuts, l'Assemblée générale ordinaire, sur la proposition du Conseil de Direction, et à la majorité des deux tiers des voix présentes, pourra prononcer l'exclusion d'une Chambre Syndicale et convoquer ses représentants à cet effet, par lettre recommandée, huit jours au moins à l'avance.

Article 9. — *Documentation.*

Chaque Chambre Syndicale adhérente s'engage à communiquer au Bureau de la Fédération les renseignements dont celle-ci peut avoir besoin et, notamment pour les mines, les renseignements suivants:

1° La liste complète de ses adhérents, en indiquant pour chacun d'eux et par mine ou usine, la capacité de production annuelle possible, pour chacun des produits, arrêtés au 1er janvier de chaque année.

2° Le tonnage total, par catégorie, de chacun des produits extraits ou fabriqués par chacun des adhérents dans le courant de l'année précédente, ainsi que le tonnage vendu ou livré et le chiffre d'affaires.

3° Copie de ses statistiques de production, stocks, etc... telles qu'elles sont réglementairement fournies aux offices professionnels.

Le tout sous réserve des dispositions législatives ou réglementaires relatives aux interdictions de publication.

Article 10. — *Cotisations.*

Chaque Chambre Syndicale s'engage à verser ou à faire verser à la Fédération par ses adhérents une cotisation annuelle fixée chaque année par l'Assemblée générale sur propositions du Conseil d'Administration.

ARTICLE 11. — *Fonds social.*

Le fonds social est formé par l'excédent des recettes sur les dépenses de chaque exercice, les intérêts des sommes mises en réserve, les dons et legs et le produit des recettes exceptionnelles de toute nature, qui pourront être réalisés.

ARTICLE 12.

Le patrimoine de la Fédération répond seul des engagements contractés par elle.

ARTICLE 13. — *Conseil d'Administration.*

La Fédération est administrée par un Conseil d'Administration, nommé pour trois ans, qui comprend initialement :

1 Président;

3 membres de chacune des chambres régionales (Métropole, Algérie, Tunisie, Maroc);

2 membres de chacune des chambres syndicales de fonderies de plomb et de zinc;

3 membres de la Chambre Syndicale Professionnelle (Chambre Syndicale des Mines métalliques).

Lors de l'adhésion de nouvelles Chambres Syndicales, leur représentation au Conseil sera fixée au moment de cette adhésion.

Chaque Chambre Syndicale adhérente peut désigner des suppléants, choisis parmi ses membres, appelés à remplacer les délégués empêchés.

ARTICLE 14. — *Délégué général.*

Le Conseil pourra créer des postes rétribués pour le fonctionnement de la Fédération, dont un de Délégué général. Les titulaires de ces postes pourront être convoqués aux réunions du Conseil, mais n'y auront pas de voix délibérative.

Le Président pourra cumuler ses fonctions avec celles de Délégué général.

ARTICLE 15. — *Bureau.*

Le Conseil d'Administration constitue son bureau en désignant, pour trois ans, parmi ses membres, un Président, des Vice-Présidents, un Secrétaire et un Trésorier; ce dernier peut être pris en dehors des membres du Conseil d'Administration. Le Délégué général de la Fédération pourra être convoqué aux réunions du Bureau, mais n'y aura pas de voix délibérative.

Les membres du Bureau doivent être Français de naissance et jouir de l'intégralité de leurs droits civiques.

En cas de vacance du Président ou de l'un des membres du Bureau, par suite de démission ou de toute autre cause, l'élection pour leur remplacement aura lieu à la diligence du Conseil d'Administration.

Les membres ainsi nommés demeureront en fonction pendant le temps restant à courir sur le mandat de ceux qu'ils remplacent.

Les fonctions des membres du Bureau sont gratuites, sauf celle de Président quand elle se cumule avec celle de Délégué général.

Le Bureau est chargé d'instruire toutes les affaires interessant la Fédération. Pour faciliter l'étude des affaires il institue des Commissions relatives à des questions inté ressant soit l'ensemble des adhérents, soit tel ou tel groupement de plusieurs Chambres Syndicales. Ces commissions, composées de spécialistes, sont présidées par un membre du Conseil d'Administration. Le Président de la Fédération fait partie de droit de ces Commissions, qu'il pourra présider, s'il y a lieu. Le Délégué général de la Fédération assistera aux réunions des Commissions.

Le Bureau se réunit chaque fois qu'il est nécessaire, sur convocation du Président.

ARTICLE 15 *bis.* — *Sections.*

Les adhérents des Chambres Syndicales affiliées à la Fédération pourront être répartis en sections techniques d'après la nature de leur extraction ou de leur production ou d'après la similitude de leurs intérêts.

Les adhérents qui, du chef de l'une de leurs activités, ne relèveraient d'aucune section, seront réunis, s'il y a lieu, dans une section spéciale.

Le Président de la Fédération fait partie de droit de toutes les sections, qu'il pourra présider, s'il y a lieu. Le Délégué général de la Fédération assistera aux réunions des commissions.

Un même adhérent pourra faire partie de plusieurs sections.

Les sections seront créées et exerceront leur activité sous le contrôle du Conseil de la Fédération et ne constitueront aucun organe juridique indépendant.

Chaque section nommera un Bureau composé au minimum de trois membres. Celui-ci élira un Président et, s'il y a lieu, un ou plusieurs vice-présidents. Les présidents, vice-présidents et membres des bureaux de sections sont choisis parmi les candidats proposés par le Conseil de la Fédération.

Les sections se réuniront sur convocation de leur Président toutes les fois que celui-ci le jugera utile.

Elles pourront se concerter pour la défense de leurs intérêts communs.

Article 16. — *Réunions et pouvoirs du Conseil.*

Le Conseil se réunit au moins quatre fois par an, sur la convocation du Président et, en outre, chaque fois que le Bureau le jugera utile.

Les convocations seront adressées dix jours au moins avant la réunion. Elles devront indiquer les questions sur lesquelles le Conseil aura à délibérer.

Les décisions du Conseil sont prises à la majorité des voix des membres présents, pourvu que ces derniers représentent le quart de tous les membres du Conseil.

L'exécution des décisions du Conseil est assurée par le Délégué général de la Fédération.

Le Conseil a tous pouvoirs pour étudier, suivre et décider les questions définies à l'article 4 pour statuer sur tous les emplois de fonds et dépenses qu'il jugera utiles.

Le Conseil fixe chaque année, au cours du dernier trimestre de l'exercice en cours, le barême des taux de cotisation pour l'exercice suivant.

Article 17. — *Procès-verbal des séances.*

Le Conseil d'Administration établira le procès-verbal des séances. Une copie en sera envoyée à chacun de ses membres.

Article 18. — *Pouvoirs du Bureau.*

Sous le contrôle du Conseil d'Administration, le Bureau a les pouvoirs les plus étendus pour représenter la Fédération en justice et dans tous les actes civils, intenter toute action et y défendre, contracter et résilier tous traités, marchés et baux, ordonnancer les dépenses, recevoir toutes sommes dues et en donner quittance.

La Fédération est valablement représentée, en toutes circonstances, par son Président. Le Président peut subdéléguer les pouvoirs au Délégué général et, le cas échéant, pour un objet déterminé, à un mandataire spécialement désigné.

Le Service administratif et financier de la Fédération est assuré par un mandataire nommé par le Président. Les mouvements de fonds pourront être opérés par le Président, l'un des vice-présidents, le trésorier ou le mandataire susvisé.

Article 19. — *Rapport annuel.*

Au cours du premier semestre de chaque année, le Conseil reçoit communication du rapport de son Bureau sur le fonctionnement de la Fédération pendant l'année écoulée et les comptes de l'exercice.

Il procède, en conformité des dispositions prévues à l'article 15, au renouvellement de son Bureau.

Il fixe la date de l'Assemblée générale annuelle.

Assemblée générale.

ARTICLE 20. — *Constitution.*

La réunion des Présidents d'honneur, des Présidents, des Vice-Présidents et des représentants au Conseil de la Fédération constitue l'Assemblée générale de la Fédération.

Cette Assemblée, que présidera le Président ou, à défaut, un des Vice-Présidents en exercice, aura à approuver le rapport présenté par le Bureau du Conseil, ainsi que les comptes de l'exercice clos au 31 décembre de l'année précédente.

ARTICLE 21. — *Vote.*

Chaque Chambre Syndicale disposera aux Assemblées générales de la Fédération d'un nombre de voix égal au dix millième du montant de ses cotisations arrondi à la dizaine de mille francs supérieure.

Les votes de chaque Chambre Syndicale seront exprimés par son Président ou son Vice-Président et, à défaut, par l'un de ses représentants au Conseil de la Fédération. Tout autre mode de vote par procuration n'est pas admis.

ARTICLE 22. — *Réunions.*

L'Assemblée générale de la Fédération se réunit au moins une fois par an, sur la convocation du Président. Elle peut être convoquée exceptionnellement toutes les fois que le Conseil d'Administration le juge utile, ou sur la demande d'au moins trois des Chambres Syndicales adhérentes.

ARTICLE 23. — *Quorum. — Convocations.*

Les délibérations des Assemblées générales ne seront valables que lorsque les deux tiers au moins des suffrages attribués à l'ensemble des adhérents, se trouveront représentés. Les décisions sont prises à la majorité des suffrages.

Si le minimum des deux tiers des suffrages n'est pas atteint, une nouvelle Assemblée sera convoquée dans le délai d'un mois et pourra prendre valablement toutes décisions à la simple majorité, quel que soit le nombre des présents.

Les convocations aux Assemblées générales ordinaires ou extraordinaires, devront être adressées quinze jours au moins à l'avance; elles devront mentionner l'ordre du jour.

Il est tenu, sur un registre spécial, procès-verbal de chaque réunion. Ce procès-verbal sera signé par le Président de l'Assemblée et le Secrétaire.

Toutes les convocations prévues par les présents statuts sont faites par lettre simple; il sera fait mention de leur envoi sur un registre tenu à cet effet.

Cette mention fera pleine foi de l'expédition et de la réception, sans qu'aucune contestation puisse être soulevée à ce sujet.

Modification des statuts. — Dissolution.

ARTICLE 24.

Les présents statuts pourront être modifiés sur la proposition du Conseil ou de trois des Chambres Syndicales adhérentes. Les dites modifications ne pourront être adoptées que dans une Assemblée générale de la Fédération, spécialement convoquée à cet effet, quinze jours à l'avance, et à la majorité des deux tiers des suffrages attribués.

La dissolution de la Fédération ne pourra être prononcée que dans les mêmes conditions.

Dans les deux cas précédents, si le quorum n'est pas atteint, il sera convoqué une seconde Assemblée à huit jours d'intervalle, laquelle délibèrera valablement, quel que soit le nombre des membres présents.

En cas de dissolution, l'Assemblée générale extraordinaire qui l'a votée décide souverainement de l'actif disponible, conformément à l'article 9, livre III, du Code du Travail.

Les membres du Bureau sont chargés d'effectuer tous les dépôts et formalités prescrits par la loi et de les réitérer chaque fois qu'il y a lieu.

Chambre Syndicale des Mines Métalliques

39, *rue Saint-Dominique*, **Paris** (7e).
Tél. : Invalides 75-00.
No d'inscription à la Préfecture de la Seine : 2551.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A) Membres au titre de sociétés.

MM. J. FAYE, Président de la Société Minerais et Métaux.
H. JOUFFROY, Directeur de la Compagnie Royale Asturienne des Mines.
H. LAFOND, Président de l'Association Minière.
Président de la Compagnie des Mines de Huaron.
LENHARDT, Représentant l'Office du Cobalt.
P. LION, Président-Délégué de la Compagnie Minière du Congo Français.
R. RITTER, Ingénieur en chef à la Société Minière et Métallurgique de Penarroya.

B) Autres membres

MM. A. BELLANGER, 36, rue de la Pompe, Paris.
A. BELLIER, avenue du Château, Vaucresson.
F. BREYNAERT, 7, avenue Frédéric-le-Play, Paris.
G. CARRETTE, 178, rue de Courcelles, Paris.
A. CHASTEL, 1, rue Emile-Deschanel.
P. COSTE, 63, rue de la Faisanderie, Paris.
A. DUBY, 1, square des Aliscamps, Paris.
J. FAURE, 199, avenue Victor-Hugo, Paris.
E. GAUTHRON, 23, rue de Moscou, Paris.
P. GINGEMBRÉ, 118, rue de la Faisanderie, Paris.
P. JOUVEN, 28, rue Guynemer, Paris.
G. LE BRET, 1 *ter*, boulevard de la Saussaye, Neuilly-sur-Seine.
F. LEDOUX, 36, rue Guynemer, Paris.
E. MICHENOT, 34, rue Louis-Blerat, Paris.
J. PECCIA-GALLETTO, 57, rue Pierre-Charron, Paris.
G. PERRINEAU, 9, boulevard St Michel, Paris.
G. PORTIER, 96, avenue Henri-Martin, Paris.
G. STRAP, 112, boulevard Exelmans, Paris.
G. VIEUX, 49, rue Borghèse, Neuilly-sur-Seine.

MEMBRES DU BUREAU

MM. F. LEDOUX, *Président d'Honneur.*
J. FAYE, *Président.*
G. LE BRET, *Vice-Président.*
G. PERRINEAU, —
J. PECCIA-GALLETTO, *Trésorier.*
G. VIEUX, *Secrétaire.*

STATUTS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES MINES MÉTALLIQUES

ARTICLE PREMIER. — *Formation. — Dénomination.*

Entre les personnes physiques ou morales visées à l'article 4 qui adhèrent et adhéreront aux présents statuts, il est formé un syndicat professionnel soumis aux dispositions du Titre premier, du Livre III, du Code du Travail et de la Prévoyance Sociale, sous le nom de : *Chambre Syndicale des Mines métalliques.*

ARTICLE 2. — *Objet. — Siège social.*

Ce syndicat a pour objet l'étude et la protection des intérêts généraux de l'exploitation des matières minérales concessibles ou non et de la production de métaux bruts.

Il a son siège à Paris, 39, rue Saint-Dominique. Ce siège pourra être changé par décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 3. — *Durée.*

La durée du syndicat est fixée à trois ans à partir du 1er juin 1945, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article 8.

Elle sera prolongée ensuite par périodes successives de trois années à moins de délibération contraire prise par l'Assemblée générale au moins six mois avant l'expiration de chaque période.

ARTICLE 4. — *Adhésions.*

Le nombre des adhérents du syndicat n'est pas limité.

Peuvent adhérer au syndicat :

a) Tous les exploitants (personnes physiques ou morales) à un titre quelconque des gisements minéraux situés en France, en Algérie, dans les colonies et les pays de protectorat ou sous mandat français, les producteurs de métaux bruts et les activités connexes dans ces mêmes pays.

b) Toutes personnes physiques ou morales antérieurement concessionnaires ou tous anciens exploitants possédant des intérêts d'origine minière dans les territoires visés ci-dessus à condition d'avoir adhéré à la Chambre Syndicale pendant une durée antérieure d'au moins une année.

c) Les présidents, administrateurs, gérants, directeurs, ingénieurs-conseils ou agents supérieurs des sociétés ou organismes visés aux paragraphes *a*) et *b*) ci-dessus, ainsi que les mandataires généraux des exploitants visés aux mêmes paragraphes et les titulaires de permis de recherches.

d) Toute personne qui, par la nature de ses études ou ses occupations, s'intéresse aux questions traitées à la Chambre Syndicale.

e) Toute personne morale dont l'activité principale est orientée vers les recherches géophysiques ou minières.

f) Les Français exploitant à l'étranger, soit personnellement, soit en société, des mines métalliques, des gisements minéraux ou des usines de production de métaux bruts.

Pour faire partie de la Chambre Syndicale, il faut :

1° Etre agréé par l'Assemblée générale à la majorité des 2/3 des adhérents présents ou représentés.

L'admission provisoire d'un adhérent peut être prononcée par le Conseil d'Administration. La décision du Conseil est alors soumise, pour ratification, à la plus prochaine Assemblée générale qui statue à la majorité des 2/3 des adhérents présents ou représentés.

L'admission ne peut être prononcée qu'au titre d'exploitations non situées dans une région où il existe déjà une Chambre Syndicale Régionale affiliée à la Fédération des Chambres Syndicales des Minerais et Métaux bruts.

2° Payer la cotisation annuelle.

La qualité d'adhérent de la Chambre Syndicale se perd :

1° Par la démission, le décès, ou, s'il s'agit d'une société ou d'un organisme, par sa dissolution.

2° Par la radiation ou l'exclusion prononcée par le Conseil et ratifiée par l'Assemblée générale à la majorité des 2/3 des adhérents présents ou représentés; notamment, l'adhérent qui, après rappel, aurait négligé de s'acquitter de la cotisation pourra être considéré comme démissionnaire.

Article 6. — *Membres titulaires. — Membres associés.*

Les adhérents de la Chambre Syndicale se divisent en membres titulaires et en membres associés.

Les droits de ces différentes catégories d'adhérents sont fixés par l'article 9.

Sont membres titulaires, les adhérents exploitant une entreprise minière ou métallurgique en activité.

Ne sont pas considérés comme exploitant une entreprise minière ou métallurgique en activité, les adhérents exploitant une entreprise dont le chiffre d'affaires, au cours de l'exercice ayant précédé l'Assemblée générale, aura été inférieur à 500.000 francs.

Sont membres associés tous les autres adhérents.

Article 7. — *Sections.*

Les membres titulaires et associés de la Chambre Syndicale sont répartis en sections techniques, d'après la nature de leur extraction ou de leur production ou d'après la similitude de leurs intérêts.

Une section groupe les exploitants de mines à l'étranger et une section les activités annexes (recherches de mines, laboratoires, holdings, commerce, etc...).

Les adhérents qui, du chef de l'une de leurs activités, ne relèveraient d'aucune section, seront réunis, s'il y a lieu, dans une section spéciale.

Un même adhérent pourra faire partie de plusieurs sections.

Les sections exerceront leur activité sous le contrôle du Conseil de la Chambre Syndicale et ne constitueront aucun organe juridique indépendant.

Chaque section nommera un Bureau composé au minimum de trois membres. Celui-ci élira un Président et, s'il y a lieu, un Vice-Président. Les Présidents, Vice-Présidents et membres des Bureaux de sections sont choisis parmi les candidats proposés par le Conseil de la Chambre Syndicale.

Les sections se réuniront sur convocation de leur Président, toutes les fois que celui-ci le jugera utile.

Elles pourront se concerter pour la défense de leurs intérêts communs.

Article 8. — *Cotisations.*

Chaque adhérent de la Chambre Syndicale paiera chaque année une cotisation comprenant deux parts :

Une part fixe.

Une part variable, en principe fonction de la valeur de la production.

Les taux et modalités de perception de la cotisation sont fixés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration et restent en vigueur jusqu'à décision contraire.

Tout membre de la Chambre Syndicale peut se retirer à tout instant, nonobstant toute clause contraire, sans préjudice du droit, pour le syndicat, de réclamer la cotisation afférente aux six mois qui suivent le retrait d'adhésion.

ARTICLE 9. — *Réunions. — Votes.*

La Chambre Syndicale se réunit périodiquement sur convocation soit du Président, soit, en cas d'absence, de l'un des Vice-Présidents.

Chaque adhérent peut se faire représenter par un ou plusieurs délégués désignés parmi ses administrateurs, directeurs, gérants, ingénieurs-conseils ou agents supérieurs.

Chaque membre titulaire de la Chambre Syndicale aura droit dans les votes à trois voix, chaque membre associé à une voix.

En outre, chaque membre, titulaire ou associé, inscrit à une ou plusieurs sections, aura droit à un nombre de voix supplémentaire égal au millième du montant de la part variable de la cotisation arrondi au millier de francs supérieur avec un maximum de 60 voix.

ARTICLE 10. — *Conseil d'Administration (composition).*

Le Conseil d'Administration de la Chambre Syndicale est composé de douze membres au moins et de trente-six membres au plus nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil est renouvelé par tiers chaque année; le roulement de sortie est fixé par le sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Les élections se font chaque année dans la réunion de l'Assemblée générale convoquée pour l'approbation des comptes, d'après la liste proposée à cette Assemblée par le Conseil.

Le Conseil choisit parmi ses membres un Bureau composé d'un Président, un ou plusieurs Vice-Présidents, un trésorier et un secrétaire, qui tous devront être de nationalité française et jouir de leurs droits civils et politiques.

ARTICLE 11. — *Conseil d'Administration (Réunions. — Pouvoirs).*

Le Conseil se réunit sur la convocation du Président ou, à défaut, sur celle d'un Vice-Président. Les décisions du Conseil ne pourront être valables que si quatre membres au moins sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Chambre Syndicale.

Il a notamment, tous pouvoirs à l'effet :

de créer, administrer ou subventionner des œuvres professionnelles telles que : institutions professionnelles de prévoyance, laboratoires, œuvres d'éducation scientifique, cours et publications intéressant la profession;

de passer des contrats ou conventions avec tous autres syndicats, sociétés ou entreprises;

de défendre les intérêts généraux et, particulièrement les intérêts juridiques, économiques, industriels et commerciaux des adhérents de la Chambre Syndicale.

Il réunit et fait connaître aux adhérents les documents et les renseignements qui, dans l'ordre économique, juridique, administratif, fiscal ou commercial, peuvent être de nature à les intéresser.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, soit à tel de ses membres, soit à des commissions formées d'un certain nombre de ceux-ci et complétées, s'il y a lieu, en dehors de lui, soit, en ce qui concerne l'activité les intéressant spécialement, aux sections.

Le Conseil pourra s'assurer toutes les collaborations et donner toutes les missions qu'il jugera utiles au bon accomplissement de son mandat.

Le service administratif et financier de la Chambre Syndicale sera assuré sous le contrôle du Conseil, par un Secrétaire général nommé par lui.

Les mouvements de fonds pourront être opérés par le Président, l'un des Vice-Présidents ou le Secrétaire général.

ARTICLE 12. — *Bureau.*

Le Conseil peut déléguer au Bureau les pouvoirs qui lui sont conférés par les présents statuts. Toutefois, le Président a seul pouvoir pour décider des questions qu'il soumet au Bureau.

Le Bureau est qualifié, au même titre que le Conseil, pour prononcer l'admission provisoire d'un adhérent à charge de faire ratifier par la plus prochaine Assemblée générale votant à la majorité des 2/3.

La délégation de pouvoirs du Conseil au Bureau ne peut pas viser :

le choix du Président, des Vice-Présidents, trésorier et secrétaire de la Chambre Syndicale;

la nomination du Secrétaire général;

la possibilité de proposer la modification des statuts.

Article 13. — *Assemblées générales.*

Les Assemblées générales de la Chambre Syndicale sont convoquées et présidées par le Président ou, en son absence, par l'un des Vice-Présidents.

Les comptes de chaque exercice sont soumis à l'approbation d'une Assemblée générale réunie, à cet effet, dans le cours du premier trimestre qui suit la clôture de l'exercice.

Les convocations pour les Assemblées générales sont faites quinze jours à l'avance, par lettres individuelles indiquant l'ordre du jour. Seules les questions portées à l'ordre du jour peuvent être discutées par l'Assemblée.

Les membres qui ne pourront assister à la réunion d'une Assemblée générale auront la faculté de s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir régulier. Pour les sociétés, ce mandataire devra appartenir au Conseil d'Administration ou au personnel supérieur de la société.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des adhérents présents ou représentés.

Les membres du syndicat peuvent également, pour tout objet n'entrant pas spécialement dans la compétence des Assemblées générales ordinaires, être réunis extraordinairement à la diligence du Président.

Toutes les dispositions concernant les Assemblées générales ordinaires sont applicables aux Assemblées générales extraordinaires, sous réserve des dispositions de l'article 14 ci-après. D'autre part, lorsque l'Assemblée générale extraordinaire est convoquée pour des questions autres que celles visées à l'article 14, les convocations peuvent être faites sans respecter le délai statutaire.

Article 14. — *Modification des statuts. — Dissolution.*

Les statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Conseil ou d'un nombre de membres représentant au moins le cinquième du nombre total des membres, et par une Assemblée générale convoquée spécialement à cet effet et comprenant le quart au moins des membres titulaires.

Dans le cas où une première Assemblée générale n'aurait pas réuni un nombre suffisant de membres, une seconde Assemblée peut être convoquée dans le délai minimum de huit jours. Elle peut statuer valablement quel que soit le nombre des membres, titulaires ou associés, présents ou représentés.

L'Assemblée ainsi constituée peut délibérer valablement sur les projets de fusion, de liquidation ou de dissolution, ou sur toute autre question comportant modification des statuts.

Dans tous les cas, les décisions sont prises à la majorité des 2/3 des adhérents présents ou représentés.

Article 15.

En cas de décès, de démission ou d'exclusion de la Chambre Syndicale, les cotisations versées par les adhérents sont de plein droit acquises à la Chambre Syndicale, aucune revendication sur l'actif de la Chambre Syndicale ne pouvant être exercée par eux et par leurs ayants droit.

Ces dispositions s'entendent sous réserve de celles prévues par l'article 8 du Titre premier du Livre III, du Code du Travail et de la prévoyance sociale.

En cas de dissolution ou de liquidation de la Chambre Syndicale, le Conseil en exercice statuera sur l'emploi qui sera fait de l'actif sans qu'aucun adhérent puisse revendiquer une part quelconque de cet actif.

Chambre Syndicale des Fondeurs de Plomb.

12, *place Vendôme*, **Paris.**
Tél. : Opéra 42-00.

M. J. BARBIZET, *Président.*
M. R. DUVAL, *Secrétaire général.*

Chambre Syndicale du Zinc et du Cadmium.

Siège Social : 39, *rue St-Dominique,* **Paris** (7e).
Tél. : INV 16-05, 75-00.

COMITÉ DE DIRECTION

MM. JOUFFROY, Administrateur-Directeur de la Compagnie Royale Asturienne des Mines, *Président.*
BELLIER, Secrétaire général de la Société Anonyme des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille Montagne.
CARON, Administrateur-Directeur de la Compagnie Royale Asturienne des Mines.
Secrétaire: M. ROUSSEL.

SECTIONS

Grillage des minerais et production d'acide sulfurique.

M. JOUFFROY, *Président.*

Métaux bruts.

M. BELLIER. *Président.*

Demi-Produits.

M. CARON, *Président.*

Alliages.

M. CARON, *Président.*

LISTE DES ADHÉRENTS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DU ZINC ET DU CADMIUM

Société des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille Montagne.
Compagnie Royale Asturienne des Mines.
Société anonyme des Usines de Produits Chimiques de Thun
Société Minière et Métallurgique de Penarroya.
Compagnie Minière et Métallurgique de l'Indochine.
S.A.R.L., Pierre Pourrain et Cie.
Société des Couleurs Zinciques.

Union Syndicale
des Mines Métalliques Métropolitaines

39, *rue Saint-Dominique*, **Paris** (7e).
Tél. : Invalides 75-00 (7 lignes groupées).
N° d'inscription à la Préfecture de la Seine : 9192.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. A. BARRAUD, représentant la Sté des Mines de sel et salines de Rosières-Varangeville.
R. BECHÉ, représentant la Sté des Mines de Puy-les-Vignes.
A. BELLIER, représentant la Société des Mines et Fonderies de zinc de la Vieille-Montagne
J. CANTACUZÈNE, représentant la Compagnie Minière des Montmins.
M. CARON, représentant l'Union Minière des Pyrénées.
E. CLARET, représentant la Société des Mines de Bitumes et d'Asphalte du Centre.
J. DESSEVRE, représentant la Société Languedocienne de recherches et d'exploitations minières.
R. DUVAL, représentant la Cie Minière et Métallurgique de Penarroya.
L. GUILLEUX, représentant la Compagnie Pechiney.
G. LE BRET, représentant la Société des Mines et Usines de Peyrebrune.
J. MATHIAN, représentant la Société de Manufacture de Glaces et Produits Chimiques de Saint-Gobain, Chauny et Cirey.
G. PEQUIGNOT, représentant la Société Minière de la Loubatière.
G. PORTIER, représentant la Société des Mines de la Lucette.
R. RITTER, représentant la Société des Mines de La Plagne.
R. SCHWANDER, représentant la Société des Mines et Usines de Salsigne.
G. STRAP, représentant la Compagnie Centrale de Mines et de Métallurgie.

MEMBRES DU BUREAU

MM. G. LE BRET, *Président.*
J. CANTACUZÈNE, *Vice-Président.*
R. SCHWANDER, —
R. DUVAL, *Membre.*
J. MATHIAN *Secrétaire.*
G. STRAP, *Trésorier.*

SERVICES

H. LAPEYRE, *Secrétaire général.*
P. GRISON, *Secrétaire général Administratif.*

STATUTS DE L'UNION SYNDICALE DES MINES MÉTALLIQUES MÉTROPOLITAINES

ARTICLE PREMIER. — *Formation. — Dénomination.*

Entre les personnes physiques ou morales visées à l'article 4 qui adhèrent et adhèreront aux présents statuts il est formé un syndicat professionnel soumis aux dispositions du Titre premier, du Livre troisième du Code du Travail et de la Prévoyance sociale, sous le nom de : *Union syndicale des Mines métalliques métropolitaines.*

ARTICLE 2. — *Objet. — Siège social.*

Ce syndicat a pour objet l'étude et la protection des intérêts généraux des exploitations de matières minérales concessibles ou non et de la production de métaux bruts situées sur le territoire de la France Métropolitaine.

Il a son siège à Paris, 39, rue Saint-Dominique. Ce siège pourra être changé par décision du Conseil d'Administration.

ARTICLE 3. — *Durée.*

La durée du Syndicat est fixée à trois ans à partir du 1er juin 1945, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article 8.

Elle sera prolongée ensuite par périodes successives de trois années à moins de délibération contraire prise par l'Assemblée générale au moins six mois avant l'expiration de chaque période.

ARTICLE 4. — *Adhésions.*

Le nombre des adhérents du syndicat n'est pas limité.

Peuvent adhérer au syndicat :

a) Tous exploitants (personnes physiques ou morales) à un titre quelconque des gisements minéraux situés sur le territoire de la France métropolitaine, les producteurs de métaux bruts et les activités connexes dans ce même territoire.

b) Toutes personnes physiques ou morales antérieurement concessionnaires ou tous anciens exploitants possédant des intérêts d'origine minière dans le territoire visé ci-dessus à condition d'avoir adhéré à l'Union pendant une durée antérieure d'au moins une année.

c) Les Présidents, administrateurs, gérants, directeurs, ingénieurs-conseils ou agents supérieurs des sociétés ou organismes visés aux paragraphes *a*) et *b*) ci-dessus, ainsi que les mandataires généraux des exploitants visés aux mêmes paragraphes et les titulaires de permis de recherches.

d) Toute personne qui, par la nature de ses études ou de ses occupations, s'intéresse aux questions traitées à l'Union Syndicale.

e) Toute personne morale dont l'activité principale est orientée vers les recherches géophysiques ou minières.

Pour faire partie de l'Union Syndicale, il faut :

1° Etre agréé par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des adhérents présents ou représentés.

L'admission provisoire d'un adhérent peut être prononcée par le Conseil d'Administration. La décision du Conseil est alors soumise, pour ratification, à la plus prochaine Assemblée générale qui statue à la majorité des deux tiers des adhérents présents ou représentés.

2° Payer la cotisation annuelle.

Article 5. — *Radiation.*

La qualité d'adhérent de l'Union Syndicale se perd :

1° Par la démission, le décès, ou, s'il s'agit d'une société ou d'un organisme, par sa dissolution.

2° Par la radiation ou l'exclusion prononcée par le Conseil et ratifiée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des adhérents présents ou représentés; notamment l'adhérent qui, après rappel, aurait négligé de s'acquitter de la cotisation pourra être considéré comme démissionnaire.

Article 6. — *Membres titulaires. — Membres associés.*

Les adhérents de l'Union Syndicale se divisent en membres titulaires et en membres associés.

Les droits de ces différentes catégories d'adhérents sont fixés par l'article 9.

Sont membres titulaires, les adhérents exploitant une entreprise minière ou métallurgique en activité.

Ne sont pas considérés comme exploitant une entreprise minière ou métallurgique en activité, les adhérents exploitant une entreprise dont le chiffre d'affaires, au cours de l'exercice ayant précédé l'Assemblée générale, aura été inférieur à 500.000 francs.

Sont membres associés tous les autres adhérents.

Article 7. — *Sections.*

Les membres titulaires ou associés de l'Union Syndicale peuvent être répartis en sections d'après leur distribution géographique ou la similitude de leurs intérêts.

Un même adhérent pourra faire partie de plusieurs sections.

Ces sections fonctionnent sous le contrôle du Conseil de l'Union Syndicale et ne constitueront aucun organe juridique indépendant.

Chacune d'elle nommera un Bureau composé au minimum de trois membres. Celui-ci élira un Président et, s'il y a lieu, un Vice-Président. Les Présidents, Vice-Présidents, et membres des Bureaux de Section sont choisis parmi les candidats proposés par le Conseil de l'Union Syndicale.

Les sections se réuniront sur convocation de leur Président, toutes les fois que celui-ci le jugera utile.

Elles pourront se concerter pour la défense de leurs intérêts communs.

Article 8. — *Cotisations.*

Chaque adhérent de l'Union Syndicale paiera chaque année une cotisation comprenant deux parties :

Une part fixe.

Une part variable, en principe fonction de la valeur de la production.

Les taux et modalités de perception de la cotisation sont fixés par l'Assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration et restent en vigueur jusqu'à décision contraire.

Tout membre de l'Union Syndicale peut se retirer à tout instant, nonobstant toute clause contraire, sans préjudice du droit, pour le syndicat, de réclamer la cotisation afférente aux six mois qui suivent le retrait d'adhésion.

Article 9. — *Réunions. — Votes.*

L'Union Syndicale se réunit périodiquement sur convocation soit du Président, soit, en cas d'absence, de l'un des Vice-Présidents.

Chaque adhérent peut se faire représenter par un ou plusieurs délégués désignés parmi ses administrateurs, directeurs, gérants, ingénieurs-conseils ou agents supérieurs.

Chaque membre titulaire de l'Union Syndicale aura droit dans les votes à trois voix, chaque membre associé à une voix.

En outre, chaque membre, titulaire ou associé, inscrit à une ou plusieurs sections, aura droit à un nombre de voix supplémentaire égal au millième du montant de la part variable de sa cotisation arrondi au millier de francs supérieur, avec un maximum de soixante voix.

ARTICLE 10. — *Conseil d'Administration (composition).*

Le Conseil d'Administration de l'Union Syndicale est composé de neuf membres au moins et de dix-huit membres au plus nommés par l'Assemblée générale.

Le Conseil est renouvelé par tiers chaque année; le roulement de sortie est fixé par le sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Les élections se font chaque année dans la réunion de l'Assemblée générale convoquée pour l'approbation des comptes d'après la liste proposée à cette Assemblée par le Conseil.

Le Conseil choisit parmi ses membres un bureau composé d'un Président, d'un ou de plusieurs Vice-Présidents, un trésorier et un secrétaire qui tous devront être de nationalité française et jouir de leurs droits civils et politiques.

ARTICLE 11. — *Conseil d'Administration (Réunions. — Pouvoirs).*

Le Conseil se réunit sur la convocation du Président ou, à défaut, sur celle d'un Vice-Président. Les décisions du Conseil ne pourront être valables que si quatre membres au moins sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de l'Union Syndicale.

Il a notamment tous pouvoirs à l'effet :

de créer, administrer ou subventionner des œuvres professionnelles telles que : institutions professionnelles de prévoyance, laboratoires, œuvres d'éducation scientifique, cours et publications intéressant la profession.

de passer des contrats ou conventions avec tous autres syndicats, sociétés ou entreprises;

de défendre les intérêts généraux et, particulièrement, les intérêts juridiques, économiques, industriels et commerciaux des adhérents de l'Union Syndicale.

Il réunit et fait connaître aux adhérents les documents et les renseignements qui, dans l'ordre économique, juridique, administratif, fiscal ou commercial, peuvent être de nature à les intéresser.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, soit à tel de ses membres, soit à des commissions formées d'un certain nombre de ceux-ci et complétées, s'il y a lieu, en dehors de lui, soit, en ce qui concerne l'activité les intéressant spécialement, aux sections.

Le Conseil pourra s'assurer toutes les collaborations et donner toutes les missions qu'il jugera utiles au bon accomplissement de son mandat.

Le service administratif et financier de l'Union Syndicale sera assuré sous le contrôle du Conseil, par un Secrétaire général nommé par lui.

Les mouvements de fonds pourront être opérés par le Président, l'un des Vice-Présidents ou le Secrétaire général.

ARTICLE 12. — *Bureau.*

Le Conseil peut déléguer au Bureau les pouvoirs qui lui sont conférés par les présents statuts. Toutefois, le Président a seul pouvoir pour décider des questions qu'il soumet au Bureau.

Le Bureau est qualifié, au même titre que le Conseil, pour prononcer l'admission provisoire d'un adhérent à charge de faire ratifier par la plus prochaine Assemblée générale votant à la majorité des deux tiers.

La délégation de pouvoirs du Conseil au Bureau ne peut pas viser :

le choix du Président, des Vice-Présidents, trésorier et secrétaire de l'Union Syndicale;

la nomination du Secrétaire général;

la possibilité de proposer la modification des statuts.

ARTICLE 13. — *Assemblées générales.*

Les Assemblées générales de l'Union Syndicale, sont convoquées et présidées par le Président ou, en son absence, par l'un des Vice-Présidents.

Les comptes de chaque exercice sont soumis à l'approbation d'une Assemblée générale réunie, à cet effet, dans le cours du premier trimestre qui suit la clôture de l'exercice.

Les convocations pour les Assemblées générales sont faites quinze jours à l'avance, par lettres individuelles indiquant l'ordre du jour. Seules les questions portées à l'ordre du jour peuvent être discutées par l'Assemblée.

Les membres qui ne pourront assister à la réunion d'une Assemblée générale auront la faculté de s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir régulier. Pour les sociétés, ce mandataire devra appartenir au Conseil d'Administration ou au personnel supérieur de la société.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des adhérents présents ou représentés.

Les membres du syndicat peuvent également, pour tout objet n'entrant pas spécialement dans la compétence des Assemblées générales ordinaires, être réunis extraordinairement à la diligence du Président.

Toutes les dispositions concernant les Assemblées générales ordinaires sont applicables aux Assemblées générales extraordinaires, sous réserve des dispositions de l'article 14 ci-après. D'autre part, lorsque l'Assemblée générale extraordinaire est convoquée pour des questions autres que celles visées à l'article 14, les convocations peuvent être faites sans respecter le délai statutaire.

ARTICLE 14. — *Modifications des statuts. — Dissolution.*

Les statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Conseil ou d'un nombre de membres représentant au moins le cinquième du nombre total des membres, et par une Assemblée générale convoquée spécialement à cet effet et comprenant le quart au moins des membres titulaires.

Dans le cas où une première Assemblée générale n'aurait pas réuni un nombre suffisant de membres, une seconde Assemblée peut être convoquée dans le délai minimum de huit jours. Elle peut statuer valablement quel que soit le nombre des membres, titulaires ou associés, présents ou représentés.

L'Assemblée ainsi constituée peut délibérer valablement sur les projets de fusion, de liquidation ou de dissolution, ou sur toute autre question comportant modification des statuts.

Dans tous les cas, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des adhérents présents ou représentés.

ARTICLE 15.

En cas de décès, de démission ou d'exclusion de l'Union Syndicale, les cotisations versées par les adhérents sont de plein droit acquises à l'Union syndicale, aucune revendication sur l'actif de l'Union syndicale ne pouvant être exercée par eux et par leurs ayants droit.

Ces dispositions s'entendent sous réserve de celles prévues par l'article 8 du Titre premier, du Livre troisième, du Code du Travail et de la Prévoyance sociale.

En cas de dissolution ou de liquidation de l'Union syndicale, le Conseil en exercice statuera sur l'emploi qui sera fait de l'actif sans qu'aucun adhérent puisse revendiquer une part quelconque de cet actif.

Chambre Syndicale des Producteurs Français de Soufre et Produits Connexes.

10, *avenue George V*, **Paris** (8e).
Tél. : Élysées 85-78.

MM. René FURET, *Président.*
Pierre de la SOUDIERE, *Secrétaire Général.*

Liste des Adhérents

Société Languedocienne de Recherches et d'Exploitations Minières, 10, Avenue George-V. Paris.
Mines de Soufre des Camoins, 5, rue des Convalescents, Marseille (B.-du-R).
Société nouvelle des Mines de Soufre d'Apt et de Biabaux réunies, Saignon (Vaucluse).

Syndicat des Exploitants de Carrières de Bauxite.

31, *rue Fargès*, **Marseille**.
Tél. : Prado 19-50.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :
M. Raoul de VITRY, Vice-Président Directeur général de la Cie Pechiney
Vice-Présidents :
M. Charles DAHER, Président du Comptoir d'Extraction et de Vente de Bauxites.
M. BOURDOIRE, Administrateur de la Société des Bauxites de France.

SECRÉTARIAT

M. Pierre BERNION, Ingénieur en chef du Service des Mines de la Cie Pechiney, 31, rue Fargès, Marseille. Téléphone : Prado 19-50.

Chambre Syndicale des Minerais de Spath-Fluor, de Baryum, de Strontium et Produits Connexes.

Siège social provisoire et bureaux : 23 bis, *rue Balzac,* **Paris** (8e).
Tél. : Carnot 64-10.
Syndicat professionnel inscrit au répertoire de la Préfecture de la Seine sous le N° 9.306

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. René FURET, *Président.*
Lucien DE CHAMPEAUX, *Vice-Président.*
Pierre HERBINGER-BRESSAC, *Vice-Président.*
Louis GUILLEUX, *Secrétaire.*
Henry IVAL, *Trésorier.*
Pierre LEBRAT, *Membre.*
Albert MALZAC —
Jacques MONTEGUDET, —

MEMBRES ADHÉRENTS DE LA CHAMBRE SYNDICALE

Spath-Fluor.

Société Minière d'Alban, Alban (Tarn).

Société Minière de Beaujeu, Les Cascades, Sainte-Marthe-Marseille (Bouches-du-Rhône).

M. de Champeaux, La Petite Verrière par la Selle en Morvan (Saône-et-Loire).

M. Jules Coupaye, Aubrives (Ardennes).

Mme Vve Delabre, Saint-Georges d'Aurac (Haute-Loire).

Société d'Electrochimie, d'Électrométallurgie et des Acieries électriques d'Ugine, 10, rue du Général-Foy, Paris (8e).

Société d'Entreprises, Carrières et Mines de l'Estérel, 23 *bis*, rue Balzac, Paris (8e).

Société des Mines de Garrot, 141, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Société Minière du Muy, Le Muy (Var). Bureaux, 57, rue Pierre-Charron, Paris (8e).

Société des Spath-Fluor du Midi, 23 *bis*, rue Balzac, Paris (8e).

Établissements Teisset-Kessler, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

M. Lebrat, 11, Avenue Danton, Langeac (Hte Loire).

Compagnie Pechiney, 23 rue Balzac, Paris (8e).

Société du Spath-fluor des Vosges 141, Bd Haussmann, Paris (8e).

Barytine.

Compagnie Pechiney, 23, rue Balzac, Paris (8e).

Société d'Extraction de Minéraux, 141, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Compagnie Française d'Exploitations Minières, 1, quai Charles-Voisin, Belleville-sur-Saône (Rhône).

Compagnie Minière Lyonnaise, 23 *bis*, rue Balzac, Paris (8e).

Établissements Marty et Parazols, Boîte Postale N° 1, Carcassonne (Aude).

Carrières souterraines de Montalimbert, 50, avenue de Fontainebleau, Villejuif (Seine).

Société Minière de Peyreblanque, 57, rue Pierre-Charron, Paris (8e).

Société du Spath-Fluor des Vosges, 141, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Société de Produits Chimiques Vieille Montagne-Kuhlmann, 11, rue de la Baume, Paris (8e).

La Générale des Alcalino-Terreux, Usine de la Marie-Thérèse, Velaux (Bouches-du-Rhône).

Société Lorraine d'Importation et d'Exportation « Lorimex », 8, rue Cambon, Paris (1er).

M. Henri Pelofy, Belcaire (Aude).

Société Cherifienne de Recherches et d'Exploitations Minières « Socherex », 14, rue Milton, Paris (9e).

CELESTINE

Société Méridionale pour l'Exploitation de Carrières, Mines et Minières, 2, boulevard Victor-Hugo, Nice (Alpes-Maritimes).

EXTRAITS DES STATUTS

Article 4. — *Objet.*

La Chambre Syndicale a pour objet :

1° De faire connaître aux Pouvoirs Publics et aux Organismes administratifs compétents les desiderata ou les avis des Entreprises sur les questions intéressant leur profession;

2° De renseigner les Adhérents sur les prescriptions légales ou réglementaires et sur leurs modalités d'application en leur fournissant la documentation nécessaire.

3° De favoriser la conclusion d'ententes professionnelles entre exploitants, dans la mesure où elles seront conformes à la législation en vigueur;

4° De rechercher sur le plan social avec les Syndicats de cadres ou d'ouvriers, toutes les fois que son action sera utile, les solutions adéquates pour créer le climat nécessaire pour la bonne marche des exploitations.

5° D'adhérer à des Unions ou Fédérations toutes les fois que les intérêts de la profession le rendront utile.

6° De créer, au sein de la Chambre Syndicale, des Sections spécialisées suivant les nécessités économiques, sociales ou techniques;

7° En général, de s'occuper de l'étude et de la défense des intérêts professionnels des Exploitants de minerais indiqués dans l'article premier, d'étudier, de proposer et de faire adopter toutes mesures pouvant leur être utiles.

Article 5. — *Adhérents.*

La Chambre Syndicale est ouverte à tous les Exploitants de carrières de minerais de Spath-Fluor, de Baryum, de Strontium et de minerais et produits connexes.

. . . .

Article 7. — *Pouvoirs du Conseil d'Administration.*

Le Conseil d'Administration prépare et exécute les décisions de l'Assemblée générale. Il représente la Chambre Syndicale auprès des Pouvoirs Publics et, d'une façon générale, auprès de tous les Groupements syndicaux et des tiers.

Le Conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Chambre Syndicale, faire toutes les opérations relatives à son objet.

Il est autorisé à déléguer les fonctions de Secrétaire général de la Chambre Syndicale à une personne qui peut être prise en dehors de la Chambre Syndicale, agréée par l'Assemblée générale et qui assiste aux réunions du Conseil avec seulement voix consultative.

EXTRAITS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE 4. — *Pouvoirs du Président de la Chambre Syndicale.*

Le Président de la Chambre Syndicale avec le ou les membres du Conseil désireux de se joindre à lui, représente la Chambre Syndicale en toutes circonstances, partout où il est nécessaire, notamment auprès des Autorités, Administrations publiques ou privées.

En cas d'absence ou d'empêchement, il est remplacé par l'un des Vice-Présidents désigné par lui ou, à défaut, par le plus âgé d'entre eux.

ARTICLE 8. — *Attributions du Secrétaire général.*

Le Secrétaire général est chargé de suivre l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration, de remplir les fonctions de centralisation, de liaison, de contrôle qu'il lui confiera, d'établir toutes statistiques que le Conseil lui demandera de tenir à sa disposition les documents ayant servi aux études et vérifications, de proposer le budget, de classer les archives et, d'une manière générale, d'assurer le bon fonctionnement du Secrétariat.

Chambre Syndicale Nationale des Producteurs de Talc.

45, *rue Emile -Menier*, **Paris** (16e).
Tél. : Kléber 37-50.

M. S. PAULMIER, *Président.*
M. DUMONTHIER, *Secrétaire.* Téléphone : Invalides 44-30.

Chambre Syndicale des Mines Métropolitaines de Charbon Exceptées de la Nationalisation.

13, *rue Auber*, **PARIS** (9e).
Tél. : Opéra 45-96.

Les exploitants des mines de charbon exceptées de la nationalisation prescrite par la loi du 17 mai 1946 se sont groupés en un syndicat professionnel régi par la loi du 25 février 1927 (livre III du Code du Travail). Ce syndicat a été dénommé : Chambre Syndicale des Mines Métropolitaines de Charbon exceptées de la Nationalisation.

L'Assemblée générale constitutive a été tenue le 21 janvier 1948. Elle a approuvé les statuts et le Conseil d'Administration a désigné le Bureau qui, actuellement, est ainsi constitué :

MM. Robert FABRE, agrégé de l'Université, *Président*.
BASSIEUX, ancien gérant des Houillères de la Clayette,
FABIANI, gérant des Mines de Bosmoreau,
PERRIN, Chef du Service des Mines de la Compagnie Péchiney, *Vice-présidents*.
CHARBONNIER, ancien président des Houillères de Fraisse-Unieux, *Secrétaire*.
BARET, président de la Société des Lignites de Barjac et du Gard, *Trésorier*.

Le secrétariat général de la Chambre syndicale est assuré, 13, rue Auber, Paris 9e, par M. Pierre CHENEVIER.

M. Albert THÉVENOUX, Ingénieur Civil des Mines, est à la disposition des exploitations adhérentes en qualité d'ingénieur-conseil.

GROUPEMENTS RÉGIONAUX

Les Mines exceptées de la Nationalisation sont groupées régionalement, chaque groupe régional étant rattaché à l'un des bassins prévus par la loi du 17 mai 1946 et créés par les décrets du 28 juin 1946 pris en application de ladite loi. Chacun des groupes régionaux désigne un Délégué régional chargé de le représenter auprès des Houillères du bassin considéré. Quand le Délégué régional ne réside pas dans la région, il y est représenté par un correspondant local qui agit sous sa responsabilité.

Les Mines de l'Ouest forment un groupe régional qui est géré directement par la Chambre Syndicale et rattaché aux Charbonnages de France, aucune Houillère de bassin n'ayant été constituée dans la région de l'Ouest de la France.

Les circonscriptions territoriales des Houillères de bassin ont été fixées par les décrets du 28 juin 1946 qui ont créé ces établissements.

Les groupes régionaux des Mines exceptées de la Nationalisation sont formés des départements relevant de la Houillère du bassin à laquelle ils sont rattachés et d'autres départements qui ne figuraient pas dans les circonscriptions prévues par les décrets du 28 juin 1946 pour la raison qu'ils ne comportent aucune exploitation nationalisée.

On trouvera ci-après la liste des groupes régionaux, avec l'indication de la Houillère de Bassin de rattachement et la liste des départements constituant le groupe régional.

I. — **Groupe régional de l'Ouest.**
Rattaché aux Charbonnages de France.
Calvados, Loire-Inférieure, Sarthe, Vendée et tous départements de l'Ouest ne figurant pas dans les autres groupes régionaux.

II. — **Groupe régional d'Aquitaine.**
Rattaché aux Houillères du bassin d'Aquitaine.
Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Gironde, Landes, Lot, Lot-et-Garonne, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne.

III. — **Groupe régional du Sarladais.**
Rattaché aux Houillères du bassin d'Aquitaine.
Dordogne.

IV. — **Groupe régional d'Auvergne.**
Rattaché aux Houillères du bassin d'Auvergne.
Allier, Cantal, Corrèze, Creuse, Haute-Loire, Puy-de-Dôme, Haute-Vienne.

V. — **Groupe régional de Bourgogne.**
Rattaché aux Houillères du bassin de Blanzy.
Aube, Belfort, Doubs, Jura, Marne, Haute-Marne, Meuse, Nièvre, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Vosges, Yonne.

VI. — **Groupe régional des Cévennes.**
Rattaché aux Houillères du bassin des Cévennes.
Aude, Gard, Hérault, Pyrénées-Orientales, Ardèche.

VII. — **Groupe régional des Alpes.**
Rattaché aux Houillères du bassin du Dauphiné.
Hautes-Alpes, Drôme, Isère (moins l'arrondissement de Vienne), Savoie, Haute-Savoie.

VIII. — **Groupe régional de la Loire.**
Rattaché aux Houillères du bassin de la Loire.
Ain, Isère (arrondissement de Vienne), Loire, Rhône.

IX. — **Groupe régional de Provence.**
Rattaché aux Houillères du bassin de Provence.
Alpes-Maritimes, Basses-Alpes, Bouches-du-Rhône, Corse, Var, Vaucluse.

Pour faciliter les recherches dans le présent annuaire, les mines de charbon exceptées de la nationalisation, situées sur le sol métropolitain, ont été classées plus loin par ordre alphabétique.

On trouvera ci-après la liste de ces mines par groupement régional, avec l'indication des délégués régionaux et correspondants locaux. Le mot retenu pour le classement alphabétique dans le nom de la mine est imprimé en capitales.

GROUPE RÉGIONAL DE L'OUEST

Délégué régional :

M. Robert FABRE, Président de la Chambre Syndicale des Mines Métropolitaines de Charbon exceptées de la Nationalisation, 13, rue Auber, Paris (9e). Tél. : Opéra 45-96.

Correspondant local :

M. AUBERT, Directeur des Mines de Faymoreau, à Faymoreau-les-Mines (Vendée).

Liste des Mines :

Mines de FAYMOREAU.
Mine des MALÉCOLTS.

GROUPE RÉGIONAL D'AQUITAINE

Délégué régional :

M. FRAISSE, Directeur des Mines de Gages et Bertholène, 70, avenue du Colonel-Teyssier, Albi (Tarn).

Liste des Mines :

Mine de BALMARELESSE.
Mines de CRUEJOULS.
Mines de Gages et BERTHOLÈNE.

GROUPE RÉGIONAL DU SARLADAIS

Délégué régional :

M. Bertrand du POUGET, 86, avenue A.-Briand, Évreux (Eure).

Liste des Mines :

Charbonnages de la SERRE.

GROUPE RÉGIONAL D'AUVERGNE

Délégués Régionaux :

MM. ANTORE, Chef du Service des Approvisionnements et Ventes de sous-produits de la Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, 19, rue de la Rochefoucauld, Paris (9e).
FABIANI, Gérant des Mines de Bosmoreau, 19, rue Clément-Marot, Lyon (Rhône).

Correspondants locaux :

MM. MOREAU, Directeur des Mines de Ferrières, par Néris-les-Bains (Allier).
VELLAY, Gérant de la Société des Mines du Bassin de l'Aumance, Le Méglin, Buxières-les-Mines (Allier).
VERSMÉE, Président Directeur général des Mines de Puy-Saint-Gulmier (Puy-de-Dôme).

Liste des Mines :

Houillères d'AHUN.
Mines d'AHUN-NORD.
Mines du Bassin de l'AUMANCE.
Mines de la BASSE-AUMANCE.
Mines de BÉZENET.
Mines de BOSMOREAU.
Mines du BOURBONNAIS.
Mines de CHAMPLEIX.
Recherches minières CHARAUMANCE.
Mines de la CONDEMINE-PLAMORES.
Mines de DENEUILLE.
Mines de DOYET.
Houillères des FERRIÈRES.
Mines de PUY-SAINT-GULMIER.

GROUPE RÉGIONAL DE BOURGOGNE

Délégué Régional :

M. BASSIEUX, ancien gérant de la Société des Houillères de la Clayette, à la Chapelle-sous-Dun (Saône-et-Loire).

Liste des Mines :

Mines de la CHAPELLE-SOUS-DUN.
Mines de la DHEUNE.

GROUPE RÉGIONAL DES CÉVENNES

Délégué Régional :

M. BARET, Président de la Société des Lignites de Barjac et du Gard 27, rue du Treuil, Saint-Étienne (Loire).

Correspondant local :

M. AYMARD, Directeur général des mines de Barjac et du Gard, à Pont-Saint-Esprit (Gard).

Liste des Mines :

Mines de lignite de BARJAC et du Gard.
Mines de CHAMPGONTIER.
Houillères de SUMÈNE.

GROUPE RÉGIONAL DU DAUPHINÉ

Délégué Régional :

M. ESCHALLIER, Directeur du Groupement des Houillères des Alpes, 16, rue Denfert-Rochereau, Grenoble (Isère).

Correspondant local :

M. D'ONCIEU de la BATIE, Président de la Société des Mines d'Aime, Leysse-Saint-Alban (Savoie).

Liste des Mines :

Mines d'AIME.
Mines d'ARECHES et des Fontanus.
Mine de la BENOITE.
Mine de la BOUTIÈRE.
Mines de COMBARINE.
Mines des ÉDUITS.
Mines de MAURIENNE.
Mine de MONTAGNY.
Mines de MONTGIROD.
Mines de PEISEY-NANCROIX.
Mine de PIERRE BECQUA.
Mine de PIERRE GROSSE.
Mines de SAINT-MICHEL et Sordières.
Mines de SAINT-MURY.

GROUPE RÉGIONAL DE LA LOIRE

Délégué Régional :

M. CHARBONNIER, ancien directeur général des Houillères de Fraisse-Unieux, 128, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Liste des Mines :

Mines d'ASSAILLY et Lorette.
Houillères de FRAISSE-UNIEUX.

GROUPE RÉGIONAL DE PROVENCE

Délégué Régional :

M. PERRIN, Chef du Service des Mines de la Compagnie Péchiney, 23, rue de Balzac, Paris (8e).

Correspondant local :

M. MORNEAU, Ingénieur en Chef des Mines de la Compagnie Péchiney, 31, rue Fargès, Marseille (Bouches-du-Rhône).

Liste des Mines :

Mine de MANOSQUE.
Mine de MÉTHAMIS.
Mine de SIGONCE.
Mine de VESCAGNE.

Syndicat National des Fabricants Français de Produits Réfractaires Magnésiens.

Siège Social : 19, rue Blanche, Paris (9e).
Secrétariat : 16, rue de Monceau, Paris (8e).

BUREAU

MM. P. TERESTCHENKO, *Président.*
C. BERNARDEAU, *Vice-Président.*
H. KELLER, *Vice-Président.*
D. NAUMANN, *Secrétaire.*

SECRÉTARIAT

M. D. NAUMANN, 16, rue de Monceau, Paris (8e). Téléphone : Carnot 04.80 et 52.47.

LISTE DES ADHÉRENTS

Société Générale de Carrelages, 94, rue de la Victoire, Paris.

Société Industrielle des Produits Céramiques à Écuelles par Moret-sur-Loing (S.-et-M.).

Société des Produits Réfractaires de Longwy, 52, rue de Ponthieu, Paris (8e).

Forges et Aciéries de la Marine et d'Homécourt, 12, rue de la Rochefoucault, Paris.

René Amand et Cie, Montendre (Charente-Maritime).

Société des Produits Réfractaires de Valenciennes, 78, rue d'Anjou, Paris (8e).

Société des Electrodes et Réfractaires de Savoie, 16, rue de Monceau, Paris (8e).

Chambre Syndicale des Mines d'Algérie

11, *rue Charras*, **Alger.**
Téléphone : 367.90
Adresse Télégraphique : Chaminal-Alger.

BUREAU

Président : M. Yves DELAGE.
Vice-Présidents : MM. André SALZE, Administrateur de la Société des Mines de Fer de Miliana. Président de la Section I — Mines de Fer.
Pierre BERNARD, Président-Directeur général de la Sté Algérienne d'Étude et d'Exploitations Minières, Vice-Président de la Section III, Mines Métalliques autres que le Fer.
Secrétaire : M. René ROY, Directeur de la Sté des Mines de Charrier et de la Sté des Mines de Sidi-Kamber.
Trésorier : M. Antoine GONON, Directeur des Mines du Djebel Bou-Amrane
Membres :
MM. Jean CAUBEL, Directeur des Mines de Zinc du Guergour.
Armand COLOT, Ingénieur en chef des Mines, Directeur Général de la Société Nationale de Recherche et d'Exploitation des Pétroles en Algérie. S.N. REPAL.
Paul DELAROCHE, Directeur des Mines de Béni-Saf. Compagnie de Mokta-El-Hadid.
Georges GATÉ, Directeur de la Société La Silice Algérienne. Président de la Section V. Produits de Carrières
Aymé GHYSEN, Ingénieur Directeur de la Sté des Mines et Fonderies de Zinc de la Vieille Montagne.
Louis HERNANDEZ, Directeur de la Cie Minière du M'Zaita.
Pierre MACHERAS, Directeur de la Sté Nouvelle des Mines d'Ain-Arko et de la Sté Algérienne du Zinc.
Étienne PERNON, Directeur de la Sté de l'Ouenza. Vice-Président de la Section I. Mines de fer.
Marcel PRANGÉ, Directeur de la Compagnie Pechiney, Mines des Karezas.
Jean REIBELL, Directeur de la Sté Minière et Métallurgique de Penarroya.
Felix REYNAUD, Directeur de la Cie des Phosphate de Constantine Président de la Section IV. Exploitation de Phosphates de chaux.
Jacques TANON, Président-Directeur Général de la Société Minière du Djebel Felten.
Pierre THIÉRY, Directeur de la Société des Mines d'Ain-Kerma.
Johanny THOMAS, Directeur-Général des Houillères du Sud-Oranais Président de la section II. Combustibles solides et liquides.
Gabriel TURQUET de BEAUREGARD, Ingénieur en chef des Mines, Directeur-Général du Bureau de Recherches Minières d'Algérie B.R.M.A
Secrétaire Général : M. Marcel THÉRON. 46, rue Franklin Roosevelt, Alger.

ADHÉRENTS

Section I. — Mines de fer et pyrite de fer.

Mines du Djebel Bou Amrane.
Société des Mines de fer de Gouraya Sadouna.
Société Algérienne des Mines du Gueldaman.
Société des Mines de la Kabylie.
Compagnie des Minerais de fer magnétique de Mokta El Hadid.
Société des Mines de fer de Miliana.
Mines de fer de Philippeville.
Société de l'Ouenza.
Société des Mines de Sidi Marouf.
Société des Mines de Timezrit.
Société Anonyme des Mines du Zaccar.
Mines de Breira.
Mines de Rouina.

Section II. — Combustibles Solides ou Liquides.

Houillères du Sud-Oranais.
Société Nationale de Recherches et d'Exploitation des Pétroles en Algérie.
Société des Pétroles d'Aumale.

Section III. — Mines Métalliques autres que le fer.

Société Nouvelle des Mines d'Aïn Arko.
Société Nouvelle des Mines d'Aïn Barbar.
Société des Mines d'Ampère.
Société des Mines de Boudoukha.
Compagnie Minière du Djebel Gustar.
Compagnie des Mines de Ghar Rouban.
Société des Mines de Zinc du Guergour.
Compagnie des Mines d'Ouasta et de Mesloula.
Société des Mines de Palestro.
Société Minière et Métallurgique Penarroya, Mines du Djebel-Ichmoul.
Société des Mines de Sidi Kamber.
Société des Mines de Coudiat Tagma.
Société de la Vieille Montagne, Mines de l'Ouarsenis.
Docteur V. Ros, Mines de Bou El Mal.
Société des Mines d'Aïn Kerma.
Société Minerais et Métaux.
Bureau de Recherches Minières de l'Algérie.
Société algérienne d'Études et d'Exploitations Minières.
Société algérienne du Zinc.
Société Minière et Agricole de Bou-Thaleb.
Société des Mines de Charrier.
Société Minière du Djebel-Felten.
Mines de Sakamody.
Mines d'arsenic des Karezas.
Société Minière de Saïda.

Section IV. — Phosphates.

Compagnie des Phosphates de Constantine.
Compagnie Minière du M'Zaita.

Section V. — Produits de Carrières et divers.

Société La Silice Algérienne.
Société des Produits Barytiques Nord Africains.
Compagnie d'Exploitation et Chimie Appliquée.
Société Minière des Kaolins du Djebel Debar.
Établissements Orélite.
Omnium des terres activées.

CHAMBRE SYNDICALE DES MINES D'ALGÉRIE

11, *rue Charras*, **Alger.**
Tél. : 367-90, *Télégr.* : Chaminal, **Alger.**

STATUTS

ARTICLE PREMIER.

Il est institué en conformité de la loi du 21 mars 1884, entre les exploitations de minerais métalliques ou autres matières minérales concessibles ou non à l'exception des matériaux de construction, qui ont adhéré ou adhéreront aux présents statuts une association portant le nom de :

Chambre Syndicale des Mines d'Algérie.

ARTICLE 2.

Cette association a pour objet l'étude et la protection des intérêts généraux de l exploitation des minerais et autres matières minérales indiquées ci-dessus. Elle représentera en particulier l'ensemble de ses adhérents pour les questions d'ordre général auprès des Pouvoirs Publics, des Groupements similaires, des Syndicats. Elle pourra également procéder à la répartition ou à la distribution de matières rares et contingentées nécessaires à l'Industrie Extractive.

L Association a son siège à Alger, 11, rue Charras. — Ce siège pourra être transféré en tout autre lieu sur simple décision du Bureau.

ARTICLE 3.

Pour toutes questions d'ordre général et du ressort du Gouvernement métropolitaine la Chambre Syndicale des Mines d'Algérie agira en liaison avec l'organisme Syndicametropolitain correspondant, sauf en cas de rupture des communications avec la Métro, pole.

ARTICLE 4.

La durée de l'Association est fixée à trois ans à compter de la déclaration d'existence aux Pouvoirs Publics. Elle sera ensuite prolongée de plein droit par périodes successives de trois années, à moins de délibération contraire, prise par l'Assemblée générale au minimum six mois avant l'expiration de l'une des périodes de trois années.

ARTICLE 5.

Pour faire partie de la Chambre Syndicale il faut :

1° Etre exploitant de mine, minière, carrière, gisements minéraux, ou se livrer au Commerce des Minerais en Algérie.

2° Etre agréé par le Bureau de la Chambre Syndicale, qui statue à la majorité des deux tiers de ses membres présents ou représentés, sauf recours devant l'Assemblée générale.

3° Payer la cotisation.

ARTICLE 6.

La qualité de membre de la Chambre Syndicale se perd :

1° Par démission, décès, ou s'il s'agit d'une Société, par sa dissolution.

2° Par la radiation prononcée par le Bureau sauf recours devant l'Assemblée générale, notamment, le membre qui après rappel aurait négligé de s'acquitter de la cotisation.

ARTICLE 7.

Les membres de la Chambre Syndicale versent une cotisation proportionnelle à la valeur de la production dans la limite de 1 pour 1.000 de la valeur des produits rendus quai port Algérien. Le taux de cette cotisation sera fixé annuellement par décision du Bureau qui en rendra compte à l'Assemblée générale suivante. Le taux fixé sera appliqué aux chiffres de production de minerais marchands déclarés au service des Mines.

ARTICLE 8.

La Chambre Syndicale est divisée en cinq sections. :
Section N° 1 : Mines de Fer et Pyrite de Fer.
Section N° 2 : Combustibles solides ou liquides.
Section N° 3 : Mines métalliques autres que le Fer.
Section N° 4 : Phosphates.
Section N° 5 : Produits de Carrière et divers.

Un même membre peut faire partie de plusieurs sections. Chaque section élit un Président choisi parmi ses membres, élu pour trois années, la section des Mines de Fer élit en outre deux Vice-Présidents. Les sections se réunissent sur convocation soit du Président de la Chambre Syndicale, soit du Président de la Section. Les décisions prises à la majorité des membres présents ou représentés sont soumises à l'agrément du Bureau de la Chambre Syndicale des Mines d'Algérie.

ARTICLE 9.

La Chambre Syndicale se réunit périodiquement, ou quand le besoin s'en fait sentir sur convocation, soit du Président, soit, en cas d'absence, d'un Vice-Président. Chaque Société adhérente se fait représenter par un ou plusieurs délégués, désignés parmi ses administrateurs, directeurs, gérant, ingénieurs-conseil, ou agents supérieurs.

ARTICLE 10.

Le Bureau de la Chambre Syndicale est composé :

1° Du Président élu pour 3 ans par l'Assemblée Générale; il peut être choisi en dehors des membres de la Chambre Syndicale des Mines d'Algérie.

2° Des Présidents et Vice-Présidents des différentes sections élus pour trois ans.

3° De quinze membres élus pour trois ans par l'Assemblée générale.

Tous les membres sont rééligibles.

Les élections se font dans la réunion de l'Assemblée générale convoquée pour l'approbation des comptes.

Pour l'élection du bureau, le vote par correspondance est admis, les bulletins de vote seront adressés au Bureau en fonction et seront ouverts au cours de l'Assemblée générale.

Au cas de vacances dans le Bureau, le vote par correspondance est admis. Le mandat du membre du Bureau désigné dans ces conditions expirera à la date où devait expirer celui du membre qu'il remplace.

Le Bureau se réunit sur convocation du Président. Les membres absents peuvent être remplacés par un autre représentant de la Société à laquelle ils appartiennent ils ont également la faculté de déléguer leurs pouvoirs à un autre membre du Bureau. Le Président empêché est remplacé de plein droit par un Vice-Président dans l'ordre du tableau. Pour délibérer valablement le Bureau devra comprendre au moins six membres présents ou représentés.

Le Bureau choisit dans son sein :
2 Vice-Présidents;
1 Secrétaire;
1 Trésorier.

ARTICLE 11.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'Administration de la Chambre Syndicale.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, soit à tel de ses membres, soit à des commissions formées d'un certain nombre de ses membres et complétées, s'il y a lieu, en dehors de lui.

Le Bureau pourra s'assurer toutes les collaborations et donner toutes les missions qu'il jugera utile au bon accomplissement de son mandat.

Le service administratif et financier de la Chambre Syndicale sera assuré sous le contrôle du Président et du Bureau, par un Secrétaire général nommé par lui. Les mouvements de fonds pourront être opérés par le Président, l'un des Vice-Présidents, ou le Secrétaire général.

ARTICLE 12.

Les réunions ordinaires de la Chambre Syndicale et les Assemblées générales sont convoquées et présidées par le Président ou en son absence par un Vice-Président.

Les comptes de chaque exercice sont soumis à l'approbation d'une Assemblée générale réunie à ce sujet dans le cours du premier semestre qui suit la clôture de l'exercice.

Les convocations pour les Assemblées générales sont faites quinze jours à l'avance par lettres individuelles indiquant l'ordre du jour.

Les membres qui ne pourront assister à la réunion de l'Assemblée générale auront la faculté de s'y faire représenter par un mandataire. Pour les Sociétés, ce mandataire devra appartenir au Conseil d'Administration ou au personnel supérieur de la Société. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés.

ARTICLE 13.

Les statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Bureau ou d'un nombre de membres représentant le cinquième du nombre total des membres, et par une Assemblée générale convoquée spécialement à cet effet et comprenant le quart au moins des membres titulaires.

Dans le cas où une première Assemblée générale n'aurait pas un nombre suffisant de membres, une seconde Assemblée peut être convoquée dans le délai minimum de huit jours, elle peut statuer valablement, quel que soit le nombre des membres titulaires présents ou représentés.

L'Assemblée ainsi constituée peut délibérer valablement sur les projets de fusion, de liquidation ou de dissolution.

ARTICLE 14.

En cas de décès, de démission, ou d'exclusion de la Chambre Syndicale, les cotisations versées sont de plein droit acquises à la Chambre Syndicale, l'adhérent ou ses ayants droit ne pouvant exercer aucune revendication sur l'actif de la Chambre Syndicale.

En cas de dissolution ou de liquidation de la Chambre Syndicale le Bureau en exercice statuera sur l'emploi qui sera fait de l'actif sans qu'aucun adhérent puisse revendiquer une part quelconque de cet actif.

ARTICLE 15.

La Chambre Syndicale des Mines d'Algérie pourra adhérer ou s'affilier à tous groupements économiques ou professionnels régulièrement constitués en Algérie ou en Afrique du Nord et donne tous les pouvoirs à son Bureau pour arrêter le principe et les modalités de cette adhésion.

ARTICLE 16.

Tout pouvoir est donné au porteur d'un double des présents statuts et d'un extrait de la délibération de l'Assemblée générale extraordinaire pour faire à la Mairie d'Alger le dépôt prescrit par l'article 4 de la loi du 21 mars 1884.

Alger, le 7 juillet 1953.

Union des Mines Tunisiennes.

26, *rue d'Angleterre*, **Tunis.**
Tél. : 59-44, **Tunis.**

COMITÉ DE DIRECTION

MM. H. MERCIER, *Président.*
W. GITTENS, 1er *Vice-Président.*
P. LOUVEL, 2e *Vice-Président.*
L. DIDIER, *Secrétaire général*
H. BONGART-LEBBE, *Trésorier.*

MEMBRES

MM. ANDRÉ, Directeur des Mines de Fer de Douaria à Bizerte.
BERTRAND, Directeur des Exploitations de la « Soremit » à Tunis.
HETZEL, Directeur des Exploitations de la Société Anonyme Française du Djebel Hallouf.
LAVIGNE, Directeur Général des Exploitations de la Soc. Minière et Métallurgique de Penarroya à Tunis.
DAGNEAU, Directeur des Exploitations de la Soc. des Mines de Fer de Djerissa au Djebel Djerissa.
SAVIN, Ingénieur Principal à la Compagnie Royale Asturienne des mines.

STATUTS

Article Premier.

Dénomination. — Sous le nom d' « UNION DES MINES TUNISIENNES », il est constitué, en conformité du décret beylical du 15 septembre 1888, une association entre ceux qui adhèreront aux présents statuts.

Article 2.

Objet. — Cette association a pour objet l'étude et la défense des intérêts généraux et professionnels de l'industrie minière en Tunisie.

En conséquence, elle fera toutes études, réunira et publiera tous documents, introduira et suivra auprès des Pouvoirs publics ou des autres groupements professionnels telles demandes ou telles suggestions qu'il appartiendra; interviendra enfin entre ses membres ou auprès de qui elle en sera sollicité comme amiable compositeur ou conseil professionnel, fera enfin, dans l'intérêt général de la profession, toutes les opérations et démarches compatibles avec les lois et règlements.

Toutes questions d'ordre général et du ressort du gouvernement métropolitain feront l'objet d'échanges de vues avec la Chambre Syndicale française des Mines Métalliques à Paris.

Il lui est interdit de se livrer à des opérations ayant pour but un bénéfice commercial.

Il est interdit à chacun de ses adhérents d'agir individuellement au nom de l'Union des Mines Tunisiennes, à moins d'y être spécialement mandaté par le Comité de Direction.

ARTICLE 3.

Toutes discussions politiques ou religieuses sont interdites.

ARTICLE 4.

Siège. — Le siège de l'Union des Mines Tunisiennes est fixé à Tunis, 26, rue d'Angleterre. Il pourra être déplacé dans la même ville par simple décision du Comité de Direction.

ARTICLE 5.

Durée. — Sa durée n'est pas limitée.

ARTICLE 6.

Admission. — L'admission des membres est prononcée sur demande écrite, par le Comité de Direction.

Pour pouvoir être admis, il faut être propriétaire, amodiataire ou titulaire d'une concession ou d'un permis d'exploitation en Tunisie ou être exploitant en Tunisie d'un gisement minier ou d'une carrière.

ARTICLE 7.

Le Comité de Direction est chargé de fixer le taux des cotisations. Ce taux sera compris entre Un et Trois pour Mille des traitements et salaires payés dans les Centres d'Exploitations, avec un minimum annuel qui sera compris entre 200 et 600 frs. Cette cotisation sera payable trimestriellement.

L'Union des Mines Tunisiennes reçoit, en outre, les subventions qui lui sont attribuées par des Adhérents.

ARTICLE 8.

Démission. — Radiation. — La qualité de membre de l'Union se perd :

1°) par démission ou décès, ou par dissolution lorsqu'il s'agit d'une Société;

2°) par la radiation prononcée par le Comité de Direction, sauf recours devant l'Assemblée Générale.

Les lettres de démission seront adressées, recommandées, au Président, qui en accusera réception purement et simplement.

Pourra être considéré comme démissionnaire tout membre de l'Union qui, après rappel, aura négligé d'acquitter sa cotisation.

En cas de décès, démission ou exclusion, les cotisations versées restent de plein droit acquises à l'Union, l'adhérent qui a cessé d'appartenir à l'Association et ses ayants droit ne pouvant exercer aucune revendication sur l'actif de l'Union.

ARTICLE 9.

Comité de Direction. — L'Union est dirigée et administrée par un Comité de Direction composé de cinq membres au moins et quinze au plus, nommés par l'Assemblée Générale parmi les associés ou les représentants des sociétés, visés par l'article 12 ci-après.

Le Comité de Direction est nommé, au moment de la fondation de l'Union, pour trois ans, il est ensuite renouvelable par moitié tous les trois ans.

Les membres sortants sont rééligibles.

Le Comité de Direction peut, jusqu'à concurrence du maximum fixé ci-dessus, se compléter par la nomination provisoire d'un ou de plusieurs membres; il peut, s'il le juge utile, procéder au remplacement de ses membres décédés ou démissionnaires.

Ces nominations sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale.

Le Comité de Direction se réunit sur convocation du Président chaque fois qu'il est jugé nécessaire.

En cas d'absence du Président et du Vice-Président, le Comité de Direction désigne, parmi les membres présents, celui qui présidera la séance.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Article 10.

Bureau. — Chaque année, dans le trimestre qui suit l'Assemblée Générale prévue à l'article 12, paragraphe 1 ci-après, le Comité de Direction procède à la constitution de son Bureau, qui comprend un Président, un ou plusieurs Vice-Présidents et un Trésorier.

Les membres du Bureau sont toujours rééligibles.

Article 11.

Administration de l'Union. — Le Comité de Direction est investi des pouvoirs les plus étendus pour la direction de l'Union et l'Administration de son patrimoine.

Il délègue, soit à son Bureau, qui les répartit entre ses membres comme il le juge opportun, soit à tous autres mandataires, tous pouvoirs utiles.

Le Bureau peut lui-même s'assurer toutes collaborations et donner toutes missions et délégations utiles au bon accomplissement de son mandat. Il nomme notamment le Secrétaire général chargé d'assurer le fonctionnement des services de l'Union.

Article 12.

Assemblée générale. — Les comptes de chaque exercice sont soumis à l'approbation d'une Assemblée Générale réunie à cet effet dans le cours du premier trimestre de l'année.

Les convocations pour les Assemblées Générales sont adressées quinze jours à l'avance, par lettres individuelles, avec indication de l'ordre du jour, soit par le Président, soit par deux membres du Comité de Direction, qui auraient jugé cette convocation nécessaire.

Le Bureau de l'Assemblée Générale est formé par le Bureau du Comité de Direction.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Chaque membre dispose d'une voix.

Toute Société adhérente à l'Union devra désigner pour la représenter un membre de son Conseil d'Administration ou de son personnel supérieur, ou toute personne déléguée à cet effet par son Conseil d'Administration.

Tout membre de l'Union peut se faire représenter à toute Assemblée Générale par un autre adhérent; celui-ci disposera d'autant de voix, en sus de la sienne, qu'il représentera d'autres membres.

Les procès-verbaux des délibérations tant des Assemblées Générales que du Comité de Direction sont signés par celui des ahdérents qui a présidé la séance et par le Secrétaire Général; les extraits sont certifiés conformes et signés par le Président, par le Vice-Président ou par deux membres du Comité de Direction.

Article 13.

Modification des Statuts. — Les Statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Comité de Direction ou d'un nombre de membres représentant un cinquième au moins du nombre total des adhérents, et par une Assemblée Générale convoquée spécialement à cet effet et réunissant, présents ou représentés, le *quart* au moins des membres.

Dans le cas où une première Assemblée générale ne réunirait pas le quart des membres, une seconde Assemblée pourrait être convoquée dans le délai minimun de huit jours. Cette seconde Assemblée statuerait valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

L'Assemblée ainsi constituée peut, sur la proposition du Bureau, décider la fusion de l'Union avec quelque autre groupement ou sa dissolution. En ce dernier cas, le Comité de Direction organise la liquidation et statue sur l'emploi qui sera fait de l'actif.

Chambre Syndicale des Industries Minières du Maroc.

1, *place Mirabeau,* **Casablanca.**
Téléphone : 268.98 Casablanca.

MM. J. WALTER, *Président.*
J. BONDON, *Vice-président.*
A. BOUILLOT, *Vice-président.*
P. DOLISIE, *Vice-président.*
A. HENTSCHEL, *Vice-président.*
J. BOULINIER, *Secrétaire Général.*
V. BERGER, *Trésorier.*

STATUTS

de la Chambre Syndicale des Industries Minières du Maroc.
Association professionnelle régie par le Dahir du 24 décembre 1936.
Statuts déposés aux Services municipaux de Casablanca le 4 octobre 1943 et modifiés par l'Assemblée Générale extraordinaire du 24 janvier 1948.

CONSTITUTION — DÉNOMINATION — OBJET SIÈGE et DURÉE

Article premier

Il est formé, dans le cadre du Dahir du 24 décembre 1936, relatif aux Syndicats Professionnels, une *Chambre Syndicale* dénommée :
Chambre Syndicale des Industries Minières du Maroc.

Article 2.

La Chambre Syndicale a pour objet :

1° d'assurer une coopération entre ses membres, en vue de la défense de leurs intérêts, pour toutes les questions concernant la prospection, la recherche ou l'exploitation des mines, la production, le traitement, le stockage, la transformation, le nantissement, la vente et l'exportation des minerais bruts, enrichis, raffinés, ou transformés en métaux bruts ou alliages, chacun d'eux conservant d'ailleurs son individualité complète tant au point de vue technique, que juridique et financier;

2° d'étudier, s'il y a lieu, les mesures de régularisation et de réglementation concernant les questions visées ci-dessus, de proposer à l'Administration responsable, les programmes généraux de production, d'exportation ou d'importation, d'étudier les questions de salaires ou de prix se rapportant à la satisfaction des dits besoins, ainsi que les mesures susceptibles d'améliorer ou de rationaliser les méthodes ou les techniques de prospection, de production, de traitement et de transformation, de rassembler et de tenir à jour toute documentation technique, commerciale ou administrative concernant les industries minières, et plus généralement de représenter l'activité minière de ses adhérents auprès de l'Administration du Protectorat et d'assumer le rôle de conseiller technique des Pouvoirs Publics;

3° de fournir à l'Administration responsable les renseignements nécessaires pour la liaison avec les organismes miniers de la Métropole, Algérie, Colonies et Pays de Protectorat;

4° d'entretenir toutes relations utiles avec les autres syndicats professionnels du Maroc et de la Métropole et organismes professionnels de l'Etranger.

La Chambre Syndicale des Industries Minières du Maroc est dotée de la personnalité civile.

ARTICLE 3.

Le siège de la Chambre Syndicale des Industries Minières du Maroc est établi:

1, Place Mirabeau, Casablanca.

Il peut être transféré en tout autre endroit de la même ville par simple délibération du Conseil d'Administration.

ARTICLE 4.

La durée de l'Association est illimitée.

ADMISSION ET COTISATIONS

ARTICLE 5.

Peuvent faire partie du Syndicat:

1° les entreprises industrielles de prospection, de recherches et d'exploitation de mines, et de transformation de minerais au Maroc;

2° les titulaires de concessions de mines, de permis d'exploitation, de recherches et de prospection.

Les sociétés en nom collectif seront représentées par un des associés, les sociétés en commandite par l'associé gérant, les sociétés à responsabilité limitée par le gérant et les sociétés anonymes par le Président du Conseil d'Administration, l'Administrateur délégué, le Directeur Général ou un Administrateur habilité à cet effet.

Toute contestation au sujet du rattachement d'une entreprise ou d'un particulier à la Chambre Syndicale sera tranchée par l'Assemblée Générale.

Le Syndicat ne comprend que des membres actifs.

ARTICLE 6.

L'Admission de tout membre est subordonnée:

1° à l'exercice effectif de la profession, tel qu'il est défini à l'article 5;

2° à l'adhésion au présent statut;

3° au paiement du droit d'inscription et de la cotisation totale de l'année en cours;

4° à la jouissance de la personnalité civile.

ARTICLE 7.

Droit d'admission et Cotisations:

Il sera perçu un droit d'admission.

Cotisations: la cotisation annuelle portera sur trois points :

1° sur les *permis miniers* en distinguant :

— les permis de recherches, par catégorie;

— les permis de prospection;

— les permis d'exploitation;

— les concessions.

2° sur l'*effectif ouvrier:* chiffre obtenu en totalisant le nombre d'ouvriers signalé chaque mois sur le bulletin de statistique mensuelle, chiffre divisé par 12, résultat multiplié par une taxe sur chaque ouvrier.

3° sur la *production:* obtenu en multipliant le tonnage annuel extrait par le prix à la tonne (indiqué par la Division des Mines) puis par un coefficient général de taxation.

Le montant de la cotisation sera fixé chaque année par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle.

Exceptionnellement, pour l'exercice 1944, il sera fixé par le Conseil d'Administration.

ARTICLE 8.

Perte de la qualité de membre:

Outre le décès ou la dissolution du Syndicat, les causes suivantes entraînent le retrait de la qualité de membre de la Chambre Syndicale :

1° Cessation de l'exercice de l'activité pour laquelle l'admission a été prononcée.

2° Démission adressée au Président du Conseil d'Administration.
3° Non paiement de la cotisation de l'exercice en cours.
4° Perte de la personnalité civile.

Article 9.

Les ressources de la Chambre Syndicale se composent des droits d'admission et des cotisations versées par ses membres.

Article 10.
Responsabilité des membres:

Le patrimoine de la Chambre Syndicale répond seul des engagements contractés par elle, sans qu'aucun de ses membres, même ceux du Conseil d'Administration, puisse être tenu personnellement responsable.

ADMINISTRATION

Article 11.
Conseil d'Administration.

La Chambre Syndicale est dirigée et administrée par un Conseil d'Administration, composé obligatoirement de quinze membres au minimum et de vingt-deux au maximum, élus pour deux ans par l'Assemblée Générale.

Le Conseil d'Administration devra, par sa composition, représenter autant que possible l'ensemble des substances minérales concessibles, la prospection des mines et les industries de transformation des minerais.

Le premier Conseil d'Administration sera élu par l'Assemblée Générale Constitutive

Les membres de ce Conseil devront être membres titulaires ou pour les Sociétés régulièrement constituées être Administrateur, Directeur, ou Fondé de Pouvoirs, ayant habituellement une procuration générale. Ils devront être obligatoirement citoyens français.

Les membres du Conseil d'Administration seront élus au scrutin nominal et à la majorité absolue des membres présents ou représentés aux Assemblées Générales Ordinaires, régulièrement convoquées; le vote par correspondance est valable.

Les membres seront toujours rééligibles.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourra se compléter au nombre des membres élus par la désignation de nouveaux membres, désignation qui sera soumise à l'approbation de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Les fonctions de membre du Conseil d'Administration sont entièrement gratuites

Article 12.

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président toutes les fois que l'intérêt de la Chambre Syndicale l'exige et, en principe, une fois par mois.

La convocation indiquera l'ordre du jour.

Les membres du Conseil d'Administration sont tenus d'assister personnellement à toutes les séances de ce Conseil, sauf empêchement majeur. Dans ce cas, ils doivent s'y faire représenter par un autre membre du Conseil.

De toute délibération, il sera dressé un procès-verbal qui sera approuvé à la réunion suivante.

Article 13.
Pouvoirs du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et la défense des intérêts de la Chambre Syndicale.

Il reçoit, examine les demandes d'adhésion, en prononce l'acceptation ou le rejet.

Il perçoit les droits d'admission, les cotisations.

Il règle l'emploi des fonds disponibles.

Il statue sur toutes questions et communications pouvant intéresser la Chambre Syndicale.

Il fait ou autorise toutes dépenses.

Il accepte tous dons et legs faits à la Chambre Syndicale.

Il gère tous biens ou droits, tant mobiliers qu'immobiliers composant l'actif du Syndicat.

Il donne tous avis sur tous différends et sur toutes questions d'ordre professionnel, au sujet desquels la chambre Syndicale pourraient être consultée.

Il désigne parmi ses membres ou parmi les adhérents, ceux devant constituer des Commissions, dont la création pourrait être rendue nécessaire pour représenter la Chambre Syndicale vis-à-vis de l'Administration ou pour appliquer toutes mesures prévues ou qui pourraient être décidées en raison des circonstances économiques et politiques exceptionnelles.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

Les fonctions ainsi remplies seront entièrement gratuites.

Il convoque les Assemblées Générales Ordinaires ou Extraordinaires, fixe l'ordre du jour et leur soumet toutes propositions.

Il porte à l'ordre du jour de la prochaine Assemblée Générale toutes questions reconnues d'intérêt évident par le Conseil d'Administration présentées par un adhérent *huit jours* au moins avant la réunion.

Il exécute toutes les résolutions des Assemblées Générales.

Chaque année, le Conseil d'Administration choisit, parmi ses membres :

— Un Président;

— Quatre Vice-Présidents;

— Un Secrétaire Général;

— Un Trésorier;

dont les attributions sont celles qu'il déterminera.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Article 14.

L'Assemblée Générale comprend tous les membres ayant régulièrement acquitté leurs cotisations.

Les adhérents peuvent s'y faire représenter par un autre adhérent.

Seules les questions portées à l'ordre du jour peuvent faire l'objet des délibérations de l'Assemblée Générale.

L'Assemblée est présidée par le Président ou le Vice-Président du Conseil d'Administration — ou par un membre délégué par le Conseil d'Administration.

Les fonctions de secrétaire seront remplies par le Secrétaire Général ou, à défaut par un membre de l'Assemblée désigné par le Président.

Article 15.
Délibérations.

Les délibérations sont prises à la majorité absolue des voix des membres présents ou représentés, sauf en ce qui concerne les Assemblées Générales Extraordinaires.

En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Article 16.
Assemblée Générale Ordinaire.

Une Assemblée se réunit chaque année au moins au siège de la Chambre Syndicale ou en tout autre lieu désigné par le Conseil d'Administration.

Elle ne délibère valablement que si la moitié au moins des membres se trouvent présents ou représentés.

Les convocations sont faites au moins quinze jours à l'avance par lettre recommandée individuelle indiquant l'ordre du jour.

L'Assemblée approuve, rejette ou modifie les comptes présentés, donne quitus s'il y a lieu au Conseil d'Administration, statue sur toutes les propositions qui lui sont faites et se prononce souverainement sur tous les intérêts de la Chambre Syndicale.

Si lors d'une première Assemblée, le quorum fixé n'était pas atteint, il peut être convoqué à quinze jours d'intervalle, une deuxième Assemblée Générale qui délibère, alors valablement, quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

ARTICLE 17.
Assemblée Générale Extraordinaire.

Le Conseil d'Administration peut convoquer des Assemblées Extraordinaires ayant tous pouvoirs pour modifier sans exception ni réserve, sauf celles prévues par la loi, les présents statuts.

Les convocations sont faites au moins quinze jours à l'avance, par lettre individuelle recommandée indiquant l'ordre du jour, qui ne contient que des propositions émanant du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale peut également décider la dissolution de la Chambre Syndicale.

Toute Assemblée Générale Extraordinaire ne délibère valablement que si les deux tiers des Membres du Syndicat sont présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint lors d'une première Assemblée, il est convoqué, à quinze jours d'intervalle, une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire qui délibérera valablement si la moitié des membres du Syndicat sont présents ou représentés.

Si ce quorum n'est pas atteint au cours de la deuxième Assemblée, une troisième Assemblée est convoquée à quinze jours d'intervalle. Elle devra, pour être valablement constituée, réunir le même quorum de la moitié des membres présents ou représentés

Les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire doivent être prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

ARTICLE 18.
Procès-verbaux.

Les délibérations des Assemblées seront constatées par des procès-verbaux inscrits sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau.

Une copie de ces extraits ou procès-verbaux est signée par le Président ou le Vice-Président.

DISSOLUTION

ARTICLE 19.

La Chambre Syndicale pourra, en Assemblée Générale Extraordinaire régulièrement convoquée, demander sa dissolution.

Cette demande sera soumise au préalable au Conseil d'Administration qui, après examen, devra faire un rapport à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale prononçant la dissolution fixera la dévolution des biens de la Chambre Syndicale.

ARTICLE 20.

Conformément à la loi, les présents statuts seront soumis à l'approbation de l'Administration compétente au Maroc.

CHAMBRE SYNDICALE DES MINES COLONIALES

39, *rue Saint-Dominique*, **PARIS**
Téléphone: Invalides 75-00.
(nº d'inscription à la Préfecture de la Seine : 8.985)

LISTE DES MEMBRES DU BUREAU

Président :

M. A. BELLANGER, Membre du Conseil National Economique, Président Directeur général de la Compagnie Minière de l'Afema. Président, Directeur général de la Société de Recherches Minières et Pétrolières Coloniales.

Vice-Présidents :

MM. P. BEVILLARD, Administrateur Délégué de la Société générale des Graphites.
Administrateur Délégué de la Société des Minerais de la Grande-Ile.
R. CONTAL, Directeur de la Société Le Nickel.
G. VARENNE, Président de la Société des Charbonnages du Dong-Trieu.
H. DE BUSSIERRE, Président honoraire de la Compagnie Équatoriale de Mines.

Membres :

MM. E. ANGOT, Inspecteur général de la Société française des Charbonnages du Tonkin.
P. C. BASTID, Directeur général de la Société Minière du Dahomey-Niger.
E. BENEDIC, Président, Directeur général de la Compagnie Minière de l'Oubanghi Oriental.
E. DU CASTEL, Président d'honneur de la Société Le Nickel.
J. DUBOIS, Président-administrateur délégué de la Compagnie Française des Phosphates de l'Océanie.
M. GARREAU-DOMBASLE, Président, Directeur général de la Compagnie minière de Conakry.
P. GIRARDET, Délégué de la Chambre des Mines d'A. E. F.
F. LEDOUX, Président de la Compagnie Minière et Métallurgique de l'Indochine.
P. LION, Président délégué de la Compagnie Minière du Congo Français.
L. MIGAUX, Directeur général de la Compagnie générale de Géophysique.
G. PARADE, Administrateur des Établissements Gallois.
J. VADIER, Président de la Société d'Exploitations Minières de l'Inini.

H. DE VIENNE, Président de la Société d'Etudes et d'Exploitations Minières de l'Indochine.
R. VIGIER, Directeur général du Bureau Minier de la France d'Outremer.

Secrétaire général : M. P. CORNE.

SECTIONS

A. — SECTIONS TECHNIQUES

Section : Or. Diamant.

M. DE BUSSIERRE, Président honoraire de la Compagnie Équatoriale de Mines. *Président.*

Membres du Bureau:

MM. BASTID, Directeur général de la Société Minière du Dahomey-Niger
BAUER, Président, Directeur général du Syndicat Lyonnais de Madagascar.
COMET, Président de la Société Nouvelle de Saint-Elie et Adieu-Vat.
SIBILOT, Directeur général de la Compagnie Minière de l'Afema.

Section : Etain ; Cuivre ; Plomb ; Zinc ; Tungstène ; Argent ; Antimoine et métaux connexes.

MM. DE VIENNE, Président de la Société d'Etudes et d'Exploitations Minières de l'Indochine, *Président.*
DARDE, Administrateur de la Compagnie Minière du Congo français, *Vice-Président,*

Membres du Bureau :

MM. BOUDIER, Secrétaire général des Etains et Wolfram du Tonkin.
ESPAIGNOL, Secrétaire général de la Compagnie Minière et Métallurgique de l'Indochine.

Section : Charbon.

MM. ANGOT, Inspecteur général de la Société Française des Charbonnages du Tonkin, *Président.*
VARENNE, Président de la Société des Charbonnages du Dong-Trieu, *Vice-Président.*

Membres du Bureau :

MM. ESPAIGNOL, Secrétaire général de la Société des Charbonnages de la Sakoa.
PAPILLON, Président de la Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques.

Section : Graphite ; Mica.

MM. BEVILLARD, Administrateur délégué de la Société générale des Graphites, *Président.*
PARADE, Administrateur des Établissements Gallois, *Vice-Président.*

Membres du Bureau :

MM. AMSTER, Président, Directeur général de la Compagnie générale de Madagascar.
BAUER, Président, Directeur général du Syndicat Lyonnais de Madagasçar.
DARRIEUX, Président de la Société des Graphites de la Sahanavo.

Section spéciale (autres activités).

MM. CONTAL, Directeur de la Société Le Nickel, *Président.*
PAPILLON, Président de la Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques, *Vice-Président.*
DUBOIS, Président, Directeur général de la Compagnie Française des Phosphates de l'Océanie, *Membre du Bureau.*

B. — SECTIONS GÉOGRAPHIQUES

Section Indochine.

MM. VARENNE, Président de la Société des Charbonnages du Dong-Trieu, *Président.*
DE VIENNE, Président de la Société d'Etudes et d'Exploitations Minières de l'Indochine, *Vice-Président.*

Membres du Bureau :

MM. ANGOT, Inspecteur général de la Société Française des Charbonnages du Tonkin.
BOUDIER, Secrétaire général des Etains et Wolfram du Tonkin.
CATALOGNE, Administrateur de la Compagnie Minière Coloniale.
ESPAIGNOL, Secrétaire général de la Compagnie Minière et Métallurgique de l'Indochine.
PAPILLON, Président de la Société Indochinoise de Charbonnages et de Mines Métalliques.
LAUTARD, Administrateur, directeur général de la Société Les Phosphates d'Extrême-Orient.

Section : A. E. F. Cameroun.

M. GIRARDET, délégué de la Chambre des Mines d'A. E. F., *Président.*
Membre du Bureau :
M. DARDE, Administrateur, Directeur de la Compagnie Minière du Congo Français.

Section : Madagascar.

MM. BEVILLARD, Administrateur délégué de la Société générale des Graphites, *Président.*
DARRIEUX, Président de la Société des Graphites de la Sahanavo, *Vice-Président.*

Membres du Bureau :

MM. AMSTER, Président, Directeur général de la Compagnie générale de Madagascar.
BAUER, Président, Directeur général du Syndicat Lyonnais de Madagascar.
ESPAIGNOL, Secrétaire général de la Société des Charbonnages de la Sakoa.
PARADE, Administrateur des Établissements Gallois.

Section : Océanie.

MM. CONTAL, Directeur de la Société Le Nickel, *Président.*
DUBOIS, Président, Directeur général de la Compagnie Française des Phosphates de l'Océanie, *Vice-Président.*

Section : A. O. F. Guyane.

X..., *Président.*

Membres du Bureau :

MM. COMET, Président de la Société Nouvelle de Saint-Elie et Adieu-Vat.
SIBILOT, Directeur général de la Compagnie Minière de l'Afema.

STATUTS DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES MINES COLONIALES

ARTICLE PREMIER. — *Formation. Dénomination.*

Entre les personnes physiques ou morales visées à l'article 4 qui adhèrent et adhéreront aux présents statuts, il est formé un syndicat professionnel soumis aux dispositions du Titre premier du Livre troisième du Code du Travail et de la Prévoyance sociale, sous le nom de : Chambre syndicale des Mines coloniales.

ARTICLE 2. — *Objet. Siège social.*

Ce syndicat a pour objet l'étude et la protection des intérêts généraux de l'exploitation des matières minérales concessibles ou non et de la production des métaux bruts.

Il peut, conformément aux dispositions de l'article 16 du Livre III du Code du Travail, prêter son concours gratuit pour la vente de produits provenant du travail personnel ou des exploitations de ses adhérents. Le bureau, prévu à l'article 11 ci-après, à tous pouvoirs pour définir les conditions dont il sera usé de cette faculté.

Ce syndicat a son siège à Paris, 39, rue St-Dominique. Ce siège pourra être changé par décision du Bureau.

ARTICLE 3. — *Durée.*

La durée du syndicat est fixée à trois ans à partir du 1er janvier 1945, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article 8.

Elle sera prolongée ensuite par périodes successives de trois années à moins de délibération contraire prise par l'Assemblée générale au moins six mois avant l'expiration de chaque période.

ARTICLE 4. — *Adhésions.*

Le nombre des adhérents du syndicat n'est pas limité.

Peuvent adhérer au syndicat :

a) Tous exploitants (personnes physiques ou morales) à un titre quelconque des gisements minéraux situés dans les territoires relevant du Ministère des Colonies ou producteurs de métaux bruts dans ces mêmes pays.

b) Toutes personnes physiques ou morales antérieurement concessionnaires ou tous anciens exploitants possédant des intérêts d'origine minière dans les territoires visés ci-dessus.

c) Les présidents, administrateurs, gérants, directeurs, ingénieurs-conseils ou agents supérieurs des sociétés ou organismes visés aux paragraphes *a*) et *b*) ci-dessus, ainsi que les mandataires généraux des exploitants visés aux mêmes paragraphes et les titulaires de permis de recherches.

d) Toute personne morale dont l'activité principale est orientée vers les recherches géophysiques ou minières.

e) Les délégués des syndicats patronaux miniers existant dans les territoires relevant du Ministère des Colonies.

f) Les Chambres Syndicales constituées ou qui viendraient à être constituées dans les territoires relevant du Ministère des Colonies.

Pour faire partie de la Chambre Syndicale, il faut :

1° Etre agréé par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des adhérents présents ou représentés.

L'admission provisoire d'un adhérent peut être prononcée par le Bureau. La décision du Bureau est alors soumise, pour ratification, à la plus prochaine Assemblée générale qui statue à la majorité des deux tiers des adhérents présents ou représentés.

2° Payer la cotisation annuelle.

ARTICLE 5. — *Radiations.*

La qualité d'adhérent de la Chambre syndicale se perd :

1° Par la démission, le décès, ou, s'il s'agit d'une société ou d'un organisme, par sa dissolution.

2° Par la radiation ou l'exclusion prononcée par le Bureau et ratifiée par l'Assemblée générale à la majorité des deux tiers des adhérents présents ou représentés; notamment, l'adhérent qui, après appel, aurait négligé de s'acquitter de la cotisation pourra être considéré comme démissionnaire.

ARTICLE 6. — *Membres titulaires. Membres associés.*

Les adhérents de la Chambre syndicale se divisent en membres titulaires et en membres associés.

Les droits de ces différentes catégories d'adhérents sont fixés par l'article 9.

Sont membres titulaires, les adhérents exploitant une entreprise minière ou métallurgique en activité.

Ne sont pas considérés comme exploitant une entreprise minière ou métallurgique en activité, les adhérents exploitant une entreprise dont le chiffre d'affaires, au cours de l'exercice ayant précédé l'Assemblée générale, aura été inférieur à 500.000 francs.

Sont membres associés tous les autres adhérents.

ARTICLE 7. — *Sections.*

Les membres titulaires et associés de la Chambre syndicale sont répartis en sections techniques, d'après la nature de leur extraction ou de leur production ou d'après la similitude de leurs intérêts, et en sections géographiques.

Les adhérents qui, du chef de l'une de leurs activités, ne relèveraient d'aucune section seront réunis, s'il y a lieu, dans une section spéciale.

Un même adhérent pourra faire partie de plusieurs sections.

Les sections jouiront de l'autonomie la plus complète sous le contrôle du Bureau de la Chambre syndicale.

Chacune d'elles nommera un Bureau composé au minimum de trois membres. Celui-ci élira un Président et, s'il y a lieu, un Vice-Président. Les Présidents, Vice-Présidents et membres des Bureaux de Sections sont choisis parmi les candidats proposés par le Bureau de la Chambre syndicale.

Les sections se réuniront sur convocation de leur Président, toutes les fois que celui-ci le jugera utile.

Elles pourront se concerter pour la défense de leurs intérêts communs.

ARTICLE 8. — *Cotisations.*

Chaque adhérent de la Chambre syndicale paiera chaque année une cotisation de base fixée par catégorie et une cotisation de section. Les taux et modalités de ces cotisations sont fixés par l'Assemblée générale qui peut habiliter le Bureau à fixer les taux et modalités des cotisations afférentes aux Chambres syndicales adhérentes.

La cotisation de base est payable dans le premier trimestre de l'exercice. Elle est intégralement due pour toute année commencée.

Les époques auxquelles les cotisations de section doivent être versées sont fixées par le Bureau.

Tout membre de la Chambre syndicale peut se retirer à tout moment, nonobstant toute clause contraire, sans préjudice du droit pour le Syndicat de réclamer la cotisation afférente aux six mois qui suivent le retrait de l'adhésion.

Article 9. — *Réunions. Votes.*

La Chambre syndicale se réunit périodiquement sur convocation soit du Président, soit, en cas d'absence, de l'un des Vice-Présidents.

Chaque adhérent peut se faire représenter par un ou plusieurs délégués désignés parmi ses administrateurs, directeurs, gérants, ingénieurs-conseils ou agents supérieurs.

Chaque membre titulaire de la Chambre syndicale aura droit dans les votes à trois voix, chaque membre associé à une voix.

En outre, chaque membre, titulaire ou associé, inscrit à une ou plusieurs sections, aura droit à un nombre de voix supplémentaire égal au millième du montant de sa ou de ses cotisations de section arrondi au millier de francs supérieur.

Article 10. — *Bureau (composition).*

Le Bureau de la Chambre syndicale est composé des Présidents de chaque section et, en outre, de douze membres au plus nommés par l'Assemblée générale.

La fraction du Bureau, nommée par l'Assemblée générale, est renouvelée par tiers chaque année; le roulement de sortie est fixé par le sort. Les membres sortants sont rééligibles.

Les élections se font chaque année dans la réunion de l'Assemblée générale convoquée pour l'approbation des comptes, d'après la liste proposée à cette Assemblée par le Bureau.

Le Bureau choisit parmi ses membre un Président, un ou plusieurs Vice-Présidents, un trésorier et un secrétaire, qui tous devront être de nationalité française et jouir de leurs droits civils et politiques.

Article 11. — *Bureau (Réunions. Pouvoirs).*

Le Bureau se réunit sur la convocation du Président ou, à défaut, sur celle du Vice-Président. Les décisions du Bureau ne pourront être valables que si quatre membres au moins sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus pour l'administration de la Chambre syndicale.

Il a notamment tous pouvoirs à l'effet :

— de créer, administrer ou subventionner des œuvres professionnelles telles que : institutions professionnelles de prévoyance, laboratoires, œuvres d'éducation scientifique, cours et publications intéressant la profession.

— de passer des contrats ou conventions avec tous autres syndicats, sociétés ou entreprises.

— de défendre les intérêts généraux et, particulièrement, les intérêts juridiques, conomiques, industriels et commerciaux des adhérents de la Chambre syndicale.

Il réunit et fait connaître aux adhérents les documents et les renseignements qui, dans l'ordre économique, juridique, administratif, fiscal ou commercial, peuvent être de nature à les intéresser.

Il peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs, soit à tel de ses membres, soit à des commissions formées d'un certain nombre de ceux-ci et complétées, s'il y a lieu, en dehors de lui, soit, en ce qui concerne l'activité les intéressant spécialement, aux sections autonomes.

Le Bureau pourra s'assurer toutes les collaborations et donner toutes les missions qu'il jugera utiles ou bon accomplissement de son mandat.

Le service administratif et financier de la Chambre syndicale sera assuré sous le contrôle du Bureau, par un Secrétaire général nommé par lui.

Les mouvements de fonds pourront être opérés par le Président, l'un des Vice-Présidents ou le Secrétaire général.

Article 12. — *Comité de Direction.*

Le Bureau peut déléguer à un Comité de Direction, composé du Président de la Chambre syndicale et des Présidents de sections, les pouvoirs qui lui sont conférés par les présents statuts. Toutefois, le Président à seul pouvoir pour décider des questions qu'il soumet au Comité.

Le Comité de Direction est qualifié, au même titre que le Bureau, pour prononcer l'admission provisoire d'un adhérent à charge de faire ratifier par la plus prochaine Assemblée générale votant à la majorité des deux tiers.

La délégation de pouvoirs du Bureau au Comité de Direction ne peut pas viser :

— le choix du Président, des Vice-Présidents, trésorier et secrétaire de la Chambre syndicale;

— la nomination du Secrétaire général;

— la possibilité de proposer la modification des statuts.

Article 13. — *Assemblées générales.*

Les Assemblées générales de la Chambre syndicale sont convoquées et présidées par le Président ou, en son absence, par l'un des Vice-Présidents.

Les comptes de chaque exercice sont soumis à l'approbation d'une Assemblée générale réunie, à cet effet, dans le cours du premier trimestre qui suit la clôture de l'exercice.

Les convocations pour les Assemblées générales sont faites quinze jours à l'avance par lettres individuelles indiquant l'ordre du jour. Seules les questions portées à l'ordre du jour peuvent être discutées par l'Assemblée.

Les membres qui ne pourront assister à la réunion d'une Assemblée générale auront la faculté de s'y faire représenter par un mandataire muni d'un pouvoir régulier. Pour les sociétés, ce mandataire devra appartenir au Conseil d'Administration ou au personnel supérieur de la société.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des adhérents présents ou représentés.

Les membres du syndicat peuvent également, pour tout objet n'entrant pas spécialement dans la compétence des Assemblées générales ordinaires, être réunis extraordinairement à la diligence du Président.

Toutes les dispositions concernant les Assemblées générales ordinaires sont applicables aux Assemblées générales extraordinaires, sous réserve des dispositions de l'article 14 ci-après. D'autre part, lorsque l'Assemblée générale extraordinaire est convoquée pour des questions autres que celles visées à l'article 14, les convocations peuvent être faites sans respecter le délai statutaire.

Article 14. — *Modifications des statuts. Dissolution.*

Les statuts ne pourront être modifiés que sur la proposition du Bureau ou d'un nombre de membres représentant au moins le cinquième du nombre total des membres, et par une Assemblée générale convoquée spécialement à cet effet et comprenant le quart au moins des membres titulaires.

Dans le cas où une première Assemblée générale n'aurait pas réuni un nombre suffisant de membres, une seconde Assemblée peut être convoquée dans le délai minimum de huit jours. Elle peut statuer valablement quel que soit le nombre des membres, titulaires ou associés, présents ou représentés.

L'Assemblée ainsi constituée peut délibérer valablement sur les projets de fusion, de liquidation ou de dissolution, ou sur toute autre question comportant modification des statuts.

Dans tous les cas, les décisions sont prises à la majorité des deux tiers des adhérents présents ou représentés.

Article 15.

En cas de décès, de démission ou d'exclusion de la Chambre syndicale, les cotisations versées par les adhérents sont de plein droit acquises à la Chambre syndicale, aucune revendication sur l'actif de la Chambre syndicale ne pouvant être exercée par eux et par leurs ayants droit.

Ces dispositions s'entendent sous réserve de celles prévues par l'article 8 du Titre premier, du Livre troisième, du Code du Travail et de la Prévoyance sociale.

En cas de dissolution ou de liquidation de la Chambre syndicale, le Bureau en exercice statuera sur l'emploi qui sera fait de l'actif sans qu'aucun adhérent puisse revendiquer une part quelconque de cet actif.

CHAMBRES LOCALES ADHÉRENTES
A LA CHAMBRE SYNDICALE
DES MINES COLONIALES OU CORRESPONDANTES

Chambre des Mines d'A.E.F.

Siège social : Brazzaville.
Adresse Postale : Boîte postale N° 26.
Adresse télégraphique : Unimines.

BUREAU

Président : M. Y. de LAVELEYE.
Exploitant Minier à M' Vouti (Moyen-Congo).
Boîte postale N° 51, Brazzaville.
Vice-Présidents : MM. W. DESCHAMPS, Directeur Général de la Compagnie de mines d'or du Gabon " ORGABON " à Etéké (Gabon).
R. HUGUET, Exploitant Minier, B.P. 173, Brazzaville.
Trésorier : M. VIGOUREUX, Président Directeur Général de la Société Minière de Dimonika à M'Vouti (Moyen Congo).

SECTIONS

Section Gabon :
Président : M. W. DESCHAMPS, Directeur Général de la Cie des mines d'or du Gabon à Etéké (Gabon).
Titulaires MM. P. POUILLAUDE : Directeur en Afrique de la Sté de Recherches et d'exploitations diamantifères " SOREDIA " à N'Dendé (Gabon).
C. DAVAREND, Directeur de la Ste Minière de N'Djolé à N'Djolé (Gabon).
Suppléant : M. G. CHEVALIER, Président Directeur Général de la Sté Minière de la N'Gounié à Lambaréné (Gabon).
Section Moyen-Congo :
Président : M. A. MAERTEN, Directeur Général en Afrique de la Cie Minière du Congo Français, à M'Fouati (Moyen-Congo).
Titulaires : MM. G. VIGOUREUX,Président Directeur Général de la Sté Minière de Dimonika à M'Vouti (Moyen-Congo).
R. TUECH, Directeur de la Ste Minière Ogooué-Lobaye à Kellé (Moyen-Congo).
Suppléant : M. R. AVOINE, Exploitant Minier à Mayoko par Mossendjo (Moyen-Congo).
Section Oubangui-Tchad :
Président : M. H. SYLVOZ, Directeur Général en Afrique de la Cie Minière de l'Oubangui Oriental et de ses filiales à Berberati (Oubangui-Chari).
Titulaires : MM. R. BURET, Directeur Général en Afrique de la Ste Minière Intercoloniale à Berberati (Oubangui-Chari).
M. J. QUINTARD, Directeur de la Ste Minière de l'Est-Oubangui à Yalinga (Oubangui-Chari).
Suppléant : M. P. FOURCADE, Directeur de la Ste Minière de Carnot à Carnot (Oubangui-Chari).
Délégué à la Métropole :
M. Ph. GIRARDET.
Délégué à la Chambre Syndicale des Mines Coloniales, 4, avenue Hoche, Paris, (8e). Wag. 37.66.

Chambre Syndicale des Mines du Cameroun

Siége social : **DOUALA**

BUREAU

Président : M. Jean FAYET.
Membres du Comité Directeur :
MM. le Directeur de la C.M.A.
FISTER
SCHMITT.
WELTER.
CONTIZAS.

SECRÉTARIAT

M. DEMORY, Boîte postale 116 à Douala.

SECTIONS

Or : *Secrétaire* : M. SCHMITT à Betare Oya (Cameroun).
Rutile : *Secrétaire* M. WALTER à Minta par Nanga-Eboko (Cameroun).

Syndicat des Mines de l'A.O.F.

Siège social: DAKAR

BUREAU

Président : M. BAZOCHE (Cie Péchiney).
Secrétaire : EICHENBERGER (Sté Bauxites du Midi).
Trésorier : M. DELAGE (Cie Minière de Conakry).
Membres :
MM. GAZIELLO (Sté Anonyme Gaziello).
LAURENT (Saremci).

SECRÉTARIAT

Adresse postale : Boite postale 241, Dakar (A. O. F.).

Syndicat des Industries Minières de Madagascar

Siège social : 33, rue de Liége, Tananarive.

CONSEIL DE DIRECTION

Président : M. GOUMAIN-CORNILLE, *Directeur* du Syndicat Lyonnais de Madagascar.
1er *Vice-président* : M. Michel MICOUIN, co-Gérant des Éts Micouin et Pochard.
2e *Vice-président* : M. ESQUER, *Directeur* de la Société Générale des Graphites et de la S^te^ des Minerais de la Grande Ile.
3e *Vice-président* : M. DESBLANC, Agent Général Adjoint de la Compagnie Lyonnaise de Madagascar.
4e *Vice-président* : M. JUVIN, *Représentant* des Établissements Rostaing et de l'Union des Micas.
Secrétaire-trésorier : M. WILSON, *Secrétaire général* du Syndicat Lyonnais de Madagascar.

SECRÉTARIAT

Adresse postale : Boîte postale n° 62, Tananarive.
Téléphone : n° 00.24, Tananarive.

BUREAU D'ÉTUDES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES COLONIALES

12, rue de Bourgogne, PARIS (7e) Téléphone : Invalides : 75 00

Directeur : F. BLONDEL
Secrétaire général : G. DAUMAIN.

STATUTS
du
BUREAU D'ÉTUDES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES COLONIALES (*a*)

Fondation déclarée d'utilité publique par décret du 17 octobre 1931.

I. BUTS DE L'ÉTABLISSEMENT

Article Premier.

L'Etablissement dit « Bureau d'Etudes géologiques et minières coloniales », fondé en 1931, a pour objet de contribuer, par des études désintéressées et à l'exclusion de tout but lucratif, à la mise en valeur du sous-sol des diverses colonies et possessions françaises :

Il a son siège à Paris.

Art. 2.

Les moyens d'action de l'Etablissement sont :

1° la constitution et la publication d'une documentation sur la géologie et les gisements miniers coloniaux;

2° l'organisation de cours et stages pour la préparation d'un personnel technique spécialisé pour les colonies;

3° l'aide apportée aux laboratoires s'occupant de recherches géologiques et minéralogiques;

4° l'étude des statuts miniers coloniaux et toutes autres initiatives désintéressées tendant à la mise en valeur du sous-sol de nos possessions d'outre-mer.

II. ADMINISTRATION ET FONCTIONNEMENT

Art. 3.

L'Etablissement est administré par un Conseil ainsi composé :

1° 10 personnalités représentant les industries intéressées. Ces personnalités sont nommées par le Conseil pour cinq ans et renouvelées par cinquième tous les ans. Il est procédé à l'élection dans la séance qui suit celle où le mandat des membres sortants a pris fin.

a) Statuts approuvés par décret de 12 Juin 1947.

2° le Directeur des Travaux Publics au Ministère de la France d'outre-mer ou son délégué;
Le Directeur des Mines au Ministère de la Production Industrielle ou son délégué;
Le Directeur du Service de la Carte géologique de France ou son délégué;
Le Directeur de l'Office de la Recherche scientifique coloniale ou son délégué.

Art. 4.

Le Conseil choisit parmi ses membres un Bureau composé de :

1 Président.
2 Vice-Présidents.
1 Secrétaire.
1 Trésorier.

Ce Bureau est élu pour un an et est toujours rééligible.

Art. 5.

Le Conseil se réunit au moins tous les deux mois et chaque fois qu'il est convoqué par son Président ou sur la demande d'un quart de ses membres.

La présence de la majorité des membres en exercice au Conseil d'Administration est nécessaire pour la validité des délibérations.

Il est tenu procès-verbal de ses séances. Les procès-verbaux sont signés par le Président et le Secrétaire.

Sont convoqués à toutes les séances du Conseil, avec indication de l'ordre du jour et tous documents nécessaires à l'étude préalable des questions :

le Chef du Service des Mines au Ministère de la France d'outre-mer;

de 3 à 5 fonctionnaires désignés par le Ministre de la France d'outre-mer et le Ministre des Affaires étrangères, pour représenter les départements intéressés, les Hauts Commissariats et Gouvernements des Territoires d'outre-mer, les Protectorats et les Territoires sous tutelle.

Ces divers fonctionnaires ont voix consultative au Conseil.

Les procès-verbaux leur seront communiqués pour observations avant la rédaction définitive.

Art. 6.

Toutes les fonctions de membre du Conseil d'Administration et de son Bureau sont gratuites.

Le Conseil nomme un Directeur dont il fixe les rétributions et qui est chargé de l'exécution de ses décisions. Le Directeur peut être appelé à siéger au Conseil avec voix consultative.

Le Conseil nomme, sur la proposition du Directeur, le personnel nécessaire au fonctionnement de l'Établissement.

III. ATTRIBUTIONS

Art. 7.

Le Conseil d'Administration entend le rapport que le Bureau doit présenter annuellement sur la situation financière et morale de l'Etablissement. Il reçoit, discute et approuve, s'il y a lieu, les comptes de l'exercice clos qui lui sont présentés par le Trésorier avec pièces justificatives à l'appui. Il vote le budget de l'exercice suivant sur la proposition du Bureau et délibère sur toutes les questions mises à l'ordre du jour.

Le Bureau instruit toutes les affaires soumises au Conseil d'Administration et pourvoit à l'exécution de ses délibérations.

Le rapport annuel sur la situation de l'Etablissement ainsi que les budgets et comptes sont adressés, chaque année, au Préfet de la Seine, au Ministre de l'Intérieur, au Ministre des Colonies et au Ministre des Affaires Etrangères.

ART. 8.

Les dépenses sont ordonnancées par le Président du Conseil d'Administration.

L'Etablissement est représenté en Justice et dans tous les actes de la vie civile, par le Président.

Le Trésorier encaisse les recettes et acquitte les dépenses. Les comptes de la gestion sont soumis à l'approbation du Préfet de la Seine.

ART. 9.

Les délibérations relatives à l'acceptation des dons et legs, aux acquisitions, échanges et aliénations d'immeubles, aliénations de valeurs dépendant du fonds de réserve, prêts hypothécaires, emprunts, constitutions d'hypothèques et baux de plus de dix-huit ans ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

IV. RESSOURCES ANNUELLES ET FONDS DE RÉSERVE

ART. 10.

Les ressources annuelles de l'Etablissement se composent :

1° du revenu du fonds de réserve;

2° des subventions qui peuvent lui être accordées;

3° du produit des ressources créées à titre exceptionnel et, s'il y a lieu, avec l'agrément de l'autorité compétente.

ART. 11.

Le fonds de réserve comprend :

1° la donation qui se compose :

a) du capital de trois cent mille francs versé par le Comité d'Etudes minières pour la France d'outre-mer (Union Syndicale comprenant le Comité Central des Houillères de France, le Comité des Forges et la Chambre Syndicale des Mines Métalliques) comme l'atteste la lettre adressée le 1er juin 1931 au Ministre de l'Intérieur par M. Teissier, Président de ce Comité;

b) du droit à une subvention de trois cent mille francs, par an, pendant dix ans, suivant engagement pris par le susdit Comité, ainsi que l'atteste la lettre en date du 28 juillet 1931 adressée au Ministre de l'Intérieur par M. Teissier, Président de ce Comité;

2° le produit des libéralités autorisées sans affectation spéciale;

3° le dixième au moins de l'excédent des ressources annuelles.

ART. 12.

Le fonds de réserve est placé en rentes nominatives sur l'Etat ou en obligations nominatives de chemins de fer dont le minimum d'intérêt est garanti par l'Etat.

Il peut être également employé en acquisition d'immeubles, pourvu que ces immeubles soient nécessaires au fonctionnement de l'Etablissement, ou en prêts hypothécaires, pourvu que le montant de ces prêts réuni aux sommes garanties sur les autres inscriptions ou privilèges qui grèvent l'immeuble ne dépasse pas les deux tiers de sa valeur estimative.

V. MODIFICATIONS DES STATUTS ET DISSOLUTION

ART. 13.

Les présents statuts ne pourront être modifiés qu'après deux délibérations du Conseil d'Administration prises à deux mois d'intervalle et à la majorité des trois quarts des membres en exercice.

Art. 14.

En cas de dissolution ou en cas de retrait de la reconnaissance de la fondation comme établissement d'utilité publique, le Conseil d'Administration désigne un ou plusieurs Commissaires chargés de la liquidation des biens de l'Etablissement. Il attribue l'actif net à un ou plusieurs établissements analogues, publics ou reconnus d'utilité publique.

Ces délibérations sont adressées, sans délai, au Ministre de l'Intérieur, au Ministre des Colonies et au Ministre des Affaires Etrangères.

Dans le cas où le Conseil d'Administration n'ayant pas pris les mesures indiquées, un décret interviendrait pour y pourvoir, les détenteurs des fonds, titres, livres et archives appartenant à l'Etablissement s'en dessaisiront valablement entre les mains du Commissaire liquidateur désigné par le dit décret.

Art. 15.

Les délibérations du Conseil d'Administration prévues aux articles 13 et 14 ne sont valables qu'après l'approbation du Gouvernement.

VI. RÈGLEMENT INTÉRIEUR ET SURVEILLANCE

Art. 16.

Un règlement adopté par le Conseil d'Administration et approuvé par le Ministre de l'Intérieur après avis du Ministre des Colonies et du Ministre des Affaires Etrangères, arrête les conditions de détail nécessaires pour assurer l'exécution des présents statuts.

Il peut toujours être modifié dans la même forme.

Art. 17.

Le Ministre de l'Intérieur, le Ministre des Colonies et le Ministre des Affaires Etrangères auront le droit de faire visiter par leurs délégués les services dépendant de l'Etablissement et de se faire rendre compte de leur fonctionnement.

PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE DEUXIÈME

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES AFFILIÉES A LA FÉDÉRATION DES CHAMBRES SYNDICALES DES MINERAIS ET MÉTAUX BRUTS

MÉTROPOLE ; Minerais Métalliques, Substances Minérales, Métaux : pages blanches.
Charbon (mines exceptées de la nationalisation) : pages roses.

AFRIQUE DU NORD : Pages jaunes.

DÉPARTEMENTS ET TERRITOIRES FRANÇAIS D'OUTRE-MER, ÉTATS ASSOCIÉS : Pages vertes.

ÉTRANGER : Entreprises françaises exploitant à l'étranger (classées avec la Métropole : pages blanches).

MÉTROPOLE

Minerais métalliques, substances minérales, métaux

ÉTRANGER

Entreprises françaises exploitant à l'étranger

(Pages blanches)

SOCIÉTÉ MINIÈRE D'

ALBAN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.500.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques RAMONATXO.
Henri RAMONATXO.
Francis CAYOL.

DONNÉES FINANCIÈRES

1.500 actions non cotées.

DIRECTION

M. Marcel LOPÈS, *Services Technique, Administratif et Commercial.*

EXPLOITATIONS

Embournegade (Tarn), superficie : 20 hectares. Minerai de Spath-Fluor. Exploitation en carrières souterraines.

NATURE DES PRODUITS

Spath-Fluor.

PRODUCTION

1952 : 4.357 t.

PERSONNEL

Européens : 15.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Alban.
Adresse postale : Alban (Tarn).
Station de Chemin de fer : Saint-Juery.
EXPLOITATIONS :
Service Commercial : Pour les questions commerciales, s'adresser au Comptoir Français du Spath-Fluor, 23 *bis*, Rue Balzac, Paris (8e).
Téléphone : Carnot 54-72, Carnot 64-10.
Adresse télégraphique : Fluorcal, Paris.

ÉTABLISSEMENTS RENE

AMAND & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **25.000.000** DE FRANCS.

NATURE DES PRODUITS

Produits isolants (kieselguhr).
Produits réfractaires spéciaux, Magnésie, Chrome-Magnésie, Sillimanite, Corindon, Carbure de silicium.
Creusets de fonderie.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 185-187, Bd Malesherbes, Paris (17e).
Adresse postale : 185-187, Bd Malesherbes, Paris (17e).
Adresse télégraphique : Ramcoref, Paris.
Téléphone : Wagram 89-75 et la suite.

EXPLOITATION : à Alissas (Ardèche).
Station de Chemin de Fer : Privas sur embranchement particulier.
Adresse postale : Alissas (Ardèche).
Téléphone : No 2, Alissas et No 215, Privas.

EXPLOITATION à Montendre (Charente-Maritime).
Station de Chemin de Fer : Montendre.
Adresse postale : Montendre.
Téléphone : No 7 à Montendre.

REPRÉSENTANTS EN FRANCE OU A L'ÉTRANGER :
Société René AMAND et Compagnie à **Masnuy Saint-Pierre** (Belgique).
MM. Max GLOOR, Giesserei Bedarf, **Lucerne** (Suisse).
Ramon SAN SÉBASTIAN, 34, Iparraguirre, **Bilbao** (Espagne).
de ARZA, Buenos-Aires (Argentine).

SOCIÉTÉ MINIÈRE DE L' AMIANTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **650.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Guy CUVELIER, 42,avenue de Verdun, Valenciennes (Nord). *Président.*
François de VILLEPIN, 2, rue Henri-de-Rochefort, Paris (17e).
Paul CUVELIER, 37, rue Albert-Vanderhagen, Haubourdin (Nord).
Michel PAUL-CAVALLIER, 2, rue Henri-de-Rochefort, Paris (17e).
Jean EMSENS, 9, rue Ducale, Bruxelles (Belgique).
André EMSENS, 9, rue Ducale, Bruxelles (Belgique).
Roger DELAME, 59, rue des Belles-Feuilles, Paris (16e).
Louis PIÉRARD, 1, rue Maurice-Denis, Saint-Germain-en-Laye (S.-et.-O.).
Charles LAURENT 33, rue d'Artois, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

650.000 actions de 1.000 francs.

DIRECTION. SERVICES TECHNIQUE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Directeur Général : Ingénieur Charles LAURENT.
Directeur technique d'Exploitation : M. André DE COSTER.

EXPLOITATIONS

1o **Situation.** — Le Gisement amiantifère de Canari est situé sur la côte occidentale du Cap Corse à proximité de la mer et le long de la Route Nationale No 198.

2o **Étendue.** — Les droits de concession de la S. M. A. à Canari portent sur 55 H 04 A 20 C.

Outre le Gisement de Canari la S. M. A. s'est assurée la concession de 906 H 12 A 93 C de terrains amiantifères situés en Corse.

3o **Mode d'Exploitation.** — L'extraction du minerai a lieu à partir de 2 puits exploités à ciel ouvert.

NATURE DES PRODUITS

Amiante Chrysotile et poudres d'Amiante.

PRODUCTION

	Fibres	Poudre
1950	6.094 tonnes.	1.362 tonnes
1951	6.941 —	1.550 —
1952	5.597 —	1.193 —

PERSONNEL

Ouvriers : 250.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 33, rue d'Artois, Paris.
Adresse télégraphique : Smamiant.
Téléphone : Ely 67-97.

Exploitation : Société Minière de l'Amiante à Canari (Cap Corse).
Adresse télégraphique : Canamiant Corse.
Téléphone : 7, Canari.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MINES DE SOUFRE D'

APT ET DE BIABAUX

RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **12.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Étienne TOYE, *Président, Directeur général.*
Albert RIEU, *administrateur.*
Jacques GRANJON, —
Louis RAICHLEN, —
Étienne BELLICARD, —

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions de 500 francs.
Pas d'obligations — titres non cotés.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Raymond PATISSIER, *Directeur.*
Joseph CASTEL, *Ingénieur des Mines-Conseil.*
Jacques LUGAN, *Ingénieur-Conseil.*

CONCESSIONS

La Nouvelle Société a été instituée par la fusion de la Société des Mines de Soufre d'Apt et la Société des Mines de Biabaux (Décret de mutation des concessions du 3 mars 1951).

Elle dispose des gisements des deux Sociétés soit :

— Dans le bassin minier d'Apt, de la concession de soufre des Tapets d'une superficie de .... 68 Ha
et de la concession de soufre de Saignon d'une surface de ...... 287 Ha

représentant au total .... 355 Ha

comprises entre les vallées convergentes du Calavon et de la Doa, à l'Est de la Ville d'Apt, près la gare de Saignon, au voisinage de laquelle se trouve l'usine à trituration; et :

— Dans le bassin minier Manosquin près de Saint-Maime, de la concession de soufre de Saint-Martin-de-Renacas d'une superficie de .... 875 Ha
à laquelle est superposée la concession de lignite de Billabeau dont elle est également concessionnaire.

Il a été reconnu quatre couches exploitables dans les concessions de soufre de Saignon et des Tapets;

et sept couches exploitables dans la concession de soufre de Saint-Martin-de-Renacas.

Le dosage moyen du minerai de soufre après triage est de 12 à 15 %.

NATURE DES PRODUITS

Soufre viticole et tous produits fongicides et insecticides à base de minerai.

Le lignite de Saint-Martin-de-Renacas a été utilisé pour la marche d'une Station Thermique, pour le chauffage et pour la fabrication de la chaux pouvant être extraite dans les concessions de Biabaux.

PERSONNEL OUVRIER

Variable suivant les nécessités des exploitations.

Actuellement varie de 25 à 30 à l'exploitation mine et à l'usine.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 15, rue du Pont, Arles (B.-du-R.).

Siège administratif *à Saignon* (Vaucluse).

Adresse Postale : Saignon (Vaucluse).

Adresse Télégraphique : Sulfurol-Apt.

Téléphone : 19 à Apt.

8 à Saint-Michel l'Observatoire (Basses-Alpes) pour Biabaux.

Station Chemins de fer : Saignon (Vaucluse). — Embranchement particulier Biabaux Garage (B.-A.).

SOCIÉTÉ DES MINES

D'

ARGUT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **21.200.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. J. DUMALANIDE, *Président.*
P. RAFFARD, *Administrateur.*
H. ROD, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

42.000 actions de 500 francs, 10.000 parts.
Cours des actions : environ 300 francs. Dividende en 1947 : 5 % et 1948 : 5 %.

DIRECTION

M. Henry ROD, Directeur général.

CONCESSIONS

7.000 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Minerais de Zinc, Plomb et Métaux Connexes.

PRODUCTION

1952 : Méant.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 74, rue Saint-Lazare, Paris.
Téléphone : Trinité 43-50 et 24-10.
Exploitation : Saint-Béat (Hte-Garonne).

ASSOCIATION MINIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **56.825.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri LAFOND, *Président*, 102, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.
Jean PALLIER, *Vice-Président*, 105, avenue Victor-Hugo, Paris.
Rémi BOISSONNAS, *Administrateur*, 42, avenue de Villiers, Paris.
Bernard FAURE-BEAULIEU, *Administrateur*, 81, rue de Grenelle, Paris.
Pierre LION, *Administrateur*, 94, boulevard Flandrin, Paris.
Georges PERRINEAU, *Administrateur*, 9, bd, St-Michel, Paris.
Georges VERNES, *Administrateur*, 30, avenue de Messine, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

A la suite du regroupement des actions, le 7 mai 1951, le capital de 56.825.000 francs est divisé en 22.730 actions de 2.500 francs cotées en Bourse.

1948		40 frs	2.640 frs
1949		50 —	2.540 —
1950		60,975 —	1.280 —
1951			840 —
1952	regroupée		26.000 —

ADRESSES DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : Association Minière, 9, rue Chauchat, Paris (9e).
Adresse télégraphique : Assomine, Paris.
Téléphone : Taitbout 95-40 (4 lignes).

COMPAGNIE ROYALE

ASTURIENNE DES MINES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **340.000.000** DE FRANCS BELGES.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Paul LALOUX *Président Dr Gal*, Abbaye de Beaufays par Chaudfontaine, province de Liége (Belgique).
PABLO DE GARNICA, *Vice-Président*, Calle de Jorge Juan 5, Madrid (Espagne).
DE PIDAL (Marquis), *Administrateur*, Juan de Mena 7, Madrid (Espagne).
DE BAUER (Chevalier Robert), *Administrateur*, 13, rue Émile-Claus à Ixelles (Belgique).
Roger PEREIRE, *Administrateur*, 37, avenue Franklin-Roosevelt, Paris.
Jacques VISSCHERS, *Administrateur*, 61, rue de la Régence, Bruxelles (Belgique).
Henri JOUFFROY, *administrateur*, 42, avenue Gabriel, Paris.
Maurice CARON, *administrateur*, 196, avenue Victor-Hugo, Paris.
Eduardo COMAS, *administrateur*, Claudio Coello, 44, Madrid (Espagne).
Jean NAGELMACKERS, *Administrateur*, 206, boulevard d'Avroy, Liége (Belgique).

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 992.000 actions sans désignation de valeur.
Ces actions sont introduites aux bourses de Bruxelles, de Paris et de Madrid.

ANNÉES	ACTIONS		OBLIGATIONS ÉMISES EN FRANCE 5 % 1929.
	Cours moyen en francs belges à la bourse de Bruxelles.	Dividendes en francs belges.	Cours moyen en francs français à la bourse de Paris.
1948	409,04	25 brut	944,22
1949	517,86	35 —	838,16
1950	514	60 —	871
1951	1.003	80 net	964

54.337 obligations de 1.000 frs restaient à amortir au 31 déc. 1951.
Toutes les obligations émises en Espagne ont été remboursées en 1951.

DIRECTION

MM. Paul LALOUX, *Président Directeur Général*, Abbaye de Beaufays par Chaudfontaine, province de Liège (Belgique).
Maurice CARON, 196, avenue Victor-Hugo, Paris } *Administrateurs-Directeurs.*
Henri JOUFFROY, 42, avenue Gabriel, Paris }

USINES

En France :

Usine de grillage de blendes et de fabrication d'acide sulfurique; fonderie de zinc et d'alliages; laminoirs à zinc et à plomb, presses à plomb à Auby (Nord); usine de grillage à blendes, de fabrication d'acide sulfurique et de superphosphates, laminoirs à zinc, presse à plomb à Tonnay-Charente (Charente-Maritime). Presses à plomb à Marseille, Paris et Hendaye. Fonderie de zinc à Mortagne (Nord).

En Espagne :

Ateliers de concentration par flottation différentielle à Réocin et Arditurri. Usine de grillage et d'acide sulfurique à Hinojedo (province de Santander). Fonderie de zinc et laminoirs à zinc à Arnao (Oviedo). Usines de grillage, d'acide sulfurique et de superphosphates à San Juan de Nieva (Oviedo). Fonderie de plomb et d'argent, laminoirs à plomb à Renteria (Guipuzcoa). Fabrique de minium et céruse à Alzage (Guipuzcoa).

MINES

En Tunisie :

Concession et permis miniers pour plomb et zinc à : El Grefa (contrôle civil de Bizerte), Djebel Semene et Sidi Ahmed (contrôle civil de Beja), Kebbouch et Bou-Kehil (Contrôle civil du Kef).

Au Maroc :

Concessions et permis miniers pour le plomb et le zinc à Touissit et Djebel Mahsseur (région d'Oujda). Permis d'exploitation et de recherches au Djebel Aouam, à Sidi Bou Othmann et à Bou-Iblane.

En Espagne :

Concessions et mines de zinc et de plomb de Réocin, Udias, La Florida, Venta de la Vega (province de Santander), Arditurri, San Maximiliano, Ugama (Province de Guipuzcoa).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 12, place de la Liberté, Bruxelles.

Siège administratif pour la France :

Adresse postale : 42, avenue Gabriel, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Dirastur, Paris.
Téléphone : Elysées 51-36.
Agences de Vente en France :
50 *ter*, rue de Malte, Paris;
43, rue Raulin, Lyon;
76, route de Magny, Metz.
8 et 10, boulevard de Dunkerque, Marseille;
19, rue d'Amiens, Lille;
23, boulevard Paul-Doumer, Reims;
70, quai Gaston-Boulet, Rouen;
9, rue Grécourt, Tours;
7, rue Jaïsquibel, Hendaye.

Usine d'Auby :

Station de Chemin de fer : Pont-de-la-Deule (Nord).
Adresse postale : Auby (Nord).
Adresse télégraphique : téléphone Asturienne Douai.
Téléphone : N° 29, Douai (Nord).

Usine de Mortagne :

Station de Chemin de fer : Maulde Mortagne (Nord).
Adresse postale : Mortagne du Nord.
Adresse télégraphique : Métallurgique-Mortagne du Nord.
Téléphone : 5, Mortagne du Nord.

Usine de Tonnay-Charente :

Adresse postale : Boîte postale N° 11, Rochefort-sur-Mer (Charente-Maritime).
Adresse télégraphique : Royastur-Rochefort.
Téléphone : N° 145, Rochefort-sur-Mer.

Tunisie :

Adresse postale : 19, rue de Metz.
Adresse télégraphique : Royastur-Tunis.
Téléphone : N° 3.38, Tunis.

Maroc :

Adresse postale : Boîte postale N° 406, Oujda.
Adresse télégraphique : Royastur-Oujda.
Téléphone : 0.29, Oujda.

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

BAUXITES DE FRANCE

CAPITAL DE **108.000.000** DE FRANCS.

Siège social : 67, *rue Breteuil,* **MARSEILLE (6e)**

Exploitation et vente de bauxites.
Bureaux : 67, rue Breteuil, Marseille.
Adresse télégraphique : Franboxit.
Téléphone : Dragon 29.03.
Brignoles, rue Douzon. *Tél.* : 22.

SOCIÉTÉ

BAUXITES DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 180.000.000 DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Paul FRETAULT, *Président.*
André CHALMIN, *Administrateur et Directeur général.*
Max DAIREAUX, *Administrateur.*
George HODSON, *Administrateur.*
Lucien LEBARBIÉ, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : non cotées en Bourse.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

8, boulevard du Roi-René, Aix-en-Provence (B.-du-R.).

EXPLOITATIONS MÉTROPOLITAINES

Dans le Var près de Brignoles et dans l'Hérault près de Bédarieux.

NATURE DES PRODUITS

Bauxites, rouges et blanches.

PRODUCTION

1949	70.100	tonnes
1950	82.000	—
1951	167.000	—
1952	164.000	—

PERSONNEL OUVRIER

Variable — présentement : 150 personnes environ (non compris les cadres et employés de bureau).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : Bauxites du Midi, 63, avenue des Champs-Élysées, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Bauxites, Paris.
Téléphone : Élysées 91-63.

Administration, services techniques et commerciaux :

Adresse postale: Bauxites du Midi, 8, boulevard du Roi-René, Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône).
Adresse télégraphique : Bauxites Aix-en-Provence.
Téléphone : 4-64 Aix-en-Provence.

Exploitations métropolitaines :

a) du Var :
Adresse postale : Bauxites du Midi, Place du Palais de Justice, Brignoles (Var).
Adresse télégraphique : Bauxites du Midi, Brignoles.
Téléphone : 85, Brignoles.

b) de l'Hérault :
Adresse postale : Bauxites du Midi, rue Canorgue, Bédarieux (Hérault).
Adresse télégraphique : Bauxites du Midi, Bédarieux.
Téléphone : 58, Bédarieux.

Exploitations d'outre-mer :

Voir les pages vertes de l'annuaire.

SOCIÉTÉ DES MINES

DE LA

BELLIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **90.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Gaston STRAP, *Président*, 112, boulevard Exelmans, Paris (16e).
Cie CENTRALE DE MINES ET DE MÉTALLURGIE, *Administrateur*, 11 *bis*, rue Balzac, Paris (8e).
M. Pierre STRAP, *Administrateur*, 73, rue des Vignes, Paris (16e).

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 90 millions de francs est divisé en 36.000 actions regroupées à 2.500 fr.
La société n'a pas émis d'obligations.
Les titres sont cotés à la Bourse de Paris.

BILAN SOMMAIRE
AU 31 DÉCEMBRE 1952

ACTIF.

Immobilisés	67.900.386
Approvisionnements et stocks	6.449.094
Débiteurs	7.833.923
Disponibles	3.441.264
Solde débiteur	8.208.195
	93.832.862 fr.

PASSIF.

Capital	90.000.000
Réserves et provisions	1.284.345
Prime d'émissions actions	2.299.687
Créditeurs	248.830
	93.832.862 fr.

DIRECTION ET SERVICE TECHNIQUE

M. Gaston STRAP, Ingénieur Civil des Mines, Président, Directeur général, 11 *bis*, rue Balzac, Paris (8e).

SERVICES ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. Roger AUROUX, *Secrétaire Administratif, Secrétaire du Conseil.*

CONCESSION, TRAVAUX, TRAITEMENT

Concession. — Concession de mispickel aurifère de Saint-Pierre-Montlimart, instituée par décret du 5 juin 1905, d'une superficie de 508 hectares.

Cette concession est située dans le département de Maine-et-Loire, à mi-chemin entre Angers et Nantes, à 12 kilomètres au Sud de la Loire.

Données générales sur les travaux. — Six puits d'extraction, profondeur 170 mètres, six niveaux.

Explosifs : dynamite, air liquide.

Aérage naturel; Éclairage à l'acétylène.

Appareils de traitement. — Usine de traitement pour or en lingots.

NATURE DES PRODUITS

Lingots d'or et d'argent.

PRODUCTION

1947	néant
1948	—
1949	—
1950	—
1951	24 kilos d'or.
1952	25 —

PERSONNEL OUVRIER

Ouvriers { fond 21.
jour 22.

INSTITUTIONS OUVRIÈRES

Caisse de secours, Caisse de retraites, habitations ouvrières.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : 11 *bis*, rue Balzac, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Belior, Paris.
Téléphone : Élysée 21-56; Élysée 21-57.

EXPLOITATION :

Station de Chemin de fer : Montrevault (Maine-et-Loire).
Adresse postale : Saint-Pierre-Montlimart (Maine-et-Loire).
Téléphone : 4, Saint-Pierre-Montlimart (Maine-et-Loire).

SOCIÉTÉ AN. DES MINES

DE

BITUME ET D'ASPHALTE DU CENTRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **360.000.000** DE FRANCS.
R. C. Seine N° 8146

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. LAMARCHE, *Président*, ancien élève de l'École Polytechnique, Entrepreneur de Travaux Publics, Officier de la Légion d'Honneur, 38, rue de Lubeck, Paris (16e).

Henri BANCEL, *Vice-Président*, Entrepreneur de Travaux Publics, Officier de la Légion d'Honneur, 83, rue Petit, Paris (19e).

Guy BANCEL, *Ingénieur*, 19, rue Clément-Marot, Paris (8e).

Émile CLARET, *Directeur général*, Ingénieur, ancien élève de l'École Polytechnique, Chevalier de la Légion d'Honneur, 44, rue de Varenne, Paris (7e).

Gaston CLAUS, Ancien Élève de l'École Polytechnique, Ingénieur civil des Mines, 45, rue Schaffer, Paris (16e).

Gérard de l'EPINE, 5, rue Henri-de-Bornier, Paris (16e).

Jacques FAURE, Ingénieur Civil des Mines, 199, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).

Jean GASSIE, Ingénieur des Arts-et-Métiers, Chevalier de la Légion d'Honneur, 48, avenue de Saxe, Paris (7e).

Pierre LAMARCHE, Entrepreneur, 153, boulevard Haussmann, Paris (8e).

Jacques SIGUIER, Ingénieur, ancien élève de l'École Polytechnique, 16, rue Jasmin, Paris (16e).

DONNÉES FINANCIÈRES

72.000 actions de 5.000 francs.
10.000 obligations de 5.000 francs, 4 % 1945.
Actions cotées au Parquet de la Bourse de Paris.
Obligations cotées à la Bourse de Lyon.

DIRECTION, SERVICES ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Émile CLARET, *Directeur général*, 41, avenue Montaigne, Paris (8e).
Marcel RAMPAZZI, *Directeur général adjoint*.
Robert GASCUEL, *Secrétaire général*.

CONCESSIONS EXPLOITÉES

1° Concessions des Roys-Nord et des Roys-Sud. — Canton de Pont-du-Château (Puy-de-Dôme).

Les produits extraits sont amenés pour transformation à l'usine de Pont-du-Château, reliée aux mines par une voie de 0,60.

2° Concessions de Fontcouverte et du Mas Taullèle. — Commune de Saint-Jean de Maruéjols (Gard), 450 hectares.

Les produits extraits sont amenés par camions à l'usine de Saint-Ambroix (Gard).

NATURE DES PRODUITS

Calcaire asphaltique brut.
Poudre d'asphalte.
Mastic d'asphalte.
Mastic d'asphalte anti-acide.
Carreaux et pavés d'asphalte.

PRODUCTION (en tonnes)

	Roche	*Poudre*	*Mastic*	*Pavés*
1949	37.794	9.843	20.244	4.895
1950	66.856	9.574	30.527	6.668
1951	57.988	11.332	35.564	9.650
1952	60.637	13.533	37.442	7.174

PERSONNEL MINEUR

Saint-Ambroix .... 175 ouvriers
Pont-du-Château .... 120 ouvriers

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 41, avenue Montaigne, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Centremines, Paris.
Téléphone : Élysées 46-00 (deux lignes groupées).

EXPLOITATION DE SAINT-AMBROIX :
Adresse postale : Société des Mines de Bitume à Saint-Ambroix (Gard).
Adresse télégraphique : Centremines, Saint-Ambroix.
Téléphone : 25, Saint-Ambroix (Gard).
Station de chemin de fer : Saint-Ambroix.

EXPLOITATIONS DE PONT-DU-CHATEAU.
Adresse postale : Société des Mines de Bitume à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme).
Adresse télégraphique : Centremines, Pont-du-Château (Puy-de-Dôme).
Téléphone : 4, Pont-du-Château (Puy-de-Dôme).
Station de Chemin de fer : Pont-du-Château.

SOCIÉTÉ DES MINES DU BLAYMARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **7.368.300** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. R. AUMAS, *Président*, Directeur général,
J. A. SCALBERT, *Administrateur*,
Sté FRANCO-COLONIALE D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES, *Administrateur*.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions de jouissance;
Actions de capital anciennes;
Actions de capital, émission 1944;
Actions de capital, émission 1945;
Actions de jouissance, tranche impôt de solidarité;
Actions de capital, tranche impôt de solidarité.

Cours moyens des actions des 5 dernières années (tiré du fascicule de décembre de la publication « Cours moyens des Valeurs cotées en France »).

1941 : La Société ne figure pas au relevé.
1942 : Actions de capital anciennes = 1.372,38
Actions de jouissance = 996,10
1943 : Actions de capital anciennes = 993,23
Actions de jouissance = 883,16
1944 : Actions de capital anciennes = 635
Actions de jouissance = 519
1945 : Le cours moyen n'a pas été établi (taxe de transmission supprimée à partir du 1er janvier 1946).

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Services de Direction et Administratifs au siège à Paris.

Exploitation au Mazel par Le Bleymard (Lozère). (Amodiée à la Sté fermière des Mines du Blaymard. Siège social, 3, rue Godot-de-Mauroy, Paris (9e). Sté Ame au capital de 60 millions de francs).

CONCESSIONS

Concession du 9 avril 1903 en Lozère, 1.196 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Galène argentifère. Blende et Calamine.

PRODUCTION

Arrêt de 1938 à 1943, puis travaux de recherches sans exploitation proprement dite, jusqu'en 1947, puis reprise d'exploitation par l'amodiataire.

PERSONNEL OUVRIER

Environ 150 Européens en période d'activité.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 23 *bis*, avenue de Messine, Paris.
Téléphone : Wagram 30-14.
Exploitation : Le Mazel.
Station de Chemin de fer : Bagnols-Chadenet.
Adresse postale : Mines du Blaymard, Le Bleymard (Lozère).
Téléphone : 9, au Bleymard.

LOUIS

BONET

DIRECTION

M. Louis BONET, *Propriétaire et Directeur.*

EXPLOITATIONS

Exploitations dans les massifs des Albères, près de la frontière d'Espagne, sur les territoires des communes de Céret, Maureillas et Las Illas.

NATURE DES PRODUITS

Talc, céricite en roche et en poudre.

PRODUCTION

2.200 tonnes en moyenne, environ.

PERSONNEL OUVRIER

20 Européens.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : Le Boulou (Pyrénées-Orientales).
Adresse postale : avenue d'Espagne, Le Boulou.
Adresse télégraphique : Bonetalc.
Téléphone : 35, Le Boulou.
Exploitations : Maureillas et Céret, Usine à Le Boulou.
Station de Chemin de fer : Le Boulou Perthus.
Adresse postale : Louis Bonet, avenue d'Espagne, Le Boulou.
Adresse télégraphique : Bonetalc, Le Boulou.
Téléphone : 35, Le Boulou.
Représentants en France ou a l'Étranger : Quatre en France et un en Suisse.

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DE

BOR

Société anonyme au capital de **120.000.000** de francs, *constituée en* 1904 *pour une durée de cinquante ans prorogée jusqu'au* 1er *décembre* 1960, *à la suite d'un décret du Gouvernement Yougoslave prolongeant la durée de la concession. — Statuts déposés chez Me THIBIERGE, Notaire à* **Paris**.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Maurice GARREAU-DOMBASLE, *Président*, 31, rue de la Faisanderie, Paris.
Gabriel CAMPION, *Administrateur*, Ministère des Finances et des Affaires Économiques, 93, rue de Rivoli, Paris.
Francis CLOSON, *Administrateur*, Ministère des Finances et des Affaires Économiques, 41, quai Branly, Paris.
Albert DENIS, *Administrateur*, Ministère de l'Industrie et de l'Énergie, 17, avenue d'Iéna, Paris.
Pierre LEGOUX, *Administrateur*, Ministère de la France d'Outre-Mer 27, rue Oudinot, Paris.
Arnold NAVILLE, *Administrateur*, 13, Corraterie, Genève (Suisse).
René PEIX, *Administrateur*, 54, avenue Louis-Lepoutre, Bruxelles (Belgique).
Émile REPELIN, *Administrateur*, 9, place des Ternes, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions. — Capital divisé en 600.000 actions de 200 francs, entièrement libérées, dont : 48.500 actions de priorité amorties de 100 francs, 541.500 actions ordinaires et 10.000 actions ordinaires B. nominatives.

Cours des actions et dividendes des 5 dernières années (néant).

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Maurice GARREAU-DOMBASLE, *Président, Directeur général.*
Lucien BERTRAND, *Secrétaire général.*

CONCESSIONS

En Yougoslavie, domaine minier de 2.400 hectares. La Société dépossédée de ses mines par la guerre et les nationalisations, attend le règlement des indemnités prévues.

NATURE DES PRODUITS

Cuivre. Or.

PRODUCTION

Avant 1940, environ 40.000 tonnes de cuivre et 1.800 kilos d'or.

PERSONNEL OUVRIER

Avant 1940, 5.000 ouvriers environ.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 6, rue de La Rochefoucauld, Paris (9e).
Adresse postale : 6, rue de La Rochefoucauld, Paris.
Adresse télégraphique : Aristote, Paris.
Téléphone : Trinité 63-90 à 94.

MINE DE SOUFRE

DES

CAMOINS

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES MINES
DE SOUFRE DE PROVENCE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **4.500.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Fernand ROUX.
Georges DELEUIL.
Jean ROUX.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Fernand ROUX, *Président, Directeur général.*
Georges DELEUIL, *Services Techniques.*

NATURE DES PRODUITS

Concession des Camoins. Exploitation en galeries. Minerai de soufre à 10 % — soufre agricole à 48 %.

PRODUCTION

1952 — 83 T.

PERSONNEL OUVRIER

6 Européens.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 5, rue des Convalescents, Marseille.
Adresse télégraphique : Galipot.
Téléphone : Colbert 05-75-50-13-32-79.
Exploitations : Mines des Camoins.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
DE

CARRELAGES
ET DE
PRODUITS CÉRAMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **110.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Antoine LABALETTE, *Président Directeur Général.*
Jean HEYMANN, *Administrateur Directeur Général Adjoint.*
Joseph LABALETTE, *Administrateur.*
Marcel GODEFROY, *Administrateur.*
Jean CHARPENTIER, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

55.000 actions de 2.000 francs.
Dividendes. Coupon nº 3 28.70 net (exercice 1947).
— — 4 82.00 net (exercice 1948).
— — 6 123.00 net (exercice 1950).
— — 7 300.00 net (exercice 1951).

USINES

Bourg Saint-Andéol (Ardèche)	superficie	: 23.330 m²
Feignies près Maubeuge (Nord)	—	: 46.380 m²
Lambersart-lez-Lille (Nord)	—	: 12.300 m²
Haubourdin (Nord)	—	: 20.000 m²

Carrière de kaolin à Auberives (Isère)

NATURE DES PRODUITS FABRIQUÉS

Briques de magnésie.
— de chrome magnésie.
Pavés divers.
Carreaux en grès cérame fin vitrifié.
Mosaïque — — —

PRODUCTION

Année	1947	13.875	tonnes
—	1948	14.712	—
—	1949	13.036	—
—	1950	14.500	—
—	1951	16.500	—

PERSONNEL

Environ 700 ouvriers.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 94, rue de la Victoire, Paris (9e).
Téléphone : Trinité 98-15 à 98-18.
Adresse télégraphique : Produicera 96, Paris.

USINE DE BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche).
Téléphone : N° 5 à Bourg-Saint-Andéol.
Adresse télégraphique : Produicera-Bourg-Saint-Andéol.
Station de chemin de fer : Bourg-Saint-Andéol.

USINE DE FEIGNIES (Nord), rue de la Croix-de-Pierre.
Téléphone : N° 15 à Feignies.
Adresse télégraphique : Produicera-Feignies.
Station de chemin de fer : Feignies (Nord).

USINE DE LAMBERSART (Nord), 11, rue des Blanchisseurs.
Téléphone : N° 706-36 à Lille.
Adresse télégraphique : Produicera-Lille.
Station de chemin de fer : Lomme.

SOCIÉTÉ DES MINES
DE
CHARRIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **82.500.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean CANTACUZENE, *Président*, 1, rue des Saints-Pères, Paris.
Jean d'ANGELY, 5, avenue de Ségur, Paris.
Guy BROCARD, 46, rue de Tocqueville, Paris.
Maurice DESOUBRY, 49, rue La Fontaine, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

33.000 actions de 2.500 francs.
20.000 parts de fondateur.
Actions cotées en Bourse (Cote des Courtiers en Valeurs Mobilières).
Parts cotées au « hors cote ».
Cours au 1er janvier 1953 { Actions : 4.000 francs.
Parts : 800 francs.

DIRECTION

MM. Jean CANTACUZENE, *Président, Directeur général.*
Paul THIBONNIER, *Directeur général adjoint.*
Lucien BÉGUÉ, *Secrétaire général.*
Maxime RAPHANAUD, *Directeur des Exploitations.*

CONCESSIONS

Concession d'une superficie de 703 hectares, accordée par décret du 3 juin 1872 sur le territoire de la commune de la Prugne, canton du Mayet-de-Montagne, arrondissement de La Palisse (Allier).

NATURE DES PRODUITS

Concentrés de cuivre et d'étain. Magnétite.

PRODUCTION

Production en 1952 :

Cuivre : 179 tonnes de concentrés à 27 %.
Étain : 242 tonnes de concentrés à 32 %.
Magnétite : 166 tonnes.

PERSONNEL

Personnel ouvrier : 120 (Européens).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

SIÈGE SOCIAL : La Prugne (Allier).
SIÈGE ADMINISTRATIF : 41, boulevard Haussmann, Paris (9e).
Téléphone : Opéra 62-10 et 03-20.
Adresse télégraphique : Mincharier, Paris.

EXPLOITATION : La Prugne (Allier).
Station de Chemin de fer : Vichy.
Adresse postale et télégraphique : La Prugne (Allier).
Téléphone : 2, La Prugne (Allier).

SOCIÉTÉ DES MINES D'OR DU CHATELET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **10.526.100** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. André ROUSSEL, *Président, Directeur général.*
Jacques LANDOLT.
Ivan SCHLUMBERGER.
Louis VERNES.
Charles-André VERNES.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 4.210 actions de 2.500 francs.
Parts : néant.
Obligations : néant.
Cours extrêmes des actions 1951 : 7700-6450.

DIRECTION

M. Erasme FILIPPINI, *Directeur général,* Chatelet, Budelière (Creuse).

CONCESSIONS

La concession des Mines d'or du Chatelet d'une superficie de 730 hectares s'étend sur les communes de Chambon, Evaux et Budelière. Le Puits percepteur, seul puits en activité, ainsi que l'usine de traitement, se trouvent sur un éperon rocheux limité au sud par la Vallée de la Tardes, au Nord par le Lascoux, petit ruisseau.

Le gisement est constitué par un groupe de filons ramifiés en stockwerk de direction générale sensiblement N. S. à pendage voisin de la verticale. Les terrains encaissants sont les gneiss, le remplissage à minéralisation irrégulière comprend du quartz et de la « pegmatite » (dérivant du gneiss par écrasement et lessivage) à mispickel aurifère, avec pyrite et quelquefois stibine.

Les recherches suivent les unes après les autres les différentes veines à des étages distants de 30 ou 40 mètres. Quand on a découvert une lentille, on la découpe en panneaux par des galeries et cheminées. On dépile ensuite les panneaux payants par tranches horziontales, avec remblayage par stérile provenant du triage au fond. On utilise la perforation à air comprimé avec injection d'eau et la dynamite. Le déblocage des chantiers se fait par bennes et roulage à main.

L'usine de traitement comprend successivement : concassage, broyage, concentration par flottation, séchage des concentrés, grillage, cyanuration-précipitation sur zinc, attaque, fusion.

PRODUCTION

1947	—	84	kgs
1948	—	95	—
1949	—	141	—
1950	—	154	—
1951	—	172	—

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : 11 *bis,* rue Balzac, Paris (8e).
Téléphone : Elysées 21-56, 21-57.

EXPLOITATION :

Adresse postale : Budelière (Creuse).
Adresse télégraphique : Mines Chatelet, Évaux.
Téléphone : 4, Évaux (Creuse).

SOCIÉTÉ DES MINES DE CHENI

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.200.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Georges REVERT, *Président.*
Roger GRENIER, *Administrateur.*
Pierre STRAP, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 1.200.000 francs est divisé en 2.400 actions de 500 francs.
Il a été créé 1.200 parts bénéficiaires.
Les titres ne sont pas cotés en Bourse.

DIRECTION ET SERVICE TECHNIQUE

MM. Georges REVERT, *Président, Directeur général.*
Jean DELOMENIE, Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne).

SERVICE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. Roger AUROUX, *Secrétaire administratif.*

CONCESSION

Concession de mispickel aurifère instituée par décret du 21 février 1913, d'une superficie de 406 hectares.

Cette concession est située dans le département de la Haute-Vienne, à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne) à environ 8 kilomètres de Limoges.

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES TRAVAUX

Deux puits d'extraction, profondeur 250 mètres, 8 niveaux.
Explosifs : dynamite.
Aérage naturel. — Éclairage à l'acétylène.
Traitement. — L'exploitation ne comporte pas d'usine de traitement. Le minerai extrait est traité à l'usine des Farges de la Compagnie Centrale de Mines et de Métallurgie.

NATURE DES PRODUITS

Minerai aurifère.

PRODUCTION

Activité réduite à des recherches, la production ayant été suspendue en 1944, par suite de destruction de puits par faits de guerre ayant provoqué le noyage de la mine.

PERSONNEL OUVRIER

Ouvriers : 10.

INSTITUTIONS OUVRIÈRES

Caisse de secours, caisse de retraites, habitations ouvrières.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : 11 *bis*, rue Balzac, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Belior Paris.
Téléphone : Élysées 21-56 — 21-57.

EXPLOITATION :
Station de Chemin de fer : Champsiaux (Haute-Vienne).
Adresse postale : Mines de Cheni, à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne).
Téléphone : 34 à Saint-Yrieix-la-Perche.

COMPTOIR D'EXTRACTION ET DE VENTE

DE

BAUXITES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **16.800.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Charles DAHER, *Président du Conseil d'Administration,* 2, Traverse de la Gironne, Marseille.
Jacques DE LAFARGE, *Administrateur,* 15, avenue de la Victoire, Nice.
Paul LAFEUILLE, *Administrateur,* 14, rue Émile Augier, Paris.
Sté Gle et Unique DES CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE, Grenoble.
Émile MELLIER, *Administrateur,* 180, avenue du Prado, Marseille.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 8.400 de 2.000 francs.
Obligations : néant.
Les actions ne sont pas cotées en Bourse.
Dividende net : 1948 : 82 francs.
— 1949 : 82 francs.
— 1950 : 164 francs.
— 1951 : 196 francs.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Charles DAHER, Marseille, *Président, Directeur général.*
Pierre PEREYROL, *Directeur de l'Entreprise à Brignoles.*

EXPLOITATIONS

Gisements de :

Merlançon et Carnier dans la région de Brignoles (Var).

Granouilhet, La Boissière, St-Paul, Bousquet de la Balme dans la région de Villeveyrac (Hérault).

NATURE DES PRODUITS

Bauxite rouge pour aluminium et cimenteries, bauxite pour abrasifs réfractaires et produits chimiques.

PERSONNEL OUVRIER

Européens..................	130
Indigènes	8

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 30, cours Pierre-Puget, Marseille.
Adresse télégraphique : Chaufarge, Marseille.
Téléphone : Dragon 68-33.

Exploitation : 2, rue de Rhodes, Brignoles (Var) et Villeveyrac (Hérault).
Station de Chemin de fer : Brignoles et Villeveyrac.
Téléphone : 59, Brignoles. — 6, Villeveyrac.

JULES

COUPAYE

AUBRIVES *(Ardennes).*

CONCESSIONS

Rancennes. — Foisches. — Exploitation souterraine.

NATURE DES PRODUITS

Spath-Fluor haute teneur, pulvérisé et roches.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Aubrives (Ardennes).
Adresse postale : Aubrives (Ardennes).
Adresse télégraphique : Coupaye Aubrives.
Téléphone : 61 à Vireux (Ardennes).

EXPLOITATIONS :

Station de Chemin de fer : Givet ou Vireux.
Adresse postale : Aubrives (Ardennes).
Adresse télégraphique : Coupaye-Aubrives.

AFFINERIE
DE LA
COURNEUVE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **100.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. DUMONTET Jean, *Président.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions non cotées.

USINES

66, boulevard Pasteur, La Courneuve (Seine).

NATURE DES PRODUITS

Bronze, laiton, aluminium et alliages d'aluminium en lingots.

PERSONNEL

Effectif : 165.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL ET USINE : 66, boulevard Pasteur, La Courneuve (Seine).
Adresse télégraphique : Afficour La Courneuve.
Téléphone : Flandre 13-34.
Gare : Aubervilliers-La-Courneuve (Embranchement particulier).

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES DE

DEZE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **21.000.000.** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Paul BAGOT, *Président, Directeur général.*
Jean-A. LABIE,
Jean RAIGA,
Louis DE LAPORTE,
Raoul SAFFORES, *Administrateurs.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 210.000 (deux cent dix mille).
Parts : Néant.
Obligations : Néant.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Paul BAGOT, *Président, Directeur général.*
Pierre DEMIAUX, *Directeur d'Exploitation* à Massiac (Cantal).
Louis DUGAST, *Service Commercial à Paris.*

CONCESSIONS

Sept concessions dans la région du Collet-de-Dèze.

Deux concessions et un permis d'exploitation dans le Cantal dont un seul siège installé, celui d'Ouche à Massiac (Cantal).

Exploitation par puits et galeries. Le minerai a une teneur de 4 à 5 % d'antimoine.

A Ouche est installée une Usine de flottation des minerais d'antimoine pour la production des concentrés.

NATURE DES PRODUITS

Minerai d'antimoine. — Concentré d'antimoine. — Oxyde d'antimoine. — Métal antimoine.

PRODUCTION

Siège d'exploitation d'Ouche :

	Concentrés d'antimoine
1949	750 tonnes
1950	870 —
1951	1.300 —

PERSONNEL OUVRIER

	Ouche
Européens :	130

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 3, rue Godot-de-Mauroy, Paris (9e).
Téléphone : Opéra 95-08 — Opéra 96-63 — Opéra 96-87.

Exploitation :

Exploitation d'Ouche par Massiac (Cantal).
Téléphone : 62, Massiac (Cantal).

SOCIÉTÉ

DES

ÉLECTRODES
ET RÉFRACTAIRES SAVOIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **500.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. François GALL, *Président.*
TERESTCHENKO.
DESCHAMPS.
LARUE.
BARBIER.
BURGUBURU.
MAIRE.

DIRECTION

MM. François GALL, *Directeur général.*
TERESTCHENKO, *Directeur général Adjoint.*
BLAISON, *Directeur des Usines.*
BONNOT, *Directeur technique.*
NAUMANN, *Directeur commercial.*
MONBOISSES, *Secrétaire général.*

USINES

Notre-Dame-de-Briançon (Savoie).
Vénissieux (Rhône).

FABRICATIONS

Tous produits en carbone amorphe, Électrodes pour fours électriques, Baguettes chauffantes, Pâte Söderberg, Procédés Söderberg, etc.

Tous produits réfractaires et super-réfractaires pour toutes industries.

INSTITUTIONS OUVRIÈRES

Maisons ouvrières, Caisses de Retraites, Coopératives, Jardins ouvriers ; Service Médico-Social, etc...

ADRESSES

Siège social : Direction, 12, rue du Général-Foy, Paris (8e). Tél. LAB 92-40.

Direction commerciale : 16, rue de Monceau, Paris. Tél. CAR 04-80.

Usines :
Notre-Dame-de-Briançon (Savoie). Tél. N° 5.
Vénissieux (Rhône), 43, rue de l'Industrie. Tél. N° 107-07 Lyon.

COMMISSARIAT
A L'
ÉNERGIE ATOMIQUE

Le Commissariat à l'Énergie atomique (C. E. A.) est un établissement de caractère scientifique, technique et industriel, chargé d'assurer au pays le bénéfice des recherches concernant l'énergie atomique. Il a été institué par l'ordonnance 45-2563 du 18 octobre 1945 (*J. O.* du 31 octobre 1945).

Le C. E. A. est doté de la personnalité civile ainsi que de l'autonomie administrative et financière; il dispose de crédits sur le budget de la Présidence du Conseil. Il est dirigé par un Comité de dix membres qui joue le rôle d'un Conseil d'administration, présidé par le Président du Conseil ou le Secrétaire d'État à la Présidence délégué ou, à défaut, par l'Administrateur Général, Délégué du Gouvernement. L'Administrateur Général, Délégué du Gouvernement, assume la direction administrative et financière. L'une des personnalités scientifiques du Comité, chargée des fonctions de Haut-Commissaire, assume la direction scientifique et technique. Un Secrétaire Général est chargé d'assister dans leurs fonctions ces deux dernières personnalités. Les Membres du Comité de l'Énergie atomique, ainsi que le Secrétaire Général sont nommés pour cinq ans, par décret.

COMITÉ DE L'ÉNERGIE ATOMIQUE

M. Pierre GUILLAUMAT, *Administrateur général, Délégué du Gouvernement.*

M. Francis PERRIN, *Haut-Commissaire.*

MM. AILLERET, Directeur des Études et Recherches à l'Électricité de France;

BELIN, Maître des Requêtes au Conseil d'État;

Général BERGERON, Président du Comité d'Action scientifique de Défense nationale;

Gaston DUPOUY, Directeur du Centre National de la Recherche scientifique;

Roger GOETZE, Directeur du Budget, Ministère des Finances.

LEPRINCE-RINGUET, Membre de l'Institut, Professeur à l'École Polytechnique;

Yves ROCARD, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Paris.

de ROSE, Sous-Directeur au Ministère des Affaires Étrangères.

SERVICES CENTRAUX

MM. Bertrand GOLDSCHMIDT, Directeur chargé du Département de chimie.

Lew KOWARSKI, Directeur.

Jules GUERON, Directeur.

Jacques MABILE, Directeur des Recherches et Exploitations Minières

Pierre TARANGER, Directeur industriel chargé du centre de production du plutonium.

Charles EICHNER, Chef du Département de Chimie Appliquée.

Jacques YVON, Chef du Département des Études des Piles.

SERVICES EXTÉRIEURS

Centre de Châtillon, à Fontenay-aux-Roses, ALEsia 57-84 à 57.87 et 08.84.

Centre du Bouchet, à Le Bouchet (Seine-et-Oise); 78 et 81 à Ballancourt (Seine-et-Oise).

Centre d'Études nucléaires, à Saclay (Seine-et-Oise), VERsailles 54.84 à 89.

Exploitations minières :

Divisions métropolitaines : La Crouzille (Haute-Vienne); Grury (Saône-et-Loire); Lachaux (Puy-de-Dôme).

Mission d'Outre-mer : Madagascar (Siège à Antsirabé); A. E. F., (siège à Boko-Songo, Moyen Congo).

SIÈGE

Adresse : 69, rue de Varenne, Paris (7e). Boîte postale 307, Paris (7e).

Adresse télégraphique : Energat Paris.

Téléphone : INValides 66-45 à 47; INValides 86-60 à 63.

SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES, CARRIÈRES & MINES DE L' ESTÉREL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **10.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Victor PERRIN, *Président.*
S[té] GÉNÉRALE DES BAUXITES.
S[té] DES SPATH-FLUOR DU MIDI.
S[té] DES LIGNITES DE BARJAC ET DU GARD
MM. Louis GUILLEUX.
Paul JEAN.
} *Administrateurs.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le Capital social de 10.000.000 de francs est divisé en : 2.000 actions de 5.000 francs chacune, qui ne sont pas cotées en Bourse.

Dividende : Exercice 1948 : 50 francs.

DIRECTION

M. Pierre BERNION, *Directeur général,* 31, rue Fargès, Marseille.

SERVICE COMMERCIAL

Comptoir français du Spath-Fluor, 23 *bis,* rue Balzac, Paris (8e).

EXPLOITATION

Carrière de Fontsante (Communes de Callian et Tanneron), Var.
Carrière souterraine de spath-fluor — sortage du minerai par descenderie.
— Carrière desservie par câble aérien.

NATURE DES PRODUITS

Spath-fluor.

PRODUCTION

1949	5.039	tonnes
1950	5.142	—
1951	6.157	—
1952	6.297	—

PERSONNEL OUVRIER

Vingt-cinq hommes.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : « La Résidence », 1, rue Jean-Jaurès, Saint-Raphaël (Var).
Téléphone : N° 528, Saint-Raphaël.
EXPLOITATION : Carrière de Fontsante, Communes de Callian et Tanneron (Var).
Station de Chemin de fer : Fréjus.
ADMINISTRATION : 23 *bis,* rue Balzac, Paris (8e). Tél. : Carnot 54-72.

COMPAGNIE FRANÇAISE DE L'

ÉTAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **200.000.000** DE FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Léon LAMY, *Président, Directeur général.*
DESCHAMPS.
LEBRETON.
MINOT.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Paul MINOT, Directeur Général Adjoint.
André GUEROULT, Directeur commercial.
André GIROUX, Directeur de l'Usine d'Annecy.

USINES

Usine d'Étain et d'affinage des métaux blancs située à Annecy-Vovray (Hte-Savoie) avec embranchement particulier.

NATURE DES PRODUITS

Étain.
Métaux antifriction marque Tinéa.
Soudure d'étain en lingots et baguettes.
Soudure d'étain en fil.
Soudure d'étain à âme décapante, marque Tinéa.
Soudures spéciales.
Alliages d'imprimerie.
Plomb antimonieux, plomb d'accumulateurs.

PRODUCTION

1947 : 3.300 tonnes d'alliages divers.

PERSONNEL

170.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 16, rue de Monceau, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Tinéa, Paris.
Téléphone : Carnot 04-80.
Usine d'Annecy : Route de Vovray, Annecy (Hte-Savoie).
Adresse télégraphique : Tinéa, Annecy.
Adresse postale : Boîte postale 33.
Téléphone : 13-80.
Station de Chemins de fer : Annecy, Embranchement particulier.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

D'

ÉTUDES & D'ENTREPRISES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **128.550.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques PUERARI, *Président*, 56, rue de Provence, Paris.
Henri CHAMPIN, *Administrateur*, 77, avenue Henri-Martin, Paris.
Daniel COSTE, *Administrateur*, 77, rue de Prony, Paris.
Pierre LEGOUX, 72, route de Versailles, Petit-Clamart (Seine).
Michel GOUDCHAUX, 4, rue de Marnes, Ville d'Avray (S.-et-O.).
André LAVAURS, *Administrateur*, 36, rue de Lubeck, Paris.
Alfred ROUX, *Administrateur*, 156, boulevard Bineau, Neuilly-sur-Seine.
Jean SCHRIMPF, *Administrateur*, 9, rue Le Tasse, Paris.
Cie Française des Mines de BOR, *Administrateur*, 6, rue de La Rochefoucauld, Paris.
Sté de Gérance et d'Entreprises Minières et Agricoles (SOGEMA), *Administrateur*, 14, rue de Marignan, Paris.
Omnium de Gestion, 56, rue de Provence, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 51.420 actions de 2.500 francs nominal. Cotation : Marché des courtiers en valeurs mobilières.
Il n'y a ni parts de fondateur ni obligations.

DIRECTION

MM. Albert BELLANGER, *Directeur général*, 36, rue de la Pompe, Paris.
Edouard THURNEYSSEN, Secrétaire général, 2, rue Lyautey, Paris.

OBJET SOCIAL

L'étude, la demande en concession et l'exécution ou l'exploitation de toutes entreprises de travaux publics et particuliers et de toutes entreprises industrielles et minières.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 6, rue de La Rochefoucauld, Paris.
Adresse télégraphique : Aristote, Paris-22.
Téléphone : Trinité 63-90 et la suite.

SOCIÉTÉ D' ÉTUDES & EXPLORATIONS MINIÈRES

(S. E. T. E. M.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **10.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Maurice DESOUBRY, *Président*, 49, rue La Fontaine, Paris (16e).
Guy BROCARD, 46, rue de Tocqueville, Paris.
Jean CANTACUZENE, 1, rue des Saints-Pères, Paris (6e).

DONNÉES FINANCIÈRES

20.000 actions de 500 francs.
Actions non cotées.

DIRECTION

M. Jean CANTACUZENE, *Directeur général.*

ACTIVITÉ

Société d'Études et de Prospection, exerce son activité dans la Métropole et en Afrique du Nord.

ADRESSE

SIÈGE SOCIAL et SIÈGE ADMINISTRATIF : 41, boulevard Haussmann, Paris (9e).
Téléphone : Opéra 62-10 et 03-20.

COMPAGNIE FRANÇAISE

D'

EXPLOITATIONS MINIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.050.000** FRANCS, constituée le 19 avril 1934 actes : Me HOUDART, notaire à **Paris**.

DIRECTION

MM. Charles BIGOT, *Direction générale.*
Marcel SIMON, *Direction technique et commerciale.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 1.050 actions de 1.000 francs non cotées.

EXPLOITATIONS

Lantignie (Rhône) 20 hectares.
Mines de Pennafort (Var) 10 hectares.
Exploitation par galeries souterraines.

NATURE DES PRODUITS

Sulfate de Baryte. — Spath-Fluor.

PRODUCTION

1952 : 4.000 tonnes.

PERSONNEL

Européens : 20.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Belleville (Rhône),
Adresse postale : 1, quai Charles-Voisin.
Adresse télégraphique —
Téléphone : 1, Belleville.
Station de chemin de fer : Belleville.

SOCIÉTÉ
D'
EXTRACTION DE MINÉRAUX

Société au capital de **1.100.000** francs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre HERBINGER, *Président, Directeur général.*
Henri MAIRE, *Directeur général adjoint.*

NATURE DES PRODUITS

Baryte, Ocres, Oxyde de fer.

PRODUCTION

Baryte, chantier de Vialas 12.000 tonnes par an.
Baryte, chantier des Arcs 8.000 tonnes par an.
Usines de broyage : Valmy (Marne), Villecroze (Var).

PERSONNEL OUVRIER

60 Européens.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : à Marseille.
Direction générale : 5, avenue Frédéric-Mistral, Saint-Raphaël.
Service commercial : 141, boulevard Haussmann, Paris.
Téléphone : Élysées 43-24

SOCIÉTÉ
FRANÇAISE DES ASPHALTES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **4.500.000** FRANCS.
[Fondée en 1906.]

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. AUGIS André, *Président, Directeur général.*
CHAUMIER Fernand, *Administrateur.*
NEROU André, *Administrateur,*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions non cotées.

SERVICES TECHNIQUES

M. SABATIER Marcel, *Ingénieur de la Mine.*

CONCESSIONS

de Saint-Jean de Maruejols et du Rebesou (Bassin du Gard).
Commune de Saint-Jean de Maruéjols,
Canton de Barjac (Gard).

NATURE DES PRODUITS

Calcaires asphaltiques et produits dérivés de l'asphalte.

PRODUCTION

1949	3.996 t.
1950	5.757 t.
1951	5.130 t.
1952	5.141 t.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : à Saint-Jean de Maruéjols, canton de Barjac (Gard).
Téléphone : N° 1.

ÉTABLISSEMENTS

GALLOIS "FRANCE"

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **10.000.000** DE FRANCS.

GÉRANT

M. Gaston PARADE.

NATURE DES PRODUITS

Traitement des minerais.

Usine de raffinage et broyage de tous graphites, pour tous usages, et principalement des graphites provenant des mines de la Société Anonyme Établissements GALLOIS de Madagascar.

ADRESSES DES BUREAUX

Siège social : 37, rue Boïeldieu, le Havre (Seine-Inférieure).

Téléphone : H 2 71-60.

Service commercial : J. Parade et Fils, 9, place de la Madeleine, Paris (8e).

Téléphone : Anjou, 29-96 et 13-06.

Adresse télégraphique : Plumbago-Paris.

SOCIÉTÉ DES MINES
DE

GARROT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 400.000 FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre HERBINGER, *Président-Directeur général.*
Henri MAIRE, *Administrateur, Directeur général adjoint.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions de 100 francs.

CONCESSIONS

Exploitation de Bagnols-en-Forêt (Var). Concession communale de 1.200 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Minerai de Fer. Exploitations de Minières de Fer en Bretagne et dans le Jura.

Spath-Fluor, Chantier de Garrot par Fréjus (Var), et Chantier du Val d'Ajol (Vosges).

PRODUCTION

1951 : 3.900 tonnes de spath fluor à Garrot.
1952 : 3.800 — — —
1.600 — — au Val d'Ajol.

PERSONNEL OUVRIER

Chantier de Garrot : 50 ouvriers environ.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 5, avenue Frédéric-Mistral, Saint-Raphaël (Var).
Bureau commercial : 141, boulevard Haussmann, Paris.
Téléphone : Elysées 43-24.

SOCIÉTÉ MINIÈRE

GÉNÉRALE DE L'ÉTAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **6.199.200** FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean de PONTCHARRA, *Président.*
René BOURCERET.
Jacques LEFEBURE.
Jean-Paul BULLIER.
José Espirito Santo SILVA.

DONNÉES FINANCIÈRES

61.992 actions de 100 francs. 20.000 parts bénéficiaires.
Dividendes : 1950 : 5 francs net.
1951 : 15 —

CONCESSIONS ET NATURE DES PRODUITS

Exploitation de minerais d'étain et de wolfram au Portugal.

Concessions au Portugal :
Mines de Paredes par Bragance.
Étain et Wolfram. — Installation de laverie.
Mines de San Martinho par Miranda do Douro.
Étain — Installations mécaniques.
Mines de Benespera par Vela.
Étain — Exploitation éluvionnaire.

PERSONNEL OUVRIER

Portugais et espagnol.

ADRESSE

Siège social : 6, Square de l'Opéra, Paris.
Siège administratif : 6, rue La Tremoille, Paris.
Téléphone : Élysées 75-49.

COMPAGNIE DES MINES
DE
HUARON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **900.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri LAFOND, *Président.*
Gustave d'AURIOL, *Administrateur.*
Fernand BARNABÉ, *Administrateur.*
Albert BELLANGER, *Administrateur.*
Etienne du CASTEL, *Administrateur.*
Christian MONNIER, *Administrateur.*
André DUBY, *Administrateur.*
André HARTH, *Administrateur.*
Jean PALLIER, *Administrateur.*
Jacques PUERARI, *Administrateur.*

DIRECTION

MM. Henri LAFOND, *Président délégué.*
René TALIS, *Secrétaire général.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital social est actuellement de 900.000.000 de francs et divisé en 360.000 actions de 2.500 francs.

Il n'existe ni obligations, ni parts de fondateur.

Exercice	Dividendes bruts (action de 2.500 frs.)
1950	800
1951	1600

CONCESSIONS, INSTALLATIONS

La Compagnie possède un ensemble de propriétés minières au Pérou, dans le district de Huayllay, province de Cerro de Pasco.

L'exploitation porte sur plusieurs gisements de minerais de Plomb, de Zinc et de Cuivre, argentifères.

Les installations comprennent : ateliers de flottation, centrale hydro-électrique, ateliers de réparations, magasins, cités ouvrières, etc., et un chemin de fer de 35 kilomètres qui relie le centre minier à la ligne de la Cerro de Pasco à La Oroya.

PRODUCTION

Les productions marchandes des dernières années ont été :

	Galènes	Blendes	Concentrés cuivreux.
1949	12.879 tonnes	16.926 tonnes	5.704 tonnes
1950	14.140 —	14.160 —	6.755 —
1951	16.145 —	15.508 —	5.419 —
1952	11.876 —	15.315 —	4.904 —

PERSONNEL

L'exploitation occupe environ 2.200 ouvriers et employés.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social et direction : 57, rue Pierre-Charron, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Huaron Paris.
Téléphone : Elysée 09-46.

Exploitation :
Adresse postale : Huaron par Shelby (Pérou).
Adresse télégraphique : Huaron-Huayllay (Pérou).
Téléphone : Cerro de Pasco N° 35.

MINES
D'
ITXASSOU
(BASSES-PYRÉNÉES)

CONCESSIONNAIRE-EXPLOITANT

M. LEISERSON Georges, 117, rue d'Aguesseau, Boulogne (Seine)

DONNÉES FINANCIÈRES

La mine et les terrains de surface sont la propriété personnelle du Concessionnaire-Exploitant.

DIRECTION DE L'EXPLOITATION

M. VIÉ Georges, *Ingénieur-Conseil* (Mines), villa Les Minières, Anglet (Basses-Pyrénées)
Téléphone : 394-64.

CONCESSION

Décret d'institution : 5 octobre 1913.
Pyrite de fer et métaux connexes.
Superficie : 670 hectares.

La concession est située au sud de Bayonne, entre la Nive et la frontière espagnole. La minéralisation consiste en pyrite de fer (gite de substitution dans les calcaires).

Le gite est découpé par plusieurs systèmes de failles, qui lui donnent une allure compliquée (compartimentage à des cotes diverses).

La substitution intéresse un banc épais de calcaires devoniens, reposant sur les schistes siluriens. La puissance de la minéralisation atteint couramment 10 mètres, dans certains compartiments. Chacun d'eux, vidé, forme une chambre dont les dimensions sont parfois imposantes.

Il existe d'autre part un gite filonien, au contact des schistes et des calcaires, dont la minéralisation est contemporaine. L'exploitation faite en amont-pendage, n'a pas été poursuivie jusqu'ici en profondeur.

D'autres gisements existent vraisemblablement le long de la grande faille du Laxia, entre la Nive et la frontière d'Espagne, et leur recherche doit faire l'objet d'investigations détaillées dans un avenir prochain.

PRODUCTION

En raison de l'instabilité du personnel et de la nature de son recrutement, la production mensuelle varie dans d'assez larges limites : 250 à 500 tonnes.

Le tout-venant, simplement scheidé à la sortie de la mine, est passé au broyage.

La pyrite de fer, ramenée ainsi au calibrage 0/12, titre 30 à 35 % de soufre.

Production 1952 : 3.400 tonnes.

ADRESSES

SERVICE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL : 117, rue d'Aguesseau, Boulogne (Seine).
Téléphone : Molitor 63-94.
EXPLOITATION : au Laxia, Itxassou (Basses-Pyrénées).
Téléphone : 12, à Itxassou.

SOCIÉTÉ DES MINES
DE

KALI SAINTE-THÉRÈSE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.280.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Félix CUSSAC, *Président.*
Pierre HINZELIN.
Maurice KOEHLER.
Paul DE LESELEUC.
René SALMON.
Marcel THIRIEZ.
Jean TIBERGHIEN.
Pierre VOGT.

Secrétaire Général : M. Bernard de SAINT-GERAND.

DIRECTION

M. Louis BOURDIEU, *Directeur général.*
Pierre COUDERC, *Directeur général adjoint.*

DONNÉES FINANCIÈRES

256.000 actions de 5.000 francs nominal chacune.
Obligations : 19.965.500 francs à 4 ½ et 5 %.

CONCESSIONS

Situation : au Nord de Mulhouse (Haut-Rhin).
Superficie : 6.600 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Sylvinite — Chlorure de potassium — Brome.

PRODUCTION DE SELS BRUTS (tonnage)

1949 : 1.278.503. tonnes
1950 : 1.360.416 —
1951 : 1.314.610 —
1952 : 1.518.771 —

ADRESSES DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL : 3, porte du Miroir, Mulhouse (Ht-Rhin). Tél. : 32.62.

CONSEIL D'ADMINISTRATION ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL : 362, rue Saint-Honoré, Paris (1er). Tél. : OPE 12.01.

ÉTABLISSEMENTS

KOENIG

Siège social: 6, rue du Chevaleret, **PARIS** (13e). Tél. Gob. 01-28.

Maison appartenant en indivision aux héritiers de M. Paul KOENIG et dirigée par Mme veuve Jean KOENIG, l'une des co-propriétaires ayant tous pouvoirs de ses co-héritiers.

Mines d'Asphalte de Bourbonges, à Lovagny (Haute-Savoie).

Situées dans le Bassin de Seyssel.

Usine à Lovagny pour la fabrication du Mastic d'Asphalte.

M. F. GUTIG et son beau-frère, M. Paul KOENIG, puis Mme Jean KOENIG au nom des héritiers de M. KOENIG, exploitent la concession de Bourbonges depuis 1896.

Production avec moyens actuels :	Roche..............	6.000 tonnes
	: Mastic	3.500 —

Usine à Paris, 6, rue du Chevaleret (13e).

Pour la fabrication du Bitume spécial pour pose de parquets et scellement de lambourdes.

Production avec moyens actuels : 4.800 tonnes.

Pour la fabrication du Ciment volcanique pour toitures-terrasses.

Production avec moyens actuels : 800 tonnes.

Pour la fabrication du Mastic antiacide.

Production annuelle : 1.000 tonnes.

L'usine de Paris a été fondée en 1847.

SOCIÉTÉ

LANGUEDOCIENNE DE RECHERCHES & D'EXPLOITATIONS MINIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **200.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Louis-Marcel MASSENET, *Président.*
André FANTON D'ANDON.
Jacques MASSELIN.
André BOROCCO.
Sté POTASSE ET ENGRAIS CHIMIQUES.
Sté COMMERCIALE DES POTASSES D'ALSACE.
Sté des MINES DE SOUFRE DE MALVEZY.
Sté FRANÇAISE DES CHARBONNAGES DU TONKIN.

DIRECTION GÉNÉRALE — SERVICE COMMERCIAL

Directeur général : M. Jean DESSEVRE,
Agents de vente : Société Commerciale des Potasses d'Alsace, 11, avenue de Friedland, Paris. *Téléphone :* BALzac 74.50.

ACTIVITÉS

1° Exploitations à Malvezy près de Narbonne (Aude).
Exploitation en carrière. Découverte par dragline, extraction du minerai par pelles et camions. Enrichissement du minerai par flottation et purification.
Trituration du soufre.
2° Toutes études et réalisations pour la production du soufre pur à partir de ses minerais.

NATURE DES PRODUITS

Soufres triturés agricoles à 98,5 %.
Soufres industriels et en canons.
Minerai de soufre enrichi à 48 %.

PRODUCTION

Année 1951 : 11.000 tonnes de soufre pur.
Année 1952 : 17.635 tonnes de soufre pur.

PERSONNEL

430 personnes, y compris employés et cadres.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 10, avenue George-V, Paris (8e).
Téléphone : Elysées 85-78.

Exploitation :
Adresse postale de la Mine : Boîte postale 79, Narbonne.
Téléphone : 12.83, Narbonne.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DES ASPHALTES ET PÉTROLES DE

LATTAQUIÉ

(SYRIE)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **56.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Robert de CAIX,	*Président honoraire.*
Jean CHAUTARD,	*Président Directeur général.*
Charles BRICKA,	*Administrateur.*
John Walter CHITTY,	—
Angelo DONATI,	—
The EGYPTIAN ENTERPRISE	—
and DEVELOPMENT C°,	—
M. Georges LINCKENHEYL,	—
Suleiman Bey MUDARRES,	—
MM. Edouard SAADE,	—
Serge SCHEER,	—

DONNÉES FINANCIÈRES

56.000 actions de 1.000 francs.
Actions non cotées.

CONCESSIONS

Concessions minières en Syrie : roches asphaltiques.

NATURE DES PRODUITS

Roches asphaltiques.
Concassés.
Poudre d'asphalte.
Mastic d'asphalte.
Briquettes.

PRODUCTION

1947 : 14.711 tonnes
1948 : 15.714 —
1949 : 15.127 —
1950 : 15.905 —
1951 : 14.680 —
1952 : 12.918 —

PERSONNEL

Européens : 4.
Indigènes : cadres permanents 6 — main-d'œuvre 50 à 200 selon saison

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social :
Adresse postale : 280, boulevard Saint-Germain, Paris (7e).
Adresse télégraphique : Aspel.
Téléphone : Invalides 15-30.

Exploitation : Siège autonome d'exploitation à Lattaquié (Syrie).
Adresse postale : B. P. 6, à Lattaquié (Syrie).
Adresse télégraphique : Aspel.
Téléphone : 1-121, à Lattaquié (Syrie).

Représentant a l'étranger : Agence autonome à Beyrouth (Liban).

COMPAGNIE FRANÇAISE DES MINES
DU

LAURIUM

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **50.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean BARBIZET, *Président, Directeur général.*
François MILLET.
Pierre LABICHE.
André TILORIER.
Emmanuel VERGÉ.
Jean DUCROS.
Pierre ROBERTIE.
Gaston TUPIN.
Roland RITTER.
} *Administrateurs.*

DONNÉES FINANCIÈRES

500.000 actions de 100 francs;
Dividende 1950 : 50 francs brut par action.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Direction et Service Technique au Laurium (Grèce); Service Commercial à Athènes (Grèce).

CONCESSIONS

Les concessions sont situées dans la presqu'île de l'Attique et s'étendent approximativement sur une longueur Nord-Sud de 20 kilomètres, sur une largeur Est-Ouest de 4 à 5 kilomètres. Exploitation souterraine.
La Société possède une Fonderie de plomb au Laurium.

NATURE DES PRODUITS

Minerais de plomb argentifère et de zinc.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 12, place Vendôme, Paris.
Téléphone : Opéra 42-00.
EXPLOITATIONS : Laurium (Grèce).
Bureaux à Athènes : 10, Pesmazoglou Stree.

LEBRAT Pierre

EXPLOITATIONS

Recherches d'antimoine.
Mines de la Bessade à Mercœur (Haute-Loire).
Exploitations de Spath-fluor.
Carrière de Marsanges près Langeac (Haute-Loire).
Carrière de Loubaresse (Ardèche).
Laverie gravimétrique à Chanteuges (Haute-Loire).

PRODUCTION

1950...........	1699 tonnes	Provenance
1951...........	2676 tonnes	Marsanges
1952...........	3000 tonnes	Marsanges
—	600 tonnes	Loubaresse

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 11, avenue Danton à Langeac (Haute-Loire).
Adresse postale : B.P. 12 à Langeac.
Adresse télégraphique : Lebrat Langeac.
Téléphone : 53 à Langeac.

Exploitations :
Exploitation de Marsanges : gare expéditrice Langeac (Haute-Loire).
Exploitation de Loubaresse : gare expéditrice Luc (Lozère).
Laverie de Chanteuges : gare expéditrice Chanteuges (Haute-Loire).

PRODUITS RÉFRACTAIRES DE LONGWY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **24.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean BOUD'HORS, *Président, Directeur général.*
Jean RATY, *Vice-Président.*
Pierre EPRON.
Jean COUDEL.
Marcel GRISON.
Louis LHENRY.
} *Administrateurs*

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital : à l'origine	800.000	francs
Ramené en 1906 à	400.000	—
Porté en 1907 à	750.000	—
— 1921 à	1.500.000	—
— 1930 à	6.000.000	—
1946 à	9.000.000	—
— 1948 à	12.000.000	—
— —	24.000.000	—

Divisé en 48.000 actions de 500 francs, entièrement libérées.

Actions d'apport : 190 actions de 500 francs attribuées à l'origine à divers apporteurs, subdivisées en actions de 250 francs en 1906.

Obligations : 12.000.000 de francs d'obligations de 5.000 francs, 4 1/4 % net. 1946.

DIRECTION

MM. Jean BOUD'HORS, *Président, Directeur général.*
Marc BRANCHE, *Directeur de l'Usine de Longwy.*

NATURE DES PRODUITS

Silico-alumineux et siliceux. — Argiles réfractaires. — Quartzites.

PRODUCTION

La Société a pour activité principale la fabrication de produits réfractaires (silico-alumineux et siliceux) pour la sidérurgie. Les usines sont situées à Longwy-Bas (M.-et-M.) en plein centre métallurgique. Elles comportent des fours continus, discontinus et de nombreuses installations

annexes telles que : parc de produits finis, quai de chargement, cités ouvrières, etc...

Cet ensemble couvre une superficie de 6 hectares.

Les matières premières sont fournies en partie par les carrières que possède la Société à Sézanne (Argiles réfractaires) et à Fay-les-Marcilly (Aube) (Quartzites).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social

Adresse postale : Longwy-Bas (Meurthe-et-Moselle).
Adresse télégraphique : Réfractaires-Longwy.
Téléphone : 71 à Longwy-Bas.
Bureau administratif : 52, rue de Ponthieu, Paris.
Téléphone : Elysées 54-46.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DE LA LOUBATIÈRE

Mine Pierre Humbert

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **100.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. WÉBER Max, *Président.*
HUMBERT Marcel, *Vice-Président.*
Mme WÉBER Max née HUMBERT Marguerite.
MM. BEAUD Mary.
FAUVÉ Roger.
HUMBERT Henri.
PÉQUIGNOT Gaston.

DONNÉES FINANCIÈRES

100.000 actions de 1.000 francs nominatives.
Actions non cotées.

DIRECTION

MM. PÉQUIGNOT Gaston, *Administrateur-Directeur général.*
JEAN-ANTOINE Paul, *Ingénieur du Fond.*
CALMEL Gaston, *Ingénieur à l'usine de Flottation.*

CONCESSIONS

Située : Commune de Lacombe (Aude) dans la Montagne Noire à 25 kilomètres au Nord-Nord Ouest de Carcassonne.

Superficie : 728 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Galène.
Blende.

PRODUCTION

	Galène	Blende
1947	1.795 tonnes	Néant
1948	2.172 —	Néant
1949	3.480 —	114 tonnes
1950	4.613 —	390 —
1951	4.243 —	399 —
1952	3.749 —	473 —

PERSONNEL

Européens : 255 (au 31 décembre 1952).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : Fontiers-Cabardes (Aude).
Adresse télégraphique : Somilou-Lacombe..
Téléphone : 14 Fontiers-Cabardes.

EXPLOITATIONS :
Station de chemin de fer : Carcassonne.
Adresse postale : La Loubatière par Fontiers-Cabardès (Aude).
Adresse télégraphique : Somilou-Lacombe.
Téléphone : 5 à Lacombe.

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MINES DE LA LUCETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **40.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Gabriel PORTIER, *Président, Directeur général,* 96, avenue Henri-Martin, Paris (16e).
Jacques FAURE, *Vice-Président,* 199, avenue Victor-Hugo, Paris.
René DU BOULLAY, *Secrétaire,* 17, rue des Guillemins, Liège (Belgique).
Hubert BONNEL, 203, boulevard Péreire, Paris.
Robert HEYNDRICKX, 43, rue Jeanne-d'Arc, Lille.
Louis FROISSART, 119, rue de Lille, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital social de 40.000.000 de francs est divisé en 16.000 actions de 2.500 francs entièrement libérées.

6.300 actions, dites actions anciennes (No 1 à 6.300) sont remboursées de 250 francs.

Les actions sont cotées au marché des Courtiers à Paris et à la Bourse de Lille.

Il a été émis 2.000 obligations de 5.000 frs amortissables en vingt-cinq ans, à compter du 1er janvier 1948.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE ET COMMERCIAL

Ces services sont assurés par le siège social, 4, rue de Rome, Paris (8e).

USINES

Usines : Le Genest (Mayenne).

Fonderie de Régule d'Antimoine, fabrication d'oxyde, de crudum d'antimoine.

NATURE DES PRODUITS

Oxyde d'antimoine, Oxyde d'antimoine extra blanc, extra-fin « Triox », crudum en morceaux et pulvérisé, régule d'antimoine marque H. H. en pains et pulvérisé.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : 4, rue de Rome, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Lucette Paris.
Téléphone : Europe 39-32.

USINES :

Station de Chemin de fer : Le Genest (Mayenne) embranchement particulier.
Adresse postale : Le Genest (Mayenne).
Adresse télégraphique : Mine Lucette, Le Genest.
Téléphone : 10, Le Genest (Mayenne).

SOCIÉTÉ ANONYME DES TALCS DE

LUZENAC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **303.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. PÉPIN DE BONNERIVE, *Président.*
P. FEDOU, *Directeur général.*
BECLE *Administrateur.*
S. PAULMIER, *Administrateur.*
PILARD, *Administrateur.*
LAFONT, *Administrateur.*
DE GRANDCOURT DE MUSSET, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions de 2.000 francs.

	Cours	Dividendes
1951	27.700-21.900	110.853.658 francs.
1952	29.100-21.100	110.853.658 —

EXPLOITATIONS

Lieu d'exploitation : Lieu dit Trimouns, au pied du mont Soularac, à 1.800 mètres d'altitude (environs de la ville d'Ax-les-Thermes (Ariège).
Exploitation en gradins à ciel ouvert.

NATURE DU PRODUIT

Talc (pulvérisé à l'usine de broyage de Luzenac).

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 600-800 ouvriers.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL ET EXPLOITATION : Luzenac (Ariège).
Adresse postale : Luzenac (Ariège).
Adresse télégraphique : Talc.
Téléphone : N° 1, Luzenac.
Station de Chemin de fer : Luzenac-Garanou.

Représentants :

France : *Papeterie :* Les Fils de Victor BOS, 2, rue Paul-Cézanne, Paris (8e) et 1, rue Émile-Augier, Grenoble.

Autres industries :

Région parisienne : M. HERMIER, 11, rue La Trémoille, Paris (8e).
Suisse : M. Alfred DELISLE,, 25, avenue de Morges, Lausanne.
Belgique : M. L. DE ROOVER, 2, Courte rue des Claires, Anvers.

SOCIÉTÉ DES MINES DES MALINES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **192.000.000** DE FRANCS

CONSEIL D'AMINISTRATION

MM. Pierre LABICHE, *Président, Directeur général.*
Jean MEYSENC, *Administrateur.*
Jean DANSARD. —
Georges DESCHIENS. —
Roger VIDAL. —
Joseph LE RUMEUR. —
Roland RITTER. —

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 192.000 de 1.000 frs nominatives entièrement libérées.
Cotation à la bourse de Lyon depuis le 1er octobre 1948.
Dividende 1951 : 300 frs brut.

DIRECTION

M. Pierre ROUVIER, *Directeur.*

CONCESSIONS

Concession des Malines = 4 KM² 035
Concession d'Anjeau = 2 KM² 880
Saint Julien de la Nef = 5 KM² 625
Communes de : Saint-Laurent-Le-Minier, Montdardier, Saint-Julien-de-la-Nef, Arrondissement de Le Vigan.
Exploitation en galeries, Perforation mécanique, Tir électrique.

NATURE DES PRODUITS

Blende, Galène, Calamine.

PRODUCTION

	Blende	Galène	Cérusite	Calamine
1951	7 381 tonnes	784 tonnes	1.410 tonnes	439 tonnes
1952	7.656 —	905 —	1.778 —	—

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 255.
Nord-Africains : 90.

ADRESSES

Siège social : 12, place Vendôme, Paris.
Téléphone : OPÉRA 42.00
Exploitation : Saint-Laurent-le-Minier (Gard).
Adresse postale : Boîte Postale 43 à Ganges (Hérault).
Adresse télégraphique : Malines, Saint-Laurent-le-Minier (Gard).
Téléphone : 2 à Saint-Laurent-le-Minier.
Station de chemin de fer : Ganges (Hérault).

COMPAGNIE DES FORGES & ACIÉRIES DE LA MARINE & DE ST-ÉTIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.293.565.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Théodore LAURENT, *Président, Directeur général,* 89, rue Taitbout, Paris.
Léon DAUM, *Vice-Président,* 5, rue Auguste-Comte, Paris.
Jacques LAURENT, *Vice-Président,* 17, rue Berlioz, Paris.
le Duc D'AUDIFFRET-PASQUIER, 100, avenue Raymond-Poincaré, Paris.
Julien DEMANDRE, 1, rue de l'Orphelinat, Meudon (S.-et-O.).
Jacques LACOUR-GAYET, 37, avenue Charles-Floquet, Paris.
Lucien LEFOL, 19, rue Louis-le-Grand, Paris.
Jean MAUNOURY, 24, quai de Béthune, Paris.
F. PAUL-DUBOIS, 27 *bis,* quai d'Orsay, Paris.
Charles NICOLAS, 6 *bis,* rue Campagne-Première, Paris.
le Comte Antoine WALEWSKI, 51, avenue Raymond-Poincaré, Paris.

DIRECTION GÉNÉRALE

MM. L. DAUM, *Directeur général.*
H. MALCOR, *Directeur Général-adjoint.*
R. CROUIGNEAU, *Chef du Service des Mines.*

CONCESSIONS

Concession de wolfram de Leucamp, à Leucamp (Cantal).
Superficie : 609 hectares.
Exploitation à flanc de coteau de filonnets de quartz contenant 0,6 à 1 % de wolfram. — Laverie gravimétrique.

NATURE DES PRODUITS

Minerai de tungstène.

PRODUCTION

Minerai marchand à 65 % de Tuo3.

1949	114 tonnes
1950	109 —
1951	132 —

PERSONNEL OUVRIER

125 Européens.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Direction générale :

Adresse postale : 12, rue de la Rochefoucauld, Paris.
Adresse télégraphique : Forgacier, Paris.
Téléphone : Trinité 81-50.

Exploitation : M. le Directeur de la Mine de Leucamp.

Station de Chemin de fer : Arpajon-sur-Cère (Cantal).
Adresse postale : Leucamp, par Ladinhac (Cantal).
Adresse télégraphique : Forgacier Leucamp.
Téléphone : 2 à Leucamp.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES

MÉTAUX

ET

ALLIAGES BLANCS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **550.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. René ROUILLÉ, *Président.*
Jean BARBIZET, *Vice-Président.*
Pierre CLOSSET.
COLONNA DE GIOVELLINA.
Albert DOUILLY.
Gaston GRÉLAT.
André HENRY.
Hubert LAMBOTTE.
Ferdinand LEFERRER.
LOURDE ROCHEBLAVE.
Ets Henry HAMELLE.
} *Administrateurs.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 110.000 de 5.000 francs.
Cours des actions et dividendes :

Années	Cours	Dividende net
1951	18.950-8.874	850 francs.
1952	20.400-14.100	non fixé.

DIRECTION

MM. Pierre LAGACHE et Hubert LAMBOTTE, Directeurs Généraux.
Jean DEYSINE, Directeur Technique.

NATURE DES PRODUITS

Métaux et alliages de deuxième fusion en lingots.
Plomb, antimoine, étain, cuivre, zinc, aluminium et tous leurs alliages.

PRODUCTION

1949	19.800	tonnes
1950	25.000	—
1951	24.500	—
1952	21.500	—

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 76, boulevard Anatole-France, Saint-Denis (Seine).
Adresse télégraphique : Blancmeta, Paris.

Exploitations.	Saint-Denis (Seine).	Lyon, 15, rue de Gerland	Ris-Orangis (Seine-et-Oise).
Station de Chemin de fer.	Saint-Denis, sur embranchement particulier.	Lyon Guillotière, sur embranchement particulier.	Quai de la Borde, sur embranchement particulier.
Adresse télégraphique.	Blancmeta, Paris	Blancmeta, Lyon.	
Téléphone.	Plaine 14-40 à 46	Parmentier 05-81 et 05-82.	

MINERAIS & MÉTAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **400.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean FAYE, *Président*, 6, rue Émile-Augier, Paris (16e).
Jean BARBIZET, 14, avenue Georges-Mandel, Paris (16e).
Maurice CARON, 196, avenue Victor-Hugo, Paris (16e).
Étienne DU CASTEL, 241, boulevard Saint-Germain, Paris (6e).
Rodolphe HOTTINGUER, 4, rue de la Baume, Paris (8e).
Roger LANGERON, 3, quai Malaquais, Paris (6e).
Victor MIKOLAJCZAK, 31, rue du Marais, Bruxelles.
Henry PAGEZY, 250, rue de Rivoli, Paris (1er).
René PAINVIN, 59, boulevard Raspail, Paris (6e).
Edgar SENGIER, 6, Montagne-du-Parc, Bruxelles.
François DE SINCAY, 46, avenue d'Iéna, Paris (16e).
Omnium de Gestion, 56, rue de Provence, Paris (7e).

DIRECTION

MM. Jean FAYE, *Président*.
Jean BARBIZET, *Directeur général*.

DONNÉES FINANCIÈRES

La Société a été constituée le 17 septembre 1917. Son capital est de 400.000.000 de francs, divisé en 80.000 actions de 5.000 francs.

Cours extrêmes des actions	P. B.	P. H.	*Dividende brut par action.*	
1949	930	1.225	75 frs	sur 400.000 actions.
1950	5.050	6.350	500	sur 80.000 actions.
1951	5.925	13.600	750	
1952	11.425	14.500	1.000	

ACTIVITÉ

1° Commerce en France et sur le marché international des métaux bruts non ferreux (cuivre, plomb, zinc, étain, antimoine, cadmium, etc...), et des minerais (minerais de plomb, de zinc, de chrôme, d'étain, de manganèse, molybdène, wolfram, graphite, minerais de fer, etc...).

2° Études de traitement, au laboratoire, des minerais et charbons, notamment par flottation, liqueurs denses, tables, procédés magnétiques, etc...

3° Projets et entreprises générales d'ateliers d'enrichissement de minerais et fournitures de machines de flottation.

SIÈGE SOCIAL

Adresse : 55, rue d'Amsterdam, Paris (8e).
Téléphone : Trinité 01-54. Pigalle 63-19.
Adresse télégraphique : Minemet Paris.

LABORATOIRES

Adresse : 28, rue Arthur-Rozier, Paris (19e).
Téléphone : Nord 18-54 et 59-75.

PRINCIPALES AGENCES OU DÉPOTS

France et Afrique du Nord.

Paris, 8 et 10, rue des Morillons.
Marseille, 87, cours Pierre-Puget.
Abbeville, 34 *bis,* rue Ledien.
Margny-les-Compiègne, 4, rue Aristide-Briand.
Limoges, 21 *bis,* avenue des Bénédictins.
Rennes, 13, rue Alexandre-Duval.
Alger, 17, boul. Victor-Hugo.
Philippeville, quai Sud-Est.
Casablanca, 1, Rond-Point Saint-Exupéry.
Oujda, 10, boulevard Auguste-Kraus (Maroc).
Tunis, 47, rue du Portugal.

Étranger.

Grande-Bretagne : Entores Ltd, 36-37 King Street, London E. C. 2.
États-Unis : International Selling Corp. 122 East 42nd Street New York 17 N. Y.
Italie : Minerali & Metalli, 4, Via G. Negri, Milan.
Espagne : Compania de Minerales, 47, Avenida de José Antonio, Madrid.

MINERAIS ET MINÉRAUX INDUSTRIELS

S. A. R. L. AU CAPITAL DE 1 MILLION DE FRANCS.

DIRECTEURS

MM. Pierre HERBINGER, 152, boulevard Haussmann, Paris.
Henri MAIRE, 5, avenue Frédéric-Mistral, Saint-Raphaël.

SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Direction générale: 5, avenue Frédéric-Mistral, Saint-Raphaël.
Direction commerciale: 141, boulevard Haussmann, Paris.

CONCESSIONS

Autorisations de recherches sur gisements de wolfram à Confolens Charente).

NATURE DES PRODUITS

Sulfate de Baryte en roche et en poudre.
Spath-Fluor — —
Oxyde de fer pur.
Wolfram.

PRODUCTION

1952 wolfram (produit des recherches), 1.500 kilogrammes à 34 %.
Sulfate de Baryte } Voir : Sté d'Extraction de Minéraux.
Spath-Fluor } Sté des Mines de Garrot.

COMPAGNIE CENTRALE
DE

MINES ET DE MÉTALLURGIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **22.400.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Gaston STRAP, *Président*, 112, boulevard Exelmans, Paris (16e).
DE CASTELLANE (Comte Stanislas), *Administrateur*, 3, place du Palais-Bourbon, Paris (7e).
Georges REVERT, *Administrateur*, 7, rue Chasseloup-Laubat, Paris (15e).
Pierre STRAP, *Administrateur*, 73, rue des Vignes, Paris (16e).
Pierre BOUCHY, *Administrateur*, 1, rue Alphonse-de-Neuville, Paris (17e).
Jacques VENAULT, *Administrateur*, 76, bd des Batignolles, Paris (17e).

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 22 millions 400.000 francs est divisé en 224.000 actions au capital de 100 francs sous la forme nominative.
Il a été créé 7.000 parts de fondateur sans valeur nominale.
Il n'y a pas d'obligations.
Les titres sont cotés à la Bourse de Paris.

	cours extrêmes des actions	cours extrêmes des parts	Dividendes bruts act.	Dividendes bruts parts
1949	353-225	13.600-7.600	13,53	160,64
1950	310-181	11.600-6.300	13,53	160,64
1951	310-172	11.150-6.300	—	—
1952	200-106	6.900-3.900	—	—

DIRECTION ET SERVICE TECHNIQUE

M. Gaston STRAP, Ingénieur civil des Mines, *Président, Directeur général*, 11 *bis*, rue Balzac, Paris (8e).

SERVICES ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. Roger AUROUX, *Secrétaire administratif*.

USINE DE TRAITEMENT — CHEMIN DE FER

Usine des Farges à Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne). Traitement de minerais aurifères.
Chemin de fer. — Gare de Champsiaux (Haute-Vienne).

NATURE DES PRODUITS

Lingots d'or et d'argent.

PRODUCTION

	Or fin	Argent fin
1947	75 kg	12 kg
1948	100 kg 700	13 kg 600
1949	149 kg 900	18 kg 200
1950	81 kg	11 kg
1951	74 kg	11 kg 700
1952	suspendue	

BILAN SOMMAIRE
AU 31 DÉCEMBRE 1952

ACTIF.

Immobilisé	700.931
Participations	80.152.609
Approvisionnements	345.696
Débiteurs	6.734.167
Lingots	343.895
Disponibilités	6.935.367
Solde. Profits et Pertes	14.448.702
	109.661.367

PASSIF.

Capital	22.400.000
Réserves et provisions diverses	80.790.351
Créditeurs et dettes flottantes	6.471.016
	109.661.367

PERSONNEL

11 ouvriers.
Institutions ouvrières : Habitations pour le personnel.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : 11 *bis*, rue Balzac, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Belior Paris.
Téléphone : Elysées 21-56, Elysées 21-57.

EXPLOITATION :
Station de Chemin de fer : Champsiaux (Haute-Vienne).
Adresse postale : Usine des Farges, Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne).
Téléphone : 34, Saint-Yrieix-la-Perche (Haute-Vienne).

CARRIÈRES SOUTERRAINES
DE

MONTALIMBERT

PROPRIÉTÉ DU DOCTEUR LACROIX
50, *avenue de Fontainebleau,* **Villejuif** *(Seine).*

NATURE DES PRODUITS

Barytine en roches et en poudre.

PERSONNEL OUVRIER

9 Européens.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social :

Adresse postale : 50, avenue de Fontainebleau, Villejuif (Seine).
Téléphone : Italie 11-25.

Exploitations : à Saint-Hilaire (Allier).
Station de Chemin de fer : Trouget, Allier.
Téléphone : 2, Saint-Hilaire.

Sté MINIÈRE
DE

MONTFERRIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.050.000** FRANCS.

Siège social: **MONTFERRIER** *(Ariège).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. PUVIS DE CHAVANNES.
PRADIER A.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 10.500 actions non cotées.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Boîte postale n° 3, Foix (Ariège).

EXPLOITATIONS

Amodiataire de terrains communaux.

NATURE DES PRODUITS

Talc.

PRODUCTION

(Par année de 1938 à 1946) 1430; 1176; 997; 528; 1046; 660; 992; 1062.

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 13. — Saisonniers : 30 divers.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Montferrier (Ariège).
Adresse postale : Boîte postale n° 3, Foix (Ariège).
Adresse télégraphique : Monstalc, Foix.
Téléphone : 128, Foix et 1, Montferrier.

EXPLOITATIONS : à Montferrier.
Station de Chemin de fer : Lavelanet.

COMPAGNIE MINIÈRE

DES

MONTMINS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **53.250.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Maurice DESOUBRY, *Président*, 49, rue La Fontaine, Paris (16e)
Jean CANTACUZENE, *Vice-Président*, 1, rue des Saints-Pères, Paris (6e).
Guy BROCARD, 46, rue de Tocqueville, Paris (17e).
Docteur Auguste TRAPENARD, Bellenaves (Allier).
Jean d'ANGELY, 5, avenue de Ségur, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

21.300 actions de 2.500 francs.
Actions non cotées.

DIRECTION

MM. Jean CANTACUZÈNE, *Vice-Président, Directeur général.*
Paul THIBONNIER, *Directeur général adjoint.*
Lucien BÉGUÉ, *Secrétaire général.*
Georges CASSAN, *Directeur des Exploitations.*

CONCESSIONS

Concession pour la recherche et l'exploitation du wolfram et des métaux connexes, d'une superficie de 1.933 hectares, située dans les départements de l'Allier (arrondissement de Gannat, territoire des communes de Lalizolle Echassières, Louroux-de-Bouble, Bellenaves) et du Puy-de-Dôme (territoire de la commune de Servant) (Décret du 2 juin 1917 et du 18 décembre 1921).

NATURE DES PRODUITS

Concentrés de wolfram.

PRODUCTION

Production en 1951 : 375 tonnes de concentrés marchands à 65/67 % de WO 3,
— 1952: 442 » » »

PERSONNEL

300 Européens.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège administratif : 41, boulevard Haussmann, Paris (9e).
Téléphone: Opéra 62-10 et 03-20.
Adresse télégraphique : Mincharier-Paris.

Siège social : 25, Passage de l'Amirauté, Vichy (Allier).
Téléphone : 43-87, Vichy.

Exploitation :

Le Mazet par Louroux-de-Bouble (Allier).
Station de Chemin de fer : Louroux-de-Bouble (Allier).
Adresse postale et télégraphique :
Le Mazet par Louroux-de-Bouble (Allier).
Téléphone : 17, Louroux-de-Bouble (Allier).

COMPAGNIE DES MINES D'ASPHALTE
DE

MONTROTTIER & GARDEBOIS-SEYSSEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **960.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. CARLET.
FARLEY.
LAYDERNIER.
PACCARD.
SPRING.
REYDELLET.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions non cotées.

DIRECTION

M. G. REYDELLET, *Directeur général.*

CONCESSIONS

Lovagny (Hte-Savoie), 225 hectares.
Exploitation à galeries souterraines.

NATURE DES PRODUITS

Calcaire asphaltique pour fabrication de mastic d'asphalte.

PRODUCTION

1949	2.709	tonnes
1950	3.000	—
1951	3.325	—

PERSONNEL OUVRIER

14 Européens.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 17, rue de l'Annexion, Annecy.
Adresse postale : Case 43, Annecy.
Adresse télégraphique : Montrofalt, Annecy.
Téléphone : 7-37, Annecy.

EXPLOITATIONS :
Station de Chemin de fer: Lovagny-Gorges du Fier. Embranchement particulier.
Téléphone : 1, Lovagny.

SOCIÉTÉ

NANTAISE DES MINERAIS

DE L'

OUEST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **305.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean PETIN, *Président, Directeur général.*
François ATHIMON.
Henri BARZIN.
Albert FRANÇOIS-PONCET.
Léonce DE GIBON.
Maurice JAMIN.
Jean LAUTARD.
Ernest LEFIÈVRE
Georges MAITRE.
René-Henri MARTIN.
Marcel RENOUL.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 305.000 actions de 1.000 frs
Parts : 2.500.
Aucun dividende n'a encore été distribué aux actions ou aux parts.

DIRECTION

MM. Jean TARIS, *Ingénieur-chef de l'Exploitation.*
Jacques DAMBIER, *Secrétaire général.*

CONCESSION

La concession d'Abbaretz (L.-Inf.) est située entre Abbaretz et Nozay. Sa superficie est d'environ 900 hectares.

L'exploitation de cette concession a commencé en 1952. Elle est exploitée entièrement à ciel ouvert.

NATURE DES PRODUITS

Cassitérite.

PRODUCTION

1952 (1re année d'exploitation) . . . . 290 tonnes.

PERSONNEL

Ouvriers : 230.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : rue de la Marseillaise, Nantes-Chantenay (Loire-Inférieure).
Siège administratif : 37, rue de Surène, Paris.
Téléphone : Anjou 23-33.
Adresse télégraphique : Carnaudus Paris 123.
Exploitation : Abbaretz (Loire-Inférieure).
Téléphone : 15 Abbaretz.
Gare : Abbaretz.

OMNIUM MINIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **9.600.000** FRS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Lucien BOUSSAND, *Président*, 18 *bis*, rue Madeleine-Michelis à Neuilly-s.-Seine (Seine).
M. Charles COCHET, *Administrateur*, 6, quai de Serbie, Lyon.
M. Edmond JOUBERT, *Administrateur*, 7, quai de Serbie à Lyon (Rhône).
M. Gérard JOUBERT, *Administrateur*, 4, rue Waldeck-Rousseau à Lyon.
M. Pierre VOGT, *Administrateur*, 6, place Gambetta à Domont (S.-et-O.).
M. Léon FRANÇOIS, à Prosne, par Sept-Saulx (Marne).

DONNÉES FINANCIÈRES

400 actions de 24.000 frs.
Actions non cotées.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Georges BAUER, *Directeur général.*
André HOFFHERR, *Directeur.*

NATURE DES PRODUITS

Traitements de minerais. Raffinage et broyage de Graphites.
Sulfate de nickel.

ADRESSE DES BUREAUX

BUREAUX : 59, rue de Provence, Paris (9e).
Téléphone : Trinité 13.28.

SOCIÉTÉ MINIÈRE, MÉTALLURGIQUE ET CHIMIQUE DE L'

ORB

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **64.062.500** FRANCS.
EN LIQUIDATION.

LIQUIDATION

Au siège social : 57, rue Pierre-Charron, Paris (8e).
Téléphone : Elysées 09-46.
M. René TALIS, *Liquidateur.*

La Société a été mise en dissolution anticipée le 1er avril 1950 par suite de sa fusion avec la Société Minière et Métallurgique de Penarroya.

Les 256.250 actions de 250 francs qui constituaient le capital social ont été échangées contre des actions de 2.500 francs de la Société de Penarroya à raison de 1 action Penarroya pour 12 actions Orb.

CONCESSIONS

Concession de Labarre et Corbières (Aveyron-Hérault) d'une superficie de 1.106 hectares, dans laquelle est exploité le gisement dit de La Rabasse pour galènes, blendes et pyrites argentifères.

EXPLOITATION

Par suite de l'amodiation des installations, puis de la fusion des sociétés, l'exploitation est assurée par la Société Minière et Métallurgique de Penarroya depuis le 1er mai 1943.

SOCIÉTÉ DES MINES
D'

ORBAGNOUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **22.500.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Émile CHARPENTIER.
Roger PROVOT.
Jacques DEBRAY.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. CHARPENTIER, *Président, Directeur général*

USINE

Usine à Corbonod (Ain).

NATURE DES PRODUITS

Ichthyolsulfonate d'Ammonium et Ichthyolates divers.
Huiles thiophèniques et Thiophènes. Sulfonates divers.
Amendements calcaires.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 11, rue du Bois-de-Boulogne, Paris (16e).
Téléphone : Kléber 61-35.

Exploitation : Mines de Corbonod (Ain).
Station de Chemin de fer : Seyssel-Corbonod.
Téléphone : 4, Corbonod.

MINES DE L'

ORBIEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **80.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. le Dr CADOUL Raymond, *Président*.
MM. BERHAUT Eugène, *Administrateur*.
PUSSOT Michel, —
REQUILLART Jean-Jacques, —
ROLLIER Henri, —
STRICKER Gustave, —

DONNÉES FINANCIÈRES

90.000 actions ordinaires de 500 francs et 70.000 actions privilégiées de 500 francs.
40.000 parts de fondateur.
59.860.000 francs de Bons de Caisse en circulation au 31/12/1952.
Pas de distribution de dividende pour les 5 dernières années.

DIRECTION

MM. STRICKER Gustave, *Directeur général*.
LESAGE Luc, *Secrétaire général*.
LE GOAS Georges, *Directeur de la Mine*.

CONCESSIONS

Sur la commune de Lastours (Aude) superficie de la concession 90 hectares, concession de plomb et métaux connexes et de fer.

NATURE DES PRODUITS

Blende, galène argentifère et limonite, sidérose.

Construction en cours d'une usine de flottation pour le traitement de 100 tonnes/jour de minerai de blende et galène.

PERSONNEL

50 personnes environ.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social : 8, rue Ampère, Paris (17e).
Bureau administratif où toute la correspondance doit être adressée : 30, rue Boissière, Paris (16e) (PAS 43-93).

Exploitation : à Lastours (Aude).
Station de chemin de fer : La Caunette-Salsigne, transit Carcassonne (Aude).
Téléphone : 3 à Lastours (Aude).

SOCIÉTÉ
DE

PAVAGE ET DES ASPHALTES DE PARIS & L'ASPHALTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **100.740.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Charles BOURAYNE, *Président, Directeur général.*
Robert BLANC, *Administrateur.*
Marcel HATIER. —
E. VIGOR —
B. NICHOLSON. —
Mlle Madeleine RIANDET. —

DONNÉES FINANCIÈRES

21.900 actions de 4.600 francs.
Actions non cotées en Bourse.

CONCESSIONS

Exploitante en qualité d'amodiataire des concessions de la Compagnie Française des Mines de Seyssel.

Concession s'étendant de Seyssel à Bellegarde, le long des deux rives du Rhône.

Superficie : 5.116 hectares.

Exploitation en galerie.

NATURE DES PRODUITS

Roche d'asphalte, poudre d'asphalte, mastic d'asphalte, mastic anti-acide, carreaux d'asphalte.

PRODUCTION

Roche extraite :

1949 }
1950 } moyenne de 5.200 tonnes.
1951 }
1952 : 5.500 tonnes.

PERSONNEL OUVRIER

40 Européens.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social :

Adresse postale : 8, rue de Javel, Paris.
Téléphone : Vaugirard 56-20.

Exploitations :

Station de Chemin de fer : Pyrimont.
Adresse postale : Pyrimont, Ain.
Téléphone : 1, Surjoux.

PECHINEY

Cie DE PRODUITS CHIMIQUES & ÉLECTROMÉTALLURGIQUES

Société anonyme au capital de : **9.240 millions de francs.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. René PIATON, *Président.*
Hippolyte BOUCHAYER, *Vice-Président.*
Raoul de VITRY, *Vice-Président, Directeur général.*
Ernest CORDIER, *Administrateur.*
Georges DESCOURS, —
Jean DUPIN, —
Paul GILLET, —
Jacques GUIMET, —
Jean MAROGER, —
Henri LAFOND, —
Bernard de PEYERIMHOFF, —
Edmond ROUX, —

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 2.310.000 actions de 3.000 francs entiérement libérées.
Parts : néant.
Obligations : Obligations de 1.000 francs 4 ½ % 1930.
Obligations 5 % 1941 de 2.000 et 5.000 francs.
Obligations de 5.000 francs 4 % février 1942.
Obligations de 5.000 francs 4 % novembre 1942.
Obligations de 5.000 francs 3 ½ % mars 1945.
Obligations de 5.000 francs 4 % février 1946.
Obligations de 10.000 francs 6 ½ % décembre 1949.
Obligations de 10.000 francs 5 ½ % à intérêt variable février 1953.

Cours des actions et dividendes :	Cours extrêmes	Répartitions
1949	1.205- 825	55
1950	1.250- 941	65
1951 actions non regroupées	1.290- 830	87,50
actions regroupées	5.190-3.400	350
actions nouvelles	4.890-3.550	246,92
1952	6.600-5.000	400

DIRECT ON

MM. Raoul de VITRY, Vice-Président, Directeur général.
Pierre JOUVEN, Directeur de la Division « Chimie et Mines ».
Paul JEAN, Adjoint.
Victor PERRIN, Adjoint.
Louis GUILLEUX, Directeur Administratif du Groupe des Mines.
Pierre BERNION, Ingénieur en Chef (Bauxite, Pyrite, Spath, Barytine).
René BALCET, Ingénieur en Chef Adjoint.
Robert MORNEAU, Ingénieur en chef (lignite).

EXPLOITATIONS DE PYRITE

Directeur local : M. Paul DUMAS, Directeur des Exploitations Minières d'Ales (Gard).

Concessions.

1° Concession du Soulier (19 août 1856) d'une superficie de 331 hectares, pyrites de fer, zinc, plomb et autres métaux, exploitée;

2° Concession de Cendras (22 avril 1865) d'une superficie de 182 hectares, pyrites de fer et autres minerais ou sulfures connexes;

3° Concession de St-Félix (19 août 1856) d'une superficie de 350 hectares, pyrite de fer, zinc, plomb et autres métaux.

4° Concession de Saint-Julien de Valgagues (6 décembre 1854) d'une superficie de 333 hectares, pyrites de fer, inexploitée;

5° Concession de Saint-Jean de Valériscle (12 mai 1893) d'une superficie de 314 hectares, pyrites de fer et autres métaux connexes, inexploitée;

6° Concession de Panissières (28 décembre 1861) d'une superficie de 175 hectares, pyrites de fer, inexploitée.

Ces six concessions sont situées dans le département du Gard.

7° Concession de Bluech et Pradal (20 juin 1841) d'une superficie de 1.013 hectares, plomb et argent, inexploitée.

Cette concession se trouve dans le département de la Lozère.

8° Concession de Barlet (25 juillet 1849) d'une superficie de 414 hectares, antimoine, inexploitée.

Cette concession se trouve dans le département de la Haute-Loire.

Données générales sur les travaux d'exploitation :

Une seule concession en exploitation : celle du Soulier.

Les travaux se font par puits et galeries.

Nature des produits.

Pyrite à 38 % de soufre employée à la fabrication de l'acide sulfurique.

Production.

1951 .... 27.675 tonnes
1952 .... 27.350 —

Personnel au 31 décembre 1952

Effectif total 95

EXPLOITATIONS DE BAUXITE

Directeurs locaux :

MM. Jean ARNAL, Directeur des Exploitations Minières de Brignoles (Var).
André BOURNAY, Directeur des Exploitations Minières de Bedarieux (Hérault).

Exploitations de bauxite à { Brignoles, Cabasse, La Celle, Le Thoronet Mazaugues (Var); Bédarieux, Villeveyrac (Hérault); Péreille (Ariège).

Production :

1951 : 535.000 tonnes dont 286.000 tonnes } En participation avec la Société Union des Bauxites.
1952 : 450.000 — dont 248.000 — }

Personnel au 31 décembre 1952 :

	Var	*Hérault*	*Ariège*
Effectif total	484	135	7

EXPLOITATIONS DE SPATH-FLUOR ET BARYTINE

Directeurs locaux

MM. Maurice VENDEL, Directeur des Exploitations Minières de Langeac (Hte-Loire).
Paul DUMAS, Directeur des Exploitations Minières d'Alès (Gard),

Exploitations de Spath-Fluor à : Langeac (Hte-Loire).
Exploitation de Barytine à : La Bastide (Lozère)..

Production.

	Spath-Fluor brut	*Barytine*
1951	20.916 tonnes	127 tonnes
1952	25.419 —	732 —

Personnel au 31 décembre 1952.

Effectif total .... 90 (Langeac).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 9, cours de Verdun, Lyon (Rhône).

Siège administratif : 23, rue Balzac, Paris (8e).
Boîte postale : 87-08 Paris.
Téléphone : Carnot 54-72, Carnot 64-10, Wagram 86-90.
Adresse télégraphique : Apechiney-Paris.
Telex nº 20.047.
Bureau de l'Ingénieur en chef : 31, rue Fargès, Marseille.
Téléphone : Prado 19-50. *Adresse télégraphique :* Pechiney-Marseille.

Exploitation de pyrite :
Mine du Soulier : Saint-Martin de Valgagues (Gard).
Station de chemin de fer : gare de Tamaris (Gard).
Bureaux : Pechiney, 58, faubourg du Soleil, Alès (Gard);
ou : *Boîte postale* 45 à Alès.
Téléphone : 8.71, Alès.
Adresse télégraphique : Pechiney-Mines Alès.

Exploitations de bauxite :
Exploitations de :

Brignoles	*gare expéd.*	Brignoles	Péchiney, 18, avenue Dréo, Brignoles, (Var). *Tél. :* Brignoles 68.
La Celle	—	Les Censiès	
Mazaugues	—	Tourves	
Cabasse	—	Brignoles	
Le Thoronet	—	Le Luc — Le Cannet	
Bédarieux	—	Bédarieux	Péchiney, 4, rue de la République, Bédarieux, (Hérault). *Tél. :* Bédarieux 82.
Villeveyrac	—	Villeveyrac	

EXPLOITATIONS DE SPATH-FLUOR ET DE BARYTINE :
Pour les exploitations de Langeac *Gare d'expéditions* : Langeac.

Compagnie PÉCHINEY :
Boite postale N° 6, Langeac.
Téléphone : N° 5, Langeac.
Adresse télégraphique : Pechiney, Langeac.
Pour l'exploitation de La Bastide *Gare d'expédition* : La Bastide.

Compagnie PÉCHINEY, 58, faubourg du Soleil, Alès (Gard).
Téléphone : 871, Alès.
Adresse télégraphique : Pechiney, Alès.

Pour les questions commerciales concernant le Spath-Fluor, s'adresser au Comptoir français du Spath-Fluor, 23, rue Balzac, Paris (8e).

SOCIÉTÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE PENARROYA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.800.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Étienne du CASTEL, *Président.*
Jacques AGUILLON, *Vice-Président.*
Pierre GETTEN, *Vice-Président.*
Henry PAGEZY, *Administrateur-Directeur-général.*
CAHEN d'ANVERS (Comte), *Administrateur.*
Frédéric LEDOUX, *Administrateur.*
de VILLAMEJOR (Marquis), *Administrateur.*
André CHASTEL, *Administrateur.*
Jacques PUERARI, *Administrateur.*
Alain de ROTHSCHILD (Baron), *Administrateur.*
Humbert de WENDEL, *Administrateur.*
René PAINVIN, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

720.000 actions de 2.500 francs chacune.
40.000 obligations de 4 % de 5.000 francs nominal, émission 1945.
40.000 obligations de 6 ½ % de 10.000 francs nominal, émission 1950.

Dividendes.

Exercice 1948	net : 25 francs.
Exercice 1949	net : 40 francs.
Exercice 1950	net : 60 francs.
Exercice 1951	net : 600 francs.

DIRECTION

M. Jean BARBIZET, *Directeur général adjoint.*

ÉTABLISSEMENTS ET MINES

Mines Métalliques.

France.

Orb (Labarre et Corbières). — Galène, blende, pyrite et mispickel.
St-Sébastien d'Aigrefeuille. — Galène et blende.
Pierrefitte. — Galène, blende et magnétite.

Afrique du Nord.

Djebel Ressas. — Galène, blende, calamine.

Sakiet sidi Youssef. — Galène, blende.

Kef oum Theboul. — Gisement de chalcopyrite, galène, blende.

Ichmoul. — Galène.

Djebel Touireuf. — Galène et blende.

Espagne.

Diogènes. — Région de Puertollano : Galène.

Las Morras. — Région du Soldado. — Villanueva del Duque. Galène et blende.

Sierra de Lujar. — Région de Grenade. — Motril : Galène.

Séville. — Sulphur.

Régions de Séville. — Huelva : Pyrites.

Usines.

France.

Noyelles-Godault (Pas-de-Calais).

Fonderie de plomb.

Capacité de production annuelle : 60.000 tonnes de plomb raffiné de qualité spéciale « Penarroya ».

Argent, antimoine et sous-produits divers.

Fonderie de zinc. — Capacité : 16.000 tonnes par an.

Ateliers d'ouvrés plomb et zinc. — Plomb de chasse. — Ouvrés en matière plastique.

Marseille (Bouches-du-Rhône).

L'Estaque. — Usine d'affinage de métaux divers dont la capacité de production est de l'ordre de 18.000 tonnes par an de plomb.

Ateliers d'ouvrés et plomb de chasse.

Chartreux. — Fabrication de minium, de litharges poudre et paillette.

Limoges. — Tuyaux de plomb.

Rennes. — Tuyaux de plomb.

Paris. — Zincs ouvrés et ornements de zinc. Tuyaux de plomb.

Laboratoire de recherches à Paris.

Afrique du Nord.

Mégrine (Tunisie). — Fonderie de plomb. Capacité de production : 25.000 tonnes par an.

Espagne.

Penarroya (Province de Cordoue). — Fonderie de plomb et usine à zinc. — Acide sulfurique et superphosphates. Centrale électrique. Produits réfractaires.

Puertollano. — Centrale. — Distillation de schistes bitumineux.

Carthagène. — Fonderie de plomb.

Houillères.

Espagne.

Penarroya. — Région de Belmez (Province de Cordoue).

Puertollano. — (Province de Ciudad Real) Mines de charbon et de schistes bitumineux.

NATURE DES PRODUITS

Plomb. — Plomb doux « Penarroya », plomb antimonieux, antimoine, tuyaux, fils, planches, siphons, plomb de chasse. — Sous-produits divers.

Zinc. — Zinc brut. — Laminés et ouvrés divers.

Charbon. — Anthracite, demi-gras, gras et charbon sec à longue flamme.

Acide sulfurique. — *Superphosphates.*

Electricité.

PRODUCTION

Produits principaux (en tonnes métriques). — France; Tunisie; Espagne.

	Plomb	Zinc	Charbon	Electricité, en millions de kwh.
1949	88.998 t [1]	8.240 t	902.110 t	79
1950	101.920 [2]	9.985	837.270	93
1951	85.922 [3]	10.128	830.970	75
1952	94.334	11.610	883.997	63,4

1. Dont 6.897 t provenant du plomb d'œuvre de la fonderie P. Z.
2. Dont 13.163 t — — —
3. Non compris 18.404 t représentant la production de la fonderie P. Z.

PERSONNEL OUVRIER

France	2.279
Afrique du Nord	1.828
Espagne	11.240
Total général	15.347

AMODIATIONS ET PARTICIPATIONS D'AU MOINS 50 %

France. — *Société des Mines des Malines.* Galène, Blende, Calamine.
Mines de La Plagne. Galène.

Algérie. — Compagnie des Mines de Ghar-Rouban (Plomb).

Tunisie. — *Oued Maden.* Galène, Cinabre.

Maroc. — Société Penarroya-Maroc possédant au moins 50 % de :
Société Minière de l'Atlas Marocain (recherches de diverses mines métalliques).
Société Minière des Rehamna (Plomb).
Fonderies Penarroya Zellidja.

Société Minière du Haut Guir (Plomb).

Espagne. — Compania Sopwith, à Linares. Plomb et ouvrés de plomb.
Compania Zapata Portmann, Carthagène. Plomb.
Chemin de fer de Penarroya à Puertollano.

Italie. — Société de Pertusola.
Mines en Sardaigne.
Fonderie de Plomb à Spezia.
Usine à zinc électrolytique à Crotone.
Laminage du zinc à Spézia.

Grèce. — Compagnie Française des Mines du Laurium.
Minerais de plomb et de zinc.
Fonderie de plomb et fabrique d'ouvrés et de dérivés du plomb.

Angleterre. — H. J. Enthoven and Sons Ltd (Londres). Affinage de métaux. Plomb doux et antimonieux, alliage de plomb.

Suisse. — S. O. M. O. (Genève.) Métaux ouvrés.

Amérique du Sud. — Argentine, Colombie.
Élaboracion General del Plomo (E. G. P.).
Compania Argentina Metalurgica Estano Aluminio (C. A. M. E. A.).
Fonderies de plomb et métaux ouvrés (Al, Cu, Zn, etc.).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 12, place Vendôme, Paris (1er).
Direction : 12, place Vendôme, Paris (1er).
Téléphone : Opéra 42.00.
Adresse télégraphique : Pollux Paris.

SOCIÉTÉ DES MINES & USINES
DE

PEYREBRUNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **28.200.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Raymond CAMPA, *Président*, 20, rue Dominique-de-Florence, Albi (Tarn).
Louis SOULAGES, *Vice-Président*, rue d'Engueysses, Albi (Tarn).
Louis DESVOISINS (Docteur), *Administrateur*, 4, place du Palais, Albi (Tarn).
Albert DUGUEYT, *Administrateur*, 132, avenue Victor-Hugo, Paris.
DE SOLAGES (Comte Maurice), *Administrateur*, Château de Mézens, par Saint-Sulpice (Tarn).
Sté FINANCIÈRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE, place du Palais, Albi.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital, qui était de 4.500.000 francs au 31 décembre 1945, a été porté successivement par les Assemblées générales extraordinaires des 30 décembre 1946 à 9.400.000 francs, 14 novembre 1949 à 14.100.000 francs, 29 juin 1950 à 28.200.000 francs, par prélèvement sur les réserves.

Il est divisé en 9.400 actions de 3.000 francs chacune, dont 250 actions amorties de 1.000 francs.

Il n'existe pas de parts bénéficiaires.

DIRECTION

MM. Guy LE BRET, *Directeur général*, 1 *ter*, boulevard de la Saussaye, Neuilly-sur-Seine.
Paul BAGOT, *Ingénieur-Conseil*, 25, avenue Léopold-II, Paris.
Émile TAILLANDIER, *Directeur commercial*, Peyrebrune, par Réalmont (Tarn).
Jean SUC, *Directeur technique*, Peyrebrune, par Réalmont (Tarn).

CONCESSION

Concession de Peyrebrune (18 juillet 1881) 1.088 hectares.

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE MODE D'EXPLOITATION

Puits d'extraction de 440 mètres de profondeur et puits de recherches de 160 mètres de profondeur.

Appareils de traitement. — Préconcentration par milieu dense et atelier de flottation.

Fonderie. — Non en activité.

Ateliers. — De moulage de plomb. — Presse à tuyaux.

Centrale électrique comprenant : 4 turbines actionnant des dynamos de 150-150, 135 et 65 HP.

NATURE DES PRODUITS

Galène argentifère, Blende.

PRODUCTION

Année	Galène	Blende
1949	1.183 tonnes	154 tonnes
1950	1.005 —	185 —
1951	856 —	178 —
1952	1.069 —	235 —

PERSONNEL OUVRIER

100.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social et exploitation : La Mine, Saint-Lieux-Lafenasse (Tarn).
Adresse postale : Peyrebrune, par Réalmont (Tarn).
Adresse télégraphique : Mines Peyrebrune, Réalmont.
Téléphone : N° 5, Réalmont.
Station de Chemin de fer : Laboutarié (Tarn).

Bureaux de Paris :

Adresse postale : 51, avenue Franklin-Roosevelt, Paris (8e).
Téléphone : Elysées 40-32.

MINES DE LA PLAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **127.200.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean MEYSENC, *Président-Directeur général.*
Pierre BLANCHARD.
Étienne du CASTEL.
Pierre LABICHE.
Jules MAURY.
} *Administrateurs.*

DONNÉES FINANCIÈRES

50.800 actions de 2.500 francs.
Parts : ont été converties en actions (Assemblée générale extraordinaire du 4-10-46).

Dividendes :
1949 : 885 francs brut.
1950 : 890 francs brut.
1951 : 1.200 francs brut.

DIRECTION ET SERVICE TECHNIQUE

A La Roche, commune de Mâcot, (Savoie).

CONCESSIONS

Concession de La Plagne, commune de Mâcot (Savoie).
Concession du Piscieux, commune de Peisey (Savoie).
Concession de Chassezac, commune de Sainte-Marie-la-Figère (Ardèche).
Exploitation souterraine.

NATURE DES PRODUITS

Galène argentifère.

PRODUCTION

1949	3.029 tonnes
1950	3 618 —
1951	1.953 —
1952	3.306 —

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 12, place Vendôme, Paris. Tél. : Opéra 42-00.
Exploitation : Mâcot (Savoie).
Station de Chemin de fer : Aime (Savoie).
Téléphone : 4, Mâcot.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES ET FONDERIES
DE

PONTGIBAUD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **234.375.000** FRANCS

PRÉSIDENTS HONORAIRES

MM. DE NERVO (Baron Léon), 60, rue de la Victoire, Paris (9e).
J. NAUD, 42 *bis*, rue Cardinet, Paris (17e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. R. HOTTINGUER, 38, rue de Provence, Paris (9e), *Président.*
J. DE NERVO, 29, rue Delabordère, Neuilly-sur-Seine (Seine), *Vice-Président.*
A. BARRIOL, 10, rue la Bruyère, Paris (9e), *Administrateur.*
T. FERAY, 217, rue du Faub. St.-Honoré, Paris (8e), *Administrateur.*
Ch. MONNIER, 12, place de la Bourse, Paris (2e), *Administrateur.*
P. NAUD, 46, rue de la Bienfaisance, Paris (8e), *Administrateur.*
J. DE SOUCY, 184, avenue Victor-Hugo, Paris (16e), *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Après regroupement des 500.000 actions anciennes de 312,50 francs, le capital fut divisé en 62.500 actions (nominatives ou au porteur) de 2.500 francs; il est actuellement de 234.375.000 francs divisé en 93.750 actions (nominatives ou au porteur) de 2.500 francs qui sont cotées à la Bourse de Paris.

Il n'existe pas d'obligations.

Exercices	Dividendes bruts	
	Actions de 312,50	Actions de 2.500 francs
1947-1948	40	—
1948-1949	44,15	—
1949-1950	54,878	—
1950-1951	60,9756	487,8048
1951-1952	73, 1707	585,3658

DIRECTION

M. M. BERNARD, *Directeur général,* 51, boulevard Beauséjour, Paris (16e).

USINES

A Couëron (Loire-Inférieure). Fonderie de plomb et fabrique de plombs ouvrés.

Fonderies-Laminoirs-Tréfileries-Tuberie de métaux et alliages non ferreux.

NATURE DES PRODUITS

Plomb doux. — Argent fin. — Plomb en tuyaux et tables. — Plomb de chasse. — Demi produits en métaux et alliages non ferreux sous toutes formes.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social :

Adresse postale : Société des Mines et Fonderies de Pontgibaud, 4, rue de Téhéran, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Pongicouer 8, Paris.
Téléphone : Carnot 33-31 et 33-32.

Exploitation :

Station de Chemin de fer : La Basse-Indre (Loire-Inférieure). Embranchement particulier.
Adresse postale : Fonderies et Laminoirs de Couëron (Loire-Inférieure).
Adresse télégraphique : Fonderies, Couëron.
Téléphone : 2, Couëron.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
DE

PRODUITS CÉRAMIQUES

ECUELLES par Moret-sur-Loing (S.-et-M.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **70.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri FAIVRE, *Président.*
Henri KELLER, *Administrateur, Directeur général.*
Paul DARRIGOL, *Administrateur.*
Paul KELLER, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

8.000 actions de 8.750 francs, non cotées en Bourse.

Dividendes : Exercice 1947	12 %	sur	2.500	francs
1948	16 %	sur	2.500	—
1949	20 %	sur	3.750	—
1950	8 %	sur	8.750	—
1951	6 %	sur	8.750	—

660 Parts bénéficiaires.
Obligations restant à amortir.
602 obligations 4 1/4 % de 5.000 francs, emprunt 1942 à fin 1951.
698 — — 1946 — .

USINES

Ecuelles par Moret-sur-Loing (S.-et-M.). Tél. : 30 Moret-sur-Loing.
Dépôt : Paris (Gare Paris-Tolbiac). Tél. : Gob. 27.99.

NATURE DES PRODUITS

Produits émaillés, magnésie, chrôme-magnésie, réfractaires, montres, fusibles.

PERSONNEL

Ouvriers : 150 + Employés : 22 = 172.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Ecuelles, par Moret-sur-Loing (S.-et-M.).
Adresse postale : S. I. P. C. Ecuelles, par Moret-sur-Loing (S.-et-M.).
Adresse télégraphique : Céramique-Écuelles, Moret-sur-Loing (S.-et-M.).
Adresses téléphoniques :
SIÈGE SOCIAL ET USINES : Moret 30.
Dépôt : Gobelins 27-99.
Chemin de fer pour les usines : Moret-les-Sablons
et Saint-Mammes (S.-et.M.)

SOCIÉTÉ DES MINES
DE

PUY-LES-VIGNES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **100.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. P. RENAUD, *Président, Directeur général.*
R. BÉCHÉ, *Administrateur.*
R. VALLET, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

62.500 actions de 1.600 francs.
Actions non cotées.
Pas de dividende distribué.

CONCESSIONS

Situation : à 3 km. 500 au sud-est de Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne).

Superficie : 1.178 hectares.

Mode d'exploitation : Exploitation de filons quartzeux par puits et galeries; Profondeur de l'exploitation : 250 mètres.

NATURE DES PRODUITS

Minerai tout venant. Wolfram et sulfures dans filons de quartz. Minerai marchand produit. Concentrés de wolfram à 70 % d'acide tungstique.

PRODUCTION

1947	160	tonnes
1948	213	—
1949	233	—
1950	101	—
1951	202	—
1952	268	—

PERSONNEL OUVRIER ET EMPLOYÉS

370.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 28, rue Hamelin, Paris (16e).
Téléphone : KLEber 92-15.
Exploitation : Saint-Léonard-de-Noblat.
Adresse postale : Société des Mines de Puy-les-Vignes, à Saint-Léonard-de-Noblat (Haute-Vienne).
Téléphone : 132, Saint-Léonard-de-Noblat.

SOCIÉTÉ
DE
RECHERCHES & D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES & CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **48.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Albert BELLANGER, *Président, Directeur général,* 36, rue de la Pompe, Paris (16e).
Louis QUELQUEJEU, *Administrateur,* 143, rue de la Pompe, Paris (16e).
Antoine HUSSON, *Administrateur,* 127, rue Perronet, Neuilly-sur-Seine.
Sté AGRICOLE DE LA BASSE-CAMARGUE, 23, rue Balzac, Paris (8e).
Sté D'ÉLECTRO-CHIMIE, D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE ET DES ACIÉRIES ÉLECTRIQUES D'UGINE, 10, rue du Général-Foy, Paris (8e).
Sté FRANÇAISE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES, 6, rue de La Rochefoucauld, Paris (9e).

DONNÉES FINANCIÈRES

La Société a été constituée le 5 décembre 1941 au capital de 400.000 francs, lequel a été porté à 40.000.000 de francs, le 27 février 1942; il est de 48.000.000 de francs depuis le 30 mars 1944, divisé en 48.000 actions de 1.000 francs dont 45.900 ont été souscrites en numéraire et 2.100 représentent des actions d'apport.

Ces titres ne sont pas cotés en bourse.

La Société n'a pas d'obligations.

DIRECTION ET SERVICE ADMINISTRATIF

M.M. Raymond MAILLET, *Directeur général.*
Édouard THURNEYSSEN, *Secrétaire général.*

NATURE DES PRODUITS

Magnésie produite à partir de l'eau de mer.

PRODUCTION

Néant — (La Société a mis au point son procédé dans l'usine pilote de Sète et étudie le projet d'une grande usine aux Martigues (B.-du-R.).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 6, rue de La Rochefoucauld, Paris (9e).
Adresse postale : — —
Adresse télégraphique : Aristote, Paris.
Téléphone : Trinité 63-90 et la suite.

SOCIÉTÉ
DE
RECHERCHES
ET
EXPLOITATIONS MINIÈRES
« S. E. R. E. M. »

S. A. R. L. AU CAPITAL DE **1.200.000** FRANCS.

GÉRANT

M. BOUILLAULT, *Gérant.*

DONNÉES FINANCIÈRES

1.200 parts de 1.000 francs.

NATURE DES PRODUITS

Calcaires bitumineux. Extraction par travers-banc et galeries à St-Champ près Belley (Ain). Superficie 785 hectares.

PRODUCTION

Escomptée en 1952 : 750 tonnes par mois.

PERSONNEL

35 (cadres, employés et ouvriers).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 30, rue d'Armaillé, Paris (17e).
Téléphone : GALvani 49-52.
USINE : Saint-Champ près Belley (Ain).
Station de chemin de fer : Culoz.
Téléphone : No 2 à St-Champ.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE SEL & SALINES
DE

ROSIÈRES-VARANGÉVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **115.200.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. J. PAYELLE, *Président*,
BARRAUD, *Administrateur, Directeur général.*
BAILLY, *Administrateur.*
ROY, *Administrateur.*
HOFF, *Administrateur.*
CHARIGNON, *Administrateur.*
J. DE CHATELLUS, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions: 19.200 actions nominatives de 6.000 francs (non cotées).
Obligations: Emprunt 4 % 1943 : 10.000.000 de francs (en 5.000 obligations de 2.000 francs).
Emprunt 4 1/4 % 1946 : 20.000.000 de francs (en 4.000 obligations de 5.000 francs).

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE ET COMMERCIAL

Direction générale et comptabilité : au siège social, 9, rue Lyautey Nancy.
Direction d'exploitation et Service technique : à l'usine à Varangeville, par Dombasle-sur-Meurthe (M.-et-M.).
Service Commercial : Vente des produits effectuée par la Société Commerciale des Sels, 5, rue Girardet, Nancy.

CONCESSION

Concession minière de 848 hectares à Varangéville.
Exploitation : *Mine :* un puits de sel gemme.
Saline : onze poêles et deux évaporateurs sous vide évaporant l'eau salée provenant de sondages.

NATURE DES PRODUITS

Sel gemme : Tout-venant, blocs et égrugés.
Sels raffinés : Grenus et fins.
Sels séchés : Grenus et fins.

PRODUCTION

	Sel Gemme	Sels raffinés
1949	67.162 tonnes	16.960 tonnes
1950	31.206 —	11.991 —
1951	51.140 —	21.456 —
1952	46.086 —	23.479 —

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 215. — Indigène : 1.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 9, rue Lyautey, Nancy (M.-et-M.).
Adresse postale : — —
Téléphone : N° 67-61, Nancy.
Exploitation : Mine et Saline à Varangéville (M.-et-M.).
Station de Chemin de fer : Varangéville (M.-et-M.) raccordement particulier.
Adresse postale : Varangéville (M.-et-M.).
Adresse télégraphique : néant.
Téléphone : n° 11, Dombasle-sur-Meurthe (M.-et-M.).

SOCIÉTÉ DES MINES
DE

SAINT-DAUMAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **6.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. GELINIER Xavier, *Président, Ingénieur*, 73, bd. Saint-Michel, Paris (5e).
BOVAR Henri, *Administrateur, Directeur général*, 110, avenue de la République à Aubervilliers (Seine).
PATROUIX René, *Administrateur, Ingénieur*, 18, rue Gustave-Zédé, Paris (16e).
MALOSSANE Pierre, *Administrateur*, 37, rue Manin, Paris (19e).
BLAVET Jacques, *Administrateur*, 125, rue Michel-Ange, Paris (5e).

DONNÉES FINANCIÈRES

12.000 actions de 500 francs.
4.400 parts de Fondateur.
Capital maintenu à 6.000.000 de francs depuis 1930. Réserves spéciales de réévaluation : 25.667.026 francs, non incorporées au capital.

DIRECTION

M. J. NOIROT-NÉRIN, *Directeur de l'exploitation* au Cannet des Maures (Var).

CONCESSIONS

Concession des Mines de Saint-Daumas, Le Cannet des Maures (Var) : 1.363 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Galène 75 % Plomb et Alquifoux. Spath-fluor.

PRODUCTION

Exploitation reprise le 1er février 1950.

1950	Concentrés de galène	313 tonnes
1951	—	314 —
1952	—	267 —

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL ET SERVICES ADMINISTRATIFS :
Adresse postale : 27, bd des Italiens, Paris.
Téléphone : Ric. 67-45.
EXPLOITATION :
Station de Chemin de fer : Le Luc-Le Cannet des Maures (Var).
Adresse postale : Le Cannet des Maures (Var).

SOCIÉTÉ DES MANUFACTURES DE GLACES
& PRODUITS CHIMIQUES DE

SAINT-GOBAIN, CHAUNY ET CIREY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **4.946.136.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Baron Pierre HÉLY D'OISSEL, *Président d'Honneur*, 14, rue François-Ier (8e).
Comte Arnaud DE VOGUE, *Président du Conseil d'Administration*, 48, rue du Dr-Blanche (16e).
Baron THÉNARD, *Vice-Président*, 3, avenue du Président-Wilson, (8e).
Émile GÉRARD, *Vice-Président*, 109, avenue Henri-Martin (16e).
Comte FRÉMY, 11 *bis*, rue Casimir-Périer (7e).
Joseph de BANTEL, 47, avenue Georges-Mandel (16e)
Comte DE HEMPTINNE, 397, chaussée de Courtrai, Gand (Belgique).
Pierre LANGLOIS, 9, rue Ernest-André, Le Vésinet (S.-et-Oise).
Tony PERRIN, 11, rue de la Paroisse, Versailles (S.-et-Oise).
André OLIVIER, 3, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine (Seine).
Eugène GENTIL, 23, rue Simon-Dereure (18e).

DIRECTION GÉNÉRALE DES PRODUITS CHIMIQUES

M. BOROCCO, *Directeur général des Produits Chimiques*, 1 *bis*, place des Saussaies, Paris (8e).

MINES DE SAIN BEL

Direction : M. MATHIAN, *Directeur*, Saint-Pierre-la-Palud (Rhône).

CONCESSION, TRAVAUX, TRAITEMENT, CHEMIN DE FER

Concession. — Concession de Sain Bel (14 messidor an VII) d'une superficie de 6.705 hectares, située dans le département du Rhône.

Données générales sur les travaux. — Gisement pyriteux d'environ 2.000 mètres de longueur, situé dans des schistes, à l'ouest et au nord-ouest du village de Saint-Pierre-la-Palud.
Extraction par le puits Perret.
Exploitation par tranches horizontales.

Traitement. — La pyrite est broyée avant expédition.

Chemin de fer. — Embranchement particulier en gare de Sain Bel (région Sud-Est).

NATURE DES PRODUITS

Pyrites de fer, employées spécialement à la fabrication de l'acide sulfurique.

EXTRACTION

1947	137.402	tonnes
1948	119.850	—
1949	138.488	—
1950	174.484	—
1951	198.004	—
1952	214.070	—

PERSONNEL OUVRIER

Au 31 décembre 1952, le nombre total des ouvriers occupés à la Mine était de 442, dont 302 au fond.

MINES DE CHIZEUIL

Direction : M. FABRE, *Directeur,* à Chizeuil par Chalmoux (Saône-et-Loire).

CONCESSION, TRAVAUX, TRAITEMENT, CHEMIN DE FER

Concession. — Concession de Chizeuil (5 juin 1877) d'une superficie de 635 hectares située dans le département de Saône-et-Loire.

Données générales sur les travaux : Gisement pyriteux comportant plusieurs amas ou lentilles, disséminés dans des quartzites.

Extraction par le puits Hély d'Oissel.

Exploitation par tranches horizontales.

Traitement : La pyrite est broyée et enrichie avant expédition.

Chemin de fer : Embranchement particulier à Perrigny, dépendant de la gare de Gilly-sur-Loire (Région Sud-Est), relié à la Mine par un Chemin de fer électrique à voie de 0,60 m. de 8 kilomètres de longueur.

NATURE DES PRODUITS

Pyrites de fer, employées spécialement à la fabrication de l'acide sulfurique.

EXTRACTION

1947	32.270	tonnes
1948	32.940	—
1949	37.370	—
1950	45.380	—
1951	45.600	—
1952	49.730	—

PERSONNEL OUVRIER

Au 31 décembre 1952, le nombre total des ouvriers occupés à la Mine était de 154, dont 97 au fond.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social :

Adresse postale : M. le Directeur général des produits chimiques de la Compagnie de Saint-Gobain, Chauny et Cirey, 1 *bis*, place des Saussaies, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Progobain, Paris.
Téléphone : Anjou 21-62 et la suite.

Exploitations : *a*) Sain Bel.

Station de Chemin de fer : Sain Bel (Rhône).
Adresse postale : Mines de Sain Bel à Saint-Pierre-la-Palud (Rhône).
Adresse télégraphique : Mines de Sain Bel à Saint-Pierre-la-Palud (Rhône).
Téléphone : No 2, Saint-Pierre-la-Palud (Rhône).

b) Chizeuil.

Adresse postale et
Adresse télégraphique : Mines de Chizeuil à Chalmoux (Saône-et-Loire).
Téléphone : No 3, Chalmoux (Saône-et-Loire).
Station de chemin de fer : Gilly-sur-Loire (Saône-et-Loire).

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE SEL ET SALINES

SAINT LAURENT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **12.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. CREISSELS Jean, *Président, Directeur général.*
MARCHAND Charles.
MATHIEU René.
MEYNADIER Jean.
VERHILLE Henry.
TASSEL Jean.

DONNÉES FINANCIÈRES

6.000 actions de 2.000 francs non cotées.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

63, rue Pierre-Semard, Nancy.

CONCESSIONS

Saint-Laurent-Charmel : 1.089 hectares.
Situation : Einville.

NATURE DES PRODUITS

Production de Sel gemme et de Sel raffiné.

PRODUCTION

Sel raffiné :

1949	9.020	tonnes
1950	6.247	—
1951	7.093	—
1952	9.902	—

Sel gemme :

1949	8.796	—
1950	3.684	—
1951	1.549	—
1952	néant	

PERSONNEL OUVRIER : 45

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social : 63, rue Pierre-Semard, Nancy.
Direction générale :
Adresse postale : 63, rue P. Semard, Nancy.
Téléphone : 77-88, Nancy.

Exploitation : Einville.
Station de Chemin de fer : Gare Lunéville.
Adresse postale : Salines-Saint-Laurent, Einville-au-Jard.
Téléphone : 15, Lunéville.

Représentant en France ou a l'Étranger : Société commerciale des Sels, 5, rue Girardet, Nancy.

SOCIÉTÉ

SALINIÈRE LORRAINE

MINES DE SEL ET SALINES DE ST-NICOLAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **42.500.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM Pierre JACQUEMIN, *Président*
Jean CREISSELS, *Directeur général.*
Auguste CLEUET
Jean LEGERON.
Emmanuel MORAND.
Jacques RANDON DE GROLIER.
Bernard DU CREST.

DONNÉES FINANCIÈRES

170.000 actions de 250 francs, non cotées.

DIRECTION ET ADMINISTRATION

63, rue Pierre-Semard, Nancy.

CONCESSIONS

Concession de Saint-Nicolas de 769 hectares, sur les communes de Saint-Nicolas, Varangéville et Lenoncourt.

NATURE DES PRODUITS

Saumure — sel raffiné et sel gemme.

PRODUCTION

Sel gemme			Sel raffiné :		
1949.......	103.872	tonnes	1949	5.340	tonnes
1950.......	65.187	—	1950	3.978	—
1951.......	98.166	—	1951	3.546	—
1952.......	95.503	—	1952	3.807	—

PERSONNEL OUVRIER

250 ouvriers.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Mine de Sel et Salines de Saint-Nicolas, Varangéville.

DIRECTION GÉNÉRALE :
Adresse postale : 63, rue Pierre-Semard, Nancy.
Téléphone : 77-88, Nancy.

EXPLOITATION :
Station de Chemin de fer : Gare Varangéville (M.-et-M.).
Adresse postale : Mine de Sel et Salines de Saint-Nicolas, Varangéville.
Téléphone : 51, Saint-Nicolas.

REPRÉSENTANT EN FRANCE OU A L'ÉTRANGER : Société commerciale des sels, 5, rue Girardet, Nancy.

SOCIÉTÉ DES MINES & USINES DE SALSIGNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **377.675.000** FRANCS.

MM. Henry du POUGET, *Président honoraire,* Évreux (Eure).
René SCHWANDER, *Président-Directeur général,* 11, rue Théodule-Ribot, Paris (17e).
Amédée d'ANSELME, 60, avenue Foch, Paris, *Administrateur,*
Georges SCHWANDER, 140, avenue Ledru-Rollin, —
Paul DERCLAYE, 47, avenue Brunard, Bruxelles. —
Bertrand du POUGET, Évreux (Eure). —

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 377.675.000 francs est divisé en 75.535 actions de 5.000 francs.

Il a été créé à la constitution de la Société 10.000 parts bénéficiaires sans valeur nominale.

Il a été émis en 1944, 10.000 obligations de 5.000 francs l'une — 4 % demi-net, dont 4.498 restant à amortir au 31-12-52.

Années	Cours moyen des actions	Cours moyen des parts
1949	12.719	34.994
1950	8.323	24.052
1951	7.612	21.071
1952	6.839	18.269

Dividendes bruts.

Exercices	Actions	Parts
1948	100	222
1949	150	346
1950	150	346
1951	néant	néant
1952	»	»

DIRECTION,

M. René SCHWANDER, *Directeur Général,* 109, bd Péreire, Paris.

CONCESSIONS

Concession de Salsigne (Aude) (6 février 1877) 278 hectares.
— de Lastours (Aude) (18 juin 1902) 884 hectares.
— de Villanière (Aude) (11 août 1898) 684 hectares.

Étant observé que les concessions de Villanière et de Lastours ont été réunies à celle de Salsigne par décret en date du 21 novembre 1951.

NATURE DES PRODUITS

On extrait à la mine :

Quartz, pyrite de fer, mispickel, sidérose et chalcopyrite auro-argentifères.

Les minerais sont enrichis par flottation, puis traités par cyanuration, après quoi les résidus sont traités aux Water-Jackets, ce qui produit des mattes cupro-auro-argentifères. La condensation des gaz de fonderie permet la récupération d'anhydride arsénieux et de bismuth.

PRODUCTION

Exercices	Or K	Argent K	Cuivre T	Arsenic T	Bismuth K
1949	1.399	4.763	255	2.136	—
1950	1.497	4.929	306	3.505	43.236
1951	1.639	5.702	512	5.302	49.210
1952	1.627	5.924	500	6.651	59.300

PERSONNEL OUVRIER (1952)

Mines : 590. — Usines : 505. — Cadres et employés : 185.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 109, boulevard Péreire, Paris (17e).
Adresse télégraphique : Minesigne, Paris (17e).
Téléphone : Carnot : 34-29 et 68-14.

Exploitations : Mine à Salsigne (Aude).
Usines à La Combe-du-Saut, par Lastours (Aude).
Adresse télégraphique : Minesigne-Lastours.
Téléphone : N° 4 à Lastours et 144 Inter à Carcassonne.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES MINES
DE

SENTEIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **75.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DARNET, *Président.*
RIEUX.
DAUBIAN-DELISLE.
CARRIEU.
COURTOIS DE VIÇOSE.

DONNÉES FINANCIÈRES

50.000 actions de 1.500 francs non cotées.

CONCESSIONS

Concessions de Sentein-Saint-Lary et de Bulard pour plomb et zinc, situées dans le département de l'Ariège. Superficie : 2.781 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Concentrés de plomb et de zinc.

PRODUCTION

Concessions amodiées à l'Union Minière des Pyrénées.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 28 *bis,* rue du Japon, Toulouse.
Téléphone: LA 95-99.
Exploitations : Sentein (Ariège).
Station de Chemin de fer : Saint-Girons.
Téléphone : 7, Sentein.

SOCIÉTÉ

STRASBOURGEOISE DES ASPHALTES & BITUMES

anct. A. NICOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **6.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Émile CLARET, *Président,* Paris.
Robert GRUBER, *Directeur général,* Strasbourg.
S. A. DES MINES DE BITUME ET D'ASPHALTE DU CENTRE, *Administrateur,* Paris.
Henri BANCEL, *Administrateur,* Paris.
Robert GASCUEL, *Administrateur,* Paris.
Charles FRUHINSHOLZ, *Administrateur,* Strasbourg.

DONNÉES FINANCIÈRES

12.000 actions à 500 francs, entièrement libérées.

DIRECTION GÉNÉRALE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIVE

M. Robert GRUBER, Strasbourg.

CONCESSION

Concession située à l'extrémité septentrionale de la Chaîne des Vosges, près de Soultz-sous-Forêts, à 50 kilomètres au nord de Strasbourg. La superficie est de 1.176 hectares 60 ares. La mine exploitée primitivement pour sables bitumineux et lignites ne l'est plus que pour calcaires imprégnés de bitume. L'exploitation a lieu souterrainement. La production était transformée à l'usine de Lobsann. Actes institutifs 20 novembre 1809 et 30 octobre 1815.

NATURE DES PRODUITS

Roche calcaire, poudre d'asphalte, mastic d'asphalte, carreaux en asphalte, bitume raffiné, tous produits secondaires en asphalte, bitume et goudron.

PRODUCTION

Néant. L'exploitation de la mine d'asphalte de Lobsann est suspendue provisoirement.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : Société Strasbourgeoise des Asphaltes et Bitumes.
Adresse postale : 4, rue du Bassin-de-l'Industrie, Strasbourg-Port-du-Rhin.
Adresse télégraphique : Nicot Asphalte Strasbourg-Port-du-Rhin.
Téléphone : Strasbourg 506-65.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE
DE

TALC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **23.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BADIOU.
ESPOULLIER.
PENAUD.
DE VISSAGUET.

DONNÉES FINANCIÈRES

10.000 actions de 2.300 francs.
300 parts de Fondateurs.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Charles BADIOU.

EXPLOITATION

Argentine : 15 hectares — exploitation par galeries souterraines.

NATURE DES PRODUITS

Talc en roche. — Talc en poudre.

PRODUCTION

1947	3.890	tonnes
1948	4.632	—
1949	2.411	—
1950	2.556	—
1951	3.440	—

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 15.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Lyon, 65, rue de la République.
Adresse télégraphique : Frantalc.
Téléphone : Lyon, Franklin 76-73.
EXPLOITATION : Argentine (Savoie).
Station de Chemin de fer : Gare d'Épierre (Savoie).
Téléphone : Nº 5, Argentine.

COMPAGNIE PYRÉNÉENNE DES TALCS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 900.000 FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Raymond AZIBERT.
Louis AZIBERT.
Edmond BORIES.
Louis BOUSQUET.
Charles AZIBERT.
Henri VAQUE.
Claude RICHARD.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions	Parts	Obligations
1.800	400	800

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. Louis AZIBERT.

EXPLOITATIONS

250 hectares environ en bordure de la frontière espagnole dans la commune de Reynes (Pyr.-Or.).

Exploitation : Galeries souterraines.

NATURE DES PRODUITS

Talc en roche et poudre.

PRODUCTION

1947	3.500	tonnes
1948	3.800	—
1949	4.200	—
1950	4.600	—
1951	5.120	—
1952	4.660	—

PERSONNEL

1952 : 33.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

SIÈGE SOCIAL : 25, rue Voltaire, Carcassonne.
Adresse postale : 25, rue Voltaire, Carcassonne.
Téléphone : 3-83, Carcassonne.

MINES ET USINES : commune de Reynes (Pyr.-Or.).
Station de Chemin de fer : Céret.
Téléphone : 30, Céret.

ÉTABLISSEMENTS

TEISSET-KESSLER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **13.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. MONTEGUDET Jacques, *Président-Directeur.*
de CHAUVIGNY Jacques, *Administrateur.*
CHARVERIAT Alain, *Administrateur.*
LAMY-THORILLON Hyppolite, *Administrateur.*
RENGADE Maurice, *Administrateur.*
VIAL Ferdinand, *Administrateur.*
DREYER Jacques, *Commissaire aux Comptes.*
PETIT André, *Suppléant.*
CHATRIEUX Roger, *Directeur Mine.*
SAVON Louis, *Ingénieur-chimiste, Directeur de la production.*

DONNÉES FINANCIÈRES

2.600 actions de 5.000 francs (non cotées en Bourse).

EXPLOITATIONS

Carrière souterraine de Spath-Fluor du Beix.
Commune de Saint-Germain-près-Herment (Puy-de-Dôme).
Usine de produits chimiques à Clermont-Ferrand, de 1 hectare environ.
Fabrication de tous appareils en lave.

NATURE DES PRODUITS

Spath-Fluor pulvérisé à haute teneur pour industries chimiques, verreries, céramiques, charges, etc...
Spath -Fluor pour industries métallurgiques...
Tous produits fluorés et produits chimiques (fluorures et fluosilicates).
Matériel en lave pour industries chimique et métallurgique.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL ET BUREAUX : 67, avenue de l'Union Soviétique, Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).
Adresse postale : Établissements Teisset-Kessler, Clermont-Ferrand.
Adresse télégraphique : Kessler, Clermont-Ferrand.
Téléphone : 31-62, Clermont-Ferrand.

EXPLOITATION : Carrière du Beix, par Lastic (Puy-de-Dôme).
Téléphone : 9 à Lastic (Puy-de-Dôme).
Station de Chemin de fer : Bourg-Lastic-Messeix.
DIRECTION COMMERCIALE : 25, rue Marbeuf, Paris (8e).
Téléphone : Balzac 04-06 (3 lignes).

USINES DE PRODUITS CHIMIQUES
DE

THUN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **120.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri JOUFFROY, *Président, Directeur général.*
Maurice CARON, *Administrateur.*
Pierre CHAPSAL, *Administrateur.*
Georges CARPENTIER, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 8.000 actions de 15.000 francs (non cotées en Bourse).

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Henri JOUFFROY, *Président, Directeur général.*
Georges BIQUET, *Directeur.*

NATURE DES PRODUITS

Usine de grillage de blende, fabrique d'acide sulfurique et blende grillée.

PRODUCTION (acide monohydrate)

1947	8.660	tonnes
1948	10.988	—
1949	11.349	—
1950	11.479	—
1951	12.022	—
1952	13.716	—

PERSONNEL

Ouvriers : 39.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : Thun, par Mortagne-du-Nord (Nord).
Adresse télégraphique : Chimie, Mortagne-du-Nord.
Téléphone : 5, Mortagne-du-Nord.

EXPLOITATION :
Station de Chemin de fer : Maulde, Mortagne (Nord).
Adresse postale : Thun, par Mortagne-du-Nord (Nord).
Adresse télégraphique : Chimie, Mortagne-du-Nord.
Téléphone : 5, Mortagne-du-Nord.

Ed. TYBERGHEIN & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **2.400.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Edmond TYBERGHEIN, *Président, Directeur général.*
Lucien FRILEUX, *Directeur général, Adjoint.*
Mme Vve Albert TYBERGHEIN *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

1.200 actions de 2.000 francs chacune.

ACTIVITÉ

Activité commerciale.

Phosphates, comme représentant du Comptoir des Phosphates de l'Afrique du Nord.

Minerai de fer, minerai de manganèse.

Barytine.

Pyrites.

Produits chimiques divers dont fluosilicate de soude, bichromate de soude, etc...

AGENCES

Barcelone. Bruxelles. La Haye. Londres.

ADRESSES DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL : 42, rue Vignon, Paris (9e).
Adresse postale : do
Adresse télégraphique : Tyberghein, Paris.
Téléphone : Opéra 23-40, 41, 42.

SOCIÉTÉ D'ÉLECTRO-CHIMIE, D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE ET DES ACIÉRIES ÉLECTRIQUES D'

UGINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6 MILLIARDS DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. G.-J. PAINVIN, *Président Honoraire.*
Eugène MATHIEU, *Président, Directeur général.*
André GOLDET, *Vice-Président.*
Pierre KELLER, *Vice-Président.*
Jean GALL, *Administrateur.*
Henri GUNTHERT, *Administrateur.*
Jean HELLEU, *Administrateur.*
Léon LAMY, *Administrateur.*
Jean LULLIN, *Administrateur.*
Albert PORTEVIN, *Administrateur.*
Raymond GRAVIÈRE, *Administrateur.*
Roger NATHAN, *Administrateur.*
René PERRIN, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 1.200.000 actions de 5.000 francs entièrement libérées.
Parts de fondateurs : Néant.

Obligations émises :
en 1942 300.000.000 de francs d'obligations de 5.000 francs à 4 %.
en 1944 225.000.000 d'obligations de 5.000 francs à 4 %.
en 1945 175.000.000 de francs d'obligations de 5.000 francs à 3 3/4 %,
en 1947 300.000.000 de francs d'obligations de 5.000 francs à 4 ½ %.
en 1949 400.000.000 de francs d'obligations de 10.000 francs à 6 ½ %.
en 1950 600.000.000 de francs d'obligations de 10.000 francs à 6 ½ %.

COURS DES ACTIONS ET DIVIDENDES DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.

	Cours extrêmes	Répartitions
1949 (action de 1.000 francs)	2475-1700	90 francs
1950 (action de 1.250 francs)	2200-1480	112,50 —
1951 (action de 2.500 francs)	5400-2950	278,40 —

PRODUITS EXTRAITS OU FABRIQUÉS PAR LA SOCIÉTÉ

Bauxite; Spath; Cobalt; Produits Réfractaires Magnésiens.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : 10, rue du Général-Foy, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Trochim Paris.
Téléphone : LABorde 12-75, 18-40, 31-01, 25-27.

UNION DES BAUXITES

Société Anonyme
fondée en 1873 sous le nom de Augé et Cie,
devenant, en 1895, *Union des bauxites.*

CAPITAL SOCIAL DE **57.600.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Maurice BUDD, *Président.*
George BOEX, *Administrateur.*
Michel AUGÉ LARIBÉ, *Administrateur.*
Dr René BATLLE, *Administrateur.*
Albert GROZ, *Administrateur.*
A.-F. PELLAT, *Administrateur, Directeur général.*

ACTIF MINIER

Carrières à ciel ouvert ou souterraines de bauxite dans les départements du Var, des Bouches-du-Rhône, de l'Hérault et de l'Ariège.

NATURE DES PRODUITS

Bauxite brute de toutes qualités.

PRODUCTION ANNUELLE MOYENNE

250.000 à 300.000 tonnes (en association avec la Cie Pechiney).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 12, rue Edmond-Rostand, Marseille.
Adresse télégraphique : Unibauxit, Marseille.
Téléphone : Dragon 88-80 et Dragon 88-81.

BUREAU DES EXPLOITATIONS DU VAR : avenue Frédéric-Mistral, Brignoles.
Téléphone : No 30, Brignoles.

SERVICE DES EXPÉDITIONS DU CANNET DES MAURES : Au Cannet des Maures.
Téléphone : No 8, au Cannet des Maures.

UNION MINIÈRE
DES
PYRÉNÉES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **48.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Maurice CARON, *Président.*
La Cie MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE L'INDOCHINE, *Vice-Président.*
La Cie MINIÈRE DU VAL-DE-BURAT, *Administrateur.*
M. Pierre DARNET, *Administrateur.*
La Sté D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE, *Administrateur.*
La Sté FRANCO-COLONIALE D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES, *Administrateur.*
La Sté MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE PENARROYA, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions non cotées.

DIRECTION

MM. Maurice CARON, *Président du Conseil d'Administration*, 42, avenue Gabriel, Paris (8e).
Paul BAGOT, *Directeur général*, 42, avenue Gabriel, Paris (8e).
René RUDENT, *Directeur de l'Exploitation*, Sentein (Ariège).

CONCESSIONS

La Société a amodié les concessions de Sentein et Saint-Lary, et de Bulard.

Superficie de la concession de Sentein et Saint-Lary : 2.347 hectares.

Superficie de la concession de Bulard : 434 hectares.

Les travaux miniers actuellement en cours s'effectuent sur le gisement de Bentaillou dans la concession de Sentein et Saint-Lary. Ces travaux consistent en galeries à flanc de coteau à une altitude d'environ 1.800 mètres. Le gisement est un gisement de contact d'inclinaison d'environ 45° Nord.

Les travaux miniers sont reliés par un câble téléférique de 3 kilomètres à une usine de flottation située au Bocard à une altitude de 1.000 mètres.

Les services administratifs et les services généraux sont situés au Bocard.

NATURE DES PRODUITS

Concentrés de blende à 55 %.
Concentrés de galène à 60 %.

PRODUCTION

1947	concentrés de blende : 2.586	tonnes
	concentrés de galène : 846	—
1948	concentrés de blende : 2.482	—
	concentrés de galène : 791	—
1949	concentrés de blende : 4.651	—
	concentrés de galène : 1.317	—
1950	concentrés de blende : 4.577	—
	concentrés de galène : 1.238	—
1951	concentrés de blende : 3.506	—
	concentrés de galène : 1.168	—
1952	concentrés de blende : 5.088	—
	concentrés de galène : 1.628	—

PERSONNEL

230 ouvriers et employés.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 42, avenue Gabriel, Paris (8e).
Téléphone : Balzac 79-38.
Siège d'Exploitation : Sentein (Ariège).
Téléphone : 6, Sentein.
Gare de : Saint-Girons.

COMPAGNIE MINIÈRE
DU

VAL-DE-BURAT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **9.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri JOUFFROY, *Président.*
Maurice CARON, *Vice-Président.*
Jean JUILLET, *Administrateur, Directeur général.*
Raoul SAFFORES, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

90.000 actions de 100 francs chacune;
9.000 parts bénéficiaires.
Actions non cotées en bourse.
Dividendes distribués : néant.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. Jean JUILLET, *Directeur général,* Direction et Services techniques, 42, avenue Gabriel, Paris (8e).

CONCESSIONS

Situation : à Marignac (Haute-Garonne).
Superficie : 17 hectares 56 ares.
Exploitation suspendue.

NATURE DES PRODUITS

Minerai de zinc et de plomb.

PRODUCTION

Mine inactive depuis plusieurs années.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Paris (8e).
Adresse postale : 42, avenue Gabriel, Paris (8e).
Téléphone : Elysées 51-36.

EXPLOITATIONS : Marignac (Haute-Garonne).
Station de Chemin de fer : Marignac (Haute-Garonne).

SOCIÉTÉ DES PRODUITS RÉFRACTAIRES DE VALENCIENNES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **85.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Gabriel BERNARDEAU, *Président, Directeur général.*
Charles AMAND, *Vice-Président.*
Louis DESMARQUEST, *Administrateur.*
Georges CRANCÉE, *Administrateur.*
Jacques DE SAINT-HUBERT, *Administrateur.*
André PITOY, *Administrateur.*
Cies RÉUNIES DES GLACES ET VERRES SPÉCIAUX, *Administrateur.*
Ste DES FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST, *Administrateur.*
Ste D'ESCAUT ET MEUSE S. A. *Administrateur.*
FABRIQUE DE FER DE MAUBEUGE. S. A., *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

17.000 actions de 5.000 francs.
5.000 obligations de 2.000 francs.

Dividendes des trois dernières années.

1948	6 %
1949	12 %
1950	12 %

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. G. BERNARDEAU, *Président-Directeur général,* S. T., Adminis. et com. au siège d'exploitation.

NATURE DES PRODUITS

Produits réfractaires pour toutes les techniques du feu. Silico-Alumineux pour métallurgie, verreries, centrales thermiques etc.

Magnésie, chrome, sillimanite, corindon, bauxite, construction d'appareils Cowper et de hauts-fourneaux.

EXPLOITATIONS

Superficie : 6 hectares et demi.

PRODUCTION

1947	13.334	tonnes
1948	16.331	—
1949	14.742	—
1950	14.764	—
1951	15.307	—

PERSONNEL

Européens : 340.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 185-187, boul. Malesherbes, Paris (17e).
Adresse télégraphique : Ramcoref, Paris.
Téléphone : WAGram 89-75 et la suite.

Direction générale et exploitations : Valenciennes.
Station de Chemin de fer : Valenciennes-annexe, sur embranchement.
Adresse postale : 122, Valenciennes.
Adresse télégraphique : Réfractaires, Valenciennes.
Téléphone : 43-61 Valenciennes.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES MINES ET FONDERIES DE ZINC
DE LA

VIEILLE-MONTAGNE

SOCIÉTÉ ANONYME BELGE AU CAPITAL DE **24.000.000** DE FRS BELGES.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BLAISE (Gaston), *Président*, 47, avenue Général-de-Gaulle, Bruxelles.
DESSARD (Noël), *Vice-Président*, Château de Neufcour, à Beyne-Heusay.
Albert DE LIGNE (Prince), *Administrateur*, 50, rue de l'Industrie, Bruxelles.
VAN CAUWENBERGHE (Robert), *Administrateur*, 17, rue Grimard, Bruxelles.
VAN OIRBEEK (Joseph), *Administrateur-Directeur général*, 35, quai Saint-Paul de Sinçay, à Angleur.
DEWANDRE (Albert), *Administrateur*, 3, rue Lebeau, à Liège.
HOTTINGUER (Baron), *Administrateur*, 4, rue de la Baume, à Paris (8e).
DE SINÇAY (François), *Administrateur*, 46, avenue d'Iéna, à Paris (16e).
LION (Pierre), *Administrateur*, 94, bd Flandrin, Paris (16e).

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est de 24 millions de francs belges.
Il est représenté par :
1° 200.000 dixièmes d'actions d'une valeur nominale de 80 francs, type A.
2° 10.000 actions d'une valeur nominale de 800 francs type B.
Les actions A sont cotées à la Bourse de Bruxelles et à la Bourse de Paris (Cote des Courtiers en Valeurs Mobilières).
Il a été émis en 1942 : 100.000.000 francs belges d'obligations de 1.000 francs 4 % net, amortissables au pair le 1er Janvier 1967.

DIRECTION GÉNÉRALE

Mr. VAN OIRBEEK (Joseph), *Administrateur Directeur général*, à Angleur, près Liége (Belgique).
Mr. LIEBECQ (Georges), *Secrétaire général*, à Angleur, près Liége (Belgique).
Mr. BELLIER (Alfred), *Secrétaire général*, à Paris, 19, rue Richer.

ÉTABLISSEMENTS

En France :

à VIVIEZ (Aveyron) : grillage de blendes, fabrication d'acide sulfurique et de superphosphates, atelier d'électrolyse, fabrication d'alliages, usines à blanc de zinc et sulfate de zinc.
à PORT-DE-BOUC (Bouches-du-Rhône) : usine de grillage et fabrication d'acide sulfurique.
à CREIL (Oise) : Fonderie de zinc et usine à blanc de zinc.
à BRAY-ET-LU (Seine-et-Oise) : laminoirs à zinc, ateliers de zinguerie.
à PENCHOT (Aveyron) : Laminoirs à zinc, ateliers de zinguerie.
à HAUMONT (Nord) : Laminoirs à zinc, ateliers de zinguerie.

En Belgique :

Fonderies de zinc à Angleur, Flône et Valentin-Cocq.
Laminoirs à zinc à Angleur, et Tilff.
Usine à blanc de zinc à Valentin-Cocq.
Usines à Baelen-Wezel : atelier d'électrolyse, usine à plomb et argent, grillage de blendes et de pyrites, fabrication d'acide sulfurique, de sulfate de thallium, de sulfate de cuivre, d'arséniate de chaux.

Mines à l'étranger :

Mines de calamines et de blendes à Moresnet (Belgique).
Mines de blendes à Ammeberg (Suède).

Mines en France et Afrique du Nord :

Mines du Gard : Mines de blendes, galènes, pyrites et calamines : Concession de La Croix de Pallières, de Saint-Jean du Pin, de Valleraube et de Valensole.
Laveries et Fours à calcination.
Personnel : Ouvriers 180.
Employés 19.

Production :	1951	1952
blendes	3.726 T.	5.022 T.
galènes	1.500 —	1.521 —
pyrites	1.500 —	3.123 —

Mines de l'Hérault : Mines de blendes et calamines.
Concession de Villecelle. En inactivité.

Mines des Pyrénées : Permis de recherche à Aulus.

Mines de l'Ouarsénis . Exploitations de blendes, calamines, galènes et pyrites. Concession de l'Ouarsénis. Laverie et four à calcination.
Personnel : 25 Européens, 600 Indigènes.

Production :

	blendes	calamines calc.	galènes.
1951	3.726 t	3.100 t	600 t
1952	2.561 t	3.957 t	448 t

Mines du Djebba : Concession du Djebba. Laverie.

Production :

1951	galène 550 t.
1952	— 586 t.

Personnel : Ouvriers : 120.
Employés : 4.

Mines de M'Cid Aicha : Concession de M'Cid Aïcha. En inactivité.

Mines du Chabet Mazeli et Hammam : Concessions amodiées à la Sté d'Aïn Kerma.

PRINCIPALES PRODUCTIONS DES USINES BELGES ET FRANÇAISES

	1950		1951		1952	
Zinc brut.........	116.792	tonnes	131.980	tonnes	126.575	tonnes
Zinc laminé.......	31.209	—	35.746	—	32.749	—
Blanc de zinc......	17.272	—	20.738	—	11.608	—
Plomb doux......	21.506	—	25.236	—	27.206	—
Argent	17.991	kg	17.460	kg	32.499	kg
Cadmium.........	407	tonnes	535	tonnes	443	tonnes
Acide sulfurique...	182.157	—	204.540	—	194,051	—
Sulfate de cuivre..	825	—	4.601	—	5.031	—

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : à Angleur (Belgique).

Sièges administratifs : à Angleur près Liége (Belgique); à Paris, 19, rue Richer (9e). Tél. : PRO 15-45, TAI 74-51.

Mines en France et Afrique du nord :

Direction : Paris, 19, rue Richer (9e). Tél. : TAI 74-51.
M. BELLIER (Alfred), *Secrétaire général* de la Société en France.
M. SIMONS (Eugène), *Inspecteur des mines.*

Exploitations :

Mines du Gard et de l'Hérault à Anduze (Gard).
Téléphone : nº 56.
M. COMBALUZIER (André), *Ingénieur-directeur.*
Mines des Pyrénées à Fos (Haute-Garonne). Boîte postale nº 1.
M. LAPEYSSONNIE (Jean-Barthélémy), *Ingénieur-directeur.*
Algérie : Bône, 10, rue Négrier.
M. GHYSEN (Aimé), *Délégué général* de la Société en Afrique du Nord.
Mines de l'Ouarsenis à Bou-Caïd par Orléansville. Tél. nº 1.
M. BRUN (Jacques), *Ingénieur-directeur.*
Maroc : Rabat, 17, rue de Rouergue.
M. CANET (Jean), *Délégué* de la Société au Maroc.
Tunisie : mines de Djebba par Thibar (en inactivité).

CARRIÈRES
DE
VOLTENNES

DIRECTION

M. L. DE CHAMPEAUX, *Propriétaire, Directeur.*

EXPLOITATION

La Petite-Verrière (Saône-et-Loire).
Exploitation en carrières souterraines.

NATURE DES PRODUITS

Spath-Fluor.
Extraction et Préparation.

PRODUCTION

1945	2.700	tonnes
1946	2.300	—
1947	2.200	—
1948	2.800	—
1949	2.800	—
1950	2.600	—
1951	3.400	—
1952	3.200	—

PERSONNEL OUVRIER

22 Européens.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : La Petite-Verrière.
Adresse postale : La Petite-Verrière par La Selle-en-Morvan (Saône-et-Loire).
Téléphone : 1, La Petite-Verrière.
Station de Chemin de fer : Autun.

EXPLOITATIONS :
Service commercial : Pour les questions commerciales, s'adresser au Comptoir Français du Spath-Fluor, 23 *bis*, rue Balzac, Paris (8e).
Téléphone : Carnot 54-72; Carnot 64-10.
Adresse télégraphique : Fluorcal, Paris.

COMPAGNIE MINIÈRE DES VOSGES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.875.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean d'ANGELY, *Président*, 5, avenue de Ségur, Paris.
Jean CANTACUZENE, 1, rue des Saints-Pères, Paris.
Maurice DESOUBRY, 49, rue La-Fontaine, Paris.
Joseph RENARD, 4, avenue du Coq, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

7.500 actions de 250 francs.
Actions non cotées.
Aucun dividende en distribution.

CONCESSIONS

Concession d'une superficie totale de 710 hectares, accordée par décrets du 16 septembre 1806 et 12 juin 1913 pour l'exploitation d'un gisement de plomb argentifère, situé sur le territoire de la commune de la Croix-aux-Mines (Vosges).

NATURE DES PRODUITS

Plomb argentifère.

PRODUCTION

Non active depuis 1948.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : La Croix-aux-Mines (Vosges).
Siège administratif : 41, boulevard Haussmann, Paris (9e).
Téléphone : Opéra 62-10 et 03-20.

Exploitation : La Croix-aux-Mines (Vosges).
Station de Chemin de fer : Saint-Dié, par Lunéville.
Adresses postale et télégraphique : La Croix-aux-Mines par Ban-de-Laveline (Vosges).
Téléphone : 3, La Croix-aux-Mines (Vosges).

MÉTROPOLE

Charbon, mines exceptées de la nationalisation

(pages roses)

COMPAGNIE ANONYME DES HOUILLÈRES
D'

AHUN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **2.875.000** FRANCS
ENTIÈREMENT AMORTI.

Siège social: **LAVAVEIX-LES-MINES** *(Creuse).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DE BEAUCHAMP, *Président honoraire.*
DE SEGONZAC, *Président.*
LEFEBVRE, *Vice-Président.*
DUBOC, *Administrateur.*
GOUTET, *Administrateur.*
ROUSSEAU, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 2.875.000 francs est divisé en 1.150 actions de jouissance de 2.500 francs.
Les actions anciennes sont cotées à la Bourse de Paris.
Il n'existe pas d'obligations.

CONCESSIONS

Concession Ahun-Sud (Creuse). Décrets du 19 novembre 1817 et 21 octobre 1818, superficie : 1.277 hectares.
M. Clément FOURNEL, *Directeur.*

NATURE DES COMBUSTIBLES

Houille demi-grasse.

PRODUCTION

1944	17.923	tonnes
1945	20.612	—
1946	19.785	—
1947	19.482	—
1948	16.288	—
1949	17.034	—
1950	15.780	—
1951	19.105	—
1952	16.945	—

PERSONNEL

Fond : 57 ouvriers
Jour : 41 maîtrise et ouvriers au 31 décembre 1952.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : Lavaveix-les-Mines (Creuse).
Exploitation : Courbarioux (Creuse).
Adresse postale : Lavaveix-les-Mines (Creuse).
Téléphone : N° 1, Lavaveix.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATION
DES MINES D'

AHUN-NORD

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **700.000** FRANCS.

Siège social: **LAVAVEIX-LES-MINES** *(Creuse).*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 700.000 francs est divisé en 700 actions de 1.000 francs. Les actions ne sont pas cotées. Il n'existe pas d'obligations.

CONCESSION

Mines d'Ahun-Nord. Amodiation à la Compagnie Houillère d'Ahun. M. GAUTHIER, *Directeur*, 1, rue Ramond à Clermont-Ferrand.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Charbon demi-gras — 20 % de matières volatiles.

PRODUCTION

1947	14.748	tonnes
1948	13.766	—
1949	13.850	—
1950	8.721	—
1951	11.195	—
1952	7.837	—

PERSONNEL

Fond	60 ouvriers
Jour	24 maîtrise et ouvriers

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Adresse postale : Société de Recherches et d'Exploitation des Mines d'Ahun-Nord, 1, rue Ramond, Clermont-Ferrand (P.-de-D.).
Téléphone : N° 42-57, Clermont-Ferrand.
EXPLOITATION : Lavaveix-les-Mines (Creuse).

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES D'ANTHRACITE

D'

AIME

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **13.600.000** FRANCS.

Siège social: **AIME** *(Savoie).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. D'ONCIEU DE LA BATIE (Marquis J. B.), *Président.*
F. DE VAULSERRE.
CALLIES.
J. D'ONCIEU DE LA BATIE.
L. D'ONCIEU DE LA BATIE.

DONNÉES FINANCIÈRES

Société anonyme au capital de 13. 600.000 francs divisé en actions de 100 francs non cotées en Bourse.

DIRECTION

M. Joseph LAFUENTE, *Directeur.*

CONCESSIONS

Concession de 1914 d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans. Superficie : 1.000 hectares.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Anthracite très friable.

PRODUCTION

1944	20.806	tonnes
1945	19.200	—
1946	26.721	—
1947	25.000	—
1948	26.745	—
1949	19.959	—
1950	12.159	—
1951	17.232	—
1952	19.082	—

PERSONNEL

Ingénieurs	1
Surveillants	4
Employés	4
Ouvriers jour	10
Ouvriers fond	70

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Adresse postale : Société des Mines d'Anthracite d'Aime (Savoie).
Téléphone : 2, Aime.

MINES D'ANTHRACITE
D'
ARECHES
ET DES FONTANUS

M. A. BERATTO, exploitant, avenue de Tarentaise, Albertville (Savoie).

CONCESSION

Mines d'anthracite d'Arêches et des Fontanus. La concession de cette exploitation appartient à la commune de Beaufort.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Anthracite.

PRODUCTION

1947	7.016	tonnes
1948	7.760	—
1949	1.058	—
1950	70	—
1951	867	—
1952	1.146	—

Adresse postale : Mines d'Anthracite d'Arêches et des Fontanus, avenue de Tarentaise, Albertville (Savoie).
Adresse télégraphique : Mines d'Arêches-Albertville.
Téléphone : 3-18, Albertville.

MINES
D'
ASSAILLY et LORETTE

M. Ch. GUILLOT, Amodiataire exploitant.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Charbon gras.

PRODUCTION

1950	2.073	tonnes
1951	2.327	—
1952	1.887	—

PERSONNEL

Ouvriers fond	12
Ouvriers jour	2

ADRESSE

M. Ch. GUILLOT, 92, rue Jean-Jaurès, Lorette (Loire).

MINES DU BASSIN DE L'

AUMANCE

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **3.000.000** DE FRANCS.

Siège social: 20 *ter, avenue Marx-Dormoy,* **MONTLUÇON** *(Allier).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. VELLAY, *Gérant.*
MONESTIER, *Président du Conseil de surveillance.*
F. LADURE, *Membre du Conseil de surveillance,* 17, avenue Meunier, Moulins (Allier).
H. LADURE (Docteur), *Membre du Conseil de surveillance,* Boussac (Creuse).

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 3.000.000 de francs est divisé en 5.000 parts de 600 francs.

CONCESSIONS

Mine du Méglin.
Concession de Buxières (1er février 1849) 310 hectares.
— de La Courolle (27 janvier 1844) 392 hectares.

M. J-.Marie BOURDICHON, *Directeur.*

NATURE DES COMBUSTIBLES

Houille sèche à longue flamme.

PRODUCTION

1944	22.211	tonnes
1945	31.530	—
1946	46.799	—
1947	44.209	—
1948	36.694	—
1949	41.999	—
1950	7.903	—
1951	24.751	—
1952	18.868	—

PERSONNEL

Fond........................	66 ouvriers
Jour	25 —

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social :

Adresse postale : M. VELLAY, *Gérant,* 20 *ter,* avenue Marx-Dormoy, Montluçon (Allier).

Exploitation :

Adresse postale : Société des Mines du Bassin de l'Aumance « Le Méglin », Buxières-les-Mines (Allier).

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES
ET ÉLECTRICITÉ DU SUD-EST
MINE DE

BALMARELESSE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **4.000.000** DE FRANCS.

Siège social : 48, *rue Brillat-Savarin,* PARIS (13e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. LÉGLISE André., *Président.*
CREVEN Jean, *Administrateur.*
GRAND Samuel, —
LÉGLISE Pierre, —
HERDT Charles, —

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital de 4.000.000 de francs, divisé en 40.000 actions de 100 francs.

Les actions ne sont pas cotées. La Société se trouve sous le régime concordataire (concordat de 1933) : elle inscrit à son passif 6.400.000 francs de créances concordataires exigibles en 1953.

Il n'y a pas de charges obligataires.

CONCESSIONS

Concession de Balmarelesse (Aveyron).
Décret du 1er septembre 1855 : 667 hectares.

DIRECTEUR D'EXPLOITATION

M. Jean LACURE, Directeur.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Houille Stipite, charbon à longue flamme.
Pouvoir calorifique : 7.000 calories.

PRODUCTION

1942	2.674	tonnes
1943	2.548	—
1944	2.389	—
1945	1.796	—
1946	1.932	—
1947	2.307	—
1948	1.823	—
1949	1.309	—
1950	1.654	—
1951	1.513	—
1952	1.403	—

PERSONNEL OUVRIER

Fond : 22 } 28
Jour : 6 }

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : Charbonnages et Électricité du Sud-Est, 48, rue Brillat-Savarin, Paris (13e).

Siège d'exploitation :

Adresse postale : Charbonnages et Électricité du Sud-Est, Mines de Trevezel et Balmarelesse, 13, rue de la Liberté, Millau (Aveyron).
Adresse télégraphique : Chelese-Millau.
Téléphone : 5-35 Millau; 3-68 Millau, Bureau Mine.

Les Charbonnages et Électricité du Sud-Est sont également concessionnaires des Mines de Saint-Georges-de-Luzançon (Aveyron) dont l'exploitation est arrêtée depuis le 26 février 1949.

SOCIÉTÉ DES LIGNITES
DE

BARJAC ET DU GARD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 23.029.500 FRANCS.

Siège social: 9, cours de Verdun, LYON *(Rhône).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques BARET, 27, rue du Treuil, Saint-Etienne (Loire).
Pierre BERNION, 31, rue du Docteur-Escat, Marseille.
Louis CABAUD, 4, rue Paul-Lintier, Lyon.
Jean DUCASTAING, 14, rue des Potiers, Toulouse.
Pierre JOUVEN, 23, rue Balzac, Paris (8e).
Pierre MASSE, Salindres (Gard).
Robert MORNEAU, 54, avenue du Prado, Marseille.
Victor PERRIN, 23, rue Balzac, Paris (8e).

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 23.029.500 francs est divisé en 15.353 actions de 1.500 francs. Les actions ne sont pas cotées en bourse. Il n'existe pas d'obligations.

CONCESSIONS

Concession de Barjac (22 juillet 1834), 210 hectares, en exploitation.
— Cabiac (14 août 1925), 194 hectares, en exploitation.
— d'Avejan (22 juillet 1934), 408 hectares, arrêtée.
— de l'Aubarou (21 septembre 1922), 480 hectares, arrêtée.
— de Saint-Jullien-de-Peyrolas (11 décembre 1805), 3.917 hectares, en exploitation.

DIRECTION GÉNÉRALE

M. Alix AYMARD, Directeur général, Pont-Saint-Esprit (Gard).

NATURE DES COMBUSTIBLES

Lignite.

PRODUCTION NETTE

	Barjac	Saint-Paulet
1950	31.926 tonnes	12.036 tonnes
1951	31.985 —	14.020 —
1952	31.550 —	12.427 —

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 9, cours de Verdun, Lyon.
Sièges d'exploitation : à Barjac (Gard). *Téléphone :* 3 à Barjac.
à Saint-Paulet (Gard). *Téléphone :* 53 à Pont-Saint-Esprit.
Bureau du Directeur général : à Pont-Saint-Esprit (Gard). *Tél.* 123.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION MINIÈRE
DE LA

BASSE-AUMANCE

S. A. R. L. AU CAPITAL DE **1.000.000** FRANCS.

Siège social : **BUXIÈRES-LES-MINES** *(Allier)*

GÉRANCE

M. Georges BIDEAU, *Gérant.*

CONCESSION

Permis d'exploitation du 10 juillet 1948.

NATURE DU CHARBON

Charbons secs à longues flammes. Matières volatiles : 20 %. cendres 20 à 28 %. Calories 5.800.

PERSONNEL

Personnel ouvrier fond et jour : 19.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Société d'exploitation minière de la Basse-Aumance à Buxières-les-Mines (Allier).

MINE

DE

LA BENOITE

MINE EXPLOITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MINIÈRE ET INDUSTRIELLE DU SUD-EST,
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **23.670.000** FRANCS.
Siège social: 30, *rue de la République,* LYON *(Rhône).*

La Société Minière et Industrielle du Sud-Est exploite celles des mines de l'ancienne " Société des Mines de Carvin " qui ont été exceptées de la nationalisation.

Son premier exercice social se terminera le 31 décembre 1953.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Anthracite à 4 à 6 % de matières volatiles.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Société Minière et Industrielle du Sud-Est, Briançon (Hautes-Alpes).

GAGES ET BERTHOLÈNE

Siège social : 70, avenue Colonel-Teyssier, **ALBI** *(Tarn).*

Les successeurs de M. Jean FRAISSE, *Exploitants concessionnaires*, 70 avenue du Colonel-Teyssier, Albi (Tarn).

MM. Albert FRAISSE, *Directeur général*, 70, avenue du Colonel-Teyssier, Albi (Tarn).
CRUDENAIRE, Ingénieur du fond.
MARTIN, Ingénieur du jour.

CONCESSION

Concession de Bertholène accordée par ordonnance Royale du 4 mai 1820 : 505 hectares.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Houille 12 à 25 % de cendres.
Pouvoir calorifique : 6.500 c.
Boulets flambants pour foyers domestiques.

PRODUCTION NETTE

1944	8.900	tonnes
1945	9.700	—
1946	16.500	—
1947	23.207	—
1948	21.336	—
1949	23.941	—
1950	19.529	—
1951	26.466	—
1952	24.510	—

PERSONNEL OUVRIER

Fond	87	137
Jour	50	

ADRESSE POSTALE

Mines de Gages et Bertholène, 70, avenue du Colonel-Teyssier, Albi (Tarn).

Téléphone : 11-95 ; 11-96 ; 11-97.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES
DE

BEZENET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.260.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Georges BIDEAU, *Président.*
Édouard DUPINCHAUD, *Administrateur.*
Gabriel DURIN, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 1.260.000 francs est divisé en 420 actions de 3.000 francs. Les actions ne sont pas cotées en bourse. Il n'existe pas d'obligations.

CONCESSIONS

Concessions de Bézenet et de l'Ouche-Bézenet, acquises de la Compagnie de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons en 1915.
Superficie : 201 hectares.
M. Gabriel DURIN, *Directeur.*

PRODUCTION

1947	7.774	tonnes
1948	7.063	—
1949	9.513	—
1950	6.647	—
1951	5.330	—
1952	2.271	—

PERSONNEL

Fond	7 ouvriers
Jour	6 ouvriers

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Adresse postale : M. le Directeur des Mines de Bézenet, à Bézenet (Allier).
Téléphone : N° 19, Bézenet (Allier).

SOCIÉTÉ DES MINES

DE

BOSMOREAU

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **500.000.000** DE FRANCS.

GÉRANCE

M. Gabriel FABIANI, *gérant*.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 500.000.000 de francs est divisé en 50.000 parts de 10.000 francs. Il n'existe pas d'obligations.

CONCESSION

Permis d'exploitation (janvier 1943, renouvelé en 1947 et en 1950) Permis d'exploitation de 25 ans accordé par décret du 28 avril 1953 (J. O. du 5 mai 1953).

M. BIREMBAUT, Ingénieur, Chef d'exploitation..

NATURE DES COMBUSTIBLES

Maigre anthraciteux.

PRODUCTION

1949	80.800	tonnes
1950	160.359	
1951	263.796	—
1952	110.930	—

SERVICE COMMERCIAL

Monopole de Vente : Comptoir de Charbonnages, 19, rue Clément-Marot, Lyon (Rhône).

PERSONNEL

Fond	40 ouvriers.
Jour	52 Maîtrise et ouvriers.

ADRESSE DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL : 19, rue Clément-Marot à Lyon.
Téléphone : Parmentier 05-36, 05-37, 05-38.

EXPLOITATION : à Bosmoreau-les-Mines (Creuse).
Téléphone : N° 13 à Bosmoreau.

BUREAU À PARIS : 12,rue de Presbourg, Paris 16e.
Téléphone : KLEber 46-94 et 95.

SOCIÉTÉ DES MINES
DU
BOURBONNAIS

Houillères de Commentry

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **400.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. R. ARNITZ, *Président*, 51, avenue Montaigne, Paris (8e).
Léon BUREAU, *Administrateur*, 1, rue Saint-James, Neuilly-sur-Seine.
A. BONNET, *Administrateur*, 55, avenue de Breteuil, Paris (7e).

DIRECTION LOCALE

M. Fernand MOREAU, *Directeur*.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 400.000 francs est divisé en 8.000 actions de 500 francs. Les actions ne sont pas cotées. Il n'existe pas d'obligations.

CONCESSION

Concession de Commentry (13 janvier 1815) 2.075 hectares.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Charbon flambant, dans les anciens travaux.
Charbon anthraciteux au puits des Raynauds.

PRODUCTION

1944	18.840	tonnes
1945	22.350	—
1946	25.805	—
1947	30.240	—
1948	23.640	—
1949	38.000	—
1950	17.900	—
1951	28.600	—
1952	28.355	—

PERSONNEL

Fond	131	ouvriers
Jour	45	—

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Adresse postale : Société des Mines du Bourbonnais, Commentry (Allier).
Adresse télégraphique : Mines-Commentry.
Téléphone : No 32, Commentry.

MINE
DE
LA BOUTIÈRE

MINE EXPLOITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MINIÈRE ET INDUSTRIELLE DU SUD-EST,
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **23.670.000** FRANCS.
Siège social : 30, *rue de la République,* LYON *(Rhône).*

La Société Minière et Industrielle du Sud-Est exploite celles des Mines de de l'ancienne " Société des Mines de Carvin ", qui ont été exceptées de la nationalisation.

Son premier exercice social se terminera le 31 décembre 1953.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Anthracite à 4 à 6 % de matières volatiles.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Société Minière et Industrielle du Sud-Est, La Boutière, Laval (Isère).

MINES DE

CHAMPGONTIER

PROPRIÉTÉ DE M. MONTEIL

CONCESSIONS

Concession de Champgontier (21 septembre 1934). Superficie : 1.836 hectares.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Anthracite.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Adresse postale : M. Marius MONTEIL. Mine de Champgontier, Prades par La Levade-d'Ardèche.
Téléphone : 9, Prades.

MINES
DE
CHAMPLEIX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **3.000.000** DE FRANCS.

Siège Social : **VENDES** *(Cantal).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. F.-E. MENU, *Président.*
B. HUGUENIN, *Administrateur.*
J.-C. MENU, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 3.000.000 de francs est divisé en 3.000 actions de 1.000 francs. Les actions ne sont pas cotées. Il n'existe pas d'obligations.

CONCESSION

Amodiation du 9 juin 1943, située sur le territoire de Champleix (Cantal).

NATURE DES COMBUSTIBLES

Charbon gras.

PRODUCTION

1944	4.886	tonnes
1945	7.118	—
1946	11.240	—
1947	17.228	—
1948	12.224	—
1949	10.663	—
1950	2.936	—
1951	2.931	—
1952	2.589	—

PERSONNEL

Fond	56	ouvriers
Jour	33	—

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : Vendes (Cantal).
Téléphone : 5 à Bassignac (Cantal).
SIÈGE ADMINISTRATIF :
Adresse postale : 2, rue de la Pépinière, Paris (8e).
Téléphone : Laborde 32-46.

SOCIÉTÉ DES HOUILLÈRES DE LA CLAYETTE
MINES DE

LA CHAPELLE-SOUS-DUN

SOCIÉTÉ A RESPONSAPILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **2.125.000** FRANCS.

*Siège socia : * **LA CHAPELLE-SOUS-DUN** *(Saône-et-Loire).*

CONSEIL DE GÉRANCE

M. Edouard MONTÉLÉON, *Gérant,* 83 *bis,* rue Doudeauville, Paris (18e).

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital social de 2.125.000 francs divisé en 4.250 parts de 500 francs. La Société n'a pas d'obligations.

CONCESSIONS

Mines de la Chapelle-sous-Dun.

Concession de la Chapelle-sous-Dun; superficie : 272 hectares, datant de 1809.

Concession des Moquets de 1841; superficie : 102 hectares.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Flambants lavés de 30 à 32 % de matières volatiles et de 15 à 18 % de cendres.

PRODUCTION

1947	14.716	tonnes
1948	16.959	—
1949	11.140	—
1950	5.442	—
1951	14.534	—
1952	10.531	—

PERSONNEL

Ingénieurs	3
Maîtrise	2
Employés	2
Ouvriers jour	28
Ouvriers fond	46

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL ET DIRECTION GÉNÉRALE : Société des Houillères de la Clayette. Mines de la Chapelle-sous-Dun, La Chapelle-sous-Dun (Saône-et-Loire).

Téléphone : 4, La Chapelle-sous-Dun.

RECHERCHES MINIÈRES

CHARAUMANCE

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **4.000.000** DE FRANCS.
Siège social : *46, rue des Couteliers,* **MOULINS** *(Allier).*

M. Charles-Louis BUGUET, Directeur Gérant.
Exploitation de La Tannière, à Buxières-les-Mines (Allier).

COMBUSTIBLE EXTRAIT

Houille sèche à longue flamme.
Gare expéditrice : Chavenon (Allier).

ADRESSE

Recherches minières Charaumance, 46, rue des Couteliers, Moulins (Allier).
Téléphone : 159 à Moulins.

CHARBONNAGES ET ÉLECTRICITÉ DU SUD-EST

MINE DE

COMBARINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **4.000.000** DE FRANCS.

Siège social : 48, *rue Brillat-Savarin,* PARIS (13e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. LÉGLISE André, *Président.*
CREVEN Jean, *Administrateur.*
GRAND Samuel —
LÉGLISE Pierre, —
HERDT Charles, —

DONNÉES FINANCIÈRES

Société anonyme par actions au capital de 4.000.000 de francs divisé en 40.000 actions de 100 francs non cotées en bourse.

La Société a des dettes concordataires de 6.500.000 francs, échéance au 31 décembre 1953, Bons de répartition non productifs d'intérêt.

DIRECTION

MM. CREVEN Louis, *Directeur général.*
ROUSTANT Jean, *Ingénieur du fond.*

CONCESSIONS

Mine de Combarine.

Ordonnance royale du 1er septembre 1824 et ordonnance d'extension du 1er juillet 1827. Durée : vingt-neuf ans.

Superficie : 54 hectares.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Anthracite pulvérulent.

PRODUCTION NETTE

1944	10.865	tonnes
1945	9.491	—
1946	13.049	—
1947	13.584	—
1948	12.927	—
1949	14.897	—
1950	15.580	—
1951	18.710	—
1952	14.792	—

PERSONNEL

Ingénieur	1
Maîtrise	2
Employés	3
Ouvriers fond	110
Ouvriers jour	40

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : Charbonnages et Electricité du Sud-Est. Mine de Combarine, 48, rue Brillat-Savarin, Paris (13e).

M. CREVEN, *Bureau*, 35, rue Pasteur, Briançon (Hautes-Alpes).

Exploitation : Charbonnages du Sud-Est, Briançon (Hautes-Alpes).

Adresse télégraphique : Chelese-Briançon.

Téléphone : 9 et 366, Briançon.

SOCIÉTÉ NOUVELLE
DE

LA CONDEMINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **900.000** FRANCS.

Siège social : **BUXIERES-LES-MINES** *(Allier).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Maxence PANAUD, *Président-directeur général.*
Mme Veuve THURIER, *Administrateur.*
M, CHERY, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 900.000 francs est divisé en 3.600 actions de 250 francs. Les actions ne sont pas cotées en bourse. Il n'existe pas d'obligations.

CONCESSION

Concession des Plamores (21 avril 1858).
M. Paul THEVENET, Directeur technique.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Houille sèche à longue flamme.

PRODUCTION

1944	12.013	tonnes
1945	12.002	—
1946	13.100	—
1947	16.075	—
1948	12.172	—
1951	6.667	—
1952	6.221	—

PERSONNEL

Fond	22	ouvriers
Jour	14	—

ADRESSES DES BUREAUX

Adresse postale : M. le Directeur de la Mine des Plamores, Buxières-les-Mines (Allier).

MINES DE

CRUEJOULS

Propriétaire : M. Antonin BURGUIERE,
route Nationale, **SAINT-GENIEZ-D'OLT** *(Aveyron).*

CONCESSIONS

Concession de la Draye du 5 juin 1823.
Concession du Pouget du 25 juin 1862.
Réunies en une seule dite des Mines de Cruéjouls, à la date du 3-8-1913
Superficie : 238 hectares.

Concessionnaire exploitant :
M. A. BURGUIÈRE, route Nationale, St.-Geniez-d'Olt.

Directeur :
M. Roger VERDEILLE.

NATURE DES PRODUITS

Houille à 53 % de carbone fixe, d'un pouvoir calorifique de 7.034 c. produisant une cendre blanche, utilisée par l'industrie chaufournière, les foyers domestiques et l'industrie en général.

PRODUCTION NETTE

1946	8.500	tonnes
1947	8.700	—
1948	10.823	—
1949	12.000	—
1950	11.500	—
1951	20.800	—
1952	11.542	—

PERSONNEL OUVRIER 1948

Jour	17	89
Fond	67	
Employés	1	
Maîtrise	4	

ADRESSES DES BUREAUX

M. A. BURGUIERE, route Nationale, Saint-Geniez d'Olt (Aveyron).
Tél. nº 2 à Cruéjouls.

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES MINES DE

DENEUILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.125.000** FRANCS.

Siège social : **DENEUILLE-LES-MINES** *(Allier).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BALLET, *Président, Directeur général.*
FAVARDIN.
DURIN.
RIGAL.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 1.125.000 francs est divisé en 500 actions de 2.250 francs. Les actions ne sont pas cotées en bourse. Il n'existe pas d'obligations.

SERVICE TECHNIQUE

MM. DURIN, *Ingénieur.*
BEAUSIR, *Chef d'exploitation.*

CONCESSION

Concession des Mines de houille et anthracite de Deneuille (26 février 1862) 798 hectares.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Charbon maigre, 10 à 12 % de matières volatiles.

PRODUCTION

1944	4.333	tonnes
1945	4.463	—
1946	5.645	—
1947	8.200	—
1948	8.800	—
1949	8.998	—
1950	6.507	—
1951	2.784	—
1952	5.062	—

PERSONNEL

Fond	33	ouvriers
Jour	14	—

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

EXPLOITATION :
Adresse postale : Mine de Deneuille, Deneuille-les-Mines (Allier).
Téléphone : 3 à Deneuille.

UNION MINIÈRE
DE LA
DHEUNE

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **5.000.000** FRANCS.

Siège social: **SAINT-LÉGER-SUR-DHEUNE** *(Saône-et-Loire).*

GÉRANCE

M. François LAMBŒUF, *Gérant.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Société à responsabilité limitée au capital de 5.000.000 francs divisé en 10.000 parts de 500 francs.

DIRECTION

M. François LAMBŒUF, *Directeur.*

CONCESSIONS

Concessions de Saint-Berain et Vellerot.
Permis d'exploitation du 23 février 1945. Superficie : 1.636 hectares.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Houille tout venant; 20 à 28 % de cendres.
Criblé 15 /25, 25 /50. Fines brutes 0 /15.

PRODUCTION NETTE

1944	4.711	tonnes
1945	5.918	—
1946	14.100	—
1947	16.415	—
1948	10.967	—
1949	13.673	—
1950	13.151	—
1951	10.864	—
1952	12.777	—

PERSONNEL

Ingénieur	1	53, au 31 décembre 1952.
Maîtrise	1	
Employés	2	
Fond	41	
Jour	8	

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Union Minière de la Dheune, Saint-Léger-sur-Dheune (Saône-et-Loire). Tél. 28 à St-Léger.

EXPLOITATION : Saint-Berain-sur-Dheune (Saône-et-Loire). Tél. 13 à St.-Berain.

Adresse postale : M. LAMBŒUF, Union Minière de la Dheune, rue de la Gare, Saint-Léger-sur-Dheune (Saône-et-Loire). — Tél. 7 à St-Léger.

SOCIÉTÉ NOUVELLE D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
DE

DOYET

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **175.000** FRANCS.

Siège social: **BEZENET** *(Allier).*

M. Gabriel DURIN, *Directeur de l'exploitation.*

CONCESSION

Permis de recherches délivré le 29 avril 1940.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Houille grasse.

PRODUCTION

1945	290	tonnes
1946	292	—
1947	1.108	—
1948	1.149	—
1949	958	—
1950	833	—
1951	2.771	—
1952	2.012	—

EFFECTIF DU PERSONNEL

Ingénieur	1
Ouvriers jour	4
Ouvriers fond	15

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

M. le Directeur de la Société Nouvelle d'Exploitation Minières de Doye Bézenet (Allier).
Téléphone : N° 19, Bézenet.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE POUR LA SCHAPPE

MINE DES

EDUITS

Siège social : 14, quai Saint-Clair, **LYON** *(Rhône).*

DONNÉES FINANCIÈRES

La mine appartient à la Société industrielle pour la Schappe.

DIRECTION

M. Ernest ARNAL, *Directeur.*

CONCESSIONS

Mine des Eduits.
Concession des Eduits, décret du 17 mars 1860.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Anthracite.

PRODUCTION NETTE

1944	2.402	tonnes
1945	3.112	—
1946	3.306	—
1947	3.362	—
1948	2.488	—
1949	3.311	—
1950	2.243	—
1951	2.787	—
1952	2.561	—

PERSONNEL

Directeur	1
Ouvriers fond	10
Ouvriers jour	2
Employé de bureau	1

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Société Industrielle pour la Schappe, 14, quai Saint-Clair, Lyon (Rhône).

Adresse postale : Mine des Eduits. Société Industrielle pour la Schappe, 1, rue Pasteur, Briançon (Hautes-Alpes).

Téléphone : 8, Briançon.

SOCIÉTÉ DES MINES
DE

FAYMOREAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **6.000.000** DE FRANCS.

Siège social : 6, square de l'Opéra, PARIS (9e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Marcel DEMONQUE, *Président.*
AUDIBERT, *Administrateur.*
PELISSON, *Administrateur.*
PETITET, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Société anonyme au capital de 6.000.000 de francs divisé en 60.000 actions de 100 francs.

Les actions ne sont pas cotées en Bourse.

Obligations de 1.000 francs à 6 ½ %.

DIRECTION

MM. René PELISSON, *Directeur général.*
AUBERT, *Directeur de la Mine.*

CONCESSIONS

Gisement de Faymoreau. Ordonnances royales des 1er février 1831 et 16 janvier 1840 — 462 hectares.

La Boufferie. Ordonnances royales des 1er février 1831 et 1er octobre 1833 — 361 hectares.

Puyrinsant. Ordonnance royale du 1er octobre 1833 — 299 hectares.

Epagne. Ordonnance royale du 29 mars 1847 — 436 hectares.

Concessions d'une durée de quatre-vingt-dix-neuf ans.

COMBUSTIBLE EXTRAIT

Houille d'une teneur en cendres de 16 %.

Pouvoir calorifique : 7.400 c.

PRODUCTION NETTE

1942	56.000	tonnes
1943	55.700	—
1944	47.480	—
1945	38.200	—
1946	51.770	—
1947	46.720	—
1948	34.970	—
1949	31.340	—
1950	30.780	—
1951	24.290	—
1952	24.090	—

EFFECTIF DU PERSONNEL 1952

Ingénieurs	2
Maîtrise	11
Employés	7
Ouvriers fond	74
— jour	48

ADRESSES

Siège social : 6, square de l'Opéra, Paris (9e).
Téléphone : Opéra 04-17.
Siège d'exploitation :
Mines de Faymoreau, Faymoreau-les-Mines (Vendée).
Téléphone : N° 1, Faymoreau.

HOUILLÈRES
DES
FERRIÈRES

Propriété de la Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves Maisons.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.235.304.000** FRANCS.

Siège social: 19, *rue de la Rochefoucauld,* **PARIS** (9e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Georges BRINCARD (Baron), *Président.*
Jacques AGUILLON, *Vice-président.*
Jean DUFOUR, *Administrateur.*
Jean DUPUIS, *Administrateur.*
Rodolphe HOTTINGUER (Baron), *Administrateur.*
René MARTIN, *Administrateur.*
Pierre MASQUELIER, *Administrateur.*
Albert VIELLARD, *Administrateur.*
Melchior de VOGUÉ (Marquis), *Administrateur.*

DIRECTION GÉNÉRALE

MM. Léon BUREAU, *Directeur général.*
Robert LOUSTAU, *Ingénieur conseil* chargé du Service des Mines.
Daniel ANTORE, *Chef du service* des Approvisionnements et ventes de Sous-Produits.

DIRECTION LOCALE

M. Fernand MOREAU, *Directeur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital social est divisé en 411.708 actions de 3.000 francs cotées aux bourses de Paris, Nancy et Lyon.
Il existe 1.260.585.000 francs d'obligations.

CONCESSIONS

Concessions : Les Ferrières (1842 et 1870) 659 hectares, exploitée.
— Le Marais (1842) 297 hectares, exploitée.
— Les Biolles (1842) 358 hectares, inexploitée.
— Le Pavillon (1941) 83 hectares, exploitée.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Aux puits Neuf et Saint-Etienne : charbon flambant sec à 26-30 % de matières volatiles.

Au puits des Thuelles : charbon anthraciteux.

PRODUCTION

1944	35.000 tonnes
1945	45.000 —
1946	57.350 —
1947	60.100 —
1948	56.800 —
1949	74.600 —
1950	50.800 —
1951	63.700 —
1952	64.734 —

PERSONNEL

Fond	336 ouvriers
Jour	82 —

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social :

Adresse postale : Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, 19, rue de la Rochefoucault, Paris (9e).

Téléphone : Trinité 71-25; 89-10.

Exploitation :

Adresse postale : M. le Directeur de la Houillère des Ferrières, Ferrières, par Néris-les-Bains (Allier).

HOUILLÈRES
DE

FRAISSE-UNIEUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **5.000.000** DE FRANCS.

Siège social: 4, *rue des Frères-Chappe,* **SAINT-ETIENNE** *(Loire).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques BERGERET, *Président.*
Jean FRANCK, *Administrateur.*
Louis RAVAT, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Société anonyme au capital de 5.000.000 de francs divisé en 50.000 actions de 100 francs. Ces actions ne sont pas cotées. Il existe 200 parts de fondateur.

DIRECTION TECHNIQUE

MM. Jean FAYOL, *Ingénieur* des exploitations de Lachaud de la Baraillère et des Rochettes.

CONCESSION

Exploitations de Lachaud de la Baraillère et des Rochettes. Ces exploitations qui avaient été amodiées par les Houillères de Saint-Étienne à la société des Houillères de la Baraillère nationalisées ont été amodiées par les Houillères du bassin de la Loire à la société des Houillères de Fraisse-Unieux.

PRODUCTION

1949	36.707	tonnes
1950	36.680	—
1951	33.873	—
1952	33.100	—

NATURE DU COMBUSTIBLE EXTRAIT

Tout-venant demi-gras cendres 15 à 20 %.

EFFECTIF DU PERSONNEL AU 31 DÉCEMBRE 1952

Directeur	1
Ingénieurs	3
Maîtrise	4
Employés	5
Ouvriers fond	119
Ouvriers jour	49

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 4, rue des Frères-Chappe, Saint-Etienne (Loire). Tél. 58-36, Saint-Etienne.

Bureaux : 10, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne (Loire). Tél. : E2 94-85, 94-86.

Exploitations de Lachaud : Tél. : E2 60-92 Saint-Étienne.

ÉTABLISSEMENTS BESSONNEAU

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **600.000.000** DE FRANCS.

MINE
DES
MALECOTS

Siège social : 21, *rue Louis-Gain,* **ANGERS** *(Maine-et-Loire).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Eugène MOREAU, *Président, Directeur général,* 15 *bis,* boulevard Foch, Angers.
Julien BESSONNEAU, *Administrateur,* 1, rue Le Tasse, Paris (16e).
Georges BOULLAY, *Administrateur,* 9, boulevard Descazeaux, Angers.
Jacques NEVEU, *Administrateur,* 39, rue Hanneloup, Angers.
Daniel POUMAILIOU, *Administrateur,* Château des Brosses, Saint-Clément-de-la-Place (M.-et-L.).

DONNÉES FINANCIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **600.000.000** DE FRANCS.

MM. Albert FROMET, Ingénieur A et M, *Ingénieur en chef.*
Pierre GENOUILLAC, Ingénieur des Mines, *Directeur d'exploitation.*

CONCESSION

Mine des Malécots. Permis d'exploitation du 18 février 1949.
Superficie : 25 hectares.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Houille : teneur en cendres 7 %;
pouvoir calorifique : 7.800 calories.

PRODUCTION

1944	731 tonnes
1945	1.594 —
1946	1.861 —
1947	2.192 —
1948	3.096 —
1949	3.730 —
1950	5.547 —
1951	5.138 —
1952	4.840 —

Production moyenne : 18 tonnes-jour.

EFFECTIF DU PERSONNEL

Ingénieurs	3
Employés	3
Ouvriers fond	34
— jour	9
Total...	49

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : Établissements Bessonneau-Mines, 21, rue Louis-Gain, Angers (Maine-et-Loire).

Téléphone : 48-51, Angers.

Adresse télégraphique : Bessonneau, Angers.

Siège d'exploitation :

M. GENOUILLAC, Mine des Malecots, Chaudefonds-sur-Layon (Maine-et-Loire).

Téléphone : 16, Chaudefonds-sur-Layon.

MINE
DE
MANOSQUE

La mine de Manosque appartient à la
COMPAGNIE PÉCHINEY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **6.930.000.000** DE FRANCS.
Siège social : à LYON, 9, *cours de Verdun.*

Les renseignements concernant cette Société ont déjà été donnés à la première partie « Mines Métalliques ».

CONCESSIONS

Mine de Manosque.

Concession de Gaude. Ordonnance royale du 18 septembre 1831. Superficie : 146 hectares.

Concession de La Mort-d'Imbert. Ordonnance royale du 18 septembre 1831 (78 hectares).

Concession de Ratefernoux. Ordonnance royale du 18 septembre 1831 (35 hectares).

Concession de Fournigues. Ordonnance royale du 18 septembre 1831 (248 hectares).

Concession des Hubacs de Manosque. Ordonnance royale du 28 août 1845 (426 hectares).

Concession de Sainte-Rostagne. Arrêté du 28 octobre 1848 (355 hectares).

Concession de Montfuron. Ordonnance royale du 26 novembre 1831 (480 hectares).

NATURE DU COMBUSTIBLE EXTRAIT

Lignites maigres.

PRODUCTION NETTE

1944	27.530	tonnes
1945	52.347	—
1946	62.661	—
1947	60.456	—
1948	51.367	—
1949	61.562	—
1950	65.870	—
1951	68.185	—
1952	81.245	—

PERSONNEL

Directeur local	1	177 au 31 décembre 1951
Ingénieur	1	
Agents de maîtrise	6	
Employés	6	
Ouvriers fond	134	
Ouvriers jour	29	

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège Administratif de la Cie PÉCHINEY.
23, rue Balzac, Paris (8e). *Tél. :* Carnot 54-72 et 64-10.

Bureau de l'Ingénieur en chef : 31, rue Fargès, Marseille. *Tél. :* Prado 19-50 et 19-51.

Siège d'exploitation : Mine de Manosque, à Manosque (Basses-Alpes). *Tél. :* 31 Manosque.

Adresses télégraphiques : Péchiney T. T. Paris.
Péchiney, Marseille.
Péchiney, Manosque.

Nota : Pour les renseignements généraux sur la Cie Péchiney, voir première partie de l'annuaire, pages blanches.

COMPAGNIE DES MINES DE MAURIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **8.000.000** DE FRANCS.

Siège social: **SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. L.-A. BOEHLER, *Président.*
I. TAHON, *Directeur général.*
Th. BESSIÈRES, *Administrateur.*
A. DE CHAVAGNAC, *Administrateur.*
B. LECLERC, *Administrateur.*
A. BINARD, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs divisé en 1.600 actions de 5.000 francs non cotées en bourse.

DIRECTION TECHNIQUE

M. TALLENDIER, *Ingénieur.*

CONCESSION

Concession de la Saussaz-Chatelard, 1853-1874-1876.
Décret, du 2 décembre 1909. Superficie : 496 hectares.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Charbon anthraciteux.

PRODUCTION

1949	5.242	tonnes
1950	6.053	—
1951	12.626	—
1952	11.322	—

PERSONNEL

Chef d'exploitation	1	49, au 31 décembre 1951.
Surveillant de fond	2	
Employés de bureau	2	
Ouvriers	44	

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL ET EXPLOITATION : Compagnie des Mines de Maurienne, Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie).
Téléphone : Saint-Michel-de-Maurienne, 18.
DIRECTION GÉNÉRALE : 9, rue Émile-Combes, Saint-Étienne (Loire).
Téléphone : 40-75; 40-76.

SOCIÉTÉ DES PLATRIÈRES DU VAUCLUSE

S. A. AU CAPITAL DE **1.500.000** FRANCS.

MINE DE

METHAMIS

Siège social : **L'ISLE-SUR-SORGUE** *(Vaucluse).*

DIRECTION

M. RIEU, *Directeur général.*
M. POLGE, *Ingénieur.*

CONCESSION

Mine de Méthamis.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Lignite.

ADRESSE DES BUREAUX & EXPLOITATION

Adresse postale :
Société Des Platrières du Vaucluse Mine de Méthamis à L'Isle-sur-Sorgue (Vaucluse).
Téléphone: 9 et 11, L'Isle-sur-Sorgue.

MINE
DE
MONTAGNY

CETTE MINE EST LA PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ MINIÈRE ET INDUSTRIELLE DU SUD-EST.
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **23.670.000** FRANCS.

Siège social: 30, *rue de la République,* Lyon *(Rhône).*

La Société Minière et Industrielle du Sud-Est exploite celles des Mines de l'ancienne " Société des Mines de Carvin " qui ont été exceptées de la nationalisation.

Son premier exercice social se terminera le 31 décembre 1953.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Anthracite à 46 % de matières volatiles.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Société Minière et Industrielle du Sud-Est, faubourg de la Madeleine, Moutiers (Savoie).

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES
DE
MONTGIROD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **2.500.000** FRANCS.

Siège social: 28, cours Jean-Jaurès, **GRENOBLE** *(Isère).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Camille MAZARÉ, *Président.*
Pierre DUMOLARD, *Directeur.*
Jean MAZARÉ.

DONNÉES FINANCIÈRES

Société anonyme des Mines de Montgirod, capital de 2.500.000 francs divisé en 5.000 actions de 500 francs, non cotées en Bourse.

DIRECTION

MM. PARJADIS DE LARIVIERE, *Ingénieur-Conseil.*
SOUVERAIN, *Directeur.*

CONCESSION

Mine de Montgirod. Concession du 6 août 1907. Superficie : 109 hectares.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Anthracite. Pouvoir calorifique : 6.300 calories.

PRODUCTION NETTE

1944	8.567	tonnes
1945	6.093	—
1946	13.578	—
1947	14.559	—
1948	13.472	—
1949	13.078	—
1950	10.732	—
1951	16.881	—
1952	16.910	—

PERSONNEL

Ingénieur	1	88 effectif au 31 décembre 1951.
Maîtrise	4	
Employé	1	
Ouvriers fond	67	
Ouvriers jour	15	

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social et bureaux : 28, cours Jean-Jaurès, Grenoble (Isère).
Exploitation : Les Chapelles par Bourg-Saint-Maurice (Savoie).
Téléphone : Grenoble 2-64.

MINES D'ANTHRACITE
DE

PEISEY-NANCROIX

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **4.000.000** DE FRANCS.

Siège social: **PEISEY-NANCROIX**

GÉRANCE

M. Roger COLLIN, *Gérant.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Société à responsabilité limitée au capital de 4.000.000 de francs divisé en 4.000 parts de 1.000 francs.

CONCESSIONS

Mines d'Anthracite de Peisey-Nancroix.
Permis de recherches du 9 mars 1942.
Permis d'exploitation du 11 décembre 1949.
Superficie : 148 hectares.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Anthracite.

PRODUCTION NETTE

1944	3.458	tonnes
1945	4.178	—
1946	8.445	—
1947	7.395	—
1948	7.475	—
1949	8.486	—
1950	8.440	—
1951	12.465	—
1952	13.947	—

PERSONNEL

Direction	1	79 effectif au 31 décembre 1951.
Maîtrise	5	
Employés	4	
Ouvriers fond	49	
Ouvriers jour	20	

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

ADRESSE POSTALE ET SIÈGE SOCIAL : Mines d'anthracite de Peisey-Nancroix (Savoie).
Téléphone : 5, Peisey.

USINE D'AGGLOMÉRATION : Landry (Savoie).
Téléphone : 7, Landry.

SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE
DE PRODUITS CHIMIQUES BOZEL-MALETRA
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **920.935.000** DE FRANCS.

MINE
DE

PIERRE BECQUA

Siège social: 38, *rue de Lisbonne,* **PARIS** (8e).

DONNÉES FINANCIÈRES

La mine appartient à une Société-mère : Bozel-Malétra, Société industrielle de Produits Chimiques au capital de 920.935.000 francs.

DIRECTION

M. Charles GIRARD, *Directeur.*

CONCESSION

Mine de Pierre Becqua. Concession du 5 février 1878. Superficie : 177 hectares.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Anthracite.

PRODUCTION NETTE

1944	4.065	tonnes
1945	6.250	—
1946	7.530	—
1947	8.930	—
1948	6.060	—
1949	3.400	—
1950	2.140	—
1951	2.450	—
1952	2.600	—

PERSONNEL

Maîtrise	2	17 inscrits au 31 décembre 1951.
Ouvriers fond	14	
Ouvriers jour	1	

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social et Bureaux : M. CHAUVEAU, Société Bozel-Malétra, 38, rue de Lisbonne, Paris (8e).

Exploitation : Usines du Villard (Société Bozel-Malétra) près Bozel (Savoie).

Adresse télégraphique : Electrochimie-Bozel.

Téléphone : Paris, Laborde 83-10; 1, Bozel.

MINE
DE
PIERRE GROSSE

MINE EXPLOITÉE PAR LA SOCIÉTÉ MINIÈRE ET INDUSTRIELLE DU SUD-EST,
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **23.670.000** FRANCS.

Siège social : 30, *rue de la République,* LYON *(Rhône).*

La Société Minière et Industrielle du Sud-Est exploite celles des mines de l'ancienne " Société des Mines de Carvin " qui ont été exceptées de la nationalisation.

Son premier exercice social se terminera le 31 décembre 1953.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Anthracite à 4 à 6 % de matières volatiles.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Société Minière et Industrielle du Sud-Est, Briançon (Hautes-Alpes).

SOCIÉTÉ DES MINES

DE

PUY-SAINT-GULMIER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **13.280.000** FRANCS.

Siège social : 2, cours Sablon, **CLERMONT-FERRAND**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre VERSMÉE, *Président, Directeur général.*
Rémi DRELON, *Secrétaire.*
ÉTAB^ts SELLIER LEBLANC, *Administrateur.*
MM. Michel LEBLANC, *Administrateur.*
Georges POURCHER, *Administrateur.*
Marcel ROBINET, *Administrateur.*
PAILLER, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 13.280.000 francs est divisé en 13.280 actions de 1.000 francs. Les actions ne sont pas cotées. Il n'existe pas d'obligations.

CONCESSION

Concession de Puy-Saint-Gulmier (7 août 1850). Superficie : 394 hectares.

NATURE DES COMBUSTIBLES

Anthracite 7,80 % de matières volatiles.

PRODUCTION

1944	1.022	tonnes
1945	1.647	—
1946	4.847	—
1947	4.688	—
1948	4.218	—
1949	6.614	—
1950	7.042	—
1951	9.780	—
1952	14.738	—

PERSONNEL

Fond........................	57 ouvriers
Jour et travaux neufs.........	28 —

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Services administratifs : 33, quai Saint-Antoine, Lyon (Rhône).
Téléphone : Franklin 56-41 à Lyon.
Exploitation : Mines de Puy-Saint-Gulmier, à Puy-Saint-Gulmier (Puy-de-Dôme).

COMPAGNIE DES MINES ET USINES
DE

SAINT-MICHEL ET SORDIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **20.000.000** DE FRANCS.

Siège social : **SAINT-MICHEL-DE-MAURIENNE** *(Savoie).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Charles MAGNIN, *Président.*
C. RATEL.
M. PRAZ.
G. CÉSAR.

DONNÉES FINANCIÈRES

Société anonyme au capital de 20.000.000 de francs divisé en 20.000 actions de 1.000 francs non cotées en Bourse.

DIRECTION

M. Charles MAGNIN, *Directeur.*

CONCESSION

Mines de Sordières. Concession du 20 décembre 1873. Superficie : 325 hectares.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Anthracite.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Mines et Usines de Saint-Michel et Sordières, Saint-Michel-de-Maurienne (Savoie).
Adresse télégraphique : Mines-Sordières-Saint-Michel.
Téléphone : 2, Saint-Michel-de-Maurienne.

SOCIÉTÉ DES PAPETERIES DE FRANCE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **998.248.000** FRANCS.

Siège social: 10, *rue de Commines,* **PARIS** (3e).

MINE
DE
SAINT-MURY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. H. BOUCHAYER, *Président.*
Pierre RIGAUT, *Vice-président, Directeur général.*
Marcel BERGES, 2e *Vice-président.*
Mlle Marguerite BERGES.
MM. Aristide BERGES.
Joseph BICLET.
Jacques BOUCHAYER.
Marc BOUCHAYER.
André KIENER.
Félix PRAT.
Pierre RICARD.

DONNÉES FINANCIÈRES

Mine exploitée par la Société des Papeteries de France. Société anonyme au capital de 990.248.000 de francs, divisé en 247.562 actions de 4.000 francs, dont 237.562 série A cotées en Bourse de Paris.

La Société a émis des emprunts obligataires.

Emprunt obligataire 1930, 5 %, obligations de 1.000 francs. Restait à rembourser le 31 décembre 1951 : 34.607 obligations.

Emprunt obligataire 1945, 4 %, obligations de 5.000 francs. Restait à rembourser le 31 décembre 1951 : 8.511 obligations.

Emprunt obligataire 1947 : 4 ½, % obligations de 5.000 francs. Restait à rembourser le 31 décembre 1951 : 26.595 obligations.

Emprunt obligataire 1951 : 6 ½ %, 200.000.000 de francs, obligations de 10.000 francs.

Emprunt obligataire 1952 : 6 ½ %, 100.000.000 de francs, obligations de 10.000 francs.

DIRECTION

MM. BOUCHAYER, *Président.*
RIGAUT, *Vice-président, Directeur général.*
TABUSSE, *Directeur technique.*

CONCESSION

Mine de Saint-Mury. Concession du 10 novembre 1923. Superficie : 662 hectares.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Anthracite.

PRODUCTION NETTE

1947	18.302 tonnes
1948	22.835 —
1949	21.503 —
1950	14.770 —
1951	16.955 —
1952	21.635 —

PERSONNEL

Ingénieur	1	83 inscrits au 31 décembre 1951.
Maîtrise	5	
Employés	4	
Ouvriers	73	

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social et Direction générale : Société des Papeteries de France. Mine de Saint-Mury, 10, rue Commines, Paris (3e).

Adresse télégraphique : Papberges, T.-T.-Paris.

Téléphone : Turbigo 68-00.

Exploitation : Exploitation Minière de Saint-Mury (Isère). Tél. nº 1.

CHARBONNAGES DE LA SERRE

Concessionnaire : M. du POUGET (Baron Henry), 86, avenue A.-Briand, Évreux (Eure).

DIRECTION

MM. du POUGET (Baron Henry), *Directeur général.*
SCHAMING, *Directeur d'exploitation,* 42, rue de Cahors, Sarlat (Dordogne).
MONTELEON, vendeur unique, 83 bis, rue Doudeauville, Paris (18e).
Téléphone : Montmartre 76-32.

CONCESSION

Charbonnages de la Serre. Concession du 9 février 1856. Superficie : 240 hectares.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Lignite à 29 % de matières volatiles.

PRODUCTION

1944	9.202	tonnes
1945	10.468	—
1946	6.655	—
1947	11.875	—
1948	5.107	—
1949	2.889	—
1950	1.234	—
1951	12.601	—
1952	6.657	—

PERSONNEL

Ingénieurs	2
Maîtrise	2
Employés	2
Ouvriers jour	16
Ouvriers fond	28

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège a Évreux : Baron du Pouget, 86, avenue A.-Briand, Évreux (Eure).
Téléphone : 76 à Évreux.

Exploitation : Charbonnages de la Serre à Simeyrols, par Carlux (Dordogne).
Téléphone : 3 à Simeyrols (Dordogne) et 141 à Sarlat (Dordogne).
Boîte postale : Sarlat no 21.

SOCIÉTÉ FONCIÈRE ET MINIÈRE STÉPHANOISE

Société anonyme au capital de **24.000.000** de francs

MINE DE

SIGONCE

Siège social : 36, rue de la République, Saint-Étienne *(Loire).*

CONCESSIONS

Concessions de Sigonce et des Gaillardons (730 ha).

NATURE DU COMBUSTIBLE

Lignite maigre :	Teneurs en cendres
Criblés 80 mm	18 %
Gailletins 30/80 mm	20 %
Fines 0/30 mm	25 %

PRODUCTION

1946	20.250	tonnes
1947	23.855	—
1948	18.560	—
1949	24.610	—
1950	29.700	—
1951	33.230	—
1952	35.325	—

PERSONNEL

Ouvriers fond	80
Ouvriers jour	30

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : Société Foncière et Minière Stéphanoise, 36, rue de la République, Saint-Étienne (Loire).
Tél. 43-75.

Exploitation : Mines de Sigonce et des Gaillardons, Sigonce (Basses-Alpes).

HOUILLÈRE
DE
SUMÈNE

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ DES CIMENTS FRANÇAIS,
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.080.000.000** DE FRANCS.

Siège social: **GUERVILLE** *(Seine-et-Oise).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Robert ALEXANDRE, *Président.*
Pierre COIFFU, *Directeur général.*
Joseph BOISSONNET (Baron).
André DELACOUR.
Edmond DE La CHESNAIS.
Paul LAMBERT.
Jules LEVEVRE.
Henri PRANGEY.
René SALMON.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital social est de 1.080.000.000 de francs.

CONCESSION

Houillère de Sumène, ancienne concession renoncée de Soulanou. Superficie : 1.240 hectares, permis d'exploitation.

DIRECTION

M. André GILLY, *Directeur.*
M. Élie CLAVEL, *Chef d'exploitation.*

NATURE DU COMBUSTIBLE

Houille.

PRODUCTION NETTE

1945	575	tonnes
1946	409	—
1947	145	—
1948	266	—
1949	523	—
1950	3.171	—
1951	5.367	—
1952	8.132	—

PERSONNEL

Ingénieurs	2	73.
Maîtrise	3	
Employés	6	
Ouvriers fond	42	
Ouvriers jour	20	

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège administratif : Société des Ciments français. Mine de Sumène, 80, rue Taitbout, Paris (9e).

Exploitation : Société des Ciments français. Houillère de Sumène, Sumène (Gard).

Adresse télégraphique : Cimfran, Paris 22.

Téléphone : Pigalle 91-90, Paris.

ASSOCIATION EN PARTICIPATION POUR LES TRAVAUX A EFFECTUER AUX MINES DE VESCAGNE

SOCIÉTÉ EN PARTICIPATION AU CAPITAL DE **3.500.000** FRANCS.

Siège administratif : 1, rue Titus, NIMES *(Gard).*

GÉRANCE — DIRECTION

M. Charles HUGON, *Directeur-gérant.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Société en participation au capital de 3.500.000 francs réparti en 35.000 parts de 100 francs non cotées en Bourse.

CONCESSION

Mines de Vescagne.
Concession du 29 octobre 1832. Superficie : 1.412 hectares.

NATURE DU COMBUSTIBLE

Lignite d'une teneur en cendres de 20 à 25 %.

PRODUCTION NETTE

Nulle jusqu'en 1946.
1946 : 457 tonnes.

1946	457	tonnes
1947	1.479	—
1948	2.309	—
1949	2.724	—
1950	2.271	—
1951	3.314	—
1952	2.490	—

Moyenne journalière : 10 à 20 tonnes-jour.

PERSONNEL

Ingénieur, Maître mineur	1	12 au 31 décembre 1951.
Chef de poste	1	
Employé	1	
Ouvriers fond	7	
Ouvriers jour	2	

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

SIÈGE SOCIAL : Mines de Vescagne, route de Grasse, Vence (Alpes-Maritimes).
Téléphone : 245 Vence (A.-M.).

AFRIQUE DU NORD

(pages jaunes)

SOCIÉTÉ MINIÈRE DES

ABDA-AHMAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **10.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Paul GILLE, *Président-Délégué.*
Henri BERGER.
Vincent BERGER.
Claude GILLE.

DONNÉES FINANCIÈRES

10.000 actions de 1.000 francs, non cotées.

DIRECTION

M. Claude GILLE, SAFI (Maroc). Boite Postale : 53. Téléphone : 23-23-Safi.

PERMIS

La Société détient des permis dans la région de Safi.

NATURE DES PRODUITS

Minerais de plomb et cuivre.

ADRESSE DES EXPLOITATIONS

Sidi Rahmoun par Safi.
Zoregh 20 km sud de Chemaïa.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE L'

ADRAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **315.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau de Recherches et de Participations Minières, *Président.*
Sté Minière de l'Atlas Marocain, *Administrateur Délégué.*
MM. MAUCHAUSSÉE, *Administrateurs.*
Guido LOIX.
Jacques WALTER.
Jacques RAMIN.
Edmond FRIEDEL.
Louis CLARIOND.
Sté PENARROYA MAROC.
Sté MINIÈRE DU HAUT GUIR.
Sté MINIÈRE DU TAFILALET.
X.....

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 63.000 actions au nominal de 5.000 francs.

DIRECTION, SERVICES ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

1, Rond-Point Saint-Exupéry, Casablanca.

DOMAINE MINIER

Mine de M'Fis à Taouz par Erfoud (Maroc).

PRODUCTION

Galène. 1952 : 2.789 tonnes.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : 1, Rond-Point Saint-Exupéry, Casablanca.
Adresse télégraphique : Pollux, Casablanca.
Téléphone : 284-16 et 284-17.
EXPLOITATION :
Adresse postale : Mines de M'Fis par Erfoud.
Adresse télégraphique : Pollux Erfoud.
Téléphone : 1 à M'Fis.
REPRÉSENTANTS EN FRANCE :
Sté Minière et Métallurgique de Penarroya, 12, Place Vendôme, Paris 1er.

SOCIÉTÉ LES MINES

AFRICAINES DE SILICE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **12.000.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. VANDEN BROECK, *Président.*
Mme J. VANDEN BROECK, *Membre.*
MM. BIDET, *Membre.*
FAUCHON, *Membre.*
DE GAULEJAC, *Membre.*
VASILIÈRES, *Membre.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 24.000 actions de 1.250 francs.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Direction commerciale : traitée par le Consortium des *Silices fossiles de France :* 9, rue Huysmans, Paris.
Direction administrative : 9, rue Huysmans, Paris.
Services techniques : Dejonghe Maurice, Directeur à Saint-Denis-du-Sig.

NATURE DES PRODUITS

Kieselguhr.

PRODUCTION

1952 : 9.870 tonnes.

PERSONNEL OUVRIER

Usine de broyage : Européens 3, indigènes 60.
Carrières : Environ 45 indigènes.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Saint-Denis-du-Sig (Dpt Oran).
Adresse postale : Mines Africaines de Silice à Saint-Denis-du-Sig.
Adresse télégraphique : Tenax, Saint-Denis-du-Sig.
Téléphone : I-II.
Bureau commercial : Mines africaines de Silice, 9, rue Huysmans, Paris (6e).
Adresse télégraphique : Silifran, Paris.
Téléphone : Babylone 09.77 et 09.78.

COMPAGNIE MINIÈRE D'

AGADIR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **10.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Ladislas POTOCKI, *Président du Conseil,*
Léon SLIWINSKI, *Administrateur-Délégué,*
Georges MARKIEWICZ, Mieczyslaw REKLEWSKI, Marian ROMEYKO, *Membres du Conseil.*

CONCESSIONS

Permis de recherches de mines.

NATURE DES PRODUITS

Minerai de manganèse.

PRODUCTION

Depuis la fondation de la Société en 1951 jusqu'au mois de Mars 1953, plus de 20.000 tonnes.

PERSONNEL

Européens : 35.
Indigènes : 320.

ADRESSES DES BUREAUX ET DES SERVICES

SIÈGE SOCIAL : Casablanca, 57, avenue d'Amade.
Adresse postale : C[ie] Minière d'Agadir, 57, avenue d'Amade, Casablanca.
Adresse télégraphique : Comagir, Casablanca.
Téléphone : Casablanca, 202-95.

EXPLOITATIONS : Idikel, Tafraout.
Adresse postale : Idikel Tafraout.
Adresse télégraphique : Comagir Tafraout.
Téléphone : Tafraout 40.

BUREAUX ET DÉPOT : Agadir.
Adresse postale : C. M. A., Port d'Agadir.
Adresse télégraphique : Comagir Agadir.
Téléphones : 29-48 — 30-76 (Directeur Reklewski) — 30-86.
(Directeurs Markiewicz et Romeyko).

REPRÉSENTANTS EN FRANCE ET A L'ÉTRANGER : MM. Ed. TYBERGHEIN et C[ie], 42, rue Vignon, Paris, 9[e].

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MINES
D'

AÏN ARKO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **50.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques WALTER.
Jean LACAZE.
Henry PAGEZY.

DONNÉES FINANCIÈRES

50.000 actions de 1.000 francs.
Cours des actions : Non cotées.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. Jacques WALTER, *Président, Directeur général,* Bou-Beker.

EXPLOITATIONS

Amodiataire de la Concession d'Ain Arko (Constantine).
Permis d'Exploitation Oued Zounder, commune mixte de Sebdou.

NATURE DES PRODUITS

Minerais de zinc.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : El Abed, commune mixte de Sebdou (Oran).
Adresse postale : El Abed près Bou Beker par Oujda (Maroc).
EXPLOITATION : El Abed.
Station de Chemin de fer : Oued el Heimer (Maroc).
Adresse postale : Bou Beker par Oujda (Maroc).
Téléphone : Inter 10 Oujda.
Adresse télégraphique : Zellidja Oujda.
REPRÉSENTANTS EN FRANCE : Mines de Zellidja, 26, rue Geoffroy-L'Asnier, Paris 4e.

SOCIÉTÉ DES MINES

AÏN KERMA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **20.000.000** DE FRANCS.

Siège social : *4, rue de Rome,* **PARIS** (8e)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Gabriel PORTIER, *Président, Directeur général,* 96, avenue Henri-Martin, Paris (16e).
René DU BOULLAY, *Vice-Président,* 17, rue des Guillemins, Liége (Belgique).
Hubert BONNEL, *Secrétaire,* 203, boulevard Péreire, Paris.
Robert HEYNDRICKX, 43, rue Jeanne-d'Arc, Lille.
Louis FROISSART, 119, rue de Lille, Paris.
Société des Mines de La Lucette, 4, rue de Rome, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital social de 20.000.000 de francs est divisé en 200.000 actions de 100 francs entièrement libérées, sous la forme nominative. Les actions ne sont pas cotées en bourse.

DIRECTION, SERVICE COMMERCIAL, TECHNIQUE

Ces services sont assurés par le siège social, 4, rue de Rome, Paris.

CONCESSIONS

Permis d'exploitation du Kheneg (usine d'Aïn Kerma).
Concessions : Hammam N'Bails et Chabet Mazeli (en association) (district du Hammam Nador).
Taya (commune mixte de l'Oued Cherf (Constantine).
Samza (commune mixte d'Oum el Bouaghi (Constantine).
Hamimate (Aïn-Babouche, Constantine).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : 4, rue de Rome, Paris (8e).
Téléphone : Europe 39-32.

EXPLOITATION :
Station de chemin de fer : Bizot (Départ. de Constantine).
Adresse postale : Mines d'Aïn Kerma, Aïn Kerma.
Téléphone : No 0-04, Aïn Kerma.

SOCIÉTÉ MINIÈRE D'
AKKA

Société Anonyme au Capital de 6.000.000 de francs, constituée fin 1947.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Louis de LAUNAY, *Administrateur-Délégué.*
Sté Chérifienne d'Exploitations Industrielles et Minières, *Administrateur.*

NATURE DES PRODUITS

Minerais de plomb (Alquifoux).

ADRESSES

BUREAU : 10, place de France, Casablanca. Téléphone : 239.06.

SOCIÉTÉ

ALGÉRIENNE D'ÉTUDES et d'Exploitations Minières

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **68.750.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre BERNARD, *Président-Directeur Général.*
Paul MURAT, *Administrateur.*
Jacques PELLISSIER-TANON, *Administrateur.*
Georges PERALDI, *Administrateur.*
Marcel SCHLEIFFER, *Administrateur.*
BUREAU DE RECHERCHES MINIÈRES DE L'ALGÉRIE.
Sté MINPROBOR.

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital constitué par 68.750 actions de 1.000 francs.
Actions obligatoirement nominatives.
Dividende des 5 dernières années : néant.

DIRECTION

MM. Pierre BERNARD, *Président-Directeur Général.*
Jacques PELLISSIER-TANON, *Délégué à la direction Technique.*
René FOUCHARD, *Directeur d'Exploitation.*

PERMIS D'EXPLOITATION

Permis d'exploitation de Bou Kiama (Commune de Bougie, Algérie).
Superficie : 500 ha.
Exploitation souterraine.

NATURE DES PRODUITS

Minerai de plomb (galène).

PRODUCTION

1952 : 363 tonnes.

PERSONNEL

Européens : 6
Indigènes : 48

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 2, rue Auber, Alger, Tél. 684-32.

EXPLOITATION : Mine de Bou Kiama à Bougie (Constantine), Tél. 5-16, Bougie.

SOCIÉTÉ

ALGÉRIENNE DU ZINC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **10.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques WALTER.
Jean WALTER.
Jean LACAZE.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 1.000 actions de 10.000 francs.
Cours des actions : non cotées.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Jacques WALTER, *Président*, Bou-Beker.
Jean PELLERIN, *Directeur Général*, Bou-Beker.

NATURE DES PRODUITS

Minerais de Plomb, Zinc et métaux connexes.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : El Abed, Commune Mixte de Sebdou (Oran).
Adresse postale : El Abed près Bou-Beker par Oujda (Maroc).
EXPLOITATIONS :
Station de Chemin de fer : Oued El Heimer (Maroc Oriental).
Adresse postale : Bou-Beker par Oujda (Maroc).
Adresse télégraphique : Zellidja-Oujda.
Téléphone : Oujda, Inter 10.
REPRÉSENTANT EN FRANCE : Mines de Zellidja, 26, rue Geoffroy-l'Asnier, Paris (4e).

SOCIÉTÉ DES MINES D'

AOULI

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE 1 MILLIARD DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. H. PAGEZY, *Président.*
E. FRIEDEL, *Vice-Président.*
Guido LOIX, *Vice-Président.*
A. CHASTEL, *Administrateur-Ingénieur-Conseil.*
B. BECQUET, *Administrateur.*
B. ISBECQUE, *Administrateur.*
Sté Achellah, *Administrateur.*
Bureau de recherches et de participations minières, *Administrateur.*
Sté Penarroya-Maroc, *Administrateur.*
MM. DE ROOVER, *Administrateur.*
LE RUMEUR *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est divisé en 400.000 actions de 2.500 francs. Il n'a pas été émis d'obligations.

Dividendes :

1948 : 400 frs; 1949 : 150 frs; 1950 : 300 frs; 1951 : 750 frs.

CONCESSIONS

Travaux préparatoires de recherches et d'exploitations dans la région de Midelt (Hte-Moulouya) et du Haut-Atlas. La mine est en exploitation depuis le 1er janvier 1926.

NATURE DES PRODUITS

Minerai de plomb argentifère.

PRODUCTION DE MINERAI MARCHAND

1948 : 10.666 T. — 1949 : 11.603 T. — 1950 : 16.917 T. — 1951 : 22.092 T. 1952 : 22.036 T.

De 1942 à novembre 1946, seul, le gisement de Mibladen a été exploité. La reprise du gisement d'Aouli a recommencé en novembre 1946. Depuis cette date, les 2 gisements sont en exploitation.

PERSONNEL OUVRIER

Européens 211. — Indigènes : 2.400 à 2.500.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Midelt (Maroc).
Adresse Postale : Soc. des Mines d'Aouli à Midelt (Maroc).
EXPLOITATIONS : à Mibladen et à Aouli, par Midelt (Maroc).
Bureau Correspondant : 12, place Vendôme, Paris.

COMPAGNIE ROYALE

ASTURIENNE DES MINES

(Voir pages blanches)

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE

L'ATLAS

(S. E. E. M. A.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25 MILLIONS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. FORGET Robert, *Administrateur-Délégué.*
PONCE Michel, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

2.500 actions de 10.000 francs.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. BOULANGER Alfred, *Agent général.*
HÉROLD, *Ingénieur géologue.*

CONCESSIONS

Chantiers d'exploitation filoniens.
Région Tazenakht, Bassin minier de Ouarzazate.

NATURE DES PRODUITS

Minerais de manganèse 48 %.

PRODUCTION

24.000 tonnes annuelles environ.

ADRESSES

Rue du Professeur-Roux, Agadir.
2, rue Gambetta, Boulogne-sur-Seine (Seine).

SOCIÉTÉ MINIÈRE DE L'

ATLAS MAROCAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **100.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : Ste PENARROYA MAROC.
Administrateurs : Ste DES MINES D'AOULI.
Ste DES MINES DE ZELLIDJA.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 20.000 actions, au nominal de 5.000 francs.

DIRECTION, SERVICES ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

1, Rond-Point Saint-Exupéry à Casablanca.

DOMAINE MINIER

Permis de recherches et d'exploitation dans diverses régions du Maroc, et principalement dans la zone de Ksar-es-Souk.

NATURE DES PRODUITS

Plomb.

PRODUCTION

1948	305	tonnes de galène
1949	469	— —
1950	811	— —
1951	1.857	— —
1952	1.657	— —

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : 1, Rond-Point Saint-Exupéry à Casablanca.
Adresse télégraphique : Pollux Casablanca.
Téléphone : 284-16 ou 284-17.

EXPLOITATION :

Adresse postale : Ksar es Souk Maroc.
Adresse télégraphique : Pollux Ksar es Souk.
Téléphone : 109 à Ksar es Souk.

REPRÉSENTANTS EN FRANCE :

Ste Minière et Métallurgique de Penarroya, 12, place Vendôme, Paris (1er).

MONSIEUR JEAN L.

BAUCHÉ

KASSERINE (Tunisie).

DOMAINE MINIER

5 permis d'exploitation.
Kef Agab, Djebel Zebbeus, Djebel Hamra.

NATURE DES PRODUITS

Galène.

PRODUCTION

1947	300	tonnes
1948	345	—
1949	240	—
1950	245	—
1951	115	—
1952	245	—

PERSONNEL OUVRIER

30 indigènes.

SOCIÉTÉ DES ARGILES
DE

BOU-ADRA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **20.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Fulcrand LAURES.
Bertrand CHARLES.
Auguste DUBOIS.
Pierre PÉNICAUT.
S[té] d'Études Générales et d'Aménagement au Maroc.

DONNÉES FINANCIÈRES

1.000 actions de 20.000 francs.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. LAURES, *Directeur général.*
PÉNICAUT, *Directeur Technique.*
EICHLER, *Secrétaire général.*

EXPLOITATIONS

Tamdafelt par Missour, exploitation en galerie de mine.

NATURE DES PRODUITS

Ghassoul.

PRODUCTION

1951 : 2.670 tonnes.

PERSONNEL

3 Européens.
70 Indigènes.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : Rabat.
Adresse postale : B. P. 155.
Adresse télégraphique : Sabargile, Rabat.
Téléphone : 28-79 et 44-37.
Exploitations : Tamdafelt.
Station de chemin de fer : Meknès.
Adresse postale : Tamdafelt.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE BOU-ARFA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **112.050.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Victor BERTI, *Président.*
Louis FERASSON, *Vice-Président, Directeur général.*
Paul ARDOIN.
André DELGUA.
Albert GUÉRIN.
Casper P. HOEDEMAKERS,
Sté du Manganèse, représentée par M. Louis DELATTRE.

DONNÉES FINANCIÈRES

44.820 actions de 2.500 francs chacune, entièrement libérées.

DIRECTION

Direction générale : 101, rue Saint-Lazare, Paris (9e).

Services Techniques : Mines de Bou-Arfa, par Oujda (Maroc).

Service Administratif et Commercial : 101, rue Saint-Lazare, Paris (9e).

CONCESSIONS

Situation : Maroc Oriental — à 300 kilomètres au sud d'Oujda et à 360 du port de Nemours lieu d'embarquement des minerais du Maroc Oriental.

Superficie : 4 concessions — 5.400 hectares.

Données générales sur le mode d'exploitation : Exploitation par tranches horizontales avec remblayage complet des vides.

NATURE DES PRODUITS

a) Minerais métallurgiques :

de 30-35 % Mn et 10-15 % Fe;
de 40-45 % Mn et 5-10 % Fe;
de 45-55 % Mn et 5-7 % Fe.

Minerais agglomérés par synter (procédé Dwight et Lloyd.).
35-40 % Mn et 15-20 % Fe.

b) Minerais chimiques :

Qualité « A » 85-87 % MnO^2 — 0 à 0,5 % Fe;
« B » 85-87 % — — 0,5 à 1 % Fe;
« C » 83-85 % — — 1 à 2,5 % Fe;

c) Minerais de fer manganésé : 15 à 20 % Mn — 15 à 25 % Fe.

PRODUCTION

Année 1951 : En toutes qualités : 86.615 tonnes.
— 1952 — : 75.190 —

PERSONNEL OUVRIER

En 1951 (moyenne de l'année) :
70 Européens.
1.097 Indigènes.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 101, rue Saint-Lazare, Paris (9e).
Adresse postale : 101, rue Saint-Lazare, Paris (9e).
Adresse télégraphique : Barfarab, Paris 84.
Téléphone : Pigalle 71-14.

Exploitation : Bou-Arfa (Maroc).
Station de Chemin de fer : expédition minerais : Embranchement minier : Bou-Arfa;
voyageurs : Gare de Tamlelt.
Adresse postale : Mines de Bou-Arfa, par Oujda (Maroc).
Adresse télégraphique : Mines Bou-Arfa, Maroc.
Téléphone : Bou-Arfa 0-1.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DE

BOU-AZZER ET DU GRAARA

(S. M. A. G.)

Société anonyme Marocaine au capital de **265 millions** de francs, divisé en 530.000 actions de 500 francs chacune entièrement libérées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

S. E. SI HADJ THAMI EL GLAOUI, *Président.*
OMNIUM NORD-AFRICAIN, *Administrateur-Délégué.*
S. A. I. MOULAY HASSAN.
MM. REYRE Jean.
PARIS Eugène.
AGUILLON Jacques.
DESPUJOLS Pierre.
HENTSCHEL Albert.
S. E. le Caïd SI BRAHIM BEN HADJ THAMI EL GLAOUI.
M. DEMNATI Lahoussine.
Cie MINIÈRE DU MAROC.
Cie DE TIFNOUT-TIRANIMINE.
Ste DE PROSPECTION ET D'ÉTUDES MINIÈRES DU MAROC.
FONDATION Suzanne et Jean ÉPINAT.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

à CASABLANCA, 52, avenue d'Amade.

NATURE DES PRODUITS

Minerai de Cobalt.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 52, avenue d'Amade, Casablanca.
Adresse postale : Boîte postale n° 657.
Adresse télégraphique : Omnafric-Casablanca.
Téléphone : 284-26.

Exploitation : Bou-Azzer, par Marrakech.
Adresse postale : Mine de Bou-Azzer, par Marrakech.
Téléphone : Bou-Azzer par Ouarzazate.
Représentant en France : Office du Cobalt, 22, rue de Téhéran, Paris (8e).

SOCIÉTÉ DES MINES
DE

BOUDOUKHA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **84.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Roger VIEILLARD.
Jean CANTACUZENE.
Comte Hubert d'HESPEL.
Cie PÉNINSULAIRE des ÉTAINS, Sté Anonyme au capital de 150.000.000 de francs, 30, rue de Gramont à Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

840.000 actions de 100 francs entièrement libérées.
20.000 parts de fondateur.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. Roger VIEILLARD, *Président Directeur Général.*

CONCESSIONS

Exploitation des Mines de Boudoukha et Aïn Kechera (Algérie) (2.400 ha).

NATURE DES PRODUITS

Minerais de Zinc.
Minerais de plomb cuprifères, argentifères et aurifères.

PRODUCTION

	Minerais de plomb	Minerais de zinc	Minerais de cuivre
1952 :	627 t.	1.600 t.	194 t.

PERSONNEL

15 Européens.
210 Indigènes.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : à Boudoukha (Algérie).
Adresse postale : Mines de Boudoukha à Boudoukha (Algérie).
Adresse télégraphique : Mines Boudoukha Constantine Algérie.
Téléphone : 01 Boudoukha.
EXPLOITATION : à Boudoukha, Algérie.
SIÈGE ADMINISTRATIF : 16, rue Le Peletier à Paris (9e).
Téléphone : PROvence 30-27.

SOCIÉTÉ DES MINES
DE

BOU-SKOUR

SOCIÉTÉ ANONYME CHÉRIFIENNE AU CAPITAL DE **374.400.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques BARDOUX, 11, rue Mérimée, Paris. *Président.*
Émile TASTET, à Casablanca (Maroc), *Vice Président.*
Albert BELLANGER, 36, rue de la Pompe, Paris. *Administrateur Délégué.*
Rémi BOISSONNAS, 56, rue de Provence, Paris.
Bureau de recherches et de participations minières représenté par MM. FRIEDEL, 60, boul. Saint-Michel, Paris et BOUILLOT 27, avenue Urbain-Blanc, Rabat (Maroc).
Pierre CELIER, 3, rue de la Manutention, Paris.
François de FLERS, 140, avenue Victor-Hugo, Paris.
Henri LAFOND, 102, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.
André MALLET, 37, rue d'Anjou, Paris.
Ste DES MINES DE L'ISSOUGRI, 26, rue Michel-de-l'Hospital, Casablanca.
Maurice HALMAGRAND, rue des Châtaigniers, Anfa-Casablanca,
Jean SIEGLER, 23, avenue de Boufflers, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est divisé en 748.800 actions de 500 frs. Il n'existe ni part ni obligation. Les actions ne sont pas cotées.

CONCESSIONS

La Société va commencer l'exploitation d'un gisement de minerai de cuivre dans le Djebel-Sarhro, au Sud-Est de Marrakech (Maroc).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

SIÈGE SOCIAL : 26, rue Michel-de-l'Hospital, Casablanca.
Adresse télégraphique : SERMISUD, Casablanca.
EXPLOITATION : Bou-Skour par Skoura.
DIRECTION TECHNIQUE : 6, rue de La Rochefoucauld, à Paris.

BUREAU DE RECHERCHES MINIÈRES DE L'ALGÉRIE

(B. R. M. A.)

Établissement Public à caractère industriel
et commercial constitué par Décision N° 48-024 de
l'Assemblée Financière de l'Algérie.
Décret du 3 mars 1948.
Siège : 88, rue Michelet, ALGER.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Gaston BÉTIER, Ingénieur général des Mines, *Président.*
Salah BOUAKOUIR, Directeur du Commerce, de l'Énergie et de l'Industrie au Gouvernement Général de l'Algérie, *Vice-Président.*
Armand COLOT, Ingénieur en Chef des Mines, Directeur Général de la Société Nationale de Recherche et d'Exploitation des Pétroles en Algérie, *Administrateur.*
Roger DUMAZERT, Ingénieur à la Société des Mines de l'Ouenza, *Administrateur.*
Louis HERNANDEZ, Directeur de la Compagnie Minière du M'Zaïta, *Administrateur.*
Etienne PERNON, Directeur des Exploitations de la Société de l'Ouenza, *Administrateur.*
Jean ROLLAND, Administrateur Civil au Ministère des Finances, *Administrateur.*
Eugène SIMONEAU, Préfet, *Administrateur.*
Johanny THOMAS, Directeur Général des Houillères du Sud-Oranais, *Administrateur.*
Claude TIXIER, Directeur Général des Finances au Gouvernement Général de l'Algérie, *Administrateur.*
Gabriel TURQUET de BEAUREGARD, Ingénieur en Chef des Mines, Directeur Général, *Administrateur.*
Henri YRISSOU, Inspecteur Général de l'Économie Nationale, *Administrateur.*

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

MM. Gabriel TURQUET de BEAUREGARD, Ingénieur en Chef des Mines, *Administrateur, Directeur Général.*
Charles DULLIEUX, *Directeur Technique.*
Hubert PALDACCI, *Secrétaire Général.*

ACTIVITÉ

Travaux répartis en trois secteurs.
Laboratoires de Chimie et de Pétrographie.

PERSONNEL

Effectif total : 503 (Ingénieurs, Agents de Maîtrise, Employés et Ouvriers).

ADRESSE DES BUREAUX

Adresse postale : 88, rue Michelet, Alger.
Adresse télégraphique : Rechmine-Alger.
Téléphone : 675.09, 675.10.

BUREAU DE RECHERCHES ET DE PARTICIPATIONS MINIÈRES

(B. R. P. M.)

Organisme officiel constitué par dahir chérifien du 15-12-1928.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Georges HUTIN, Secrétaire général du protectorat, *Président.*
Emmanuel LAMY, Directeur des Finances, *Administrateur.*
Albert GIRARD, Directeur des Travaux Publics, *Administrateur.*
Lieutenant-Colonel POMMERIE, Directeur de la Production Industrielle et des Mines, *Administrateur.*
Edmond FRIEDEL, Ingénieur général des Mines, Conseiller technique du Gouvernement Chérifien pour les Mines, *Administrateur.*
SI DRISS KAMAL TAZI, délégué de S. E. le Grand Vizir à la Production Industrielle et aux Mines, *Administrateur.*
André BOUILLOT, Ingénieur en Chef des Mines, *Administrateur-Directeur.*

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

MM. André BOUILLOT, Ingénieur en Chef des Mines, *Administrateur-Directeur.*
Louis CLARIOND, Ingénieur civil des Mines, *Directeur technique.*
Paul MAUCHAUSSÉ, Docteur en droit, *Secrétaire général.*

TITRES MINIERS, TRAVAUX, PARTICIPATIONS

TITRES MINIERS. Le B. R. P. M. possède : 44 Permis de recherche de première catégorie, 207 de deuxième catégorie, 14 de 4e catégorie, 7 Permis d'exploitation de deuxième catégorie, 53 permis de prospection de 4e catégorie, 4 concessions de 3e catégorie.

TRAVAUX : Prospections et recherches par sondage et travaux de mine.

PARTICIPATIONS : L'une des activités essentielles du B. R. P. M. consiste dans le concours qu'il apporte, par ses participations, à de nombreuses sociétés de recherches ou d'exploitation minières dont les plus importantes sont actuellement :

— Les Charbonnages Nord-Africains (C. N. A.).
— La Société Chérifienne des Pétroles (S. C. P.).
— La Société Anonyme Chérifienne d'Études Minières (S. A. C. E. M.) (manganèse).
— La Société d'Études et d'Exploitations Minières du Tadla et la Société d'Études Minières de l'Ouarzemine (fer).
— Les Mines d'Aouli, la Société Minière des Rehamna et la Société Anonyme des mines de l'Adrar (plomb).

— La Société « Le Molybdène ».
— La Société des mines de Bou-Skour (cuivre).
— La Société Chérifienne des Sels (S. C. S.).
— La Société Minière du Siroua (Somiroua) (amiante).
— La Société de Transports Miniers.

PERSONNEL

Européens : 163.
Marocains : 509.

ADRESSES DES BUREAUX

SIÈGE AU MAROC :
Adresse postale : 27, avenue Urbain-Blanc, Rabat.
Adresse télégraphique : Burepar, Rabat.
Téléphone : 34-94, 39-38, 48-35.

Bureau de correspondance à Paris :
19, rue des Pyramides (1er).
Adresse télégraphique : Burepar, Paris.
Téléphone : Opéra 29-56.

CHARBONNAGES NORD-AFRICAINS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **2.161.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Paul ARDOIN, *Président.*
BUREAU DE RECHERCHES ET DE PARTICIPATIONS MINIÈRES
représenté par M. BOUILLOT, *Vice-Président.*
M. Guido LOIX, *Vice-Président.*
ÉTAT FRANÇAIS, représenté par M. Henri LORAIN, *Administrateur.*
Sté des Établissements CHATEL et DOLFUS, *Administrateur.*
Sté des Mines de ZELLIDJA, *Administrateur.*
MM. Louis ARMAND, *Administrateur.*
Vincent GARNIER, *Administrateur.*
Jules HARROY, *Administrateur.*
Arsène DE LAUNOIT, *Administrateur.*
MOHAMED ben LACHEMI, *Administrateur.*
Paul MAUCHAUSSE, *Administrateur.*
François PEROT, *Administrateur.*
Jean PLANES, *Administrateur.*
Marcel SOLIGNAC, *Président honoraire.*
Paul BLANQUET, *Administrateur.*
Henri YRISSOU, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

ACTIONS : 714.000 actions de catégorie A;
1.447.000 actions de catégorie B;
de 1.000 francs chacune, la distinction entre les deux catégories cessant d'avoir effet à compter du 1er janvier 1956.

Société fondée en décembre 1946.

DIRECTION

M. Maurice DOUMENC, *Directeur général.*

EXPLOITATION, NATURE DES PRODUITS, PRODUCTION

Couramment dénommée « Mines de Djerada », l'exploitation est située à 60 kilomètres au Sud d'Oujda. Le domaine minier couvre une superficie de 51.200 hectares environ.

L'exploitation porte sur un gisement dont les réserves reconnues dépassent 100 millions de tonnes.

L'extraction est faite par deux puits de 150 et 450 m de profondeur et par descenderies.

Le charbon est enlevé par tailles chassantes, l'abatage est fait par marteau piqueur et par haveuse électrique.

Le charbon exploité est de l'anthracite comparable par sa teneur en cendres (8 à 10 % en lavé) et sa teneur en matières volatiles (5 %) aux anthracites les plus réputés.

La production en charbon net du bassin a été :

Années	Tonnes
1948	290.100
1949	346.500
1950	365.500
1951	400.830
1952	460.000

PERSONNEL

Européens : 708 } au 31 décembre 1952.
Marocains : 5.840 }

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 27, avenue Urbain-Blanc, Rabat.
Adresse télégraphique, Charnora Rabat.
Téléphone : 41.47, Rabat.

DIRECTION GÉNÉRALE ET EXPLOITATION

Jerada près Oujda.
Chemin de fer : Hasiblal-Jerada et Guenfouda.
Adresse postale : Jerada.
Adresse télégraphique : Charnora Jerada.
Téléphone : 3 et 4 à Jerada.

COMPAGNIE DES HAUTS-FOURNEAUX DE

CHASSE

(ISÈRE)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **160.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. P. CHOLAT, *Président, Directeur général*, 9, rue de la République, Saint-Étienne.
J. CHOLAT, 2, place Jacquard, Saint-Étienne.
A. DIEDERICHS, 97, rue de la Libération, Jallieu (Isère).
S. GIRERD, 57, rue Michelet, Saint-Etienne.
G. MARREL, 10, rue Duquesne, Lyon (Rhône).

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital social : 160.000.000 de francs, divisé en 32.000 actions de 5.000 francs.

SERVICE TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

MM. P. CHOLAT, *Président, Directeur général*, 6, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Étienne.
F. TAVERNIER, Directeur des Usines de Chasse, Chasse-sur-Rhône.
A. GONON, Directeur des Mines du Djebel Bou-Amrane à Bougie.

EXPLOITATIONS

Mines du Djebel Bou-Amrane (Algérie).
Superficie de la concession : 1.443 hectares.
Le gisement est exploité partiellement en mine, partiellement en minière.
Les produits sont amenés directement au port de Bougie par un câble aérien de 18 km 500 de longueur.

NATURE DES PRODUITS

Hématite et carbonate.

PRODUCTION

Exercice	1948-1949	28.333 tonnes
—	1949-1950	37.350 —
—	1950-1951	49.232 —
—	1951-1952	43.967 —

PERSONNEL

Personnel ouvrier au 30 juin 1952 : Européens : 38. Musulmans : 328.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 19, rue de la République, Lyon.

BUREAUX :

Adresse postale : Compagnie des Hauts-Fourneaux de Chasse, Chasse-sur-Rhône (Isère).

Adresse télégraphique : Hauts-Fourneaux Chasse.

Téléphone : N° 40-63, Saint-Etienne; N°s 12, 30 et 65, Givors (Rhône); N° 2, Chasse (Isère).

EXPLOITATION :

Adresse postale : Mines du Djebel Bou-Amrane, Bougie (Constantine).

Adresse télégraphique : Bouamrane-Bougie.

Station de chemin de fer : Bougie.

Téléphone : 1-94, Bougie.

SOCIÉTÉ ANONYME

CHÉRIFIENNE D'ÉTUDES MINIÈRES

(S.A.C.E.M.)

SOCIÉTÉ ANONYME CHÉRIFIENNE AU CAPITAL DE **360.000.000** DE FRANCS divisé en 240.000 actions de 1.500 francs toutes nominatives, entièrement libérées.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. LAFOND Henri, *Président*, 102, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.
COMPAGNIE DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA EL HADID, *Administrateur délégué*, 60, rue de la Victoire, Paris, représentée par M. André DUBY.
MM. Octave BIDET, *Administrateur*, 2, rue Lyautey, Paris.
Edmond FRIEDEL, Ingénieur général des Mines, *Administrateur*, Directeur de l'École des Mines, 60, boulevard Saint-Michel, Paris.
André BOUILLOT, *Administrateur*, Directeur du B. R. P. M., 27, avenue Urbain-Blanc à Rabat.
BUREAU DE RECHERCHES ET DE PARTICIPATIONS MINIÈRES, 27, avenue Urbain-Blanc, Rabat.
SOCIÉTÉ DU MANGANÈSE, 41, avenue Friedland, Paris, représentée par M. DELATTRE.

DONNÉES FINANCIÈRES

Les actions ne sont pas cotées, leur cession est subordonnée à l'agrément du Conseil
Les dividendes distribués se sont élevés à :

exercice	dividende brut
1949	40 francs
1950	188 —
1951	1.200 —
1952	2.520 —

DIRECTION

Compagnie des Minerais de fer magnétique de Mokta el Hadid, *Administrateur délégué.*
M. Octave BIDET, *Administrateur*, Secrétaire du Conseil.

CONCESSIONS

Gisement de l'Imini, à 160 kilomètres au Sud de Marrakech sur le versant Sud du Grand Atlas. Superficie : 200 kilomètres carrés environ. Exploitation par galerie. Agglomération par procédé Dwight Lloyd.

NATURE DES PRODUITS

Minerai de manganèse pulvérulent et aggloméré. Bioxyde de manganèse.

PRODUCTION

	Chimique	Métallurgique	Aggloméré
1949	10.697	97.171	73.373
1950	30.471	129.422	96.209
1951	33.521	159.409	119.234
1952	39.174	192.171	130.252

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 150.
Indigènes : 1.900.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 44, place de France, Casablanca.
Adresse postale : Boîte postale, 241, Casablanca.
Adresse télégraphique : Moktacasa.
Téléphone : 244-11.
Exploitation : *Mines de l'Imini.*
Adresse postale : Mines de l'Imini par Marrakech-Medina.
Téléphone et télégraphe : Mines Imini par Ouarzazate.
Usine de Sidi Marouf.
Adresse postale : Boîte postale, 298, Casablanca.
Téléphone : 9 à Sidi Marouf.

SOCIÉTÉ

CHÉRIFIENNE DES PÉTROLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **4.572.400.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Edmond FRIEDEL, *Président.*
André BOUILLOT, *Vice-Président.*
Émile-Frédéric LASSAUZÉ, *Administrateur-délégué.*
Paul MAUCHAUSSÉ, *Administrateur-Secrétaire-général.*
LE BUREAU DE RECHERCHES DE PÉTROLE (B. R. P.).
LE BUREAU DE RECHERCHES ET DE PARTICIPATIONS MINIÈRES (B. R. P. M.).
LA COMPAGNIE FRANÇAISE DES PÉTROLES.
LA COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC.
LA COMPAGNIE FINANCIÈRE FRANCO-BELGE DU MAROC (FINANCO).
MM. Louis CLARIOND.
Armand COLOT.
Michel GUIRAUD.
Xavier DE LESQUEN.
Victor DE METZ.
Pierre TARANGER.
Adrien ZAMARON.
} *Administrateurs.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le Capital est divisé en 9.144.800 actions de 500 francs chacune, dont :
6.000 actions « A » à vote plural.
9.119.600 — « B » ordinaires.
19.200 — « C » de préférence.
Il existe 21.850 parts de fondateur.

DIRECTION

MM. Jean LACROIX, *Directeur, Adjoint à l'Administrateur-délégué.*
André BERQUINT, *Directeur chargé de l'Exploitation.*
Raymond LÉVY, *Directeur chargé de l'Exploitation.*

TITRES MINIERS. — TRAVAUX. — PRODUCTION

Titres miniers. La Société possède un domaine de 1.394 permis de recherches et 3 concessions situés dans le Nord Marocain.

Travaux. — Recherches de pétrole. — Depuis 1939, le pétrole brut provenant des travaux de recherche est traité à la raffinerie de Petitjean.

	Production d'huile brute en tonnes	Nombre de mètres forés au Maroc
1949........	17.500	64.797
1950........	39.320	77.477
1951........	75.667	93.885
1952........	101.027	90.651

PERSONNEL

Européens : 477.
Marocains : 505.

ADRESSE DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL : 27, avenue Urbain-Blanc, Rabat (Maroc).
Adresse télégraphique : Chetrol Rabat.
Téléphone : 34-94 — 39-38 — 48-35.
BUREAU DE CORRESPONDANCE A PARIS : 19, rue des Pyramides (1er).
Adresse télégraphique : Chetrol Paris.
Téléphone : Opéra 29-56.

SOCIÉTÉ

CHÉRIFIENNE DE RECHERCHES MINIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **70.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Albert BELLANGER, *Président, Directeur général.*
Charles BASTID, *Administrateur.*
François de FLERS, *Administrateur.*
Louis GLASER, *Administrateur.*
MIRABAUD et Compagnie, *Administrateur.*
Sté FRANÇAISE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES, *Administrateur.*
BUREAU DE RECHERCHES ET DE PARTICIPATIONS MINIÈRES, *Administrateur.*
Cie DES MINERAIS DE FER MAGNÉTIQUE DE MOKTA-EL-HADID, *Administrateur.*
Sté PENARROYA-MAROC, *Administrateur.*
Cie MINIÈRE DU MAROC, *Administrateur.*
OMNIUM NORD-AFRICAIN, *Administrateur.*
CRÉDIT MAROCAIN, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

70.000 actions de 1.000 francs.

DIRECTION. — SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. Lucien SIBILOT, *Directeur général.*

ADRESSE

SIÈGE SOCIAL : 26, rue Michel-de-L'Hospital, Casablanca.

SOCIÉTÉ

CHÉRIFIENNE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **7.500.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BERR Auguste.
GOMOND Maurice.
HURSTEL Gaston.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions et Parts non cotées.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL.

M. GOMOND Maurice.

EXPLOITATIONS

Roquebrune-sur-Argens (Var), 20 hectares, exploitation avec compresseur.
Région de Marchand (Maroc), 1.760 hectares (en cours de prospection).

NATURE DES PRODUITS

Roquebrune-sur-Argens : Barytine et fer.
Maroc : Plomb, Fer et Connexes.

PRODUCTION

200 tonnes de Barytine extraites au cours des travaux de recherches.

PERSONNEL

Les travaux sont confiés à un exploitant minier.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Rabat (Maroc), 7, rue Capitaine-de-Bournazel.
Adresse postale : Socherex, 7, rue Capitaine-de-Bournazel à Rabat (Maroc).
Adresse télégraphique : Socherex.
Téléphone : Rabat 48-18.
EXPLOITATION DANS LA MÉTROPOLE : Roquebrune-sur-Argens (Var).
REPRÉSENTANTS EN FRANCE :
M. GOMOND, 14, rue Milton, Paris (9e).
Téléphone : Trudaine 95-18.
Adresse télégraphique : Socherex.

SOCIÉTÉ

CHÉRIFIENNE DES SELS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **162.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques RANDON DE GROLIER, *Président, Directeur Général.*
Albert MONDEIL
Henri JACQUES
Jean CREISSELS
Pierre ÉTIENNE
Paul MAUCHAUSSÉ
Louis CLARIOND
Jacques BLACLARD.
} *Administrateurs.*
BUREAU DE RECHERCHES ET DE PARTICIPATIONS MINIÈRES
Secrétaire du Conseil: Mlle M. LANIER.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : de 1.000 francs. Actions non cotées en bourse.
Obligations : néant.
Parts : néant.

DIRECTION

M. Jean QUESTIAUX, *Directeur.*

EXPLOITATIONS

1° *Saline du Lac Zima :* Permis miniers en exploitation.
2° *Saline de Dessenon :* 84 hectares en toute propriété en bordure du Sébou, 12 hectares tables salantes.
3° *Saline du Massa :* 238 hectares en toute propriété. Saline en construction.
4° *Saline de Taza :* Permis miniers en exploitation.

PRODUCTION

	Zima	*Dessenon*
1947	32.324 tonnes	
1948	25.613 —	
1949	32.655 —	2.331 tonnes
1950	21.509 —	6.558 —
1951	36.340 —	1.430 —
1952	21.070 —	3.950 —

PERSONNEL

	Zima	Dessenon	Massa	Taza
Européens	7	3	3	3
Indigènes......	50	35	15	13

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 5, rue Martinière, Rabat. B. P. 101.
Téléphone : 27-82 Rabat.
Adresse télégraphique : Cherifsel Rabat.

SALINE DU LAC ZIMA : par Chemaia (Maroc).
Téléphone : 10 à Chemoïa.
Adresse télégraphique : Cherifsel Chemaia.

SALINE DE DESSENON : N'Zala des Beni Amar par Meknès.
Téléphone : 1 à Dessenon.
Adresse télégraphique : Cherifsel-Dessenon.

SALINE DU MASSA : Sacoche rurale *ONZE*, Agadir.
Adresse télégraphique : Cherifsel Aghbalon du Massa.
Téléphone : 1, Massa.

SALINE DE TAZA :
Adresse postale : Boîte Postale nº 54, Taza.
Adresse télégraphique : Cherifsel Taza.
Téléphone : 255, Taza.

COMPAGNIE D'EXPLOITATIONS ET

CHIMIE APPLIQUÉE

(C. E. C. A.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **150.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Guy DE LA ROCHETTE, *Président.*
Maurice BRULFER, *Vice-Président.*
Administrateurs :
M. Jean BROCART.
M. Jacques GRAZIA.
ÉTABLISSEMENTS KULHMANN.
FORGES ET ATELIERS DE CONSTRUCTIONS ÉLECTRIQUES DE JEUMONT.
Sté PARISIENNE POUR L'INDUSTRIE ÉLECTRIQUE.

DONNÉES FINANCIÈRES

150.000 actions de 1.000 francs non cotées en Bourse.

DIRECTION

MM. Alfred MAZUIR, *Directeur général.*
Raymond BRISSAUD, *Secrétaire général.*
Maurice PAYAN, *Directeur d'Afrique du Nord.*

EXPLOITATIONS

a) Région de Taourirt, exploitations souterraines.
b) Région de Marnia, exploitations à ciel ouvert.
c) Région de Mostaganem, exploitations à ciel ouvert.
d) Région de Saint-Denis-du-Sig, exploitations souterraines.

NATURE DES PRODUITS

Argiles smectiques et kieselguhrs en vue de la fabrication de Terres Décolorantes, Bentonites, Adjuvants de filtration.

PRODUCTION

	Argiles		Kieselguhr
	Maroc	Algérie	Algérie
1947.................	3.000 tonnes	7.462 tonnes	760 tonnes
1948.................	210 —	26.477 —	926 —
1949.................	3.591 —	31.558 —	3.840 —
1950.................	5.289 —	47.676 —	5.333 —
1951.................	5.899 —	84.121 —	4.356 —
1952.................	3.942 —	61.876 —	5.905 —

PERSONNEL

Européens : 40.
Indigènes : 375.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 29, rue du Général-d'Amade à Oujda.
Adresse postale : 29, rue du Général-d'Amade à Oujda.
Adresse Télégraphique, C. E. C. A. Oujda.
Téléphone : 25-72 Oujda.
BUREAUX : 13, boulevard de Stalingrad, Oran.
Adresse Postale : 13, boulevard de Stalingrad, Oran.
Adresse télégraphique, Cecafrique Oran.
Téléphone : 289-62 et la suite.

EXPLOITATIONS :
Région de Taourirt et Marnia :
Téléphone : 98 Marnia.
Région de Mostaganem et Saint-Denis-du-Sig : Usine Ceca Mostaganem Marine.
Téléphone : 26-93 Mostaganem.

REPRÉSENTANTS EN FRANCE OU A L'ÉTRANGER :
Ets CHEVALLIER, 37, boulevard de la Gironde, Casablanca.
Ets FITUSSY, HANOUN et Cie, 2, rue Berthezène, Alger.
Carbonisation et Charbons actifs, 50, rue de Lisbonne, Paris.
BRITISH C. E. C. A., 175, Piccadilly, Londres.
C. E. C. A. Milan, 2, via Washington, Milan.
C. E. C. A. Argentina, Florina 165, Officina 608, Buenos Ayres.
C.E.C.A. Madrid, Coude de Xiquena, 8, Madrid.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES
DE
CONSTANTINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **405.000.000** FRANCS, divisé en 135.000 actions de 3.000 francs.

Siège social: **LE KOUIF** *(Département de Constantine),* (Algérie).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. José ARIES, *Président.*
Pierre PARENT, *Vice-Président.*
Paul GINGEMBRE, *Administrateur-Directeur général.*
Pierre BERTHAULT.
Pierre LE NORMAND.
René PAINVIN.
Bernard DE PEYERIMHOFF DE FONTENELLE.
Laurent SCHIAFFINO.
Isaac TUAL.
} *Administrateurs*

DIRECTION

MM. Paul GINGEMBRE, *Administrateur-Directeur général.*
Max ROBERT, *Directeur général adjoint.*
Félix REYNAUD, *Directeur de l'exploitation du Kouif.*

COURS DES ACTIONS ET DIVIDENDES

	Dividendes nets	Cours extrêmes
1950	900	
1951	1.200	10.800-15.800

CONCESSIONS

L'Exploitation de la Compagnie des Phosphates de Constantine est située dans le département de Constantine, au Nord-Est de la ville de Tébessa et à 256 kilomètres du port d'embarquement de Bône.

La concession couvre une superficie d'environ 2.800 hectares. Le gisement appartient à l'étage suessonien de l'éocène inférieur; les couches, d'une puissance utile variant de 2,20 à 6 mètres, reposent sur des marnes et sont surmontées de calcaires dont l'épaisseur atteint jusqu'à 80 mètres; le gisement a la forme d'une cuvette elliptique, les bords de la cuvette constituant souvent des affleurements et le point bas se trouvant sensiblement au centre du gisement.

L'Exploitation est entièrement souterraine. L'abatage du minerai se fait à l'aide de marteaux perforateurs, avec emploi d'explosifs à oxygène liquide (Brevets Weber).

Le phosphate abattu dans les chantiers est, en grande partie, chargé mécaniquement dans des berlines remorquées par des locomotives électriques jusqu'à un traînage à câble sans fin qui les remonte au jour, aux usines de préparation du minerai. Là, le phosphate est basculé, concassé, trié, broyé. Il est ensuite chargé dans des wagonnets auto-déchargeurs qu'un traînage à chaîne conduit, soit aux stocks humides, soit à l'usine de séchage. Après séchage et enrichissement ou calcination, il est soit stocké sous hangars, soit chargé directement dans des wagons spécialisés, qui le transportent à Bône.

Usine d'embarquement à Bone. — Une voie ferrée, entièrement électrifiée, relie directement le gisement du Kouif au port de Bône.

L'installation d'embarquement, à Bône, permet le chargement des navires à la cadence de 800 tonnes à l'heure, avec possibilité de stocker 100.000 tonnes de phosphate.

NATURE DES PRODUITS

Phosphate tri-basique de chaux, de la qualité 65-70 % permettant la fabrication directe du superphosphate 16 %.

PRODUCTION

1949	645.018	tonnes
1950	692.908	—
1951	780.394	—
1952	575.392	—

PERSONNEL DE L'EXPLOITATION DU KOUIF

Effectif { Européens : 243 / Musulmans : 1.792.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Exploitation et Siège social : Le Kouif.

Adresse postale : Compagnie des phosphates de Constantine, Le Kouif Département de Constantine).

Adresse télégraphique : Phosphates Le Kouif Constantine.

Téléphone : 007, Tébessa.

Installation d'embarquement à Bône :

Adresse postale : Compagnie des Phosphates de Constantine, Palais Lecoq, Bône (Département de Constantine).

Adresse télégraphique : Phosphates Bône Constantine.

Téléphone : 31-03, Bône.

Bureau de Paris :

Adresse postale : 12, avenue Marceau Paris (8e).

Adresse télégraphique : Consphosoc, Paris. 34.

Téléphone : Balzac 37-62.

AGENT GÉNÉRAL DE VENTE POUR LA FRANCE ET L'ÉTRANGER

Comptoir des Phosphates de l'Afrique du Nord, 19, rue Hamelin, Paris (16e).

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES
DE

COUDIAT-TAGMA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.500.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Roger VIEILLARD, Ingénieur des Arts et Manufactures, 16, rue de Sèvres, Paris (7e), *Président, Directeur général.*
Gustave GASTU, Avoué honoraire, 8, rue Rohault-de-Fleury, Constantine.
Jules GASTU, Administrateur de Sociétés, 8, rue Rohault-de-Fleury, Constantine.
Jean CANTACUZÈNE, Ingénieur civil des Mines, 1, rue des Saints-Pères, Paris (6e).

DONNÉES FINANCIÈRES

3.000 actions d'une valeur nominale de 500 francs chacune.
Actions non cotées. Pas de dividende distribué au cours des cinq dernières années.

PERMIS D'EXPLOITATION

Permis d'exploitation de Coudiat-Tagma, commune mixte de Collo (département de Constantine) d'une superficie de 509 hectares délivré le 31 décembre 1931 pour plomb, zinc et métaux connexes.

Filons de galène et blende à gangue barytique encaissés dans des micaschistes et des gneiss granulitiques et des pegmatites.

Laverie gravimétrique à Coudiat-Tagma.

NATURE DES PRODUITS

Galène : Alquifoux et minerai de fonderie.

PERSONNEL OUVRIER

Exploitation totalement arrêtée.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : 8, rue Rohault-de-Fleury, Constantine.
EXPLOITATIONS : Gare, Robertville.
Ste des Mines de Coudiat-Tagma par Sidi-Mesrich (Constantine).
REPRÉSENTANTS EN FRANCE : Société d'Études et d'Explorations Minières, 41, boulevard Haussmann, Paris (9e). Tél. OPE. 62-10.

SOCIÉTÉ DES MINES
DU

DJEBEL AZERED

(S. O. M. I. D. A)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **12.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. SOF Jean.
PERROT Émile.
MANCA Jean.
PLATEL Georges.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 24.000 actions de 500 francs.
Parts de Fondateur : 4.800 parts sans valeur nominale.

DIRECTION

M. PERROT Émile, *Administrateur Délégué,* 8, rue d'Avignon, à Tunis.

CONCESSION

Situation : Contrôle Civil de Kasserine (Tunisie).
Superficie : 1.600 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Galène et Calamine.

PRODUCTION

1952 : Calamine : 495 tonnes.
Galène : 153 tonnes.

ADRESSE DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL : 8, rue d'Avignon à Tunis.
Téléphone : 00.19 Tunis.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DES KAOLINS
DU

DJEBEL-DEBAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **5.000.000** DE FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. LARCHEVÊQUE Pierre.
VANDERMARCQ François.
DESCOTTES Henri.
PALLIER Pierre.
BIED Pierre.
HERNY Maurice.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions non cotées.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. F. VANDERMARCQ.
PARRINELLO Hugues.

EXPLOITATIONS

1.900 hectares. Exploitations : Puits et galeries.

NATURE DES PRODUITS

Halloysite.

PRODUCTION

1951 :	Argiles kaoliniques	378	tonnes
—	Argiles réfractaires	1.090	—
1952 :	Argiles kaoliniques	2.031	—

PERSONNEL

Européens : 4.
Indigènes : 44.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège administratif : Limoges (Haute-Vienne), rue Gondinet, nº 17.
Siège social : Bône, 9, rue des Volontaires.
Adresse postale : 9, rue des Volontaires, Bône.
Téléphone : Bône : 27-71.

Exploitations :
Station de chemin de fer : Hammam-Meskoutine.
Adresse postale : Hammam-Meskoutine.
Téléphone : 9.

SOCIÉTÉ

DU

DJEBEL DJERISSA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **521.025.000** FRANCS.

M. Léon DE NERVO (Baron), *Président honoraire*, 60, rue de la Victoire, Paris.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri LAFOND, *Président*, 102, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.
Rémi BOISSONNAS, *Administrateur*, 56, rue de Provence, Paris.
Albert DE DIETRICH (Baron), *Administrateur*, 82, boulevard Malesherbes, Paris.
Alexander HAY, *Administrateur*, 42, Gracechurch Street, London E. C. 3.
Rodolphe HOTTINGUER, *Administrateur*, 38, rue de Provence, Paris.
André MALLET, *Administrateur*, 37, rue d'Anjou, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le Capital de 521.025.000 francs est divisé en 208.410 actions de 2.500 francs non amorties nominatives ou au porteur.

Les titres sont cotés à la Bourse de Paris.

		Cours moyen	Dividende brut distribué
1951	act. de Capital de 2.500 francs	24.705	1.150
	act. de 2.500 francs amorties de 500 francs	21.631	1.120

DIRECTION

MM. Henri LAFOND, *Président*, 102, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.
André DUBY, *Directeur général*, 1, square des Aliscamps, Paris.
Octave BIDET, *Secrétaire général*, 2, rue Lyautey, Paris.
Léon DE NERVO (Baron), *Ingénieur Conseil*, 60, rue de la Victoire, Paris.

SERVICES ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Le Service administratif et le Service commercial sont assurés par le Siège social, 60, rue de la Victoire, Paris (9e).

CONCESSION, TRAVAUX, CHEMIN DE FER ET PORT

Concession. — Concession du Djebel Djérissa (Tunisie) instituée par décret du 20 juin 1901, d'une superficie de 1.138 hectares.

Données générales sur les travaux. — L'exploitation a lieu à ciel ouvert, par gradins.

Chemin de fer, port. — La mine est desservie par un embranchement la reliant à la gare du Djérissa, sur la ligne des chemins de fer Tunisiens, de Tunis à Kalaa-es-Senam, et se trouve à 219 kilomètres du port d'embarquement de la Goulette.

Les minerais sont amenés à un stock se trouvant sur le terre-plein du canal de Tunis à la mer en face de la Goulette. Ils sont soit embarqués directement, soit mis en stock à l'aide de ponts roulants électriques sur des voûtes en béton armé.

L'embarquement se fait actuellement au moyen d'une courroie mécanique qui permet de charger environ 3.000 tonnes par jour.

NATURE DES PRODUITS

Hématite pure, en morceaux, tenant environ 55 % de fer, 2,5 % de manganèse.

PRODUCTION

1949	620.758 tonnes
1950	662.980 —
1951	778.020 —
1952	836.224 —

PERSONNEL OUVRIER

A fin 1952 : { Européens : 166. Indigènes : 1.017.

INSTITUTIONS OUVRIÈRES

La Société a construit sur place des maisons ouvrières, des écoles, des magasins, un hôpital et une église.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social :

Adresse postale : 60, rue de la Victoire, Paris (9e).
Adresse télégraphique : Moktaladid, Paris.
Téléphone : Pigalle 96-01 à 04.

Exploitation :

Station de Chemin de fer : Djérissa (Tunisie).
Adresse postale : M. le Directeur de l'Exploitation des Mines du Djébel Djérissa, Djérissa (Tunisie).
Adresse télégraphique : Minzrissa Djérissa.
Téléphone : n° 1 à Djérissa.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU

DJÉBEL-FELTEN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **100.000.000** DE FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques TANON, *Président-Directeur général*, 2, rue Auber à Alger.
Raoul NENARD, *Vive-Président*, 47, rue Vivienne, Paris (2e).
Louis BANNERY, *Administrateur*, 116, boulevard Davoust, Paris.
Pierre BERNARD, *Administrateur*, 146, boulevard du Telemly, Alger.
Claude TANON, *Administrateur*, 18, quai de Béthune, Paris (4e).
Marc THÉODORE, *Administrateur*.
LA HOLDING COLONIALE. Société Anonyme, *Administrateur* 47, rue Vivienne, Paris (2e).
LA Sté MINIÈRE DES GUNDAFA, *Administrateur*, 1, place Edmond Doutte, Casablanca.

DONNÉES FINANCIÈRES

378.750 actions de 100 francs (valeur nominale), dont 11.000 actions de jouissance en cours de regroupement par 25.

24.850 actions de 2.500 francs (valeur nominale).

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Jacques TANON, *Directeur général*, 2, rue Auber, Alger.
Eugène MATHIAN, *Directeur* en Tunisie, El-Akhouat, Tunisie.

CONCESSIONS

Concession Djebel Felten, département de Constantine (Algérie).
Concession El Akhouat, Tunisie.
Permis d'Exploitation, El Haouaria, Tunisie.

NATURE DES PRODUITS

Minerai de plomb et de zinc.

PRODUCTION

Reprise des travaux d'El Akhouat en 1946.

1947 :	20	tonnes de concentrés de plomb	à 60 %	métal.
1948 :	241	—	à 61,8 %	métal.
1949 :	313	—	à 60 %	—
1950 :	377	—	—	—
1951 :	631	—	—	—
1952 :	735	—	—	—
—	1.100	tonnes de concentrés de zinc	à 50 %	métal

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 14.
Indigènes : 100.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social
Adresse postale : 47, rue Vivienne, Paris (2e).
Téléphone : Gut. 83-10.

Direction générale : 2, rue Auber, Alger.
Téléphone : 699-99.

Exploitation : Mine d'El Akhouat (Tunisie).
Station de chemin de fer : El Akhouat, à 131 km. de Tunis.

COMPAGNIE MINIÈRE
DU

DJEBEL GUSTAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **50.000.000** DE FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Adrien-Louis BORIS, *Président-Directeur général.*
Henri DEPAGE, *Vice-Président.*
R. SAMUEL-LAJEUNESSE.
Paul BAGOT.
Raymond ANTHOINE.
René AUMAS.
Pierre EVRARD.
Jean SPINDLER.
Henri MAZET.
André WODON.
LES EXPLOITATIONS ÉLECTRIQUES ET INDUSTRIELLES
Sté MAROCAINE DE PARTICIPATIONS, *Administrateurs.*

DONNÉES FINANCIÈRES

20.000 actions de 2.500 francs.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Directeur général: M. Paul BAUDONNAT.

Services Administratifs: Les Exploitations Électriques et Industrielles, 154, rue de l'Université, Paris (7e).

Services Techniques: Syndicat Minier Africain « SYMAF », 112, rue du Commerce, Bruxelles.

CONCESSION

Concession du Djebel Gustar, Commune des Rhirhas, par Behagle (Département de Constantine).

Substances minérales exploitées : Blendes, Calamines, Galène.

Installations de traitement : Laverie gravimétrique et usine de flottation (en construction).

NATURE DES PRODUITS

Calamine calcinée.
Galène.
Alquifoux.
Blende, après achèvement de l'usine de flottation.

PRODUCTION

1951 : 4.204 tonnes de calamine. 642 tonnes de galène.	1952 : 397 tonnes de minerai de plomb. 202 tonnes de blende. 4.141 tonnes de calamine.

PERSONNEL

Européens : 10.
Indigènes : 300.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social :
Adresse Postale: 154-156, rue de l'Université, Paris (7e).
Adresse télégraphique: Lesexel Paris.
Téléphone: Invalides 26-00.

Exploitations :
Adresse Postale: Compagnie Minière du Djebel Gustar, par Behagle (Département de Constantine), Algérie.
Adresse Télégraphique: Djebel Gustar, Behagle.
Téléphone: Behagle no 1.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE
DU

DJEBEL HALLOUF

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **97.500.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Démétrius ZAFIROPULO, 28, rue Beaujon, Paris (8e).
Willy GITTENS, 26, rue d'Angleterre, Tunis.
Georges BOUBOULIS, 126, rue de la Faisanderie, Paris (16e).
Émile MICHENOT, 49, rue Cambon, Paris (1er).
Georges ZAFIROPULO, 73, cours Pierre-Puget, Marseille.

DONNÉES FINANCIÈRES

975.000 actions de 100 francs au porteur.

Exercice	1948 : 30	frs brut
—	1949 : 30	— —
—	1950 : 50	— —
—	1951 : 75	— —

Droit d'attribution d'actions gratuites :
Assemblée Extraordinaire du 25 novembre 1947 : Remise 2 actions pour une.
Assemblée Extraordinaire du 22 décembre 1948 : Remise 1 action pour une.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Willy GITTENS, Administrateur Délégué.
Louis POINAS, Directeur des exploitations.

CONCESSIONS

Concession du Djebel Hallouf (Tunisie).

Travaux. — Gisement filonien dans les calcaires sénoniens. Trois puits principaux avec installations électriques et pneumatiques complètes.

Traitement. — 2 laveries complètes pouvant traiter 200 tonnes par jour. 3 fours de fusion, 2 fours de raffinage du plomb pouvant produire 30 tonnes de plomb métal par jour.

Chemin de fer. — Chemin de fer privé de la Mine à Souk-El-Khemis (Tunisie).

NATURE DES PRODUITS

Minerai de plomb transformé sur place en plomb métal.

PRODUCTION

Plomb métal raffiné.

1948	2.080 tonnes
1949	1.629 —
1950	1.891 —
1951	2.611 —
1952	2.167 —

PERSONNEL OUVRIER

600 à 1.000 ouvriers environ.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social :

Adresse postale : 26, rue d'Angleterre, Tunis.
Adresse télégraphique : Fosdilla-Tunis.
Téléphone : 59-44.

Exploitations :

Station de Chemin de fer : Souk-El-Khemis (Tunisie).
Adresse postale : Mine du Djebel Hallouf, Souk-El-Khemis.
Téléphone : Djebel Hallouf, par Souk-El-Khemis.

Représentant en France :

Ste D'Études Minières Industrielles et Financières,
49, rue Cambon, Paris (1er). Opéra 47-60.

COMPAGNIE TUNISIENNE DES PHOSPHATES
DU

DJEBEL M' DILLA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **220.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Démétrius ZAFIROPULO, *Président.*
Émile MICHENOT, *Vice-Président délégué.*
Willy GITTENS, *Administrateur-Directeur général.*
Georges BOUBOULIS.
Jean BRUGERE.
Ernest CARNOT.
Joseph DESMARS. *administrateurs.*
André HAUMANT.
Louis RENAUDIN.
Georges ZAFIROPULO.

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital : A l'origine	16.000.000 frs.
Porté en 1923 à	21.400.000 —
— 1924 à	29.000.000 —
— 1925 à	40.000.000 —
— 1928 à	44.000.000 —
— 1947	176.000.000 —
— 1950	220.000.000 —

Divisé en 880.000 actions de 250 francs chacune entièrement libérées, dont 840.000 actions « A » et 40.000 actions « B » obligatoirement nominatives à vote plural.

A dater du 31 mars 1952, regroupement des actions « A » par échange de 10 actions de 250 francs nominal contre une action de 2.500 francs nominal.

Actions d'apport : 24.500 titres attribués à divers apporteurs.

CONCESSIONS

Le gisement du Djebel M'Dilla est compris dans le domaine du Gouvernement tunisien. Il est situé à une vingtaine de kilomètres de Gafsa.

Superficie : environ 2.240 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Ce gisement est constitué par deux couches rapprochées de deux mètres de puissance chacune, d'excellente qualité au point de vue physique et chimique. Il produit du minerai d'une teneur supérieure à 65 % de phosphates tribasiques.

PRODUCTION

	Tonnage de minerai extrait	Exportation du port de Sfax
1948	295.959	338.712
1949	304.334	352.985
1950	282.378	306.121
1951	345.735	398.405
1952	422.293	338.622

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social :

Adresse postale : 26, rue d'Angleterre, Tunis.
Adresse télégraphique : Æfosdilla, Tunis.

Correspondant a Paris : Société d'Études Minières Industrielles et Financières, 49, rue Cambon, Paris.
Téléphone : Opéra 47-60.

SOCIÉTÉ MINIÈRE
DU

DJEBEL TAZZEKA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **15.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre TERME, *Président, Directeur général.*
Alphonse BECCARI, *Administrateur.*
Albert ABT, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

15.000 actions de 1.000 frs.
15.000 parts
Société fondée en 1947.

CONCESSIONS

Permis d'exploitation et permis de recherches dans la région de Taza (Maroc).

NATURE DES PRODUITS

Galène. Stibine.

ADRESSE

SIÈGE SOCIAL : 38, rue du Général-Baumgarten, Taza (Maroc).
Téléphone : 305.
Adresse télégraphique : Mintazzeka Taza.

COMPAGNIE DES MINES
DU

DJEBEL TOUILA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **300.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Démétrius ZAFIROPULO, *Président du Conseil d'Administration.*
Willy GITTENS, *Administrateur-Directeur.*
Émile MICHENOT, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital social est de 300.000 francs et représenté par 3.000 actions de 100 francs chacune, entièrement libérées, dont 2.000 actions ont été remises à titre d'apport.

Il n'existe ni parts de fondateur, ni obligations.

DIRECTION

Au siège social, 26, rue d'Angleterre, Tunis.

CONCESSIONS

Permis d'exploitation du Djebel Loridga nº 58 (zinc et plomb).

ADRESSE DU BUREAU

SIÈGE SOCIAL : 26, rue d'Angleterre, Tunis.
Adresse postale : 26, rue d'Angleterre, Tunis.
Adresse télégraphique : Fosdilla, Tunis.
Téléphone : 59.44 à Tunis.

MINES
DE

DJERADA

Voir : Charbonnages Nord-Africains.

SOCIÉTÉ DES MINES DE DOUARIA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **32.225.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DESTOUMIEUX Paul, *Président-Directeur général*, 46, boulevard Inkermann à Neuilly-sur-Seine.
HARTH André, *Vice-Président*, 12, boulevard de Courcelles, Paris.
CHAILLEY-BERT Paul, 11, rue Monticelli, Paris. *Administrateur.*
GAILLOCHET Henri, 173, avenue Victor-Hugo, Paris. —
PACQUEMENT Jean, 38, rue de Courcelles, Paris. —
FORESTIER Vincent, 95, rue de Prony, Paris. —

SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

M. LOURDE Fred, 33, rue des Cerisiers, Colombes (Seine).

DIRECTION DES MINES TUNISIENNES

M. CARAYON André, *Directeur*, Place Amiral-Darrieux, Bizerte (Tunisie).
M. ROSE René, chef d'exploitation à Douaria par Sedjenane (Tunisie).

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital porté à 32.225.000 francs le 30 mai 1949 par l'émission de 9.430 actions de 100 francs entièrement libérées, émises contre espèces et souscrites.

Les actions sont regroupées depuis le 15 mai 1951 à raison de 25 actions anciennes pour 1 nouvelle. Le capital de 32.225.000 francs est divisé en 12.890 actions de 2.500 francs chacune.

Il y a 25.263 parts de fondateur.

La société n'a pas d'obligations en circulation.

	Dividendes	
Exercices	Actions	Parts
1948	20	87
1949	25	171
1950	750	213
1951	1.250	383

CONCESSIONS

En Tunisie :

Concession de Chouchet-ed-Douaria d'une superficie de 1.125 hectares, située dans le caïdat de Mateur, Contrôle civil de Bizerte (Tunisie).

La concession a été accordée par convention du Gouvernement tunisien du 11 septembre 1908, approuvée par décret du 25 du même mois

Exploitation à ciel ouvert.

La mine est reliée par un traînage particulier de 2.500 mètres à la gare de Sedjenane, ligne des Nefzas, Compagnie des Chemins de fer Tunisiens.

La société à acquis en fin 1949, les concessions de Taméra-Ganara, Bourchiba, Oued-bou-Zema, Ras-el-Radjel, Bou-Lanague, Djebell-Bellif et El-Harroch.

L'exploitation de Taméra-Ganara a commencé dès 1950.

Au port de Bizerte, les vapeurs sont chargés par appareils mécaniques continus.

En Algérie :

Concession du Djebel Téliouine sise commune mixte de l'Oued-Marsa (Constantine).

En France :

Plusieurs concessions dans l'Orne et les Côtes-du-Nord. Les principales ont été données en amodiation.

La Société est intéressée dans diverses affaires minières au Maroc.

NATURE DES PRODUITS

Minerais de fer. hématite en Tunisie. Carbonates en Normandie.

PERSONNEL OUVRIER

700 ouvriers en Tunisie.

Institutions ouvrières. — Maisons ouvrières, cantines, économats, écoles.

PRODUCTION

1952 :	Douaria :	Rocheux	77.582 tonnes,	Menu	18.294 tonnes.
	Tamera :	—	40.834 —	—	2.517 —

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social :

Adresse postale : 55, rue d'Amsterdam, à Paris (8e).
Adresse télégraphique : Douaria-Paris, 84.
Téléphone : Trinité 03-50.
— — 03-51.

En Tunisie :

Adresse postale : Société des Mines de Douaria, place Amiral-Darrieux, Bizerte (Tunisie).
Adresse télégraphique : Douaria Bizerte.

SOCIÉTÉ

DUBOIS FRÈRES

ET Cie

S. A. R. L. AU CAPITAL DE **85.000** FRANCS.

Gérant : M. Francis DUBOIS.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL.

M. Francis DUBOIS et Sté d'Électro-Chimie, d'Électro-Métallurgie et des Aciéries Électriques d'Ugine.

CONCESSIONS

4 gisements S.-O. de Meknès. 6.000 hectares. — 15 permis.

NATURE DES PRODUITS

Fluorine.

PRODUCTION

1.300 tonnes.

PERSONNEL

Européens : 3.
Indigènes : 95.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : MM. DUBOIS Frères, 3, rue Edmond-Rostand, Casablança.

Nota : Société reprise sous le nom de « Mines de Sainte-Marie ».

SOCIÉTÉ D'

EXPLOITATION ET DE RECHERCHES MINIÈRES DANS L'AFRIQUE DU NORD

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **10.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Lucien LEVY, *Président.*
René BESSIS. *Administrateur.*
François GUILLOT. —
Robert DUTERME. —
Charles TISSIER, *Administrateur Délégué.*

DONNÉES FINANCIÈRES

20.000 actions de 500 francs.

6.000 parts. s. v. n., remboursables à 400 francs par prélèvement de 20 % des super-bénéfices (265 francs remboursés au 1er juin 1952).

Pas d'obligations

Cours : Titres cotés à Tunis.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF, COMMERCIAL

Charles TISSIER, *Administrateur, Directeur général.*

CONCESSIONS

Sidi Et-Taya (Zaghouan, Tunisie) 130 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Galène et alquifoux.

PRODUCTION

Exploitation interrompue par suite des événements de guerre. Reprise à Sidi Et Taya en 1949.

1949	350	tonnes de galène
1950	500	— — —
1951	400	— — —
1952	395	— — —

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 1, rue de Constantine, Tunis.
Adresse postale : 1, rue de Constantine, Tunis.
Téléphone : 66-65.

Exploitation :

Sidi Et Taya.
Station de chemin de fer : Depienne.
Adresse postale : Mine de Sidi Et Taya, Zaghouan.

COMPAGNIE DES PHOSPHATES ET DU CHEMIN DE FER DE

GAFSA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **3.508.200.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Baron Léon de NERVO, *Président honoraire.*
Jacques PUERARI, *Président.*
Henri LAFOND, *Vice-Président.*
François BREYNAERT, *Vice-Président.*
Henry JAHAN, *Administrateur délégué.*
Hector BOURUET-AUBERTOT, *Administrateur.*
Alexander HAY, *Administrateur.*
Baron Pierre HELY D'OISSEL, *Administrateur.*
Rodolphe HOTTINGUER, *Administrateur.*
Eugène MIRABAUD, *Administrateur.*
Jean PALLIER, *Administrateur.*
Alfred ROUX, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 701.640 actions de 5.000 francs.

	Cours extrêmes	Dividende brut
1949	1.994-910	50
1950	1.155-646	50
1951	5.365-3.580	

Le capital initial de 18.000.000 de francs comprenait 36.000 actions de 500 francs, qui ont été divisées, à partir du 1er février 1913, en actions de 100 francs.

Le capital a été porté à 36.000.000 de francs par l'émission de 180.000 actions nouvelles de 100 francs (assemblées générales extraordinaires des 10 mai et 11 août 1920), puis à 39.000.000 de francs par la création de 30.000 actions de 100 francs à vote plural (assemblées générales extraordinaires des 26 mars et 24 mai 1927).

Au 1er juillet 1932, le capital de 39.000.000 fut divisé en 390.000 actions de 100 francs d'une seule catégorie.

Depuis le capital a été porté à 55.560.000 francs par émission au pair de 165.000 actions nouvelles (assemblées générales extraordinaires des 22 août et 18 novembre 1938).

Puis à 111.120.000 francs par incorporation au capital d'une somme de 55.560.000 francs prélevée sur réserves et élévation du nominal des actions de 100 à 200 francs (assemblée générale extraordinaire du 7 novembre 1940).

Puis le capital a été ensuite successivement porté à 116.940.000 francs divisé en 584.700 actions de 200 francs chacune (décision du Conseil d'Administration du 28 janvier 1946); puis 584.700.000 francs divisé en 1.169.400 actions de 500 francs chacune, par incorporation au capital d'une somme de 467.760.000 francs prélevée sur les réserves, en vue d'élever le nominal des actions de 200 à 500 francs et répartition et émission d'actions gratuites (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 20 janvier 1947); puis 1.169.400.000 francs divisé en 2.338.800 actions de 500 francs chacune (décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Action-

naires du 30 mars 1948); puis 1.754.100.000 francs divisé en 3.508.200 actions de 500 francs chacune (décision des assemblées générales extraordinaires des actionnaires des 13 décembre 1948 et 18 juillet 1949; puis 1.754.100.000 francs divisé en 701.640 actions regroupées de 2.500 francs chacune (décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 5 juin 1950); puis 3.508.200.000 divisé en 701.640 actions de 5.000 francs chacune (décision de l'Assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 27 décembre 1951).

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Direction générale :

MM. VIEUX, *Directeur général*, 60, rue de la Victoire, Paris (9e).
DUBOIS, *Directeur général adjoint*, 60, rue de la Victoire, Paris (9e)
LOUVEL, Inspecteur général de la Compagnie, 67, rue Marceschau, Tunis.
FRÖCHEN, Ingénieur en Chef des Services Techniques, 60, rue de la Victoire, Paris (9e).
LAUBROT, Directeur du Chemin de fer, Sfax (Tunisie).
DE FOURNAS, Directeur des Exploitations minières, Metlaou (Tunisie).
GAIME, Directeur du Domaine, Chahal (Tunisie).
WELS, Directeur des Services Agricoles, 19, rue de Grenoble, Tunis (Tunisie).

Agent général pour l'Europe :

Comptoir des Phosphates de l'Afrique du Nord, 19, rue Hamelin, Paris.

CONCESSIONS, TRAVAUX, CHEMIN DE FER ET PORT

Concession. — Concession de Gafsa, instituée par décret du 20 août 1896. Concession d'Aïn Moularès, instituée par décret du 9 janvier 1905.

Données générales sur les travaux. — Couches de phosphates de chaux appartenant au terrain éocène inférieur, exploitées par traçages et dépilages.

Exploitations situées à Metlaoui, Maxime-Pellé (Redeyef) et Moularès.

Chemin de fer et port. — Les exploitations sont reliées au port de Sfax par un chemin de fer concédé à la Société. Un embranchement minier les relie en outre à la gare d'Henchir-Souatir (ligne d'Henchir-Souatir à Sousse).

Embarquements au port de Sfax.

NATURE DES PRODUITS

Phosphates de chaux : qualités 58-63, 63-68 et 65-70.

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 500 environ.
Indigènes : 4.900 environ.

PRODUCTION ET LIVRAISONS

	Production :	Livraisons :
1948................	1.321.283 tonnes	1.288.430 tonnes
1949................	944.611 —	1.334.442 —
1950................	1.085.552 —	1.206.292 —
1951................	1.174.704 —	1.651.452 —

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : 60, rue de la Victoire, Paris (9e).
Adresse télégraphique : Gafsax, Paris-22.
Téléphone : Trinité 87-64.

EXPLOITATIONS :

Stations de Chemin de fer : Philippe-Thomas, Metlaoui.
Adresse postale : M. le Directeur des Exploitations Minières de la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa, Metlaoui (Tunisie).
Adresse télégraphique : Enim Metlaoui.
Téléphone : N° 1, Metlaoui (Tunisie).

SOCIÉTÉ MINIÈRE ET AGRICOLE
DU

GARN-ALFAYA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **138.130.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DUCKRO Fernand.
PORTERET Pierre.
VIEILLARD Roger.
LESCURE Aimé.
THIBONNIER Paul.
WAREMBOURG Achille.
S^té des Mines de BOUDOUKHA, 16, rue le Peletier à Paris (9e).

DONNÉES FINANCIÈRES

1.381.300 actions de 100 francs entièrement libérées.
Pas de parts de fondateur ni d'obligations.
Dividendes distribués :
Exercice 1948. Dividende : 8 francs net pour action nominative,
7 francs net — — au porteur.

DIRECTION

MM. DUCKRO Fernand, *Président du Conseil d'Administration.*
VIEILLARD Roger, *Directeur Général.*
LESCURE Aimé, *Directeur à l'Exploitation à Garn-Alfaya.*

CONCESSIONS

Exploitation des gisements de mines de zinc et plomb argentifère sises dans le contrôle civil du Kef (Caïdat de Tadjérouine, Tunisie).

PRODUCTION

1948	526	tonnes
1949	212	—
1950	589	—
1951	1078	—
1952	1249	—

PERSONNEL

Européens : 18.
Indigènes : 150.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 27, rue Laffitte, Paris (9e).
Téléphone : PROvence 92-64.
Siège administratif : 16, rue Le Peletier à Paris (9e).
Téléphone : PROvence 30-27.

Exploitations :
Adresse : Société Minière et Agricole du Garn-Alfaya par Tadjérouine (Tunisie).
Station de Chemin de fer : Tadjérouine.
Adresse télégraphique : Mines Garn-Alfaya Tadjerouine (Tunisie).
Téléphone : 10 Tadjérouine.

SOCIÉTÉ DES MINES DE PLOMB DE

GUENFOUDA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **20.000.000** DE FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre PARO, *Président délégué, Directeur général.*
André CARTA
André BOURGOIN
Albert BREITEL
Gabriel DAMITIO
Jacques TORT

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 20.000.
Parts de Fondateur : 12.000.
Cours des Actions : Non cotées en bourse.
Société constituée en Novembre 1947.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Directeur général : M. Pierre PARO, I. C. M.

CONCESSION

Situation : Région d'Oujda.
Superficie : 150 km² environ.
Mode d'exploitation : Par puits et galeries.
Laverie : Capacités 100 t. par mois de minerai marchand. en marche depuis le mois de Novembre 1948.

NATURE DES PRODUITS

Galène.

PRODUCTION

1948, Première année : 20 tonnes.
1949 100 —
1950, 1951, 1952 } Recherches.

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 4.
Indigènes : 50.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social : 44, place de France à Casablanca.
Adresse postale : 44, place de France à Casablanca.
Adresse télégraphique ; Mingfouda.
Numéro téléphonique : Casablanca A. 80.61.

Exploitation :
Station de Chemin de fer : Gare de Guenfouda.
Adresse postale : 14, rue des Lois à Oujda.
Adresse télégraphique : Mingfouda Oujda.
Numéro téléphonique : Oujda 7.02.

SOCIÉTÉ DES MINES DE ZINC
DU

GUERGOUR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL ACTUEL DE **63.050.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques FAURE, *Président, Directeur général*, 199, avenue Victor-Hugo, Paris.
Henry CHABERT, *Administrateur*, 78, rue de l'Université, Paris.
Fred FAURE, *Administrateur*, 199, avenue Victor-Hugo, Paris.
Gabriel PORTIER, *Administrateur*, 96, avenue Henri-Martin, Paris.
Hugues GROS, *Administrateur*, Domaine de Gondole, Le Cendre (Puy-de-Dôme).
Sté des Mines de Fer de Giraumont, représentée par M. Jacques AGUILLON, 2, rue du Cirque, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital actuel de : 63.050.000 francs, divisé en 25.220 actions de 2.500 francs, entièrement libérées, au porteur ou nominatives, au choix des Actionnaires.

Les titres sont cotés aux Bourses de Paris et de Lille.

La Société n'a pas d'obligations en circulation.

CONCESSIONS

Concession de zinc, plomb et métaux connexes du Kef-Semmah (Algérie) (30 janvier 1899), d'une superficie de 2.633 hectares 19 ares.

Concession de zinc et plomb de Boukedema (Algérie) (21 novembre 1906), d'une superficie de 565 hectares.

Concession de zinc d'Aïn-Roua (Algérie) (20 janvier 1905), d'une superficie de 694 hectares.

Concession de fer du Djebel-Anini (Algérie) (18 avril 1879), d'une superficie de 940 hectares 37 ares.

NATURE DES PRODUITS

Calamines.

PRODUCTION

1951 : 9.568 t de minerai marchand calciné.
1952 : 8.369 t — — —

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 30.
Indigènes : 250.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : 11, rue Saint-Florentin, Paris (8e).
Téléphone : Opéra 30-58.

EXPLOITATION :

Station de Chemin de fer : Sétif.
Adresse postale : Aïn-Sedjera, par Lafayette (Algérie).
Adresse télégraphique : Zingour, Aïn-Roua.
Téléphone : N° 1, Aïn-Roua.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU HAUT-GUIR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **400.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques AGUILLON, *Président.*
Étienne du CASTEL, *Président d'honneur.*
Henry PAGEZY, *Administrateur délégué.*
Paul MOURGNOT, *Administrateur.*
Gaston DE CAQUERAY, —
Marcel PEYROUTON —
Georges ANSLEY —
Yves DELAGE —
René ROUILLE, *Administrateur.*
Sté PENARROYA-MAROC.
OMNIUM D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS.
Sté Minière de l'OUED RABAH et DAIS.

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital : 400.000.000 de francs divisé en 400.000 actions de 1.000 francs.

CONCESSIONS

Siège des Exploitations : Beni-Tadjit par Talsint (Région de Meknès).

NATURE DES PRODUITS

Minerai de plomb et de zinc.

PRODUCTION

1951 : 3.098 tonnes de galène.
1952 : 4.441 — —

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : 1, Rond-Point Saint-Exupéry, Casablanca.
Adresse télégraphique : Pollux Casablanca.
Téléphone : 281.16 et 281-17.
EXPLOITATIONS :
Adresse postale : Beni-Tadjit, Maroc.
Adresse télégraphique : Minangir Beni-Tadjit.
Téléphone : 3 à Beni-Tadjit par Bou-Denib.
REPRÉSENTANT EN FRANCE : Sté Minière et Métallurgique de Penarroya, 12, place Vendôme, Paris (1er).
Téléphone : Opéra 42-00.

SOCIÉTÉ INTERNATIONALE D'EXPLOITATION MINIÈRE
AU MAROC

INTERMINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.000.000 DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. G. FODOR, *Président.*

DIRECTION

M. D. TEXIER, *Administrateur délégué.*

NATURE DES PRODUITS

Manganèse.

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 25
Indigènes : 300.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 179, route des Ouled-Ziane, Casablanca (Maroc).
Adresse postale : B. P. 480.
Adresse télégraphique : Intermine.
Téléphone : 413-51 et 415-50.

EXPLOITATIONS :
Mines de Tanourat (manganèse).
Station de Chemin de fer : El Aioun (Maroc oriental).
Mines de Narguechoum (manganèse).
Station de Chemin de fer : Taourirt (Maroc oriental).

SOCIÉTÉ DES MINES DE L'

ISSOUGRI

SOCIÉTÉ ANONYME CHÉRIFIENNE AU CAPITAL DE **72.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques BARDOUX, *Président*, 11, rue Mérimée, Paris.
Albert BELLANGER, *Administrateur délégué*, 36, rue de la Pompe, Paris.
Pierre CELIER, *Administrateur*, 3, rue de la Manutention, Paris.
François DE FLERS, *Administrateur*, 140, avenue Victor-Hugo, Paris.
Maurice HALMAGRAND, *Administrateur*, rue des Chataigniers, Anfa supérieur, Casablanca (Maroc).
Henri LAFOND, *Administrateur*, 102, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.
André MALLET, *Administrateur*, 37, rue d'Anjou, Paris.
Rémi BOISSONNAS, *Administrateur*, 56, rue de Provence, Paris.
Pierre PALMARO, *Administrateur*, 39, rue Branly, Casablanca (Maroc).
Jean PETIN, *Administrateur*, 56, rue de Varenne, Paris.
Louis SABLE, *Administrateur*, 6, rue des Cavaliers de Cerercy, Casablanca.
Émile TASTET, *Administrateur*, 14, avenue Poeymiran, Casablanca (Maroc).
BUREAU de RECHERCHES et de PARTICIPATIONS MINIÈRES 27, avenue Urbain-Blanc à Rabat.

DIRECTION

M. Lucien SIBILOT, *Directeur général.*
M. Pierre GADAIX, *Directeur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est divisé en 72.000 actions de 1.000 francs. Il n'existe ni part ni obligation. Les actions ne sont pas cotées.

CONCESSIONS

La Société détient une participation importante dans la Société des Mines de Bou-Skour, elle est, en outre, titulaire de permis pour minerai de cuivre dans le Sud du Maroc, au Sud-Est de Marrakech.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 26, rue Michel-de-l'Hospital, Casablanca.
DIRECTION TECHNIQUE : 6, rue de la Rochefoucauld, Paris.
Téléphone : Trinité 63-90.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE

MAROCAINE D'EXPLOITATIONS MINIÈRES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **6.000.000** DE FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Paul GILLE, *Président-Délégué.*
Robert CALLON.
Éric GILLE.
Claude GILLE.

DONNÉES FINANCIÈRES

60.000 actions de 100 frs chacune, non cotées.

DIRECTION

M. Claude GILLE, B. P. 53 Safi.
Téléphone : Safi 23-23.

EXPLOITATIONS

Participations aux exploitations de :
Sidi Rahmoun (minerais de plomb et cuivre).
Zoregh.

ADRESSE

Bureau à Paris : 39, rue Scheffer, Paris (16e).
Téléphone : Pas. 11-98.

SOCIÉTÉ

MAROCAINE DE MINES ET DE PRODUITS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME CHÉRIFIENNE AU CAPITAL DE **157.500.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. René ARBILLOT, *Président du Conseil d'Administration.*
Jean-Claude LANTZ, *Administrateur-Délégué.*
René GAILLARD, *Administrateur.*
Georges GUILLIN —
Pierre LE VERRIER —
A.-F. LODEIZEN —
Henri ROBERT —
Victor THIÉBAULT —
Lucien TRICHET —

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital social, de 157.500.000 francs marocains, est divisé en 63.000 actions de 2.500 francs chacune, toutes intégralement libérées. Les parts de fondateur créées lors de la constitution de la Société ont été échangées contre des actions incorporées au capital. La Société n'a encore jamais procédé à des émissions d'obligations.

L'action de la Société Marocaine de Mines et de Produits Chimiques est actuellement cotée à la Bourse de Paris (Marché des Courtiers) ainsi qu'à l'Office de cotation des Valeurs Mobilières de Casablanca.

DIRECTION GÉNÉRALE
SERVICES ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAUX

MM. Jean-Claude LANTZ, *Administrateur-Délégué.*
René LORIOT, *Directeur.*
Pierre TARAVET, *Directeur-Adjoint.*

DIRECTION TECHNIQUE

MM. Charles RIVA, Ingénieur civil des Mines, Ingénieur en Chef.
Hanifi KADI, Ingénieur civil des Mines, Conseiller technique.

CONCESSIONS

Gisement des Ait-Amar, situé à 35 kilomètres au Nord de Oued-Zem. Superficie : 16, 2 km. Exploitation à ciel ouvert.

NATURE DU PRODUIT

Minerai de fer oolithique silurien.

PRODUCTION

3 à 400.000 tonnes par an en marche normale.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social :

Adresse postale : Boite postale nº 269, Casablanca.
Adresse télégraphique : Maromines Casablanca.
Téléphone : 616-41 et 616-42.

Exploitations :

Station de Chemin de fer : Embranchement particulier des Ait-Amar.
Adresse postale : Boîte postale nº 1, Oued-Zem.
Adresse télégraphique : Minamar Oued-Zem.
Téléphone : 99, Oued-Zem.

Représentant en France :

Société d'études chimiques et minières, 4, rue Lord-Byron, Paris.

SOCIÉTÉ

MÉTAUX ET PRODUITS CHIMIQUES

Société anonyme au capital de 75 millions de francs.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Vincent BERGER, *Président.*
TRANIE, *Administrateur-Délégué.*
Joseph ABT, *Administrateur.*
Henri BERGER, —
Henry ESKENAZY, —
Albert LASAILLY, —
Raoul NENARD, —
BOUVIER —
GUILLANTON, *Représentant la Banque de l'Indochine, Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital de 75 millions, soit 75.000 actions de 1.000 frs.
30.000 parts de fondateur.

DIRECTION

Administrateur-Délégué : M. TRANIE.
Directeur d'exploitation : M. TRUCHE

NATURE DES PRODUITS

Antimoine métal,
Sulfate et oxychlorures de cuivre,
Sulfhydrate de sodium.

PERSONNEL

Européens : 17
Indigènes : 90

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 81, avenue Moinier, Casablanca.
Adresse postale: Boîte postale nº 100, Casablanca.
Adresse télégraphique: Minedafa-Casablanca.
Téléphone: 263-88.

Usine :
Station de chemin de fer: Casablanca.
Adresse postale: Km. 7, route de Camp-Boulhaut, Casablanca.
Téléphone: 416-46.

Bureau correspondant en France : Sté Métaux et Produits chimiques.
Adresse postale : 8, Square Chanton, Neuilly-sur-Seine.
Téléphone: MAIllot 56-21.

SOCIÉTÉ DES MINES DE FER DE

MILIANA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **50.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. André HUGUIER.
Émile LIPPENS.
Léon FALLEUR.
Raymond BUURMANS.
Jean LIPPENS.
Henri LIPPENS.
André SALZE.

DONNÉES FINANCIÈRES

200.000 actions ordinaires hors cote, coulisse, Paris.
Dividende brut de l'exercice 1949 : néant.
1950 : 20 francs.
1951 : 30 francs.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. Emmanuel FREYCENON, *Directeur,* à Philippeville (Algérie).

CONCESSIONS

Siège de Philippeville	Aïn ben Merouane	674 Ha	Département de Constantine
	Fendeck	779 Ha	
	Filfila	1.676 Ha	
Siège de Breira	Beni Akkl	4.476 Ha	Alger
Permis de recherche	Siège de Rouina	541 Ha	Alger.

Exploitations par galeries à flanc de coteau.

NATURE DES PRODUITS

Minerais de fer. — Pyrites.

PRODUCTION

	Pyrite	Minerai de fer
1949	32.705 tonnes	28.548 tonnes
1950	25.075 —	36.346 —
1951	31.450 —	36.702 —
1952	24.010 —	80.921 —

PERSONNEL OUVRIER

Personnel ouvrier (normal)	El Halia	Bréira	Rouina.
Européens :	50	20	5
Indigènes :	500	330	100

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : Francis-Garnier (Algérie).
Exploitations : Philippeville, Bréira, Rouina.
Station de Chemin de fer : Philippeville, Rouina.
Adresse postale : Philippeville, Francis-Garnier, Rouina.
Adresse télégraphique : Rouifer Philippeville.
Téléphone : Philippeville inter 02, Francis-Garnier 01, Rouina 01.
Représentants en France et a l'Étranger :
Agent général : F. HAEBERLIN Ltd. 5, Whittington avenue, London.
Agent pour la France : J. PEQUIN et Compagnie, 2, rue Pasquier, Paris.

MINERAIS ET MÉTAUX

(Voir pages blanches)

MINES ET GRAPHITE DU MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE **75.750.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Vincent BERGER, *Président*, 81, avenue Moinier, Casablanca.
Marc THÉODORE, *Vice-Président*, 1, rue Saint-Georges, Paris.
Louis TOUNY, *Administrateur*, 9, rue de Toul, Casablanca.
George MERCIÉ, *Administrateur*, rue B.-Clémenceau, Paris.
Henri BERGER, *Administrateur*, 81, avenue Moinier, Casablanca.
Pierre CORBIN, *Administrateur*, 68, boul. Maurice-Barrès, Neuilly-sur-Seine.
L. TOUNY Fils, *Administrateur*, 91, rue Gay-Lussac, Casablanca.
Raymond WOLFF, *Administrateur*, 3, rue Lafayette, Casablanca.

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital de 75.750.000, divisé en 151.500 actions de 500 francs chacune, entièrement libérées.

Aucune part de fondateur. Aucune obligation.

Actions introduites en Bourse de Casablanca en mai 1947.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Dirigés par M. Vincent BERGER et M. Raymond WOLFF, *Administrateur-délégué.*

CONCESSIONS

Permis d'exploitation nº 31 et permis de recherche nº 20.280 et 20.068 à Frag-el-M'Ha près de Sidi-Bou-Othmane.

Superficie : 4.800 hectares.

Exploitation à ciel ouvert, en puits et galerie, usine de broyage par ventilation air, laverie par flottation et four de séchage en cours d'installation.

NATURE DES PRODUITS

Graphites cryptocristallins.

PRODUCTION

1951	300 tonnes.
1952	200 —

PERSONNEL OUVRIER

4 Européens.
60 Indigènes.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : 33, rue de Pelli, Casablanca (Maroc).
Adresse télégraphique : Migrama Casablanca.
Téléphone : 257-35 et 267-12.

EXPLOITATIONS : Frag el M'ha.
Station de Chemin de fer : Sidi-Bou-Othmane, par Marrakech-Médina.
Autobus : Sidi Bou Othmane-Marrakech.
Téléphone : 1 à Sidi-Bou-Othmane.

MINES ET FONDERIES TUNISIENNES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **27.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. GÉRARD Robert, *Président.*
GAUTHRON Eugène, *Administrateur délégué.*
BONGARTS-LEBBE Henri.
GIUDICELLI René.
HOTTINGUER Jean C.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est divisé en 27.000 actions de 1.000 francs non cotées en Bourse. Il n'existe ni parts ni obligations.

NATURE DES PRODUITS

La Société exploite la fonderie de plomb de Bizerte-Zarzouna.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATION

SIÈGE SOCIAL : *Adresse postale :* Société Mines et Fonderies Tunisiennes, 40, rue Marceschau, Tunis.
Adresse télégraphique : Bongarts, Tunis.
Téléphone : Tunis 72-41.

EXPLOITATION :
Adresse postale : Fonderie de plomb de Zarzouna, Bizerte.
Téléphone : 2-23, Bizerte.
Représentants en France : Société Franco-Marocaine, 35, rue Saint-Dominique (7e).
Téléphone : Invalides 20-12.

SOCIÉTÉ ANONYME
LES

MINES RÉUNIES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **6.515.000** FRANCS BELGES.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Maurice van der REST, *Président et administrateur délégué.*
Henri BUTTGENBACH, *Administrateur.*
André HAMOIR, *Administrateur.*
Édouard ROLIN-JAECQUEMYNS, *Administrateur.*
Étienne ROLIN (Baron), *Administrateur.*
Jean ROLIN (Baron), *Administrateur.*
Étienne van der REST, *Administrateur.*
Henri van der REST, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

68.407 actions de 100 francs belges.
Exercice 1950, dividende de 44 francs net.

DIRECTION

MM. Maurice van der REST, *Direction générale, Administrateur délégué,* 22, avenue Marnix à Bruxelles.
Raymond BLOMART, *Direction en Tunisie, Ingénieur Directeur,* Sidi-Amor-Ben-Salem.

CONCESSIONS

Exploitation à Sidi-Amor-Ben-Salem, contrôle civil du Kef, caïdat de Tadjérouine
Exploitation en carrière : gradins droits.
Exploitation au fond : tranches montantes avec remblayage.

NATURE DES PRODUITS

Galène.

PRODUCTION

Minerai à 70 % de plomb :

1949	2.898 tonnes
1950	2.840 —
1951	2.700 —
1952	2.681 —

PERSONNEL

1952 : Européens : 66.
Indigènes : 293.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 22, avenue Marnix, Bruxelles.
Adresse télégraphique : Minereusim Bruxelles.
Téléphone : Bruxelles : 11.80-90 (3 lignes).
Exploitation :
Adresse postale : Sidi Amor Ben Salem (Tunisie).
Adresse télégraphique : Mines Réunies Tadjérouine.
Téléphone : 2, Tadjérouine.

COMPAGNIE

MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **200.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. J. E. GUGENHEIM.
René GUGENHEIM.
CRÉDIT MAROCAIN.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions: 80.000 de 2.500 francs.
Obligations: 2.500 de 2.000 francs.

NATURE DES PRODUITS

Oxyde de fer pigmentaire.
Minerai de fer.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 1, rue Horace-Guérard, Casablanca.
Adresse postale : Boîte postale 885, Casablanca.
Adresse télégraphique : Comimetall, Casablanca.
Téléphone : 615-51, 615-52 et 276-52.

SERVICES ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL A PARIS :
Adresse : Compagnie Minière et Métallurgique, 48, rue Cambon, Paris.
Adresse télégraphique : Comimetall, Paris.
Téléphone : Opéra 64-48 (3 lignes groupées).

SUCCURSALES :
Alger : 7, rue Péguy. Tél. : 364-13.
Tunis : 4, rue du Portugal. Tél. : 76-89.
Dakar : 22, rue de Thann. Tél. : 24-51.

EXPLOITATIONS :
Mine de Kettara et usine de Marrakech.
Station de Chemin de fer : Marrakech.
Adresse postale : Boîte postale 135, Marrakech.
Adresse télégraphique : Comimetall, Marrakech.
Téléphone : Marrakech 32-24.

SOCIÉTÉ DES MINES DE SEL DE MOGADOR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. André BRIDAY.
Jean CRUCHET.
Pierre DESPUJOLS.
Jacques LE VAVASSEUR.
Roger SAINT-SIMON.
René VIRLOGEUX.
Francis WEISS.

DONNÉES FINANCIÈRES

30.000 actions de 1.000 frs et 4.000 parts de fondateur.
La société a été constituée en 1948 et les titres n'en sont pas cotés.

DOMAINE MINIER

10 permis de recherche et 3 permis d'exploitation, de 1.600 hectares chacun.

Le gisement principal consiste en un massif triasique de sel gemme en rapport avec l'anticlinal du Djebel Amsitten. Le massif affleure dans les salines d'Azelah et des Ida ou Azza.

NATURE DES PRODUITS

Produits marchands : sel ignigène, sel égrugé, sel de bassin.

PRODUCTION

1952 : sel ignigène.. 34.000 kgs.
— sel de bassin. 1.077 tonnes.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Ida ou Azza.
Adresse postale : Ida ou Azza, par Mogador.
SIÈGE ADMINISTRATIF : 10, avenue de Champagne, Rabat.
EXPLOITATION : Saline des Ida ou Azza.

COMPAGNIE GÉNÉRALE
DU
MOGHREB

Société anonyme au capital de **10.000.000** de francs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Louis de LAUNAY, *Administrateur-Délégué.*
Ernest BURY, *Administrateur.*
André JOUBERT, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital divisé en 100.000 actions de 100 frs.
Dividende ex. 1950, actions : 6 frs.
Dividende ex. 1951, actions : 6 frs.

NATURE DES PRODUITS

Minerai de manganèse

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Bureaux : 10, place de France, Casablanca.
Adresse télégraphique : Comimo.
Téléphone : 239-06.

Représentant en france :
André JOUBERT, 46, rue Vivienne, Paris.

COMPAGNIE DES MINERAIS
DE FER MAGNÉTIQUE DE

MOKTA EL HADID

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **294 600.000** FRANCS.

L'objet principal de la Société est l'exploitation des gisements de minerai de fer qu'elle possède en Algérie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Léon DE NERVO (Baron), *Président, Directeur général*, 60, rue de la Victoire, Paris.
Henri LAFOND, *Vice-Président*, 102, avenue du Roule, Neuilly-sur-Seine.
Louis BEIGBEDER, *Administrateur*, 2, rue Decamps, Paris.
Rémi BOISSONNAS, *Administrateur*, 56, rue de Provence, Paris.
Hector BOURUET-AUBERTOT, *Administrateur*, 106, rue de l'Université, Paris.
Alexander HAY, *Administrateur*, 42, Gracechurch Street, Londres E. C. 3.
Robert LEMAIGNEN, *Administrateur*, 2, rue Lord-Byron, Paris
Jacques PUERARI, *Administrateur*, 56, rue de Provence, Paris.
Bernard SAINT-OLIVE, *Administrateur*, 13, rue de la République, Lyon.
Cie DE PONT-A-MOUSSON, 2, rue Henri-Rochefort, Paris, place Camille-Cavallier, Nancy.

DIRECTION

MM. L. DE NERVO (Baron), *Président, Directeur général*, 60, rue de la Victoire, Paris.
André DUBY, *Directeur général*, 1, square des Aliscamps, Paris.
Octave BIDET, *Secrétaire général*, 2, rue Lyautey, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 294.600.000 francs est divisé en 182.372 actions de capital de 1.500 francs et 14.028 actions de puissance amorties de 1.500 francs, nominatives ou au porteur.
Les titres sont cotés à la Bourse de Paris.

Années		Cours moyen	Dividende brut distribué
1948	action de capital de 500 frs	16.291	300
	action de jouissance amortie de 500 frs	15.646	275
1949 [1]	action de capital de 500 frs	8.545	200
	action de jouissance amortie de 500 frs	8.006	175

1950	action de capital de 500 frs	6.453	225
	action de jouissance amortie de 500 frs	5.879	200
1951	action de capital de 1.500 frs	22.414	1.350
	action de jouissance amortie de 1.500 frs	20.480	1.275

1. Les cours de 1949 ont été calculés en tenant compte de l'augmentation de capital de 147.300.000 à 294.600.000 francs, décidée par l'Assemblée générale extraordinaire du 18 juillet 1949.

SERVICES ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Le service administratif et le service commercial sont assurés par le siège social, 60, rue de la Victoire, Paris (9e).

CONCESSIONS, TRAVAUX, CHEMIN DE FER ET PORT

Algérie :

Département d'Oran :

Concession de Baroud (décret du 8 janvier 1908) d'une superficie de 436 hectares, exploitée.

Concession de Camérata (décret du 9 février 1883) d'une superficie de 942 hectares, exploitée.

Concession de Dar-Rih (décret du 22 février 1899) d'une superficie de 613 hectares, exploitée.

Concession de Sidi-Safi (décret du 9 février 1926, d'une superficie de 2.060 hectares, exploitée.

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES TRAVAUX

Dans la région de Bénisaf (département d'Oran), l'exploitation a lieu partie à ciel ouvert et partie souterrainement.

Les Mines de Bénisaf sont desservies par un Chemin de fer appartenant à la Compagnie. L'embarquement se fait directement des wagons dans les bateaux, au moyen d'une courroie mécanique. Le port de 17 hectares, dont la Compagnie a obtenu la concession, a été établi à ses frais et par ses soins

NATURE DES PRODUITS

Hématite tenant de 50 à 55 % de fer.

PRODUCTION

Années	Production tonnes
1949	217.650
1950	213.801
1951	202.042
1952	210.480

PERSONNEL

Européens : 190. — Indigènes : 660.

Institutions ouvrières. — A Bénisaf, la Compagnie a construit sur place des maisons ouvrières, des écoles, un hôpital et des magasins.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : 60, rue de la Victoire, Paris (9e).
Adresse télégraphique : Moktaladid, Paris.
Téléphone : Pigalle 96-01 à 96-04.

EN ALGÉRIE :

Mines de Bénisaf.
Station de Chemin de fer : Bénisaf et Aïn-Témouchent (Algérie).
Adresse postale : M. le Directeur de l'Exploitation des Mines de Mokta el Hadid à Bénisaf (département d'Oran), Algérie.
Adresse télégraphique : Tafna Bénisaf.
Téléphone : 0-01 Bénisaf.

AU MAROC :

Direction : M. l'Ingénieur, Chef des Services Miniers de la Compagnie de Mokta el Hadid, 44, place de France, Casablanca.
Adresse postale : Boîte postale 241, Casablanca.
Adresse télégraphique : Mokta-Casablanca.
Téléphone : A. 44-11, Casablanca (Maroc).

SOCIÉTÉ
LE
MOLYBDÈNE

Société anonyme au capital de **18.500.000** francs
divisé en 185.000 actions de 100 francs

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Eugène-Léonard GUERNIER, *Président Directeur général.*
Charles VON DER WEID, *Administrateur.*
Henri SIMON. —
Jean-Marie VINSON. —
Raymond MEYNIAL. —
Martial PITAVINO. —
BUREAU DE RECHERCHES ET DE PARTICIPATIONS MINIÈRES, *Administrateur.*
M. Paul GENEUX. —
ÉTABLISSEMENTS CHARLES BERTOLUS. —
M. Jean CANTACUZÈNE. —

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 185.000 actions de 100 frs.
Parts : 16.000 parts de fondateur de catégorie A.
30.000 parts bénéficiaires de catégorie B.

Cours des actions :

	plus haut	plus bas
1950	873	298
1951	1230	500
1952	990	650 jusqu'au 3-6-52.

Dividende 1948 : 5 % net.
Répartition du bénéfice :
5 % à la Réserve légale
6 % au Capital social.
Sur le solde : 10 % au Conseil d'Administration.
Répartition du surplus : 70 % aux actions.
25 % aux parts de fondateur de catégorie A.
5 % aux parts bénéficiaires de catégorie B.

DIRECTION

Siège social a paris :
MM. E.-L. GUERNIER, *Président, Directeur général.*
E. HOFFMANN, *Secrétaire général.*
Directeur de l'Exploitation : M. P. DOLISIE.

CONCESSION

Azegour, par Amismiz, par Marrakech (Maroc).

NATURE DES PRODUITS

Minerais de Molybdène
Minerais de Chalcopyrite.
Minerais de Scheelite.

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 30
Indigènes : 400.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : 59, rue de Châteaudun, Paris.
Adresse télégraphique : Molybdène-Paris.
Téléphone : Trinité 97-29.

EXPLOITATIONS : Azegour
Adresse postale : Azegour, Poste Amismiz par Marrakech (Maroc).
Adresse télégraphique : Molybdène-Amismiz.
Téléphone : 10.6. Amismiz.

Bureau à Casablanca, 81, rue Colbert.
Boîte postale : 754.
Téléphone : A. 49-08.

COMPAGNIE MINIÈRE
DU
M'ZAITA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **500.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean DE BEAUMONT, *Président.*
SIMONIS DE DUDEZEELE, *Administrateur.*
DE PELLEGARS-MALHORTIE, *Administrateur.*
PEYRAUD, *Administrateur.*
PAGEZY, *Administrateur.*
GRANDET, *Administrateur.*
MINERAIS ET MÉTAUX, S. A., *Administrateur.*
DE LA BOUILLERIE, *Administrateur.*
DE CENIVAL, *Administrateur.*
DUBOIS, *Administrateur.*
DUJOUR, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

2.000.000 d'actions au nominal de 250 frs.

	Cours des actions :		Dividendes :
	P.H	P.B	
1948	2.015	760	20 francs net
1949	1.840	920	néant
1950	1.560	759	20 francs net.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Jean DE BEAUMONT, *Président, Directeur général.*
Louis HERNANDEZ, *Directeur d'exploitation,* Tocqueville (Algérie).

CONCESSIONS

Djebel M'Zaita près de Tocqueville : 1.856 hectares amodiés; exploitation souterraine; câble aérien de 3 kilomètres; embranchement particulier 13 kilomètres.

NATURE DES PRODUITS

Phosphate de chaux en roches criblées pour la sidérurgie et l'industrie électrochimique. — Phosphate moulu pour emploi direct dans l'agriculture.

PRODUCTION

1948	56.934	tonnes
1949	48.501	—
1950	76.642	—
1951	102.285	—
1952	127.195	—

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 30 environ. — Indigènes : 1.000 environ.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 13, rue N.-D. des Victoires, Paris (2e).
Adresse postale : 13, rue N.-D des Victoires, Paris (2e).
Adresse télégraphique : Kabilia, Paris.
Téléphone : Louvre 17-98.

EXPLOITATION : Tocqueville (département de Constantine), Algérie.
Station de Chemin de fer : La Barbinais-Lavoisier-Ain Tassera.
Adresse postale : Tocqueville (département de Constantine), Algérie.
Adresse télégraphique : Hernandez-Tocqueville.
Téléphone : 0-03 Tocqueville.

REPRÉSENTANTS EN FRANCE OU A L'ÉTRANGER : Néant.

OFFICE CHÉRIFIEN DES PHOSPHATES

Siège social : avenue Urbain-Blanc, **RABAT**

Le Secrétaire général du Protectorat, ès-qualités, *Président.*
Le Directeur des Finances, ès-qualités.
Le Délégué du Grand Vizir aux Finances, ès-qualités.
Le Directeur des Travaux publics, ès-qualités.
Le Délégué du Grand Vizir aux Travaux publics et aux P. T. T., ès-qualités.
Le Directeur de l'Agriculture, du Commerce et des Forêts, ès-qualités.
Le Délégué du Grand Vizir à l'Agriculture et au Commerce, ès-qualités.
Le Directeur de la Production industrielle et des Mines, ès-qualités.
Le Délégué du Grand Vizir à la Production Industrielle et aux Mines, ès-qualités.
Le Conseiller technique du Protectorat pour les Mines, ès-qualités.
Un Ingénieur en Chef de la Direction des Travaux publics, ès-qualités.
Le Directeur général de l'Office Chérifien des Phosphates, ès-qualités.
Trois membres, désignés chaque année, de la Section française du Conseil du Gouvernement.
Trois membres, désignés chaque année, de la section Marocaine du Conseil du Gouvernement.
Trois représentants, désignés chaque année, du personnel de l'Office Chérifien des Phosphates.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Avenue Urbain-Blanc, Rabat.

NATURE DES PRODUITS

Phosphates tricalciques 75-77 % — 68-72 %.

PRODUCTION

1949	3.702.842	tonnes
1950	4.031.754	—
1951	4.588.171	—
1952	4.301.368	—

PERSONNEL *(cadres compris).*

Européens : 1.400 — Marocains : 10.332 au 31 décembre 1952.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : avenue Urbain-Blanc, à Rabat.

Adresse télégraphique : Phosphat, Rabat.

Téléphone : 20-37 — 20-38 — 47-81 — 48-71.

Exploitations : Centre Minier de Khouribga. — Centre Minier de Louis-Gentil.

Port d'embarquement de Casablanca. — Port d'embarquement de Safi.

Stations de Chemin de fer : Khouribga; Louis-Gentil; Casablanca; Safi.

Adresses télégraphiques : Phosphat Khouribga; Phosphat Louis-Gentil; Phosphat Casa; Phosphat Safi.

Adresses postales : M. le Directeur des Exploitations Minières de l'O. C. P. à Khouribga. — M. le Directeur des Exploitations Minières de l'O. C. P. à Louis-Gentil. — M. le Chef du Service des Embarquements de l'O. C. P. — B. P. 119 à Casa. — M. le Chef du Service des Embarquements de l'O. C. P. à Safi.

Téléphone : Khouribga 0-05. — Louis-Gentil 0-01. — Casa 255-16, 412-41. — Safi 21-32.

Représentant en France : Le Directeur des Services de l'O. C. P., 47, rue de Liége, Paris (8e).

Téléphone : Laborde 49-32.

Adresse télégraphique : Ocherphat Paris.

Organisme de ventes : Comptoir des Phosphates de l'Afrique du Nord, 19, rue Hamelin, Paris (16e).

Téléphone : Kléber 84-70.

Adresse télégraphique : Phosafnord Paris.

COMPAGNIE DES MINES
D'

OUASTA ET DE MESLOULA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **127.377.600** FRANCS (en cours d'augmentation à 212.250.000 francs).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Albert BELLANGER, *Président, Directeur général*, 36, rue de La Pompe, Paris.
François BREYNAERT, *Administrateur*, 7, avenue Frédéric-Le Play, Paris.
Laurent GENTY, *Administrateur*, 6, place du Général-Leclerc, Bône (Algérie).
Michel GOUDCHAUX, *Administrateur*, 4, rue de Marnes, Ville-d'Avray (S.-et-O.).
François MIRABAUD, *Administrateur*, 77 *ter*, rue Charles-Laffitte, Neuilly-s.-Seine.
Marcel TUILLIER, *Administrateur*, 16, avenue de Villiers, Paris.
Jean VOISIN, *Administrateur*, 21, quai Bourbon, Paris.
Sté FRANÇAISE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES, *Administrateur*, 6, rue de La Rochefoucauld, Paris.

DIRECTION

MM. Albert BELLANGER, *Président-Directeur général*.
Lucien SIBILOT, *Directeur général-adjoint*, 9, avenue de Suffren, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actuellement : 45.492 actions de 2.800 fr. dont 4.206 amorties de 750 frs. Il existe : 8.421 bons de dividende sans valeur nominale ; il n'y a ni parts de fondateur ni obligations.

COURS DES ACTIONS

	Actions		Bons de dividende	
	PH	PB	PH	PB
1947	11.500	4.075	167	101
1948	6.700	2.750	131	85
1949	4.750	800	83	80
1950	1.160	645	110	80
1951	3.150	2.300 [1]	80	80

1. Après regroupement.

DIVIDENDES BRUTS

	Actions	Bons de dividende
1946	160	12.50
1947	70	12.50
1948	90	10.25
1949	40	12.50
1950	—	—
1951	—	—

CONCESSIONS

1° La concession des Mines de plomb, cuivre et métaux connexes, dite de Mesloula, située commune mixte de la Meskiana, canton de Aïn-Beïda, arrondissement de Constantine, d'une superficie de 373 hectares.

2° La concession des Mines de plomb, zinc et autres métaux connexes, dite d'Ouasta, située commune mixte de Souk-Ahras, canton de Souk-Ahras, arrondissement de Guelma, département de Constantine, d'une superficie de 841 hectares.

3° La concession des Mines de plomb et métaux connexes, dite du Djebel Tarraguelt, située commune mixte de Sedrata, arrondissement de Constantine, département de Constantine.

NATURE DES PRODUITS

Plomb.

PRODUCTION

1948	1.348 tonnes	1950	1.492 tonnes
1949	1.302 —	1951	1.612 —
		1952	2.069 —

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 28. — Indigènes : 290.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 6, rue de La-Rochefoucauld, Paris.
Adresse télégraphique : Aristote, Paris. 22
Téléphone : Trinité 63-90 et la suite.

Exploitation :
Station de Chemin de fer : Clairfontaine (Algérie).
Adresse postale : Mesloula par Clairfontaine (Algérie).

SOCIÉTÉ DE L'
OUENZA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **300.860.500** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Roger LANGERON, *Président, Directeur général.*
Robert BABOIN,
Édouard BALENSI.
François BLOCH-LAINE.
Pierre CALVET.
Charles DUMAS.
Jean FAYE.
Roger GOETZE.
Gilbert HERSENT.
Henri LAFOND.
Louis ALLEGRE.
Henri URBANI.

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital : A l'origine	10.000.000	francs
Porté en 1930 à	62.000.000	—
— 1933 à	72.250.000	—
— 1938 à	85.750.000	—
— 1940 à	114.333.000	—
— 1946 à	120.344.500	—
— 1947 à	300.860.500	—

Divisé en 601.721 actions nominatives de 500 francs entièrement libérées.
Parts de fondateur : 105.260 centièmes de parts.
Obligations : 75 millions de francs d'obligations de 5.000 francs 4 % demi-net.

CONCESSIONS

Terrains domaniaux du Canton d'Ouenza, 6.569 hectares. Terrains domaniaux du Canton du Bou-Khadra, 2.198 hectares.

Les gisements de fer du Djebel Ouenza sont situés au Sud du département de Constantine, à proximité de la frontière tunisienne, à 160 kilomètres de la côte et à une vingtaine de kilomètres du chemin de fer de Tebessa à Bône; les minières du Bou-Khadra en sont proches de 30 kilomètres environ.

Exploitation à ciel ouvert.

NATURE DES PRODUITS

Ces concessions sont exploitées pour le fer; elles contiennent également un peu de cuivre et de métaux connexes.

L'ensemble de ces gisements renferme des masses de minerai non phosphoreux très pur titrant environ 50 % et qui est utilisé dans la fabrication des aciers spéciaux pour outillage.

PRODUCTION

Exercices	Production	Livraisons	Stocks
1948	1.383.820	1.504.281	159.226
1949	1.895.120	1.884.415	199.000
1950	1.858.770	1.920.216	160.958
1951	2.143.230	2.056.828	263.178
1952	2.356.765		

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Ouenza, département de Constantine (Algérie).

BUREAUX A PARIS :

Adresse postale : 78, avenue d'Iéna, Paris.
Adresse télégraphique : Ferouenz, Paris.
Téléphone : Kléber 62-80 à 62-83.

SOCIÉTÉ DES MINES DE PALESTRO

S. A. R. L. AU CAPITAL DE **2.688.000** FRANCS.

M. Jean MERCIER, *co-gérant*, demeurant à Alger, Parc Gatlif.
M. Etienne MERCIER, *co-gérant*, demeurant à Alger, Parc Gatlif.

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital social fixé à 2.688.000 francs divisé en 1.680 parts sociales de 1.600 francs chacune.

CONCESSION

Situation. — Concession de Guerrouma (décret du 2 avril 1880) 507 hectares, située à 16 kilomètres de Palestro (Alger).

Données générales. — Le gite filonien a déjà produit de 80 à 100.000 tonnes de blende depuis le début de l'exploitation.

Il est reconnu par 16 niveaux distants de 30 mètres en 30 mètres.

La société exploite actuellement les niveaux supérieurs.

Appareil de traitement. — Une laverie de flottation de 2 tonnes-heure, système E K O F est installée au lieu dit Bou Amoud.

La force motrice est fournie par le secteur électrique.

Chemin de fer et port. — Depuis le carreau, le minerai est transporté à la laverie distante de 4 kilomètres, par voies étroites et fils. Celle-ci est à 15 kilomètres de Palestro.

Gare de Palestro à 77 kilomètres d'Alger (Chemins de fer Algériens).

NATURE DES PRODUITS

Concentrés de Blende et de Galène.

PRODUCTION

Année	Blende	Galène
1949	463	135
1950	404	161
1951	362	160
1952	381	164

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Parc Gatlif, Alger.
Adresse postale : Parc Gatlif, Alger.
Adresse télégraphique : Mercier, Parc Gatlif, Alger.
Téléphone : 600-29, Alger.

SOCIÉTÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE
DE

PENARROYA

(Voir pages blanches)

SOCIÉTÉ

PENARROYA-MAROC

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **240.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques AGUILLON, *Président.*
de CASTEL, *Président d'Honneur.*
Henry PAGEZY, *Vice-Président.*
Jacques WALTER, *Administrateur.*
Jacques RAMIN, *Administrateur.*
Pierre GETTEN, *Administrateur.*
Louis GLASER, *Administrateur.*
René ROUILLÉ, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 24.000 actions au nominal de 10.000 francs.
Dividendes des 5 dernières années :

1947 :	600 francs.
1948 :	600 francs.
1949 :	600 francs.
1950 :	600 francs.
1951 :	600 francs.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

1, Rond-Point Saint-Exupéry à Casablanca.

ACTIVITÉ

Société de portefeuille.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social :
Adresse postale : 1, Rond-Point Saint-Exupéry à Casablanca.
Adresse télégraphique : Pollux Casablanca.
Téléphone : 284-16 et 284-17.

Représentants en France :
Société Minière et Métallurgique de Penarroya, 12, place Vendôme, Paris (1er).

SOCIÉTÉ DES FONDERIES

PENARROYA-ZELLIDJA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **300.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques WALTER, *Président.*
Émile PERETTI, *Vice-Président.*
Ferdinand LEFERRER, *Administrateur-Délégué.*
Jean LACAZE, *Administrateur.*
LA Sté PENARROYA-MAROC, *Administrateur.*
LA Sté DES MINES DE ZELLIDJA, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 30.000 de 10.000 francs.
Cours des actions et dividendes :
Actions non cotées
Dividende en 1951 : 666 frs 66 par action.
» » 1952 : 700 frs 00 par action.

DIRECTION

Bureau à Paris, 12, place Vendôme. M. F. LEFERRER, *Administrateur-délégué.*
Usine à Oued-el-Heimer, par Oujda (Maroc).

NATURE DES PRODUITS

Plomb doux. Tuyaux de plomb. Argent.

PRODUCTION

En 1951 : 18.404 tonnes de plomb doux.
» 1952 : 28.198 » » » » 13.286 kgs d'argent fin.

PERSONNEL

Européens : 73. } à fin 1952.
Indigènes : 413. }

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale: Société des Fonderies Penarroya Zellidja, à Oued-el-Heimer, par Oujda (Maroc).

Adresse télégraphique: Pezed Oujda.

EXPLOITATIONS :

Station de chemin de fer: Embranchement particulier Oued-el-Heimer.

Adresse postale: Société des Fonderies Penarroya Zellidja, à Oued-el-Heimer, par Oujda (Maroc).

Adresse télégraphique: Pezed Oujda.

SOCIÉTÉ NATIONALE DE RECHERCHE
ET D'EXPLOITATION DES

PÉTROLES EN ALGÉRIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **6.000.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. R. GOETZE, Directeur général des Finances au Gouvernement général de l'Algérie, *Président*.
BOUAKOUIR, Directeur du Commerce, de l'Énergie et de l'Industrie au Gouvernement Général de l'Algérie, représentant l'Algérie.
MOCH, Délégué Général du Bureau de Recherche de Pétrole, représentant le Bureau de Recherche de Pétrole.
G. BETIER, Ingénieur général des Mines.
A. COLOT, Ingénieur en Chef des Mines.
GARDENT, Ingénieur en chef des Mines.
R. LAFFITTE, Professeur à la Faculté des Sciences de l'Université d'Alger.
MAISONNEUVE, Préfet en service détaché.
MENA, Ingénieur Civil des Mines.
MIGAUX, Ingénieur en Chef des Mines, Directeur Général de la Compagnie Générale de Géophysique.
TIXIER, Directeur Général des Finances au Gouvernement général de l'Algérie.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 6.000.000 d'actions de 1.000 francs chacune — ces actions ne sont pas cotées.

DIRECTION

MM. Armand COLOT, Ingénieur en Chef des Mines, *Directeur général*.
Michel TENAILLE, *Directeur*.
Fernand LECA, *Directeur technique*.

NATURE DES PRODUITS

Hydrocarbures.

PRODUCTION

1952 : 45.999 tonnes de pétrole brut.

PERSONNEL

Européens : 352. — Indigènes : 167.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social et bureau : rue de l'Aspirante-Denise-Ferrier Hydra-Birmandréis (Alger).

Adresse postale : B. P. 105, Alger.
Adresse télégraphique : Repal, Alger.
Téléphone : 663-19, 648-72, 648-73.

SOCIÉTÉ
DES

PRODUITS BARYTIQUES NORD-AFRICAINS

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE, AU CAPITAL DE **24.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. H. X. MILLIOT, *Gérant.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Parts : 300 parts.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. F. VEAUVY.

CONCESSIONS

Gisements de Keddara (Commune de Saint-Pierre-Saint-Paul) 600 hectares.

Exploitation en galeries des dix filons du gisement.

NATURE DES PRODUITS

Sulfate Naturel de Baryte, teneur moyenne 98 % vrac, et Sulfate Naturel de Baryte pulvérisé aux tamis 300 et 350, logé en sacs.

PRODUCTION

	Minerai extrait	Minerai pulvérisé
1947	11.849 tonnes	6.502 tonnes
1948	11.012 —	7.846 —
1949	9.650 —	8.350 —
1950	15.800 —	13.250 —
1951	18.250 —	13.750 —
1952		7.665 —

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 10. — Indigènes : 110 (gisement et usine de pulvérisation).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : Keddara (Dépt d'Alger).
Bureaux : Maison-Carrée (Alger).
Adresse télégraphique : Barytiques Maison-Carrée.
Téléphone : 752-03 et 752-05.

Exploitation : Keddara (gisement) et usine de pulvérisation à Maison-Carrée.
Téléphone : Siège et Gisement : 0-02 Keddara.
Station de Chemin de fer : Maison-Carrée (Usine).
Représentants en France et a l'Étranger :
France : Sté FRANÇAISE R. W. GREEFF ET Cie, 70, rue de Tocqueville, Paris (17e).
Angleterre : MM. R. W. GREEFF and Cie Ltd., 12, Finsbury Circus, London E. C. 2.
Danemark : M. JASPERSEN, 3 Kanslergate, Copenhague.
Maroc : Soc. COTE et Cie, 8, 10, 12, rue de Champigny, Casablanca.
Norvège : M. CHRISTEN HOEG, Kongens Gate 18, Oslo.
Suède : MM. A. R. NORDVALL et Cie, Kungsgatan 44, Stockholm.
U. S. A. : Harry DIXON And Sons, Inc., 250 Park Avenue New York, 17, N. Y.

SOCIÉTÉ MINIÈRE
DES
REHAMNA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **20.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. CHASTEL, *Président.*
Frédéric LEDOUX, *Administrateur.*
Sté PENNAROYA MAROC, *Administrateur.*
BUREAU DE RECHERCHES ET DE PARTICIPATIONS MINIÈRES, *Administrateur.*
M. Émile PERETTI, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 80.000 actions de jouissance au nominal de 250 francs.
Dividendes des 5 dernières années :
1947 : néant;
1948 : 50 francs;
1949 : 100 francs;
1950 : dividende 100 francs;
remboursement du capital 250 francs;
1951 : 500 francs.

DOMAINE MINIER

Permis de recherches et d'exploitation de la région des Skhours des Rehamna Maroc.

NATURE DES PRODUITS

Galène, blende et pyrite.

PRODUCTION

	Galène	Blende	Pyrite
1947	351 tonnes		
1948	1.424 —	22 tonnes	70 tonnes
1949	1.840 —	229 —	132 —
1950	2.236 —	420 —	1.475 —
1951	2.400 —	490 —	1.635 —
1952	2.994 —	470 —	1.552 —

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL ET BUREAUX :
Adresse postale: 1, Rond-Point Saint-Exupéry à Casablanca.
Adresse télégraphique: Pollux Casablanca.
Téléphone: 284-16 et 284-17.

EXPLOITATION :
Station des chemins de fer: Skhours des Rehamna.
Adresse postale: Skhours des Rehamna.

REPRÉSENTANTS EN FRANCE : Ste Minière et Métallurgique de Penarroya, 12, place Vendôme, Paris (1er).

REPAL

(S. N.)

Voir : **PÉTROLES EN ALGÉRIE**
(Société nationale de Recherches et d'Exploitations des)

SOCIÉTÉ DES MINES

SAINTE-MARIE

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE **40.000.000** DE FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Général FREYDENBERG Henri, *Président.*
de BRIE Henri.
DUBOIS Francis.
DESONAY Michel.
COMPAGNIE GÉNÉRALE DU MAROC.

DONNÉES FINANCIÈRES

8.000 actions de 5.000 francs chacune.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. de BRIE, *Vice-Président délégué.*
Cie GÉNÉRALE DU MAROC, *Secrétaire général.*

CONCESSIONS

Permis no 10897 à 10911, région de l'Oued Beth Achemèche.
6.000 hectares, 4 gisements.

NATURE DES PRODUITS

Spath Fluor.

PRODUCTION

Mines en cours d'aménagement. 10.000 tonnes/an.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 52, avenue d'Amade. Casablanca.
Adresse télégraphique: Fluormines Casablanca.
Téléphone: 639-51, 639-52.

Exploitations :
Station de chemin de fer: Meknès.
Adresse postale: B. P. 229 Meknès.
Adresse télégraphique: Mines Sainte-Marie, B. P. 229 Meknès.

SOCIÉTÉ JAMES S.

SCHINAZI

SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE **500.000** FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. James S. SCHINAZI.

CONCESSIONS

Recherches et Exploitations au Maroc.

NATURE DES PRODUITS

Plomb. Antimoine. Fluorine.

PRODUCTION

1952 : Pb.	900/1.000	tonnes	
Sb.	20	—	
CaF^2........................	800	—	(ancien stock)

PERSONNEL

Européens : 4.
Indigènes : 150.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 171, rue Blaise-Pascal, Casablanca.
Adresse postale : B. P. Nº 510 Casablanca.
Adresse télégraphique : Elkinouzi Casablanca.
Téléphone : 20378 Casablanca.

SIDI-BOU-AOUANE

SOCIÉTÉ ANONYME D'EXPLOITATIONS MINIÈRES
AU CAPITAL DE **63.125.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. GÉRARD Robert, *Président.*
BONGARTS-LEBBE Henri.
GIUDICELLI René.
HOTTINGUER Jean C.
Sté FINANCIÈRE ET IMMOBILIÈRE B. M. C.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est divisé en :
252.500 actions de 250 francs inscrites à la Cote des Courtiers en Valeurs Mobilières de Paris;
Il n'existe ni parts ni obligations.

	Dividende brut
1949	65 francs
1950	110 —
1951	140 —

DIRECTION

M. E. GAUTHRON, *Directeur général, Secrétaire du Conseil.*

CONCESSIONS

La Société exploite la concession minière de Sidi-Bou-Aouane, d'une superficie de 268 hectares, située près de Souk-el-Khemis (Tunisie), et, en qualité d'amodiataire, les concessions tunisienne et algérienne de Bou-Jaber, d'une superficie de 1.100 hectares près de Kalaat-es-Senam (Tunisie).

PRODUCTION

Le minerai exploité par puits et galeries est une galène non argentifère à Sidi Bou-Aouane, argentifère à Bou-Jaber.

La production annuelle est à Sidi-Bou-Aouane de 4.000 à 5.000 tonnes de concentrés à 67 % de plomb.

A Bou-Jaber où la reconnaissance du gîte est en cours, la production annuelle atteint 350 tonnes de minerai de scheidage à 60 % de plomb.

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 45
Indigènes : 400

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social :

Adresse postale : Société Sidi-Bou-Aouane, 40 ,rue Marceschau, Tunis.
Adresse télégraphique : Bongarts, Tunis.
Téléphone : 72-41, Tunis.

Exploitations :

a) Sidi-Bou-Aouane.
Adresse postale : Mines de Sidi-Bou-Aouane, par Souk-el-Khemis (Tunisie).
Téléphone : N° 20 à Souk-el-Khemis.
Chemin de fer : Station de Souk-el-Khemis, 12 kilomètres de la Mine (ligne de Tunis à Constantine).
b) Bou-Jaber.
Adresse postale : Mines de Bou-Jaber par Kalaat-es-Senam (Tunisie).
Téléphone : N° 16 à Kalaat-es-Senam.
Chemin de fer : Station de Kalaat-es-Senam (à 10 km de la mine).

Représentant en France : Sosciété Franco-Marocaine, 35, rue Saint-Dominique, Paris (7e).
Téléphone : Invalides 20-12.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES
DE

SIDI-KAMBER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **63.000.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean CANTACUZÈNE, Ingénieur Civil des Mines, *Président, Directeur général,* 1, rue des Saints-Pères, Paris (6e).
Gustave GASTU, Avoué honoraire, 8, rue Rohault-de-Fleury, Constantine.
Jules GASTU, Administrateur de Sociétés, 8, rue Rohault-de-Fleury, Constantine.
Pierre LELIÈVRE, Directeur de Banque, 7, bd de la République, Alger.

DONNÉES FINANCIÈRES

31.500 actions d'une valeur nominale de 2.000 francs chacune.
Actions non cotées. Pas de dividende distribué au cours des cinq dernières années.

DIRECTION

MM. Jean CANTACUZÈNE, Ingénieur Civil des Mines, *Président, Directeur général.*
René ROY, Ingénieur Civil des Mines, *Directeur.*

CONCESSIONS

Quatre concessions situées sur le territoire de la Commune mixte de Collo, département de Constantine.

Sidi-Kamber, superficie 2.271 hectares, instituée en 1889 pour plomb, zinc, mercure et métaux connexes.

Dar-Debbagh (ou Dar ed Debar). Superficie 430 hectares instituée en 1914 pour plomb, zinc et métaux connexes.

El Bir Beni Salah, superficie 747 hectares, instituée en 1883 pour mercure, plomb, zinc et métaux connexes.

Oued Rabah, superficie 306 hectares, instituée en 1914 pour plomb, zinc et métaux connexes (en instance de mutation et réunion).

Filons de galène et blende à gangue barytique encaissés dans des micaschistes et des gneiss granulitiques. Exploitation par tranches horizontales montantes avec remblais complets.

Laveries gravimétriques à Sidi-Kamber et à Beni-Rasdoun.

Atelier de flottation à Sidi-Kamber.

NATURE DES PRODUITS

Galène (Alquifoux et minerai de fonderie).
Blende-Pyrite-Baryte.

PRODUCTION

	Minerais à 78-80 % Pb	à 60-63 % Zn
1947	200	néant
1948	273	—
1949	340	—
1950	337	—
1951	680	—
1952	686	—

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 25. — Indigènes : 210.

ADRESSES

Siège social : 8, rue Rohault-de-Fleury, Constantine.

Exploitation : Gare : Roberville; Port : Philippeville. Société des Mines de Sidi-Kamber par Sidi-Mesrich (Constantine).

Bureaux à Alger : 6, rue Jules-Ferry, Alger. Tél. 211-08.

Bureaux à Constantine : 39, avenue Anatole-France, Constantine. Tél. 48-11.

Représentants en France : Société d'Études et d'Explorations Minières 41, bd Haussmann, Paris (9e). Tél. : OPE. 62-10.

SOCIÉTÉ DES MINES
DU

SIDI MAROUF

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **13.600.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Charles VASSILLIÈRE, *Président, Directeur général*, 66, rue Pierre-Charron, Paris (8e).
Sven FRISELL, Londres.
Louis LANTZ, 90, avenue Mozart, Paris (16e).
René PATROUIX, 18, rue Gustave-Zédé, Paris (16e).
Marcel PLANCHON, 52, rue de Courcelles, Paris.
Martin WALDENSTROM, Stockholm.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 13.600.000 francs est divisé en 27.200 actions de 500 francs, entièrement libérées.
Les titres ne sont pas cotés en Bourse.
La Société n'a émis ni obligations, ni parts.

DIRECTION

M. Charles VASSILLIÈRE, *Président, Directeur général*, 66, rue Pierre-Charron, Paris (8e).

CONCESSIONS, TRAVAUX, CHEMIN DE FER ET PORT

Concessions : Concession de Tissimiran, 606 hectares, instituée le 23 mars 1925 et concession du Sidi Marouf, 676 hectares, instituée le 25 septembre 1938.

Travaux : Gisements du Sidi Marouf (fer), et Tissimiran (fer) en exploitation.

Chemin de fer et port : Gare de Souk el Ténine, ligne de Souk el Ténine à Djidjelli.
Port d'embarquement : Djidjelli.

NATURE DES PRODUITS

Hématite.

PRODUCTION

1952 : 80.418 tonnes.

ADRESSES DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : Tissimiran par El Milia (Constantine).
Téléphone : 0-20 El Milia.

CORRESPONDANCE DE LA MÉTROPOLE :
Adresse postale : 66, rue Pierre-Charron, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Sideros, Paris.
Téléphone : Balzac 23-08.

DIRECTION :
Adresse postale : 7, boulevard Baudin, Alger (Algérie).
Adresse télégraphique : Sidéros, Alger.
Téléphone : 364-58, Alger (Algérie).

LA

SILICE ALGÉRIENNE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6.000.000 DE FRANCS.

M. Georges GATE, *Président du Conseil d'Administration.*

EXPLOITATION

Exploitation de gisements de Kieselguhr.

PRODUCTION

Produits fabriqués : Kieselguhr et Enduits Calorifuges, briques de kieselguhr naturel.

1952 : 1.514 tonnes de kieselguhr.

ADRESSES

Siège social : 2, rue Clemenceau, Mostaganem.
Téléphone : 21-51 et 25-63 Mostaganem.
Exploitations : Ouillis.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DE TIRZA

SOMITIR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **9.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Guy LOUTREL, *Président.*
André SERCOMANENS.
Jean-Louis BORDENAVE.

DIRECTION

M. Guy LOUTREL.

CONCESSIONS

Exploitation sur neuf permis de 4 kilomètres carrés chacun.
Perforation mécanique.

NATURE DES PRODUITS

Minerai d'antimoine (sulfure et oxyde).

PRODUCTION

La Société a commencé l'exploitation en 1947.
Production annuelle : 250 tonnes environ.

PERSONNEL

3 Européens. — Environ 70 indigènes.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : 12, avenue Dar El Maghzen, Rabat.
Adresse télégraphique : Somitir, Rabat.
Téléphone : 22-22. et 61-49
EXPLOITATIONS : M'Guedh et Tirza par M'Rirt.
Station de Chemin de fer : Meknès.
Adresse postale : Somitir, M'Rirt.
Adresse télégraphique : Somitir, M'Rirt.

COMPAGNIE MINIÈRE DU **SOUSS**

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **100.000.000** DE FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. LEAUNE Franc, *Président.*
ARNAUD Augustin, *Vice-Président.*
OGER Jean, *Délégué.*
BULTÉ Gustave.
CROHARÉ Robert.
PROVENT Marius.
SALMON André.

DONNÉES FINANCIÈRES

1.000.000 d'actions de 100 francs (valeur nominale).
10.000 parts de fondateurs, sans valeur nominale.
Actions cotées au hors cote hebdomadaire de la Bourse de Paris.

DIRECTION

M. OGER Jean, Ingénieur civil des Mines.

CONCESSIONS

1° Mines de Si M'bark par Khénifra (Moyen Atlas). 12 permis de recherches et d'exploitation représentant environ 20.000 hectares. Gisements d'antimoine (sulfure) dans schistes.

2° Mines du Tizi n'Test par Marrakech (Grand Atlas). 5 permis de recherches de cuivre et de zinc (en collaboration avec le BRPM du Maroc).

NATURE DES PRODUITS

Mines de Si M'bark : Minerai antimoine sulfuré (teneur 55 à 65 % de Sb).

PRODUCTION

Année	Minerai antimoine
1948	52 tonnes
1949	60 —
1950	83 —
1951	85 —
1952	121 —

PERSONNEL

Européens : 5 en moyenne.
Indigènes : 60 en moyenne.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social :
Adresse postale: 21, rue Descartes, Meknès.
Téléphone: 202.30.
Exploitations : Région de Khénifra.
Station de chemin de fer: Meknès.
Adresse postale: Mines de Si M'bark par Zaouia Ech Cheikh.

HOUILLÈRES DU SUD-ORANAIS

Établissement public à caractère industriel et commercial, institué par décret du 17 septembre 1947.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. YRISSOU, *Président*, Paris.
MOCH, Paris.
MAISONNEUVE, Paris.
FAIVRE D'ARCIER, Paris.
SIGNARD, Douai.
GARDENT, Paris.
BLACHÈRE, Alger.
WECKEL, Alger.
LECOANET, Alger.
BÉTIER, Alger.
TIXIER, Alger.
MURAT, Alger.
COLTELLONI, Kenadsa.
GLEIZE, Kenadsa.
AZEDINE, Kenadsa.
BOUZADA, Kenadsa.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Kenadsa :
MM. THOMAS, *Directeur Général.*
CRUCIANI, *Ingénieur en Chef, Adjoint au Directeur général.*
COLTELLONI, *Ingénieur principal.*

Alger :
MM. MESNIL, *Secrétaire général.*
GOUTTEPIFRE, *Chef du Service approvisionnements.*
INGOLD, *Chef du Service commercial.*

CONCESSIONS

Kenadsa et Bechar-Djedid.

Exploitation en descenderies de 2 couches de 0,35 m de puissance. Tailles chassantes de 200 m. pendage 23 à 30°.

Abatage au marteau piqueur, transport par convoyeurs à bande de caoutchouc de la taille au jour.

NATURE DES PRODUITS

Charbons gras à 22 % de matières volatiles.

PRODUCTION (tonnage net)

1947	205.908 tonnes
1948	225.772 —
1949	265.072 —
1950	257.937 —
1951	246.596 —
1952	269.376 —

PERSONNEL

Européens : 339
Indigènes : 3.029
3.368.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE ADMINISTRATIF :
Adresse postale : 7, rue Charras, Alger.
Adresse télégraphique : Chabech Alger.
Téléphone : 329-55 et 343-79.

EXPLOITATIONS :
Station de chemin de fer : Kenadsa et Colomb-Bechar.
Adresse postale : Houillères du Sud-Oranais à Kenadsa (Sud-Oranais).
Adresse télégraphique : Chabech Kenadsa.
Téléphone : nº 1 (Kenadsa).

REPRÉSENTANTS EN FRANCE OU A L'ÉTRANGER :
Maroc : Sté Marocaine Charbonnière et Maritime, Casablanca.
Espagne : Suministros « SHAG ».
Italie : Huni Mirabaud, bd Malesherbes, Paris.
Portugal : Rau.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DU TAFILALET

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.500.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques RAMIN, *Président.*
Émile PERETTI, *Administrateur délégué.*
Paul MOURGNOT, *Administrateur.*
Sté PENARROYA MAROC, *Administrateur.*
Sté DES MINES DE L'OUED RABAT ET D'AIS, *Administrateur.*
Cie FONCIÈRE INDUSTRIELLE ET AGRICOLE, *Administrateur.*
OMNIUM D'ENTREPRISES ET DE PLACEMENTS, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

15.000 actions au nominal de 100 francs.

DIRECTION, SERVICES ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

1, Rond-Point Saint-Exupéry à Casablanca.

DOMAINE MINIER

Permis de recherches dans la région d'Atchana et de Beni-Tadjit.

NATURE DES PRODUITS

Plomb. Zinc.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : 1, Rond-Point Saint-Exupéry, Casablanca.
Adresse télégraphique : Pollux Casablanca.
Téléphone : 284-16 et 284-17.

Exploitation :

Adresse postale : Beni Tadjit, Maroc.
Adresse télégraphique : Minauguir Beni Tadjit.
Téléphone : 3 à Beni Tadjit.

Représentants en France :

Société minière et métallurgique de Penarroya. 12, place Vendôme, Paris (1er).

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES MINIÈRES DE TALSINT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **22.500.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. PUERARI Jacques, *Président.*
BELLANGER Albert, *Administrateur délégué.*
TELLIER Georges James, *Administrateur.*
HENTSCHEL Albert, *Administrateur.*
Sté FRANCO-COLONIALE D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES, S. A. au Capital de 500.000 frs., Siège social à Viviez (Aveyron),
UNION MAROCAINE DE PARTICIPATIONS, S. A. au Capital de 20 millions de francs. Siège social : 6, boulevard Joffre, Casablanca.
OMNIUM DE GESTION MAROCAIN, S. A., au Capital de 20 millions de francs. Siège social : 26, rue Michel-de-l'Hospital, Casablanca.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. Albert LANDEL.

CONCESSIONS

Six permis de recherches au Maroc.

NATURE DES PRODUITS

Plomb.

PRODUCTION

Néant.

PERSONNEL

Européens : 2.
Indigènes : 50.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 26, rue Michel-de-l'Hospital, Casablanca.
Téléphone : 417-03.
EXPLOITATIONS : Chantiers d'Abd-el-Koui à *Talsint.*
REPRÉSENTANTS EN FRANCE :
M. Albert BELLANGER, 6, rue de la Rochefoucauld, Paris (9e).

COMPAGNIE MINIÈRE
DU

TICHKA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **54.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Pierre LION, *Président.*
LE BUREAU DE RECHERCHES ET DE PARTICIPATIONS MINIÈRES (B. R. P. M.), *Administrateur-délégué.*
MM. François ANTHOINE, *Administrateur.*
André BOUILLOT, *Administrateur.*
Louis CLARIOND, *Administrateur.*
Lahoussine DEMNATI, *Administrateur.*
BANQUE DE L'UNION PARISIENNE, *Administrateur.*
Cie MINIÈRE DU MAROC, *Administrateur.*
Cie ROYALE ASTURIENNE DES MINES, *Administrateur.*
CRÉDIT MAROCAIN, *Administrateur.*
Sté FRANÇAISE D'ÉTUDES ET D'ENTREPRISES, *Administrateur.*
Sté FRANCO-COLONIALE D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES, *Administrateur.*
Sté D'ÉLECTRO-CHIMIE, D'ÉLECTRO-MÉTALLURGIE ET DES ACIÉRIES ÉLECTRIQUES D'UGINE, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est divisé en 54.000 actions de 1.000 francs chacune.

TITRES MINIERS. TRAVAUX

Titres miniers : La Société possède un domaine de 24 permis d'exploitation et 1 permis de recherches.

Travaux : Recherches de molybdénite.

PERSONNEL OUVRIER

L'activité de la société est momentanément suspendue.

ADRESSE DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : 27, avenue Urbain-Blanc, Rabat (Maroc).
Téléphone : 34-94 — 39-38 — 48-35.
BUREAU DE CORRESPONDANCE EN FRANCE :
Adresse postale : 9, rue Chauchat, Paris (9e).
Téléphone : Provence 55-74.

COMPAGNIE DE

TIFNOUT-TIRANIMINE

(C. T. T.)

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE **100.000.000** DE FRANCS,
DIVISÉ EN 200.000 ACTIONS DE 500 FRS CHACUNE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. MOURGNOT Paul, *Président honoraire.*
OMNIUM NORD AFRICAIN, *Préstdent-délégué.*
MM. AGUILLON Jacques, *Administrateur.*
PARIS Eugène, *Administrateur.*
HENTSCHEL Albert, *Administrateur.*
POMPILI Roland, *Administrateur.*
FONDATION Suzanne et Jean ÉPINAT.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

à CASABLANCA, 52, avenue d'Amade.
Exploitations à Tiouine, par Marrakech.

NATURE DES PRODUITS

Minerai de manganèse.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 52, avenue d'Amade, Casablanca.
Adresse postale: Boîte postale, 657.
Adresse télégraphique: Omnafric-Casablanca.
Téléphone: 284-26.

Exploitation : Tiouine, par Marrakech.
Adresse postale: Tiouine, par Marrakech.
Téléphone: Tiouine, par Ouarzazate.

Représentant en France : Office Nord-Africain, 22, rue de Téhéran, Paris (8e).

SOCIÉTÉ DES MINES

DE

TIMEZRIT

SOCIÉTÉ CIVILE.

COMITÉ DE DIRECTION

MM. Henri CARDOZO, rue Paul-Leplat, Marly-le-Roi (S.-et-O.).
Sven FRISELL, Londres.
Alexandre PATROUIX, 27, boulevard des Italiens, Paris.
Marcel PLANCHON, 52, rue de Courcelles, Paris.
Charles VASSILLIÈRE, 66, rue Pierre-Charron, Paris (8e).
Martin WALDENSTROM, Stockholm.

DIRECTION

M. Charles VASSILLIÈRE, *Délégué du Comité de Direction*, 66, rue Pierre-Charron, Paris (8e).

CONCESSION, TRAVAUX, CHEMIN DE FER ET PORT

Concession : Concession de Timezrit, 417 hectares, instituée le 6 septembre 1902.

Travaux : Gisement de Timezrit (fer) en exploitation.

Chemins de fer et port : Gare El Maten (Compagnie des Chemins de fer Algériens), ligne de Bougie à Beni-Mançour.

Port d'embarquement : Bougie.

NATURE DES PRODUITS

Hématite.

PRODUCTION

1952 : 79.680 tonnes.

ADRESSES DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : Timezrit, par El-Maten (Constantine).
Téléphone : 0-03 à El-Maten.

Correspondance de la métropole :
Adresse postale : 66 rue Pierre-Charron Paris (8e).
Adresse télégraphique : Sidéros Paris.
Téléphone : Balzac 23-08.

Direction :
Adresse postale : 7, Boulevard Baudin, Alger (Algérie).
Adresse télégraphique : Sidéros-Alger.
Téléphone : 364-58 à Alger (Algérie).

SOCIÉTÉ MINIÈRE
DE

TIRZA

Voir : **SOMITIR**

SOCIÉTÉ MINIÈRE DE TORBA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **60.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. LAURES Fulcrand, *Président.*
de BRAGELONGNE Hugues.
BELHOMMET Didier.
GALLIOT Armand.
LEDOUX Frédéric.
Sté DES ARGILES DE BOU ADRA.
Sté DES ARGILES SMECTIQUES ORANO-MAROCAINES (ASORMA).

DONNÉES FINANCIÈRES

60.000 actions de 1.000 francs.
Cours des actions : au pair.
Dividendes : société fondée en 1950.

DIRECTION

MM. LAURES Fulcrand, *Directeur général.*
PENICAUT Pierre, *Directeur technique.*
EICHLER, *Secrétaire administratif.*

CONCESSIONS

1° Concession d'*argile smectique* de 600 hectares située à Camp Berteaux-Taourirt. Exploitation en galerie.
2° Gisements de Marnia. Algérie.

PRODUCTION

2.000 tonnes à Camp Berteaux.
6.700 tonnes en Algérie.

PERSONNEL

Européens : 4.
Indigènes : 75.

ADRESSES DES BUREAUX

Siège social : Rabat.
Adresse postale : B. P. 155.
Adresse télégraphique : Sabargile Rabat.
Téléphone : 28-79 et 44-37.

SOCIÉTÉ

TUNISIENNE D'ÉTUDES DE COOPÉRATION ET DE DÉFENSE DE L'INDUSTRIE PHOSPHATIÈRE

(S. T. E. C. D. I. P.)

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **100.000** FRANCS

OBJET

Pour effectuer toutes recherches et tous essais scientifiques ou semi-industriels pour l'enrichissement, le traitement ou l'utilisation des diverses qualités de phosphates extraites des gisements phosphatiers, ou autres.

ACTIONNAIRES

LA Cie TUNISIENNE DES PHOSPHATES DU DJEBEL M'DILLA.
LA SOCIÉTÉ ANONYME FRANÇAISE DU DJEBEL HALLOUF,
LA SOCIÉTÉ D'ENTREPRISES INDUSTRIELLES ET MINIÈRES.

CONSEIL DE GÉRANCE

MM. GITTENS, *Administrateur-Directeur général* de la Cie Tunisienne des Phosphates du Djebel M'Dilla.
MICHENOT, *Administrateur-Délégué* de la Sté d'Entreprises Industrielles et Minières.

DIRECTEUR GÉRANT

M. Willy GITTENS.

ADRESSE

SIÈGE SOCIAL : 26, rue d'Angleterre, Tunis.

UNION MINIÈRE DE L'ATLAS OCCIDENTAL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **400.000.000** DE FRANCS.
Fondée le 7 avril 1949 par fusion avec la SOCIÉTÉ DES MINES DE L'ERDOUZ.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Lahoucine DEMNATI, *Président.*
L'UNION MINIÈRE PANAFRICAINE, représentée par M. Charles CELIER, *Administrateur-délégué.*
MM. Alfred OURBAK, *Administrateur.*
René GADONNEIX, —
Ernest GUTZWILLER, —
Marcel DÉMONQUE, —
Alfred POSE, —
Abbès KARBAGE. —
Lucien QUINTART, *Direction.*

CONCESSIONS

Un permis d'exploitation, sept permis de recherches dans le Massif de l'Erdouz, Haut-Atlas, neuf permis de recherches dans l'Anti-Atlas.

NATURE DES PRODUITS

Minerais de plomb et de zinc.

PRODUCTION

En recherches : jusqu'au 31 décembre 1952.
Produits des recherches à cette date :

Minerai de Plomb (concentrés)	500	tonnes
— de Zinc (concentrés)	700	—

PERSONNEL

Au 31 décembre 1952

Européens : 15.
Indigènes : 195.

ADRESSE

Avenue Aristide-Briand, Marrakech (Maroc).

UNION MINIÈRE D'OUTRE-MER

POUR LA PROSPECTION ET L'ÉTUDE DU SOUS-SOL.
SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL DE **5.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean-Claude LANTZ, *Président Directeur général.*
Jean FLINIAUX, *Administrateur.*
Lucien FOURNIER, *Administrateur.*
René GAILLARD, *Administrateur.*
Henri ROBERT, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital social, de 5.000.000 de francs, est divisé en 10.000 actions de 500 francs chacune, toutes intégralement libérées. La Société n'a jamais créé de parts de fondateur, ni émis d'obligations.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Jean-Claude LANTZ, *Président Directeur général.*
H. KADI, Ingénieur Civil des Mines, *Directeur.*

ACTIVITÉ

Société d'études, de prospections et de recherches minières.

ADRESSE DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL : 1, place Mirabeau, Casablanca.
Adresse postale : Boîte Postale n° 269, Casablanca.
Adresse télégraphique : Maromines Casablanca.
Téléphone : 616-41 ; 616-42.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES MINES ET FONDERIES DE ZINC
DE LA

VIEILLE MONTAGNE

(Voir pages blanches)

SOCIÉTÉ

WOLFRAM DU ZGUIT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 123 MILLIONS DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Émile ANDRIEU.
Pierre DESPUJOLS.
Émile MANFROY.
Honoré MANFROY.
Émile MARAZZANI.
Paul VAN DEN VEN.

DONNÉES FINANCIÈRES

123.000 actions de 1.000 francs et 6.000 parts de fondateur.
La société a été constituée en 1948 et les titres ne sont pas cotés.

DOMAINE MINIER

Droits de recherche et d'exploitation de tous minerais, à l'exclusion des minerais d'étain, dans 4 périmètres de 1.600 hectares chacun.

Le gisement consiste essentiellement en filons de wolfram et de scheelite à gangue de quartz grenu en rapport avec un massif granitique calcoalcalin d'âge hercynien.

PRODUCTION

En 1952 : 3.755 kgs de wolframite.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : El Karit, par Oulmès (Maroc).
Siège administratif : 10, avenue de Champagne, Rabat.
Exploitation : Mine du Zguit, annexe de contrôle d'Oulmès.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES
DU

ZACCAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **36.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Charles VASSILLIERE, *Président, Directeur général*, 66, rue Pierre-Charron, Paris (8e).
Henri CARDOZO, rue Paul-Leplat, Marly-le-Roi (S.-et-O.).
Sven FRISELL, Londres.
Alexandre PATROUIX, 27, boulevard des Italiens, Paris (2e).
René PATROUIX, 18, rue Gustave-Zédé, Paris (16e).
Marcel PLANCHON, 52, rue de Courcelles, Paris.
Martin WALDENSTROM, Stockholm.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 36.000.000 de francs est divisé en 72.000 actions de 500 francs.
Les titres ne sont pas cotés en Bourse.
La Société n'a émis ni obligations, ni parts.

DIRECTION

M. Charles VASSILLIERE, *Président, Directeur général*, 66, rue Pierre-Charron, Paris (8e).

CONCESSION, TRAVAUX, CHEMIN DE FER ET PORT

Concession : Concession du Zaccar, 385 hectares, instituée le 10 avril 1925.
Travaux : Gisement du Zaccar (fer) en exploitation.
Chemin de fer et Port : gare de Miliana-Marguerite.
Port d'Embarquement : Alger.

NATURE DES PRODUITS

Hématite.

PRODUCTION

1952 : 221.932 tonnes.

ADRESSES DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : Miliana (Alger).
Téléphone : 0-02 Miliana.

CORRESPONDANCE DE LA MÉTROPOLE :

Adresse postale : 66, rue Pierre-Charron, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Sidéros, Paris.
Téléphone : Balzac 23-08.

DIRECTION :

Adresse postale : 7, boulevard Baudin, Alger (Algérie).
Adresse télégraphique : Sidéros, Alger.
Téléphone : 364-58 à Alger (Algérie).

SOCIÉTÉ DES MINES
DE

ZELLIDJA

SOCIÉTÉ ANONYME MAROCAINE AU CAPITAL **1.272.960.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean WALTER, *Président d'Honneur.*
Jacques WALTER.
Jean LACAZE.
FONDERIES PENARROYA-ZELLIDJA.
PENARROYA-MAROC.
NEWMONT MINING CORPORATION.
SAINT-JOSEPH LEAD COMPANY.
Sté NORD AFRICAINE DU PLOMB.
Sté NOUVELLE DES MINES D'AIN-ARKO.
Sté MAROCAINE DE SONDAGES ET DE PARTICIPATIONS MINIÈRES.
Sté CHÉRIFIENNE HYDROMINE.

DONNÉES FINANCIÈRES

61.000 actions de 1.000 francs.
509.184 actions de 2.500 francs.

CONCESSIONS

Différents permis d'exploitation et de recherches au Maroc et en Algérie.

NATURE DES PRODUITS

Galène, Blende.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL ET EXPLOITATION : Bou-Beker, par Oujda (Maroc).
Adresse postale : Zellidja Bou-Beker, par Oujda (Maroc).
Adresse télégraphique : Zellidja-Oujda.
Téléphone : 1 et 14 à Bou-Beker.
BUREAUX D'ACHATS :
à Paris : 26, rue Geoffroy-L'Asnier (4e). Tél. : Turbigo 71-25 et 71-30.
Adresse télégraphique : Zellidja-Paris.
à Casablanca : Immeuble Océania, 1, place Mirabeau. Tél. : 283-06.
Adresse télégraphique : Zellidja-Casa.
à Oujda : rue Guilbaut. Tél. : 32-91.

TERRITOIRES D'OUTRE-MER

(pages vertes)

COMPAGNIE MINIÈRE

DE L'

AFÉMA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **100.000.000** DE FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Albert BELLANGER, *Président, Directeur général,* 36, rue de la Pompe, Paris.
Rémi BOISSONNAS, *Administrateur,* 42, avenue de Villiers, Paris.
Maurice GARREAU-DOMBASLE, *Administrateur,* rue des Graviers, Verneuil-sur-Seine (S.-et-O.).
Cie ÉQUATORIALE DE MINES, *Administrateur,* 39, rue des Mathurins, Paris.
MM. Camille LEJEUNE, 27, avenue de la Grande-Armée, Paris.
Comte Philippe de TRISTAN, 58, rue de Courcelles, Paris.
Sté DE GÉRANCE ET D'ENTREPRISES MINIÈRES ET AGRICOLES (S. O. G. E. M. A.), 14, rue de Marignan, Paris.
Sté MÉDITERRANÉENNE, MINIÈRE, MÉTALLURGIQUE ET COMMERCIALE, *Administrateur,* 6, rue La Rochefoucauld, Paris.
M. Gérard VERNES, *Administrateur,* 60, avenue Paul-Doumer, Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 400.000 actions de 250 francs nominal.
Non cotés en Bourse, pas de distribution de dividende.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. Lucien SIBILOT, *Directeur général,* 9, avenue de Suffren, Paris.

CONCESSIONS

Situation : effectue actuellement des travaux de Recherches aurifères en Côte d'Ivoire.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 6, rue de La Rochefoucauld, Paris (9e).
Adresse télégraphique : Aristote, Paris, 22.
Téléphone : Trinité 63-90 à 94.

EXPLOITATIONS :
Station de Chemin de fer : Abidjan à 80 kilomètres environ.
Adresse postale : Compagnie Minière de l'Afema. Boîte postale No 291, Abidjan (Côte d'Ivoire).

SOCIÉTÉ FRANÇAISE DES CHARBONNAGES D'
ALONG ET DONG-DANG
(TONKIN)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **11.577.500** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. J. Pierre LENORMAND, *Président-Délégué.*
Roland MACQUINGHEIM, *Administrateur.*
Étienne TEZIER, *Administrateur.*
François MIELLE, *Administrateur.*
A.-J. LENORMAND, *Administrateur.*
Louis DELORME, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions: 4.631 *actions* de 2.500 francs chacune.
Parts: 4.884 *parts bénéficiaires.*
Obligations: Néant.
Cours des actions. Cours extrêmes 1952 : 6.550-3.025.
Dividendes: La société n'a pas encore effectué de répartition.
Service des Titres: Banque Indochine, 96 boulevard Haussmann, Paris.
Actions cotées à la Bourse des Courtiers en Valeurs.

CONCESSIONS

Les gîtes sont situés à Hoanhson, Province de Quang Yen, à proximité de la Baie d'Along et de la Rade de Port-Courbet, par 23°-30 de latitude Nord et 116°26 de longitude Est.

a) Deux concessions sont octroyées à l'origine : « Francis » sise à Dong-Dang (400 hectares) et « Hien » sise à Dei-Dan (48 hectares). La liaison de Francis à Hien s'établit ensuite par l'adjonction de la Concession « Lotus » et le Domaine s'allongea, à l'Ouest, de Hien, par la Concession « Moussan ». L'ensemble comporte environ 500 hectares.

b) La Concession « Antonin », achetée en 1929, couvre la plus grande partie, soit 57 hectares, de l'îlot de Caida, dans la rade de Port-Courbet.

c) En 1933, la Société obtenait une Concession agricole de 95 hectares environ, lui permettant de disposer des terrains nécessaires à ses installations de surface, moyennant l'obligation de reboiser les superficies restant disponibles.

d) En 1938, la Société acquit, de la Société Minière du Cambodge, en liquidation, la propriété de Droits miniers pour phosphates de chaux, sur les Pnoms de la Province de Battambang.

GITES DE CHARBON

1° *Dong-Dang* (Concession Francis).

Un faisceau de 12 couches de charbon, dont la puissance unitaire varie de 0,80 à 3 mètres et la puissance utile totale est évaluée à environ 10 mètres.

2° *Dei-Dan* (Concessions Hien, Lotus, Moussan).

Le centre des travaux se trouve séparé du centre de Dong-Dang d'environ 3 kilomètres et est à 1.500 mètres du rivage de la mer. Une seule couche de charbon en deux sillons, puissance utile égale à 2 mètres.

3° *Caida* (Concession Antonin).

On y a déjà reconnu plusieurs couches de charbon, qualité Hongay. L'exploitation a débuté par l'ouverture de deux découverts et elle se poursuit à la fois à flanc de coteau et en aval-pendage.

NATURE DES PRODUITS

Ils tiennent 9 à 11 % de matières volatiles; leur teneur en S étant toujours très faible, n'intervient pas dans leur valeur marchande.

Le charbon de Caida ne se différencie pas de celui de la région de Hongay, Port-Courbet.

La préparation mécanique comporte simplement un criblage à sec, qui prépare quatre catégories de produits marchands :

Calibrés à 10-35 mm (criblés, grains, noisettes).

Menu extra-spécial à 8 % de cendres.

Menu spécial à 11 % de cendres.

Menu ordinaire à 15 %.

Les menus sont en proportion dominante. Pour l'ensemble des gîtes, la proportion des calibrés ne dépasse pas 12 à 15 %. Les menus à moins de 11 % de cendres représentant 60 % de la totalité.

PRODUCTION ET VENTES

Produit en	1948 : 16.072 tonnes	Vendu : 11.348 tonnes
—	1949 : 20.269 —	— : 21.096 —
—	1950 : 27.691 —	— : 24.710 —
—	1951 : 37.772 —	— : 37.237 —
—	1952 : 49.886 —	— : 44.106 —

PERSONNEL

Européens : 3 — soit : Un Directeur. — Un Maître-Mineur. — Un Surveillant.

Indigènes : 350 à 400.

ADRESSES

Siège social / Direction générale } 16 bis, avenue Bosquet, Paris (7e).
Téléphone : Invalides 69-52.

SOCIÉTÉ

BAUXITES DU MIDI

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **180.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Paul FRETAULT, *Président.*
André CHALMIN, *Administrateur* et *Directeur général.*
Max DAIREAUX, *Administrateur.*
George HODSON, *Administrateur.*
Lucien LEBARBIÉ, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions non cotées en bourse.

EXPLOITATIONS D'OUTRE-MER A. O. F. CONCESSIONS

Ile de Tamara. Groupe des Iles de Los. Cercle de Conakry. 2.000 hectares.
Ile de Kassa. Groupe des Iles de Los. Cercle de Conakry. 1.575 hectares.
Durée des concessions : 75 ans à compter du 1er janvier 1952.
Permis de recherches : 20 permis de recherche nos 793 à 812 d'une superficie totale de 500 kilomètres carrés dans les cercles de Boké, Gaoual, Kindia.

DIRECTION

Directeur des Affaires Africaines : M. J.-Y. EICHENBERGER.

NATURE DES PRODUITS

Bauxite.

PRODUCTION

L'exploitation dans l'île de Kassa a commencé dans le second semestre 1952.
Production 1952 : Bauxite séchée 99.383 tonnes.

PERSONNEL

55 cadres et agents de maitrise, 400 africains.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATION

SIÈGE SOCIAL : 63, avenue des Champs-Élysées, Paris (8e).
Téléphone : Ély 91-63.

EXPLOITATIONS :
Adresse postale : 111e Boulevard Conakry (Guinée Française).
Adresse télégraphique : Bauxites Conakry.
Téléphone : 218 Conakry.

BUREAU MINIER DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Société d'État créée en application de la loi du 30 avril 1946
actuellement au capital de 1.500.000.000.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. René BARTHES, Gouverneur général honoraire de la France d'Outre-Mer, *Président.*
BLUM-PICARD, Inspecteur général des Mines, Président des Potasses d'Alsace, *Vice-Président.*
HOFFHERR, Conseiller d'État, Directeur des Affaires Économiques au Ministère de la France d'Outre-Mer, *Membre.*
Xavier TORRÉ, Administrateur en Chef de la France d'Outre-Mer, Directeur du Plan au Ministère de la France d'Outre-Mer, *Membre.*
Pierre LEGOUX, Inspecteur général des Mines au Ministère de la France d'Outre-Mer, *Membre.*
BELLANGER, Président de la Chambre Syndicale des Mines Coloniales, *Membre.*
BOURRILLON, Sous-Directeur des Programmes au Ministère de l'Économie Nationale, *Membre.*
CATOIRE, Député du Pas-de-Calais, *Membre.*
FRIEDEL, Directeur de l'École des Mines de Paris, *Membre.*
BOYER, Sous-Directeur au Ministère des Finances, *Membre.*
PANOUILLOT, Directeur de la Caisse Centrale de la France d'Outre-Mer, *Membre.*
MARCHANDISE, Auditeur au Conseil d'État, *Membre.*

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUES

MM. René VIGIER, Ingénieur Général des Mines, *Directeur général.*
Gilbert ARNAUD, Ingénieur en Chef des Mines, *Directeur général adjoint.*
Robert CULINE, *Secrétaire général.*

Travaux à ciel ouvert : *Ingénieur en Chef :* M. Robert MURARD.
Travaux souterrains : *Ingénieur en Chef :* M. Maurice MERLIN.
Géologie : *Géologue en Chef :* M. Raoul GIRET.
Directeurs locaux :
Pour l'A. O. F. : M. BEUDIN, Ingénieur Civil des Mines.
Pour l'A. E. F. : M. LATASTE, Ingénieur Civil des Mines.
Pour le Cameroun : M. SAUNAL, Ingénieur au Corps des Mines.
Pour Madagascar : M. BORE, Ingénieur Civil des Mines.
Pour la Nouvelle-Calédonie : M. MARQUELET, Ingénieur civil des Mines.

Principaux Chantiers:

A. O. F.	Akjoujt. Banora. Lola. Kato. Siguiri. Hiré. Birrimien.
A. E. F.	Mindouli. Les Sarras (km 102). Mayombe. Kakamoëka. Franceville. Moboma. Bocaranga.
CAMEROUN	N'Gaoundéré. Poli Yaoundé. Haut Lom.
MADAGASCAR	Besakay. Sakoa. Mafilefy. Vohibory. Andakatany. Ambatofinandrahana. Vatomandry.

PERSONNEL

Européens: 77 ingénieurs, géologues et assimilés.
88 agents de maîtrise et techniciens.
82 employés.
Autochtones: effectif variable, en moyenne 2.500.

ADRESSE DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL : 8, rue Léonard-de-Vinci, Paris (16e).
Téléphone: Copernic 22-00.
Télégraphe: Admetallos Paris.

TERRITOIRES :
A. O. F. : rue Maunoury, Dakar. *Boîte Postale* 268 Dakar.
Téléphone: 30-72 à Dakar.
Télégraphe: Bumic Dakar.

A. E. F. : Avenue Paul-Doumer. *Boîte Postale* 431 Brazzaville.
Téléphone: 616 à Brazzaville.
Télégraphe: Admetallos Brazzaville.

CAMEROUN : *Boîte Postale* 343 à Yaoundé.
Télégraphe: Bumifomcam Yaoundé.

MADAGASCAR : *Boîte postale* 458 Tananarive.
Téléphone: 767 Tananarive.
Télégraphe: Bumiser Tananarive.

NOUVELLE-CALÉDONIE : 33, rue Jean-Jaurès, Nouméa.
Télégraphe : Bumin-Nouméa.

COMPAGNIE

CAMEROUNAISE DES MINERAIS

S. A. R. L. AU CAPITAL DE **500.000** FRANCS C. F. A.

DIRECTION

MM. FAYET Jean, Boîte Postale 116 à Douala.
WALTER Auguste à Betaré-Oya.

NATURE DES PRODUITS

Colombo-Tantalite et Rutile.

PRODUCTION

Société créée en mai 1952.

ADRESSES

Siège social : Douala (Cameroun).
Adresse postale : B. P. 116 Douala.
Téléphone : 179 à Douala.

Représentants : H. MASSEY, 96 et 118 Victoria Street, London SW 1.

SOCIÉTÉ MINIÈRE
DE
CARNOT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **3.000.000** DE FRANCS C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DULOS Jean, *Président-Directeur général.*
Raphaël DULOS
Henri D'HOMBRES } *Administrateurs.*
Charles VANNONI

DONNÉES FINANCIÈRES

3.000 actions de 1.000 francs C. F. A. non entièrement libérées.
2.000 parts bénéficiaires. Actions incotées.

CONCESSIONS

Les 14 permis d'exploitation diamants de la Société Minière Dulos Frères de la région de Carnot (Oubangui) (diamants), ont été transférés le 7 septembre 1951 à la Société Minière de Carnot.

NATURE DES PRODUITS

Diamants bruts et carbones.

PRODUCTION

1952 : 18.474 carats.

PERSONNEL

Européens : 8. Indigènes : 635.

ADRESSE DE LA DIRECTION ET DES EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL ET EXPLOITATIONS : Carnot (Oubangui-Chari).
Adresse postale : Société Minière de Carnot, à Carnot par Berberati, A. E. F.
Adresse télégraphique : Somica Carnot.

CORRESPONDANT A PARIS : L'Auxiliaire Minière, 110, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16e).
Adresse télégraphique : Dulosmine-Paris.
Téléphone : KLÉber 33-76.

SOCIÉTÉ FRANÇAISE

DES

CHARBONNAGES DU TONKIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **787.600.000** FRANCS.

Registre du commerce : Seine 78.294.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. E. LEBÉE, *Président.*
H. THELIER, *Président d'honneur.*
E. LANGROGNE, *Vice-président délégué.*
F. BLONDEL, *Administrateur.*
E. DENIS, —
H. GIROT, —
E. MINOST, —
Ch. DE MONPLANET —
H. DE MONPLANET —

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 157.520 actions de 5.000 francs.
Dividende exercice 1948, 1949, 1950 : néant.
1951 : 600 francs brut.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Edouard ANGOT, *Inspecteur général.*
Maurice CLERGET, *Directeur général des Établissements d'Extrême-Orient.*

CONCESSIONS

Concessions de Hongay, Maokhé et Kébao (N.-E. du Vietnam).
Superficie totale : 55.000 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Charbon.

PRODUCTION

1948	339.000 tonnes
1949	352.000 —
1950	447.000 —
1951	587.000 —
1952	759.000 —

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 53 en 1951. — Indigènes : 10.400 en 1951.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social

Adresse postale : 64, rue de la Chaussée-d'Antin, Paris.
Adresse télégraphique : Charlicot, Paris 22.
Téléphone : Trinité 51-70 et 51-71.

Exploitations

Adresse postale : Hongay, Nord-Vietnam.
Adresse télégraphique : Mines Hongay.

REPRÉSENTANTS AU VIETNAM ET A L'ÉTRANGER

Haiphong : M. Meunier, immeuble de la Banque Franco-Chinoise, boulevard de l'Amiral-de-Beaumont.
Saigon : M. Coquet, 4, rue Catinat.
Tokio : M. du Rivau. P. O. Box 673.

SOCIÉTÉ

COLONIALE AGRICOLE ET MINIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **85.425.200** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. PASSERAT DE SILANS Marcel, *Président, Directeur général.*
COMET Pierre, *Administrateur.*
DE CARBONNIÈRES Georges, *Administrateur.*
LAMER Louis, *Administrateur.*
Sté DE ST-ÉLIE et ADIEU-VAT, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions de 100 francs nominal, non cotées.

CONCESSIONS

Concessions aurifères d'environ 10.000 hectares en Guyane française.

NATURE DES PRODUITS

Or.

PRODUCTION

Exploitation débutante.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL ET BUREAUX : 73, boulevard Haussmann, Paris.
Téléphone: Anjou 54-43.

COMPAGNIE MINIÈRE DE CONAKRY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.250.000.000** DE FRANCS C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Maurice GARREAU-DOMBASLE, *Président et Directeur général.*
BUREAU MINIER DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, *Administrateur.*
B. I. S. C. (ore) Limited, *Administrateur..*
Cie FRANCO-AMÉRICAINE DES MÉTAUX ET MINERAIS COFRAMET, *Administrateur.*
MM. René DAMIEN, *Administrateur.*
René FILLON, *Administrateur.*
Pierre LEGOUX, *Administrateur.*
Jacques MARCHANDISE, *Administrateur.*
André REYNAUD. *Administrateur.*
Charles R. WHEELER, *Administrateur.*
EL HADJ ALMAMY IBRAHIMA SORY DARA BARY, *Administrateur.*

Marcel DÉPRÉ, *Secrétaire du Conseil.*
Fernand BLONDEL, *Président du Comité Technique.*

CONCESSION

Amodiataire des droits de la concession dite concession du Kaloum, inscrite au registre des mines de l'A. O. F. sous le nº 5 G. Superficie de 17.958 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Minerai de fer.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : A Conakry, Guinée Française.
Registre de Commerce : Conakry 1103.
Boîte Postale 277.
Adresse télégraphique : Ferakry, Conakry.
BUREAU DE PARIS : 6, rue de la Rochefoucauld (9e).
Téléphone : Trinité 63.90.
Adresse télégraphique : Ferakry Paris.

COMPAGNIE MINIÈRE
DU

CONGO FRANÇAIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **93.150.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre LION, *Président délégué*, 94, boulevard Flandrin, Paris.
André DARDE, *Administrateur, Directeur*, 21, avenue Mozart, Paris.
Armand DUPEYRAT, *Administrateur*, 70, rue Boissière, Paris.
Robert GASCUEL, *Administrateur*, 18, rue Juliette-Lamber, Paris.
Daniel GUYNET, *Administrateur*, 8, rue Rembrandt, Paris.
Charles LETONDOT, *Administrateur*, 1, rue Davioud, Paris.
Philippe LIVRY-LEVEL, *Administrateur*, 77, rue de Prony, Paris.
Edgar SENGIER, *Administrateur*, 6, Montagne-du-Parc, Bruxelles.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 93.150.000 fr. est divisé en 37.260 actions de 2.500 fr. entièrement libérées. Il existe 21.263 parts bénéficiaires sans valeur nominale.

	Actions		Parts	
	Cours moyen	Dividende brut	Cours moyen	Dividende brut
1949	1.845	45	16.655	245,01
1950	12.475	450	13.125	200,51
1951	14.475	625	13.875	346,06
1952	11.925		10.795	

CONCESSIONS

La Compagnie Minière du Congo français détient au Moyen Congo (Afrique Equatoriale française) un domaine minier comportant des gisements de Plomb, Zinc et Cuivre. Elle exploite le gisement de M'Fouati (Plomb et Zinc) et poursuit la reconnaissance d'autres gisements situés à proximité de son exploitation.

Le gisement de M.Fouati est relié au Chemin de fer Congo-Océan par une route et une voie ferrée de 0,60 m.

Nature des produits exportés : Concentrés de Plomb.

PRODUCTION

	Concentrés de plomb	Calamines
1947	5.784 tonnes	
1948	5.006 —	
1949	1.194 —	
1950	3.372 —	1.300 tonnes
1951	4.734 —	1.295 —
1952	6.100 —	1.000 —

PERSONNEL

Européens	35 agents.
Indigènes	1.000 ouvriers

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social :
31, rue Paul-Chenavard, Lyon.

Siège Administratif :
Adresse postale : 9, rue Chauchat, Paris (9e).
Adresse télégraphique : Cuivrine, Paris.
Téléphone : Provence 55-74; Provence 26-94.

Exploitation
Station de Chemin de fer : Loutete (Afrique Equatoriale Française).
Adresse postale : M'Fouati par gare Loutete (A. E. F.).
Adresse télégraphique : Cuivrine Madingou.

SOCIÉTÉ ANONYME DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES EN

COTE D'IVOIRE

(S. A. R. E. M. C. I.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **60.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. EKNAYAN Myran.
CHAUMET Marcel.
EKNAYAN Vahé.
VAGUER Maurice.
PONCET Fernand.

DONNÉES FINANCIÈRES

6.000 actions nominatives de 10.000 francs chacune.
Actions non cotées.

NATURE DES PRODUITS

Diamants.

PRODUCTION

1949	36.369 carats
1950	52.950 —
1951	65.288 —
1952	74.960 —

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 8, rue Lafayette, Paris (9e).
Téléphone : Provence 77.88.

Bureaux : 13, rue La Fayette, Paris (9e).
Téléphone : Pigalle 65-51.

Exploitation : Tortiya (Côte d'Ivoire).

SOCIÉTÉ MINIÈRE
DU

DAHOMEY-NIGER

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **24.000.000** DE FRANCS C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. J. VADIER, *Président.*
F. de FLERS.
C. MEUNIER.
R. J. MEUNIER.
H. ROLLOY.
P. BOURCERET.
F. DUNOYER.
Gouvernement général de l'A. O. F.
Gouvernement général du Niger.

DONNÉES FINANCIÈRES

Dividendes : 6 % de 1942 à 1948.
15 % de 1949 à 1952.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. P. C. BASTID, *Directeur général.*

CONCESSIONS

Deux permis d'exploitation au Dahomey, 9 permis au Niger, 1 P. R. au Dahomey et 24 P.R. au Niger.

NATURE DES PRODUITS

Or, étain, wolfram.

PRODUCTION

	Or	Concentrés d'Étain et de Wolfram
1951	19 kg	100 tonnes
1952	22	150 —

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 10. — Indigènes : 800.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : Elmicki par Agadez (Niger).
Adresse postale et télégraphique: Somidani (Paris et Agadez).
Exploitations : Perma-Natitingou (Dahomey) et Agadez (Niger).

REPRÉSENTANT EN FRANCE

M. P. C. BASTID, 96, boulevard Haussmann, Paris.

SOCIÉTÉ MINIÈRE DE DIMONIKA

S. A. AU CAPITAL DE **30.000.000** DE FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Armand VIGOUREUX, *Président, Directeur général.*
Camille VIDAL, *Administrateur.*
André COLLETTE, —
Louis NOTTE, —
Simon COLLIN, —
Pierre LEGOUX, —
Albert LATASTE, —
BUREAU MINIER DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

33.000 actions de 1.000 francs chacune.
Parts : néant.
Obligations : néant.
Pas d'introduction de valeurs en Bourse.

DIRECTION

MM. Dominique MAZODIER, Directeur Technique et Commercial.
Marcel BALAIRE, Chef d'Exploitation.

CONCESSIONS

21 permis d'exploitation aurifère dans la région du Mayombe.
Superficie : 2.000 kilomètres carrés.
Données générales sur le mode d'exploitation : découverte des alluvions par mécanisations diverses. Recherches des minerais en place et diamants.

NATURE DES PRODUITS

Or.

PRODUCTION

1947	188.453	grammes
1948	173.886	—
1949	117.961	—
1950	87.827	—
1951	110.000	—

PERSONNEL

Européens : 8.
Indigènes : 150.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social et Exploitations : Dimonika.
Adresse postale : Dimonika par M'Vouti. A. E. F.
Adresse télégraphique : Dimonika-M'Vouti.
Station de chemin de fer : M'Vouti, sur la ligne du Congo Océan.

Bureau de Pointe Noire. A. E. F. : avenue du Général-de-Gaulle. B. P. 164. Tél. 41.

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES
DU

DONG-TRIEU

(TONKIN)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **5.950.000 piastres indochinoises.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Gaston VARENNE, *Président.*
Pierre ETIENNE, *Administrateur délégué.*
Pierre-Charles BASTID, *Administrateur.*
Jacques GINISTY, *Administrateur.*
Jean MOREAU-DEFARGES, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

595.000 actions de 10 piastres indochinoises;
25.000 parts de fondateur;
18.750 obligations de 1.000 francs (1931).
Dividendes des cinq dernières années : néant.

Cours moyen des actions en :	1948	1949	1950	1951	1952
	263	166	100	175	159

CONCESSIONS

La Société possède douze concessions totalisant 17.000 hectares dont les deux principales (Clotilde-Louise et Françoise) couvrent sur une longueur de 14 kms 500 le faisceau anthraciteux de la Chaîne nord du Dong-Trieu, à 30 kilomètres au nord de Haïphong.

Avant le sinistre de juillet 1945 l'exploitation, souterraine, entièrement en amont-pendage, s'étageait entre le niveau du travers-banc principal et les affleurements sur 200 à 400 mètres de relevée verticale. La partie exploitée du faisceau comprenait cinq couches, d'une épaisseur totale utile de 14 à 18 mètres, qui étaient dépilées par longues tailles avec foudroyage dirigé.

Les réserves probables reconnues sont de l'ordre de 100 millions de tonnes.

NATURE DES PRODUITS

Anthracite de 3 à 5 % de matières volatiles. La teneur en cendres oscille suivant les qualités, de 3 à 8 % pour les criblés, 5 à 9 % pour les grains, 8 à 12 % pour les menus. La teneur en soufre est toujours inférieure à 1 %.

PRODUCTION

	Extraction brute	Production marchande nette
1939	638.043 tonnes	500.083 tonnes
1944	35.970 —	16.296 —
1945	16.115[1] —	
1949	3.091 —	
1950	21.866[2] —	

De 1941 à 1945, pour obvier à la baisse de production consécutive à l'état de guerre, la société exploita la concession de minerai de fer « Yvonne » amodiée à son propriétaire, remit en route pour le compte de l'Administration la mine de charbon gras de Ninh-Binh et fabriqua du carbure de calcium.

En juillet 1945, par suite des événements d'Indochine, la société dut abandonner ses centres d'exploitation, qui furent réoccupés partiellement par les troupes françaises dans le courant de 1947.

Les installations extérieures de la mine ont été démolies ou incendiées, les stocks d'approvisionnements et d'anthracite détruits ou pillés.

La Société a obtenu du Haut-Commissariat des avances sur dommages de guerre qui lui ont permis, fin 1947, d'effectuer les premiers déblaiements et de commencer la remise en état sommaire de la voie ferrée. Les travaux ont continué pendant toute l'année 1948, et 1949 vit reprendre l'activité ferroviaire.

Les travaux de reconstruction et d'aménagement, l'emploi du matériel nouveau ou réparé avaient permis à la société de reprendre son exploitation en 1950. Mais la recrudescence des activités militaires dans la région ont obligé la société, suivant décision du Haut-Commissaire de France en Indochine, le 1er novembre 1950, à replier sur Haïphong tous ses matériels et approvisionnements transportables. Ce repli était achevé au 1er mars 1951.

Après une incursion d'un mois des rebelles sur les trois centres de la société, en avril 1951, la situation s'est stabilisée de la façon suivante : la mine se trouve en zone non contrôlée, les autres centres étant inclus dans la zone opérationnelle et fortement occupés par les troupes de l'Union Française.

En attendant le rétablissement de la sécurité dans la région, la société a réduit son personnel à l'effectif d'un service d'études. Elle procède à l'apurement des avances sur dommages de guerre reçues, en utilisant, notamment, le produit de la cession des matériels et approvisionnements repliés.

D'autre part, elle fait constituer par son service d'études le dossier de ses dommages de guerre en vue d'établir le montant de sa créance sur l'État Français. A titre indicatif, cette créance avait été estimée provisoirement fin 1949 à 240.000.000 de piastres indochinoises.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : 33 *bis*, avenue Clemenceau, Haïphong (Nord Viet-Nam).
Adresse postale : B. P. 10 Haïphong (Nord Viet Nam).
Adresse télégraphique : Dongtrieu Haïphong.

BUREAU A PARIS :
Adresse postale : 5, rue Blanche, Paris (9e).
Téléphone : TRInité 48-30.

1. Extraction arrêtée fin mai 1945.
2. Extraction arrêtée fin octobre 1950.

SOCIÉTÉ MINIÈRE

DULOS FRÈRES

SOCIÉTÉ EN NOM COLLECTIF.

N'DJOLE (Gabon).

CONSEIL DE GÉRANCE

MM. Jean DULOS et Raphaël DULOS.

SIÈGE SOCIAL ET SERVICE ADMINISTRATIF

N 'Djole (Gabon).

CONCESSIONS

Société actuellement sans activité minière.

Les permis d'exploitation de la Société Minière Dulos Frères ont été transférés :

1° le 7 septembre 1951 à la Société Minière de Carnot (exploitations de diamants dans la région de Carnot, Oubangui).

2° le 5 décembre 1951 à la Société Minière de N'Djole (exploitation aurifères dans la région de N'Djole, Gabon).

ADRESSE DES BUREAUX

Siège social : N'Djolé (Gabon).

Adresse postale : Sté Minière Dulos frères, N'Djolé (Gabon).

Adresse télégraphique : Dulos N'Djole.

Correspondant a Paris : L'Auxiliaire Minière, 110, avenue Raymond-Poincaré.

Téléphone : Kléber 33.76.

Adresse télégraphique : Dulosmine Paris.

COMPAGNIE

ÉQUATORIALE DE MINES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 45.500.000 FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri DE BUSSIERRE, *Président honoraire.*
André PEYTEL, *Président, Directeur général.*
Albert BELLANGER, *Administrateur.*
Henri BERGER, *Administrateur.*
Rolland BORIS, *Administrateur.*
Édouard CATALOGNE, *Administrateur.*
André CHASTEL, *Administrateur.*
Joseph VADIER, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

22.750 actions de 2.000 francs entièrement libérées.
15.750 parts de fondateurs.
Cours des actions et dividendes des cinq dernières années :

	Cours extrêmes		Répartitions	Par action
	Actions de 100 fr. nom.	Actions de 2.000 fr. nom.	par action de 100 fr.	de 2.000 fr.
1948	3.650-1.300	—	16 fr. net	
1949	1.770- 760	—	16 —	
1950	920- 460	—	16 —	
1951	625- 350	11.590-9.350	16 —	
1952	550- 400	10.800-5.000	16 —	320 fr. net

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. André PEYTEL, *Président, Directeur général.*
Raymond BONTE, *Directeur général adjoint.*

CONCESSIONS

Afrique Équatoriale et Cameroun : Exploitation et prospection alluvionnaire et éluvionnaire (or, et rutile).

Superficie des concessions et permis d'exploitation : 20.212 ha.

Superficie des permis de recherches : 50.000 hectares.

Domaines aurifères au Cameroun et Ouest-Oubangui apportés à la société Minière de Bétaré en 1947 et 1948.

Domaine diamantifère en A.E.F. cédé à la Société Minière Intercoloniale en 1948.

PARTICIPATIONS

En 1947, la Société a absorbé la Compagnie Minière Coloniale qui possédait un portefeuille d'actions de sociétés aurifères et diamantifères.

La Compagnie Équatoriale de Mines a successivement apporté à la Société Minière de Bétaré ses gisements aurifères du Cameroun et de l'Ouest-Oubangui et à la Société Minière Intercoloniale ses exploitations diamantifères de l'Est-Oubangui.

Elle possède également des intérêts dans la Société d'Exploitations Minières de l'Inini, le Groupement Gabonnais, la Compagnie Minière de l'Aféma, la Société Minière des Gundafa, la Société Minière du Djébel Felten, etc...

NATURE DES PRODUITS

Or.

PRODUCTION

	Or	
1948	96 K. 010	(sans les filiales)
1949	39 K. 012	
1950	34 K. 277	
1951	12 K. 910	

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : 39, rue des Mathurins, Paris.
Adresse télégraphique : Minetugram, Paris.
Téléphone : Anjou 25-98.

EXPLOITATIONS :

Adresse postale : C. E. M., Yaloké (Oubangui-Chari).
Adresse télégraphique : Minetugram Bossembélé.

SOCIÉTÉ
LES

ÉTAINS DU CAMEROUN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 30 MILLIONS DE FRANCS C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Robert GÉRARD, *Président* Ingénieur civil des Mines.
Cie HAVRAISE DE NAVIGATION A VAPEUR L. CORBLET, *Vice-président.*
Sté D'INVESTISSEMENTS CAMEROUNAIS, *Administrateur.*
Sté SIDI BOU AOUANE, *Administrateur.*
M. Henri D'HOMBRES, *Administrateur.*

ACTIVITÉ

Exploitation du gisement de cassitérite de Mayo-Darlé (Cameroun).
Prospection d'un permis général de recherches dans l'Adamaoua (Cameroun).

NATURE DES PRODUITS

Cassitérite.

PRODUCTION

1949	94	tonnes
1950	99	—
1951	104	—
1952	118	—

PERSONNEL

Européens : exploitation 6, prospection 2, total 8.
Africains : exploitation 340, prospection 60, total 400

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social et exploitation :
Adresse postale : Mine de Mayo-Darlé par Foumban (Cameroun).
Adresse télégraphique : Secam Banyo (Cameroun).

Représentant en France : Société de Commissions et d'Études Minières.
Adresse postale : 44, rue Paul Valéry, Paris (16e).
Adresse télégraphique : Scemine Paris.
Téléphone : Copernic 54-80.

ÉTAINS & WOLFRAM DU TONKIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **42.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques BARDOUX, *Président,* 11, rue Mérimée, Paris.
Franck RENAUD, *Directeur général,* 105 *bis,* boul. Malesherbes, Paris.
B. de la BOUILLERIE, 27, rue de Londres, Paris.
Duc de GRAMONT, *Administrateur,* 42 *bis,* avenue Georges-Mandel Paris.
M. JAMIN, 3, rue Paul-Baudry, Paris.
DE LAFAULOTTE, *Administrateur,* 16 *bis,* avenue Bosquet, Paris
André MALLET, *Administrateur,* 37, rue d'Anjou, Paris.
Jean PETIN, *Administrateur,* 37, rue de Surène, Paris.
Sté D'ÉTUDES ET DE PARTICIPATIONS MINIÈRES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, 96, boulevard Haussmann.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est divisé en 21.000 actions de 2.500 francs. Il n'existe ni part ni obligation.

CONCESSIONS

La Société est propriétaire de concessions minières situées dans le Nord du Tonkin (région de Cao-Bang) « concession Sainte-Adèle » sur lesquelles elle exploitait un gisement alluvionnaire de cassitérite qui contient également du Wolfram et de l'or. L'exploitation se faisait à ciel ouvert, par plans inclinés. Le minerai était traité dans une laverie et séparé magnétiquement.

NATURE DES PRODUITS

La Société produisait de la cassitérite à 75 % de Sn, du Wolfram à 65 % environ de WO3 et un peu d'or.

Les situations des Mines dans le Nord du Tonkin ne permettent pas actuellement d'y accéder.

PARTICIPATIONS

Compagnie Fermière des Étains d'Extrême-Orient. Mines de Borralha. Société des Mines de Bou-Skour.

Étain contenu

Années	1938	1939	1940	1941	1942
	260 T.	415 T.	345 T.	314 T.	243 T.

ADRESSE DES BUREAUX

Siège social : 105 *bis,* boulevard Malesherbes, Paris.
Adresse télégraphique : Wolfratin-Paris.
Téléphone : Laborde 75-73; 75-74.

SOCIÉTÉ D'

ÉTUDES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **31.067.500** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri DE VIENNE, *Président.*
Jean LAUTARD, *Administrateur, Directeur général.*

Paul BERNARD
Pierre BRAME
Comte Hubert DE COURTIVRON — *Administrateurs.*
Pierre LAURENS
Baron Ludovic REILLE.

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. Jacques HIBON.
A.-E. RATIER.

DONNÉES FINANCIÈRES

1° *Actions:* 12.427 actions de 2.500 francs chacune entièrement libérées, dont 11.427 actions de catégorie « A » et 1.000 actions de catégorie « B » à vote plural.

2° *Parts:* 2.000 parts bénéficiaires divisées en 40.000 vingtièmes.

3° *Obligations:* Néant.

4° *Dividendes bruts:*

	Actions	1/20 de part
Exercice 1947 (Capital : 30.000.000)............	néant	néant
— 1948 (— : 31.067.500)............	néant	néant
— 1949 (— : 31.067.500)............	néant	néant
— 1950 (— : 31.067.500)............	néant	néant
— 1951 — —	néant	néant

DIRECTION GÉNÉRALE

M. Jean LAUTARD, *Administrateur, Directeur général.*

CONCESSIONS. NATURE DES PRODUITS

La Société possède dans le bassin de la Nam Patène au Laos, 8.800 hectares de concessions, contenant des gisements de minerai d'étain de nature filonienne et se présentant en surface sous la forme d'éluvions composées de limonite imprégnée de cassitérite. L'exploitation a été faite jusqu'à

ce jour à ciel ouvert. Le minerai brut est envoyé dans une laverie moderne susceptible de traiter environ 25.000 tonnes par mois et composée de concasseurs, broyeurs, tables de lavage Wilfley et James, séparatrices magnétiques et cellules de flotation pour purification des concentrés obtenus. Elle produit des concentrés marchands à teneur variant entre 50 et 60 % d'étain.

PRODUCTION

Année						
1939 :	1.136 t.	de concentrés	contenant	environ	651 t.	d'étain-métal
1947 :	néant	—	—		néant	—
1948 :	2 t.	—	—		1 t.	—
1949 :	70 t.	—	—		38 t.	—
1950 :	85 t.	—	—		46 t.	—
1951 :	174 t.	—	—		93 t.	—
1952 :	278 t.	—	—		148 t.	—

ADRESSES DES BUREAUX ET DE L'EXPLOITATION

Siège social

Adresse postale : 35, rue Saint-Dominique, Paris (7e).
Adresse télégraphique : Tinindolit, Paris
Téléphone : Sol. 92-14.

Exploitation

Adresse postale : Mine Bartholoni à Phontiou par Thakhek (Laos-Indochine).

LES PHOSPHATES
D'
EXTRÊME-ORIENT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **5.000.000 de piastres.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BLONDEL, *Président.*
LAUTARD, *Administrateur, Directeur général.*
DELACOTE
COSTE
Sté D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'INDOCHINE
Sté NOUVELLE DES PHOSPHATES DU TONKIN
CAISSE AFRICAINE DE GESTION
Sté D'ÉTUDES ET DE PARTICIPATIONS MINIÈRES DE LA FRANCE D'OUTREMER
} *Administrateurs.*

COMMISSAIRES AUX COMPTES

MM. Joseph LARTIGUE.
Raymond DEGRANGE, Commissaire suppléant.

DONNÉES FINANCIÈRES

1° *Actions :* 50.000 actions de 100 Piastres chacune, entièrement libérées.
2° *Parts :* 10.000 parts bénéficiaires sans valeur nominale.
3° *Obligations :* néant.
4° *Cours des actions et dividendes des cinq dernières années :* néant.

DIRECTION GÉNÉRALE

M. Jean LAUTARD, *Administrateur, Directeur général.*

CONCESSIONS, NATURE DES PRODUITS, PRODUCTION

La Société possède dans la région de Laokay (Tonkin) des concessions et périmètres recouvrant des gisements de phosphate (apatite). Aucune production n'a encore été réalisée, la société ayant été constituée le 30 juillet 1946.

ADRESSES DES BUREAUX ET DE L'EXPLOITATION

SIÈGE SOCIAL : 11, place Rigault de Genouilly, Saïgon (Cochinchine).
Bureaux à Paris : 35, rue Saint-Dominique (7e).
Téléphone : Solférino 92-14.

COMPAGNIE

FRANCO-MALGACHE D'ENTREPRISES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **25.000.000** DE FRANCS C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Georges SEIBEL, *Président-Délégué.*
Henri D'HOMBRES. *Administrateur.*
Robert DE BRESSIEUX. —
Pierre HERRENSCHMIDT. —
Pierre LEPAGE. —

DONNÉES FINANCIÈRES

12.500 actions; 3.500 parts.

NATURE DES PRODUITS

Riz. Or. Tabac. Arachides. Constructions Fluviales.

PERSONNEL OUVRIER

Agence générale : 2 européens. — 30 indigènes.
Service aurifère : 1 européen. — 50 indigènes et tâcherons en nombre variable.
Service industriel : 3 européens. — 150 indigènes.
Service agricole : 8 européens. — 200 indigènes et 1.000 métayers.
Services annexes : 1 européen. — 20 indigènes.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Quai de la Douane, Majunga (Madagascar).

EXPLOITATIONS : Domaines divers (différentes localités).
Adresse télégraphique : Framalgach, Majunga.

BUREAU D'ORDRES : 50, rue de Chateaudun, Paris (9e).
Adresse télégraphique : Framalgach, Paris.
Téléphone : Trinité 40-45.

COMPAGNIE DES MINES D'OR DU GABON

ORGABON

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 25.000.000 DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Georges DESPRET, *Président.*
René d'ANDRIMONT, *Administrateur.*
Lucien JOUBLIN, *Administrateur.*
Léon SAUNIER, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

50.000 actions de 500 francs.
50.000 parts de fondateur.
Titres non cotés.

DIRECTION D'AFRIQUE

W. DESCHAMPS, Etéké (Gabon).

NATURE DES PRODUITS

Or.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : Brazzaville (A. E. F.).
Adresse postale : Orgabon, Etéké par Dolisie (Moyen Congo A. E. F.).
Adresse télégraphique : Orgabon, Dolisie.

ÉTABLISSEMENTS

GALLOIS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **120.000.000** DE FRANCS C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM A. GALLOIS, *Président.*
H. GALLOIS, *Administrateur délégué.*
G. PARADE,
E. MATHIEU,
Mme G. FÉLIX,
MM. H. VOVARD,
H. AUBRY,
} *Administrateur s.*

SERVICE COMMERCIAL

J. Parade et fils, 9, place de la Madeleine, Paris (8e).
Téléphone. : Anjou 29-96. 13-06.
Adresse télégraphique : Plumbago, Paris.

CONCESSIONS

Concessions minières et plantations de Sisal et Tabac à Madagascar.

NATURE DES PRODUITS

Graphite et or.
Exportation de graphites en paillettes et fines paillettes sur toutes destinations. La plus forte production de graphite de Madagascar.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : Tananarive.
Adresse télégraphique : Gallois-Tananarive.
Téléphone : Tananarive n° 165.

Exploitations : Ambodiriana, Antsirakambo, Antsiribe, Madirovalo.
Station de Chemin de fer : Brickaville, Tampina, Ambohimandroso.

Représentant en France : G. PARADE, *Administrateur-délégué* en France, 9, place de la Madeleine, Paris (8e).
Téléphone : Anjou 29-96.

SOCIÉTÉ

GÉNÉRALE DES GRAPHITES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **20.000.000** DE FRANCS C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. X..., *Président.*
P. BEVILLARD, *Administrateur délégué.*
J. FAYE, *Administrateur.*
V. PIQUET, *Administrateur.*
J. RIGAL, *Administrateur.*
Sté FINANCIÈRE FRANÇAISE ET COLONIALE, *Administrateur.*
MINERAIS ET MÉTAUX, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est divisé en 200.000 actions de 100 francs cfa. Il existe en outre 10.000 parts bénéficiaires sans valeur nominale. Ces titres sont cotés à la Bourse de Paris au marché des Courtiers en valeurs.

DIRECTION GÉNÉRALE

Tananarive (Madagascar).

BUREAUX DE CORRESPONDANCE

23, rue de l'Amiral d'Estaing, Paris (16e).

SERVICE COMMERCIAL

Minerais et Métaux, 55, rue d'Amsterdam, Paris.

NATURE DES PRODUITS

La Société produit à Madagascar des graphites naturels en paillettes et en poudres.

PERSONNEL D'EXPLOITATION A MADAGASCAR

Cadres européens ou assimilés : 3.
Ouvriers et employés autochtones : 100.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : Tananarive (Madagascar).

Bureaux de correspondances : 23, rue de l'Amiral d'Estaing, Paris (16e).

Adresse télégraphique : Migrandile, Paris.

Téléphone : Kléber 62-90.

Direction des Exploitations : Tananarive (Madagascar).

Adresse télégraphique : Graphunion Tananarive.

Téléphone : Tananarive 445.

Représentants : International Selling Corporation, 26, Beaver Street, New-York.

COMPAGNIE

GÉNÉRALE DE MADAGASCAR

AGRICOLE, COMMERCIALE ET MINIÈRE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **112.500.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Bernard AMSTER, *Président, Directeur général.*
Paul PASSERAT DE LA CHAPELLE, *Vice-Président.*
Jean BERGEY, *Administrateur.*
Antoine POUGET, *Administrateur.*
Jean BAPTENDIER, *Administrateur.*
Étienne SANDOZ, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est divisé en 45.000 actions de 2.500 francs.

Ces titres sont cotés à la Bourse de Paris à la cote des courtiers.

160 francs par action de 1.000 francs pour l'exercice clos le 30 juin 1949.
160 francs par action de 1.250 francs pour l'exercice clos le 30 juin 1950.
120 francs par action de 1.250 francs pour l'exercice clos le 30 juin 1951.
320 francs par action ancienne de 2.500 francs pour l'exercice clos le 30 juin 1952.
207 fr. 50 par action nouvelle de 2.500 francs libérée d'un quart pour l'exercice clos le 30 juin 1952.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. Bernard AMSTER, *Président, Directeur général.*
Paul DANNET, *Directeur commercial.*

CONCESSIONS

Possède à Madagascar un domaine minier comprenant :
3 concessions;
10 permis d'exploitation;
8 permis de recherches.

Actuellement sont exploitées les mines de cristal de roche, de graphite, de bérylium, et de ferro-cerium.

NATURE DES PRODUITS

Cristal de Roche pour l'Optique, et la piezzo-électricité.
— pour la fonte, et la décoration.
Pierres semi-précieuses (aigue-marine, tourmaline, béryl, grenat, etc...).
Graphite, Bérylium, Ferro-cerium.

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 3. — Indigènes : 150.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse : 7, rue de Clichy, Paris.
Adresse télégraphique : Compgascar-Paris 118.
Téléphone : Pigalle 81-21 et 81-22.

DIRECTION DES EXPLOITATIONS :
Adresse : Boîte postale N° 432, Tananarive.
Adresse télégraphique : Compgascar-Tananarive.
Téléphone : N° 51 à Tananarive.

La commercialisation se fait exclusivement par le siège social.

COMPAGNIE GÉNÉRALE
DE

GÉOPHYSIQUE

SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE **540.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Marcel SCHLUMBERGER, *Président.*
Albert BELLANGER,
Victor DE METZ, *Vice-Présidents.*
Maurice SCHLUMBERGER (représentant la S. A. Schlumberger et Cie), *Administrateur.*
Rémy BOISSONNAS (représentant l'Omnium de Gestion), *Administrateur.*
Raymond VIEUX (représentant la Compagnie des Phosphates et du Chemin de fer de Gafsa), *Administrateur.*
Jules DUBOURDIEU, *Administrateur.*
Henri DE CIZANCOURT, *Administrateur.*
René SEYDOUX, *Administrateur.*

DIRECTION

MM. Léon MIGAUX, *Directeur général.*
DESAINT, *Attaché à la Direction générale.*
Jean CUNIN, *Directeur.*
BAZERQUE, *Directeur* de l'Exploitation.
BLONDY, *Adjoint au Directeur de l'Exploitation.*
BEAUFORT, *Chef du groupe* France-Sud.
ROGER, *Chef du groupe* France-Nord et Italie.
AYNARD, *Chef du groupe* Maroc-Tunisie.
BOUCHON, *Chef du groupe* Algérie.
GIRAUD, *Chef du groupe* Afrique noire et Madagascar.
BREUSSE, *Directeur du département Mines, Hydrologie, Génie civil.*
MATHIEZ, *adjoint au Directeur du Département Mines, Hydrologie, Génie Civil.*
HUOT, *Chef de groupe à la Direction Mines, Hydrologie, Génie civil.*
GENESLAY, *Directeur technique.*
RICHARD, *Sous-directeur technique, Chef de la Division Méthodes.*
BARANOV, *Chef de la Division Scientifique.*
DONNER, *Chef de la Division Laboratoire.*
MANLHIOT, *Directeur du Matériel.*

OBJET

Exploitation, sous quelques formes et conditions que ce soit, de toutes affaires se rapportant à l'étude géophysique du sous-sol et du sol (Etudes tectonique souterraine et détermination de pendages. Recherches de gites pétrolifères et salifères, de combustibles, de minerais, de nappes aquifères.

Etudes des terrains pour fondations d'ouvrages d'art, barrages, tunnels, etc... Etudes de vibrations dans les ouvrages d'art et constructions métalliques.

Procédés : Méthode tellurique, méthode des résistivités électriques, méthode de sismique réfraction, méthode de sismique réflexion, méthodes gravimétriques, méthode magnétique, méthodes de polarisation spontanée, de polarisation provoquée, de mise à la masse.

ADRESSES

Direction générale,
Direction,
Direction exploitation,
Direction hydrologie, mines, génie civil,
Services administratifs :
50, rue Fabert, Paris (7e).
Téléphone : Invalides 46-24 à 46-26. 49-81 à 49-82.
Adresse télégraphique : Cegegec Paris.
Direction technique,
Direction matériel :
96, avenue Verdier, Montrouge (Seine).
Téléphone : Alésia 37-74 et 37-75.

FILIALE :
Cie AFRICAINE DE GÉOPHYSIQUE

44, place de France, Casablanca (Maroc).

M. MIGAUX, *Directeur général.*

SOCIÉTÉ DES MINERAIS DE LA GRANDE ILE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **53.996.800** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. X... *Président.*
P. BEVILLARD, *Administrateur, Directeur général.*
A. BOUVIER.
P. LAURENS.
V. PIQUET.
J. RIGAL.
} *Administrateurs.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est divisé en 20.768 actions de 2.600 francs chacune. Il existe en outre 10.000 parts bénéficiaires sans valeur nominale. Ces titres sont cotés à la Bourse de Paris au marché des Courtiers en Valeurs.

DIRECTION GÉNÉRALE

A Paris, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing (16e).

DIRECTION DES EXPLOITATIONS

A Fort-Dauphin (Madagascar).

SERVICE COMMERCIAL

A Paris, 23, rue de l'Amiral-d'Estaing (16e).

NATURE DES PRODUITS

La Société produit des micas phlogopites de toutes catégories en blocs et splittings.

PERSONNEL D'EXPLOITATION A MADAGASCAR

Cadres européens ou assimilés 12
Ouvriers et employés autochtones 1.000

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL ET BUREAUX DE PARIS : 23, rue de l'Amiral-d'Estaing (16e).
Adresse télégraphique : Migrandile, Paris.
Téléphone : Kléber 62-90.

DIRECTION DES EXPLOITATIONS : Fort-Dauphin (Madagascar).
Adresse télégraphique : Migrandile Fort-Dauphin.

COMPAGNIE MINIÈRE
DE LA

GUINÉE FRANÇAISE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Robert de LA BOUGLISE.
Russell BURRAGE.
Maurice de LA BOUGLISE.
Jean TAROT.

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital de 1.000.000 de francs. Aucune part ni obligation. Titres non cotés.

CONCESSIONS

Concession d'un gisement de fer en Guinée, sur la presqu'île du Kaloum.
Superficie : 17.400 hectares.

ADRESSE

Siège social : 41, rue de Boulainvillers, Paris.

SOCIÉTÉ

GUINÉENNE DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. François DE FLERS, Président du Conseil, *Directeur général.*
Edgar BAER, *Administrateur.*
G. W. DERMODY, *Administrateur.*
Gouvernement général de l'A. O. F., *Administrateur.*
Gouvernement de la Guinée française, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

400 actions de 25.000 francs; non cotées.
Parts : néant.
Obligations : néant.

CONCESSIONS

Guinée française. Gisement alluvionnaires exploités mécaniquement.

NATURE DES PRODUITS

Diamant brut.

PRODUCTION

1949	58.300 carats
1950	71.500 —
1951	36.000 —
1952	45.700 —

PERSONNEL TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET OUVRIER A LA COLONIE

Européens : 12. — Main-d'œuvre locale : 500 ouvriers environ.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Dakar, 35, boulevard Pinet Laprade.
Adresse télégraphique : Soguinex, Dakar.

EXPLOITATION : Fenaria, Cercle de Beyla (Guinée française).
Station de Chemin de fer : Kankan.
Adresse télégraphique : Soguinex Macenta.

BUREAU DE CORRESPONDANCE, 9, rue Chauchat, Paris (9e).
Adresse télégraphique : Soguinex, Paris.
Téléphone : Provence 49-81.

COMPAGNIE MINIÈRE
DU

HAUT-SASSANDRA

« SANDRAMINE »

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **45.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean TOSSOUNIAN, *Président.*
Boghos FRINGHIAN, *Vice-président.*
Raymond ARNAUD.
Jean DUPONT.
Émile MOUCHENÉ.
Louis DRUART.

DONNÉES FINANCIÈRES

Il a été émis 3.000 actions, entièrement libérées, de 15.000 francs chacune.
Une augmentation de capital, de 45 à 75 millions de francs métropolitains, est en cours.

DIRECTION

Service administratif :
MM. Jean TOSSOUNIAN, *Directeur général.*
François GARRIGUE, *Secrétaire général.*
Émile ROCHER, *Représentant agréé.*

Service technique :
MM. A.-J. MARIN, Ingénieur civil des Mines, *Ingénieur Conseil.*
Frans ÉLIAS, *Chef de mission.*

CONCESSIONS ET TITRES MINIERS

Le centre minier est situé dans le bassin de la rivière Kohoué, à 17 km. de Séguéla. La Cie dispose de deux usines pilotes pour lavage de graviers diamantifères. Elle détient dans cette région un permis d'exploitation et quatre permis de recherches de type B. Elle possède en outre six permis de recherches de type B couvrant le confluent de la rivière Manzan et du fleuve Comoë, dans le S.-E. de la Côte d'Ivoire, ainsi que deux concessions domaniales à Abidjan et à Man. Enfin elle a déposé une demande, qui est en instance, de permis de type A portant sur 40.000 km² dans le N.-O. de la Côte d'Ivoire.

NATURE DES PRODUITS

La Compagnie s'est spécialisée dans la recherche du diamant.

PRODUCTION

Au stade actuel, première étape du programme de mécanisation, les prévisions de production s'établissent à 5.000 carats par an.

PERSONNEL

6 Européens. 150 Indigènes.

—

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : Man (Côte-d'Ivoire).
Adresse postale : Compagnie Minière du Haut-Sassandra, Man.
Adresse télégraphique : Sandramine Man.

Bureau a Paris :
Adresse postale : Compagnie Minière du Haut-Sassandra, 56, rue Lafayette, Paris (9e).
Adresse télégraphique : Sandramine Paris.
Téléphone : TAItbout 56-61.

Exploitation :
Station de Chemin de fer : Bouaké (Côte-d'Ivoire).
Adresse postale : Compagnie Minière du Haut-Sassandra, Séguéla (Côte-d'Ivoire).
Adresse télégraphique : Sandramine Séguéla.

Représentant : auprès des autorités de l'A. O. F. et du Territoire de la Côte d'Ivoire :
M. Émile ROCHER, Abidjan.

SOCIÉTÉ

INDOCHINOISE D'EXPLOITATIONS MINIÈRES ET AGRICOLES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.300.000 piastres.**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Marcel LE ROY, *Président.*
Pierre COQUELIN.
Marc HANNOTIN
Robert LABBÉ.
Henry LAURANS.
Banque de l'Indochine.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital est divisé en 13.000 actions de 100 piastres indochinoises. Il n'existe pas d'obligations.

CONCESSIONS

Concession minière de 1.475 hectares situés sur le territoire de Bong-Mieu, province de Quang-Nam (Annam).

Concession agricole de 545 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Lingots d'or et d'argent.

PRODUCTION

	or	argent
1938	152 kg	38 kg
1939	110 —	51 —
1940 (8 premiers mois)	128 —	?

PERSONNEL

(avant la guerre)

Européens : 10. — Indigènes : 600.

Les installations sont occupées par le Viet-Minh depuis 1945.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : 2, rue Jules Ferry, Haïphong (Tonkin).

BUREAU DE PARIS :
Adresse postale : 5, rue Louis-le-Grand, Paris (2e).
Téléphone : Opéra 75-30.

EXPLOITATION :
Adresse postale : Bong-Mieu par Tamky (Annam).

SOCIÉTÉ D'EXPLOITATIONS MINIÈRES DE L'
ININI

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **150.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. J. VADIER, *Président.*
C. BASTID,
A. BELLANGER,
E. BENEDIC,
H. DE BUSSIERRE,
E. CATALOGNE,
A. CHASTEL,
M. GARREAU-DOMBASLE,
J. HELLIER,
A. PEYTEL,
} *Administrateurs.*

DONNÉES FINANCIÈRES

600.000 actions de 250 francs. Ni parts, ni obligations.
Cours des actions et dividendes des cinq dernières années : non cotées.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Saint-Laurent-du-Maroni.

CONCESSIONS

Territoire de l'Inini, Guyane française 3.600 kilomètres carrés.

Un accord est intervenu en 1951 entre la Société et le Bureau Minier Guyanais pour l'étude en commun de ce domaine.

NATURE DES PRODUITS

Or alluvionnaire.

PRODUCTION

Néant.

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 4. — Indigènes : 50.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Cayenne, Guyane française.
Adresse postale : 12, rue Louis-Blanc, Cayenne.
Adresse télégraphique : Semi Cayenne.
CORRESPONDANT EN FRANCE : 39, rue des Mathurins, Paris.
Téléphone : Anjou 25-98.

SOCIÉTÉ MINIÈRE

INTERCOLONIALE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **100.000.000** DE FRANCS C.F.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri BERGER, *Président, Administrateur délégué.*
Louis ASSCHER, *Administrateur.*
Mme A. BERGER, *Administrateur.*
MM. Henri de BUSSIERRE, *Administrateur.*
Sté d'Études et de Participations Minières de la France d'Outre-Mer, *Administrateur.*
Roger BURET, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions de 100 francs et de 2.500 francs C. F. A.
50.000 dixièmes de parts de fondateur.

DIRECTION

M. Henri BERGER, *Directeur général.*
M. Roger BURET, *Directeur en Afrique.*

CONCESSIONS

Permis d'exploitation et permis généraux de recherches en A. E. F. pour diamants.

NATURE DES PRODUITS

Diamants bruts et carbones.

PRODUCTION

1952 : 30.000 Carats.

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 50. — Indigènes : 2.500.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL ET EXPLOITATION : Berberati (A. E. F.).
Adresse télégraphique : Somico.

BUREAU CORRESPONDANT EN FRANCE : Société Minière intercoloniale, 8, square Chanton, Neuilly-sur-Seine (Seine).
Téléphone : Maillot 56.21.

COMPAGNIE DU DOMAINE DE KOKUMBO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **60.000.000** DE FRANCS C. F. A

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Louis GLASER, *Président.*
Robert GÉRARD.
Charles BASTID.
Henri d'HOMBRES.
Paul PERNOD.
Gaston RUEFF.
Henri TEZIER.
Comte de TRISTAN.

DONNÉES FINANCIÈRES

120.000 actions de 500 francs non cotées en Bourse.
10.000 parts de fondateurs, pas d'obligations.

CONCESSIONS

La Société possède en toute propriété, sol et sous-sol, 5.000 hectares de terrain sur les rives du Bandama, à proximité de Toumodi (Côte d'Ivoire). Des travaux de reconnaissance des filons sont en cours.

PERSONNEL

4 Européens. — 100 Indigènes.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : Kokumbo par Toumodi (Côte-d'Ivoire).
A PARIS :
Adresse postale : Chez la Société de Commissions et d'Études Minières, 44, rue Paul-Valery, Paris (16e).
Téléphone : Copernic 54.80.

SOCIÉTÉ

LYONNAISE AGRICOLE MINIÈRE ET INDUSTRIELLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **60.000.000** DE FRANCS C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. L. PERBEN.
L. DE LA MORANDIÈRE.
V. TENTHOREY.
Cie LYONNAISE DE MADAGASCAR.
Cie GÉNÉRALE DES COLONIES.
ASSURANCE FRANCE-MADAGASCAR.
Sté COLONIALE D'ÉTUDES ET DE PARTICIPATIONS.

NATURE DES PRODUITS

Exploitation des mines de graphite.
Exploitation des mines d'or.

PRODUCTION

Graphite : 2.500 à 3.000 tonnes par an.

ADRESSE DES BUREAUX

SIÈGE SOCIAL : Tananarive.
DIRECTION :
Boîte postale 188 *:* Tananarive. Madagascar.
Adresse télégraphique : Slami Tananarive.
Téléphone : 119 et 120.

CORRESPONDANT EN FRANCE :
Compagnie Lyonnaise de Madagascar, 12, rue du faubourg Saint-Honoré, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Colimad Paris.
Téléphone : Anjou 88-24.

SOCIÉTÉ
MALGACHE
DES MINÉRAUX ET GEMMES

L. KRAFFT ET COMPAGNIE

S. A. R. L. AU CAPITAL DE 2 MILLIONS DE FRANCS C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Léon KRAFFT, *Président fondateur.*
Henry JEANNELLE, *Directeur technique.*

CONCESSIONS

Deux concessions de 1re catégorie Or et Béryl.

Huit permis d'exploitation 1re catégorie. Or, béryl et pierres semi-précieuses.

Deux permis généraux du type B pour Or et pierres précieuses.

Six permis généraux du type B pour Cristal.

NATURE DES PRODUITS

Or, pierres semi-précieuses, minerai de glucinium, quartz piezo-électrique, Columbo-tantalite, rutile.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Adresse postale : Tananarive, Avenue de la Réunion.
Adresse télégraphique : Krafft, Tananarive.
Téléphone : N° 29.69.

Représentant en France : M. Henri RONDEPIERRE, avenue de la Gare à Lapalisse (Allier).

MINES DE

MAROVATO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 6 MILLIONS DE FRANCS C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean PETRIDIS, *Président.*
Pierre GIRARD.
Lucien PANIANDY.
Mme GOLDONI.
Le Territoire de Madagascar représenté par M. P. ADAM.
M. Jacques GALLAND.

DONNÉES FINANCIÈRES

6.000 actions de 1.000 francs chacune, non cotées.

DIRECTION

M. Jean PETRIDIS.

CONCESSIONS

2.600 hectares à Marovato, 25 kilomètres Nord de la gare de Rogez. Exploitations par travaux souterrains, galeries et puits. Perforation mécanique. Traitement mécanique du quartz aurifère.

NATURE DES PRODUITS

Or.

PERSONNEL

Européens 2. — Indigènes 35.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Tananarive.
Adresse postale : Sté des Mines de Marovato, 39, rue Gombeyre, Tananarive (Madagascar).
Téléphone : 20.70 à Tananarive.

EXPLOITATIONS :
Station de Chemin de fer : Rogez (T. C. E.).

REPRÉSENTANT EN FRANCE :
M. P. ROUCHER, *Directeur* de l'agence de la B. N. C. I., 16, boulevard des Italiens, Paris.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE FER DE MAURITANIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **250.000.000** DE FRANCS. C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Hugues VINEL, *Président.*
Jean MAJORELLE, *Vice-président.*
BUREAU MINIER DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, *Vice-président.*
M. Paul BERNARD.
B. I. S. C. (Ore) Ltd.
MM. André DUBY.
René FILLON.
FROBISHER Ltd.
GARREAU DOMBASLE.
Henri HEMMING.
Pierre LEGOUX.
Henri NOUAL.
André REYNAUD.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 50.000 actions de 5.000 francs C. F. A.
Parts : 37.037 parts sans valeur nominale.
Cours des actions et dividendes : la société a été créée le 16 février 1952.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

Comité technique :
MM. Fernand BLONDEL, *Président.*
F.-G. PERCIVAL, R.-F. LETHBRIDGE et R. VIGIER.
Directeur général : M. VINEL Hugues.
Directeur de l'Exploitation : M. André CHOUBERSKY.

CONCESSIONS

La société prospecte 13 permis accordés le 2 février 1952 et situés au voisinage de Fort Gouraud (Mauritanie).

NATURE DES PRODUITS

Minerai de fer.

PERSONNEL D'EXPLOITATION

Européens : 55.
Autochtones : 150.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 2, rue Dubois, Saint-Louis du Sénégal.

SIÈGE ADMINISTRATIF A PARIS :
Adresse postale : 50, avenue Raymond Poincaré, Paris (16e).
Adresse télégraphique : Mifermasa Paris.
Téléphone : PASsy 17-27.

AGENCE DE DAKAR :
Adresse postale : 45, avenue Roume. B. P. 632, Dakar.
Adresse télégraphique : Ouzilleau Dakar.
Téléphone : 22-26 Dakar.

EXPLOITATION :
Adresse postale : Société Anonyme des Mines de Fer de Mauritanie Fort Gouraud (Mauritanie).
Adresse télégraphique : Miferma-Fort Gouraud.

E. MICOUIN et E. POCHARD

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **46.000.000** DE FRANCS C. F. A.

DIRECTION

MM. Eugène POCHARD, *Gérant.*
Michel MICOUIN, *Co-gérant.*
Maurice COUVE, *Co-gérant.*
André MICOUIN, *Associé.*
Raymond MICOUIN, *Associé.*

CONCESSIONS

District de Tamatave : 3.800 hectares.

NATURE DES PRODUITS

Graphite en paillettes haute teneur.
Graphite en poudre.

PERSONNEL

Européen : 1. — Indigènes : 200 à 250.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Place du Général-Leclerc, Tananarive (Madagascar).
Adresse postale : Boîte postale 55, Tananarive.
Adresse télégraphique : Drahcop Tananarive.
Téléphone : N° 142 Tananarive.

EXPLOITATIONS :
Station de Chemin de fer : Ankarefo (T. C. E.).

SOCIÉTÉ

MINIÈRE ET FINANCIÈRE DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **15.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Georges PELICIER, *Président, Directeur général.*
André GUIBON, *Directeur général adjoint.*
Robert KOHLY.
Gaston PIALLAT.
Émile DUROUCHARD.
} *Administrateurs.*

DONNÉES FINANCIÈRES

90.000 actions d'un nominal de 100 francs et 6.000 actions d'un nominal de 1.000 francs chacune; 6.000 parts de fondateur.

Cours des actions :	1949	1950	1951	1952
Action de 100 francs...........	80-150	95-250	125-190	90-195
Actions de 1.000 francs.........		1.200-1.500	1.250-1.930	970-1950

Il n'y a pas eu de distribution de dividende, le coupon N° 1 a servi de droit de souscription lors de l'augmentation de capital réalisée en 1945, et le coupon N° 2 à l'augmentation de capital de 1950.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIFS ET COMMERCIAL

Au siège social.

CONCESSIONS

De graphite.

Six concessions d'une superficie de 8.000 hectares environ situées dans la partie Est de l'île de Madagascar à 65 kilomètres du port de Vatomandry.

NATURE DES PRODUITS

Graphite en paillettes titrant de 85 à 94 % de carbone.

PRODUCTION

De 1929 à 1936 : 6.500 tonnes de graphite à 94 % de carbone (teneur moyenne).

Exploitation reprise fin 1950.

Production 1951 : 350 tonnes d'une teneur moyenne de 88 % de carbone.
1952 : 378. — — — — — —

Réserves de minerai : évaluées à 50.000 tonnes.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social : 23, rue Louis-le-Grand, Paris.
Téléphone : Opéra 88-40.

Exploitation : District de Vatomandry.
Port : Vatomandry.

Représentant a Madagascar : M. Albert VALITON, industriel à Tananarive.

COMPAGNIE

MINIÈRE & MÉTALLURGIQUE DE L'INDOCHINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **32.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Frédéric LEDOUX, *Président.*
Claude BAULT,
Alfred BELLIER,
Maurice CARON,
Henri JOUFFROY,
François DE SINÇAY,
Gaston VARENNE,
} *Administrateurs.*

CAPITAL

à l'origine	1.600.000 francs
porté en 1920 à	16.000.000 —
porté en 1943 à	32.000.000 —

divisé en 12.800 actions de 2.500 francs, entièrement libérées, sous réserve de titres d'une valeur nominale inférieure non encore échangés.

COURS DES ACTIONS ET DIVIDENDES :

	Cours extrême des actions	Dividendes bruts
1947	1.680-1.100	—
1948	1.420-870	—
1949	1.140-353	—
1950	975-375	496,34
1951 (actions de 2.500 francs)	30.500-24.800	1.670,73
1952	28.000-13.900	Exercice non

liquidé (distribution d'une action Union Minière des Pyrénées par action regroupée).

DIRECTION GÉNÉRALE

Au Siège social, 3, rue de Bucarest, Paris.

DIRECTION EN INDOCHINE

33 bis, avenue Clemenceau, Haïphong.

SERVICE FINANCIER

Paiement des coupons à la Banque de l'Indochine à Paris, oppositions et transferts au Siège social.

RENSEIGNEMENTS ÉCONOMIQUES

Les concessions minières que la Société possède en Indochine sont toutes en zone rebelle. Leur exploitation est complètement arrêtée depuis 1945. La fonderie de zinc de Quang-Yen, qui se trouve en zone opérationnelle, a été presque totalement sinistrée en 1947.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 3, rue de Bucarest, Paris.
Adresse télégraphique : Indominier, Paris.
Téléphone : Trinité 01-54.
Siège de la Direction au Tonkin : 33 bis, avenue Clemenceau, Haïphong

SOCIÉTÉ MINIÈRE
DE
N'DJOLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **30.000.000** DE FRANCS C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean DULOS, *Président Directeur général.*
Raphaël DULOS, *Administrateur.*
BUREAU MINIER DE LA FRANCE D'OUTRE-MER, *Administrateur.*
MM. Henri d'HOMBRES, *Administrateur.*
Victor HOURCQ, *Administrateur.*
Albert LATASTE, *Administrateur.*
Charles VANNONI, *Administrateur.*
Jean WACK, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

22.000 actions de 1.000 francs C. F. A.
8.000 actions d'apport gratuites.
2.000 parts bénéficiaires. Actions incotées.

CONCESSIONS

Les 13 permis d'exploitation de la Société Minière Dulos Frères de la région de N'Djole (Gabon) (or), ont été transférés le 5 décembre 1951 à la Société Minière de N'Djolé.

5 nouveaux permis de recherches (diamants) ont été accordés à la Société en octobre 1952.

NATURE DES PRODUITS

Or.

PRODUCTION

12 à 14 kilos par mois.

PERSONNEL

Européens : 9. — Indigènes : 445.

ADRESSES DE LA DIRECTION DE ET EXPLOITATIONS

Siège social et exploitations : N'Djole, Gabon (A. E. F.).
Adresse postale : Société Minière de N'Djolé, Gabon (A. E. F.)
Adresse télégraphique : Dulos, N'Djole.

Correspondant a Paris : l'Auxiliaire Minière, 110, avenue Raymond-Poincaré, Paris (16e).
Adresse télégraphique : Dulosmine Paris.
Téléphone : KLÉber 33-76.

SOCIÉTÉ LE NICKEL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **984.000.000** DE FRANCS.

Siège social : 92, *rue de Courcelles,* **PARIS**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DU CASTEL, *Président d'Honneur.*
LAFFON, *Président-Directeur Général.*
DEWEZ, *Vice-Président.*
ALLEGRE,
DE FLERS,
LACOSTE,
LOSTE,
PERRIN,
PUERARI,
ROBILIART,
VERGE,
Ste D'ÉTUDES ET DE PARTICIPATIONS MINIÈRES DE LA FRANCE D'OUTRE-MER.
} *Administrateurs.*

DONNÉES FINANCIÈRES

393.600 actions.

	Cours moyens	Dividendes nets
1948	1.574 francs	
1949	1.589 —	14 francs
1950	1.389 —	30 — (anciennes)
		240 — (nouvelles)
1951 (anciennes)	1.481 —	60 —
— (regroupées)	13.275 —	480 —
1952	15.882 —	—

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

MM. LAFFON, *Président, Directeur Général.*
CONTAL, *Directeur.*
THURNEYSSEN, *Directeur .*
DE FENOYL, *Secrétaire général, Directeur commercial.*

CONCESSIONS

La superficie totale des concessions minières de la Société Le Nickel et de ses filiales au 1er janvier 1947 est de 160.838 hectares.

Exploitation des mines de nickel à ciel ouvert, en Nouvelle-Calédonie. Fusion du minerai en Nouvelle-Calédonie pour production de ferro-nickel, de fonte de nickel et de matte de nickel. Affinage de la matte de nickel à l'usine du Havre pour production de nickel pur.

NATURE DES PRODUITS

Nickel. — Chrome.

PRODUCTION

		en tonnes		
(Nickel contenu	1946	1.366	Minerai	700 t.
dans la matte,	1947	1.583	de chrome	2.865 t.
le ferro-nickel	1948	2.438		571 t.
et la fonte)	1949	4.144		—
	1950	4.827		—

PERSONNEL

Déc. 1952 : 970 Européens. — 618 Indigènes.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : 92, rue de Courcelles, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Calenickel Paris.
Téléphone : Carnot 60-71 (3 lignes groupées).

SUCCURSALE DE NOUMÉA :
SIÈGE : Doniambo.

EXPLOITATIONS : Doniambo, Thio.
AGENT COMMERCIAL : Comptoir de Représentations Industrielles, Minières et Commerciales (Crimec).

USINE DU HAVRE :
Adresse postale : 30, rue Docteur-Piasceki, Le Havre.
Téléphone : H 8 05-41 (Le Havre).

COMPAGNIE FRANÇAISE DES PHOSPHATES DE L'

OCÉANIE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **75.000.000** DE FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques DUBOIS, *Président Administrateur délégué.*
Marcel HERSENT, *Vice-président.*
Rowland Huntly MUIR, *Vice-président.*
Gaston BOUFFE, *Administrateur.*
George JOHNSTON, *Administrateur.*
Léon MOQUET, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

750.000 actions de 100 francs dont 250.000 remboursées de 50 francs. Regroupées depuis le 3 décembre 1951 en 75.000 actions de 1.000 francs, dont 25.000 remboursées de 500 francs. Pas de parts. Pas d'obligations.

Années	Cours moyens	Dividendes	pour un capital de
1948	4.335	120 %	75.000.000
1949	3.495	120 %	75.000.000
1950	2.236	200 %	75.000.000
1951	1.580 (action ancienne)	200 %	
1952	16.419		(action regroupée)

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

2, rue Lord-Byron, Paris.

CONCESSIONS

Exploitation des gisements de Phosphate de chaux de Makatea (Etablissements Français de l'Océanie). Exploitation en carrière.

NATURE DES PRODUITS

Phosphate de chaux.

PRODUCTION

1948	187.000 tonnes
1949	265.000 —
1950	270.000 —
1951	216.000 —
1952	230.000 —

PERSONNEL OUVRIER

Européens et Assimilés 35.
Personnel local et divers 800.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : Paris (8e).
Adresse postale : 2, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Adresse télégraphique : Makaphosam, Paris.
Téléphone : Balzac 76-30.

Exploitation : Makatea.
Adresse postale : Makatea, Tahiti (Etablissements Français de l'Océanie)
Adresse télégraphique : Phosphates-Makatea; Phosphates-Papeete.

SOCIÉTÉ MINIÈRE

OGOUE-LOBAYE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **60.000.000** DE FRANCS C.F.A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri BERGER, *Président.*
Louis ASSCHER, *Administrateur.*
Mme A. BERGER, *Administrateur.*
M. Vincent BERGER, *Administrateur.*
Bureau Minier de la France d'Outre-Mer, *Administrateur.*
Cie Équatoriale de Mines, *Administrateur.*
Sté Minière Intercoloniale, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

12.000 actions de 5.000 francs C. F. A.

DIRECTION

M. Henri BERGER, *Directeur général.*
M. Roger BURET, *Directeur en Afrique.*

CONCESSIONS

Permis général de recherches en A. E. F.

PRODUCTION

1952 : or 112 kgs.

PERSONNEL OUVRIER

Européens : 8. — Indigènes : 600.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Berberati (A. E. F.), adresse postale.

EXPLOITATION : Kellé (Moyen-Congo).

BUREAU CORRESPONDANT EN FRANCE : Société Minière Ogoue-Lobaye, 8, square Chanton, Neuilly-sur-Seine (Seine).
Téléphone : Maillot 56-21.

COMPAGNIE MINIÈRE
DE L'

OUBANGHI ORIENTAL

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **305.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BENEDIC Édouard, *Président, Directeur général.*
MONTEIL Joseph, *Vice-Président.*
du BOISROUVRAY Guy, *Administrateur.*
BONVALLET Jacques-Michel, *Administrateur.*
BRASSEUR René, *Administrateur.*
CLAUDE A. F. J., *Administrateur.*
JOLIS Jack, *Administrateur.*
JOLIS A. E., *Administrateur.*
PINCI Mario, *Administrateur.*
ROLLOY Henri, *Administrateur.*
Sté d'Études et de Participations Minières de la France d'Outremer, *Administrateur.*
Cie de l'Afrique Noire, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

190.625 actions de 1.600 francs.
Cours des actions et dividendes :

	Cours extrêmes	Didivendes nets
1948	3.750-2.460	42 (actions de 100 fr.)
1949	3.295-2.225	néant
1950	2.850-905	néant
1951	21.300-16.350	250 (actions de 1.600 fr.)
1952	25.900-18.500	

DIRECTION

M. Edouard BENEDIC, *Président, Directeur général.*

DOMAINE MINIER

2 concessions; 311 Permis d'exploitation; 36 Permis de recherches.

NATURE DES PRODUITS

Or et diamant.

PRODUCTION

1949..................	113 kgs d'or	65.047 carats de diamants
1950..................	59 —	49.493 —
1951..................	37 —	76.017 —
1952..................	28 —	80.317 —

PERSONNEL OUVRIER

100 blancs, 7.000 noirs.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social :
Adresse postale : 21, avenue George-V.
Adresse télégraphique : Minangori, Paris.
Téléphone : Elysées 63-21, 22, 23.

Exploitations : A. E. F. et Cameroun.
Adresse postale : Berberati, (A.E.F.).
Adresse télégraphique : Minangori Berberati.

SOCIÉTÉ
DU

QUARTZ DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **20.000.000** DE FRANCS C. F. A.

GÉRANTS

MM. PEUBE LOCOU et CORNEBISE, Ingénieurs Civils des Mines.

DONNÉES FINANCIÈRES

20.000 parts de 1.000 francs C. F. A.

EXPLOITATIONS

Exploitations de gisements de quartz pour la piezo-électricité.

NATURE DES PRODUITS

Quartz.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Bureaux a Paris : 33, rue du Louvre, Paris.
Téléphone : Central 04-87.
Adresse Télégraphique : Somaquartz; Paris.

Siège social : Rue Nicolas-Mayeur, Tananarive.
Adresse postale : Boîte postale 320.
Adresse télégraphique : Somartz, Tananarive.

SOCIÉTÉ

DE

RECHERCHES MINIÈRES & PÉTROLIÈRES COLONIALES

Société anonyme au capital de **88.000.000** de francs.

Siège social : 6, *rue de La Rochefoucauld.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Albert BELLANGER *Président, Directeur général.*
BOURCERET, *Administrateur.*
Société Minière et Métallurgique de Pénarroya.
Société anonyme d'Exploitations Minières Péchelbronn.
Crédit Marocain.
Ste d'études et de Participations Minières de la France d'Outre-Mer.
Union Africaine Agricole et Industrielle.
Société Agricole Industrielle et Commerciale du Haut-Ogooué.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : 88.000 actions de 1.000 francs.
Cotation : titres non cotés.

DIRECTION

M. Albert BELLANGER, *Président, Directeur général.*

OBJET

Recherches minières et pétrolières dans les Colonies Françaises.

ADRESSES

Siège social : 6, rue de La Rochefoucauld.
Adresse postale : Société de Recherches Minières et Pétrolières Coloniales, 6, rue de La Rochefoucauld.
Adresse télégraphique : Aristote, Paris 22.
Téléphone : Trinité 63-90 et suivants.

ÉTABLISSEMENTS

ROSTAING

S. A. R. L. AU CAPITAL DE **15.000.000** DE FRANCS C. F. A.

GÉRANCE ET DIRECTION

MM. Gaston ROSTAING, *Gérant.*
Paul-Alfred JUVIN, *Service administratif.*

NATURE DES PRODUITS

Exploitations minières de graphites.

ADRESSE DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Avenue de la Réunion à Tananarive.
Adresse postale : Boîte postale nº 99 à Tananarive.
Adresse télégraphique : Cofranc, Tananarive. Code : COGEF LUGAGNE 1927.
Téléphone : Nº 07.31.

EXPLOITATIONS :
Station de Chemin de fer : Anivorano (T. C. E.).

SOCIÉTÉ DES GRAPHITES DE LA SAHANAVO

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **11.285.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Maxime DARRIEUX.
DESCHARS.
VERRIER.
MACE.
MOREL.
PORTE.
DE PUYBAUDET.

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions ordinaires	:	105.000
Actions privilégiées	:	7.850
Parts	:	20.000

Hors cote.

DIRECTION, SERVICES TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET COMMERCIAL

M. Yves DARRIEUX, Directeur à Tananarive.

NATURE DES PRODUITS

Graphite en paillettes et en poudre.

PRODUCTION

Moyenne : 2.500 tonnes.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : Tananarive.
Adresse postale : Société des Graphites de la Sahanavo, Tananarive.

EXPLOITATIONS : *Station de Chemin de fer :* Brickaville.

REPRÉSENTANTS EN FRANCE : S. A. Maxime Darrieux et ses fils, 3, rue Washington. Élysée 28-21 et 85-31, Paris. Vendeur exclusif.

SOCIÉTÉ NOUVELLE
DE

SAINT-ELIE ET ADIEU VAT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **56.939.500** FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre COMET, *Président, Directeur général.*
A. BOUTROUILLE, *Administrateur.*
UNION MINIÈRE INDOCHINOISE, *Administrateur,* représentée par M. PASSERAT de SILANS.
M. G. FOISSY, *Administrateur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

564.395 actions catégorie « A ».
5.000 actions catégorie « B ».
17.000 dixièmes de parts de fondateur.

DIRECTION A LA COLONIE

M. Georges FOISSY, Saint-Élie par Sinnamary (Guyane française).

CONCESSIONS

Territoire de l'Inini, Guyane française, 248 kilomètres carrés.
Exploitation par monitoring.

NATURE DES PRODUITS

Or alluvionnaire.

PRODUCTION

1947	87,200	kilos.
1948	62,100	—
1949	110,364	—
1950	119,795	—
1951	115,280	—
1952	105,985	—

PERSONNEL

5 Européens. — 100 Ouvriers.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Siège social : 73, boulevard Haussmann, Paris.
Adresse télégraphique : Saintélie Paris.
Téléphone : Anjou 54-43.
Siège d'exploitation : Saint-Élie par Sinnamary (Guyane française).

SOCIÉTÉ DES CHARBONNAGES DE LA SAKOA

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **33.000.000** DE FRANCS C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. X....... *Président.*
G. DUCHEMIN.
A. HERMIL.
Ch. HEURTEAU.
A. JULLIEN.
C. PANOUILLOT.
X. TORRÉ.
R. VIGIER.
BUREAU MINIER DE LA FRANCE D'OUTREMER.
Cie GÉNÉRALE DES COLONIES.
MINERAIS ET MÉTAUX.
Sté VALENCIENNOISE DE GESTION.

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital : 33.000.000 de francs C. F. A., divisé en 66.000 actions de 500 francs C. F. A. entièrement libérées.

CONCESSIONS

109.000 hectares de concessions dans la région de la Sakoa et de la Sakamena, district de Betioky-Sud, province de Tuléar à Madagascar.

NATURE DES PRODUITS

Charbon vapeur type Flenus.

TRAVAUX

Jusqu'à ce jour, les travaux de recherches, les traçages et les essais d'abatage ont démontré l'existence d'un important gisement, d'exploitation facile, comprenant des couches épaisses de 1,50 à 4 mètres d'ouverture dont les réserves reconnues sont de 75 millions et les réserves probables de 1 milliard de tonnes.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : Tananarive (Madagascar).
Adresse postale : Boîte postale 190, Tananarive.
Adresse télégraphique : Sakocharb, Tananarive.
BUREAU CORRESPONDANT A PARIS : 3, rue de Bucarest (8e).
Téléphone : Trinité 01-54.

S. A. M. I. N. E. C.

SOCIÉTÉ AUXILIAIRE DES MINES
ET ENTREPRISES COLONIALES

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **1.895.000** FRANCS C. F. A.

Siège social : **TANANARIVE**

GÉRANTS

MM. PEUBE LOCOU et CORNEBISE, Ingénieurs Civils des Mines.

DONNÉES FINANCIÈRES

1.895 parts de 1.000 francs C. F. A.

OBJET

Recherches et Études Minières.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

Bureaux : 33, rue du Louvre, Paris.
Téléphone : Central 04-87.

SIÈGE SOCIAL : Tananarive.
Adresse postale :-Boîte postale 320.
Adresse télégraphique : Saminec-Tananarive.

SANDRAMINE

Voir : HAUT-SASSANDRA (Cie minière du)

SAREMCI

Voir : COTE D'IVOIRE

(SOCIÉTÉ ANONYME DE RECHERCHES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES EN)

SOMIFOMA

SOCIÉTÉ MINIÈRE ET FONCIÈRE MALGACHE
SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **4.500.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean BEURRIER.
Alphonse HACKSPILL.
André MOUSCADET.
Georges MOUSCADET.
Gabriel-Henri SMADJA.

DONNÉES FINANCIÈRES

45.000 actions de 100 francs, 6.000 parts.

DIRECTION

MM. André KLONIECKI.
Jean BEURRIER.
André MOUSCADET.

NATURE DES PRODUITS

Graphite.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATIONS

SIÈGE SOCIAL : 12, rue Colbert, Tananarive.
Adresse télégraphique : Somifoma Tananarive.

BUREAUX DE PARIS : Somifoma, 21, rue du Bac, Asnières (Seine).
Téléphone : Grésillons 04-66.
Adresse télégraphique : Somifoma Paris.

EXPLOITATIONS : Masse, Madagascar.
Adresse télégraphique : Somifoma, Masse.
Chemin de fer : Masse (T. C. E.).

REPRÉSENTANTS :
Ravaud et Mouscadet, 9, rue Boissy-d'Anglas, Paris (8e). Tél. : Anjou 43-90.
Sogecomex, 37, rue de Florence, Bruxelles. Tél. : 37, 44, 30.

SYNDICAT LYONNAIS DE MADAGASCAR

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **19.250.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Georges BAUER, *Président, Directeur général,* 64, rue de Courcelles, Paris.
Jacques BAUER, *Administrateur,* 4, rue Meissonier Paris (17e).
Lucien BOUSSAND, *Administrateur,* 18 bis rue Madeleine-Michelis à Neuilly-sur-Seine (Seine).
Charles COCHET, *Administrateur,* 6, quai de Serbie, Lyon (Rhone).
Edmond JOUBERT, *Administrateur,* 7, quai de Serbie, à Lyon (Rhône).
Alfred MARCHAL, *Administrateur,* 6, square Thiers, Paris (16e).
Pierre VOGT, *Administrateur,* 6, place Gambetta, à Domont (S.-et-O.).

DONNÉES FINANCIÈRES

77.000 actions ordinaires de 250 francs;
Cours moyen des actions.

1949	596	francs
1950	324	—
1951	347	—
1952	358	—

Derniers dividendes :

	Actions ordinaires
1947	8 francs net
1948	8 —
1949	8 —
1950	20 —
1951	20 —

NATURE DES PRODUITS

Graphite.
Mica.
Or.
Béryls; Grenats.
Produits d'Importation et d'exportation.

DIRECTION ET ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : 55, place de la République, Lyon.
Téléphone. : Franklin 56-45.

DIRECTION ET BUREAUX : 59, rue de Provence, Paris (9e).
Téléphone : Tri 13-28.
Adresse télégraphique : Woltalc, Paris.

DIRECTION TECHNIQUE A LA COLONIE, rue de Liège, Tananarive.
Téléphone : N° 00-24.
Adresse télégraphique : Sylyma, Tananarive.

UNION DES MICAS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **15.000.000** DE FRANCS C. F. A.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. SEYRIG à Mulhouse, *Président.*
JUVIN à Tananarive.
DE GUITAUT à Amboasary.
LE BRETON à Ampandrandava.
Mme SEYRIG à Monte-Carlo.
MM. GENDRE à Paris.
FROTÉ à Ampandrandava.

DONNÉES FINANCIÈRES

15.000 actions de 1.000 francs non cotées.
Dividende : 10 % pour les cinq dernières années.

DIRECTION

MM. SEYRIG, *Président* du Conseil d'Administration.
FROTÉ, *Administrateur, Directeur général.*
LE BRETON, *Administrateur, Directeur général adjoint.*

CONCESSIONS

10 concessions, dont celle d'Ampandrandava équipée avec usine hydro-électrique 300 CV. Autres concessions équipées avec centrales thermiques.

NATURE DES PRODUITS

Mica.

PRODUCTION

Moyenne annuelle : 180 tonnes.
1951 : 212 —

PERSONNEL

Européens : 10.
Indigènes : 2 000 (hommes et femmes).

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : Ampandrandava (Madagascar).
Adresse postale : Union Micas, Bereta-Sud.
Adresse télégraphique : Unicas Bereta-Sud.

REPRÉSENTANTS :
France : Établissements Devineau, 26, rue Lafayette, Paris.
Téléphone : Taitbout 70-40.
U. S. A. : F. D. Pitts, 85, Chesnut-Hill Road, Newton 67, Massachusets, U. S. A.

2e PARTIE

CHAMBRE SYNDICALE DES MINES DE FER DE FRANCE ET ORGANISMES PROFESSIONNELS

2e PARTIE

CHAPITRE PREMIER

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

Mines de fer de France

Chapitre I[er]. — ORGANISATIONS PROFESSIONNELLES

A) Chambre syndicale des Mines de fer de France.

Statuts; Conseil; Secrétariat.

B) Chambres syndicales régionales.

1° Chambre Syndicale des Mines de fer de Meurthe et Moselle-Meuse, *Nancy.*

2° Chambre Syndicale des Mines de fer de Moselle, *Metz.*

3° Chambre Syndicale des Mines de fer de l'Ouest de la France, *Paris.*

4° Chambre Syndicale des Mines de fer de France. Section Midi, *Vernet-les-Bains* (Pyrénées-Orientales).

C) Études techniques et formation professionnelle.

Commissions d'Etudes Techniques.

Inspection de l'Apprentissage et École de Cadres.

D) Sociétés de recherches et d'intérêt commun.

S. E. C. M., Société pour l'Etude du Chargement mécanique dans les Mines de fer de Lorraine.

S. O. C. O. X. Y. L., Société pour la Production et la Distribution d'oxygène liquide.

F. A. B. I. D. O. X. Y. L., Société pour la fabrication et la réparation des bidons à oxygène liquide.

E) Comptoirs de Vente.

COFEREST. Comptoir de Vente des Minerais de fer de l'Est.

MINOUEST. Comptoir de Vente des Minerais de fer de l'Ouest.

COFEPY. Comptoir de Vente des Minerais de fer des Pyrénées.

F) Organisme de gestion des fonds professionnels.

Groupement auxiliaire de l'industrie des minerais de fer.

A. — STATUTS ET CONSEIL DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES MINES DE FER DE FRANCE

CHAMBRE SYNDICALE DES MINES DE FER DE FRANCE

STATUTS

ARTICLE PREMIER.

Il est formé, conformément à la loi du 21 mars 1884 et au livre III du Code du travail, une Association syndicale professionnelle entre les personnes et Sociétés françaises possédant des mines de fer ou des minières sur le territoire français et adhérant aux présents statuts.

Les personnes et les Sociétés françaises qui ont déposé une demande en concession de mines de fer en France pourront être admises à faire partie de la Chambre syndicale, mais seulement avec voix consultative.

Cette association prend le nom de :

CHAMBRE SYNDICALE DES MINES DE FER DE FRANCE.

ARTICLE 2.

La Chambre Syndicale des Mines de Fer de France a pour objet l'étude et la défense des intérêts d'ordre juridique, économique et professionnel de l'industrie des minerais de fer.

ARTICLE 3.

La Chambre Syndicale des Mines de Fer de France a son siège social à Paris.

ARTICLE 4.

Sa durée est fixée à cinq années à dater du 1er novembre 1909 sous la réserve stipulée à l'article 7 de la loi du 21 mars 1884 aux termes duquel tout membre peut se retirer à tout instant à la condition d'acquitter la cotisation de l'année en cours.

A l'expiration des cinq années, c'est-à-dire au 1er novembre 1914, la durée de la Chambre Syndicale sera prolongée par tacite reconduction pour des périodes successives d'égale durée à moins de délibération contraire prise par l'Assemblée générale.

ARTICLE 5.

Les membres de la Chambre Syndicale sont répartis en trois groupes :

Le premier groupe comprend le bassin de l'Est et celui de Saône-et-Loire.

Le deuxième groupe comprend les bassins de Normandie, de l'Anjou et de la Bretagne.

Le troisième groupe comprend les bassins du Centre et du Midi.

Un adhérent peut être inscrit à plusieurs groupes, s'il possède des mines dans les régions ressortissant à ces groupes.

ARTICLE 6.

Les admissions de nouveaux membres sont proposées par le Conseil d'Administration et prononcées en Assemblée générale à bulletins secrets et à la majorité des voix.

Il est procédé de même pour les membres qui, ayant obtenu une concession, demandent à faire partie de la Chambre Syndicale avec voix délibérative.

Article 7.

L'exercice social commence le 1er janvier pour se terminer au 31 décembre.

Chaque adhérent, à quelque titre que ce soit, doit payer une cotisation annuelle de 10.000 francs.

Le Conseil d'Administration, après avoir établi le budget de la Chambre Syndicale, pourra, s'il y a lieu, répartir entre tous les membres de la Chambre Syndicale l'excédent des dépenses sur les recettes données par les cotisations annuelles.

Cette répartition sera faite en prenant pour base le tonnage extrait pendant l'année qui précède l'exercice en cours.

Le Conseil pourra, s'il le juge utile, fixer des taux de taxation à la tonne différents selon les régions.

La cotisation et la taxation devront être payées au commencement de chaque exercice.

Article 8.

La Chambre Syndicale est administrée par un Conseil d'Administration composé de dix membres au moins et de trente membres au plus.

Chaque groupe choisit parmi ses membres ceux qui doivent le représenter au Conseil d'Administration et soumet leur nomination à l'approbation de l'Assemblée générale.

Le nombre de représentants au Conseil d'Administration attribués à chaque groupe est fixé par l'Assemblée générale. Il doit être proportionnel, autant que possible, au tonnage extrait par les adhérents du groupe. Toutefois, un groupe doit avoir au Conseil deux représentants au moins.

Les membres du Conseil sont nommés pour trois ans et renouvelables par tiers chaque année; le tiers sortant à la fin de chacune des deux premières années sera désigné par le sort.

Les membres sortants sont rééligibles.

En cas de vacance de l'un des sièges du Conseil par suite de démission ou de décès, le Conseil pourvoira au remplacement du membre démissionnaire ou décédé, sauf ratification par la prochaine Assemblée générale.

Article 9.

Chaque année, après l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration désigne le Bureau de la Chambre Syndicale qui est composé de :

1 Président,
1 Vice-Président délégué (éventuellement),
4 Vice-Présidents,
1 Secrétaire-trésorier.

Le Conseil peut choisir le Président et le Vice-Président délégué parmi ses membres.

Il peut également, en statuant à la majorité absolue de ses membres, s'adjoindre, pour exercer les fonctions de Président et de Vice-Président délégué, des personnes physiques, de nationalité française.

Les autres membres du Bureau sont choisis dans le sein du Conseil d'Administration :

Il doit être pris un Vice-Président au moins dans chaque groupe.

Le Président du Conseil est de droit Président du Bureau.

Article 10.

Les membres du Conseil d'Administration se réunissent une fois par mois; ils peuvent être convoqués d'urgence par le Président toutes les fois que celui-ci le jugera utile.

Le Conseil peut déléguer à son Bureau, au Président ou au Vice-Président délégué tels pouvoirs qu'il jugera nécessaires.

Article 11.

Les groupes se réunissent aussi souvent qu'il est nécessaire sur la convocation du Président de la Chambre Syndicale ou du Vice-Président qui les représente au Bureau.

Article 12.

La Chambre Syndicale seule, représentée par son Conseil d'Administration et ses Assemblées générales, s'occupe des questions d'intérêt général.

Les groupes ne doivent traiter que des questions intéressant spécialement leur région.

Leurs décisions doivent être, en tout cas, communiquées au Président ou au Vice-Président délégué de la Chambre Syndicale. Elles ne peuvent être rendues publiques avant d'avoir reçu l'approbation du Conseil d'Administration.

ARTICLE 13.

La Chambre Syndicale se réunit tous les ans en Assemblée générale ordinaire dans le premier semestre qui suit la clôture de l'exercice; le Conseil d'Administration lui soumet les comptes de l'exercice clos.

Cette Assemblée générale procède à l'élection des membres du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration convoque la Chambre Syndicale en réunion plénière chaque fois qu'il le juge utile.

Cette convocation est de droit, quand elle fait l'objet d'une demande écrite signée du tiers au moins des membres de la Chambre Syndicale.

Les adhérents doivent assister en personne aux séances de la Chambre Syndicale. Les Sociétés sont représentées par un de leurs associés, gérants, administrateurs ou directeurs spécialement délégués. Les représentants des Sociétés devront être de nationalité française et agréés par le Conseil.

ARTICLE 14.

Les présents statuts ne peuvent être modifiés que par une Assemblée générale spécialement convoquée à cet effet.

Les modifications aux Statuts ne sont décidées qu'à la majorité des deux tiers des membres présents à l'Assemblée générale.

ARTICLE 15.

La Chambre Syndicale pourra décider sa dissolution à la majorité des deux tiers des membres présents à une Assemblée générale spécialement convoquée pour l'examen de la proposition de dissolution.

CONSEIL DE LA CHAMBRE SYNDICALE DES MINES DE FER DE FRANCE

Présidents d'Honneur.

M. Jean RATY, Gérant de la Société des Hauts Fourneaux de Saulnes, 8, Place d'Iéna, Paris (16e).

Théodore LAURENT, Président d'Honneur de la Compagnie des Forges et Aciéries de la Marine et de St-Étienne, 12, rue de la Rochefoucauld, Paris (9e).

Président.

M. Jacques THIBAULT, Ingénieur en chef des Mines S. D., 15 *bis*, rue de Marignan, Paris (8e).

Vice-Présidents.

MM. Alfred BEIGBEDER, Président Directeur général de la Société des Mines de Bazailles, 2, rue Henri-Rochefort, Paris (17e).

Charles BOUNIOL, Directeur du Service des Mines de Denain-Anzin, 12, rue d'Athènes, Paris (9e).

Pierre GUINARD, Directeur des Mines des Aciéries de Longwy, à Mont-Saint-Martin (M.-et-M.).
René PASCHAL, Directeur général De Wendel et Cie, S. A. à Hayange (Moselle).

Trésorier.

M. Paul LANCRENON, Président de la Société Minière des Terres Rouges, 18, rue Chauveau-Lagarde, Paris (8e).

Membres du Conseil.

MM. Louis BENILAN, Secrétaire Général de De Wendel et Cie, S. A. 3, rue Paul-Baudy, Paris (8e).
Georges BUREAU, Directeur général des Usines Françaises de la Providence, 14, rue de la Pépinière, Paris (8e).
John CONDEVAUX, Président, Directeur général de la Société des Mines de fer de Segré, 25, rue de Clichy, Paris (9e).
René CROUIGNEAU, Président de la Société des Mines d'Anderny-Chevillon, 25, rue d'Aumale, Paris (9e).
Jean DROULERS, Directeur adjoint à la Direction générale de la Société Métallurgique de Senelle-Maubeuge, 50, rue la Boétie, Paris.
Pierre FONTAINE, Président, Directeur général de la Société des Mines de Fer de Saint-Pierremont, 25, rue de Clichy, Paris (9e).
Jacques KELLY, Directeur général de la Société des Mines de fer de La Mourière, 6, rue de Monceau, Paris (8e).
Pierre GOUGE, Fondé de pouvoirs de la Société des Mines de Soumont, 16, boulevard Malesherbes, Paris (8e).
Léon JACQUOT, Directeur des Services miniers de la Société des Forges de la Providence, à Bouligny (Meuse).
Roland LABBE, Président de la Société des Mines de Moutiers, 103, rue La Boétie, Paris (8e).
J.-C. LANTZ, Administrateur, Directeur général de la Société de Mines et de Produits Chimiques, 4, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Jean LATOURTE, Directeur général de la Société Métallurgique de Knutange, à Knutange Aciéries (Moselle).
Georges LENORMAND, Président, Directeur général des Forges et Aciéries de Nord et Lorraine, 25, rue de Clichy, Paris (9e).
Maurice LÉGER, Directeur général adjoint de Sidelor, 4, rue des Clercs, à Metz (Moselle).
Robert LOUSTAU, Ingénieur-conseil à la Compagnie des Forges de Châtillon-Commentry et Neuves-Maisons, 19, rue de La Rochefoucauld, Paris (9e).
Roger MARTIN, Directeur général de la Société des Mines de Saizerais, 91, avenue de la Libération, Nancy (M.-et-M.).
Marcel MOURON, Secrétaire général de la Société Minière Droitaumont-Bruville, 16, boulevard Malesherbes, Paris (8e).
Louis PERÉE, Directeur général de la Société des Hauts Fourneaux de la Chiers, 20, rue de la Baume, Paris (8e).
Marcel PETIET, Directeur général de l'U. C. P. M. I., 31, avenue Montaigne, Paris (8e).
Georges THEVENIN, Directeur général de la Société des Hauts Fourneaux de Saulnes, 8, place d'Iéna, Paris (16e).

Secrétariat de la Chambre Syndicale des Mines de fer de France.

15 *bis, rue de Marignan,* **PARIS** (8e).
Téléphone: Elysées 05-25 à 28.

MM. Guy PAJOT, *Secrétaire général,* Ingénieur Civil des Mines.
Francis CUSSET, *Secrétaire général adjoint,* Ingénieur Civil des Mines.

Service technique des mines de fer de l'Est.

Henri MARIA, *Ingénieur.* — 15 *bis, rue de Marignan.* *Tél.* Elysées, 05-25 à 05-28.

B. — CHAMBRES SYNDICALES RÉGIONALES

CHAMBRE SYNDICALE DES MINES DE FER DE MEURTHE-ET-MOSELLE - MEUSE

40, rue Gambetta, **NANCY** *(M.-et-M.).*
Téléphone : 65-34 et 65-35, Nancy.

Président d'Honneur.

M. Alfred BEIGBEDER, Président de la Société des Mines de fer de Bazailles, 2, rue Henri-Rochefort, Paris (17e).

Président.

M. Pierre GUINARD, Directeur des Mines de la Société des Aciéries de Longwy à Mont-Saint-Martin (M.-et-M.).

Vice-Président.

M. Charles BOUNIOL, Président de la Société des Mines de Murville, 12, rue d'Athènes, Paris (9e).

Trésorier.

M. Paul LANCRENON, Administrateur de la Société Métallurgique d'Aubrives-Villerupt, 18, rue Chauveau-Lagarde, Paris (8e).

Secrétaire général.

M. Jacques VELUT, Ingénieur Civil des Mines.

CHAMBRE SYNDICALE DES MINES DE FER DE MOSELLE

Siège social : 21, *avenue Foch,* **METZ** *(Moselle).*
Téléphone : N° 4000, 4001 et 35.75.

Président.

M. René PASCHAL, Directeur général de la Société de WENDEL et Cie, Hayange (Moselle).

Vice-Présidents.

MM. Jean LATOURTE, Directeur général de la Société Métallurgique de Knutange à Knutange (Moselle).

Amédée LEPERCQ, Directeur de la Société Minière des Terres Rouges et des Mines Françaises des A. R. B. E. D., Audun-Le-Tiche (Moselle).

Secrétariat général.

M. André PRAT, *Secrétaire général,* Ingénieur des Arts et Manufactures.

CHAMBRE SYNDICALE DES MINES DE FER DE L'OUEST DE LA FRANCE

Siège social: 15 bis, *rue de Marignan,* **PARIS** (8e).
Téléphone: Elysées 05-25 à 05-28.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président.

M. Charles BOUNIOL, Chef du Service des Mines de la Société Denain-Anzin, 12, rue d'Athènes, Paris (9e).

Vice-Président.

M. Alfred BEIGBEDER, Administrateur de la Société des Mines de Chazé-Henry, 2, rue Henri-Rochefort, Paris (17e).

Secrétaire du Conseil.

M. Pierre GOUGE, Fondé de pouvoirs de la Société des Mines de Soumont, 16, boulevard Malesherbes, Paris (8e).

Trésorier.

M. John CONDEVAUX, Président-Directeur général de la Société des Mines de fer de Segré, 25, rue de Clichy, Paris (9e).

Secrétariat.

15 *bis,* rue de Marignan, *Paris* (8e).
Téléphone: Elysées 05-25 à 28.

M. Francis CUSSET, *Secrétaire général,* Ingénieur Civil des Mines.

CHAMBRE SYNDICALE DES MINES DE FER DE FRANCE SECTION MIDI

Siège social: 15 bis, *rue de Marignan,* **PARIS** (8e).
Téléphone: Elysées 05-25 à 05-28.

Président.

M. Alfred BEIGBEDER, Administrateur de la Société Minière et Métallurgique du Périgord, 2, rue Henri-Rochefort, Paris (17e).

Vice-Présidents.

MM. Pierre CHOLAT, Administrateur de la Société des Mines de La Tet, 6, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne (Loire).
Charles BOUNIOL, Chef du Service des Mines de la Société des Hauts Fourneaux de Denain et d'Anzin, 12, rue d'Athènes, Paris (9e).

Secrétaire général.

M. Francis CUSSET, Ingénieur Civil des Mines.

Délégué de la Chambre Syndicale à Vernet-les-Bains.

M. Raoul CONSTANS, Ingénieur, avenue des Thermes, *Vernet-les-Bains.*
Téléphone: 27, Vernet-les-Bains.

C. — ÉTUDES TECHNIQUES
ET FORMATION PROFESSIONNELLE

La Chambre Syndicale des Mines de Fer de France a organisé un Service syndical d'études techniques, dont le but est notamment de chercher les moyens de perfectionner la technique minière, d'améliorer la sécurité et de procéder à des essais ayant pour objet les méthodes d'exploitation, la mise au point du matériel de mines et ses conditions d'emploi.

L'organisation ainsi établie a été conçue de telle sorte que les directeurs et ingénieurs des exploitations soient directement intéressés aux études et essais du Service technique, celui-ci ayant surtout pour objet d'apporter son aide aux exploitations qui les entreprennent et de diffuser les résultats obtenus.

Il a donc été créé les commissions d'études suivantes :

Commission nº 1. — *Recherche de gisements et méthodes d'exploitation.*
Président : M. GUINARD, Directeur des mines de la Société des Aciéries de Longwy.
Commission nº 2. — *Abatage. Perforation. Tir. Chargement.*
Président : M. CHIFFERT, Directeur des Mines de Giraumont.
Commission nº 3. — *Roulage. Extraction. Puits. Accumulateurs.*
Président : M. GÉRARD, Directeur des Mines de Landres.
Commission nº 4. — *Sécurité. Éclairage. Aérage. Exhaure.*
Président : M. JACOB, Directeur des Mines d'Ottange 2.
Commission nº 5. — *Productivité.*
Président : M. RÉGNIER, Directeur des Mines de Sancy.

Les questions concernant le développement d'un climat de prévention des accidents sont étudiées dans une Commission de la Prévention associée à la Commission nº 4 et présidée par M. TERRIER, Directeur de la Mine de Valleroy.

La répartition du travail entre les Commissions et la coordination de leurs efforts sont réalisés par la commission technique du conseil de la Chambre Syndicale avec l'assistance de M. JACQUOT, Directeur des Mines d'Amermont-Dommary et M. LEPERCQ, Directeur de la Société minière des Terres Rouges.

Le secrétariat des commissions est installé à Briey (Téléphone : 124 à Briey); son service est assuré par M. PETIT, Ingénieur Civil des mines.

Les procès-verbaux des commissions ainsi que les conclusions auxquelles elles aboutissent sont publiés dans le *Bulletin Technique des Mines de Fer de l'Est de la France* qui paraît chaque trimestre.

* * *

Un Service syndical de la formation professionnelle groupe l'Inspection de l'apprentissage dans les mines de fer et l'École de Cadres de Norroy-le-Sec.

L'Inspecteur de la formation professionnelle apporte aux mines la documentation et les conseils nécessaires au fonctionnement de leurs centres d'apprentissage.

Il gère également l'École de Cadres de Norroy-le-Sec où, avec l'aide de moniteurs spécialisés, sont formés ou perfectionnés les cadres des centres d'apprentissage et où est également donnée une formation complémentaire aux cadres des exploitations.

Inspecteur de l'apprentissage : M. CAUBEL, Norroy-le-Sec.
Téléphone : 2 à Norroy-le-Sec (M.-et-M.).

* * *

Les échanges d'informations avec l'Administration concernant les travaux des Commissions techniques et les questions de formation professionnelle se font au cours des réunions d'une Commission de Liaison, présidée par M. DAVAL, Ingénieur général des Mines, et qui groupe des représentants du Service des Mines et des Exploitants.

D — SOCIÉTÉS DE RECHERCHES ET D'INTÉRÊT COMMUN

S. E. C. M.

SOCIÉTÉ POUR L'ÉTUDE DU **CHARGEMENT MÉCANIQUE** DANS LES MINES DE FER DE LORRAINE

Société anonyme au capital de **50.000** francs.

Siège social : 15 bis, *rue de Marignan*, **PARIS** (8e).
Téléphone : Elysées 05-25 à 05-28.

Président, Directeur général.

M. THEVENIN, Directeur général de la Société des Hauts Fourneaux de Saulnes, 8, place d'Iéna, Paris (16e).

Vice-Président.

Société des Mines d'Anderny-Chevillon, 25, rue d'Aumale, Paris (9e).

Direction.

MM. BOILEAU, Directeur, Ingénieur Civil des Mines, 15 *bis*, rue de Marignan, Paris (8e).
TREGUER, Directeur technique, avenue Clémenceau, Briey (Meurthe-et-Moselle). Tél. 216 Briey.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sté DES MINES D'AMERMONT-DOMMARY, Bouligny (Meuse).
Sté DES MINES DE BAZAILLES, 2, rue Henri-Rochefort, Paris (17e).
M. CHEMIN, 2, rue Henri-Rochefort, Paris (17e).
Sté MINIÈRE DES TERRES-ROUGES, 18, rue Chauveau-Lagarde, Paris (8e).
Sté DES MINES DE MURVILLE, Mont-Bonvillers (Meurthe-et-Moselle).
M. Jacques GODRON, U. C. P. M. I., 31, avenue Montaigne, Paris (8e).
Sté DES HAUTS FOURNEAUX ET ACIÉRIES DE DIFFERDANGE-SAINT-INGBERT-RUMELANGE (H. A. D. I. R.), Luxembourg (Grand-Duché), 26, avenue de la Porte-Neuve.
Sté DES MINES D'ERROUVILLE, 3, rue Paul-Baudry, Paris (8e).
Sté DES FORGES ET ACIÉRIES DE NORD ET LORRAINE, 25, rue de Clichy, Paris (9e).
M. CHIFFERT, Directeur de la Société des Mines de Giraumont, Giraumont (Meurthe-et-Moselle).

S. O. C. O. X. Y. L.

SOCIÉTÉ POUR LA PRODUCTION & LA DISTRIBUTION d'OXYGÈNE LIQUIDE

Siège social: 15 *bis, rue de Marignan,* **PARIS** (8e).
Téléphone: Elysées 05-25 à 05-28.

Président, Directeur général.

M. Léon BUREAU, Directeur général de la Compagnie des Forges de Châtillon Commentry et Neuves-Maisons, 19, rue de la Rochefoucauld, Paris (9e).

Vice-Président.

Société des Mines d'Anderny-Chevillon, 12, rue de la Rochefoucauld, Paris (9e).

Direction.

MM. Louis BOILEAU, Ingénieur Civil des Mines, 15 *bis*, rue de Marignan.
Paul LAMBERT, Ingénieur-Conseil, avenue Clemenceau, Briey (M.-et-M.). *Tél.:* 116, Briey.

Service administratif.

H. SELLIER, 25, rue d'Aumale, Paris (9e). *Tél. :* Trinité 81-50 et 11-73.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques GODRON, Secrétaire général de l'U. C. P. M. I., 31, avenue Montaigne, Paris (8e).
Marius CHOPIN, Etablissements de Wendel, 3, rue Paul-Baudry, Paris (8e).

Sté DES HAUTS-FOURNEAUX ET ACIÉRIES DE DIFFERDANGE SAINT-INGBERT, RUMELANGE, Luxembourg, 26, avenue de la Porte-Neuve.

Sté DES MINES D'OTTANGE 2, Ottange (Moselle).

Sté DES HAUTS-FOURNEAUX DE SAULNES, JEAN RATY ET Cie, Saulnes (M.-et-M.).

Sté DES MINES DE VALLEROY, Valleroy (M.-et-M.).

Sté DES ACIÉRIES DE LONGWY, Mont-Saint-Martin (M.-et-M.).

Sté DES MINES DE FER DE MOUTIERS, Moutiers (M.-et-M.).

Sté MINIÈRE DROITAUMONT-BRUVILLE, 15, rue Pasquier, Paris (8e).

Sté DES MINES DE SAIZERAIS, place Camille-Cavallier, Nancy (M.-et-M.).

USINE

Briey (Meurthe-et-Moselle), avenue Clemenceau. *Tél.* : 116, Briey.

CONSISTANCE

Six groupes de production d'oxygène liquide, 3 unités produisant chacune 300 litres-heure, 3 unités produisant chacune 450 litres-heure.

PRODUCTION

1947	4.451.051 litres
1948	6.746.757 —
1949	8.007.655 —
1950	7.880.475 —
1951	9.253.012 —
1952	10.347.278 —

F.A.B.I.D.O.X.Y.L.

SOCIÉTÉ POUR LA FABRICATION ET LA RÉPARATION DES BIDONS A OXYGÈNE LIQUIDE

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **3.100.000** FRANCS.
Siège social : 25, rue d'Aumale, **PARIS** (9e).

OBJET DE LA SOCIÉTÉ

Fabrication et réparation de récipients destinés au transport de l'oxygène liquide et au trempage des cartouches.

GÉRANT

M. Henri SELLIER, 25, rue d'Aumale, Paris (9e).

CONSEIL DE SURVEILLANCE

UNION SIDÉRURGIQUE LORRAINE (S. I. D. E. L. O. R.), 4, rue des Clercs, Metz (Moselle).

Cie DES FORGES DE CHATILLON COMMENTRY ET NEUVES-MAISONS, 19, rue de la Rochefoucauld, Paris (9e).

Sté DES HAUTS-FOURNEAUX DE SAULNES (Jean RATY et Cie), 8, place d'Iéna, Paris (16e).

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Siège social, *comptabilité générale et service administratif* : 25, rue d'Aumale, Paris (9e).
Téléphone : TRI 11-73.

Direction technique *(Ateliers) :* M. L. STOEBER, avenue Jeanne d'Arc, Briey (Meurthe-et-Moselle).
Téléphone : 206 Briey.

E — COMPTOIRS DE VENTE DU MINERAI DE FER

COFEREST

COMPTOIR DE VENTE DES MINERAIS DE FER DE L'EST DE LA FRANCE

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE.

Siège social: 15 bis, *rue de Marignan*, **PARIS** (8e).
Téléphone: Elysées 05-25 à 05-28.

CONSEIL DE GÉRANCE

Président.

M. Jacques THIBAULT, Président de la Chambre Syndicale des Mines de Fer de France.

MEMBRES DU CONSEIL

UNION SIDÉRURGIQUE LORRAINE (SIDELOR), 4, rue des Clercs, Metz (Moselle)
de WENDEL et Cie, Société Anonyme, 1, rue Paul Baudry, Paris (8e).
Sté DES FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON, 2, rue Henri-Rochefort, Paris (17e).
Ste DES MINES DE FER DE GIRAUMONT, 19, rue de la Rochefoucauld, Paris (9e).
Sté MINIÈRE DROITAUMONT-BRUVILLE, 15, rue Pasquier, Paris (8e).
FORGES ET ACIÉRIES DE NORD ET LORRAINE, 25, rue de Clichy, Paris (9e).
Sté DES HAUTS FOURNEAUX DE SAULNES, 8, place d'Iéna, Paris (16e).

GÉRANT

M. Jean CLAVIE, Ingénieur des Arts et Manufactures.

MINOUEST

COMPTOIR DE VENTE DES MINES DE FER DE L'OUEST DE LA FRANCE

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE.

Siège social: 15 bis, *rue de Marignan,* **PARIS** (8e).
Téléphone: Elysées 05-25 à 05-28.

COMITÉ DE DIRECTION

Président.

M. Léonce BELLAT, Ingénieur Civil des Mines.

Membres du Conseil.

MM. Charles BOUNIOL, Directeur du Service des Mines de la Sté Denain-Anzin, 12, rue d'Athènes, Paris (9e).
John CONDEVAUX, Président, Directeur général de la Sté des Mines de fer de Segré, 25, rue de Clichy, Paris (9e).
Pierre LEVAINVILLE, Secrétaire général de la Sté des Mines de fer de Saint-Rémy-sur-Orne, 33, rue de Naples, Paris (8e).

Gérant.

M. Louis BOILEAU, Ingénieur Civil des Mines.

COFEPY

COMPTOIR DE VENTE DES MINERAIS DE FER DES PYRÉNÉES

Siège social: 15 bis, *rue de Marignan,* **PARIS** (8e).
Téléphone: Elysées 05-25 à 05-28.

Président.

M. Alfred BEIGBEDER, Administrateur de la Société Minière et Métallurgique du Périgord, 2, rue Henri-Rochefort, Paris (17e).

Vice-Présidents.

MM. Pierre CHOLAT, Administrateur de la Société des Mines de La Tet, 6, place de l'Hôtel-de-Ville, Saint-Etienne (Loire).

Charles BOUNIOL, Chef du Service des Mines de la Société des Hauts Fourneaux de Denain et d'Anzin, 12, rue d'Athènes, Paris (9e).

Trésorier.

M. René PATROUIX, Directeur général des Mines de Fillols, 27, boulevard des Italiens, Paris (9e).

Secrétaire administratif.

M. Francis CUSSET, Ingénieur Civil des Mines.

F. — ORGANISME DE GESTION DES FONDS PROFESSIONNELS

ORGANISME DE GESTION DES FONDS PROFESSIONNELS

GROUPEMENT AUXILIAIRE DE L'INDUSTRIE DES MINERAIS DE FER

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE, A CAPITAL VARIABLE.
Siège social : 15 bis, *rue de Marignan,* **PARIS** (8e).
Téléphone : Élysées 05-25 à 05-28.

GÉRANT

M. Léonce BELLAT, Ingénieur Civil des Mines, 15 bis, rue de Marignan, Paris (8e).

MEMBRES ASSOCIÉS

CHAMBRE SYNDICALE DES MINES DE FER DE FRANCE.
Sté MINIÈRE DROITAUMONT-BRUVILLE.
Sté DE MINES ET DE PRODUITS CHIMIQUES.
FORGES ET ACIÉRIES DE NORD ET LORRAINE.
Sté DES HAUTS -FOURNEAUX DE SAULNES (J. RATY ET Cie).
UNION SIDÉRURGIQUE LORRAINE (SIDELOR).
Sté MINIÈRE DES TERRES ROUGES.
DE WENDEL ET Cie.

Le Groupement Auxiliaire de l'Industrie des Minerais de Fer est en particulier chargé de gérer les fonds professionnels des mines de fer.

Ces fonds sont destinés :

a) à financer des travaux d'études et de recherches où des travaux neufs intéressant la collectivité des mines de Fer.

b) à alimenter divers organismes s'intéressant à des travaux d'études et de recherches, Service Technique et Service Géologique de la Chambre Syndicale.

CHAPITRE DEUXIÈME

RENSEIGNEMENTS SUR LES EXPLOITANTS DES MINES DE FER EN FRANCE MÉTROPOLITAINE

SOCIÉTÉ DES MINES

D'AMERMONT-DOMMARY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Maurice FERRY, Maître de Forges à Bussy (Haute-Marne), Président.
Arthur DECOUX, Administrateur Délégué de la Société des Forges de La Providence, Marchienne-au-Pont (Belgique).
Jean COUDEL, Directeur Général de la Société des Forges de la Providence, Marchienne-au-Pont (Belgique).
Georges BUREAU, Directeur Général des Divisions Françaises de la Société des Forges de la Providence, 14, rue de la Pépinière, Paris.
Albert NEEF DE SAINVAL, Administrateur délégué de la Société Anonyme John COCKERILL à Seraing (Belgique).
Léon GREINER, Administrateur Général de la Société Cockerill 23, avenue Émile Demot, Bruxelles (Belgique).
Fernand HERLIN, Directeur général de la Société Anonyme d'Ougrée-Marihaye à Ougrée (Belgique).
Louis PEREE, Directeur Général de la Société des Hauts-Fourneaux de La Chiers, 20, rue de la Baume, Paris (8e).
Joseph DUCRUET, à Humbecourt par Éclaron (Haute-Marne).
Sté J. MARCELLOT ET Cie à Eurville (Haute-Marne).
Sté DE MICHEVILLE, 1, rue Georges Berger, Paris.
Sté DES HAUTS-FOURNEAUX de & à Maxéville (M.et-M.).

DIRECTION ET SERVICES TECHNIQUES

MM. Léon JACQUOT, Directeur général, Longwy (M.-et-M.).
Marcel CABROL, Directeur, Bouligny (Meuse).

DONNÉES FINANCIÈRES

Actions : Capital social : 900.000.000 de francs en 18.000 actions de 50.000 francs.
La Société n'a pas de titres en circulation.

CONCESSIONS

Concession d'Amermont-Dommary d'une superficie de 1.383 hectares.
Nature du minerai : Minerai de fer de la couche grise du bassin de Briey

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Année	Extraction	Effectifs
1937	1.365.325 tonnes	560 ouvriers
1938	1.200.620 —	
1939	1.324.500 —	
1950	952.434 —	
1951	1.043.510 —	
1952	1.247.600 —	

ŒUVRES SOCIALES

Institutions légales de Retraites et de Secours; Assurance décès du personnel. Salle des fêtes avec cinéma; Société sportive; Parc des sports; Piscine.

Station de Chemin de fer : 1° Baroncourt (Ligne Nancy-Longuyon); 2° Bouligny (Ligne Baroncourt-Audun-le-Roman).

Adresse postale : Société anonyme des Mines d'Amermont-Dommary, Bouligny (Meuse).

Adresse télégraphique : Minamermont Bouligny.

Téléphone : N° 71, Piennes (Meurthe-et-Moselle); N° 11, Bouligny (Meuse).

SOCIÉTÉ DES MINES
D'

ANDERNY-CHEVILLON

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. René CROUIGNEAU, *Président, Directeur général.*
Henri MALCOR, *Vice-Président.*
André BOYER, *Administrateur.*
Albert NEEF DE SAINVAL, *Administrateur.*
Antoine WALEWSKI, *Administrateur.*
Sté S. P. A. F. I., *Administrateur.*
Sté DES FORGES de CLABECQ, *Administrateur.*

Direction de la Mine.

M. Edouard BEAUGENDRE, Tucquegnieux (M.-et-M.).

CONCESSION

Concession d'Anderny-Chevillon.
Nature du Minerai : Minerai phosphoreux calcareux.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production :

1949	730.000	tonnes
1950	705.000	—
1951	885.000	—
1952	1.027.000	—

Effectifs : 703 ouvriers et employés.

ADRESSES

Siège social : 12, rue de La Rochefoucauld, Paris (9e).
Téléphone : Trinité 81-50 (9 lignes).
Bureaux administratifs : 25, rue d'Aumale, Paris (9e).
Téléphone : Trinité 11-73.
Exploitation : Société des Mines d'Anderny-Chevillon, Tucquegnieux (M.-et-M.). *Téléphone :* 56 à Trieux.

SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES RÉUNIES DE BURBACH-EICH-DUDELANGE

A. R. B. E. D.

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.250.000.000** DE FRANCS BELGES.
avenue de la Liberté, **LUXEMBOURG**

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Félix CHOME, *Président.*
Charles SCHNEIDER, *Vice-Président.*
Marquis DE SAINT-SAUVEUR, *Administrateur.*
Léon LAVAL, —
Willy DE MUNCK, —
Duc DE BRISSAC, —
Paul LANCRENON, —
Pierre BRAUN, —
Georges TESCH, —
Ivan ORBAN, —
Tony NEUMAN, —
Jules VERELST, —
Achille LEFEBVRE, —
Baron DE TRAUX DE WARDIN, —
Jean LATOURTE, —
Albert DONNY, —
Georges DEVILLEZ. —

DIRECTION A LUXEMBOURG

MM. Léopold BOUVIER, *Directeur général.*
KONSBRUCK } *Directeurs généraux adjoints.*
GONNER }

CONCESSIONS EN FRANCE

BURBACH (463,8 ha), Algrange (Moselle).
KRAEMER (338,3 ha), Volmerange (Moselle).
HEYDT (42,6 ha), Redange (Moselle).
MAXEVILLE (295 ha), Maxéville (Meurthe-et-Moselle).

Minières. — La Houtte, Russange (Moselle); Nocke et Huit jours à Redange (Moselle).

Nature du minerai : Oxyde de fer hydraté, oolithique.

Direction des Mines Françaises à Audun-le-Tiche (Moselle), 25, rue Napoléon-Ier : MM. Amédée LEPERCQ, Directeur; Pierre FAUCHERE, Secrétaire général. Maurice LADURE, Chef du service des Mines.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE
DES MINES FRANÇAISES

Année	Production	Effectifs
1929	2.034.815 tonnes	1.223
1938	1.282.267 —	896
1950	1.039.779 —	823
1951	1.381.393 —	839
1952	1.731.497 —	790

ADRESSES

Bureau à Paris : 18, rue Chauveau-Lagarde (8e). PARIS Anj : 06-34.
Délégué pour la France : M. Paul LANCRENON.
Direction des Mines : 25, rue Napoléon-Ier, Audun-le-Tiche. Tél. : 4 Audun-le-Tiche (Moselle).

SOCIÉTÉ ANONYME MÉTALLURGIQUE

D'

AUBRIVES & VILLERUPT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Raymond DEPOUX, *Président.*
André GRANDPIERRE, *Vice-Président.*
Félix CHOME, *Vice-Président.*
Jean CAVALLIER, *Administrateur*
Pierre CHATEL, —
Guill KONSBRUCK, —
Paul LANCRENON, —
Georges MORIN, —
Henri PINIER, —
COMPAGNIE DE MICHEVILLE, *Administrateur.*

DIRECTION

MM. Paul LANCELOT, Directeur général de la Société à Villerupt.
Joseph CANTENOT, Directeur de la Division de Villerupt à Villerupt.

CONCESSIONS

Concessions	Date	Superficie en hectares	Mines correspondantes
Villerupt	1873	326	Villerupt
Crusnes	1886	475	
Butte	1873	128	

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

1937	224.075 tonnes
1938	188.355 —
1949	177.879 —
1950	170.696 —
1951	180.464 —
1952	190.873 —

PERSONNEL OUVRIER

	au 31-12-1952
Fond	106
Jour et Services annexes	18
Effectif total :	124

DONNÉES FINANCIÈRES

— Capital de 648.000.000 de francs.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : Villerupt (M.-et-M.).

Adresse postale : M. le Directeur de la Société Anonyme Métallurgique d'Aubrives et Villerupt à Villerupt (Meurthe-et-Moselle).

Téléphone : 4 et 5, Villerupt.

Adresse télégraphique : Fonderies-Villerupt.

SOCIÉTÉ ANONYME
DE

BATERE

CAPITAL SOCIAL : 69.600.000 FRANCS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. BARROS, *Président, Directeur général.*
DE MIJOLLA,
FERNIER,
DE LISLE,
Baron GIROD DE L'AIN, } *Administrateurs.*

DIRECTION

M. Pierre CHANUT, Directeur de la Mine.

CONCESSIONS

Concessions	Superficie en hectares
LAS INDIS	413 hectares
LA PINOUSE	102 hectares.

Nature du minerai :
hématite brune : 50 % de fer, 3,5 % de manganèse;
fer carbonaté : 50 % de fer, 3,5 % de manganèse après grillage.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE
(Année 1952).

Production (minerai marchand) : 43.200 tonnes.
Effectif moyen (employés et ouvriers) : 121.

Œuvres sociales.

a) Transport gratuit du personnel d'Arles à la mine les veilles et lendemains de dimanches et jours fériés.
b) Cantine approvisionnant, indépendamment des repas, les familles en denrées de toutes sortes.
c) Comité d'Entr'aide en vue d'attribution de secours.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : 84, rue de Lille, Paris.
EXPLOITATIONS :
Mines de Batère, à Arles-sur-Tech (Pyrénées-Orientales).
Gare de Céret (provisoirement).

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES
DE

BAZAILLES

CAPITAL : 1.020.000.000 DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Alfred BEIGBEDER, *Président, Directeur général.*
Robert BABOIN, *Administrateur*
Pierre CLÉMENT, —
John CONDEVAUX, —
Georges PERBAL, —
Marcel PETIET, —
Compagnie de PONT-à-MOUSSON, *Administrateur.*
Sté MÉTALLURGIQUE DE PONT-A-VENDIN, *Administrateur.*
UNION DE CONSOMMATEURS DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES ET INDUSTRIELS (U. C. P. M. I.), *Administrateur.*

DIRECTION GÉNÉRALE

M. Alfred BEIGBEDER, Directeur général de la Société des Mines de Bazailles, 2, rue Henri-Rochefort, Paris.

DIRECTION DE LA MINE

M. André RICHARD, Directeur de la Mine de Bazailles, par Pierrepont (M.-et-M.).

MINES DE FER

Concession de Bazailles (M.-et-M.) d'une superficie de 2.188 hectares.
Concession de Ville-au-Montois (M.-et-M.) d'une superficie de 1.048 hectares.

PRODUCTION

1949	703.207 tonnes	1951	1.127.588 tonnes
1950	723.233 —	1952	1.257.954 —

PERSONNEL OUVRIER ET EMPLOYÉ
(Effectif au 31-12-52).

Fond et jour : 545.

ŒUVRES SOCIALES

Société de secours et de retraites; Logements du personnel; Société sportive; Salle des fêtes avec cinématographe; Ecole d'apprentissage; Ecole ménagère.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : 2, rue Henri-Rochefort, Paris. 17e
Téléphone : Car. 07-70.

EXPLOITATION

Adresse postale : Mine de Bazailles, par Pierrepont (M.-et-M.).
Téléphone : N° 13, Pierrepont.
Adresse télégraphique : Mines, Bazailles-Pierrepont (M.-et-M.).

COMPAGNIE DES FORGES
DE

CHATILLON COMMENTRY ET NEUVES-MAISONS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **2.470.608.000** FRANCS.

Siège social : 19 *rue la Rochefoucauld,* **PARIS** (9e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Georges BRINCARD (Baron), *Président honoraire.*
Jacques AGUILLON, *Président.*
Pierre MASQUELIER, *Vice-Président.*
Charles BRINCARD, *Administrateur.*
Jean DUFOUR, *Administrateur.*
Jean DUPUIS, *Administrateur.*
Rodolphe HOTTINGUER (Baron), *Administrateur.*
René MARTIN, *Administrateur.*
Melchior DE VOGUE (Marquis), *Administrateur.*
Albert VIELLARD, *Administrateur.*

Marie-Hubert GUIONIN, *Commissaire titulaire*
Henri CUVINOT, *Commissaire titulaire.*
POTHEMONT, *Commissaire suppléant.*

DIRECTION GÉNÉRALE

MM. Léon BUREAU, Directeur général.
Robert LOUSTAU, Chef du Service des Mines.

I. — MEURTHE-ET-MOSELLE
(Mines de fer de Maron-Val-de-Fer).

DIRECTION LOCALE

MM. Raymond BARBIER, Ingénieur-Directeur.
Jean HERDLICKA, Ingénieur.

CONCESSIONS

Concessions	Superficie en hectares
Maron-Val-de-Fer	1.690 hectares
Liverdun	1.021 —
Croisette-Liverdun	372 —
Fonds-de-Monvaux	382 —
Côte-de-Sion	636 —
Cinq-Tranchées	92 —
Grande Goutte	239 —
Marie Chanois	212 —
Gros Charmes	623 —

Données générales sur les travaux : La mine est exploitée à flanc de coteau, par galeries, avec traction électrique et perforation mécanique.

Chemins de fer et port : Gare de Pont-Saint-Vincent (S. N. C. F. Réseau Est). Port de Neuves-Maisons, canal de l'Est.

Chemin de fer de la mine du Val-de-fer au canal de l'Est et à l'usine de Neuves-Maisons.

Nature du minerai : Minerai de fer oolithique hydroxydé.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

1949	590.417 tonnes
1950	535.426 —
1951	585.241 —
1952	723.000 —

PERSONNEL OUVRIER

(Effectif au 31 décembre 1952).

Service du Fond	499
—— Jour	147

ŒUVRES SOCIALES

Maisons ouvrières; Ecole ménagère; Colonies de vacances.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Station de Chemin de fer : Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle).

Adresse postale : M. le Directeur de la mine de Maron-Val-de-Fer, Neuves-Maisons (Meurthe-et-Moselle).

Adresse télégraphique : Haute-Moselle, Neuves-Maisons.

Téléphone : Nancy 55-51.

CARRIERES A CIEL OUVERT

Aux exploitations minières sont rattachées :

1° Neuves-Maisons (production en 1952 : 43.288 tonnes) deux carrières de castine, dont une seule exploitée.

2° Vaucouleurs (Meuse) une carrière avec fours à chaux grasse pour aciéries, occupant un personnel d'environ 120 ouvriers.

Production 1952 : Chaux grasse 50.000 t.

Station de Chemin de fer: Vaucouleurs (Meuse) sur raccordement particulier.

II. — ORNE

(Mines de fer d'Halouze-Le Chatellier).

DIRECTION LOCALE

MM. Roland CHRISPIN, Ingénieur-Directeur.
Robert BEAUCHEF, Ingénieur.

Données générales sur les travaux :

Concession d'Halouze (Orne), 8 avril 1884, d'une superficie de 1.210 hectares.

La couche est exploitée par deux puits : situés à 800 mètres l'un de l'autre. Leur profondeur est de 190 mètres.

Le minerai carbonaté est calciné.

Les fours de calcination, au nombre de cinq, sont soufflés. Leur production par vingt-quatre heures peut atteindre 140 tonnes.

Le minerai grillé est transporté par un chemin de fer électrique à l'embranchement du Châtellier, sur la ligne de Caen à Laval, et est expédié, soit aux ports de Granville et Caen pour être vendu à l'exportation. soit directement par fer en France et en Belgique.

Nature du minerai :

Minerai de fer carbonaté donnant sur sec, après calcination :

Fer	48 à 50 %
Silice	14 à 15 %
Phosphore	0,60 à 0,70 %

PRODUCTION

	Minerai cru	Minerai calciné
1949	152.650 tonnes	122.120 tonnes
1950	152.040 —	121.632 —
1951	163.290 —	130.632 —
1952	170.045 —	136.036 —

PERSONNEL

(Effectif au 31 décembre 1952).

217 ouvriers : Fond : 90; Jour : 127.

ŒUVRES SOCIALES

Caisse de secours; Maisons ouvrières; Cantine scolaire; Caisse de solidarité; Salle des Cinéma, Fêtes, Théâtre.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

Station de Chemin de fer : Le Châtellier (Orne) Ligne de Caen à Laval.

Adresse postale : M. le Directeur de la mine de fer d'Halouze, Le Châtellier (Orne).

Adresse télégraphique: Mines Halouze, Flers-de-l'Orne.

Téléphone : Le Châtellier n° 5.

SOCIÉTÉ DES MINES
DE

CHAZE-HENRY

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Roger MARTIN, *Président*, 24, rue de Viray, Nancy (M.-et-M.).
Jean ARLET, *Administrateur*, 3, rue Hamelin, Paris.
René CROUIGNEAU, *Administrateur*. 13, rue de Liége, Paris,
Albert FRANÇOIS-PONCET, *Administrateur*, 23, avenue Charles-Floquet, Paris.
Jean VAROQUAUX, *Administrateur*, 8, square Henry-Paté, Paris.
Jean VILLERS, *Administrateur*, avenue Ernestine, Bruxelles (Belgique).
LA Cie DE PONT-A-MOUSSON, place Camille-Cavallier, Nancy (M.-et-M.).
L'UNION SIDÉRURGIQUE DU NORD DE LA FRANCE (USINOR), 14, rue d'Athènes, Paris.
La Ste MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DU PÉRIGORD, 91, rue Jouffroy, Paris.

DIRECTION

La Direction de la Société est assurée par M. Jean RICHARD.

CONCESSION

Mine de fer de Chazé-Henry.
Nature du minerai: Minerai calibré 0-15 cm.

Analyse:

Fer	48,50	%
Silice	17,19	%
Alumine	4,3	%
Manganèse	0,2	%
Phosphore	0,6	%
Chaux	1,7	%
Perte au feu	0,6	%

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : 2, rue Henri-Rochefort, Paris (17e).
Direction générale: place Camille-Cavallier, Nancy (M.-et-M.).
Téléphone : Nancy, 30-01.
Exploitation : Société des Mines de Chazé-Henry, à Chazé-Henry (Maine-et-Loire).
Téléphone : 3, à Chazé-Henry.

SOCIÉTÉ ANONYME DES HAUTS FOURNEAUX DE LA

CHIERS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. P. MORARD, *Président*. 4, rue Verdi, Paris (16e)
L. HACHA, *Vice-Président*, rue Dieusaumé, Embourg-les-Liége (Belgique).
J. DESBORDES, *Administrateur*, 17, avenue Paul-Doumer, Chatou (S.-et-O.).
H. DEWEZ, *Administrateur*, 2, rue St-Louis-en-l'Ile, Paris (4e).
F. DE FLERS, *Administrateur*, 96, boulevard Haussmann, Paris (8e).
A. DE LAUNOIT, *Administrateur*, 4, rue Montoyer, Bruxelles (Belgique).
H. MEYER, *Administrateur*, 60, rue des Saints-Pères, Paris (7e).
L. PEREE, *Administrateur*, 73, rue de Courcelles, Paris (8e).
F. PEROT, *Administrateur*, Château d'Ougrée, Ougrée (Belgique).
M. WARLEMON, *Administrateur*, 17, boulevard Henri-IV, Paris (4e).

DIRECTION

MM. P. MORARD, Président.
L. PÉRÉE, Administrateur-Directeur général.
E. GÉRARD, Directeur du Service Minier.

DOMAINE MINIER : En toute propriété :

Concession du Mont-de-Châ	(Meurthe-et-Moselle)	— 221	hectares
Saulnes-Sud	(Meurthe-et-Moselle)	— 39	—
Senelle	(Meurthe-et-Moselle)	— 784	—
Beuvillers	(Meurthe-et-Moselle)	— 723	—
Gustave Wiesner	(Moselle)	— 329	—
Grand Bois	(Differdange-Gd Duché de Luxembourg)	— 25	—

En participation :

Mines de Joudreville	(Meuse).
— Tiercelet	(Meurthe-et-Moselle).
— Bellefontaine	(Meurthe-et-Moselle).
— Conflans	(Meurthe-et-Moselle).

Toutes ces concessions contiennent de l'hématite rouge (minerai oolithique).

En outre, la Société possède la concession de **Notre-Dame de Maurian** (Hérault),
qui contient de l'hématite brune.

MINE DE GUSTAVE WIESNER A BURE (Moselle).

Production : 1938 : 437.300 tonnes
— 1951 : 570.000 —
— 1952 : 675.000 —

Effectif : 400 (ouvriers, employés et cadres).

ŒUVRES SOCIALES

Maisons pour le personnel; Cantines; Jardins ouvriers; Coopérative; Groupement sportif; Ecole d'apprentis.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : Longwy (Meurthe-et-Moselle).
Adresse télégraphique : Chiers-Longwy.
Téléphone : Longwy, n° 300 à 305.
BUREAUX : 20, rue de la Baume, Paris (8e).
Téléphone : Élysées 22-32 et 15-32.

EXPLOITATIONS : Société des Hauts-Fourneaux de la Chiers. Mine de Bure par Aumetz (Moselle).
Téléphone : n° 9, Ottange (Moselle).

ÉTABLISSEMENTS

E. CRETON

CONCESSIONS

Exploitation du Rossignol à Chaillac (Indre).
Exploitation de Cheniers à Sacierges-sur-Martin (Indre).

PRODUCTION

Production annuelle : 6.000 tonnes.
Nature des minerais: minerai barytique non phosphoreux, minerai hématite non phosphoreux.

ADRESSES

Siège social : Chaillac (Indre).
Adresse postale: Creton, Minières à Chaillac (Indre).
Téléphone: n° 9 à Chaillac (Indre).
Gares expéditrices: Trimouille (Vienne), Celon (Indre).

DENAIN-ANZIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **2.936.700.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques de NERVO, *Président.*
René DAMIEN, *Vice-Président.*
Pierre CHAMPIN.
Roger DUPONT.
Edmond HANNOTIN.
Robert JORDAN.
Jean LEFEVRE-PONTALIS.
Paul NAUD.
Emmanuel VERGE.

DIRECTION

MM. René DAMIEN, *Directeur général de la Société.*
Jean HUE de LA COLOMBE, *Directeur général adjoint.*
Charles BOUNIOL, Ingénieur, Directeur des Mines à Paris.
Raymond MARCHAL, Ingénieur adjoint.

Mines de La Ferrière-aux-Etangs.

MM. François DUPONT, Ingénieur, Directeur.
Jacques COIGNARD, Ingénieur

Mines d'Escaro-Nord et de Fillols.

M. ESTIENNE, Ingénieur, Directeur.

CONCESSIONS

Concessions	Date d'institution	Superficie en hectares
Clevant (M.-et-M.)	21 juillet 1914	63 hectares
Escaro-Nord (Pyr.-Or.)	8-7-1813 et 23-6-1880	175 ha 44 a
Fillols (en amodiation)	25 Germinal an XIII	3.382 hectares
Hazotte (M.-et-M.)	28 avril 1860	414 —
La Ferrière-aux-Etangs (Orne)	21-2-01 et 7-3-47	2.407 —
Mont-en-Geraume (Orne) (en amodiation).	4 août 1903	1.490 —

Les concessions de La Ferrière-aux-Etangs, d'Escaro-Nord et de Fillols sont en exploitation; celle de Mont-en-Géraume en traçage.

La Société a en outre une participation dans Godbrange, Murville, Joudreville et dans la Société Minière de Meurthe-et-Moselle, ainsi que dans certaines sociétés Minières détentrices de concessions dans l'Ouest.

NATURE DU MINERAI

Hématite non phosphoreux, à Escaro-Nord.
Hématite et carbonaté, non phosphoreux, à Fillols.
Carbonaté cru et calciné à La Ferrière-aux-Etangs.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

	La Ferrière-aux-Étangs	Escaro-Nord	Fillols	
			Hématite	Carbonaté
1947	67.426 t.	30.860	1.592	16.097
1948	90.690	25.020	2.521	17.608
1949	174.555	29.799	4.238	30.974
1950	186.235	19.690	6.082	12.255
1951	268.340	25.134	8.279	21.823
1952	334.175	37.382	10.726	33.852
PERSONNEL OUVRIER Effectif total au 31 décembre 1952.	359	89	126	

ŒUVRES SOCIALES

La Ferrière-aux-Etangs: Maisons ouvrières avec jardins. Maisons pour célibataires. Cantine. Coopérative. Salle des Fêtes. Ecoles. Piscine. Terrain de sports.
Escaro et Fillols: Maisons ouvrières et cantines.

ADRESSES

Siège social : *Adresse postale:* MM. les Administrateurs de Denain et d'Anzin, Société Anonyme, 12, rue d'Athènes, Paris (9e).
Téléphone : Trinité : 32-15.
Adresse télégraphique : Denanzin-Paris-118.
Exploitations : Mine de La Ferrière-aux-Étangs.
Adresse postale : M. l'Ingénieur, Directeur de la Mine de La Ferrière-aux-Etangs (Orne).
Téléphone : 3, La Ferrière-aux-Etangs.
Station de Chemin de fer : Saint-Bomer-Champsecret. Ligne de Caen à Laval sur embranchement particulier.
Mine d'Escaro-Nord et de Fillols.
Adresse postale : M. l'Ingénieur, Directeur des Mines d'Escaro-Nord et Fillols, à Vernet-les-Bains (P.-O.).
Téléphone : 40, Vernet-les-Bains.
Station de Chemin de fer : Joncet et Ria.

SOCIÉTÉ DES MINES DE

DIELETTE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **20.000.000** DE FRANCS
SOUS GÉRANCE DE LA SOCIÉTÉ DE MINES ET DE PRODUITS CHIMIQUES

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Le Général CORNIGLION-MOLINIER, *Président.*
Jean-Claude LANTZ, *Administrateur-Directeur général.*
René ARBILLOT, *Administrateur.*
René GAILLARD, *Administrateur.*
Pierre LATRILLE, *Administrateur.*
Frédérik LODEIZEN, *Administrateur.*
Charles RIVA, *Administrateur.*

CONCESSION

La Société possède, à Flamanville (Manche), à 25 km au sud de Cherbourg, la concession de Dielette, d'une superficie de 325 hectares, instituée en 1865.

La Société a, d'autre part, un droit de priorité sur les superficies avoisinant la Concession où est prouvée l'existence du minerai.

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES TRAVAUX

Le minerai extrait de la mine par un puits est emmené par câble double muni de wagonnets à une station de chargement en mer.

On peut aussi expédier le minerai par camion à Cherbourg.

NATURE DU MINERAI

Le minerai de Dielette est constitué par un mélange cristallin d'oligiste et surtout de magnétite. Il donne à l'analyse une teneur variant de 50 à 52 % de fer et environ 10 % de silice.

Sa composition mécanique est d'environ 85 à 90 % de gros et de 10 à 15 % de menu.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production : la production annuelle est de 115.000 tonnes.
Effectif : 160 ouvriers et employés.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : 4, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Téléphone : ELY 55-03 et 55-04.

Société *sous gérance* de la Société de MINES ET DE PRODUITS CHIMIQUES :

SIÈGE SOCIAL : 4, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Téléphone : ELY 55-03, 55-04.

EXPLOITATION : Mines de Dielette à Flamanville (Manche).
Téléphone : 1 à Flamanville.

SOCIÉTÉ MINIÈRE

DROITAUMONT-BRUVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **750.000.000** DE FRANCS.

Siège social : 16, boulevard Malesherbes, **PARIS** (8e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri VICAIRE, *Président-Directeur général*, 120, rue de Courcelles Paris (17e).
Jacques CHANZY, *Vice-Président*, 42, quai de Passy, Paris (16e).
Marcel CHAUTARD, *Administrateur*, 37, avenue Laumière, Paris (19e).
Georges COUENON, *Administrateur*, 43, rue Claude-Bernard, Paris (5e).
Albert LITZELLMANN, *Administrateur*, 9, rue Jean-Ferrandi, Paris (6e).
Jean MURGUE, *Administrateur*, 63, boul. Raspail, Paris (6e).
Maurice NICOLAS, *Administrateur*, 90, boulevard Raspail, Paris (6e).

DIRECTION GÉNÉRALE ET SERVICES ADMINISTRATIFS A PARIS

MM. Henri VICAIRE, *Président-Directeur général.*
Marcel MOURON, *Secrétaire général.*

DIRECTION ET SERVICES TECHNIQUES

M. Marcel MAIRE, *Directeur*, Droitaumont, par Jarny (Meurthe-et-Moselle).

CONCESSIONS

a) Droitaumont. Date d'institution : 5 août 1887. Superficie en hectares : 1170.

b) Bruville. Date d'institution : 27 août 1902. Superficie en hectares : 874.

Nature du minerai : minerai de fer hydroxydé oolithique.

Données générales sur les travaux : Un siège de deux puits de 210 m de profondeur, dont l'un est utilisé pour l'extraction et l'autre pour l'aérage. Exploitation de la couche grise.

PRODUCTION

1947	358.777	tonnes
1948	533.680	—
1949	700.177	—
1950	706.157	—
1951	782.764	—
1952	849.608	—

PERSONNEL

	Fond	Jour et Services Annexes	Effectif total	Apprentis
Effectifs au 31 décembre				
1950	396	85	481	38
1951	415	90	505	32
1952	432	88	520	31

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL :
Adresse postale : 15, rue Pasquier, Paris (8e).
Téléphone : Anjou 34-40 (9 lignes).
Adresse télégraphique : Brumont Paris.

EXPLOITATION :
Adresse postale : M. le Directeur de la Société Minière Droitaumont-Bruville à Droitaumont par Jarny (M.-et-M.).
Téléphone : 22 Jarny.
Adresse télégraphique : Brumont Jarny.
Station de Chemin de fer : Droitaumont. Embranchement particulier.

SOCIÉTÉ ANONYME
D'

ERROUVILLE

CAPITAL : **210.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. René PASCHAL, *Président, Directeur général.*
Félix CHOME, *Vice-Président.*
Louis BENILAN, *Directeur général adjoint.*
Jean DE MONTAIGU (Marquis), *Administrateur.*
Albert BOSMENT, *Administrateur.*
Charles BIGAS, *Administrateur.*
Amédée LEPERCQ, *Administrateur.*
Sté DES ACIÉRIES RÉUNIS DE BURBACH-EICH-DUDELANGE ARBED, Luxembourg), *Administrateur.*
DE WENDEL et Cie, S. A., *Administrateur.*
Sté DES MINES D'HATRIZE, *Administrateur.*

DIRECTION

a) *Siège social :* M. Louis BENILAN, Directeur général adjoint.
b) *Siège d'exploitation :* M. Paul HUSSON, Directeur.

CONCESSION

La concession dite « d'Errouville » se situe sur les communes de Crusnes, Errouville, Serrouville et Fillières.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production normale avant la guerre de 1939 : 750.000 à 820.000 tonnes.
Personnel ouvrier et employé : 750.
Production 1952 : 726.000 tonnes.
Personnel ouvrier et employé : 635, non compris 35 apprentis.

ŒUVRES SOCIALES

Centre d'Apprentissage pour Mineurs, Ecole d'Enseignement familial ménager pour jeunes filles; Sécurité Sociale, Assurance contre le Décès de tout le Personnel, Service Médical dirigé par un Médecin du Travail, Infirmerie, Centre de Radiologie, Dispensaire antituberculeux, Consultations de Nourrissons, Cantines. Coopératives, Salle des fêtes et de Cinéma, Sociétés de Musique et Sportives, Terrain de Sports, Cités ouvrières avec jardins, etc...

ADRESSE

SIÈGE SOCIAL : 3, rue Paul-Baudry, Paris (8e).

Adresse de l'exploitation : Crusnes (Meurthe-et-Moselle).

Téléphone : 1, Crusnes ou 7, Aumetz (Moselle).

Le siège de l'exploitation est relié à la gare d'Aumetz par un embranchement particulier.

SOCIÉTÉ DES MINES DE FER
DE
FILLOLS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. R. PATROUIX, *Président-Directeur général.*
P. MALOSSANE,
J. VIOLET,
H. BOVAR,
X. GELINIER,
A. RICHARD,
} *Administrateurs.*

CONCESSIONS

Fer : Fillols (Pyrénées-Orientales). Exploitation par la Sté Denain-Anzin.
Fer : Caune-des-Causses (Aude).
Plomb et zinc : Brusque (Aveyron).

DONNÉES FINANCIÈRES

Capital social : 44.200.000 francs en 17.680 actions de 2.500 francs cotées à la Bourse de Paris (agents de change).

PARTICIPATIONS

Sté des Mines du Zaccar, Sté d'Embarquements (Algérie-Fer).
Sté des Mines de Valaury (Plomb-Var).
Sté des Mines de St-Daumas (Plomb-Var).

ADRESSE

Siège social : 27, boulevard des Italiens, Paris (2e).
Téléphone : Richelieu 67-45.

SOCIÉTÉ DES MINES
DE
GARROT

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. HERBINGER, *Président, Directeur général.*
Georges-Henri MAIRE, *Administrateur.*

CONCESSION

Mine de Garrot à Saint-Raphaël (Var).
Nature du minerai : Minerai de fer et Spath-Fluor.
Données financières : Capital : 400.000 francs.

ADRESSES

Siège social : Société des Mines de Garrot, villa Azurea, avenue du Maréchal-Lyautey, Saint-Raphaël (Var).
Direction commerciale : 141, boulevard Haussmann, Paris (8e).
Téléphone : Elysées 43-24.
Exploitation : Société des Mines de Garrot, Bagnole-en-Forêts (Var).

SOCIÉTÉ DES MINES DE FER DE GIRAUMONT

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.360.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Léon BUREAU, *Président*, 1, rue Saint-James à Neuilly-s.-Seine.
Cie DES FORGES DE CHATILLON-COMMENTRY ET NEUVES-MAISONS, *Administrateur*, 19, rue la Rochefoulcauld, Paris (9e).
Sté DES HAUTS-FOURNEAUX, FORGES ET ACIÉRIES DE POMPEY, *Administrateur*, 61, rue de Monceau, Paris (8e).
Sté DES MINES DE FER DE LA MOURIÈRE, *Administrateur*, 61, rue de Monceau, Paris (8e).
Sté MINIÊRE ET INDUSTRIELLE DE SOUVIGNY, *Administraleur*, 19, rue la Rochefoucauld, Paris (9e).
Sté D'EXPLOITATION DES LAITIERS DE NEUVES-MAISONS, *Administrateur*, 19, rue la Rochefoulcauld, Paris (9e).

Henri CUVINOT, Commissaire, 3, avenue Bosquet, Paris (7e).
Hubert GUIONIN, Commissaire, 10, rue de Lisbonne, Paris (8e).

SIÈGE SOCIAL A PARIS

19, rue la Rochefoucauld (9e).

MM. Léon BUREAU, *Président*, 1, rue Saint-James, Neuilly-sur-Seine.
Jacques AGUILLON, *Directeur général*, 2, rue du Cirque, Paris (8e).

DIRECTION LOCALE

MM. Jean CHIFFERT, *Directeur*, Ingénieur Civil des Mines.
Raymond CALVET, Ingénieur principal.

CONCESSION ET NATURE DU MINERAI

Sont en exploitation, les concessions de Giraumont : 800 hectares
— — Fleury : 800 hectares
Inexploitée : la concession de Labry : 858 hectares.

L'exploitation porte sur des minerais oolithiques calcareux (les concessions renferment du minerai siliceux encore inexploité).

PRODUCTION

Production de minerai de fer marchand (en tonnes).

1938	698.574	tonnes
1949	818.531	—
1950	712.332	—
1951	957.576	—
1952	1.211.721	—

PERSONNEL

(Effectif au 1er janvier 1952).
Ouvriers : 455; Employés : 64.

DONNÉES FINANCIÈRES

Société anonyme au capital de 1.360.000.000 de francs.

ŒUVRES SOCIALES

382 logements pour ouvriers et employés. Jardins ouvriers. Centre d'apprentissage (7 moniteurs, 85 apprentis). Centre d'Enseignement ménager (3 monitrices, 35 élèves). Salle des fêtes, cinéma, terrain de sports. Infirmerie. Dispensaire.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : 19, rue la Rochefoucauld, Paris (9e).

Adresse postale : Société des Mines de fer de Giraumont, 19, rue la Rochefoucauld, Paris (9e).

Téléphone : Trinité 71-25. Trinité 89-10 et Inter : Trinité 36.

Adresse télégraphique : Chatiomentry-Paris, 22-Paris.

EXPLOITATION — *Adresse postale :* Société des mines de fer de Giraumont, Giraumont (Meurthe-et-Moselle).

Téléphone : 39 à Jarny et 4 à Giraumont.

Raccordement particulier, gare Conflans-Jarny.

SOCIÉTÉ CIVILE DES MINES
DE
GODBRANGE

SOCIÉTÉ CIVILE AU CAPITAL DE **80.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. A. PRALON, *Président.*
J. SEILLIERE (Baron), *Administrateur.*
P. GUINARD —
G. THÉVENIN, —
G. BUREAU, —

DIRECTION

Siège de la direction : Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle).
M. Gilbert FINAS, Directeur à Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle).

CONCESSION (concédée le 10 octobre 1878).

Superficie de 952 hectares sous les communes de Thil, Villers-la-Montagne, Tiercelet et Hussigny.
Minerai de fer siliceux.
Production en 1952 : 637.000 tonnes.
Production annuelle avant 1940 : 500.000 tonnes environ.

EFFECTIFS

Ouvriers : 260; Employés et Direction : 35.

ŒUVRES SOCIALES

Indépendamment des œuvres gérées par son Comité d'Etablissement la Société participe, en commun avec les deux autres Sociétés minières et métallurgiques de la Commune, aux dépenses de nombreuses œuvres sociales locales (Centre d'Apprentissage École Ménagère, œuvres sportives, musicales, théâtrales, scolaires, etc...).

ADRESSES

Siège social : 12, rue d'Athènes, Paris.

Exploitations : Le siège de l'exploitation se trouve à Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle).
Téléphone : N° 4, Hussigny-Godbrange.
Adresse télégraphique : Mine Godbrange-Hussigny.
Station de Chemin de fer : Hussigny-Godbrange (Ligne Longwy à Villerupt). Embranchement particulier.

HAUTS FOURNEAUX ET ACIERIES DE DIFFERDANCE-ST-INGBERT-RUMELANGE

SOCIÉTÉ ANONYME

H. A. D. I. R.

Siège social: 26, *avenue de la Porte-Neuve,* **LUXEMBOURG** (Gd Duché)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Théodore LAURENT, *Président*, Président du Conseil d'Administration de la Cie des Forges et Aciéries de la Marine et de St-Étienne, 89, rue Taitbout, Paris (9e).

Paul GILLET, *Vice-Président*, Gouverneur de la Société Générale de Belgique, 45, rue Edm.-Picard, Bruxelles (Belgique).

Henri MALCOR, Directeur général de la Cie des Forges et Aciéries de la Marine et de St-Étienne, 16, rue des Marronniers, Paris (16e).

André GRANDPIERRE, Président du Conseil d'Administration de la Compagnie de Pont-à-Mousson, 4, place Aimé-Morot, Nancy (M.-et-M.).

Max LAMBERT, Président du Conseil d'Administration de la Banque Internationale à Luxembourg, 2 *bis*, boulevard Royal, Luxembourg (Grand-Duché).

Albert NEEF DE SAINVAL, Président du Conseil d'Administration de la Sté Anonyme John Cockerill, Seraing (Belgique).

Georges PERBAL, Industriel, Charency-Vezin (M.-et-M.).

Paul RENDERS, Directeur de la Société Générale de Belgique, 3, Montagne-du-Parc, Bruxelles.

Henri ROGER, Directeur général de la Sté des Hauts-Fourneaux et Aciéries de Differdange-St-Ingbert-Rumelange (HADIR), 10, boulevard Joseph-II, Luxembourg (Grand-Duché).

Roger WALEWSKI, Ingénieur, 7, rue Logelbach, Paris (17e).

Alphonse WEICKER, Administrateur-Délégué de la Banque générale du Luxembourg, Luxembourg-Sandweiler (Grand-Duché).

Eugène WITMEUR, Ingénieur, Administrateur de Sociétés, 68, avenue Michel-Ange, Bruxelles (Belgique).

COLLÈGE DES COMMISSAIRES

MM. Léon FORVEILLE, Directeur général de la Sté Lorraine de Participations Financières et industrielles, 25, rue Lauriston, Paris (16e).

Gaston PAQUET, Administrateur de Sociétés, 167, avenue des Aubépines, Uccle-Bruxelles (Belgique).

Léon SONGEUR, Directeur Financier de la Cie de Pont-à-Mousson, 20, rue Madame-de-Vannoz, Nancy (M.-et-M.).

Émile KINTGEN, Notaire à Ettelbruck (Grand-Duché).

DIRECTION GÉNÉRALE

MM. Henri ROGER, *Administrateur,* Directeur général, Luxembourg (Grand Duché).
Gabriel CHRÉTIEN, Directeur général adjoint, Luxembourg (Grand Duché).

DIRECTION DES MINES OTTANGE I-III

M. Edmond NOUVIAIRE, Ingénieur Civil des Mines, Rumelange (Luxembourg).
Adresse télégraphique : Hadir, Ottange.
Adresse téléphonique : Ottange N° 15.

EXPLOITATION EN COMMUN DES MINES
DE

HUSSIGNY

exploitée en commun par :

1° SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES DE LONGWY, MONT-SAINT-MARTIN
Siège social : 103, *rue La Boétie,* **PARIS** (8e).

2° SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES DE LA PROVIDENCE, REHON (Meurthe-et-Moselle).
Siège social : **MARCHIENNE-AU-PONT** (Belgique).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre EPRON, Directeur général de la Sté des Aciéries de Longwy.
Jean COUDEL, Directeur général de la Sté des Laminoirs, Hauts-Fourneaux et Usines de La Providence, à Marchienne-au-Pont (Belgique).

DIRECTION

M. Gilbert FINAS, Directeur à Hussigny-Godbrange (M.-et-M.).

CONCESSION

(Concédée le 3 janvier 1875).

Superficie de 206 hectares sous la commune de Hussigny-Godbrange.
Minerai de fer siliceux.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production annuelle : avant 1940 : 200.000 t. — 1952 : 195.420 t.
Effectifs : Employés : 13; Ouvriers : 112.

ADRESSE

EXPLOITATION : Siège à Hussigny-Godbrange (Meurthe-et-Moselle).
Téléphone : n° 3 à Hussigny-Godbrange.
Station de chemin de fer : Hussigny-Godbrange (Ligne Longwy à Villerupt) Embranchement particulier.

SOCIÉTÉ DES MINES
DE

JARNY

à JARNY (M.-&-Moselle)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **50.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. J. SEILLIÈRE (Baron), *Président.*
Jean GRANDET, *Administrateur*
J. DROULERS, —
Sté MÉTALLURGIQUE DE SENELLE-MAUBEUGE, *Administrateur.*

DIRECTION

MM. Frédéric PERILLON, Directeur général, Jarny (Meurthe-et-Moselle).
Georges BOURQUIN, Directeur, Jarny (Meurthe-et-Moselle).

DONNÉES FINANCIÈRES

1° Actions Capital social 50.000.000 de francs en 20.000 actions de 2.500 francs;
2° Obligations . Capital obligation : 30.000.000 de francs en 6.000 obligations 4 % de 5.000 francs.

CONCESSIONS EXPLOITÉES

Concession de Jarny d'une superficie de 812 hectares.

PRODUCTION

Production de minerai de fer oolithique calcaire : moyenne des années précédant 1940, 350.000 tonnes environ.

Production de 1951 : 505.000 tonnes.
— 1952 : 523.000 —

ADRESSES

Siège social : Jarny (M.-et-M.).
Station de Chemin de fer : Conflans-Jarny (Raccordement particulier).
Adresse postale : M. le Directeur de la Société des Mines de Jarny, Jarny.
Téléphone : n° 4, Jarny.

SOCIÉTÉ CIVILE

DE

JOUDREVILLE

Siège social: 84, rue de Lille, **PARIS**

CAPITAL : **219.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre HELY D'OISSEL (Baron), *Président.*
Paul MORARD, *Vice-Président.*
René DE MIEULLE, *Administrateur*
François PEROT, —
René DAMIEN, —
Charles BOUNIOL, —

DIRECTION

MM. Louis DE MIJOLLA, Directeur général.
Georges MOREAU, Directeur de la mine.

CONCESSION

Joudreville d'une superficie de 501 hectares instituée par décret du 20 mars 1900.

Minerai hydroxydé oolithique.

PRODUCTION

1951 : 597.177 tonnes. 1952 : 658.379 tonnes

EFFECTIF

1951 : 514 Employés et ouvriers. 1952 : 555 Employés et ouvriers.

ŒUVRES SOCIALES

Maisons pour le personnel — 2 cantines — Hôtel de la Mine — Coopérative — Cercle des employés — Centre d'apprentissage — Bibliothèque — Arbre de Noël — Prêts au mariage — Subvention aux jeunes filles fréquentant une Ecole Ménagère — Subventions aux Clubs Sportifs — Allocations aux jeunes soldats — Subventions scolaires. — Comité d'Entr'aide en vue d'attribution de primes à la naissance et au mariage — Allocations au décès — Allocations pour longue maladie — Assurance contre le décès de tout le personnel.

EXPLOITATION

Mines de Joudreville, Bouligny (Meuse).
Gare de Bouligny, sur embranchement particulier.

SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE
DE

KNUTANGE

A NILVANGE (Moselle)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. François WALCKENAER, *Président*, 28, rue du Ranelagh, Paris.
Jean LATOURTE, *Vice-Président*, Nilvange (Moselle).
Charles BIGAS, *Administrateur*, 9, rue de Wendel, Hayange (Moselle).
Christian DE LA CHAISE, *Administrateur*, 27, rue de Lubeck, Paris.
Charles CHARBAUT, *Administrateur*, 4, avenue St-Honoré-d'Eylau, Paris (16e).
Paul DELAHOUSSE, *Administrateur*, 1, rue Madame, Paris.
Jean DROULERS, *Administrateur*, 3, rue des Dardanelles, Paris (17e).
Paul LANCRENON, *Administrateur*, 81, boulevard St-Michel, Paris (5e).
Paul PIERRARD, *Administrateur*, 9, boulevard Péreire, Paris.
Cie DES FORGES DE CHATILLON COMMENTRY ET NEUVES-MAISONS, *Administrateur*, 19, rue de La Rochefoucauld, Paris.
René DAMIEN, *Administrateur*, 12, rue d'Athènes, Paris.
Cie DES FORGES ET ACIÉRIES DE LA MARINE ET DE SAINT-ÉTIENNE, *Administrateur*, 12, rue de la Rochefoucauld, Paris (9e).

DIRECTION GÉNÉRALE

Jean LATOURTE, Directeur général, Nilvange (Moselle).

DIRECTION DES MINES

M. NOUVELOT, Directeur des Mines, Nilvange (Moselle).

LISTE DES CONCESSIONS EN ACTIVITÉ

Mine Aumetz, concession Aumetz.
Mine Boulange, Mine Havange } Concession de Bassompierre.
Transport du minerai de Boulange et Aumetz aux usines par funiculaires.

NATURE DU MINERAI

Minerai calcaire.
Minerai siliceux.

PRODUCTION

	en 1938	en 1951	en 1952
Aumetz	511.690 t.	689.976 t.	832.959 t.
Boulange......	408.857	569.746	631.585
Havange	373.597	541.000	549.021
Total	1.294.144 t.	1.800.722 t.	2.013.565 t.

EFFECTIF TOTAL INSCRIT FIN D'ANNÉE

	en 1938	en 1951	en 1952
Aumetz	493	445	485
Boulange.......	421	520	565
Havange	413	395	426
Funiculaires.....	124	118	147
Total.......	1.451	1.478	1.623

ADRESSE DES EXPLOITATIONS

Siège social : 16, boulevard Malesherbes, Paris (8e).

Exploitations : Mine d'Aumetz, Aumetz (Moselle), gare Aumetz, embranchement particulier Mine Aumetz.

Mine de Boulange, Boulange (Moselle), gare de Boulange, embranchement particulier Mine de Boulange.

Mine d'Havange, Knutange (Moselle), gare d'Algrange, embranchement particulier S. M. K.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE FER DE LESQUERDE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BIAGI, *Président.*

DIRECTION

M. MERCIER, Directeur de la Société, Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales).

CONCESSION

Mine de Lesquerde.

Nature du Minerai : Oligiste et hématite oxyde de fer convenant spécialement pour peintures.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production : 100 tonnes par mois.

Effectif : 11 ouvriers (Fond 8; Jour 3).

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : Société des Mines de fer de Lesquerde, 48, rue des Petits-Champs, Paris (2e).

Téléphone : Opéra : 81-70.

EXPLOITATION : Société des Mines de fer de Lesquerde, Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales).

SOCIÉTÉ DES ACIÉRIES DE LONGWY

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **1.737.000.000** FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean RATY, *Président*, 8, place d'Iéna, Paris (16e).
Roland LABBE, *Vice-Président*, 103, rue La Boétie, Paris (8e).
Fernand DREUX, *Administrateur*, 103, rue La Boétie, Paris (8e).
Robert LABBE, *Administrateur*, La Bastide-Saint-Antoine, Grasse (A.-M.).
Charles AERTS, *Administrateur*, 3, place de Luxembourg, Nancy.
André VIELLARD, *Administrateur*, Morvillars (Terr. de Belfort).
Maurice SILHOL, *Administrateur*, 6, rue Daru, Paris (8e).
Le Comte de SAINT-QUENTIN, *Administrateur*, 3, rue de Magdebourg, Paris (16e).
Daniel RATY, *Administrateur*, 35, boulevard Gouvion-St-Cyr, Paris (16e).

DIRECTION

MM. Pierre EPRON, Directeur général.
Pierre GUINARD, Directeur des Mines.

LISTE DES CONCESSIONS ET NATURE DU MINERAI

Concessions d'Angevillers et de Tressange (Moselle), minerai phosphoreux calcaire et minerai phosphoreux siliceux.

Concessions de Tucquegnieux-Bettainvillers (M.-et-M.), minerai phosphoreux calcaire.

Concessions de Herserange-Moulaine (M.-et-M.), minerai phosphoreux calcaire et siliceux.

Concessions de Mont-Saint-Martin-Longwy-Romain-Coulmy (M.-et-M.), minerai phosphoreux siliceux.

Concession de Limele (Loire-Inférieure), minerai semi-phosphoreux.

Participations dans les mines d'Hussigny, de Godbrange et de Tiercelet (M.-et-M.).

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

	Production		Effectif	
	1938	1952	1938	1951
Angevillers	808.378 t.	980.014	747	664
Tucquegnieux...........	708.440	577.010	632	483
Moulaine	179.238	207.359	128	111
Mont-Saint-Martin	43.774	90.373	32	46

ŒUVRES SOCIALES

Ecoles d'apprentissage. Ecoles Ménagères. Colonies de vacances. Participation aux hôpitaux corporatifs. Consultations de nourrissons, etc.

ADRESSES

Siège social : 103, rue La Boétie, Paris (8e).
Exploitation : Société des Aciéries de Longwy, Mine d'Angevillers, Algrange (Moselle).

Société des Aciéries de Longwy, Mine de Tucquegnieux, Tucquegnieux (Meurthe-et-Moselle).

Société des Aciéries de Longwy, Mines de Moulaine et Mont-Saint-Martin, Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle).

Société des Aciéries de Longwy, Mine de Limele, Sion-les-Mines (Loire-Inférieure).

J. MARCELLOT & C°

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE : **30.080.000** FRANCS.

Siège social: **EURVILLE** *(Haute-Marne).*

MM. Paul BAZIRE, *Gérant.*
Amédée LEPERCQ, *Directeur de la mine.*

CONSEIL DE SURVEILLANCE

MM. PICARD, 8, avenue Pierre-Ier de Serbie, Paris (8e).
H. MAYRAN, 18 *bis*, avenue Hoche, Paris (8e).
M. FERRY, Maître de Forges, Bussy, par Joinville (Haute-Marne).

Mine de Bois du Four (233 ha), Pont-Saint-Vincent (Meurthe-et-Moselle).
Nature du minerai de fer: oxyde de fer hydraté oolithique.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Année	Extraction	Effectif
1938	55.531 t.	31-12-1938 : 68

L'extraction a été momentanément suspendue depuis la Libération, elle a été reprise en 1953.

ADRESSE

Direction à Audun-le-Tiche (Moselle) M. Amédée LEPERCQ, *Directeur.*

SOCIÉTÉ MINIÈRE

DE

MEURTHE-&-MOSELLE

Siège social: 12, *rue d'Athènes,* **PARIS** (9e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Charles BOUNIOL, *Président, Directeur général.*
Charles DELLOYE, *Administrateur.*
HUE DE LA COLOMBE.

DIRECTION

M. PHILIPPS, Directeur de l'Exploitation, 87, rue Isabey, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

CONCESSIONS

Concessions	Date d'institution	Superficie en Ha
Champigneulles M.-et-M.	3 août 1848	427 ha
Fontaine des Roches	9 août 1870	186 ha

Nature du minerai : Oxydé oolithique siliceux, titrant de 33 à 34 %.

L'exploitation de la concession de Fontaine-des-Roches a été arrêtée fin mai 1938.

L'exploitation de la concession de Champigneulles a été mise en veilleuse en mai 1945.

ADRESSES

Siège social : M. Charles BOUNIOL, *Président*, Directeur général de la Société Minière de Meurthe-et-Moselle, 12, rue d'Athènes, Paris (9e).

Téléphone : Trinité : 32.15 et 32.16.

Exploitation : *Adresse postale :* M. le Directeur de la Société Minière de Meurthe-et-Moselle, 87, rue Isabey, Nancy (Meurthe-et-Moselle).

Téléphone : Nancy 26-89.

Les expéditions se font par voie d'eau, au port d'embarquement sur canal, à Messein pour la mine de Fontaine-des-Roches et à Champigneulles pour la Mine de Champigneulles.

SOCIÉTÉ DE MINES ET DE PRODUITS CHIMIQUES

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **137.500.000** FRANCS.

Siège social: 4, *rue Lord-Byron,* **PARIS**
Siège d'Exploitation: **MAY-SUR-ORNE** *(Calvados).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. René ARBILLOT, *Président.*
Jean-Claude LANTZ, *Administrateur-Directeur général.*.
Jean FLINIAUX, *Administrateur.*
René GAILLARD, —
Georges GUILLIN —
Frédérick LODEIZEN, —
Charles RIVA, —
Pierre LE VERRIER, —
Victor THIEBAUT, —

DIRECTION TECHNIQUE

M. Charles RIVA, *Ingénieur en chef.*

CONCESSIONS

La Société possède en Normandie, dans la région de Caen, à 10 kilomètres du port de cette ville, les concessions de :

Saint-André .... 389 hectares, instituée en 1893
Bully .... 402 — — 1903
Maltot.......................... 430 — — 1896

et, dans l'arrondissement de Vire, la concession de :

Ondefontaine.................... 559 hectares, instituée en 1902

Elle est amodiataire des concessions de :

May-sur-Orne.................... 839 hectares, instituée en 1895
Jurques......................... 365 — — 1895

Saint-André et May-sur-Orne sont en exploitation; Bully et Maltot constituent une réserve.

La Concession de Saint-André comprend un siège d'extraction, la concession de May-sur-Orne en comprend deux, l'un à l'Ouest (siège de l'Orne), l'autre à l'Est (siège Urbain-le-Verrier).

D'autre part la Société assure la gérance de l'exploitation des mines de Dielette.

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES TRAVAUX

Le minerai extrait des sièges de Saint-André (puits) et de l'Orne (descenderie) est amené par câble aérien à deux stations de chargement de la rive gauche de l'Orne sur embranchement particulier relié à la voie ferrée Caen-Laval (gare de Feuguerolles-Saint-André).

Au siège Urbain-le-Verrier le minerai extrait par un puits est déversé dans un accumulateur d'où il est chargé directement en wagons sur embranchement particulier relié au chemin de fer minier Soumont-Caen (gare de Lorguichon).

La concession de Jurques est reliée à la voie ferrée Caen-Vire (gare de Jurques).

NATURE DU MINERAI

Le minerai de May et Saint-André est constitué par de l'hématite et du carbonate moyennement phosphoreux; il donne à l'analyse une teneur variant de 43 à 45 % de fer et de 12 à 15 % de silice. Sa composition mécanique est d'environ 80 % de gros et 20 % de menu; il est livré concassé à l'anneau de 15 millimètres.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production : La production annuelle est de 700.000 tonnes.
Effectif : 1.000 ouvriers et employés.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : 4, rue Lord-Byron, Paris (8e).
Téléphone : Elysées 55-03 55-04.
EXPLOITATION : May-sur-Orne (Calvados).
Téléphone : 9 et 13, May-sur-Orne (Calvados).

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE FER

DE LA

MOURIÈRE

Siège social: 61, *rue de Monceau* **PARIS** (8e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Noël BEAUGRAND, *Président.*
Lucien BOEL.
Cie DES FORGES DE CHATILLON-COMMENTRY ET NEUVES-MAISONS;
Sté ANONYME DES ACIÉRIES DE DIEULOUARD;
Sté DES MINES DE FER DE GIRAUMONT;
Sté DES HAUTS FOURNEAUX, FORGES ET ACIÉRIES DE POMPEY.

DIRECTION

MM. Jacques KELLY, *Directeur général.*
Paul DHENEIN, *Directeur de la Mine,* Piennes (Meurthe-et-Moselle).
Service commercial: Siège social, 61, rue de Monceau, Paris.

CONCESSIONS EXPLOITÉES

Concessions	Date d'institution	Superficie en hectares	Mines correspondantes.
La Mourière	20-3-1900	474	La Mourière.
Domprix	15-5-1926	400	

Données générales sur les travaux: Siège comportant deux puits d'extraction.

Nature du minerai: Minerai calcaire et minerai siliceux (Bassin de Briey).

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

1949	690.666 tonnes	1951	634.172 tonnes
1950	627.911 tonnes	1952	886.631 tonnes

Concessions de La Mourière et de Domprix réunies.

PERSONNEL OUVRIER

(Effectif au 31 décembre 1952).

Fond	330
Jour et autres services	124
Effectif total	454

ŒUVRES SOCIALES

104 maisons ou bâtiments comprenant notamment : 322 logements de 3 et 4 pièces, 80 logements de 2 pièces et 2 cantines pour célibataires. Jardins ouvriers; sécurité sociale; consultations des nourrissons; cours d'apprentissage; enseignement ménager; bibliothèque; sociétés sportives.

DONNÉES FINANCIÈRES (au 31 décembre 1952)

Exercice social: 1er janvier au 31 décembre.
Capital: 118.425.000 francs en actions (15.790) de 7.500 francs.

ADRESSES

Siège social : *Adresse postale:* Société des Mines de Fer de la Mourière, 61, rue de Monceau, Paris (8e).
Téléphone: Laborde 97-10.
Adresse télégraphique: Mourière Paris 37.
Exploitation : *Adresse postale:* Société des Mines de fer de La Mourière, Piennes (Meurthe-et-Moselle).
Téléphone: N° 2, Piennes (Meurthe-et-Moselle).
Station de Chemin de fer: Joudreville (ligne de Baroncourt, Audun-le-Roman).
Embranchement particulier (en gare de Joudreville).

SOCIÉTÉ
DE
MOUTIERS

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **250.000.000** FRANCS.

Siège social : 103, *rue La Boétie,* **PARIS** (8e).

Mine de fer : **MOUTIERS** *(M.-et-M.).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le Comte René de ST-QUENTIN, *Président,* 3, rue de Magdebourg, Paris (16e).
Léon GREINER, *Vice-Président,* 23, avenue Émile-Demot, Bruxelles.
Roland LABBE, *Administrateur, Directeur général,* 103, rue La Boétie, Paris (8e).
Henri ROGER, *Administrateur,* 26, avenue Porte-Neuve, Luxembourg.
Gustave PETIT-DUFRENOY, *Administrateur,* 2, avenue Godin-Parnajon, à Huy (Belgique).
NEEF de SAINVAL, *Administrateur,* 1, avenue Adolphe-Greiner, Seraing (Belgique).
François de VILLIERS de la NOUE, *Administrateur,* 86, boulevard Flandrin, Paris (16e).
Gabriel CHRÉTIEN, *Administrateur,* 26, avenue de la Porte-Neuve, Luxembourg.
Fernand HERLIN, *Administrateur,* 66, quai Vercour, Sclessin (Belgique).

DIRECTION

M. Henri FINAS, *Directeur.*

DONNÉES FINANCIÈRES

Exercice social : 1er janvier au 31 décembre.
Actions : Capital social : 250.000.000 de francs en 5.000 actions de 50.000 francs.

NATURE DES PRODUITS

Minerai de fer oolithique. (Calcareux seul en exploitation actuellement).

INSTITUTIONS OUVRIÈRES

Deux garderies pour enfants de deux à six ans; une école ménagère pour jeunes filles; un centre d'apprentissage pour mineurs; une infirmerie d'hôpital; une salle des fêtes pour 800 personnes. Primes aux nouveaux-nés. Consultation du nourrisson,

ADRESSES

Station de Chemin de fer : Pour la petite vitesse : Moutiers, sur raccordement particulier ; pour la grande vitesse : Moutiers.

Adresse postale : M. le Directeur de la Société de Moutiers, à Moutiers (Meurthe-et-Moselle).

Adresse télégraphique : Société Moutiers Briey.

Téléphone : N° 58, Briey.

SOCIÉTÉ DES MINES DE MURVILLE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **150.000.000** DE FRANCS.
Registre du Commerce Briey, N° 5 B.

Siège social: **MONT-BONVILLERS** *(M.-et-M.).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Ch. BOUNIOL, *Président.*
G.-C. DROULERS.
F. PÉRILLON.
J. HUE DE LA COLOMBE.
Sté Ame DENAIN ET ANZIN.
Sté MÉTALLURGIQUE DE SENELLE-MAUBEUGE.

DIRECTION

M. L. LAPIERRE, *Directeur,* Mont-Bonvillers (Meurthe-et-Moselle).

DONNÉES FINANCIÈRES

1° Actions et capital social : 150.000.000 de francs en 48.000 actions.
2° Obligations : Capital obligations 30.000.000 de francs en 6.000 obligations 4 % de 5.000 francs (émission 1945).

CONCESSIONS EXPLOITÉES

Concession de Murville d'une superficie de 496 hectares;
— de Malavillers d'une superficie de 504 hectares;
— de Bertrameix d'une superficie de 425 hectares.

PRODUCTION

Production de minerai de fer oolithique calcaire :
moyenne des années précédant 1940 : 550.000 tonnes environ;
de 1951 : 718.000 tonnes.
de 1952 : 745.000 — minerai préconcassé — Effectif ouvrier : 442.

ADRESSES

Station de Chemin de fer: (Raccordement particulier) en gare de Landres (Meurthe-et-Moselle).
Adresse postale: Société des Mines de Murville Mont-Bonvillers.
Téléphone: N° 10 Mont-Bonvillers.
Adresse télégraphique: Mines Murville Mont-Bonvillers.

A. NOGRETTE

EXPLOITANT DE MINERAI

DIRECTION

M. A. NOGRETTE.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production : 2.000 tonnes en moyenne par mois.
Effectif : 30 Ouvriers.
Nature du Minerai : Minerai de fer.

ADRESSES

Siège social : Les Perelles, Chaillac (Indre).
Exploitation : Chaillac (Indre).
Téléphone : Chaillac N° 20.

Ces renseignements sont provisoires, l'exploitation devant fusionner avec d'autres Sociétés dans quelque temps.

SOCIÉTÉ ANONYME DES FORGES & ACIERIES
DU

NORD ET DE L'EST

Siège social: 25, *rue de Clichy*, **PARIS** (9e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Pierre THIRIEZ, *Président, Directeur général,* 308, rue Nationale, Lille (Nord).
Jean LE BLAN, *Vice-Président,* 1, rue de Trévise, Lille.
Fernand BALTHASAR, *Vice-Président, Directeur général,* 86, rue Cardinet, Paris (17e).
Georges COLLET, *Administrateur,* 64, rue des Mathurins, Paris (9e).
Guillaume DESCAMPS, *Administrateur,* 59, rue de la Vignette, Lincelles (Nord).
René SALMON, *Administrateur,* 5, rue Nationale, Armentières (Nord).
Pierre GETTEN, *Administrateur,* 152, boul. Malesherbes, Paris (8e).
Emmanuel MONICK, *Administrateur,* 8 bis, rue de Presbourg, Paris (16e).
FORGES ET ACIÉRIES DE NORD ET LORRAINE, 25, rue de Clichy, Paris (9e).

DIRECTION GÉNÉRALE

MM. Fernand BALTHASAR, *Vice-Président, Directeur général,* 25, rue de Clichy, Paris (9e).
Pierre FONTAINE, *Directeur général adjoint,* 25, rue de Clichy, Paris (9e).
Pierre CLÉMENT, *Secrétaire général,* 25, rue de Clichy, Paris (9e).
John CONDEVAUX, Ingénieur en Chef, 25, rue de Clichy, Paris (9e).
Marcel MEUNIER, Directeur de la Mine de Piennes, Piennes (Meurthe-et-Moselle).

CONCESSIONS INEXPLOITÉES

Chavigny-Vandoeuvre (Bassin de Nancy).
Frouard (Bassin de Nancy).
Bouxières-aux-Chênes (Bassin de Nancy).

CONCESSION EXPLOITÉE AU COURS DE L'ANNÉE 1952

Piennes, d'une superficie de 862 hectares, instituée le 20 mars 1900.

Données générales sur les travaux : La concession de Piennes (Bassin de Briey) est exploitée par un siège à deux puits. Le minerai de Piennes s'expédie par chemin de fer, station de Joudreville. Raccordement particulier.

Nature du minerai : Minerai calcareux convenant à la fabrication des fontes et aciers Thomas.

PRODUCTION

Normale: 1.200.000 tonnes.
Actuelle: 1.000.000 de tonnes.

1949	908.515
1950	887.264
1951	880.014
1952	948.477

PERSONNEL

(Effectif au 31 décembre 1952).

Employés	65
Fond Services annexes (entretien bâtiments, mécanique électrique, traction au jour, divers)	572
Apprentis	32
Effectif total	669

ŒUVRES SOCIALES

Salle de réunions. — Ecole d'apprentissage. — Ecole Ménagère. — Ouvroir. — Ecole polonaise. — Logements d'employés et ouvriers. — Caisse de Secours. — Société de musique, jardins ouvriers, bibliothèque, etc.,.

DONNÉES FINANCIÈRES (au 31 décembre 1952).

Exercice social: du 1er janvier au 31 décembre.
Capital: 3.811.500.000 francs en 1.270.500 actions de 3.000 francs.
Dette obligataire: 523.064.000 se répartissant ainsi au 31 décembre 1952 :

Emprunt		a) Nombre de titres en circulation	Valeur nominale
1930	4 ½ %	21.670	1.000
1930 (Montataire)	4 ½ %	4.749	1.000
1942	4 %	11.395	5.000
1947	4 ½ %	87.934	5.000

a) Déduction faite des obligations amorties.

ADRESSES

Siège social : *Adresse postale :* Société anonyme des Forges et Aciéries du Nord et de l'Est, 25, rue de Clichy, Paris (9e).
Téléphone : Trinité 08-84 (6 lignes groupées).
Adresse télégraphique : Kéracier, Paris.

Exploitation : *Adresse postale:* M. le Directeur de la Mine de Piennes (Meurthe-et-Moselle).
Téléphone: N° 7, Piennes.
Adresse télégraphique : Nord-Est, Piennes.
Station de Chemin de fer: G. V. Joudreville; P. V. Joudreville (raccordement particulier).

FORCES ET ACIÉRIES
DE

NORD & LORRAINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **904.000.000** DE FRANCS.
Registre du Commerce de la Seine n° 77.797

Siège social et Direction générale : 25, *rue de Clichy,* **PARIS** (9e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. G. LENORMAND, *Président, Directeur général,* 9, rue Adolphe-Yvon, Paris (16e).
G. DESCAMPS, *Administrateur,* 2, rue Pasteur, Linselles (Nord).
J. LE BLAN, *Administrateur,* 1, rue de Trévise, Lille (Nord).
Sté ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST, *Administrateur,* 25, rue de Clichy, Paris (9e).

COMMISSAIRES

MM. G. H. ESTEVE, 6, rue de Madrid, Paris (8e).
A. RICHARD, 5, place de la Porte-Champerret, Paris (17e).
R. OBLIN, 7, rue de Villersexel, Paris (7e), Commissaire suppléant.

DIRECTION GÉNÉRALE

M. G. LENORMAND, 25, rue de Clichy, Paris (9e).

DIRECTION LOCALE

C. DOLVECK, Directeur des *usines,* Uckange (Moselle).
R. GORY, Directeur des *mines,* Uckange (Moselle). Tél. : 764 et 765 Thionville.

CONCESSIONS

Charles-Ferdinand HETTANGE-GRANDE, Hettange-Grande (Moselle). Tél. : 135 Thionville.
Directeur : M. L. FORICHON.
Embranchement particulier relié à la gare de Hettange-Grande.
Ida SAINT-PRIVAT, Sainte-Marie-aux-Chênes (Moselle). Tél. : 18 à Amanvillers, reliée par transporteur aérien aux Usines d'Uckange.

Directeur : M. P. GONDON.
Gare expéditrice : Uckange.
Lorraine, Boulange, Chatel, Michelsberg.
Minière Bouvenberg.
Superficie totale du domaine minier : 2. 315 hectares.
Nature du minerai : Minerais calcaire et siliceux (minette).

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Année 1949	1.349.205 tonnes
— 1950	1.259.964 —
— 1951	1.561.313 —
— 1952	1.874.042 —

Effectifs : Au 1er janvier 1953 : 1.500.

ŒUVRES SOCIALES

Service Médico-social. Logements ouvriers. Piscine. Consultation des nourrissons. Apprentissage. École ménagère.

SOCIÉTÉ DES MINES

D'

OTTANGE 2

DIRECTION

M. JACOB, Directeur et Gérant de la Société des Mines d'Ottange 2, Ottange (Moselle).

CONCESSION EXPLOITÉE

Schmettebusch.
Nature du minerai : Minerai calcareux.

PRODUCTION DE MINERAI DE FER MARCHAND (en tonnes)

1931	936.000	tonnes
1938	447.900	—
1946	217.274	—
1951	432.900	—
1952	436.830	—

Effectif au 31 décembre 1952 : 321.

DONNÉES FINANCIÈRES

Société à responsabilité limitée.

ŒUVRES SOCIALES

Cantine. Dortoir. Cités ouvrières. Consultation de nourrissons.

ADRESSES

Adresse postale : Société des Mines d'Ottange 2, Ottange (Moselle).
Téléphone : N° 2, Ottange.
Adresse télégraphique : Ottange 2.

ACIERIES

DE

PARIS & D'OUTREAU

SOCIÉTÉ ANONYME-CAPITAL : **624.000.000** DE FRANCS.

Siège social: 82, *rue de Courcelles,* **PARIS**
Téléphone: Wag. 55-C0 (lignes groupées)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri NOUAL, *Président, Directeur général.*
Jacques LENTE.
Dominique DUFAY-SAINTE-CLAIRE-DEVILLE.
Jean-Jacques LAVEISSIERE.
André CORNUAULT.
Edmond CARRIERE.
Robert BUSSE.
Pierre RICARD.
M. Robert BUSSE, *Secrétaire du Conseil d'Administration.*

EXTRACTION

Minières de Cheniers : Exploitation à Cheniers et à Chaillac (Indre).

DONNÉES FINANCIÈRES

Exercice social: du 1er janvier au 31 décembre.

Capital social: 624.000.000 de francs, divisé en 249.600 actions de 2.500 francs de même catégorie, entièrement libérées.

SOCIÉTÉ MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DU PÉRIGORD

Siège social: 91, *rue Jouffroy,* **PARIS** (17e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jean CAVALLIER, *Président, Directeur général.*
Alfred BEIGBEDER, *Administrateur*
Bernard GARDAIR, —
André GRANDPIERRE, —
Daniel LAURENT, —
Maurice LÉGER, —
Georges MORIN, —
Michel PAUL-CAVALLIER, —
Pierre RICARD, —
Léon SONGEUR, —

CONCESSIONS

Puymorens : (Pyrénées-Orientales). Superficie : 3.37 km².
Nature du minerai : Hématite.
Analyse moyenne approximative : Fer.............. 49 à 50 %
Manganèse....... 1,3 à 1,4 %
Silice .... 12 à 15 %

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production annuelle : 20 à 25.000 tonnes.
Effectif moyen : 85 personnes.

ŒUVRES SOCIALES

Sociétés de Secours et de Retraite. Œuvres diverses : logement; cantine; cinéma.

ADRESSES

Siège Administratif et Commercial: 21, rue Jean-Fieyre, Brive (Corrèze). Tél. : 1.097.

Mine de Puymorens : Direction à l'Hospitalet, près l'Andorre (Ariège). Tél. : 1, l'Hospitalet.

Gare d'expédition : l'Hospitalet, près l'Andorre (Ariège).

S. A. DES HAUTS FOURNEAUX, FORGES & ACIÉRIES
DE

POMPEY

Siège social: **POMPEY** *(Meurthe-et-Moselle).*
Siège administratif: 61, *rue de Monceau,* **PARIS** (8e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. René FOULD, *Président, Directeur général.*
Noël BEAUGRAND, *Vice-Président.*
Th. DECORPS, *Administrateur*
Maurice FOULD, —
Fernand HUCK, —
Gérald STEEL, —
Émile BOLLAERT, —
Émile FOULD, —
Roger TRUPTIL, —
Albert TOUSSAINT, —

DIRECTION

M. Emile FOULD, *Administrateur-Directeur général.*

PARTICIPATIONS MINIÈRES

Société des Mines de fer de La Mourière.
Société des Mines de fer de Giraumont.
Société des Mines de Saizerais.

ŒUVRES SOCIALES

Caisse de Secours. Société mutualiste. Caisse de retraites.
Cités ouvrières avec jardins. Cantine. Jardins d'enfants.
Ouvroir. Centre familial ménager. Pouponnière.
Assurance décès. Aide aux veuves.
Bibliothèque. Musique. Salle de réunions, etc...

DONNÉES FINANCIÈRES (au 31 décembre 1952).

Exercice social: 1er janvier au 31 décembre.
Capital: 1.350.000.000 en 450.000 actions de 3.000 francs.
Dette obligatoire: 410.835.000, se répartissant ainsi :

Emprunt		Nombre de titres en circulation	Valeur nominale
1943	4 %	13.790	5.000
1945	3 3/4 %	17.090	5.000
1946	4 %	42.258	5.000
1950	6 3/4 %	48.306	10.000

Déduction faite des obligations amorties.

ADRESSES DES EXPLOITATIONS

Adresse postale : M. le Directeur général de la Société Anonyme des Hauts Fourneaux, Forges et Aciéries de Pompey, 61, rue de Monceau, Paris (8e).

Adresses télégraphiques : Pompey, Aciéries de Pompey, Paris; Pompeac, Paris 37.

Téléphone : N° 66-19, Nancy; N° 7, Pompey.

Paris : Laborde 97-10.

ÉTBLISSEMENTS JOS.

DE

POORTER

Siège social: 9, *square Moncey,* **PARIS** (9e).
CAPITAL : **84.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. J.-L. GOOSSENS, *Président,* Ingénieur civil des Mines, 1, square Moncey, Paris.
J. BAP, *Membre,* Ancien Directeur général des Mines de l'Ouenza, 80, avenue Mozart, Paris.
H. BARZIN, *Administrateur délégué* de la Compagnie Géomines à Bruxelles.
F. LEPRINCE-RINGUET, *Membre,* Inspecteur général honoraire des Mines ,276, boulevard Saint-Germain, Paris.

DIRECTION

M. J.-L. GOOSSENS, *Président, Directeur général.*

EXPLOITATIONS

Minières de Rougé, Teillay et Erce-en-Lamée.

Nature du minerai : 3 catégories :

Minerai lavé et calibré :

Fer	46-48 %
Silice	12-13 %
Mn	0,1 %
P	0,5
Alumine	6
CaO, MgO, S	Traces
Perte au feu	10 %

Minerai tout venant :

Fer	43-45 %
Silice	14-15 %
Mn	0,1
P	0,5
Alumine	6
CaO, MgO, S	Traces
Perte au feu	10 %

Minerai trié en roches :

Fer	49	%
Silice	10-11	%
Mn	0,1	
P	0,5	
Alumine	6	
CaO, MgO, S	Traces	
Perte au feu	10	%

PRODUCTION

1949	62.804	tonnes
1950	70.165	—
1951	98.222	—
1952	141.325	—

EFFECTIFS

Rougé : 95 ouvriers;
Teillay : 25 ouvriers.

ADRESSES DES EXPLOITATIONS

Rougé (Loire-Inférieure).
Téléphone : n° 16.
Paris, 9, square Moncey.
Adresse télégraphique: Retroop, Paris.
Téléphone à Paris : Trinité 42-82, 42-83.

SOCIÉTÉ ANONYME DES LAMINOIRS, HAUTS FOURNEAUX FORGES, FONDERIES ET USINES DE LA

PROVIDENCE

Siège social: **MARCHIENNE-AU-PONT** (*Belgique*).

CAPITAL SOCIAL : **1.400.000.000** DE FRANCS BELGES.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Gaston BLAISE, *Président.*
Arthur DECOUX, *Administrateur-Délégué.*
André BAUCHAU, *Administrateur*
Georges BUREAU, —
Jules SIMON, —
Pierre GETTEN, —
Maurice VAN BASTELAER-GERMEAU, —
Léon BRISACK-LACANNE, —
Georges DEVILLEZ, —

USINES ET CONCESSIONS

Usines : : en Belgique : Marchienne-au-Pont;
en France : Hautmont (Nord); Rehon (Meurthe-et-Moselle).

Concessions de Mines de fer : (propriété ou participation)

Brainville (Meurthe-et-Moselle)
Godbrange —
Hussigny —
Lexy —
Pulventeux —
Rehon —
Tiercelet —
Valleroy —
Amermont-Dommary (Meuse)
Ottange 2 (Moselle)
Lamadelaine (Grand Duché de Luxembourg)
Ermitage (Orne)

ADRESSES

Siège social : Société des Laminoirs, Hauts-Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de La Providence, à Marchienne-au-Pont (Belgique).
Administrateur-Délégué : M. Arthur DECOUX.
Directeur général : M. Jean COUDEL.

Siège a Paris : Société des Laminoirs, Hauts-Fourneaux, Forges, Fonderies et Usines de la Providence, 14, rue de la Pépinière, Paris (8e).
Administrateur Directeur général-adjoint des divisions françaises : M. Georges BUREAU.
Usines : Société des Forges de la Providence, à Hautmont (Nord).
Directeur : M. Aimé DENIZOT.
Société des Forges de la Providence, à Rehon (M. et M).
Directeur : M. Gaston LIEGEOIS.

Adresses télégraphiques :
Siège social : Forges Providence Marchienne.
Siège à Paris : Providence Fer Paris.
Usines en France : Forges Providence Hautmont; Forges Providence. Longwy.

Téléphone :
Siège social : 31-44-77, Charleroi (Belgique).
Siège à Paris : Laborde 78-43, 44, 45.
Usines Haumont : 410-13, Haumont (Nord).
Rehon : 12, Longwy (M.-et-M.).

SOCIÉTÉ DES MINES & USINES

DE

REDANGE-DILLING

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **720.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Daniel LAURENT, *Président, Directeur général.*
Cie DES FORGES ET ACIÉRIES DE LA MARINE ET DE SAINT-ÉTIENNE, *Vice-Président.*
Cie DE PONT-A-MOUSSON, *Administrateur.*
Cie DE MICHEVILLE, *Administrateur.*
Cie DES MINES, FONDERIES ET FORGES D'ALAIS, *Administrateur.*
MM. H. DE DAMPIERRE (Comte), *Administrateur.*
P. BROTTET, *Administrateur.*

DIRECTION

MM. Daniel LAURENT, *Président-Directeur général*, Paris.
Jean MESQUI, *Directeur général*, Paris.
Roger BORDE, *Directeur des Mines*, Paris.
Maurice LOUVOT, *Secrétaire général*, Paris.
Richard DUJARDIN, *Sous-directeur* des Mines de Rédange et Fontoy, Rédange (Moselle).

CONCESSIONS

Concessions exploitées	Date d'institution	Superficie en Ha	Mines correspondantes
Rédange	20-7-1873	348	Rédange
Fontoy	24-6-1873	203	Fontoy.

Nature du minerai : Rédange : minerai siliceux;
Fontoy : minerai siliceux.

Concessions non exploitées :

Malancourt	119 Ha
Gravelotte	225 —

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production en tonnes	Rédange	Fontoy
1948	265.000	95.000
1949	330.000	127.000
1950	258.000	98.000
1951	338.000	9.000
1952	421.000	—

L'exploitation de la mine de Fontoy a été suspendue le 28 février 1951.

Personnel ouvrier :
Effectif fin 1952 : 280.

ŒUVRES SOCIALES

Cités et jardins ouvriers; cantines et dortoirs; terrains de sport.

ADRESSES

Bureaux de direction : 23, rue d'Aumale, Paris (9e).
Téléphone : Trinité 81-50 (9 lignes), Trinité 73-33 (2 lignes).
Adresse télégraphique : Rediller 22 Paris.
Service « Télex » 21-812 Rediller Paris.

Exploitations : Mine de Rédange à Rédange (Moselle);
Mine de Fontoy à Knutange (Moselle).
Téléphone : Mine de Rédange : n° 10 à Audun-Le-Tiche (Moselle);
Mine de Fontoy : n° 8 à Algrange (Moselle).
Embranchement particulier :
Mine de Rédange : *gare d'embranchement* = Rédange Usine (Moselle).

SOCIÉTÉ DES MINES DE FER DE ROCHONVILLERS

SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE **12.000.000** DE FRANCS

DIRECTEUR-GÉRANT

M. R. de SURVILLE, 14, rue de Clichy, Paris (9e).

CONCESSIONS

Rochonvillers, Algrange (Moselle).
Langenberg, Volmerange-les-Mines (Moselle).
Nature du minerai :
Minerai de fer calcaire.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

(Année 1952).

	Langenberg	Rochonvillers
Production :	164.772 t.	
Effectif ouvrier :	140	Mine arrêtée

ADRESSES

Siège social : Algrange (Moselle).
Bureau de Paris : 14, rue de Clichy.
Mine Langenberg à Volmerange-les-Mines (Moselle).
Mine Rochonvillers à Algrange (Moselle).
Gare de desserte : Mine de Langenberg : Embranchement particulier, Gare-Dudelange-Usines (Gr. Duché de Luxembourg).
Mine de Rochonvillers : Embranchement particulier, gare Algrange.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE FER

DE

SAINT-PIERREMONT

Siège social: **MANCIEULLES** *(Meurthe-et-Moselle).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. P. FONTAINE. *Président, Directeur général.*
E. de COUNE.
le Baron DE POSSON.
Sté des Forges et Acieries du Nord et de l'Est.
G. GRUNFELDER.
P. HENRARD.
P. LANCRENON.
M. PETIET.
Union de consommateurs de produits métallurgiques et industriels.

DIRECTION

M. Jean LOISEAU, Directeur de la Mine à Mancieulles (M.-et-M.).

CONCESSIONS

Concession actuellement en exploitation.

Saint-Pierremont : d'une superficie de 924 hectares, instituée le 27 décembre 1903.

Extraction par puits et galeries, mesures spéciales de défense contre les eaux souterraines.

Nature du minerai : calcareux.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

1947	432.899	Production de minerai de fer marchand (en tonnes).
1948	574.095	
1949	836.250	
1950	635.823	
1951	807.570	
1952	897.872	

Effectif au 31 décembre 1952 :
Fond et Jour : 537.

INSTITUTIONS SOCIALES

Centre d'apprentissage et centre ménager.
Entr'aide au décès.
Cercle du personnel et bibliothèque.
Logements, jardins et parcelles maraîchères.

Installations sportives :
- Foot-ball.
- Basket-ball.
- Tennis.
- Piscine.
- Stand de tir.
- Salle de culture physique.
- Salle de billard.
- Cyclisme.
- Section Colombophile.
- Athlétisme.

DONNÉES FINANCIÈRES (au 31 décembre 1952).

Exercice social: 1er janvier au 31 décembre.
Capital: 300.000.000 de francs en 40.000 actions de 7.500 francs.
Dette obligataire: 6.690 obligations 4 % 1945 de 5.000 francs en circulation.

ADRESSES

1° siège social et exploitation :

Adresse postale :

Société anonyme des Mines de fer de Saint-Pierremont, Mancieulles (M.-et-M.).

Téléphone : 2 et 20, Mancieulles.

Adresse télégraphique: Mines Mancieulles.

Station de Chemin de fer : Mancieulles Bettainvillers (ligne de Villerupt-à Conflans).

Embranchement particulier.

2° Siège administratif :

25, rue de Clichy, Paris (9e).

Téléphone : Trinité : 08-84 (6 lignes groupées).

S. A. DES MINES DE FER
DE

SAINT-REMY

AU CAPITAL DE **174.960.000** FRANCS.

Siège social: 33, *rue de Naples,* **PARIS** (8e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Henri MACAUX, *Président Directeur général,* 73, rue du Docteur-Valois, Voiron (Isére).
Georges GUIGNARD, 3, avenue Bosquet, Paris (7e).
Pierre LEVAINVILLE, 11 *bis,* rue Margueritte, Paris (17e).
Henri DE SAVIGNAC, 21, rue Saint-Guillaume, Paris (7e).

DIRECTION

MM. Pierre LEVAINVILLE, *Secrétaire général,* 11 *bis,* rue Margueritte. Paris (17e).
Jean VOGEL, *Ingénieur-Directeur,* Saint-Rémy (Calvados).

CONCESSIONS

Concession : Saint-Rémy (28 septembre 1875), 750 hectares.

Données générales sur les travaux : Exploitation par galeries. Deux descenderies. Un Puits.

Perforation pneumatique. Une centrale de secours. Poste de transformateurs.

Trois compresseurs au jour. Venue d'eau : 6 mètres cubes à l'heure. Aérage naturel.

Nature du minerai :

Hématite pour fonderie : 54,60 % de fer à 5 à 6 % de $Si\,O_2$.

Hématite : 51,50 % de fer, 6 à 8 % de $Si\,O_2$.

Carbonate cru : 41,5 % de fer, 11,5 % $Si\,O_2$.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production :

1949	210.756 tonnes
1950	210.885 —
1951	234.604 —
1952	237.122 —

Personnel ouvrier 1952 :

272 ouvriers : 190 fond; 82 jour.

ŒUVRES SOCIALES

Centre d'apprentissage, maisons ouvrières, garderie d'enfant, pouponnière, cinéma, cantine.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le capital de 174.960.000 francs est divisé en 97.200 actions de 1.800 francs.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

SIÈGE SOCIAL : *Adresse postale.*

Société des Mines de fer de Saint-Rémy-sur-Orne, 33, rue de Naples, Paris (8e).

Adresse télégraphique : Rémyfer.

Téléphone : Laborde 26-75.

EXPLOITATION : *Chemin de fer :* Saint-Rémy (Calvados).

Adresse postale : M. le Directeur des Mines de fer de Saint-Rémy, Saint-Rémy (Calvados).

Téléphone : No 7, Saint-Rémy.

SOCIÉTÉ DES MINES DE SAIZERAIS

Siège social: 91, *avenue de la Libération,*
NANCY *(M.-et-M.).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. Roger MARTIN, *Président.*
Sté DES FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON, *Vice-président.*
Sté DES HAUTS FOURNEAUX, FORGES ET ACIÉRIES DE POMPEY, *Vice-président.*
Sté « INTÉRÊTS MINIERS ET INDUSTRIELS », *Administrateur.*
MM. Jean CAVALLIER, *Administrateur.*
Jacques KELLY, *Administrateur.*

DIRECTION

M. Jean RICHARD, *Directeur* de la Société.

CONCESSIONS ET NATURE DU MINERAI

Saizerais. Marbache. Custines. Vieux-Château. Belleville. Malzéville, Faulx. Lay-Saint-Christophe. Ludres. Le Montet.
Minerais de fer hydroxydé oolithiques.

PERSONNEL OUVRIER

Marbache : 60 ouvriers; 3 employés.

PRODUCTION DE MINERAI DE MARBACHE

1939	77.397	tonnes
1948	33.086	—
1949	9.323	—
1950	27.204	—
1951	54.753	—
1952	86.441	—

DONNÉES FINANCIÈRES

Société anonyme au Capital de 500 millions de francs.

ADRESSES

Siège social et administratif : 91, avenue de la Libération, Nancy (M.-et-M.).

Téléphone : Nancy 30.01.

Mine de Marbache (M-et-M.).

Téléphone : N° 3 à Marbache.

SOCIÉTÉ DES HAUTS-FOURNEAUX
DE

SAULNES

JEAN RATY & Cie

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE PAR ACTIONS AU CAPITAL DE **330.000.000** DE FRANCS.

Siège social: 8, *place d'Iéna,* **PARIS** (16e).

DIRECTION

MM. Jean RATY, *Gérant.*
Georges THEVENIN, *Directeur général.*
Marc LELONG, *Directeur général adjoint.*
Paul RÉGNIER, *Directeur du Service des Mines.*

CONCESSIONS

Concessions	*Superficie Hectares*
Saulnes Nord	58
Longlaville	261
Sancy	735
Prince-Henri (Grand-Duché du Luxembourg)	50
Millery	219
Haye	393
Malleloy	723

La Société a en outre une part :

15,40 % de la Concession de Godbrange	952
23,08 % — Tiercelet	769
23,00 % — Pulventeux	271
+ Amodiation Herserange. Petite-Goulette (Calcaire)	99

DONNÉES GÉNÉRALES SUR LES TRAVAUX. CHEMINS DE FER

Données générales sur les travaux : Les concessions de Saulnes, Longlaville, Sancy, Prince-Henri, Herserange. Petite-Goulette, sont exploitées directement par la Société.

Celles de Tiercelet, de Godbrange et de Pulventeux le sont par des Syndicats.

Les concessions de Millery, Haye, Malleloy ne sont pas encore mises en valeur.

L'exploitation des concessions de Saulnes, Longlaville, Prince-Henri, Herserange-Petite-Goulette, se fait par galeries débouchant à flanc de coteau et par puits dans la concession de Sancy (Bassin de Briey).

Chemins de fer : Le minerai des concessions de Saulnes, Longlaville, Prince-Henri, Herserange-Petite-Goulette est amené dans les accumulateurs des usines par chemins de fer privés à traction électrique.

Les concessions de Saulnes, Longlaville, Herserange, Petite-Goulette, Prince-Henri, Sancy, Godbrange, Tiercelet et Pulventeux sont reliées aux chemins de fer par des raccordements particuliers.

NATURE DES PRODUITS

A Saulnes on exploite trois couches de minerai hydroxydé oolithique dont l'une est calcaire et les deux autres siliceuses. Calcaire 27-29 % Fe, Siliceux 36-38 % Fe.

A la concession Prince-Henri, l'exploitation se fait sur quatre couches : deux calcaires, deux siliceuses. Mêmes analyses que ci-dessus.

A Sancy, on exploite la couche grise du Bassin de Briey, 34 % de fer en moyenne.

PRODUCTION

	Saulnes	*Sancy*	*Hussigny*	*Herserange*	*Total*
1949	—	834.900	—	—	834.900
1950	—	708.500	—	—	708.500
1951	—	835.950	—	—	835.950
1952	—	908.200	—	—	908.200

La production totale des différentes mines de la Société et sa quote-part dans ses participations lui ont permis de disposer en :

1949	896.805	tonnes
1950	727.648	—
1951	906.082	—
1952	1.068.278	—

PERSONNEL OUVRIER 1952

Mines de Saulnes-Nord, Longlaville et Herserange-Petite Goulette	7
— Sancy	593
— Hussigny	0

ŒUVRES SOCIALES

Institutions ouvrières.

Mines de Saulnes. — Caisses de Secours. Maisons comportant 66 logements. Jardins annexés à ces logements, 4 cantines ouvrières, 1 salle des fêtes, 1 infirmerie, 3 postes de secours, Service médical assuré par un médecin spécialement attaché à la Société, coopérative ouvrière, 1 centre familial ménager, 1 établissement de bains-douches avec piscine, 1 salle d'éducation physique.

Mine de Sancy. — Maisons minières comportant 466 logements de 2 à 5 pièces avec jardins annexes, 2 cantines ouvrières, 1 salle des fêtes, un groupe scolaire appartenant à la Société ,1 infirmerie. Service médical assuré par un médecin attaché spécialement à la mine et jouant le rôle de médecin traitant et médecin du travail. Un cabinet dentaire fonctionne deux jours par semaine. Le personnel est affilié à la Caisse de la Sécurité Sociale Minière de Tucquegnieux. — Une coopérative ouvrière, une école ménagère fréquentée par 30 élèves réparties en trois années. Une école d'apprentissage commune aux mines de *Sancy* et d'*Anderny* instruit 76 élèves répartis en quatre années. Terrain de sports, étang pour la pêche, piscine.

Mine de Hussigny. — Caisse de secours. Maisons comportant 15 logements avec jardins, 5 cantines.

ADRESSES DES BUREAUX ET EXPLOITATION

SIÈGE SOCIAL : 8, place d'Iéna, Paris (16e).

Services Comptables et financiers : 8, place d'Iéna, Paris (16e).

Divisions :

Pour les Mines de Saulnes et Hussigny (adresse postale) : MM. J. RATY et Cie, Maîtres de Forges à Saulnes (M.-et-M.).

Pour la Mine de Sancy (adresse postale) : MM. J. RATY et Cie, Maîtres de Forges à Trieux (M.-et-M.).

Adresses télégraphiques : Ratyfont Paris (pour le siège social);
Raty-Saulnes (pour les mines de Saulnes);
Raty-Trieux (pour la mine de Sancy).

Téléphones : Siège social : Kleber 34-00 / Kleber 44-30 } 16 lignes groupées.
Mines Saulnes : 610 et 611 à Longwy.
Mine Sancy : 9 et 10 à Trieux.

STATION DESSERVANT CHAQUE MINE

Mine de Saulnes, Longlaville et Herserange-Petite-Goulette : Station Saulnes de la S. N. C. F. et station de la Madeleine (Grand Duché de Luxembourg).

Mines de Sancy : Station de Sancy de la S. N. C. F.

Prince-Henri et ciels ouverts de Hussigny : Station de Hussigny-Godbrange.

Mines de Godbrange et de Tiercelet : Station Hussigny-Godbrange.

Mine de Pulventeux : Station Longwy.

SOCIÉTÉ DES MINES DE FER DE SEGRÉ

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **200.000.000** DE FRANCS.

Siège social: 25, *rue de Clichy*, PARIS (9e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. John CONDEVAUX, *Président, Directeur général.*
Maurice BORGEAUD, *Administrateur,*
Georges CRANCÉE, *Administrateur.*
Pierre FONTAINE, *Administrateur.*
Sté ANONYME DES FORGES ET ACIÉRIES DU NORD ET DE L'EST, *Administrateur,* représentée par M. Fernand BALTHASAR.

DIRECTION ET SERVICES TECHNIQUE ET ADMINISTRATIF

MM. John CONDEVAUX, *Président, Directeur général à Paris.*
Louis MERMOD, Directeur de la Mine, à Segré (Maine-et-Loire).
René BEALET, Secrétaire général à Paris.

DONNÉES FINANCIÈRES

Le Capital social de 200.000.000 de francs est divisé en 80.000 actions de 2.500 francs entièrement libérées.

Il a été effectué en 1930 un emprunt de 20.000.000 de francs d'obligations 5 % de 1.000 francs sur lesquelles au 15 février 1953, 17.130 étaient amorties.

CONCESSIONS-TRAVAUX

Concessions : Concession du Bois de 1.219 hectares; de l'Oudon de 845 hectares; de La Ferrière, de 989 hectares et des Aulnais, de 834 hectares accordés par décrets des 21 novembre 1874, 27 mars et 19 juin 1875, situées dans l'arrondissement de Segré (Maine-et-Loire).

Données générales sur les travaux : L'exploitation se fait par deux puits, Bois II, profondeur 200 mètres et Bois III, profondeur 400 mètres, situés sur la concession du Bois et reliés par travers-bancs aux travaux de la concession des Aulnais.

Ces puits sont raccordés à la gare de Noyant par un embranchement particulier à voie normale.

Les concessions de La Ferrière et de l'Oudon sont actuellement inexploitées.

Nature du minerai : Minerai de fer donnant 51 à 53 % de fer et 12 à 14 % de silice, livré concassé à 80 mm.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

1949 : 158.956 tonnes.
1950 : 152.795 tonnes.
1951 : 171.456 tonnes.
1952 : 208.550 tonnes.
Personnel : 409 ouvriers au 31 décembre 1952.

ADRESSES

Siège social : *Adresse postale :* 25, rue de Clichy, Paris.
Adresse télégraphique : Segremin, Paris.
Téléphone : Trinité 08-84 (6 lignes groupées).

Exploitation : *Stations de Chemin de fer :* Segré et Noyant-la-Gravoyère (Maine-et-Loire).
Adresse postale : M. le Directeur des Mines de fer de Segré à Segré (Maine-et-Loire).
Adresse télégraphique : Mine de Segré.
Téléphone : N° 29 à Segré.

UNION SIDÉRURGIQUE LORRAINE

"SIDELOR"

Siège social: 4, *rue des Clercs,* METZ *(Moselle).*
Siège administratif: 1, *rue Georges Berger,* PARIS (17e).

Le décret du 11 février 1952 a autorisé la mutation au profit de L'UNION SIDÉRURGIQUE LORRAINE des concessions de Mines de Fer apportées à SIDELOR par la Cie DES FORGES ET ACIÉRIES DE LA MARINE ET D'HOMÉCOURT, la Sté DES ACIÉRIES DE MICHEVILLE et la Sté DES FONDERIES DE PONT-A-MOUSSON et la réunion de ces concessions à celles déjà possédées par SIDELOR.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Jacques LAURENT, *Président.*
Robert BABOIN, *Vice-Président, Directeur général.*
André GRANDPIERRE, *Vice-président.*
Jean CAVALLIER, *Administrateur.*
Maurice FERRY, —
Théodore LAURENT, —
Henri MALCOR, —
Michel PAUL-CAVALLIER, —
Le Baron André REILLE, —
Léon SONGEUR, —
Roger WALEWSKI, —
Cie DES FORGES ET ACIÉRIES DE LA MARINE ET DE SAINT-ÉTIENNE, *Administrateur.*
Roger MARTIN, *Secrétaire.*

DIRECTION GÉNÉRALE

MM. Robert BABOIN, *Directeur général* à Paris.
Maurice LÉGER, *Directeur général-adjoint* à Metz.
Henry MILOT, *Secrétaire général* à Paris.
René CROUIGNEAU, *Ingénieur-conseil* à Paris.
Léon FORVEILLE, *Ingénieur-conseil,* à Paris.

DIRECTION DES MINES

M. Jean VALLET, *Directeur* des Mines de Sidelor à Metz.

DIRECTIONS LOCALES

MM. Serge BOUNAKOFF, *Directeur des Mines* du Fond de la Noue.
André GÉRARD, *Directeur des Mines* de Landres-Mairy et de Micheville-Brehain.
Henri MELEY, *Directeur des Mines* d'Auboué-Moineville.
André WINTENBERGER, *Directeur des Mines* Orne-Pauline et Sainte-Marie.

CONCESSIONS ET NATURE DU MINERAI

Auboué-Moineville	: instituée en	1884, minerai calcaire et siliceux.
Homécourt	: —	1884, minerai calcaire et siliceux.
Landres	: —	1900, minerai calcaire.
Mairy	: —	1899, minerai calcaire.
Micheville	: —	1874, minerai siliceux.
Bréhain	: —	1886, minerai siliceux et calcaire.
Rombas, Ste-Marie et Rosselange	: instituées par les arrêtés de fusion de 1922,	minerai calcaire et siliceux.
Bazonville	: instituée en	1899 (inexploitée).
Génaville	: —	1894 (inexploitée).

PRODUCTION MINERAI DE FER MARCHAND ET MAIN-D'OEUVRE (1952)

	Production		*Main-d'œuvre*	
Auboué-Moineville	1.061.516	tonnes	608	ouvriers
Fond de la Noue...............	1.212.593	—	740	—
Micheville-Bréhain	312.673	—	170	—
Landres-Mairy	862.930	—	513	—
Orne, Pauline et Sainte-Marie	1.543.340	—	1.124	—

ŒUVRES SOCIALES

Mariage, maternité, enfance, vie scolaire, vie professionnelle, entr'aide et solidarité.

DONNÉES FINANCIÈRES

Société au Capital de 15.000.000.000 de francs, divisé en 750.000 actions nominatives de 20.000 francs entièrement libérées.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : 4, rue des Clercs, Metz (Moselle).
Boîte postale nº 183.
Téléphone: Metz 42.80 à 88.
Adresse télégraphique: Sidelor Metz.
Chèques postaux: Nancy 465-46.

SIÈGE ADMINISTRATIF : 1, rue Georges-Berger, Paris (17e).
Téléphone: Wagram 83-60 à 63.
Adresse télégraphique: Sidelor Paris.

DIRECTIONS LOCALES :

Fond de la Noue, Sidelor à Homécourt (M.-et-M.).
Téléphone : 124 à Jœuf (M.-et-M.).
Adresse télégraphique : Sidemines-Jœuf.

Landres-Mairy, Sidelor, à Landres (M.-et-M.).
Téléphone : 47 à Piennes (M.-et-M.).
Adresse télégraphique : Sidelor-Piennes.

Moineville, Sidelor à Batilly (M.-et-M.).
Téléphone : 3 à Batilly (M.-et-M.).
Adresse télégraphique : Sidelor-Batilly.

Orne Pauline, Sidelor à Moyeuvre (Moselle).
Téléphone : 1 à Moyeuvre (Moselle).
Adresse télégraphique : Sidelor-Moyeuvre.

SOCIÉTÉ DES MINES
DE
SOUMONT

Siège social : 16, *boulevard Malesherbes,* **PARIS** (8e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Eugène ROUER, *Président honoraire.*
Roger ROUX, *Président-Directeur général.*
Pierre GOUGE, *Administrateur.*
Robert LE CHATELIER, *Administrateur.*
Pierre SAINT-GIRONS, *Administrateur.*
François WALCKENAER, *Administrateur.*
L'Union Européenne industrielle et Financière, *Administrateur.*

DIRECTION

M. Emile FAVRE, Directeur de la Société à Soumont par Potigny (Calvados).

Concession

Nom de la concession : Soumont.
Date d'institution : 13 décembre 1902.
Superficie en hectares : 773.
Données générales sur les travaux : Un siège d'extraction avec deux descenderies et une batterie de 15 fours de grillage, le minerai étant expédié après calcination.
Chemin de fer minier de Soumont à Caen (32 kms).
Nature du minerai : Minerai de fer carbonaté.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production de minerai de fer marchand (en tonnes).		Personnel ouvrier effectif au 31 décembre 1952		
Année 1951	Année 1952	Fond	Jour services annexes	Effectif total
483.836	567.732	386	221	607

DONNÉES FINANCIÈRES (31 décembre 1952)

Exercice social : 1er janvier au 31 décembre.
Capital : 250.000.000 de francs, divisé en 500.000 actions de 500 francs.
Emprunts obligataires :
émission de 25.000 obligations de 1.000 francs 1931 : 5 %;
— en circulation au 31 décembre 1952 : 11.560 titres.
— de 16.000 obligations de 5.000 francs 1945 4 %, en circulation au 31 décembre 1952 : 13.750 titres.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : *Adresse postale :* 16, boulevard Malesherbes, Paris (8e).
Téléphone : Anjou 43-25, Paris.
Adresse télégraphique : Normétal : Paris.

EXPLOITATION : *Adresse postale :* Société des Mines de Soumont, à Soumont par Potigny (Calvados).
Adresse télégraphique : Mine Soumont-Potigny (Calvados.)
Téléphone : 23, Potigny.
Station de Chemin de fer : Caen.
Embranchement particulier : Chemin de fer minier de Caen à Soumont.

SOCIÉTÉ MINIÈRE

DES

TERRES ROUGES

18, *rue Chauveau-Lagarde*, **PARIS** (8e).

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **400.000.000** DE FRANCS.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Paul LANCRENON, *Président, Directeur général.*
Félix CHOME, *Vice-Président.*
Pierre d'ABO, *Administrateur*
Alfred SAFFREY, —
Jean LATOURTE, —
Léopold BOUVIER,

DIRECTION

des établissements : 25, rue Napoléon 1er, Audun-le-Tiche (Moselle).
MM. Amédée LEPERCQ, *Directeur.*
Pierre FAUCHERE, *Secrétaire général.*
Maurice LADURE, Chef du Service des mines.

CONCESSIONS

Montrouge (1.108,5 ha), Audun-le-Tiche (Moselle).
Saint-Michel (437.84 ha), Audun-le-Tiche (Moselle).
Volmerange (166 ha), Volmerange (Moselle).
Nature du minerai : oxyde de fer hydraté oolithique.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Année	Extraction	Effectif au 31 décembre.
1950	1.552.150 t.	1245
1951	2.012.765 t.	1405
1952	2.345.369 t.	1471

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : *Adresse postale* : 18, rue Chauveau-Lagarde, Paris, 8e.
Téléphone : Anjou 06-34 Paris.
Exploitation, comptabilité et service commercial :
Adresse Postale : 25, rue Napoléon-1er, Audun-le-Tiche. (Moselle).
Téléphone : 4 à Audun-le-Tiche.

SOCIÉTÉ ANONYME DES MINES DE LA TET

CAPITAL : **3.500.000** FRANCS.

Siège social: 31, *rue Paul-Chenavard,* **LYON** (Rhône)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Joseph CHOLAT, *Président*, 2, place Jacquard, Saint-Étienne (Loire).
Cie DES HAUTS-FOURNEAUX DE CHASSE représentée par M. Pierre CHOLAT, *Vice-Président.*
Paul GOISSET, *Administrateur.*
Georges DE BENOIST, *Administrateur.*

DIRECTION

M. François TAVERNIER, *Directeur général*, Chasse-sur-Rhône (Isère).
Pierre PAUTET, *Ingénieur délégué* à Vernet-les-Bains (P. O.).

CONCESSIONS

A. **Sahorre-Vernet** (Pyrénées-Orientales).

La Mine de Sahorre et les fours à griller de Corneilla sont desservis par un chemin de fer minier, appartenant à la Société Auxiliaire des Mines des Pyrénées-Orientales dont le Siège social est à Paris, 12, rue de l'Isly et le Siège administratif à Chasse-sur-Rhône (Isère). Le minerai est chargé sur wagons S. N. C. F. en gare de Ria (Pyrénées-Orientales) sur embranchement particulier.

Nature du minerai : carbonaté cru, carbonaté grillé, sinter.

B. **Escaro-Sud** (Pyrénées-Orientales).

Le minerai est chargé sur wagons S. N. C. F. en gare de Ria (Pyr.-Orientales). Il est transporté par camions à Sahorre puis par wagons miniers à Ria.

Nature du minerai : hématite.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Concession de Sahorre-Thorent (année 1952) :

Carbonate cru = 79.000 t.
— grillé = 56.000 t.
Sinter = 23.000 t.

Concession d'Escaro-Sud :

Hématite = 17.000 t.

Effectifs au 31 décembre 1952 : 320.

ŒUVRES SOCIALES

Logement personnel. Fonds d'apprentissage. Comités sociaux. Œuvres diverses, sports. etc...

ADRESSE DES EXPLOITATIONS

SIÈGE ADMINISTRATIF : Chasse-sur-Rhône (Isère).
Direction locale : Vernet-les-Bains (Pyrénées-Orientales).
EXPLOITATION : Sahorre et Escaro-Sud (Pyrénées-Orientales).

SYNDICAT DE LA CONCESSION
DE

TIERCELET

Siège social: **THIL** *(Meurthe-et-Moselle).*

COMITÉ D'ADMINISTRATION

MM. Paul MORARD, *Président*, Paris.
Jean SEILLIERE, Paris.
Georges BUREAU, Paris.
André PRALON, Paris.
Georges THEVENIN, Paris.
Pierre GUINARD, Mont-St-Martin.

DIRECTION

M. Gilbert FINAS, Directeur à Hussigny (Meurthe-et-Moselle).

CONCESSION

Concédée le 10 mars 1886, d'une superficie de 769 hectares, sous les communes de Hussigny, Tiercelet, Thil, Villers-la-Montagne, Morfontaine et Bréhain-la-Ville.

Exploitation à flanc de coteau.

Nature du minerai : minerai oolithique siliceux.

PRODUCTION

Production de 1952 : 571.000 tonnes.

EFFECTIFS

Ouvriers 216. Employés 29.

ADRESSES

Exploitation

Adresse postale : Syndicat de la concession de Tiercelet à Thil (Meurthe-et-Moselle).
Téléphone : N° 19, Villerupt.
Adresse télégraphique : Syndicat Tiercelet, Thil.
Station de Chemin de fer : Villerupt (ligne de Longwy, Villerupt).
Embranchement particulier.

UNION DE CONSOMMATEURS DE PRODUITS MÉTALLURGIQUES ET INDUSTRIELS

U. C. P. M. I.

Siège social: 31, *avenue Montaigne,* **PARIS** (8e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président: M. le Baron PETIET, 30, avenue de Villiers, Paris.
Vice-Présidents : la RÉGIE NATIONALE DES USINES RENAULT, 8 et 10, avenue Emile-Zola, Billancourt (Seine).
La Sté LOUVROIL-MONTBARD-AULNOYE, 6, rue Daru, Paris.
M. Jean LOUIS, 17, quai Voltaire, Paris.
Membres : la Sté ANONYME DES ETABLISSEMENTS BAUDET. DONON et ROUSSEL, 139, rue Saussure, Paris.
Les ETABLISSEMENTS DAYDE, 28, 30, rue de Chazelles, Paris.
La Sté ANONYME DES PNEUMATIQUES DUNLOP, 64, rue de Lisbonne, Paris.
La Cie DE FIVES-LILLE, 7, rue Montalivet, Paris.
La Sté ANONYME DES FORGES DE LEVAL-AULNOYE, Aulnoye (Nord).
La FABRIQUE DE FER DE MAUBEUGE, Louvroil (Nord).
La Sté DES ACIERS FINS DE L'EST, 39, rue Washington, Paris.
M. Maurice SILHOL, 30, quai de Passy, Paris.

DIRECTION GÉNÉRALE

MM. Marcel PETIET, *Directeur général.*
Jacques GODRON, *Secrétaire général.*

DIRECTION DES USINES

M. Marcel MARTINEAU, Directeur des Usines.

MINE DE RONCOURT

M. ROBINET, Directeur de la Mine.

MINE DE SAINTE-BARBE

M. PERINAUD, Directeur de la Mine.

SERVICE DES MINES DU SIÈGE SOCIAL

M. Jacques GODRON, *Secrétaire général.*

CONCESSIONS EXPLOITÉES AU COURS DE L'ANNÉE 1952

Roncourt : 1.935 hectares.
Sainte-Barbe : 888 hectares.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production de minerai de fer marchand (en tonnes).

Production		1950	1951	1952
Roncourt	Calcaire	145.906	194.557	207.103
	Siliceux	416.405	486.046	498.064
		562.311	680.603	705.167
Sainte-Barbe : calcaire		405.050	483.000	549.600

PERSONNEL OUVRIER

(Effectif au 31 décembre 1952).

Personnel au fond : 635.
Personnel au jour : 187.
Effectif total : 822.

ŒUVRES SOCIALES

Cités ouvrières avec dortoirs, maisons d'habitation, jardins, cantines, écoles, service social, etc...

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : M. le Directeur général de l'Union de Consommateurs de Produits Métallurgiques et Industriels, 31, avenue Montaigne, Paris (8e).
Téléphone : Elysées 59-60 (5 lignes groupées).
Adresse télégraphique : Consometaloc 86, Paris.

Usines d'Hagondange.

Adresse postale : M. le Directeur des Usines d'Hagondange, Hagondange (Moselle).
Téléphone : Nos 1 et 2, à Hagondange, 225 à Metz.
Adresse télégraphique : Forghag, Hagondange.

Mine de Roncourt.

Adresse postale : M. le Directeur de la Mine de Roncourt, Roncourt (Moselle).
Téléphone : No 9, Amanvillers.

Station de Chemin de fer : Amanvillers.
Transporteur aérien reliant la mine à l'Usine d'Hagondange et à la station d'expédition.

Mine Sainte-Barbe.

Adresse postale : M. le Directeur de la Mine de Sainte-Barbe, Algrange (Moselle).
Téléphone : N° 38, Algrange.
Station de Chemin de fer : Algrange (raccordement particulier).

SOCIÉTÉ NOUVELLE DES MINES
D'
URVILLE

Siège social: 16, boulevard Malesherbes, **PARIS** (8e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Eugène ROUER, *Président.*
André LACROIX, *Administrateur.*
Armand CUSSET. —

DIRECTION

MM. François WALCKENAER, *Directeur général,* Paris.
Emile FAVRE, Directeur de la Société, Soumont par Potigny (Calvados).

Concessions	Date d'institution	Superficie en hectares	Mine correspondante
Gouvix	4-3-1896	255	Urville
Urville	4-3-1896	329	

Données générales sur les travaux :
Extraction par plans inclinés reliés par un transporteur aérien à 2 fours de grillage, le minerai étant expédié après calcination.

Nature du minerai : Minerai de fer carbonaté.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production de minerai de fer marchand (en tonnes).		Personnel ouvrier, effectif au 31 décembre 1952.		
Année 1951	Année 1952	Fond	Jour et services annexes	Effectif total
51.280	67.780	70	34	104

DONNÉES FINANCIÈRES (31-12-52)

Exercice social : 1er janvier au 31 décembre.
Capital : 650.000 francs en 1.300 actions de 500 francs.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL : *Adresse postale :* 16, boulevard Malesherbes, Paris (8e).
Téléphone : Anjou 43-25, Paris.
EXPLOITATION : *Adresse postale :* Société Nouvelle des Mines d'Urville, à Soumont, par Potigny (Calvados).
Téléphone : 23, Potigny.
Adresse télégraphique : Mine Soumont-Potigny (Calvados).
Station de Chemin de fer : Caen.
Embranchement particulier : Chemin de fer minier Caen-Soumont (Gare Aucrais).

SOCIÉTÉ DES MINES DE VALLEROY

Siège social: **VALLEROY** *(Meurthe-et-Moselle).*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Georges BUREAU, *Président*, 7, rue Berteaux-Dumas, Neuilly-sur-Seine
Jules SIMON, *Vice-Président*, 35, rue Saint-Dominique, Paris,
Arthur DECOUX, *Administrateur*, Dampremy (Belgique).
Fernand MAUCHANT, *Administrateur*, Sury-en-Vaux (Cher).
Jacques WEISS, *Administrateur*, 30, avenue Henri-Martin, Paris.
Sté LONGOVICIENNE D'ÉTUDES ET D'EXPLOITATIONS MINIÈRES, *Administrateur*, 14, rue de la Pépinière, Paris (8e).

DIRECTION

M. Léon TERRIER, Directeur de la Société, Valleroy (Meurthe-et-Moselle).
Service Technique :
M. François CHANDESRIS, Ingénieur, Valleroy.

CONCESSION

Valleroy (Meurthe-et-Moselle), d'une superficie de 886 hectares, instituée le 10 mars 1886.

Données générales sur les travaux :
Exploitation de la couche grise et de la couche rouge.

Nature du minerai : calcaire.

PRODUCTION ET MAIN-D'ŒUVRE

Production de minerai de fer marchand (en tonnes).

1949	565.800	1951	618.000
1950	555.200	1952	727.000

EFFECTIFS

(au 31 décembre 1952).

Fond	294
Jour	99
Effectif total	393

ŒUVRES SOCIALES

Assurance décès. Infirmerie. 306 logements d'employés et ouvriers avec jardin. 2 hôtels pour 70 ouvriers. Jardins ouvriers. Ecole d'apprentissage. Ecole ménagère. Terrains de sports. Cercle du personnel. Bibliothèque. Société de Musique.

DONNÉES FINANCIÈRES (au 31 décembre 1952)

Exercice social : 1er janvier au 31 décembre.
Capital : 240.000.000 en 48.000 actions de 5.000 francs.

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL et EXPLOITATION :

Adresse postale : Société des Mines de Valleroy, Valleroy (Meurthe-et-Moselle).
Téléphone : n° 71, Briey.
Adresse télégraphique : Mines Valleroy.
Station de Chemin de fer : Valleroy-Moineville (ligne de Conflans-Jarny, à Villerupt).
Embranchement particulier.

SOCIÉTÉ DES MINES
DE

VILLEROUGE & ALBAS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. DONATI, *Président.*

DIRECTION

M. MERCIER, Directeur de la Société, Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales).

CONCESSION

Mines de Villerouge et Albas.
Nature du minerai : Hématite brune manganésée Fe 45 % Mn 3 %.

PRODUCTION

1.500 tonnes par mois depuis la guerre.

ADRESSES

Siège social : Société des Mines de Villerouge et Albas, 48, rue des Petits-Champs, Paris (2e).
Téléphone : Opèra : 81-70.

Exploitation : Société des Mines de Villerouge et Albas, Saint-Paul-de-Fenouillet (Pyrénées-Orientales).

DE WENDEL & Cie

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE **5.000.000.000** DE FRANCS.

Siège social: 1, *rue Paul-Baudry,* **PARIS** (8e).

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. le Comte Emmanuel DE MITRY, *Président.*
Humbert DE WENDEL, *Vice-Président.*
Henri DE WENDEL, *Directeur général.*
Le Vicomte DE CUREL.
Le baron DE GARGAN.
Jacques LENTE.
Le Duc DE MAILLE.
Le Comte Hubert DE MONTAIGU.
Le Comte Jean DE MOUSTIER.
Société en commandite par actions LES PETITS-FILS DE FRANÇOIS DE WENDEL et Cie.

DIRECTION

MM. le Comte Pierre CELIER, *Directeur général adjoint.*
Henry GOLDBERGER, *Fondé de pouvoirs.*
Louis BENILAN, *Secrétaire général.*
René PASCHAL, *Directeur général des Mines et Usines.*
Charles BIGAS, *Directeur général adjoint des Mines et Usines.*

CONCESSIONS EXPLOITÉES

Hayange, Moyeuvre, Franchepré (Moselle).
Jœuf, Bois d'Avril (Meurthe-et-Moselle).

PRODUCTION EN 1952

Mine d'Hayange et Bois d'Avril	1.408.688	tonnes
Mine de Moyeuvre	1.009.132	—
Mine de Jœuf	1.046.235	—
	3.464.055	tonnes

ADRESSES

SIÈGE SOCIAL :

Adresse postale : MM. de Wendel et Cie, Société Anonyme, 1, rue Paul-Baudry, Paris (8e).

Téléphone : Élysées 97-31 ; 00-50.

Adresse télégraphique : Forgwendel Paris 45.

EXPLOITATION :

Adresse postale : MM. de Wendel et Cie, Société Anonyme à Hayange (Moselle).

Téléphone : 13, 34, 43, 46, 57, 69 à Hayange (Moselle).

Adresse télégraphique : Wendel Hayange Aciéries.

TROISIÈME PARTIE

LÉGISLATION MINIÈRE

de l'Afrique du Nord, des départements français d'Outre-Mer,
des territoires français d'Outre-Mer
et des États associés

(Documentation du Bureau d'Études Géologiques et Minières Coloniales)

LÉGISLATION MINIÈRE

de l'Afrique du Nord, des départements français d'Outre-Mer autres que ceux de l'Agérie, des territoires français d'Outre-Mer et des États associés.

On s'est efforcé de donner la liste des textes présentant de l'intérêt pour la connaissance de la législation minière. Certains textes abrogés ont été cités, notamment lorsque leurs dispositions peuvent rester en totalité ou en partie applicables.

AFRIQUE DU NORD

ALGÉRIE

Les lois françaises antérieures à l'ordonnance du 22 juillet 1834 sont de plein droit applicables à l'Algérie. Jusqu'à la mise en vigueur en 1948 de la loi du 20 septembre 1947 portant statut organique de l'Algérie [1], les lois postérieures à cette ordonnance n'ont été applicables en Algérie que si elles contenaient un article les étendant à ce pays. La jurisprudence faisait toutefois une exception pour les lois modificatives ou abrogatives d'un texte déjà en vigueur en Algérie. En application de l'ordonnance du 22 juillet 1834 et des textes subséquents, le Gouvernement français avait en outre le pouvoir de légiférer pour l'Algérie par décrets et ceux-ci constituaient la forme la plus usuelle de la législation algérienne.

La loi du 20 septembre 1947 a apporté à ce régime d'importantes modifications.

Elle a aboli en matière législative, le système des décrets tel qu'il résultait de la législation précédente et a institué une Assemblée algérienne, chargée de gérer, en accord avec le Gouverneur Général, les intérêts propres de l'Algérie. Pour certaines matières, les lois et les décrets sont de plein droit applicables à l'Algérie, pour d'autres les lois ne deviennent applicables qu'après intervention de l'Assemblée algérienne. A cet égard, il a été notamment institué une procédure de décisions votées par l'Assemblée algérienne et devant être homologuées par décrets.

En ce qui concerne les questions financières, il a été précisé que l'Algérie était dotée de l'autonomie financière. C'est à l'Assemblée algérienne qu'il appartient de voter le budget. L'Assemblée financière créée par l'ordonnance du 15 septembre 1945 a été dissoute.

Le premier texte minier promulgué en Algérie est l'ordonnance du 21 juillet 1845. Cette ordonnance a été ultérieurement abrogée. Il en a été de même d'un arrêté du 9 octobre 1848 sur les minerais de fer dits d'alluvion.

La réglementation actuelle relative aux mines, minières et carrières de l'Algérie dérive directement de la règlementation métropolitaine : la loi du 16 juin 1851 disposa, en son article 5, que les mines et minières sont régies par la législation générale de France. L'Algérie fut ainsi dotée du régime minier de la Métropole, régime défini par les lois des 21 avril 1810, 27 avril 1838, 27 juillet 1880, 9 septembre 1919 et 16 décembre 1922. Plus récemment la loi du 28 juin 1927 relative au permis d'exploitation a été également étendue à l'Algérie.

La recherche et l'exploitation des gisements de phosphate situés en terres domaniales ont fait l'objet d'une réglementation spéciale. Le texte en vigueur aujourd'hui

(1) *J. O.*, R. F., 21 septembre 1947, p. 9.470.

est le décret du 31 octobre 1924 qui a abrogé les décrets du 12 octobre 1895 et du 25 mars 1898.

Enfin le décret du 20 janvier 1914, fixant la réglementation générale de l'exploitation des mines autres que les mines de combustibles a été étendu à l'Algérie, ainsi que ses nombreuses modifications ultérieures.

* * *

21 avril 1810. — **Loi métropolitaine sur les mines.** Rendue applicable à l'Algérie par la loi du 16 juin 1851.
27 avril 1838. — Loi relative à l'assèchement et à l'exploitation des mines. Rendue applicable à l'Algérie par la loi du 16 juin 1851.
23 octobre 1852. — Décret sur la réunion des concessions.
6 janvier 1855. — Décret concernant les concessionnaires de mines en Algérie, dont le titre est antérieur à la promulgation de la loi du 16 juillet 1851 sur la constitution de la propriété.
22 avril 1865. — Décret, complété par l'instruction du 2 juin 1865, sur l'exploitation des lacs salés.
9 mai 1866. — Loi sur l'exploitation des minerais de fer (modification à la loi de 1810). Rendue applicable à l'Algérie par le décret du 23 juin 1868.
7 mai 1877. — Circulaire du Ministre des Travaux Publics relative aux autorisations de recherches de mines dans les terrains communaux ou domaniaux boisés ou non boisés.
12 juin 1877. — Dépêche du Gouverneur de l'Algérie relative aux autorisations de recherches de mines dans les terrains communaux ou domaniaux boisés ou non boisés.
27 juillet 1880. — Loi modifiant certains articles de la loi minière du 21 avril 1810. Rendue applicable à l'Algérie par le décret du 21 août 1882.
7 avril 1892. — **Décret réglementant l'exploitation des carrières.**
23 juillet 1907. — Loi sur l'hygiène des mines. L'article Ier a été rendu applicable à l'Algérie par le décret du 14 mars 1916 (*J. O.* R. F., 26 mars 1916).
14 janvier 1909. — Décret sur l'exploitation des mines en France. Rendu applicable à l'Algérie par le décret du 14 mars 1916 (*J. O.* R. F., 26 mars 1916).
13 juillet 1911. — Loi (article 138) ordonnant la publication des actes instituant des concessions de plus de 2.000 hectares. Rendue applicable à l'Algérie par le décret du 18 avril 1912.
20 janvier 1914. — **Décret fixant la réglementation générale de l'exploitation des mines autres que les mines de combustibles.** Rendu applicable en Algérie par le décret du 7 mai 1925.
11 juin 1918. — Décret relatif à la déclaration du charbon en Algérie.
9 septembre 1919. — **Loi modifiant la loi minière du 21 avril 1810.** Rendue applicable à l'Algérie par le décret du 8 mai 1920.
31 juillet 1920. — Loi relative à la transformation des sociétés civiles minières.
28 août 1920. — Décret fixant le cahier des charges type pour l'Algérie.
5 septembre 1920. — Décret instituant un fonds spécial de garantie.
8 septembre 1921. — Décret modifiant le décret du 20 janvier 1914 (réglementation générale des mines). Rendu applicable en Algérie, par le décret du 7 mai 1925.
8 septembre 1921. — Décret sur l'hygiène des mines.
6 et 8 décembre 1921. — Décrets pour l'application de l'article 18 de la loi du 31 juillet 1920 relative à la transformation des sociétés civiles minières.
15 novembre 1922. — Décret modifiant le décret du 8 décembre 1921.
16 décembre 1922. — Loi instaurant le régime nouveau applicable aux pétroles et aux gaz combustibles.
11 avril 1923. — Décret déterminant la forme que doivent revêtir les demandes en concession. (*J. O.* R. F., 17 avril 1923).
juin 1923. — Décret modifiant le décret du 28 août 1920, sur le cahier des charges type. (*J. O.* R. F., 14 juin 1923, p. 5.598).
26 avril 1924. — Décret réglementant l'instruction des demandes en autorisation que doivent faire les explorateurs pour effectuer des recherches sans le consentement du propriétaire du sol.
26 avril 1924. — Décret réglementant l'instruction des demandes de permis de recherches de pétrole.

31 octobre 1924. — **Décret relatif à la recherche et à l'exploitation des gisements de phosphates de chaux en Algérie.** (*J. O.* **R. F., 7 novembre 1924, p. 9874).**

8 juillet 1925. — Décret modifiant le décret du 28 août 1920 sur le cahier des charges type dans le cas du pétrole. (*J. O.* R. F., 13 juillet 1925, p. 6.536).

27 janvier 1927. — Décret modifiant le décret du 28 août 1920 sur le cahier des charges type. (*J. O.* R. F., 31 janvier, 1er février 1927, p. 1.352).

12 avril 1927. — Décret modifiant le décret du 28 août 1920 sur le cahier des charges type. (*J. O.* R. F., 17 avril 1927, p. 4.349).

28 juin 1927. — **Loi instituant le permis d'exploitation.** Rendue applicable à l'Algérie par le décret du 6 mai 1928.

26 janvier 1928. — Loi sur les mines de sodium et de potassium. Les articles 1, 4 et 5 ont été rendus applicables à l'Algérie par le décret du 4 octobre 1928.

1er mars 1928. — Décret modifiant le décret du 20 janvier 1914 (réglementation générale des mines. (*J. O.* R. F., 3 mars 1928, p. 2.413). Rendu applicable en Algérie. par le décret du 5 novembre 1928. (*J. O.* R. F., 14 novembre 1928).

29 avril 1928. — Décret portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 29 juin 1927 sur le permis d'exploitation. Rendu applicable à l'Algérie par le décret du 6 mai 1928 (*J. O.* R. F. , 21 mai 1928).

12 juin 1928. — Décret sur les mines de sodium et de potassium en France. Les articles 1, 2 et 4 ont été rendus applicables à l'Algérie par le décret du 22 juin 1929.

22 octobre 1929. — Décret modifiant le décret du 20 janvier 1914 (réglementation générale des mines). (*J. O.* R. F., 31 octobre 1929, p. 12.016). Rendu applicable en Algérie par le décret du 5 janvier 1931 (*J. O.* R. F., 25 janvier 1931, p. 863).

1er décembre 1929. — Loi modifiant la loi du 16 décembre 1922 sur les propriétés minières de pétrole.

9 février 1930. — Loi tendant à appliquer rétroactivement aux gisements miniers ayant fait l'objet de concession sous le régime de la loi du 9 septembre 1919, la loi du 28 juin 1927 sur l'institution du permis d'exploitation (*J. O.* R. F., 12 fév. 1930, p. 1.538).

9 août 1930. — Décret relatif à la réglementation de l'exploitation des mines. (*J. O.* R. F., 22 août 1930).

18 avril 1931. — Décret portant modification du règlement général sur l'exploitation des mines autres que les mines de combustibles. (*J. O.* R. F., 30 avril 1931, p. 4.707). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 4 juin 1932).

29 décembre 1934. — Loi tendant à autoriser la perception des droits, produits et revenus applicables au budget de l'Algérie pour l'exercice 1935. (*J. O.* R. F., 30-31 décembre 1934, p. 13.122). (Abroge la loi du 26 novembre 1912 et les lois subséquentes relatives aux redevances fixes et proportionnelles des mines).

24 juillet 1935. — Loi portant ouverture d'un crédit pour venir en aide aux mines de plomb et de zinc de la métropole, de l'Algérie, des colonies françaises, pays de protectorat ou sous mandat français. (*J. O.* R. F., 24 juillet 1935, p. 8.066).

25 août 1935. — Décret fixant l'application à l'Algérie de la loi du 10 janvier 1925, relative au régime des pétroles.

22 septembre 1935. — Décret modifiant le règlement général sur les mines, autres que les mines de combustibles. (*J. O.* R. F., 3 octobre 1935, p. 10.645).

30 octobre 1935. — Décret relatif aux concessions minières. (*J. O.* R. F., 31 octobre 1935, p. 11.666).

7 novembre 1935. — Décret rendant applicable à l'Algérie le décret du 6 janvier 1934, relatif à la réglementation des explosifs. (*J. O.* R. F., 10 novembre 1935, p. 12.007).

10 août 1936. — Décret organisant le contrôle des exportations de minerai de fer.

6 septembre 1936. — Décret portant règlement d'administration publique pour l'application du décret du 30 octobre 1935, relatif aux concessions minières. (*J. O.* R. F., 9 septembre 1936).

11 février 1937. — Décret rendant applicable à l'Algérie les décrets des 9 août 1930, 18 avril 1931 et 22 septembre 1935 qui ont modifié le règlement sur l'exploitation des mines autres que les mines de combustibles. (*J. O.* R. F., 14 février 1937, p. 1919). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 21 février 1937, p. 2.354).

26 mars 1937. — Décret portant application à l'Algérie du décret-loi du 30 octobre 1935 relatif aux concessions minières. (*J. O.* R. F., 2 avril 1937).

7 septembre 1937. — Décret étendant à l'Algérie le décret du 6 septembre 1936 relatif aux concessions minières. (*J. O.* R. F., 9 septembre 1937, p. 10.394).

24 mai 1938. — Décret-loi modifiant les art. 49, 50 et 81 de la loi du 21 avril 1810 sur les mines. (*J. O.* R. F., 25 mai 1938, p. 5.903). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 26 mai 1938, p. 5.962).

17 juin 1938. — Décret-loi modifiant la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières, en ce qui concerne le régime des recherches de pétrole et de gaz combustibles. (*J. O.* R. F., 29 juin 1938, p. 7.535). (Rectificatif, *J. O.* R. F., du 8 juillet 1938, p. 8.027).

18 août 1939. — Décret rendant exécutoire en Algérie le décret-loi du 24 mai 1938 modifiant les articles 49, 50 et 81 de la loi du 21 avril 1810 sur les mines. (*J. O.* R. F., 21-22 août 1939, p. 10.526).

26 novembre 1939. — Décret portant extension à l'Algérie du décret du 17 juin 1938 modifiant la loi du 21 avril 1810 sur les mines. (*J. O.* R. F., 28 novembre 1939, p. 13.463).

13 février 1940. — Circulaire relative au régime d'imposition des mines concédées, permis d'exploitation et permis exclusifsde recherches. (*J. O.* A., 13 février 1940, p. 272).

2 juin 1940. — Décret modifiant l'article 2 du cahier des charges-type des concessions minières en Algérie. (*J. O.* R. F., 5 juin 1940, p. 4.234).

13 janvier 1941. — Arrêté instituant une procédure de warrantage des produits miniers en Algérie. (*J. O.* A., 21 janvier 1941, p. 209). (Rectificatif *J. O.* A., 4 février 1941, p. 291).

17 mai 1941. — Loi n° 1984 autorisant la mise en exploitation du rocher de sel de Djelfa. (*J. O.* E. F., 27 mai 1941, p. 2.203). (*J. O.* A., 17 juin 1941, p. 1.134).

11 juillet 1941. — Arrêté portant création en Algérie, à dater du 1er mars 1941, d'un service de recherches minières. (*J. O.* A., 22 juillet 1941, p. 1.417).

27 décembre 1941. — Arrêté relatif à la mise en exploitation du rocher de sel de Djelfa. (*J. O.* A., 16 janvier 1942, p. 146).

22 mars 1942. — Loi n° 414 relative à la constitution d'un comptoir en commun des phosphates d'Afrique du Nord. (*J. O.* E. F., 27 mars 1942, p. 1.191).

24 juillet 1942. — Décret n° 2304 modifiant la réglementation minière, dans les colonies et territoires relevant du haut commissariat de l'Afrique française. (*J. O.*, 29 juillet 1942).

13 septembre 1942. — Arrêté créant un Institut pratique de prospection minière coloniale. (*J. O.* E. F., 30 septembre 1942, p. 3.333).

19 septembre 1942. — Décret n° 2863 relatif à la représentation de l'Algérie au sein du conseil d'administration de la société de l'Ouenza. (*J. O.* E. F., 4 octobre 1942, p. 3.380).

13 novembre 1945. — Décret n° 45-2792 étendant à l'Algérie les dispositions de la loi du 4 février 1943 modifiant la loi du 21 avril 1810 sur les mines, minières et carrières en ce qui concerne les permis exclusifs de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux. (*J. O.* R. F., 15 novembre 1945, p. 7.585).

14 février 1946. — Loi n° 46-188 relative au personnel des exploitations minières et assimilées. (*J. O.* R. F., 15 février 1946, p. 1.362).

17 mai 1946. — Loi n° 46-1072 relative à la nationalisation des combustibles minéraux (*J. O.* R. F., 18 mai 1946, p. 4.272).

6 novembre 1946. — Arrêté instituant une caisse de péréquation des frets, transports et manutentions des phosphates importés de l'Afrique du Nord (*J. O.* R. F., 16 novembre 1946, p. 9.695).

17 septembre 1947. — Décret n° 47-1835 instituant les Houillères du Sud-Oranais (qui abroge le décret n° 47-155 du 16 janvier 1947). (*J. O.* R. F., 18 septembre 1947, p. 9356). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 21 novembre 1947, p. 11.517). (*J. O.* A., 7 octobre 1947, p. 1.002).

22 septembre 1947. — Arrêté fixant le taux de la redevance à la caisse de péréquation des frets, transports et manutentions des phosphates importés de l'Afrique du Nord- (*J. O.* R. F., 24 septembre 1947, p. 9.614).

3 mars 1948. — Décret n° 48-364 homologuant des décisions votées par l'assemblée financière de l'Algérie au cours de sa session de décembre 1947, janvier 1948, tendant à la création d'un Bureau algérien de recherches minières. (*J. O.* R. F., 4 mars 1948, p. 2.251).

Décision n° 48-024 tendant à la création d'un Bureau algérien de recherches minières votée par l'assemblée financière de l'Algérie au cours de sa session de décembre 1947-

janvier 1948, homologuée par décret nº 48-364 du 3 mars 1948. (*J, O. A.*, du 6 avril 1948, nº 28).

27 août 1948. — Décret nº 48-1339 étendant à l'Algérie des dispositions de l'acte dit loi nº 204 du 22 mai 1944 rendant obligatoire la déclaration des levés de mesures géophysiques et celles de certains travaux comportant l'exploration du sous-sol. (*J. O.* R. F., 29 août 1948, p. 8.504). (*J. O.* A., 3 septembre 1948, p. 877).

23 août 1949. — Arrêté préfectoral réglementant dans le département de Constantine la recherche et l'exploitation des gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux. (*J. O.*, A., 16 septembre 1949, p. 1156).

26 septembre 1949. — Décret nº 49.1299 portant règlement d'administration publique sur les permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux en Algérie. (*J. O.*, R. F., 28 septembre 1949, p. 9652) (Rectificatif *J. O.*, R. F., 11 octobre 1949, p. 10238) (*J. O.*, A., 1er novembre 1949, p. 1278).

21 octobre 1949. — Arrêté portant réglementation des recherches et exploitations d'hydrocarbures par sondages dans les territoires du Sud. (*J. O.*, A., 25 /28 octobre 1949, p. 819).

14 janvier 1950. — Arrêté réglementant les mesures particulières d'hygiène applicables dans les établissements dont le personnel est exposé aux poussières arsenicales. (*J. O.*, A., 17 janvier 1950, p. 142).

13 février 1950. — Arrêté portant institution d'un Comité consultatif des Mines en Algérie. (*J. O.*, A., 14 février 1950, p. 245).

25 mai 1950. — Décret nº 50-589 appliquant à l'Algérie les dispositions du décret du 27 juin 1949 relatif aux conditions dans lesquelles certaines mines pourront être placées dans la situation de gisements ouverts aux recherches. (*J. O.*, R. F., 28 mai 1950, p. 5820).

2 juin 1950. — Arrêté modifiant l'article 1er de l'arrêté du 15 février 1950 portant institution d'un Comité consultatif des mines en Algérie. (*J. O.*, A., 6 juin 1950, p. 873).

30 décembre 1950. — Décret nº 50-1622 modifiant le décret du 26 septembre 1949 portant règlement d'administration publique sur les permis de recherches d'hydrocarbures liquides ou gazeux en Algérie. (*J. O.*, R. F., 1er janvier 1951, p. 53) (*J. O.*, A., 7 décembre 1951, p. 1174).

30 décembre 1950. — Décret nº 50-1623 complétant, pour son application en Algérie, le décret du 29 avril 1928 portant règlement d'administration publique pour l'application de la loi du 28 juin 1927, modifié par le décret nº 49-395 du 17 mars 1949 relatif à l'institution de permis d'exploitation de mines. (*J. O.*, R. F., 1er janvier 1951, p. 54) (*J. O.*, A., 7 décembre 1951, p. 1174).

8 novembre 1951. — Arrêté portant modification à l'arrêté du 31 juillet 1929 réglementant les conditions techniques générales auxquelles sont soumis l'établissement et l'exploitation de dépôts de substances explosives destinées à être employées à des travaux de mines. (*J. O.*, A., 16 novembre 1951, p. 1110).

22 décembre 1952. — Arrêté modifiant l'arrêté du 12 novembre 1946 portant réorganisation du centre de Miliana pour l'éducation professionnelle des jeunes mineurs. (*J. O.*, A., 30 décembre 1952, p. 1351).

TUNISIE

Les lois en vigueur en France ne s'appliquent pas à la Tunisie. La législation tunisienne peut donc être considérée comme complètement originale.

Les sources du droit tunisien sont :

a) les décrets beylicaux visés par le Résident Général dont le visa a pour effet d'approuver, au nom du Gouvernement français, la promulgation et la mise à exécution dans la Régence des décrets émis par S. A. le Bey;

b) les lois et décrets rendus en France pour la Régence (cas exceptionnel);

c) les arrêtés pris par le Résident Général.

La réglementation minière en Tunisie, depuis l'établissement du protectorat français (1881) et jusqu'aux textes actuellement en vigueur, a été fixée par des arrêtés ou décrets beylicaux des 1er décembre 1881, 10 mai 1893, 21 mai 1906, 8 novembre 1913 et 29 décembre 1913.

Le décret du 1er janvier 1953 a refondu le régime minier de la Régence. Il a abrogé le décret fondamental du 29 décembre 1913 et les nombreux textes qui l'avaient modifié ou complété. Il a également abrogé les décrets des 1er et 2 décembre 1898 relatifs à la recherche et à l'exploitation des phosphates de chaux dont les gîtes sont désormais classés comme mines (5e groupe).

Comme dans la législation précédente, les mines sont propriété domaniale et le droit de les exploiter ne peut être acquis qu'en vertu d'un permis d'exploitation ou d'une concession. Les concessions délivrées sous le nouveau régime ne sont plus perpétuelles, mais leur durée est de quatre-vingt dix neuf ans susceptible de prolongation. A leur expiration, elles font retour à l'État.

Le permis de recherche est maintenu : il confère l'exclusivité du droit de faire dans le périmètre défini par l'arrêté institutif tous travaux en vue de découvrir et d'explorer les gîtes faisant l'objet du permis. Il donne en outre, sous certaines réserves, le droit exclusif d'obtenir un permis d'exploitation ou une concession. Pour les substances classées dans le 3e groupe (minerais métalliques notamment) il reste délivré à la priorité de la demande; toutefois, des arrêtés peuvent constituer des zones réservées dans lesquelles le permis n'est accordé, comme pour les autres groupes de substances, qu'après enquête.

Il est créé un Comité consultatif des Mines qui doit être obligatoirement consulté dans un certain nombre de cas prévus par le décret.

Des mesures transitoires sont prévues, relatives aux permis de recherches, aux permis d'exploitation et aux concessions accordés antérieurement au décret du 1er janvier 1953. D'autres concernent les exploitations de phosphates de chaux.

Pour les exploitations de phosphates de chaux placées sous le régime du décret du 1er décembre 1898 ou ayant été antérieurement l'objet d'amodiation passée par voie d'adjudication ainsi que pour celles entreprises sur terrains privés, il est stipulé qu'elles restent soumises aux dispositions antérieures au décret du 1er janvier 1953 jusqu'à expiration de leur période d'amodiation ou des conventions passées à leur sujet avec les propriétaires du sol. Cependant les exploitants, s'ils en font la demande dans un délai de deux ans à compter de la publication du décret du 1er janvier 1953, ont droit, sous certaines conditions, à une concession du 5e groupe d'une surface correspondant à celle où ils détenaient des droits d'exploitation sous le régime antérieur.

* * *

1er novembre 1897. — Décret fixant les règles de police pour l'exploitation des carrières. (*J. O.* T., 13 novembre 1897, p. 6.091).

1er et 2 décembre 1898. — Décret réglementant la recherche et l'exploitation des gisements de phosphate. (*J. O.* T., 3 décembre 1898, p. 785).

2 décembre 1898. — Règlement général sur l'exploitation des gisements de phosphate. (*J. O.* T., 3 décembre 1898, p. 785).

22 août 1900. — Décret modifiant le règlement général du 2 décembre 1898 sur le régime des phosphates. (*J. O.* T., 25 août 1900).

19 octobre 1902. — Décret sur les frais d'instruction des demandes et autorisation de reconnaissance des phosphates de chaux.

2 mars 1907. — Arrêté relatif aux frais d'instruction des demandes pour les gisements de phosphate (*J. O.* T., 9 mars 1907, p. 201).

12 mars 1912. — Décret fixant le droit sur les phosphates (*J. O.* T., 23 mars 1912, p. 339).

29 décembre 1913. — Décret fixant le régime des mines (*J. O.* T., 31 décembre 1913, p. 1.307).

10 janvier 1914. — Arrêté pour l'application du décret du 29 décembre 1913 sur le régime des mines (*J. O.* T., 10 janvier 1914, p. 32).

13 août 1914. — Décret relatif aux permis de recherches (*J. O.* T., 16 août 1914, p. 829).

5 novembre 1915. — Décret abrogeant partiellement le décret du 13 août 1914. (*J. O.* T., 13 novembre 1915, p. 441).

9 août 1916. — Décret relatif à la cession des permis de recherches. (*J. O.* T., 12 août 1916, p. 323).

10 décembre 1916. — Décret apportant des dérogations temporaires au décret sur les mines. (*J. O.* T., 13 décembre 1916, p. 551).

26 février 1918. — Décret sur la validité des permis de recherches. (*J. O.* T., 9 mars 1918, p. 140.)

16 juillet 1922. — Arrêté créant la Chambre des intérêts miniers. (*J. O.* T., 9 août 1922, p. 893).

31 janvier 1923. — Décret modifiant les articles 28 et 40 du décret du 29 décembre 1913 sur le régime des mines (durée et renouvellement du permis de recherche et du permis d'exploitation). (*J. O.* T., 10 février 1923).

1er janvier 1924. — Arrêté portant réglement général sur l'exploitation des mines et carrières. (*J. O.* T., 15 octobre 1924, p. 1275).

2 octobre 1924. — Arrêté complétant la liste des substances comprises dans la catégorie des mines. (*J. O.* T., 15 octobre 1924).

31 décembre 1926. — Arrêté pour l'application des articles 2 et 30 du décret du 29 décembre 1913 sur les travaux à exécuter dans les permis de recherches et les permis d'exploitation. (*J. O.* T., 1er janvier 1927).

9 juin 1931. — Décret approuvant la convention du 10 avril 1931 entre l'État tunisien et l'Office national des combustibles liquides au sujet des recherches de pétrole en Tunisie. (*J. O.* T., 1er juillet 1931, p. 1.295).

15 janvier 1932. — Décret subordonnant l'exportation des phosphates à une autorisation administrative. (*J. O.* T., 6 février 1932).

10 février 1932. — Décret fixant les conditions limitatives dans lesquelles pourront être accordées les autorisations de sortie des phosphates. (*J. O.* T., 13 février 1932).

24 juillet 1935. — Loi portant ouverture d'un crédit pour venir en aide aux mines de de plomb et de zinc de la métropole, de l'Algérie, des colonies protectorats et pays sous mandat français. (*J. O.* R. F., 26 juillet 1935, p. 8.066).

26 décembre 1935. — Décret assujettissant à la patente les bénéfices des concessionnaires de mines, les titulaires de permis d'exploitation et de permis de recherche, qui cessent d'être soumis aux redevances proportionnelles et complémentaires instituées par décret du 29 décembre 1913. (*J. O.* T., 27 décembre 1935).

22 janvier 1936. — Instruction générale n° 964 relative à l'imposition de la patente des exploitations minières.

21 décembre 1936. — Décret prorogeant la dérogation temporaire aux dispositions du décret du 29 décembre 1913 sur les mines. (*J. O.* T., 8 janvier 1937, p. 35).

4 septembre 1937. — Décret relatif à la perception de la taxe de formalités douanières sur les minerais de plomb importés en Tunisie. (*J. O.* T., 10 septembre 1937, p. 1.127).

4 septembre 1937. — Arrêté relatif à l'application du décret du 4 septembre 1937. (Taxe de formalités douanières sur les minerais de plomb importés). (*J. O.* T., 10 septembre 1937, p. 1.127).

7 octobre 1937. — Décret approuvant la convention intervenue le 15 mai 1937 entre l'État tunisien, l'Office national des combustibles liquides et la Compagnie française des pétroles. (*J. O.* T., 19 octobre 1937, p. 1.362).

3 septembre 1938. — Décret sur le régime spécial des minerais de plomb importés dans la Régence. (*J. O.* T., 23 septembre 1938, p. 1.260).

16 octobre 1938. — Décret réglementant la conservation, le transport et le commerce des explosifs en Tunisie).

20 octobre 1938. — Arrêté réglementant les conditions techniques générales auxquelles sont soumis l'établissement et l'emploi des dépôts d'explosifs.

31 décembre 1938. — Décret complétant le décret du 29 décembre 1913 sur les mines (alinéa premier de l'article 62 et article 81, relatifs à la déchéance). (*J. O.* T., 3 janvier 1939 p. 2.)

31 décembre 1938. — Décret autorisant l'État tunisien à prendre des participations dans tous les groupements miniers ou sociétés minières en Tunisie. (*J. O.* T., 3 janvier 1939, p. 1).

31 janvier 1939. — Décret autorisant l'État à apporter son concours financier à une société de recherches et d'études minières en Tunisie. (*J. O.* R. F., 16 février 1939, p. 2.109).

26 février 1939. — Décret relatif à la création de ressources régionales nouvelles (centimes additionnels au droit de patente). (*J. O.* T., 28 février 1939, p. 254).

6 avril 1939. — Décret réglementant la représentation des États français ou tunisiens aux Conseils d'administration des groupements miniers ou sociétés minières dans lesquelles ces États ont pris une participation en Tunisie. (*J. O.* T., 11 avril 1939, p. 438).

29 novembre 1939. — Arrêté relatif aux transactions sur les minerais de zinc, de plomb et d'antimoine. (*J. O.* T., 12 décembre 1939, p. 1.636).

1er octobre 1940. — Décret réglementant le nantissement des produits miniers. (*J. O.* T., 15 octobre 1940).
17 octobre 1941. — Décret relatif à la participation de l'État Tunisien dans les groupements miniers, sociétés minières et sociétés d'exploitation des produits miniers. (*J. O.* T., 23 octobre 1941, p. 1.325).
22 mars 1942. — Loi n° 414 relative à la constitution d'un comptoir en commun des phosphates d'Afrique du Nord. (*J. O.* E. F., 27 mars 1942, p. 1.191).
5 novembre 1942. — Décret complétant les articles 5 et 11 du décret du 29 décembre 1913 (prime aux prospecteurs de mines pour la découverte d'une substance minérale du deuxième groupe et autorisation à l'État Tunisien et aux collectivités publiques de s'adonner à toutes opérations minières). (*J. O.* T., 10 novembre 1942, p. 1.445).
4 février 1943. — Décret relatif à la validité des permis de recherches et des primes d'exploitation arrivant à expiration à compter du 8 janvier 1943. (*J. O.* T., 9 février 1943, p. 69).
2 juin 1943. — Arrêté fixant au 1er septembre 1943 la durée de validité des permis de recherches et permis d'exploitation arrivant à expiration à compter du 8 janvier 1943. (*J. O.* T., 8 juin 1943, p. 360).
18 juin 1943. — Arrêté fixant les modalités d'application de l'article 1er du décret du 5 novembre 1942 accordant aux prospecteurs de mines, une prime pour la découverte d'une substance minérale du deuxième groupe. (*J. O.* T., 2 octobre 1943, p. 652).
23 novembre 1944. — Décret portant modification de l'article 62 de la loi minière sur la mise en demeure de reprendre les travaux dans une mine dont l'exploitation est suspendue. (*J. O.* T., 1er décembre 1944, p. 1.327).
18 février 1946. — Arrêté revisant les conditions minimum exigées pour justifier de travaux régulièrement poursuivis dans les mines. Modifications des articles 28 et 40). (*J. O.* T., 8 mars 1946, p. 330).
6 novembre 1946. — Arrêté instituant une caisse de péréquation des frets, transports et manutentions des phosphates importés de l'Afrique du Nord. (*J. O.* R. F. 16 novembre 1946, p. 9.695).
23 octobre 1947. — Décret modifiant le décret du 29 décembre 1913 sur les mines en ce qui concerne les permis de recherches pour les substances minérales du deuxième groupe. (*J. O.* T., 28 octobre 1947, p. 1.074).
3 novembre 1947. — Arrêté modifiant le règlement général sur l'exploitation des mines et carrières. (*J. O.* T., 30 décembre 1947, p. 1.330).
16 octobre 1948. — Décret approuvant les statuts de la Société d'études et de recherches des sels de potasse et sels connexes en Tunisie. (*J. O.* T., 26 octobre 1948, p. 1.608).
28 octobre 1948. — Décret portant suppression de la ristourne à la caisse de péréquation des phosphates. (*J. O.* T., 3 novembre 1948, p. 1.663).
28 octobre 1948. — Décret relatif à l'impôt sur les transports de phosphates de chaux par chemin de fer. (*J. O.* T., 5 novembre 1948, p. 1.664).
13 décembre 1948. — Décret instituant des dispositions spéciales pour faciliter la recherche et l'exploitation des substances minérales du second groupe, avec modèle de convention et modèle de cahier des charges. (*J. O.*, T., 21 décembre 1948, p. 1.861).
10 février 1949. — Décret portant approbation des statuts de la Société de recherches et exploitation des pétroles en Tunisie. (*J. O.* T., 11 février 1949, p. 202).
3 mars 1949. — Arrêté fixant les conditions dans lesquelles seront délimités les permis de recherche du 2e groupe dont les titulaires sont admis au bénéfice des dispositions du décret du 13 décembre 1948. (*J. O.* T., 22 mars 1949, p. 421). (Rectificatif, *J. O.* T., 5 avril 1949, p. 499).
10 mars 1949. — Arrêté relatif aux conditions de recherche et d'exploitation des substances minérales du 5e groupe. (*J. O.* T., 25 mars 1949, p. 450).
9 mai 1949. — Arrêté portant dérogation générale à diverses dispositions de l'arrêté du 1er janvier 1924 portant règlement général sur l'exploitation des mines et carrières (*J. O.*, T., 28 juin 1949, p. 1095).
6 octobre 1949. — Décret portant approbation de deux conventions relatives à l'organisation de l'exploitation salicole en Tunisie (*J. O.*, T., 11 octobre 1949, p. 1547).
11 mai 1950. — Décret fixant les conditions minima exigées pour justifier de travaux régulièrement poursuivis dans les mines (*J. O.*, T., 16 mai 1950, p. 734).
24 août 1950. — Décret modifiant le décret du 16 octobre 1938, relatif au commerce, à la conservation et au transport des explosifs (*J. O.*, T., 29 août 1950, p. 1401).

20 novembre 1950. — Arrêté fixant les conditions minima exigées pour justifier de travaux régulièrement poursuivis dans les mines (*J. O.*, T., 1er décembre 1950, p. 1783).

8 janvier 1951. — Arrêté modifiant l'arrêté du 20 novembre 1950, fixant les conditions minima exigées pour justifier de travaux régulièrement poursuivis dans les mines (*J. O.*, T., 26 janvier 1951, p. 101).

20 avril 1951. — Arrêté relatif aux recherches pétrolières (*J. O.*, T., 24 avril 1951, p. 502).

23 juin 1952. — Arrêté prorogeant l'arrêté du 9 mai 1949 portant dérogation générale à diverses dispositions de l'arrêté du 1er janvier 1924 portant réglement général sur l'exploitation des mines et carrières (*J. O.*, T., 14 novembre 1952, p. 1495).

1er janvier 1953. — Décret sur les mines (*J. O.*, T., 6 janvier 1953, p. 10) (Rectificatif (*J. O.*, T., 16 janvier 1953, p. 95).

15 janvier 1953. — Décret portant création et organisation d'un cadre de géologues à la Direction des Travaux Publics. (*J. O.*, T., 20 janvier 1953, p. 162).

MAROC

Les lois en vigueur en France ne s'appliquent pas au Maroc, territoire dans leque on doit distinguer les sources de droit suivantes :

a) les dahirs du Sultan, visés pour promulgation et mise en exécution par le Résident général. Ces dahirs tiennent, au Maroc, la place qu'occupent les lois en France;

b) les arrêtés du Grand Vizir, qui correspondent aux décrets français;

c) les arrêtés du Résident Général;

d) les lois et décrets français qui n'interviennent que lorsqu'il s'agit d'engager les finances de la Métropole ou pour le fonctionnement des organes du contrôle.

Depuis l'établissement du Protectorat français au Maroc (1912) et jusqu'aux textes actuellement en vigueur, la législation minière du Maroc a été fixée par des dahirs des 19 janvier 1914, 9 juin 1914, 27 janvier 1920, 27 août 1921, 15 septembre 1923, 29 septembre 1924, 12 avril 1927, 15 décembre 1928, 1er novembre 1929, 10 septembre 1934, 2 mai et 15 novembre 1935, 1er décembre 1936.

Cette législation a été refondue entièrement par un dahir du 16 avril 1951 et trois arrêtés viziriels d'application. Ces textes constituent une codification des textes en vigueur à l'époque, en même temps qu'ils apportent quelques modifications dont plusieurs étaient rendues nécessaires par l'évolution des circonstances économiques.

Les principes fondamentaux n'ont pas été modifiés : distinction entre la propriété du sol et celle des mines et attribution des droits miniers à la priorité de la demande.

Les droits miniers peuvent être créés dans le territoire du Protectorat, selon deux modalités différentes :

— dans le cas général, par attribution de permis à la priorité de la demande;

— dans certains cas particuliers, selon des modalités conduisant, soit à l'exploitation directe par l'État (ou par les organismes publics qu'il se substitue, cas du B. R. P. M.), soit à l'exploitation par des particuliers après adjudication.

Les permis de recherche, les permis d'exploitation et les concessions constituent des droits immobiliers, de durée limitée, distincts de la propriété du sol.

Une disposition est à signaler : c'est la limitation du droit d'acquérir des permis et concessions. Aucune personne ou société ne peut obtenir directement ou indirectement la majorité des intérêts dans plusieurs permis de recherche, permis d'exploitation et concessions d'une catégorie déterminée et d'une étendue totale de plus de 25.000 hectares, sans en avoir obtenu l'autorisation par dahir.

L'exploitation des carrières est réglée par les dahirs des 5 mai 1914 et 25 juin 1917.

***

14 janvier 1914. — Dahir réglementant l'importation, la circulation et la vente des explosifs et fixant les conditions d'installation des dépôts.

5 mai 1914. — Dahir réglementant l'exploitation des carrières.

25 juin 1917. — Dahir complétant le dahir du 5 mai 1914 réglementant l'exploitation des carrières.

7 août 1920. — Dahir créant l'Office chérifien des phosphates (*B. O.* M., 10 août 1920).

15 septembre 1923. — Dahir portant réglement minier au Maroc.

15 septembre 1923. — Dahir instituant des taxes de transfert des permis de recherche et des taxes de transfert des permis d'exploitation.

1er juillet 1924. — Arrêté viziriel instituant une taxe de transfert des permis de recherche.

28 mai 1926. — Dahir exonérant le plomb et le fer des droits de porte à la circulation (*B. O.* M., 22 juin 1926).

15 décembre 1928. — Dahir constituant le Bureau de Recherches et de Participations minières (*B. O.* M., 25 décembre 1928).

1er novembre 1929. — Dahir portant règlement minier (*B. O.* M., 8 novembre 1929).

5 novembre 1929. — Dahir exonérant des droits de porte à la circulation le cuivre et le zinc (*B O.* M., 6 décembre 1929).

27 janvier 1930. — Dahir portant suspension de la procédure d'institution des permis de recherches et d'exploitation et des concessions de mines dans la zone du Maroc sud-oriental (*B. O.* M., 7 mars 1930).

11 août 1930. — Dahir complétant le dahir du 15 décembre 1928 constituant le Bureau de Recherches et de Participations minières (*B. O.* M., 15 août 1930).

15 août 1930. — Avis de la Direction générale des Travaux publics (Service des Mines) au sujet de la procédure à suivre pour le dépôt de demande de permis de prospection. (*B. O.* M., 15 août 1930).

16 mars 1931. — Dahir fixant à 0,5 % le droit de statistique frappant les produits à l'exportation (*B. O.* M., 27 mars 1931, p. 387).

20 juillet 1931. — Dahir définissant la valeur imposable à la sortie des produits classés dans la 2e catégorie des mines (*B. O.* M., 31 juillet 1931, p. 891).

2 janvier 1932. — Arrêté viziriel réglementant l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers.

23 juin 1933. — Dahir exonérant des droits de porte à la circulation, le manganèse et le cobalt (*B. O.* M., 14 juillet 1933).

10 septembre 1934. — Dahir modifiant les dahirs des 15 septembre 1923 et 1er novembre 1929, au sujet de la prorogation des permis de recherches (*B. O.* M., 5 octobre 1934, p. 1.007).

2 mai 1935. — Dahir réservant à l'État la prospection et la recherche des gîtes naturels de substances minérales de la 4e catégorie (hydrocarbures liquides et gazeux, bitume, asphalte, schistes bitumineux) à l'intérieur d'un certain périmètre, (*B. O. M.*, 3 mai, p. 470).

24 juillet 1935. — Loi portant ouverture d'un crédit pour venir en aide aux mines de plomb et de zinc de la métropole, de l'Algérie, des colonies, protectorats et pays sous mandat français (*J. O.*, R. F., 26 juillet 1935, p. 8066).

15 novembre 1935. — Dahir modifiant le Dahir du 2 mai 1935, réservant provisoirement à l'État la prospection et les recherches de substances minérales de la 4e catégorie à l'intérieur d'un certain périmètre (délimité ainsi qu'il suit : la côte atlantique de Rabat à la frontière de la zone espagnole; cette frontière de la côte à la Moulouya, le cours de la Moulouya jusqu'à Bou-Yakoubat et une ligne brisée de la côte à Rabat) (*B. O.* M., 6 décembre 1935, p. 1.361).

10 décembre 1937. — Dahir modifiant le dahir du 1er novembre 1929, portant règlement minier, prorogation des permis de recherches. (*B. O.* M., 31 décembre 1937, p. 1.671).

18 février 1938 — Arrêté portant réglementation générale sur l'exploitation des mines autres que les mines de combustibles. (*B. O.* **M., 11 mars 1938, p. 326**).

11 mars 1938. — Dahir modifiant le dahir du 1er novembre 1929, portant règlement minier au Maroc (article 67, relatif à l'occupation du sol). (*B. O.* M., 29 avril 1938, p. 578).

24 mai 1938. — Décret relatif au régime douanier applicable à l'importation en France et en Algérie des huiles de pétrole brut et des anthracites du Maroc. (*J. O.* R. F., 25 mai 1938, p. 5.892).

29 mai 1938. — Dahir modifiant le dahir du 2 mai 1935 réservant à l'État la prospection et la recherche des gisements miniers de 4e catégorie à l'intérieur d'un certain périmètre. (*B. O.* M., 3 juin 1938, p. 726).

17 décembre 1938. — Dahir modifiant le dahir du 1er novembre 1929.
19 décembre 1938. — Dahir modifiant et complétant le dahir du 1er novembre 1929, portant règlement minier. (*B. O.* M., 23 décembre 1938, p. 1.704).
21 décembre 1938. — Dahir modifiant et complétant le dahir du 15 décembre 1928 constituant le Bureau de recherches et de participations minières. (*B. O.* M., 23 décembre 1938, p. 1.709).
2 février 1939. — Dahir modifiant le dahir du 1er novembre 1929 portant règlement minier. (*B. O.* M., 31 mars 1939, p. 378).
7 mars 1939. — Arrêté du Directeur général des Travaux publics fixant les taxes auxquelles donneront lieu les reconnaissances officielles des points pivots et, le cas échéant, leur rattachement géométrique à des points particuliers du sol (mines). (*B. O.* M., 24 mars 1939, p. 361).
4 juillet 1939. — Arrêté viziriel portant réglement général sur l'exploitation des mines de combustibles. (*B. O.* **M., 25 août 1939, p. 1259**).
26 juillet 1939. — Dahir réglementant l'exécution des forages pour recherches d'eau. (*B. O.* M., 8 septembre 1939, p. 1.387).
18 septembre 1939. — Dahir complétant le dahir du 1er novembre 1929 portant règlement minier au Maroc. (*B. O.* M., 13 octobre 1939, p. 1.572).
27 novembre 1939. — Dahir réservant à l'État la recherche et l'exploitation des gisements miniers de deuxième catégorie à l'intérieur d'un certain périmètre. (*B. O.* M., 22 décembre 1939, p. 1.856).
27 novembre 1939. — Arrêté viziriel établissant un périmètre de protection autour du lac Zima. (*B. O.* M., 15 décembre 1939, p. 1.832).
2 décembre 1939. — Dahir modifiant et complétant le dahir du 15 décembre 1928 constituant le Bureau de recherches et de participations minières. (*B. O.* M., 8 décembre 1939, p. 1.795).
24 février 1940. — Dahir modifiant le dahir du 14 janvier 1914 réglementant l'importation, la circulation et la vente des explosifs au Maroc et fixant les conditions d'installation des dépôts. (*B. O.* M., 29 mars 1940, p. 306).
24 février 1940. — Arrêté viziriel modifiant l'arrêté viziriel du 2 janvier 1932 réglementant l'emploi des explosifs dans les carrières et chantiers. (*B. O.* M., 12 avril 1940, p. 353).
16 mars 1940. — Dahir complétant le dahir du 1er novembre 1929 portant règlement minier. (*B. O.* M., 22 mars 1940, p. 283).
21 août 1940. — Dahir réglementant le nantissement des produits miniers. (*B. O.* M., 30 août 1940, p. 845).
24 mai 1941. — Dahir modifiant l'article 36 du dahir du 1er novembre 1929.
17 novembre 1941. — Arrêté portant fixation de subdivisions minières. (*B. O.* M., 9 janvier 1942, p. 27).
22 mars 1942. — Loi nº 414 relative à la constitution d'un comptoir en commun des phosphates d'Afrique du Nord. (*J. O.* E. F., 27 mars 1942, p. 1.191).
15 mai 1942. — Dahir modifiant et complétant le dahir du 1er novembre 1929 portant règlement minier (classement en cinq catégories des gîtes naturels de substances minérales considérées comme mines). (*B. O.* M., 29 mai 1942, p. 439).
29 août 1945. — Dahir ratifiant une convention intervenue entre l'État et l'Office chérifien des Phosphates. (*B. O.* M., 26 octobre 1945).
6 décembre 1945. — Dahir complétant le dahir du 21 juin 1944 constituant le Bureau de gérance de l'exploitation des charbonnages de Djerada. (*B. O.* M., 1er février 1946).
8 avril 1946. — Dahir réservant à l'État la prospection, la recherche et l'exploitation des gisements miniers de première catégorie à l'intérieur d'un certain périmètre. (*B O.* M., 26 avril 1946).
24 juillet 1946. — Dahir modifiant le dahir du 15 décembre 1928 constituant le Bureau de recherches et de participations minières. (*B. O.*, M., 20 septembre 1946).
6 novembre 1946. — Arrêté instituant une caisse de péréquation des frets, transport et manutentions des phosphates importés d'Afrique du Nord. (*J. O.* R. F., 16 novembre 1946, p. 9695).
22 septembre 1947. — Arrêté fixant le taux de la redevance à la caisse de péréquation des frets, transports et manutentions des phosphates importés d'Afrique du Nord. (*J. O.* R. F., 24 septembre 1947, p. 9.614).
22 octobre 1947. — Dahir modifiant le dahir du 2 mai 1935 réservant à l'État la prospection et la recherche de gisements miniers de la 4e catégorie à l'intérieur d'un certain périmètre. (*B. O.* M., 24 octobre 1947, p. 1.077).

22 octobre 1947. — Dahir relatif au domaine minier de la Société chérifienne des pétroles. (*B. O.* M., 24 octobre 1947, p. 1.077).

11 décembre 1948. — Dahir modifiant le dahir du 7 août 1920 portant création d'un Office chrétifien des Phosphates. (*B. O.* M., 4 février 1949, p. 112).

19 février 1949. — Dahir portant création d'une Direction de la production industrielle et des mines. (*B. O.* M., 28 mars 1949, p. 322).

30 octobre 1950. — Arrêté viziriel modifiant l'arrêté viziriel du 11 juillet 1948 relatif au fonctionnement de l'école de prospection et d'études minières du Maroc. (B. O., M., 17 novembre 1950, p. 1.420).

5 décembre 1950. — Arrêté modifiant l'arrêté directorial du 19 septembre 1945 déterminant les conditions spéciales pour l'ouverture du droit à réparation de la silicose professionnelle sur les bases fixées par la législation sur les maladies professionnelles. (*B. O.*, M., 16 février 1951, p. 233).

16 avril 1951. — Dahir modifiant et complétant le dahir du 15 septembre 1923 portant réglement minier au Maroc. (B. O., M., 18 mai 1951, p. 772).

16 avril 1951. — Dahir portant réglement minier au Maroc. (*B. O.*, **M., 18 mai 1951, p. 772**).

16 avril 1951. — Arrêté viziriel fixant certaines règles d'application des dispositions du dahir du 16 avril 1951, portant réglement minier au Maroc, relatives aux taxes d'institution ou de renouvellement des titres miniers, à la taxe annuelle des concessions ainsi qu'aux obligations de travaux à la charge des concessionnaires et des permissionnaires de recherche ou d'exploitation des mines. (*B. O.*, **M., 18 mai 1951, p. 782**).

18 avril 1951. — Arrêté viziriel fixant les conditions de dépôt et d'enregistrement des demandes de permis de recherches. (*B. O.*, **M., 18 mai 1951, p. 783**).

4 mai 1951. — Arrêté viziriel définissant le statut des permis de prospection. (*B. O.*, **M., 25 mai 1951, p. 817**). (**Rectificatif,** *B. O.*, **M. 22 juin 1951, p. 994**).

21 mai 1951. — Arrêté viziriel complétant l'arrêté viziriel du 6 février 1948 portant organisation du cadre des géologues de la Division des mines et de la géologie. (*B. O.*, M., 8 juin 1951, p. 920).

26 mai 1951. — Arrêté fixant les limites des services régionaux des mines. (*B. O.*, M., 3 août 1951, p. 1.223).

19 juin 1951. — Arrêté viziriel relatif à la composition et au fonctionnement du Comité consultatif des Mines. (*B. O.*, M., 13 juillet 1951, p. 1.124).

30 juin 1951. — Arrêté viziriel modifiant l'arrêté viziriel du 18 février 1938 portant réglement général sur l'exploitation des mines autres que les mines de combustibles. (*B. O.*, M., 27 juillet 1951, p. 1.185).

4 août 1951. — Dahir modifiant le dahir du 2 mai 1935 réservant à l'État la prospection et la recherche de gisements miniers de 4e catégorie à l'intérieur d'un certain périmètre. (*B. O.*, M., 5 octobre 1951, p. 1.530).

8 novembre 1951. — Arrêté réglementant les conditions d'exploitation à ciel ouvert de certains filons. (*B. O.*, M., 30 novembre 1951, p. 1.866).

TERRITOIRES FRANÇAIS D'OUTRE-MER

La législation applicable aux territoires d'outre-mer ou à chacun d'eux en particulier, est sensiblement différente de la législation métropolitaine : 1° parce que beaucoup de lois et décrets n'ont pas été étendus à ces territoires; 2° parce qu'un grand nombre de textes ont été rendus spécialement pour tous les territoires ou pour quelques-uns d'entre eux seulement.

Les lois métropolitaines étendues aux territoires d'outre-mer le sont, soit par une disposition expresse de la loi elle-même, soit par une loi ultérieure, soit par un décret spécial.

Les textes ne deviennent définitivement applicables que lorsqu'ils ont été régulièrement promulgués par un arrêté du Gouverneur, arrêté inséré au Journal officiel du territoire.

***

TEXTES GÉNÉRAUX

30 octobre 1945. — Ordonnance créant le Commissariat de l'énergie atomique (*J. O.*, R. F., 31 octobre 1945).

16 janvier 1946. — Décret créant la Mission d'Études du Bassin du Logone-Chari. (*J. O.*, R. F., 19 janvier 1946).

4 avril 1946. — Décret portant création et organisation du Comité des Mines de la France d'outre-mer.

5 avril 1946. — Décret n° 46-614 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant de l'autorité du Ministre de la France d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.904). (Rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

29 avril 1946. — Arrêté rattachant une Commission du Plan de modernisation et d'équipement des Territoires d'outre-mer au Conseil du Plan de modernisation et d'équipement.

8 octobre 1946. — Décret créant le Comité de Géologie de la France d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 9 octobre 1946).

24 septembre 1947. — Arrêté instituant un Conseil supérieur de la recherche scientifique et technique d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 2 octobre 1947).

26 janvier 1948. — Décret 48-150 instituant le Bureau minier de la France d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 28 janvier 1948, p. 894).

31 mars 1948. — Arrêté fixant les statuts du Bureau minier de la France d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 6 avril 1948, p. 3.362).

30 décembre 1948. — Décret 48-2031 relatif à l'organisation du Comité des Travaux publics et du Comité des Mines du Ministère de la France d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 3-4 janvier 1949).

29 juin 1949. — Arrêté modifiant l'arrêté du 5 avril 1946 fixant la liste des minerais ou produits soumis aux dispositions de l'article 5 du décret du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 2 octobre 1949, p. 9.819).

6 juillet 1949. — Arrêté portant organisation du Service des Mines et de la Géologie du Ministère de la France d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 9 juillet 1949, p. 6.755).

3 avril 1950. — Loi n° 50-403 portant modification à l'article 2 du décret n° 46-614 du 5 avril 1946 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant de l'autorité du Ministre de la France d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 6 avril 1950, p. 3.706). (Rectificatif, *J. O.*, R. F., 3 mai 1950, p. 4.820).

26 avril 1950. — Décret N° 50-484 rétablissant la liberté du commerce et de la détention de l'or à l'intérieur des territoires non groupés et des groupes de territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 3 mai 1950, p. 4.846).

20 septembre 1950. — Décret n° 50-1159 complétant le décret du 4 avril 1946 portant création et organisation du Comité des Mines de la France d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 23 septembre 1950, p. 9.992).

28 novembre 1951. — Décret n° 51-1387 fixant les attributions et l'organisation générale du Service des Mines et de la Géologie de la France d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 2 décembre 1951, p. 11.946).

18 février 1952. — Décret portant augmentation du capital social du Bureau minier de la France d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 23 février 1952, p. 2.220).

23 février 1952. — Arrêté portant organisation de l'Inspection générale des Mines et de la Géologie du Ministère de la France d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 7 mars 1952, p. 2.725).

15 décembre 1952. — Loi n° 52-1322 instituant un code du travail dans les territoires et territoires associés relevant du Ministère de la France d'outre-mer. (*J. O.*, R. F., 15-16 décembre 1952, p. 11.541). (Rectificatif, *J. O.*, R. F., 29 janvier 1953, p. 853).

* * *

AFRIQUE OCCIDENTALE FRANÇAISE

Le premier texte minier qui ait été promulgué en A. O. F. est le décret du 14 août 1896 portant réglementation des mines dans les colonies du Sénégal et du Soudan. Ce texte fut rendu applicable, avec quelques modifications, à la Guinée française par décret du 11 décembre 1897. Ils furent remplacés par le décret du 6 juillet 1899, plus général, qui s'appliquait aux colonies et pays de protectorat de l'Afrique française continentale autres que l'Algérie et la Tunisie. Ce dernier décret est resté en vigueur jusqu'en 1924. avec certaines modifications introduites par des décrets des 4 août 1901 et 19 mars 1905 En outre, les décrets généraux du 8 janvier 1916, 28 juillet 1918 et 27 février 1924 relatifs à l'autorisation personnelle ont été promulgués en A. O. F.

Un nouveau régime a été fixé par le décret du 22 octobre 1924 relatif au régime commun et le décret du 31 juillet 1927 relatif aux zones réservées. La législation spéciale des combustibles liquides est incluse dans le décret du 22 octobre 1924, sauf la réserve dont il vient d'être question.

Une nouvelle réglementation est fixée par le décret du 23 décembre 1934 qui codifie toute la législation antérieure. Il introduit également certaines dispositions nouvelles, notamment le permis d'exploration et le permis d'exploitation et édicte des règles plus strictes pour le renouvellement des permis de recherche et la délivrance des permis d'exploitation et des concessions. Ce décret (complété par deux arrêtés généraux d'application, en date du 28 septembre 1935 et par une délibération du Conseil colonial du Sénégal en date du 3 décembre 1935), a été promulgué le 26 décembre 1935 en A. O. F. par arrêté du Gouverneur général.

Il existe en outre en Côte d'Ivoire quelques concessions exceptionnelles dérivant des conventions particulières du début de l'occupation. De même certaines zones au Soudan et en Guinée sont réservées à l'exploitation indigène.

* * *

6 juillet 1899. — Décret portant réglementation sur la recherche et l'exploitation des mines dans les colonies et pays de protectorat de l'Afrique continentale, autres que l'Algérie et la Tunisie. (*J. O.* R. F., 29 juillet 1899) (promulgué en A. O. F. 29 décembre 1899). — Encore en vigueur pour les permis d'exploitation en cours de validité lors de la promulgation du décret du 22 octobre 1924.

12 janvier 1903. — Arrêté réglementant la concession et l'exploitation des carrières à la Côte d'Ivoire (complété par l'arrêté du 15 mars 1926). (*J. O.*, Côte d'Ivoire, 31 janvier 1903, p. 3).

15 juin 1910. — Arrêté réglementant le régime de l'exploitation des carrières au Sénégal.

3 juin 1911. — Arrêté réglementant les conditions et l'extraction du sel en Mauritanie.

16 février 1914. — Arrêté réglementant l'exploitation des carrières en Guinée.

8 janvier 1916. — Décret fixant les conditions de nationalité imposée aux explorateurs, propriétaires ou exploitants de mines dans les Colonies françaises. (*J. O.* R. F., 13 janvier 1916).

8 janvier 1916. — Décret réglementant l'octroi des permis miniers dans les colonies françaises. (*J. O.*, A. O. F., 19 février 1916, p. 126).

8 février 1917. — Arrêté réglementant le commerce et la circulation de l'or indigène en Guinée.

28 juillet 1918. — Décret relatif à l'octroi des permis miniers dans les colonies françaises. (*J. O.* R. F., 3 août 1918, p. 6.738).

28 juillet 1918. — Décret relatif à l'autorisation personnelle. (*J. O.*, A. O. F., 7 septembre 1918).

27 février 1924. — Décret modifiant le décret du 28 juillet 1918 réglementant les autorisations personnelles en matière minière. (*J. O.* R. F., 1er mars 1924, p. 2.142).

27 février 1924. — Décret réglementant l'octroi des permis miniers dans les colonies françaises. (*J. O.*, A. O. F., 22 mars 1924, p. 203).

22 octobre 1924. — Décret portant réglementation de la recherche et de l'exploitation des gîtes naturels de substances minérales en A. O. F. (*J. O.*, A. O. F., 6 décembre 1924, p. 735).

3 mai 1925. — Arrêté fixant les périmètres réservés par droit coutumier à l'exploitation indigène en Guinée.

28 mai 1925. — Arrêté déterminant les régions du Soudan dans lesquelles les indigènes conservent leur droit coutumier d'exploitation des gîtes minéraux.

14 août 1925. — Arrêté modifiant l'arrêté du 3 mai 1925 sur les périmètres réservés aux indigènes en Guinée.

5 septembre 1925. — Arrêté fixant les régions de Mauritanie réservées à l'exploitation du sel par les indigènes.

16 novembre 1925. — Arrêté fixant pour le Sénégal les conditions de circulation des produits miniers (approuvé par arrêté du Gouverneur général du 15 janvier 1926).

31 juillet 1927. — Décret modifiant le décret du 22 octobre 1924 (zone réservées), (*J. O.* R. F., 5 août 1927,. p. 8388). (*J. O.*, A. O. F., 10 septembre, p. 673).

11 janvier 1929. — Décret réglementant les substances èxplosives en A. O. F. (*J. O.*. A. O. F., 23 février 1929, p. 127).

31 juillet 1929. — Arrêté réglant les conditions administratives relatives à l'application du décret du 11 janvier 1929 sur le régime des substances explosives en A. O. F. (*J. O.*, A. O. F., 10 août 1929, p. 650).

29 août 1931. — Arrêté réglementant l'exploitation des carrières en Mauritanie.

20 septembre 1931. — Arrêté réglementant l'exploitation des carrières en Haute-Volta. (*J. O.*, Haute-Volta, 15 décembre 1931, p. 433).

30 novembre 1931. — Arrêté déterminant les zones réservées à l'exploitation indigène dans le périmètre de la concession minière de Cissé. (*J. O.*, Haute-Volta, 15 décembre 1931, p. 427).

26 décembre 1931. — Décret fixant la réglementation minière et les dispositions spéciales applicables aux hydrocarbures liquides dans les colonies et territoires sous-mandat. (*J. O.* R. F., 30 décembre 1931, p. 13.303).

22 janvier 1932. — Arrêté réglementant l'exploitation des carrières au Soudan. (*J. O.*, Soudan, 1er février 1932, p. 67).

26 juillet 1932. — Décret sur le régime de la propriété foncière en A. O. F. et s'appliquant aux demandes d'immatriculation des concessions minières.

12 juin 1933. — Décret portant réglementation des appareils à vapeur, autres que ceux placés à bord des bateaux. (*J. O.*, A. O. F., 15 juillet 1933).

23 octobre 1933. — Décret approuvant la délibération du 31 juillet 1933 de la Com mission permanente du Conseil du gouvernement tendant à l'abrogation des décrets des 9 juillet 1921 et 28 mai 1925 prohibant la sortie de certaines marchandises, métaux précieux, monnaies, papiers... etc. (approuvé par la loi du 28 juillet 1937, promulguée le 1er septembre 1937). (*J. O.*, A. O. F., 11 septembre 1937, p. 950).

26 juillet 1934. — Arrêté instituant un tarif spécial provisoire pour le transport de minerai extrait de sables titanifères. (*J. O.*, A. O. F., 4 août 1934, p. 630).

4 octobre 1934. — Décret fixant le régime douanier des explosifs de mines autres que la dynamite (arrêté de promulgation du 10 novembre 1934). (*J. O.*, A. O. F., 17 novembre 1934, p. 865).

23 décembre 1934. — Décret portant réglementation minière en Afrique occidentale française. (*J. O.*, **R. F., 6 janvier 1935, pp. 203-211**) (promulgué le 26 décembre 1935) (*J. O.*, A. O. F., 31 décembre 1935, p. 1.095).

31 décembre 1934. — Arrêté habilitant les bureaux de poste, ouverts à l'expédition des colis et paquets postaux, à liquider et à percevoir le droit de sortie sur l'or. (*J. O.*, A. O. F., 12 janvier 1935, p. 29).

15 avril 1935. — Décision habilitant les receveurs de certains bureaux de poste à liquider et à percevoir, les droits de sortie sur l'or. (*J. O.*, A. O. F., 27 avril 1935, p. 352).

24 juillet 1935. — Loi portant ouverture d'un crédit destiné à venir en aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc de la métropole, de l'Algérie, des colonies, pays de protectorat ou territoires sous mandat français. (*J. O.* R. F., 26 juillet 1935, p. 8.066).

28 septembre 1935. — Arrêté fixant les conditions d'application du décret minier du 23 décembre 1934. (*J. O.*, A. O. F., 31 décembre 1935, p. 1.110).

23 novembre 1935. — Décret approuvant l'arrêté du 28 septembre 1935. (*J. O.*, R. F., 26 novembre 1935, p. 12.429) (promulgué le 26 décembre 1935). (*J. O.*, A. O. F., 31 décembre 1935, p. 1.131).

30 novembre 1935. — Arrêté modifiant le régime fiscal de la colonie du Niger en ce qui concerne les droits d'extraction du sel et du natron. (*J. O.*, Niger, 20 janvier 1936).

19 décembre 1935. — Arrêté portant fixation des taxes pour l'extraction et ramassage de matériaux dans le domaine public. (*J. O.*, A. O. F., 31 décembre 1935, p. 1.141).

19 décembre 1935. — Arrêté rendant exécutoire au Sénégal une délibération en date du 4 décembre 1935, modifiant la délibération du 12 juin 1928, portant fixation des taxes pour l'extraction et ramassage de matériaux dans le domaine public. (*J. O.*, A. O. F., 31 décembre 1935, p. 1.141).

20 décembre 1935. — Arrêté approuvant celui du Gouverneur du Niger du 30 novembre 1935, réglementant les droits d'extraction du sel et du natron. (*J. O.*, A. O. F., 31 décembre 1935, p. 1.143).

27 janvier 1936. — Décision du Lieutenant-Gouverneur commissionnant des ingénieurs des travaux publics pour constater les infractions à divers règlements. (*J. O.*, Côte d'Ivoire, 15 février 1936).

12 avril 1936. — Arrêté du Gouverneur du Soudan portant retrait des autorisations personnelles accordées au Soudan antérieurement à la promulgation du décret minier du 23 décembre 1934.

30 juin 1936. — Arrêté portant attribution des autorisations personnelles de recherches minières. (*J. O.*, A. O. F., 18 juillet 1936, p. 645).

24 août 1936. — Arrêté du Gouverneur du Sénégal portant retrait des autorisations personnelles accordées antérieurement à la promulgation du décret minier du 23 décembre 1934.

28 août 1936. — Arrêté du Gouverneur du Dahomey portant retrait des autorisations personnelles accordées au Dahomey antérieurement à la promulgation du décret minier du 23 décembre 1934.

29 août 1936. — Arrêté rapportant les arrêtés antérieurs réservant à la colonie les recherches de certaines substances minérales dans certaines régions et concernant les nouvelles zones réservées provisoirement à la colonie. (*J. O.*, A. O. F., 12 sept. 1936, p. 870).

4 septembre 1936. — Arrêté du Gouverneur de la Côte d'Ivoire portant retrait des autorisations personnelles accordées en Côte d'Ivoire antérieurement à la promulgation du décret minier du 23 décembre 1934.

8 septembre 1936. — Arrêté portant annulation des autorisations personnelles minières accordées en Mauritanie antérieurement à la promulgation du décret minier du 23 décembre 1934. (*J. O.*, A. O. F., 26 septembre 1936, p. 928).

9 septembre 1936. — Arrêté du Gouverneur de la Guinée portant retrait des autorisations personnelles accordées en Guinée antérieurement à la promulgation du décret minier du 23 décembre 1934.

3 octobre 1936. — Erratum aux décrets portant attribution de droits miniers en A. O. F. (promulgués le 12 août 1936). (*J. O.*, A. O. F., 17 octobre 1936, p. 983).

28 octobre 1936. — Arrêté du Gouverneur de la Colonie du Niger portant retrait des autorisations personnelles accordées à la Colonie du Niger antérieurement à la promulgation du décret minier du 23 décembre 1934.

9 janvier 1937. — Arrêté fixant le mode d'assiette, la quotité et les règles de perception des droits perçus sur les marchandises et produits exportés de l'A. O. F. (approuvé par décret du 17 février 1937) (promulgué par arrêté du 27 février 1937). (*J. O.*, A. O. F., 13 mars 1937, p. 272).

23 janvier 1937. — Loi portant fixation du régime définitif des mines domaniales de potasse d'Alsace et organisation de l'industrie de la potasse (promulguée le 14 février 1949). (*J. O.* A. O. F., 26 février 1949, p. 252).

25 janvier 1937. — Avis de délibération de la commission permanente du conseil du gouvernement de l'A. O. F., prohibant la sortie ainsi que la réexportation de l'or brut en masses, lingots, barres, poudre, objets détruits et des monnaies d'or. (*J. O.*, R. F., 20 mars 1937, p. 3.368).

13 mars 1937. — Décret relatif à la réglementation minière en A. O. F. (*J. O.*, R. F., 18 mars 1937, p. 3.562) (promulgué le 8 avril 1937). (*J. O.*, A. O. F., 17 avril 1937, p. 408) (modifiant le régime des permis d'exploitation délivrés en application du décret minier de 1899 (renonciation partielle).

15 mars 1937. — Arrêté du Lieutenant-Gouverneur portant règlement pour l'exploitation des carrières en Côte d'Ivoire. (*J. O.*, Côte d'Ivoire, 31 octobre 1937).

18 mars 1937. — Arrêté du Lieutenant-Gouverneur de la Côte d'Ivoire réglementant la coupe de bois pour l'exploitation minière (approuvé le 14 avril 1937). (*J. O.*, A. O. F., 24 avril 1937, p. 487).

22 mars 1937. — Arrêté abrogeant l'arrêté du 21 novembre 1912, portant création d'une taxe d'extraction sur le sel extrait de la région saharienne dépendant du Haut-Sénégal et Niger. (*J. O.*, A. O. F., 3 avril 1937, p. 367).

21 avril 1937. — Décret portant approbation d'un arrêté du Gouverneur général de l'A. O. F., modifiant le taux de la taxe sur le chiffre d'affaires au Soudan en ce qui concerne, l'or exporté. (*J. O.*, R. F., 24 avril 1937, p. 4. 629).

26 mai 1937. — Décret portant réglementation du commerce du diamant et de la protection des exploitations diamantifères en Afrique occidentale française (promulgué le 25 juin 1937). (*J. O.*, A. O. F., 10 juillet 1937, p. 724).

8 juin 1937. — Arrêté levant la prohibition de la sortie de l'or, édictée par un arrêté du 2 octobre 1936. (*J. O.*, A. O. F., 19 juin 1937, p. 670) (approbation : *J. O.*, R. F., 7 juillet 1937, p. 7.680).

28 juillet 1937. — Loi ratifiant le décret du 23 octobre 1933 abrogeant les décrets des 9 juillet 1921 et 28 mai 1925, prohibant la sortie de certaines marchandises, métaux précieux, monnaies papiers représentatifs de la monnaie (promulguée par arrêté du 1er septembre 1937). (*J. O.*, A. O. F., 11 septembre 1937, p. 950).

25 août 1937. — Décret tendant à la protection des monuments naturels, et des sites de caractère historique, scientifique, légendaire ou pittoresque des colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies (promulgué le 6 octobre 1937). (*J. O.*, A. O. F., 16 octobre 1937, p. 1.063).

29 septembre 1937. — Arrêté portant règlement pour l'exploitation des carrières en Côte d'Ivoire. (*J. O.*, A. O. F., 9 octobre 1937, p. 1.043).

15 décembre 1937. — Arrêté portant autorisation de détenir, transporter et exporter le diamant brut. (*J. O.*, A. O. F., 25 décembre 1937, p. 1.392).

29 décembre 1937. — Arrêté réorganisant la Chambre d'Agriculture et d'Industrie de la Côte d'Ivoire. (*J. O.*, A. O. F., 8 janvier 1938).

24 mai 1938. — Arrêté portant autorisation de détenir, transporter et exporter le diamant brut. (*J. O.*, A. O. F., 4 juin 1938, p. 714).

28 mai 1938. — Arrêté modifiant la quotité des droits de sortie de l'or pur ou allié, en poudre, pépites, barres, lingots, torsades, bijoux, ors indigènes, à l'exclusion de ceux en filigranes, exportés de l'Afrique occidentale française. (*J. O.*, A. O. F., 11 juin 1938, p. 738).

16 juin 1938. — Délibération du conseil colonial du 16 juin 1938, approuvée le 26 septembre 1938, fixant le droit de mutation des permis d'exploitation, délivrés sous le régime du décret du 6 juillet 1899, à 0 fr. 50 par hectare. (*J. O.*, Sénégal, 3 novembre 1938).

17 juin 1938. — Décret relatif au développement de la production de l'or dans les colonies françaises. (*J. O.* R. F., 29 juin 1938, p. 7.468).

30 juin 1938. — Arrêté réservant provisoirement à la colonie les droits de recherche de chrome dans la colonie du Dahomey. (*J. O.*, A. O. F., 10 juillet 1938, p. 737).

18 juillet 1938. — Décret portant ouverture de travaux, d'annulation et d'engagement de dépenses sur les fonds de l'emprunt de l'Afrique occidentale française. (Prospection aurifère dans le bassin du Niger). (*J .O.*, R. F., 23 juillet 1938, p. 8.791).

18 juillet 1938. — Arrêté créant une mission administrative de prospection minière dans les colonies du Soudan et de la Guinée. (*J. O.*, A. O. F., 30 juillet 1938, p. 924).

28 juillet 1938. — Arrêté réservant provisoirement à la colonie les droits de la recherche de mines pour les substances de 4° catégorie dans les colonies du Sénégal, de la Mauritanie et du Niger. (*J. O.*, A. O. F., 6 août 1938, p. 972).

27 octobre 1938. — Arrêté modifiant la quotité des droits de sortie sur l'or pur ou allié, en poudre, pépites, barres, lingots, torsades, bijoux, ors indigènes à l'exclusion de ceux en filigrane, exportés d'Afrique occidentale française. (*J. O.*, A. O. F., 5 novembre 1938, p. 1.336) (ratifié par arrêté du 30 novembre 1938). (*J. O.*, A. O. F., 10 décembre 1938, p. 1.458).

29 décembre 1938. — Arrêté portant autorisation de détenir, transporter et exporter le diamant brut. (*J. O.*, A. O. F., 7 janvier 1939, p. 23).

21 janvier 1939. — Décret modifiant les taxes minières en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et à Madagascar. (*J. O.* R. F., 26 janvier 1939, p. 1.308).

22 mars 1939. — Arrêté réglementant dans la colonie du Niger les droits d'extraction du sel natron et le droit de fabrication du sel baboul. (*J. O.*, A. O. F., 8 avril 1939, p. 429).

31 mars 1939. — Arrêté interdisant l'exportation sur l'étranger de certains produits (cobalt). (*J. O.*, A. O. F., 15 avril 1939, p. 453).

13 juin 1939. — Décret portant modification à la réglementation minière en A. O. F. (*J. O.* R, F., 17 juin 1939, p. 7.651) (promulgué le 28 juillet 1939). (*J. O.*, A. O. F., 5 août 1939, p. 974).

15 septembre 1939. — Arrêté portant modification à la réglementation minière. (*J. O.*, A. O. F., 30 septembre 1939, p. 1.244).

15 septembre 1939. — Arrêté modifiant l'arrêté général du 28 septembre 1935, fixant les conditions d'application du décret minier du 23 décembre 1934. (*J. O.*, A. O. F., 16 décembre 1939, p. 1.723).

11 octobre 1939. — Arrêté réglementant le commerce de l'or en A. O. F. en temps de guerre. (*J. O.*, A. O. F., 14 octobre 1939, p. 1.367).

19 octobre 1939. — Arrêté donnant délégation aux chefs d'administration locale des pouvoirs du Gouverneur général fixés par l'arrêté du 11 octobre 1939, réglementant le commerce de l'or en A. O. F. en temps de guerre. (*J. O.*, A. O. F., 21 octobre 1939, p. 1.438).

11 novembre 1939. — Arrêté désignant les établissements commerciaux qui sont autorisés à faire le commerce de l'or brut dans les conditions fixées par l'arrêté général du 11 octobre 1939. (*J. O.*, Soudan, 15 novembre 1939).

27 novembre 1939. — Arrêté modifiant la quotité des droits de sortie sur certains produits exportés de l'A. O. F. (*J. O.*, A. O. F., 9 décembre 1939, p. 1.642) (rectificatif, *J. O.*, A. O. F., 16 décembre 1939, p. 1.730).

1er décembre 1939. — Arrêté fixant la valeur taxable des produits miniers. (*J. O.*, A. O. F., 16 décembre 1939, p. 1.710).

13 décembre 1939. — Arrêté sur la délivrance des copies d'analyse. (*J. O.*, A. O. F., 30 décembre 1939, p. 1.817).

14 mars 1940. — Arrêté portant réglementation des achats d'or brut de production indigène. (*J. O.*, Côte d'Ivoire, 31 mars 1940).

29 mai 1940. — Décret portant modification de la législation minière dans certaines colonies et territoires sous mandat. (*J. O.*, R. F., 3 juin 1940, p. 4.192) (rectificatif *J. O.*, R. F., 6 juin 1940, p. 4.304) (promulgué le 29 mai 1940). (*J. O.*, A. O. F., 6 juillet 1940, p. 767).

15 juillet 1940. — Arrêté rendant obligatoire la déclaration de l'or et des matières d'or en A. O. F. (*J. O.* A. O. F., 20 juillet 1940, p. 782).

15 mars 1941. — Arrêté portant approbation de l'arrêté du 23 janvier 1941, du Gouverneur de la Côte d'Ivoire, prorogeant la durée de validité des permis temporaires d'exploitation. (*J. O.*, A. O. F., 29 mars 1941, p. 374).

30 avril 1941. — Arrêté codifiant en A. O. F. la réglementation relative à la détention, au commerce et à la circulation de l'or, et réglant les modalités d'achat de la production aurifère par le Gouvernement général. (*J. O.*, A. O. F., 17 mai 1941, p. 566).

30 avril 1941. — Décision fixant les conditions de réception et de lingotage de l'or par le service des Mines, de titrage et de dépôt des lingots à la Banque de l'Afrique occidentale. (*J. O.*, A. O. F., 17 mai 1941, p. 571).

30 mai 1941. — Arrêté autorisant la Banque Nationale pour le Commerce et l'Industrie à se livrer au commerce de l'or et à passer des contrats de dépôt sur matière d'or. (*J. O.*, A. O. F., 21 juin 1941, p. 677).

3 juin 1941. — Arrêté annulant un arrêté du 17 septembre 1940 créant des permis spéciaux d'exploitation pour l'or. (*J. O.*, A. O. F. 14 juin 1941, p. 660).

3 juin 1941. — Arrêté réservant provisoirement à la colonie les droits de recherche de minerais de cuivre dans le cercle de Gaoua. (*J.* O., A. O. F., 14 juin 1941, p. 660).

5 juillet 1941. — Arrêté autorisant la Banque Commerciale Africaine à passer des contrats de dépôt sur matière d'or. (*J. O.*, A. O. F., 19 juillet 1941, p. 746).

12 juillet 1941. — Décret nº 2899 modifiant la réglementation minière en A. O. F. (permis de recherches). (*J. O.*, 18 juillet 1941, p. 3.028) (promulgué le 6 septembre 1941). (*J. O.*, A. O. F., 18 octobre 1941, p. 1.018).

19 septembre 1941. — Arrêté nº 3273 F. modifiant et complètant l'arrêté nº 1535 T. P. du 30 avril 1941 modifiant en Afrique occidentale française la réglementation relative à la détention, au commerce et à la circulation de l'or et réglant les modalités d'achat de la production aurifère par le Gouvernement général. (*J. O.*, A. O. F., 4 octobre 1941, p. 993).

1er octobre 1941. — Arrêté nº 3475 T. P. fixant les conditions d'application du décret du 12 juillet 1941, complétant l'article 138 du décret minier (permis de recherches). (*J. O.*, A. O. F., 18 octobre 1941, p. 1.019).

29 octobre 1941. — Arrêté nº 3770 F. autorisant la Société générale à se livrer au commerce de l'or et à passer des contrats de dépôt sur matière d'or. (*J. O.*, A. O. F., 8 novembre 1941, p. 1.083).

17 novembre 1941. — Arrêté nº 4010 F. autorisant le Crédit Lyonnais à se livrer au commerce de l'or et à passer des contrats de dépôt sur matière d'or. (*J. O.*, A. O. F., 29 novembre 1941, p. 1148).

30 janvier 1942. — Décision 362 T. P. désignant le chef du service des Mines de l'A. O. F. comme représentant du Gouvernement général de l'A. O. F. au titre de son activité minière. (*J. O.*, A. O. F., 14 février 1942, p. 164).

9 février 1942. — Arrêté nº 520 T. P. suspendant les travaux de la mission administrative de prospection minière créée par arrêté du 18 juillet 1938 et créant de nouvelles missions minières et hydrologiques. (*J. O.*, A. O. F., 21 février 1942, p. 204).

3 avril 1942. — Arrêté nº 794 portant délégation de signature pour les autorisations d'exportation d'or. (*J. O.*, A. O. F., 18 avril 1942, p. 376).

24 juillet 1942. — Décret nº 2304 modifiant la réglementation minière dans les colonies et territoires relevant du haut commissariat de l'Afrique française (permis de recherches). (*J. O.*, 29 juillet 1942, p. 2.616).

7 août 1942. — Arrêté portant création de zones réservées : *a*) 1re catégorie — Sénégal et Côte d'Ivoire; *b*) 3e catégorie, 4e catégorie — manganèse, bauxite; *c*) — chrome — Dahomey; *d*) cuivre-cercle de Gaoua en Côte d'Ivoire. (*J. O.* A. O. F., 29 août 1942, p. 738).

10 avril 1943. — Arrêté créant une zone réservée pour les substances minérales de 5e catégorie au Soudan (région comprise entre frontière algérienne, frontière Niger, fleuve Niger et méridien de Greenwich jusqu'à la frontière algérienne). (*J. O.* A. O. F., 24 avril 1943, p. 330).

26 mai 1944. — Arrêté relatif au régime de l'or en A. O. F. (*J. O.* R. F., 8 juin 1944, p. 452).

10 juillet 1944. — Décret portant approbation de deux arrêtés pris en commission permanente du conseil du gouvernement de l'A. O. F. en date du 2 juin 1944, portant modification au tarif fiscal de sortie et création d'une taxe de consommation sur l'or brut acheté pour le compte de la caisse centrale de la France d'Outre-Mer, (*J. O.*, R. F., 27 juillet 1944, p. 637).

7 mars 1945. — Décret portant approbation d'un arrêté du gouverneur général de l'A. O. F. prorogeant la validité de certains titres miniers. (*J. O.*, R. F., 9 mars 1945, p. 1.245)

20 septembre 1945. — Arrêté portant mise en réserve des substances minérales radioactives et substances connexes dans toute l'étendue de l'A. O. F. (*J. O.* A. O. F., 6 octobre 1945, p. 809).

2 novembre 1945. — Ordonnance nº 45-2689 règlementant l'accèsdes activités ouvertes aux non originaires dans certains territoires relevant du ministère des colonies et les conditions d'admission et de résidence dans lesdits territoires. (*J. O.* R. F., 4 novembre 1945, p. 7.247). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 14 décembre 1945, p. 8.270).

2 novembre 1945. — Décret fixant les conditions d'admission et de résidence dans certains territoires relevant du ministère des colonies. (*J. O.* R. F., 4 novembre 1945, p. 7.276). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 14 décembre 1945, p. 8.274).

5 janvier 1946. — Arrêté portant mise en réserve des substances minérales de 5e catégorie dans le cercle d'Agadez (Niger). (*J. O.* A. O. F., 19-26 janvier 1946, p. 80).

5 avril 1946. — Décret n° 46-614 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer autres que les Antilles et la Réunion. (*J. O.* R. F., 7 avril 1946, p. 2.904) (rectificatif, *J. O.* R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais soumis aux dispositions de l'article 1er du décret n° 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.* R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.* R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais ou produits soumis aux dispositions de l'article 5 du décret n° 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.* R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.* R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

28 octobre 1946. — Arrêté du gouverneur de la Guinée autorisant la reprise de l'exploitation des placers dans les cercles de Siguiri, Kankan, Kouroussa, Dabola et Beyla à compter du 15 novembre.

4 janvier 1947. — Décret n° 47-13 portant approbation d'un arrêté pris en commission permanente du conseil de gouvernement de l'A. O. F., en date du 31 octobre 1946, portant modification du tarif fiscal d'exportation des minerais. (*J. O.*, R. F., 5 janvier 1947, p. 152).

5 mai 1947. — Arrêté 1680 F. modifiant le tableau II annexé à l'arrêté du 17 juillet 1942 en ce qui concerne le mode d'assiette et les perceptions de droits de sortie sur les minerais de fer, étain, cuivre, chrome, manganèse et autres non dénommés. (*J. O.*, A. O. F., 17 mai 1947, p. 481).

11 septembre 1947. — Avis de promulgation d'une délibération de la commission permanente du gouvernement de l'A. O. F., en date du 20 janvier 1947, tendant à proroger dans cette colonie pour une nouvelle période de six mois, le délai de suspension de la perception du droit de douane dit de surtaxe. (*J. O.* R. F., 11 septembre, 1947, p. 9.100).

26 octobre 1947. — Arrêté portant création de zones réservées : minerais de titane et de ziconium (cercles du Trarza en Mauritanie, cercles de Tabou et Sassandra en Côte d'Ivoire) et minerais de cuivre (cercle d'Akjoujt en Mauritanie). (*J. O.* A. O. F., 8 novembre 1947, p. 1.087).

26 octobre 1947. — Arrêté mettant en réserve les droits de recherche de certaines substances minérales dans certaines régions d'A. O. F. (*J. O.*, A. O. F., 23 avril 1949 p. 515).

12 novembre 1947. — Arrêté fixant les conditions d'admission en franchise des machines et mécaniques. (*J. O.* A. O. F., 29 novembre 1947, p. 1.129).

26 novembre 1947. — Décret n° 47-2260 portant confirmation de l'arrêté du 29 décembre 1945 du gouverneur général de l'A. O. F. portant création d'une caisse de péréquation et de compensation, et des arrêtés des 8 janvier, 9, 23 février, 14 novembre 1946 et 23 mai 1947 qui l'ont modifié ou complété. (*J. O.* R. F., 27 novembre 1947, p. 11.738).

31 décembre 1947. — Arrêté fixant le taux et les modalités de recouvrement de la taxe sur le sel extrait des salines de Trarza. (*J. O.* A. O. F., 24 janvier 1948, p. 69).

21 février 1948. — Arrêté rendant exécutoire une délibération du Grand Conseil de l'A. O. F. autorisant en principe la cession à la Société Minière du Dahomey des droits miniers détenus par le Gouvernement général de l'A. O. F., sur le massif du Tarraouadji au Niger. (*J. O.* A. O. F., 6 mars 1948, p. 251).

21 février 1948. — Arrêté rendant exécutoire une délibération du Grand Conseil de l'A. O. F., autorisant le transfert au territoire de la Côte d'Ivoire des droits miniers détenus par le Gouvernement général de l'A. O. F. sur le gisement de bitume d'Eboïnda en Côte d'Ivoire. (*J. O.* A. O. F., 6 mars 1948, p. 252).

6 mars 1948. — Arrêté modifiant l'arrêté du 31 décembre 1947 relatif au taux et modalités de recouvrement de la taxe sur le sel extrait des salines du Trarza. (*J. O.* A. O. F., 3 avril 1948, p. 444).

22 avril 1948. — Arrêté abrogeant l'arrêté du 31 octobre 1947 fixant le prix à l'exportation des minerais de titane. (*J. O.* A. O. F., 8 mai 1948, p. 588).

24 mai 1948. — Arrêté portant dérogation exceptionnelle et provisoire à la réglementation sur le commerce de l'or en A. O. F. (*J. O.* A. O. F., 5 juin 1948, p. 680).

3 août 1948. — Décret approuvant les délibérations du Grand Conseil relatives à la redevance proportionnelle sur les produits extraits des mines. (*J. O.* R. F., 5 août 1948, p. 7.689).

12 août 1948. — Arrêté portant dérogation exceptionnelle et provisoire à la réglementation sur le commerce de l'or en A. O. F. (*J. O.* A. O. F., 28 août 1948, p.1.007).

26 août 1948. — Arrêté portant dérogation exceptionnelle et provisoire à la réglementation sur le commerce de l'or en A. O. F. (*J. O.* A. O. F., 4 septembre 1948, p.1.039).

7 octobre 1948. — Arrêté rendant exécutoires en A. O. F. les délibérations du Grand Conseil du 21 juin 1948 modifiant les quotités des drois fiscaux de sorties sur les bauxites (2 % *ad valorem*). (*J. O.* A. O. F., 28 octobre 1948, p. 1.203).

18 novembre 1948. — Arrêté désignant le chef du Service des Mines comme représentant en A. O. F. du Bureau minier de la France d'outre-mer. (*J. O.* A. O. F., 27 novembre 1948, p. 1.406).

23 novembre 1948. — Délibération fixant le taux de la taxe d'exploitation des salines du Trarza. (*J. O.*, A. O. F., 15 octobre 1949, p. 1.461).

31 décembre 1948. — Arrêté abrogeant l'arrêté du 12 novembre 1947 modifiant les tarifs fiscaux d'entrée et de sortie de l'A. O. F. (*J. O.* A. O. F., 2 janvier 1949).

25 février 1949. — Décision fixant le prix de l'or. (*J. O.* A. O. F., 12 mars 1949, p. 311).

1er mars 1949. — Arrêté fixant les centres d'achat d'or dans la région minière du Haut-Cavally. (*J. O.* Côte d'Ivoire. 15 mars 1949, p. 141).

30 mars 1949. — Arrêté du Gouverneur de la Côte d'Ivoire rendant exécutoire la délibération du 23 novembre 1948 du Conseil Général de ce territoire portant relèvement du taux des droits, taxes et redevances minières.

7 avril 1949. — Arrêté étendant au territoire de la Mauritanie les dispositions de l'arrêté du 26 octobre 1947, mettant en réserve les droits de recherche de certaines substances minérales (cuivre) dans certaines régions d'A. O. F. (*J. O.* A. O. F., 23 avril 1949, p. 515).

13 avril 1949. — Arrêté modifiant l'arrêté du 8 février 1933 réglementant l'exploitation des carrières en Guinée française. (*J. O.*, Guinée, 1er mai 1949, p. 128).

19 avril 1949. — Décret suspendant pour une période nouvelle de six mois la perception des droits de douane d'entrée en A. O. F. à compter du 20 avril 1949. (*J. O.* R. F., 29 avril 1949, p. 4.268).

11 juillet 1949. — Arrêté abrogeant les arrêtés du 12 novembre 1948 et du 5 janvier 1949, relatifs à la détention et au transport des diamants bruts. (*J. O.*, A. O. F., 23 juillet 1949, p. 1.001).

14 octobre 1949. — Arrêté rendant exécutoire une délibération du Grand Conseil de l'A. O. F. concernant la tarification à appliquer pour stockage de minerai sur les terre-pleins du port de Conakry. (*J. O.*, A. O. F., 22 octobre 1949, p. 1.483).

6 février 1950. — Décret approuvant la délibération nº 48 du 11 novembre 1949 du Conseil général du Soudan français, relative aux redevances minières (promulgué le 20 février 1950). (*J. O.*, A. O. F., 4 mars 1950, p. 436).

6 février 1950. — Décret approuvant la délibération nº 49-15 du 9 novembre 1949 du Conseil général du Dahomey relative aux redevances minières (promulgué le 20 février 1950). (*J. O.*, A. O. F., 4 mars 1950, p. 436).

10 mars 1950. — Décret approuvant la délibération nº 18 du 29 juillet 1949 du Conseil général de la Côte d'Ivoire en matière de redevances minières. (*J. O.*, R. F., 15 mars 1950, p. 2.937). (Promulgué le 23 mars 1950). (*J. O.*, A. O. F., 1er avril 1950, p. 596).

17 mars 1950. — Décret approuvant une délibération du Conseil général de la Guinée française en matière de redevances minières. (*J. O.*, R. F., 30 mars 1950, p. 3.458).

21 avril 1950. — Décret approuvant la délibération du Conseil général du Sénégal du 16 novembre 1949, relative aux redevances minières. (Promulgué le 3 mai 1950). (*J. O.*, A. O. F., 13 mai 1950, p. 839).

25 avril 1950. — Arrêté portant création d'un Service des Mines en Mauritanie. (*J. O.*, A. O. F., 13 mai 1950, p. 851).

28 avril 1950. — Arrêté rendant exécutoire la délibération nº 18 du Conseil général de la Côte-d'Ivoire, modifiant le droit fixe d'institution de l'autorisation personnelle minière, ainsi que le mode d'assiette et les règles de perception de la redevance minière ad valorem. (*J. O.*, Côte-d'Ivoire, 15 juillet 1950, p. 499).

3 mai 1950. — Arrêté modifiant l'arrêté du 19 avril 1940 portant fixation du régime des exportations hors de l'A. O. F. (*J. O.*, A. O. F., 13 mai 1950, p. 842).

25 mai 1950. — Arrêté rendant exécutoire une délibération du 4 novembre 1949 tendant à maintenir inchangé pendant une durée de quinze ans le taux de la redevance minière ad valorem, fixé par l'arrêté local du 21 avril 1950. (*J. O.*, Guinée, 1er juin 1950, p. 170).

27 juin 1950. — Arrêté rendant libre la détention et le commerce de l'or et des matières d'or sur tout le territoire de l'A. O. F. (*J. O.*, A. O. F., 8 juillet 1950, p. 1.124).

26 août 1950. — Arrêté rendant exécutoire une délibération du Grand Conseil de l'A. O. F. concernant les gisements, minéraux d'Akjoujt (*Mauritanie*). (*J. O.*, A. O. F., 9 septembre 1950, p. 1.360).

5 septembre 1950. — Arrêté créant un Service des Mines pour la Guinée française et définissant ses attributions. (*J. O.*, Guinée, 15 septembre 1950, p. 307).

20 septembre 1950. — Arrêté rendant exécutoire la délibération du 5 novembre 1949 du Conseil général de la Mauritanie relevant le taux des droits, taxes et redevances minières. (*J. O.*, A. O. F., 14 octobre 1950, p. 1.518).

30 octobre 1950. — Arrêté fixant la valeur taxable de l'or et du diamant exportés de la Côte d'Ivoire. (*J. O.*, Côte d'Ivoire, p. 721).

9 novembre 1950. — Décret approuvant la délibération n° 50-19 du 19 avril 1950 du Conseil général du Dahomey en matière de redevance minière. (*J. O.*, R. F., 12-13-14 novembre 1950, p. 11.602) (promulgué le 7 décembre 1950. (*J. O.*, A. O. F. 16 décembre 1950, p. 1.922).

9 novembre 1950. — Décret approuvant la délibération n° 50-9 du 20 avril 1950 du Conseil général du Sénégal en matière de taxe minière. (*J. O.*, R. F., 12-13-14 nov. 1950, p. 11.602) (promulgué le 7 décembre 1950). (*J. O.*, A. O. F., 16 décembre 1950, p. 1.925).

19 décembre 1950. — Arrêté fixant la liste des produits dont l'exportation est soumise à l'obtention préalable d'une autorisation d'exportation. (*J. O.*, A. O. F., 23 décembre 1950, p. 1.961).

26 décembre 1950. — Décret approuvant la délibération n° 77 du 22 juillet 1949 du Conseil général de la Haute-Volta relative aux redevances minières. (*J. O.*, R. F., 2 janvier 1951, p. 123) (promulgué le 13 janvier 1951). (*J. O.*, A. O. F., 27 janvier 1951, p. 79).

26 décembre 1950. — Décret approuvant la délibération n° 84 du 31 octobre 1949 du Conseil général de la Haute-Volta modifiant la redevance proportionnelle des mines. (*J. O.*, R. F., 2 janvier 1951, p. 123) (promulgué le 13 janvier 1951). (*J. O.*, A. O. F., 27 janvier 1951, p. 79).

4 janvier 1951. — Décret approuvant la délibération n° 50-29 du 31 août 1950 du Conseil général du Dahomey relative à la redevance superficiaire applicable aux permis généraux du type A. (*J. O.*, R. F., 5 janvier 1951, p. 244) (promulgué le 19 janvier 1951). (*J. O.*, A. O. F., 27 janvier 1951, p. 81).

23 janvier 1951. — Arrêté autorisant la Société « Pechiney », à Dakar, à installer une usine de broyage de phosphate de chaux à proximité de la carrière de Lam-Lam, cercle de Thiès (Sénégal). (*J. O.*, A. O. F., 3 février 1951, p. 136).

27 janvier 1951. — Décret approuvant la délibération n° 30-50 du 10 novembre 1950, du Conseil général de la Guinée française, modifiant le tarif des patentes (exportateurs d'or). (*J. O.*, R. F., 31 janvier 1951, p. 1.067) (promulgué le 15 février 1951). (*J. O.*, A. O. F., 3 mars 1951, p. 274).

15 février 1951. — Arrêté rendant exécutoire la délibération 31-50 du Conseil général de la Guinée française instituant une patente spéciale d'exportateur d'or fixée à 15.000 francs. (*J. O.*, Guinée, 1er mars 1951, p. 77).

17 février 1951. — Arrêté modifiant l'article premier de l'arrêté général du 15 mai 1950 fixant la valeur taxable de la cassitérite pour les années 1949 et 1950. (*J. O.*, A. O. F., 3 mars 1951, p. 285).

20 mars 1951. — Décret approuvant la délibération n° 32-50 du 10 novembre 1950 du Conseil général de la Guinée française relative aux redevances minières. (*J. O.*, R. F., 21 mars 1951, p. 2.892) (promulgué le 16 avril 1951. (*J. O.*, A. O. F., 28 avril 1951, p. 532).

16 avril 1951. — Décret approuvant la délibération n° 161 du 30 novembre 1950 du Conseil général de la Haute-Volta en matière de redevances minières (permis généraux A). (*J. O.*, R. F., 18 avril 1951, p. 3.918) (promulgué le 21 mai 1951). (*J. O.*, A. O. F., 2 juin 1951, p. 726).

16 avril 1951. — Décret approuvant la délibération n° 53 du 18 novembre 1950 du Conseil général de la Mauritanie relative à la redevance superficiaire applicable aux permis généraux du type A. (*J. O.*, R. F., 18 avril 1951, p. 3.919) (promulgué le 21 mai 1951). (*J. O.*, A. O. F., 2 juin 1951, p. 726).

7 mai 1951. — Décret approuvant la délibération du 15 décembre 1950 du Conseil général du Sénégal, fixant le taux des redevances superficiaires des permis généraux « A » de recherches minières. (*J. O.*, R. F., 8 mai 1951, p. 4808). (promulgué le 25 mai 1951). (*J. O.*, A. O. F., 9 juin 1951, p. 790).

15 mai 1951. — Arrêté fixant les valeurs taxables provisoires applicables aux exportations réalisées en 1951 (or, diamant brut). (*J. O.*, Côte d'Ivoire, 1er juin 1951, p. 368).

12 janvier 1952. — Arrêté n° 332 rendant obligatoires dans tout le territoire de la Guinée française les dispositions des décisions de la commission mixte locale du 19 octobre 1951 portant, d'une part, modification des règlements généraux d'application de la convention collective du 30 décembre 1947 et fixant, d'autre part, les salaires minima des travailleurs africains du bâtiment et de l'industrie. (*J. O.*, Guinée, 15 janvier 1952, p. 34).

15 février 1952. — Décret approuvant la délibération n° 106 du 11 décembre 1951 du Conseil général de la Mauritanie, modifiant les taxes et redevances minières. (*J. O.*, R. F., 20 février 1952, p. 2.111) (promulgué le 4 mars 1952). (*J. O.*, A. O. F., 15 mars 1952, p. 376).

17 janvier 1952. — Décret approuvant la délibération du 14 novembre 1951 du Grand Conseil de l'A. O. F., modifiant les règles d'assiette des impôts sur le revenu (promulgué le 14 février 1952). (*J. O.*, A. O. F., 23 février 1952, p. 261).

24 janvier 1952. — Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 43 du Conseil général du Soudan du 28 décembre 1951 modifiant, à partir de l'année 1952, le taux de l'impôt sur les bénéfices industriels et commerciaux. (*J. O.*, Soudan, 1er février 1952, p. 87).

25 janvier 1952. — Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 64-51 du 7 décembre 1951 relative aux taxes et redevances minières (Guinée française). (*J. O.*, Guinée, 15 février 1952, p. 82).

25 janvier 1952. — Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 65-51 du 7 décembre 1951, fixant, pour 1952, les tarifs des impôts sur les revenus (Guinée française). (*J. O.*, Guinée, 15 février 1952, p. 87).

13 février 1952. — Arrêté fixant les taux des salaires minima des travailleurs non spécialisés en Guinée française (*J. O.*, Guinée, 15 février 1952, p. 90).

3 mars 1952. — Décret approuvant la délibération du 16 février 1951 de la Commission permanente du Conseil général du Niger fixant les redevances minières superficiaires des permis généraux du type A. (*J. O.*, R. F., 6 mars 1952, p. 2.680) (promulgué le 17 mars 1952. (*J. O.*, A. O. F., 29 mars 1952, p. 469).

4 mars 1952. — Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 106 du 11 décembre 1951 du Conseil général de la Mauritanie, modifiant les taxes et redevances minières. (*J. O.*, A. O. F., 15 mars 1952, p. 396).

5 mars 1952. — Décret approuvant la délibération n° 32 du 11 décembre 1951 du Conseil général de la Côte d'Ivoire modifiant l'assiette de la contribution des patentes. (*J. O.*, R. F., 8 mars 1952, p. 2.823).

24 mars 1952. — Décret approuvant la délibération n° 26 du 14 décembre 1951 du Conseil général du Sénégal, modifiant les taxes et redevances minières. (*J. O.*, R. F., 27 mars 1952, p. 3.299) (promulgué le 7 avril 1952). (*J. O.*, A. O. F., 19 avril 1952, p. 572).

27 mars 1952. — Décret approuvant la délibération n° 51-20 du 21 décembre 1951, du Conseil général du Dahomey, modifiant les redevances minières. (*J. O.*, R. F., 29 mars 1952, p. 3.357) (promulgué le 16 avril 1952). (*J. O.*, A. O. F., 26 avril 1952, p. 598).

23 avril 1952. — Arrêté fixant les valeurs mercuriales pour le calcul des droits ad valorem pendant le semestre 1er mai-31 octobre 1952. (*J. O.*, A. O. F., 26 avril 1952, p. 607).

21 juin 1952. — Arrêté fixant la valeur taxable définitive du poids d'or produit ou exporté en 1950 par les producteurs ou exportateurs indiqués au tableau inséré à l'article premier (or) et par les producteurs de diamants au cours de l'année 1951 (art. 2). Aux termes de l'art. 3, les valeurs taxables provisoires applicables aux expor-

tations et productions réalisées en 1952 sont : pour l'or natif, le gramme : 180 francs et pour le diamant brut : 1.555 francs le carat. (*J. O.*, Côte d'Ivoire, 1er juillet 1952, p. 453).

3 juillet 1952. — Arrêté portant création de la Direction fédérale des Mines et de la Géologie de l'A. O. F. (*J. O.* , A. O. F., 12 juillet 1952, p. 962).

14 octobre 1952. — Décret approuvant la délibération nº 27-52 du 21 juin 1952 du Grand Conseil de l'A. O. F. modifiant le tableau des droits de sortie (produits miniers). (*J. O.*, R. F., 15 octobre 1952, p. 9.798) (promulgué le 20 octobre 1952). (*J. O.*, A. O. F., 23 octobre 1952, p. 1.472).

14 octobre 1952. — Décret approuvant la délibération nº 18-52 du 19 juin 1952 du Grand Conseil de l'A. O. F. modifiant les règles d'assiette de la taxe sur les transactions (exemption des opérations sur l'or brut). (*J. O.*, R. F., 15 octobre 1952, p. 9.798), promulgué le 20 octobre 1952. (*J. O.*, A. O. F., 23 octobre 1952, p. 1.471).

14 octobre 1952. — Décret approuvant la délibération nº 65 du 21 août 1952 de l'Assemblée territoriale de la Côte d'Ivoire modifiant l'assiette de la taxe locale sur le chiffre d'affaires (exonération des opérations sur l'or brut). (*J. O.*, R. F., 15 octobre 1952, p. 9.799), promulgué le 20 octobre 1952. (J. O., A. O. F., 23 octobre 1952, p. 1.475).

14 octobre 1952. — Décret approuvant la délibération nº 52-26 du 9 septembre 1952 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale du Dahomey, modifiant les règles d'assiette de la taxe locale sur le chiffre d'affaires (exemption des opérations sur l'or brut). (*J. O.*, R. F., 15 octobre 1952, p. 9.800), promulgué le 20 octobre 1952. (*J. O.*, A. O. F., 23 octobre 1952, p. 1.476).

14 octobre 1952. — Décret approuvant la délibération nº 89-52 du 20 août 1952 de l'Assemblée territoriale de la Guinée française modifiant les règles d'assiette de la taxe locale sur le chiffre d'affaires (exemption des opérations sur l'or brut). (J. *O.*, R. F., 15 octobre 1952, p. 9.800) (promulgué le 20 octobre 1952). (*J. O.*, A. O. F., 23 octobre 1952, p. 1.477).

14 octobre 1952. — Décret approuvant la délibération nº 1-52 du 8 septembre 1952 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale de Mauritanie modifiant les règles d'assiette de la taxe locale sur le chiffre d'affaires (exemption des opérations sur l'or brut). (*J. O.*, R. F., 15 octobre 1952, p. 9.800) (promulgué le 20 octobre 1952). (*J. O.*, A. O. F., 23 octobre 1952, p. 1.477).

14 octobre 1952. — Décret approuvant la délibération nº 52-35 du 20 août 1952 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale du Sénégal, modifiant les règles d'assiette de la taxe locale sur le chiffre d'affaires (exemption des opérations sur l'or brut). (*J. O.*, R. F., 15 octobre 1952, p. 9.801), promulgué le 20 octobre 1952. (*J. O.*, A. O. F., 23 octobre 1952, p. 1.478).

14 octobre 1952. — Décret approuvant la délibération nº 20 du 5 septembre 1952 de la Commission permanente de l'Assemblée territoriale du Soudan français, modifiant les règles d'assiette de la taxe locale sur le chiffre d'affaires (exemption des opérations sur l'or brut). (*J. O.*, R. F., 15 octobre 1952, p. 9.801) (promulgué le 20 octobre 1952). (*J. O.*, A. O. F., 23 octobre 1952, p. 1.478).

20 octobre 1952. — Arrêté fixant les valeurs mercuriales pour le calcul des droits ad valorem pendant le semestre du 1er novembre 1952 au 30 avril 1953. (*J. O.*, A. O. F., 23 octobre 1952, p. 1.498).

1er novembre 1952. — Décret approuvant la délibération nº 42 du 14 mai 1952 de l'Assemblée territoriale de la Côte d'Ivoire modifiant les frais de publicité et les redevances superficiaires en matière minière. (*J. O.*, R. F., 14 novembre 1952, p. 10.630).

8 novembre 1952. — Arrêté créant un service des Mines auprès du gouvernement de la Haute-Volta. (*J. O.*, Côte d'Ivoire, 1er décembre 1952, p. 847).

8 décembre 1952. — Arrêté portant règlement général sur la recherche et l'exploitation des Mines. (*J. O.*, **A. O. F., 20 décembre 1952, p. 1.770**).

15 décembre 1952. — Décret approuvant la délibération nº 113/52 du 2 septembre 1952 de la Commission permanente du Grand Conseil de l'A. O. F., modifiant les droits fiscaux d'entrée en A. O. F. (exemption) (promulgué le 6 janvier 1953). (*J. O.*, A. O. F., 17 janvier 1953, p. 82).

22 décembre 1952. — Décret modifiant le décret du 12 juillet 1941, complétant le décret du 23 décembre 1934, portant réglementation minière en A. O. F. (*J. O.*, R. F., 25 décembre 1952, p. 12.000) (promulgué le 5 janvier 1953). (*J. O.*, A. O. F., 17 janvier 1953, p. 86).

31 décembre 1952. — Arrêté portant réorganisation du Service des Mines de la Mauritanie. (*J. O.*, A. O. F., 17 janvier 1953, p. 107).

TOGO ET CAMEROUN

Deux décrets pris le 22 mai 1924 étendent, l'un au Togo, les lois et décrets promulgués avant le 1er janvier 1924 en A. O. F., l'autre, au Cameroun, les lois et décrets promulgués en A. E. F. avant le 1er janvier 1924. Pour la période postérieure à ces décrets le Togo et le Cameroun suivent les règles générales des territoires français en ce qui concerne le mode de promulgation et la publication des lois, décrets, arrêtés et règlements émanant du Gouvernement français mandataire. (Décret du 16 avril 1924).

TOGO

Les décrets des 6 juillet 1899, 6 août 1901 et 19 mars 1905, valables pour l'Afrique continentale française ont été rendus applicables au Togo par décret du 23 octobre 1920. Y ont été également promulgués les décrets généraux des 8 janvier 1916, 28 juillet 1918 et27 février 1924. Ces textes sont abrogés à l'heure actuelle.

Le régime minier en vigueur au Togo est très analogue à celui de l'A. O. F.; il a été établi par décret du 26 octobre 1927. La législation spéciale des hydrocarbures a été fixée par décret du 26 décembre 1931.

***

8 janvier 1916. — Décret fixant les conditions de nationalité imposée aux explorateurs propriétaires ou exploitants de mines dans les colonies françaises. (*J. O.* R. F., 13 janvier 1916).

28 juillet 1918. — Décret relatif à l'octroi des permis miniers dans les colonies françaises. (*J. O.* R. F., 3 août 1918, p. 6.738).

27 février 1924. — Décret modifiant le décret du 28 juillet 1918 règlementant les autorisations personnelles en matière minière. (*J. O.* R. F., 1er mars 1924, p. 2.142).

22 juillet 1924. — Décret modifiant celui du 27 février 1924 concernant la non application au Togo du décret du 8 janvier 1916 visé par le décret du 27 février 1924.

26 octobre 1927. — Décret fixant le régime des mines. (*J. O.* **R. F., 1er novembre 1927, p. 11.181, erratum** *J. O.*, **R. F., 24 novembre 1927**).

26 décembre 1931. — Décret fixant la réglementation minière et les dispositions spéciales applicables aux hydrocarbures liquides (promulgué le 27 janvier 1932).

5 novembre 1932. — Arrêté portant réglementation des carrières et des conditions d'exploitation. (*J. O.*, Togo, 16 novembre 1932).

4 octobre 1933. — Arrêté réglementant pour les particuliers les conditions d'exploitation temporaire des carrières domaniales. (*J. O.*, Togo, 16 octobre 1933).

19 septembre 1935. — Arrêté fixant le droit d'institution des permis de recherches à 250 francs par permis.

23 janvier 1937. — Loi portant fixation du régime définitif des mines domaniales de potasse d'Alsace et organisation de l'industrie de la potasse (promulgué le 13 avril 1946) (*J. O.*, Togo, 1946, p. 362).

28 juillet 1938. — Décret portant modification au régime minier de certaines colonies (promulgué le 3 septembre 1938). (*J. O.*, Togo, 1er septembre 1938).

27 octobre 1938. — Arrêté réservant provisoirement au territoire les recherches de substances minérales de 1re catégorie (métaux précieux et pierres précieuses) dans toute l'étendue du territoire du Togo. (*J. O.*, Togo 15 novembre 1938).

29 mai 1940. — Décret portant modification de la législation minière dans certaines colonies et territoires sous mandat. (*J. O.* R. F., 3 juin 1940, p. 4.192) (rectificatif *J. O.* R. F., 6 juin 1940, p. 4.304) (promulgué le 16 juin 1940).

5 mars 1942. — Décret n° 685 autorisant le Gouverneur général, Haut-Commissaire de l'Afrique française, à rendre provisoirement exécutoires les arrêtés du commissaire de France au Togo relatifs aux contributions, taxes et redevances de toute nature autres que les droits de douane. (*J. O.* E. F., 29 avril 1942, p. 1.639).

17 avril 1942. — Décret n° 1242 approuvant un arrêté du commissaire de France au Togo modifiant le tarif fiscal de sortie du territoire. (*J. O.* E. F., 26 avril 1942,

22 mai 1942. — Décret n° 1523 modifiant les règles d'approbation des arrêtés du commissaire de France au Togo en matière fiscale. (*J. O.* E. F., 30 mai 1942, p. 1.922).

24 juillet 1942. — Décret n° 2304 modifiant la réglementation minière dans les colonies et territoires relevant du Haut-Commissaire de l'Afrique française. (*J. O.*, 29 juillet 1942, p. 2.616) (promulgué au Togo, le 11 septembre 1942).

29 septembre 1942. — Arrêté réservant les droits de recherches de substances minérales de 1re catégorie (métaux précieux et pierres précieuses), de 3e catégorie (chrome, nitrate, potasse, sels connexes, sels alcalins, aluns, borates et autres sels associés dans les mêmes gisements), de minerais de manganèse, de bauxite et minerais de fer.

3 novembre 1943. — Décret créant l'assimilation fiscale entre l'A. O. F. et le Togo, en ce qui concerne les droits fiscaux d'entrée et de sortie. (*J. O.* R. F., 6 novembre 1943, p. 255).

16 décembre 1943. — Décret approuvant l'arrêté du commissaire de la République au Togo portant modification du mode d'assiette et de la quotité des droits fiscaux d'importation en vigueur dans ce territoire. (*J. O.* R. F., 23-25 décembre 1943, p. 359).

16 décembre 1943. — Décret approuvant l'arrêté du commissaire de la République au Togo portant modification du mode d'assiette et de la quotité des droits fiscaux d'importation en vigueur dans ce territoire. (*J. O.* R. F., 30 décembre 1943, p. 380).

20 décembre 1943. — Décret déterminant, en matière fiscale, les attributions du commissaire de la République au Togo. (*J. O.* R. F., 23-25 décembre 1943, p. 360).

3 octobre 1945. — Arrêté réservant le droit de recherches minières des minéraux radioactifs et de toutes substances connexes (acte ratifié par lettre 2030-N du 10-11-1945 du Ministre des Colonies).

2 novembre 1945. — Ordonnance n° 45-2689 règlementant l'accès des activités ouvertes aux non originaires dans certains territoires relevant du ministère des colonies et les conditions d'admission et de résidence dans lesdits territoires. (*J. O.* R. F., 4 novembre 1945, p. 7.247). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 14 décembre 1945, p. 8.270).

2 novembre 1945. — Décret fixant les conditions d'admission et de résidence dans certains territoires relevant du ministère des colonies. (*J. O.* R. F., 4 novembre 1945, p. 7.276). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 14 décembre 1945, p. 8.274).

5 avril 1946. — Décret n° 46-614 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer autres que les Antilles et la Réunion. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.904) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289) (promulgué le 1er mai 1946).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais soumis aux dispositions de l'article 1er du décret n° 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.* R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.* R. F., 19 avril 1946, p. 3.289) (promulgué le 1er mai 1946).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais ou produits soumis aux dispositions de l'article 5 du décret n° 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.* R. F., 7 avril 1946, p. 2.905 (rectificatif, *J. O.* R. F., 19 avril 1946, p. 3.289) (promulgué le 1er mai 1946).

25 octobre 1946. — Décret portant création d'une Assemblée Représentative.

30 mai 1950. — Loi n° 50-598 relative à la règlementation des substances explosives dans les territoires du Togo et du Cameroun. (*J. O.*, R. F., 1er juin 1950, p. 5.882).

5 mars 1952. — Décret accordant des permis de recherches minières au Togo en zone réservée. (*J. O.*, R. F., 8 mars 1952, p. 2.824).

CAMEROUN

L'histoire de la législation minière au Cameroun est analogue à celle du Togo, à cette différence près qu'un décret, aujourd'hui abrogé, du 5 mars 1921 avait soumis les hydrocarbures à un régime spécial.

La réglementation actuellement en vigueur a été fixée par un décret du 5 février 1935, presque identique au décret du 23 décembre 1934 relatif à l'A. O. F.

* * *

8 janvier 1916. — Décret fixant les conditions de nationalité imposée aux explorateurs, propriétaires ou exploitants de mines dans les Colonies françaises. (*J. O.* R. F., 13 janvier 1916).

28 juillet 1918. — Décret relatif à l'octroi des permis miniers dans les colonies françaises. (*J. O.* R. F., 3 août 1918, p. 6.738).

27 février 1924. — Décret modifiant le décret du 28 juillet 1918 réglementant les autorisations personnelles en matière minière. (*J. O.* R. F., 1er mars 1924, p. 2.142).

25 octobre 1929. — Arrêté supprimant les autorisations personnelles délivrées avant le 13 novembre 1925. (*J. O.*, Cam., 15 nov. 1929, p. 733).

29 novembre 1929. — Arrêté réservant au Territoire une zone littorale d'environ 6.430 km² pour ses recherches d'hydrocarbures. (*J. O.*, Cam., 15 déc. 1929, p. 793).

9 août 1931. — Arrêté relatif à l'exploitation des carrières (approuvé par décret du 26 octobre 1931). (*J. O.* R. F., 31 octobre 1931, p. 11.411). (*J. O.*, Cam., 1er septembre 1931, p. 631).

26 décembre 1931. — Décret fixant la réglementation minière et les dispositions spéciales applicables aux hydrocarbures liquides dans les colonies et territoires sous-mandat. (*J. O.* R. F., 30 décembre 1931, p. 13.303).

5 février 1935. — Décret portant réglementation minière dans le territoire du Cameroun (*J. O.*, **R. F., 20 février 1935, pp. 2213-2220**), promulgué le 21 mars 1935. (*J. O.*, Cam., 1er avril 1935, p. 263).

24 juillet 1935. — Loi portant ouverture d'un crédit destiné à venir en aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc de la métropole, de l'Algérie, des colonies, pays de protectorat ou territoires sous mandat français. (*J. O.* R. F., 26 juillet 1935, p. 8.066).

16 septembre 1935. — Arrêté fixant au 1er novembre 1935 la date de mise en vigueur du décret du 5 février 1935 portant réglementation minière dans les territoires du Cameroun. (*J. O.*, Cam., 1er octobre 1935, p. 763).

15 octobre 1935. — Arrêté réglementant l'application de diverses dispositions np décret du 5 février 1935 portant réglementation minière dans les territoires du Cameroun. (*J. O.*, Cam., 15 octobre 1935, p. 804).

15 octobre 1935. — Arrêté réglementant l'extraction et la circulation de l'or, des métaux précieux et des gemmes; la circulation des minerais et leur exploitation. (*J. O.*, Cam., 15 octobre 1935, p. 806).

15 octobre 1935. — Arrêté fixant la quantité maximum d'or et de gemmes dont la disposition est accordée au titulaire de permis de recherches de métaux précieux et gemmes. (*J. O.*, Cam., 15 octobre 1935, p. 807).

31 janvier 1936. — Décision désignant le poste de Bétaré-Oya comme centre, où doivent s'accomplir, dans la région de Lom et Kadei, les formalités prévues par le réglementation minière en vigueur. (*J. O.*, Cam., 15 février 1936, p. 204).

8 octobre1936. — Arrêté réglementant la délivrance des permis d'exploitations minières. (*J. O.*, Cam., 15 octobre 1936, p. 777).

23 janvier 1937. — Loi portant fixation du régime définitif des mines domaniales de potasse d'Alsace et d'organisation de l'industrie de la potasse. (*J. O.*, Cam., 1er juin 1946 p. 683).

25 août 1937. — Décret tendant à la protection des monuments naturels et des sites de caractère historique, scientifique, légendaire ou pittoresque des colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des Colonies (promulgué le 4 oct. 1937). (*J. O.*, Cam., 1er nov. 1937, p. 933).

1er octobre 1937. — Arrêté modifiant l'arrêté du 15 octobre 1935, réglementant l'application de diverses dispositions du décret du 5 février 1935, portant réglementation minière dans les territoires du Cameroun. (*J. O.*, Cam., 15 janv. 1938, p. 97).

18 novembre 1937. — Arrêté établissant une contribution foncière sur les propriétés bâties et non bâties. (*J. O.*, Cam., 1er janvier 1938, p. 11).

18 novembre 1937. — Arrêté réorganisant le régime des patentes et licences. (*J. O.*, Cam., 1er janvier 1938, p. 14).

17 juin 1938. — Arrêté réservant provisoirement au Territoire le droit de recherches des substances minérales de la 3e catégorie (phosphates, nitrates, sels alcalins, aluns, borates et autres sels associés dans les mêmes gisements. (*J. O.*, Cam., 1er juillet 1938, p. 613) (approuvé par arrêté ministériel du 2 août 1938). (*J. O.*, Cam., 15 septembre 1938, p. 809).

17 juin 1938. — Décret relatif au développement de la production de l'or dans les colonies. (*J. O.*, R. F., 29 juin 1938, p. 7.468) (promulgué le 6 juin 1939). (*J. O.*, Cam., 15 juin 1939, p. 522).

1er juillet 1938. — Arrêté modifiant l'arrêté du 15 octobre 1935, réglementant l'application de diverses dispositions du décret du 5 février 1935, portant réglementation minière dans les territoires du Cameroun. (*J. O.*, Cam., 1er août 1938, p. 672).

30 juillet 1938. — Arrêté tendant à réserver au territoire du Cameroun le droit de recherche de l'or et de toutes substances aurifères. (*J. O.*, Cam., 15 août 1938, p. 716).

30 juillet 1938. — Arrêté réglementant la circulation et l'exportation des sables lourds provenant du vannage de l'or. (*J. O.*, Cam., 15 novembre 1938, p. 993).

2 août 1938. — Arrêté approuvant l'arrêté du 17 juin 1938, relatif à la règlementation minière. (*J. O.* Cam., 15 septembre 1938, p. 809).

18 août 1938. — Arrêté instituant un impôt spécial ur les bénéfices réalisés par les exploitations aurifères du Cameroun. (*J. O.* Cam., 1er septembre 1938, p. 771).

21 janvier 1939. — Décret modifiant les taxes minières en Afrique occidentale française, en Afrique équatoriale française, au Cameroun et à Madagascar. (*J. O.*, R. F., 26 janvier 1939, p. 1.308) (promulgué le 9 février 1939). (*J. O.*, Cam., 15 février 1939, p. 171).

11 mars 1939. — Arrêté déterminant les modèles des registres et des plans qui doivent être tenus à jour par les exploitants d'or alluvionnaire et des rapports qui doivent être envoyés au Service des Mines. (*J. O.*, Cam., 1er avril 1939, p. 306).

31 mars 1939. — Arrêté prohibant l'exportation de certains produits (cobalt). (*J. O.*, Cam., 15 avril 1939, p. 351).

14 avril 1939. — Arrêté complétant l'arrêté du 15 octobre 1935 portant réglementation minière au Cameroun. (*J. O.*, Cam., 1er mai 1939, p. 395).

3 mai 1939. — Arrêté élevant de 5 à 7 % le taux de la taxe *ad valorem* en ce qui concerne le minerai d'étain. (*J. O.*, Cam., 1er juillet 1939, p. 588).

15 juillet 1939. — Avis relatif aux permis généraux de recherches minières. (*J. O.*, Cam., 15 juillet 1939).

9 septembre 1939. — Décret rendant applicable aux Colonies le décret-loi du 9 septembre 1939, prohibant ou réglementant en temps de guerre l'exportation des capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or. (*J. O.*, Cam., 7 octobre 1939).

11 avril 1940. — Arrêté modifiant l'arrêté du 9 septembre 1939 relatif au contrôle douanier applicable aux colonies et territoires africains sous mandat français (promulgué le 4 mai 1940). *J. O.* Cam., 15 mai 1940, p. 416).

29 mai 1940. — Décret portant modification de la législation minière dans certaines colonies et territoires sous mandat. (*J. O.*, R. F., 3 juin 1940, p. 4.192) (rectificatif *J. O.*, R. F., 6 juin 1940, p. 4.304).

25 septembre 1940. — Arrêté réglementant la détention de l'or et son achat pour le compte du Cameroun français. (*J. O.*, Cam., 1er octobre 1940).

26 mai 1941. — Décret définissant les sanctions applicables aux infractions à la réglementation en vigueur concernant les matières d'or et les pierres précieuses. (*J. O.* Cam., 1er juillet 1941, p. 406).

11 juin 1941. — Arrêté relatif à la répartition du produit des amendes et confiscations en matière de répression de la fraude de l'or. (*J. O.*, Cam., 1er juillet 1941, p. 414).

25 juin 1941. — Arrêté modifiant l'arrêté du 25 septembre 1940 sur la détention de l'or et son achat pour le compte du territoire. (*J. O.*, Cam., 15 juillet 1941, p. 443).

25 juillet 1941. — Décision chargeant le chef du service des mines de suivre les questions de la répression de la fraude sur l'or. (*J. O.*, Cam., 15 août 1941, p. 514).

20 août 1941. — Arrêté modifiant l'arrêté du 15 octobre 1935 réglementant l'application de diverses dispositions du décret du 5 février 1935 portant réglementation minière au Cameroun. (*J. O.*, Cam., 1er septembre 1941, p. 543).

4 octobre 1941. — Arrêté interdisant le travail de l'or et des alliages aurifères lorsque ce travail a pour objet la confection ou la transformation de bijoux ou de toutes matières ouvrées. (*J. O.*, Cam., 15 octobre 1941, p. 628).

12 mai 1942. — Arrêté tendant à réserver au territoire du Cameroun français le droit de recherche des gîtes de substances minérales de la 4e catégorie. (*J. O.*, Cam., 15 mai 1942, p. 290).

8 juillet 1942. — Arrêté réglementant les permis spéciaux de recherches et d'exploitation par affermage. (*J. O.*, Cam., 1er août 1942, p. 408).

24 juillet 1942. — Décret nº 2304 modifiant la règlementation minière dans les colonies et territoires relevant du Haut-Commissaire de l'Afrique française. (*J. O.* E. F., 29 juillet 1942, p. 2.616).

14 août 1943. — Arrêté approuvant un arrêté du gouverneur du Cameroun français remettant en vigueur des dispositions antérieures concernant l'impôt de guerre sur les bénéfices des exploitations aurifères. (*J. O.* R. F., 21 août 1943, p. 81).

15 septembre 1943. — Décret approuvant un arrêté du gouverneur du Cameroun français exonérant l'or de la taxe sur le chiffre d'affaires à l'exportation. (*J. O.* R. F. 16 septembre 1943, p. 130).

6 avril 1944. — Décret portant modification et addition au décret du 17 février 1921 portant réglementation du régime des douanes dans le Cameroun. (*J. O.* R. F., 15 avril 1944, p. 308).

13 février 1945. — Arrêté réglementant la recherche, l'exploitation et la vente du minerai de rutile. (*J. O.*, Cam., 15 mars 1945, p. 243).

14 mai 1945. — Arrêté modifiant et codifiant les conditions d'achat et de taxation de l'or produit au Cameroun français. (*J. O.*, Cam., 1er juin 1945, p. 385).

13 juin 1945. — Arrêté tendant à réserver au territoire du Cameroun français, le droit de recherches de gîtes de substances minérales de la 2e catégorie dans deux zones couvrant au total une superficie d'environ 13.500 kilomètres carrés. (*J. O.*, Cam., 1er juillet 1945, p. 432).

10 août 1945. — Décret nº 45-1807 réglementant les permis spéciaux de recherche et d'exploitation par affermage. (*J. O.*, Cam., 15 janvier 1946, p. 87).

2 novembre 1945. — Ordonnance nº 45-2689 règlementant l'accès des activités, ouvertes aux non originaires dans certains territoires relevant du ministère des colonies et les conditions d'admission et de résidence dans lesdits territoires. (*J. O.* R. F., 4 novembre 1945, p. 7.247). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 14 décembre 1945, p. 8.270).

2 novembre 1945. — Décret fixant les conditions d'admission et ce résidence dans certains territoires relevant du ministère des colonies. (*J. O.* R. F., 4 novembre 1945, p. 7.276). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 14 décembre 1945, p. 8.274).

29 décembre 1945. — Arrêté modifiant les conditions d'achat et la valeur taxable de l'or produit au Cameroun français. (*J. O.*, Cam., 1er janvier 1946, p. 69).

14 mars 1946. — Décret nº 46-436 portant réglementation du commerce du diamant et de la protection des exploitations diamantifères au Cameroun français. (*J. O.*, Cam., 1er mai 1946, p. 547).

5 avril 1946. — Décret nº 46-614 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant du ministre de la France d'outre-mer autres que les Antilles, la Réunion et la Guyane française. (*J. O.*, Cam., 15 mai 1946. p. 627).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais soumis aux dispositions de l'article Ier du décret nº 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, Cam., 15 mai 1946, p. 628).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais ou produit soumis aux dispositions de l'article 5 du décret nº 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, Cam., 15 mai 1946, p. 629).

4 mai 1946. — Arrêté modifiant l'arrêté du 25 septembre 1940 réglementant la détention de l'or et son achat pour le compte du Cameroun français. (*J. O.*, Cam., 15 mai 1946, p. 647).

1er juin 1946. — Arrêté fixant l'assiette, les règles de perception, les taux des droits et redevances minières dans le Territoire du Cameroun. (*J. O.*, Cam., 15 juin 1946, p. 880).

14 juin 1946. — Décret nº 46-1462 portant modification au décret du 5 février 1935 portant réglementation minière au Cameroun. (*J. O.*, Cam., 15 juillet 1946, p. 872).

19 juin 1946. — Arrêté fixant l'assiette, les règles de perception des redevances minières ad valorem dans les territoires du Cameroun. (*J. O.* Cam., 15 juillet 1946, p. 880).

29 juin 1946. — Arrêté fixant l'assiette, les règles de perception, des redevances minières *ad valorem* dans le territoire du Cameroun. (*J. O.*, Cam., 15 juillet 1946, p. 872).

8 août 1946. — Décision levant temporairement l'interdiction de détenir des diamants bruts en faveur de la Compagnie minière du Cameroun. (*J. O.*, Cam., 15 août 1946, p. 988).

9 août 1946. — Décret nº 46-1803 relatif à la réglementation minière au Cameroun. (*J. O.*, Cam., 1er octobre 1946, p. 1.112).

26 septembre 1946. — Arrêté limitant la validité de l'arrêté du 18 mars 1942 réglementant la prorogation de validité de certains droits miniers. (*J. O.*, Cam., 1er décembre 1946, p. 1.354).

25 novembre 1946. — Arrêté instituant un droit fixe annuel de 1.000 francs sur les permis spéciaux d'exploitation par affermage. (*J. O.*, Cam., 15 janvier 1947, p. 155).

28 février 1947. — Loi n° 47-344 maintenant en vigueur au delà du 1er mars 1947, certaines dispositions prorogées par la loi du 10 mai 1946 portant fixation de la date légale de cessation des hostilités (arrêté de promulgation du 13 mars 1947). (*J. O.* Cam., 15 mars 1947, p. 440).

29 mars 1947. — Arrêté modifiant le taux de la taxe *ad valorem* en ce qui concerne le rutile. (*J. O.*, Cam., 15 avril 1947, p. 567).

29 mars 1947. — Arrêté modifiant le taux de la taxe *ad valorem* en ce qui concerne les substances minérales aurifères. (*J. O.*, Cam., 15 avril 1947, p. 567).

30 avril 1947. — Décret portant application aux territoires relevant du ministère de la France d'outre-mer autres que l'Indochine, des dispositions de l'article 178 de la loi n° 46-2154 du 7 octobre 1946 (arrêté de promulgation du 6 juin 1947). (*J. O.*, Cam., 15 juin 1947, p. 830).

3 juin 1947. — Arrêté limitant le tonnage de lignite extrait sur permis de recherches de 2e catégorie. (*J. O.*, Cam., 15 septembre 1947, p. 1.107).

21 octobre 1947. — Arrêté portant ouverture dans les écritures du Trésorier-payeur et de l'ordonnateur délégué du Territoire d'un compte hors budget intitulé « Paiement pour le compte du F. I. D. E. S. des primes aux producteurs d'or ». (*J. O.*, Cam., 1er novembre 1947, p. 1.248).

24 octobre 1947. — Délibération n° 8447 créant une taxe de sortie pour le financement des instituts de recherches. (*J. O.* Cam., 1er janvier 1948, p. 27).

27 mars 1948. — Décret approuvant une délibération de l'assemblée représentative du Cameroun relative au code général des impôts directs et taxes assimilées. (*J. O.* R. F., 2 avril 1948, p. 3.190) (promulgué par arrêté du 15 avril 1948). (*J. O.* Cam., 15 mai 1948, p. 1).

6 août 1948. — Avis de délibération du conseil d'administration du Cameroun du 9 avril 1948 tendant à la modification du décret du 17 février 1921 portant réglementation du service des douanes dans ce territoire. (*J. O.* R. F., 6 août 1948, p. 7.732).

12 novembre 1948. — Décision portant création d'un Bureau minier de la France d'outre-mer. (*J. O.* Cam., 1er décembre 1948, p. 1.263).

21 janvier 1949. — Arrêté fixant les conditions d'admission en franchise des droits d'entrée des machines, mécaniques et matériel destinés à l'équipement du territoire. (*J. O.* Cam., 1er février 1949, p. 97).

10 juin 1949. — Arrêté fixant les zones où le droit de recherche de toutes les substances minérales de la première catégorie est provisoirement réservé dans le Territoire. (*J. O.*, Cam., 28 juin 1949, p. 764).

19 juillet 1949. — Arrêté réservant au territoire du Cameroun le droit de recherche des substances de la première catégorie dans une zone d'environ 1.000 kilomètres carrés. (*J. O.*, Cam., 30 août 1949, p. 1.109).

20 août 1949. — Décret créant au Cameroun les permis généraux de recherches du type « B » en remplacement des permis spéciaux de recherches et d'exploitation par affermage. (*J. O.*, R. F., 25 août 1949, p. 8.486) (promulgué le 18 octobre 1949). (*J. O.*, Cam., 8 novembre 1949, p. 1.414).

19 octobre 1949. — Arrêté prescrivant les formes dans lesquelles doivent être établies les demandes de permis généraux de recherches de type B (pris en application du décret du 20 août 1949). (*J. O.*, Cam., 8 novembre 1949, p. 1.425). (Erratum, *J. O.*, Cam., 22 novembre 1949, p. 1.479).

22 novembre 1949. — Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 139/49 de l'Assemblée représentative, du 22 octobre 1949, fixant le tarif des travaux du laboratoire de chimie du Service des Mines. (*J. O.*, Cam., 13 décembre 1949, p. 1.566). (Erratum, *J. O.*, Cam., 27 décembre 1949, p. 1.645).

27 janvier 1950. — Délibération 6/50 fixant le droit prévu pour la délivrance de l'autorisation personnelle en matière minière. (*J. O.*, Cam., 26 avril 1950, p. 517).

24 mars 1950. — Arrêté portant réglementation de l'exploitation des carrières au Cameroun. (*J. O.*, Cam., 20 juin 1950, p. 781). (Rectificatif *J. O.*, Cam., 4 juillet 1950, p. 835).

24 mars 1950. — Arrêté réglementant les cessions d'or brut aux fabricants agréés d'ouvrages d'or. (*J. O.*, Cam., 11 avril 1950, p. 429).

30 mai 1950. — Loi n° 50-598 relative à la réglementation des substances explosives dans les territoires du Togo et du Cameroun. (*J. O.*, R. F., 1er juin 1950, p. 5.882) (promulguée le 11 juillet 1950). (*J. O.*, Cam., 18 juillet 1950, p. 897).

26 juin 1950. — Arrêté complétant l'arrêté du 23 décembre 1949 portant organisation du cadre commun des adjoints techniques, des assistants des mines et des prospecteurs-topographes des mines du Cameroun. (*J. O.*, Cam., 5 septembre 1950, p. 1.149).

7 août 1950. — Décision créant un cours professionnel destiné à former des agents des travaux de recherches et d'exploitations minières. (*J. O.*, Cam., 15 août 1950, p. 1.074).

31 août 1950. — Arrêté fixant les conditions d'application au territoire de la loi n° 50-598 du 30 mai 1950 relative à la réglementation des substances explosives dans les territoires du Togo et du Cameroun. (*J. O.*, Cam., 19 septembre 1950, p. 1.202). (Rectificatif, « *J. O.* », Cam., 10 octobre 1950, p. 1.311).

27 septembre 1950. — Décret autorisant le Bureau de Recherches de Pétrole à souscrire au capital de la Société des Pétroles du Cameroun. (*J. O.*, R. F., 30 septembre 1950, p. 10.173).

30 décembre 1950. — Arrêté par lequel est et demeure rapporté l'arrêté n° 98 du 13 juillet 1945 réservant provisoirement au territoire du Cameroun français le droit de recherche de mines pour les substances minérales de 2e catégorie, dans 2 zones du territoire. (*J. O.*, Cam., 23 janvier 1951, p. 137). (Rectificatif, *J. O.*, Cam., 13 février 1951, p. 265).

30 décembre 1950. — Arrêté fixant la valeur mercuriale taxable du minerai d'étain (cassitérite). (*J. O.*, Cam., 6 février 1951, p. 219).

13 mars 1951. — Avis aux titulaires d'autorisations personnelles minières. (*J. O.*, Cam., 13 mars 1951, p. 420).

27 mars 1951. — Avis aux titulaires d'autorisations personnelles minières. (*J. O.*, Cam., 27 mars 1951, p. 498).

16 avril 1951. — Décret approuvant la délibération n° 186 du 29 octobre 1950 de l'Assemblée représentative du Cameroun, relative aux redevances d'exploitation des carrières domaniales. (*J. O.*, R. F., 18 avril 1951, p. 3.928) (promulgué le 29 mai 1951). (*J. O.*, Cam., 6 juin 1951, p. 811).

16 avril 1951. — Décret approuvant la délibération n° 187 du 29 octobre 1950 de l'Assemblée représentative du Cameroun, relative à la redevance proportionnelle des mines (or brut). (*J. O.*, R. F., 18 avril 1951, p. 3.918) (promulgué le 29 mai 1951). (*J. O.*, Cam., 6 juin 1951, p. 811).

16 avril 1951. — Décret approuvant la délibération de l'Assemblée représentative du Cameroun n° 188 du 29 octobre 1950, fixant les redevances superficiaires applicables aux permis généraux du type A. (*J. O.*, R. F., 18 avril 1951, p. 3.918).

21 mai 1951. — Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 188/50 de l'Assemblée représentative du Cameroun, en date du 29 octobre 1950, fixant le barème, les règles d'assiette et le mode de perception des redevances superficiaires sur les permis généraux de recherches minières, type A. (*J. O.*, Cam., 6 juin 1951, p. 818).

21 mai 1951. — Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 187/50 de l'Assemblée représentative du Cameroun, en date du 29 octobre 1950, fixant la valeur taxable et le mode de perception de la taxe « ad valorem » sur l'or brut extrait du sol du Cameroun. (*J. O.*, Cam., 6 juin 1951, p. 818).

21 mai 1951. — Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 186/50 de l'Assemblée représentative du Cameroun, en date du 29 octobre 1950, fixant le taux et le mode de perception des redevances sur les matériaux de carrière extraits des terrains libres du Domaine. (*J. O.*, Cam., 6 juin 1951, p. 819).

2 juin 1951. — Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 100/51 de l'Assemblée représentative du Cameroun, en date du 25 avril 1951, portant ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 250.000 francs au chapitre A, article 3, du budget local, exercice 1951, pour participation du territoire au Syndicat d'Études du Rutile du Cameroun. (*J. O.*, Cam., 13 juin 1951, p. 866).

11 juin 1951. — Arrêté fixant le montant de l'acompte à percevoir au titre de la redevance proportionnelle ad valorem sur l'or brut. (*J. O.*, Cam., 27 juin 1951, p. 939).

6 août 1951. — Arrêté portant ouverture de crédits supplémentaires de 1.000.000 de francs au chapitre E, article 9, au titre de participation symbolique du territoire à la constitution de la Société de recherche et d'exploitation du pétrole au Cameroun. (*J. O.*, Cam., 15 août 1951, p. 1.217).

16 octobre 1951. — Décision 349/D autorisant l'admission temporaire de matériel d'entreprise destiné à des recherches pétrolières au Cameroun. (*J. O.*, Cam., 24 octobre 1951, p. 1.541).

29 octobre 1951. — Délibération n° 329/51 fixant l'assiette, le taux et les règles de perception des redevances minières ad valorem et les règles de perception des participations sur les bénéfices des exploitations minières dans le territoire du Cameroun. (*J. O.*, Cam., 9 avril 1952, p. 461). (Rectificatif, *J. O.*, Cam., 23 avril 1952, p. 562).
26 décembre 1951. — Arrêté rendant exécutoire la délibération n° 403/51 du 29 octobre 1951 autorisant le territoire à participer pour 33 % à la Société de recherche et d'exploitation des pétroles du Cameroun (S. E. R. E. P. C. A.) et à prélever éventuellement sur la caisse de réserve une somme de 69.000.000 de francs C. F. A. pour faire face aux échéances immédiates. (*J. O.*, Cam., 9 janvier 1952, p. 14).
31 décembre 1951. — Arrêté autorisant un prélèvement sur la caisse de réserve de 125.000 francs pour participation du territoire au Syndicat d'Études du Rutile du Cameroun. (*J. O.*, Cam., 27 février 1952, p. 264).
3 mars 1952. — Décret approuvant la délibération n° 329/51 du 29 octobre 1951 de l'Assemblée représentative du Cameroun modifiant le régime des redevances minières et des participations sur les bénéfices des exploitations minières. (*J. O.*, R. F., 6 mars 1952, p. 2.680) (promulgué le 31 mars 1952). (*J. O.*, Cam., 9 avril 1952, p. 459) (rendu exécutoire par arrêté du 18 mars 1952). (*J. O.*, Cam., 9 avril 1952, p. 461).

AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

L'histoire de la législation minière en Afrique équatoriale française est très analogue à celle de l'A. O. F. Le nouveau régime date de 1933 qui a remplacé un régime antérieur datant de 1926. (Décrets du 8 juillet 1926 et du 31 juillet 1927).

* * *

1er juin 1910. — Arrêté promulguant les décrets du 27 avril 1910 rendant applicable en A. E. F. les lois des 21 juillet, 18 avril 1900 concernant les contraventions aux règlements sur les appareils à vapeur et à gaz et sur les bateaux à bord desquels il en est fait usage.
8 janvier 1916. — Décret fixant les conditions de nationalité imposée aux explorateurs, propriétaires ou exploitants de mines dans les colonies françaises. (*J. O.* R. F., 13 janvier 1916).
28 juillet 1918. — Décret relatif à l'octroi des permis miniers dans les colonies françaises. (*J. O.* R. F., 3 août 1918, p. 6.738).
27 février 1924. — Décret modifiant le décret du 28 juillet 1918 règlementant les autorisations personnelles en matière minière. (*J. O.* R. F., 1er mars 1924, p. 2.142).
14 juin 1928. — Arrêté relatif aux bornages des concessions. (*J. O.*, A. E. F., 1er juillet 1928, p. 688) (modifié par arrêté du 12 avril 1934).
4 mai 1929. — Arrêté plaçant les droits de recherches des substances minérales de la 1re catégorie sous le régime des zones réservées sur tout le territoire de l'A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 1929).
26 mars 1931. — Décret approuvant la convention du 26 février 1931 sur la création et l'organisation d'une mission de prospection des pétroles (promulgation *J. O.*, A. E. F., 1er juin 1931, p. 446).
26 décembre 1931. — Décret fixant la réglementation minière et les dispositions spéciales applicables aux hydrocarbures liquides dans les colonies et territoires sous-mandat. (*J. O.* R. F., 30 décembre 1931, p. 13.303).
13 octobre 1933. — **Décret portant réglementation minière en A. E. F.** (*J. O.*, R. F., 19 juillet 1933, *J. O.*, A. E. F., 1er janvier 1934, p. 3).
30 décembre 1933. — Arrêté fixant l'assiette, les règles de perception, les taux des droits, taxes et redevances minières en Afrique équatoriale française. (*J. O.*, A. E. F. 1er janvier 1934, p. 27). Approuvé par décret du 24 avril 1934. (*J. O.*, R. F., 29 avril 1934, p. 4.303) (promulgué le 8 juin 1934).
12 avril 1934. — Arrêté réglementant l'application de diverses dispositions du décret du 13 octobre 1933. (*J. O.*, A. E. F., 1er mai 1934).
12 avril 1934. — Arrêté réglementant la circulation des produits miniers extraits du sous-sol de l'A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 1er mai 1934).

17 mai 1934. — Décret relatif à la recherche et à l'exploitation des pétroles en A. E. F. (*J O.*, A. E. F., 1er juillet 1934).

8 octobre 1934. — Arrêté ministériel approuvant l'arrêté du 26 janvier 1934 remettant sous le régime commun certaines zones où la colonie s'était réservé le droit exclusif de recherches minières (zones 3 à 24 — sauf la zone 20). (*J. O.*, A. E. F., 1er janvier 1935, p. 16).

2 avril 1935. — Arrêté portant création d'une zone réservée à la recherche minière de substance de la 3e catégorie (phosphates, nitrates, sels alcalins, aluns, borates). (*J. O.*, A. E. F., 15 avril 1935, p. 371).

29 mai 1935. — Arrêtés portant institution des Chambres de Commerce, d'Agriculture et d'Industrie de Libreville, de Brazzaville et de Bangui. (*J. O.*, A. E. F., 15 juin 1935).

22 juin 1935. — Arrêté modifiant l'arrêté du 2 avril 1935 en ce qui concerne une zone réservée à la recherche minière. (*J. O.*, A. E. F., 15 juillet 1935, p. 637).

24 juillet 1935. — Loi portant ouverture d'un crédit destiné à venir en aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc de la métropole, de l'Algérie, des colonies, pays de protectorat ou territoires sous mandat français. (*J. O.* R. F., 26 juillet 1935, p. 8.066).

15 octobre 1935. — Arrêté plaçant les droits de recherches des substances minérales de la 4e catégorie sous le régime des zones réservées sur tout le territoire de l'A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 1935).

31 décembre 1935. — Arrêté autorisant l'institution de permis d'exploration dans une région déterminée de la colonie.

6 mars 1936. — Arrêté modifiant l'article 10 de l'arrêté du 12 avril 1934 réglementant l'application de diverses dispositions du décret du 13 octobre 1933 portant réglementation minière en A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 1er avril 1936).

3 avril 1936. — Arrêté instituant une commission chargée de l'examen des demandes en autorisation personnelle de recherches minières et d'émettre, éventuellement, un avis sur l'application du réglement minier. (*J. O.*, A. E. F., 16 avril 1936, p. 448).

12 mai 1936 .— Arrêté autorisant l'institution des permis d'exploration sur toute l'étendue de la colonie et modifiant l'arrêté du 31 décembre 1935, instituant des permis d'exploration dans une région déterminée de la colonie. (*J. O.*, A. E. F., 1er juin 1936, p. 572).

28 décembre 1936. — Arrêté modifiant l'arrêté du 12 avril 1934 réglementant la circulation des produits miniers extraits du sous-sol de l'A. E. F.

23 janvier 1937. — Loi portant fixation du régime définitif des Mines domaniales de potasse et organisation de l'industrie de la potasse (promulguée par arrêté du 18 mai 1946). (*J. O.*, A. E. F., 1946, p. 603).

28 janvier 1937. — Arrêté abrogeant l'arrêté du 5 janvier 1937, prohibant provisoirement la sortie et la réexportation de l'or à destination de l'étranger. (*J. O.*, A. E. F., 15 février 1937, p. 258).

19 mars 1937. — Décret portant réglementation des appareils à vapeur autres que ceux placés à bord des navires en A. E. F. (*J. O.*, R. F., 26 mars 1937, p. 3.596).

5 mai 1937. — Arrêté promulguant le décret du 19 mars 1937 portant réglementation des appareils à vapeur autres que ceux placés à bord des navires en A. E. F.

6 novembre 1937. — Arrêté portant modification à l'arrêté du 30 décembre 1933 sur les mines. (*J. O.*, A. E. F., 1er décembre 1937, p. 1.315).

26 mars 1938. — Arrêté portant refonte des arrêtés d'application du décret minier du 13 octobre 1933. (*J. O.*, A. E. F., 15 avril 1938, p. 486).

26 mars 1938. — Arrêté réglementant l'exploitation des carrières en A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 15 avril 1938, p. 492).

26 mars 1938. — Arrêté réglementant l'importation, la vente, l'achat, le transport et l'entreposition des substances détonantes ou explosives. (*J. O.*, A. E. F., 15 avril 1938, p. 494).

26 mars 1938. — Arrêté modifiant l'arrêté du 26 avril 1935 réglementant l'emploi des explosifs dans les carrières. (*J. O.*, A. E. F., 15 avril 1938, p. 501).

26 mars 1938. — Arrêté modifiant l'arrêté du 26 avril 1935 réglementant l'entreposition des dynamites et des explosifs de mine. (*J. O.*, A. E. F., 15 avril 1938, p. 502).

26 mars 1938. — Arrêté organisant en A. E. F. le contrôle des appareils à vapeur autres que ceux placés à bord des navires. (*J. O.*, A. E. F., 15 avril 1938, p. 503).

28 avril 1938. — Décret fixant le régime des explosifs en Afrique équatoriale française. (*J. O.*, R. F., 4 mai 1938, p. 5054.) promulgué par arrêté du 30 mai 1938).

17 juin 1938. — Décret-loi relatif au développement de la production de l'or dans les colonies. (*J. O.*, R. F. 29 juin 1938, p. 7468) (promulgué le 20 juillet 1938). (*J. O.*, A. E. F., 1er août 1938, p. 961).

27 juin 1938. — Décret portant réglementation du commerce du diamant et de la protection des exploitations diamantifères en Afrique équatoriale française. (*J. O.* R. F. 1er juillet 1938, p. 7653) (promulgué le 20 juillet 1938). (*J. O.*, A. E. F., 1er août 1938, p. 968).

3 septembre 1938. — Arrêté créant une zone réservée à la recherche minière (stéatites, talc, substances connexes). (*J. O.*, A. E. F., 1er octobre 1938, p. 1.208).

17 septembre 1938. — Arrêté créant une zone réservée à la recherche minière (cuivre, plomb, zinc et connexes). (*J. O.*, A. E. F., 15 octobre 1938, p. 1.254).

29 octobre 1938. — Arrêté modifiant l'arrêté du 26 mars 1938 relatif à la réglementation minière. (*J. O.*, A. E. F., 15 novembre 1938, p. 1419).

3 décembre 1938. — Arrêté instituant dans la colonie de l'A. E. F. une taxe sur le chiffre d'affaire à l'exportation. (*J. O.*, A. E. F., 1er janvier 1939, p. 74) (approuvé par câblogramme ministériel n° 309 du 30 décembre 1938).

21 janvier 1939. — Décret modifiant les taxes minières en A. O. F., en A. E. F., au Cameroun et à Madagascar. (*J. O.*, R. F., 26 janvier 1939, p. 1.308).

18 février 1939. — Arrêté étendant aux substances minérales de la 4e catégorie, sauf aux pierres précieuses, le droit de recherches de mines précédemment réservé, en ce qui concerne le cuivre, le plomb, le zinc, et les substances minérales connexes, à l'intérieur du périmètre défini par l'arrêté du 17 septembre 1938. (*J. O.*, A. E. F., 1er mars 1939, p. 268).

15 mars 1939. — Arrêté modifiant l'arrêté n° 663 du 18 février 1939 et fixant le périmètre sur lequel est étendu aux substances minérales de la 4e catégorie le droit de recherches de mines. (*J. O.*, A. E. F., 15 mars 1939, p. 321).

1er avril 1939. — Arrêté modificatif à l'arrêté du 16 décembre 1938, créant une zone réservée pour le diamant et les substances minérales connexes. (*J. O.* A. E. F., 1er mai 1939, p. 494).

22 avril 1939. — Arrêté prohibant la sortie et la réexportation du cobalt. (*J. O.*, A. E. F., 1er mai 1939, p. 513).

27 mai 1939. — Arrêté abrogeant les arrêtés du 19 juillet 1938, du 16 décembre 1938 et du 1er avril 1939 et plaçant sous le régime des zones réservées les droits de recherche de métaux précieux et pierres précieuses. (*J. O.*, A. E. F., 15 juillet 1939, p. 841).

9 septembre 1939. — Décret-loi prohibant ou réglementant en temps de guerre l'exportation des capitaux, les opérations de change et le commerce de l'or rendu applicable aux colonies par décret du même jour (prorogé par décret n° 47-869 du 30 avril 1947) (promulgué en A. E. F.).

18 décembre 1939. — Arrêté rapportant l'arrêté du 27 mars 1939, portant modification à l'arrêté du 30 décembre 1933, sur les droits, taxes et redevances de mines en A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 1er janvier 1940, p. 40) (erratum, *J. O.*, A. E. F., 1er février 1940, p. 142).

20 janvier 1940. — Arrêté portant modification à l'arrêté d'application du décret minier. (*J. O.*, A. E. F., 15 février 1940, p. 191).

3 février 1940. — Arrêté fixant les conditions d'application du décret du 28 avril 1938 sur le régime des explosifs en A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 15 février 1940, p. 204) (erratum, *J. O.*, A. E. F., 1er juin 1940, p. 512).

20 mai 1940. — Décret portant application aux colonies et territoires sous mandat du décret du 9 septembre 1939.

29 mai 1940. — Décret portant modification de la législation minière dans certaines colonies et territoires sous mandat. (*J. O.*, R. F., 3 juin 1940, p. 4.192) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 6 juin 1940, p. 4.304).

2 juin 1940. — Décret réglementant la détention de l'or brut et organisant la protection des exploitations aurifères. (*J. O.*, R. F., 7 juin 1940, p. 4.339). (*J. O.* A. E. F. 1940, p. 662).

22 juin 1940. — Arrêté prescrivant le dépôt de l'or brut au Trésor public (modifié par arrêtés des 20 juillet et 17 août 1940). (*J. O.*, A. E. F., 1940, pp. 584 et 670).

26 juin 1940. — Arrêté réglementant la fusion et le titrage des matières d'or destinées à être déposées en lingots au Trésor (modifié par arrêté du 1er décembre 1945).

27 juillet 1940. — Arrêté relatif à la circulation sous laissez-passer, des matières concessibles extraites du sous-sol de l'A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 1940, p. 646).

17 août 1940. — Arrêté portant application du décret du 2 juin 1940, sur la détention de l'or brut et la protection des exploitations aurifères en A. E. F.

12 octobre 1940. — Décret n° 43 du Chef du Gouvernement de l'Afrique française libre autorisant le Gouverneur général de l'A. E. F. à accorder des permis généraux de recherches minières. (*J. O.*, A. E. F., 1940, p. 731).

12 octobre 1940. — Décret n° 43 prévoyant que les exploitations minières dérivant des permis généraux de recherches-B doivent verser en outre des taxes et redevances de droit commun, au Gouvernement, une participation de 20 % sur les bénéfices.

13 décembre 1940. — Arrêté instituant une taxe sur le chiffre d'affaires à l'importation et à l'exportation modifié par arrêté 3611 du 24 décembre 1946. (*J. O.*, A. E. F., 1940, p. 844 et 1947, p. 116).

28 mars 1941. — Arrêté portant la redevance proportionnelle sur les pierres précieuses à 15 % de leur valeur au lieu d'extraction. (*J. O.*, A. E. F., 1941, p. 240).

26 mai 1941. — Décret définissant des sanctions applicables aux infractions à la réglementation en vigueur concernant les matières d'or et les pierres précieuses. (*J. O.*, A. E. F., 1941, p. 340).

11 juin 1941. — Arrêté n° 136 relatif à la répartition du produit des amendes et confiscations en matière de répression de la fraude de l'or. (*J. O.*, A. E. F., 1941, p. 413)

18 juillet 1941. — Arrêté désignant les agents habilités à constater les infractions à la règlementation relative à l'or et aux pierres précieuses et fixant l'étendue de leurs pouvoirs. (*J. O.*, A. E. F., 1941, p. 491).

26 janvier 1942. — Arrêté relatif à l'exonération de l'or de la taxe sur le chiffre d'affaires à l'exportation. (*J. O.*, A. E. F., 1942, p. 76).

23 mars 1942. — Arrêté n° 537 déterminant les conditions d'extraction des matériaux de carrières sur les terrains du Domaine. (*J. O.*, A. E. F., 1942, p. 242).

24 juillet 1942. — Décret n° 2304 modifiant la réglementation minière dans les colonies et territoires relevant du haut commissariat de l'Afrique française. (*J. O.*, 29 juillet 1942, p. 2.616).

20 novembre 1942. — Arrêté n° 2185 fixant les conditions d'exploitation des permis miniers. (*J. O.*, A. E. F., 1942, p. 675).

19 novembre 1943. — Arrêté n° 2327 fixant le tarif de fusion de l'or natif.

2 novembre 1945. — Ordonnance n° 45-2689 règlementant l'accès des activités ouvertes aux non originaires dans certains territoires relevant du ministère des colonies et lès conditions d'admission et de résidence dans lesdits territoires. (*J. O.* R. F., 4 novembre 1945, p. 7.247). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 14 décembre 1945, p. 8.270).

2 novembre 1945. — Décret fixant les conditions d'admission et de résidence dans certains territoires relevant du ministère des colonies. (*J. O.* R. F., 4 novembre 1945, p. 7.276). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 14 décembre 1945, p. 8.274).

22 décembre 1945. — Arrêté n° 2771 ; code des impôts directs.

9 janvier 1946. — Arrêté fixant les conditions d'achat de l'or pour le compte de la Caisse centrale de la France d'outre-mer modifiant l'article 2 de l'arrêté du 1er juillet 1943 (modifié par arrêtés des 30 novembre 1943 et 7 décembre 1945).

5 avril 1946. — Décret n° 46-614 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer autres que les Antilles et la Réunion. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.904) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais soumis aux dispositions de l'article 1er du décret n° 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais ou produits soumis aux dispositions de l'article 5 du décret n° 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R, F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

13 mai 1946. — Arrêté n° 1201 modifiant les droits, taxes et redevances minières en A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 15 juin 1946).

27 mai 1946. — Arrêté n° 1339 modifiant l'arrêté n° 637 du 22 mars 1946 instituant une taxe spéciale sur les diamants et la colombo-tantalite. (*J. O.*, A. E. F., 15 juin 1946).

14 juin 1946. — Décret n° 46-1461 portant modification du décret du 13 octobre 1933 portant réglementation minière en A. E. F. (*J. O.*, R. F., 16 juin 1946, p. 5.318)

(rectificatif, *J. O.*, R. F., 3 juillet 1946, p. 5.956) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 23 août 1946, p. 7.362) (promulgué par arrêté du 13 juillet 1946). (*J. O.*, A. E. F., 1946, p. 880).

12 août 1946. — Décret nº 46-1802 relatif à la réglementation minière en A. E. F. (*J. O.*, R. F., 12-13 août 1946, p. 7.160) (promulgué par arrêté du 30 août 1946) (*J. O.*, A. E. F., 15 septembre 1946, p. 1.062).

17 septembre 1946. — Arrêtés créant des zones de protection d'exploitations diamantifères en Oubangui-Chari. (*J. O.*, A. E. F., 1er octobre 1946, p. 1.187).

21 novembre 1946. — Décret nº 46-2644 accordant au Syndicat d'études et de recherches pétrolières en A. E. F. le droit exclusif de recherche des mines de première catégorie. (*J. O.*, A. E. F., 1er janvier 1947, p. 28).

2 décembre 1946. — Arrêté accordant une réduction du taux de la redevance proportionnelle en ce qui concerne les métaux précieux et les pierres précieuses extraits d'un chantier doté d'équipements mécaniques techniques. (*J. O.*, A. E. F., 1er mars 1947, p. 335).

2 décembre 1946. — Arrêté modifiant l'arrêté du 13 décembre 1941 portant fixation des droits et taxes d'entrée et de sortie en A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 1er mars 1947, p. 335).

25 janvier 1947. — Arrêté nº 24 modifiant le tarif général annexé à l'arrêté nº 2327 du 19 novembre 1943 en ce qui concerne la fusion de l'or natif. (*J. O.*, A. E. F., 15 février 1947, p. 289).

20 avril 1947. — Avis de délibération de la commission permanente du conseil d'administration de l'A. E. F. en date du 6 décembre 1946, tendant à modifier le décret du 17 février 1921 concernant le régime douanier de ce territoire. (*J. O.* R. F., 20 avril 1947, p. 3.779).

14 mai 1947. — Décret nº 47-843 approuvant la convention du 14 mai 1947 relative à l'association en participation, constituée sous la dénomination de Syndicat d'études et de recherches pétrolières en A. E. F., entre l'État, le Bureau de recherches de pétrole, la Colonie, la Cie française des pétroles, la Société de Pechelbronn et la Société de recherches minières et pétrolières coloniales. (*J. O.*, R. F., 15 mai 1947, p. 4.521).

30 août 1947. — Arrêté rapportant l'arrêté du 23 mai accordant une prime aux producteurs d'or de la France d'outre-mer ainsi que les arrêtés des 7 juin et 8 août 1947 qui l'avaient complété (promulgué le 14 octobre 1947). (*J. O.*, A. E. F., 1947, p. 1.331).

17 octobre 1947. — Décret nº 47-2038 portant approbation de l'arrêté du 16 septembre 1947 du Haut-commissaire de la République, gouverneur général de l'A. E. F., modifiant les tarifs des droits et taxes d'entrée applicables en A. E. F. (*J. O.* R. F., 20-21 octobre 1947, p. 10.413).

2 février 1948. — Arrêté nº 309 modifiant l'arrêté du 26 mars 1938 pour ce qui concerne les documents topographiques qui doivent être tenus par les exploitants miniers. (*J. O.* A. E. F., 15 février 1948, p. 217).

1er avril 1948. — Décret approuvant une délibération du grand conseil de l'A. E. F. modifiant les droits de sortie. (*J. O.* R. F., 3 avril 1948, p. 3.257).

26 juin 1948. — Arrêté modifiant et complétant l'arrêté du 23 mars 1942 déterminant les conditions d'extraction des matériaux des carrières sur les terrains du domaine de l'Ètat. (*J. O.* A. E. F., 15 juillet 1948).

26 juin 1948. — Arrêté complétant l'arrêté du 26 mars 1938 réglementant l'exploitation des carrières en A. E. F. (*J. O.* A. E. F., 15 juillet 1948).

20 juillet 1948. — Arrêté modifiant l'arrêté du 17 août 1940 portant application du décret du 2 juin 1940 sur la détention de l'or brut et la protection des exploitations aurifères en A. E. F. (*J. O.* A. E. F., 1er août 1948, p. 1.051).

3 août 1948. — Décret approuvant trois délibérations du grand conseil de l'A. E. F. en matière fiscale (Code général des impôts directs. Redevance proportionnelle sur les produits extraits des mines). (*J. O.* R. F., 5 août 1948, p 7.689).

16 octobre 1948. — Délibération portant modification des tarifs des droits et taxes d'entrée applicables à l'importation dans les territoires de l'A. E. F. (*J. O.* A. E. F., 1er février 1949, p. 142).

2 février 1949. — Décret approuvant la délibération du 26 octobre 1948 du Grand Conseil de l'A. E. F. créant une taxe d'apprentissage (promulgué le 13 février 1949). (*J. O.* A. E. F., 15 mars 1949, p. 327).

5 février 1949. — Arrêté modifiant l'arrêté du 2 août 1948 réglementant l'exportation et la réexportation des marchandises et denrées de l'A. E. F. (*J. O.* A. E. F., 15 février 1949, p. 215).

16 mars 1949. — Arrêté réglementant la fusion et la titrage des matières d'or au laboratoire du Service des Mines. (*J. O.* A. E. F., 1er avril 1949, p. 391).

2 août 1949. — Décret approuvant deux délibérations du Grand Conseil de l'A. E. F. : la délibération 21/49 du 30 avril 1949 fixant les conditions d'application de l'arrêté du 2 décembre 1946 relatif à la redevance proportionnelle sur les produits extraits des mines; la délibération 22-49 portant modification à l'arrêté du 27 juillet 1940 réglementant la circulation sous laissez-passer des produits extraits du sous-sol de l'A. E. F. (*J. O.*, R. F., 8-9 août 1949, p. 7.879) (promulgué le 19 août 1949). (*J. O.*, A. E. F., 1er septembre 1949, p. 1.088).

5 septembre 1949. — Délibération portant réforme de la fiscalité applicable aux entreprises minières. (*J. O.*, A. E. F., 1er février 1950, p. 168). (Approuvée par décret du 27 décembre 1949).

21 septembre 1949. — Arrêté rendant exécutoire la délibération du 4 mai 1949 no 36-49 du Grand Conseil de l'A. E. F. fixant le taux de la redevance proportionnelle des mines pour les substances minérales concessibles de la première catégorie. (*J. O.*, A. E. F., 1er octobre 1949, p. 1.241).

21 novembre 1949. — Décret approuvant la délibération du 5 septembre du Grand Conseil de l'A. E. F. autorisant l'admission en franchise du matériel minier destiné exclusivement à la prospection et aux recherches (promulgué le 16 décembre 1949). (*J. O.*, A. E. F., 1er janvier 1950, p. 6).

28 décembre 1949. — Arrêté rendant exécutoire la délibération no 66-49 du Grand Conseil de l'A. E. F. du 7 septembre 1949 fixant les droits et taxes applicables à l'importation et à l'exportation en A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 31 décembre 1949, p. 1.581).

14 février 1950. — Arrêté portant fixation du taux de l'acompte à verser lors de la mise en circulation sous laissez-passer de l'or brut en lingot ou en poudre extrait du sous-sol de l'A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 1er mars 1950, p. 370).

14 février 1950. — Arrêté fixant la valeur taxable des substances minérales extraites du sous-sol de l'A. E. F. et mises en circulation au cours de l'année 1948. (*J. O.*, A. E. F., 1er mars 1950, p. 371).

14 février 1950. — Arrêté portant modification de l'arrêté du 2 août 1948, réglementant l'exportation et la réexportation des marchandises et denrées de l'A. E. F., modifié par l'arrêté du 20 novembre 1949. (*J. O.*, A. E. F., 1er mars 1950, p. 371).

20 mars 1950. — Arrêté fixant la liste limitative du matériel minier destiné exclusivement à la prospection et aux recherches et susceptible d'être admis en franchise des droits et taxes d'entrée. (*J. O.*, A. E. F., 15 avril 1950, p. 586).

27 juillet 1950. — Arrêté rendant exécutoire la délibération 22-50 du 6 mai 1950 du Grand Conseil de l'A. E. F., modifiant les droits et taxes applicables à l'exportation de l'or, du diamant et du minerai de plomb. (*J. O.*, A. E. F., 15 août 1950, p. 1.196).

4 novembre 1950. — Délibération no 55-50 modifiant l'arrêté du 30 décembre 1933 fixant l'assiette, les règles de perception, les taux des droits, taxes et redevances minières en A. E. F. et les textes qui l'ont modifié. (*J.O.*, A. E. F., 1er mai 1951, p. 593).

31 janvier 1951. — Arrêté no 320 portant organisation de la Direction des Mines et de la Géologie de l'A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 15 février 1951, p. 294).

31 janvier 1951. — Arrêté modifiant l'arrêté du 20 mars 1950 fixant la liste limitative du matériel minier destiné exclusivement à la prospection et aux recherches et susceptibles d'être admis en franchise des droits et taxes d'entrée. (*J. O.*, A. E. F., 15 février 1951, p. 296).

12 mars 1951. — Décret approuvant la délibération no 55-50 du 4 novembre 1950 du Grand Conseil de l'A. E. F. relative aux redevances minières. (*J. O.*, R. F., 14 mars 1951, p. 2.703) (promulgué le 14 avril 1951). (*J. O.*, A. E. F., 15 mai 1951, p. 660).

14 juin 1952. — Délibération no 18-52 modifiant le tarif des travaux du laboratoire central d'analyses et de recherches de la Direction des mines et de la géologie (promulguée le 10 octobre 1952). (*J. O.*, A. E. F., 15 novembre 1952, p. 1.320).

8 juillet 1952. — Décret no 52-823 portant institution d'une chambre consulaire des mines de l'A. E. F. (*J. O.*, R. F., 15 juillet 1952, p. 7.106) (promulgué le 24 juillet 1952). (*J. O.*, A. E. F., 15 août 1952, p. 993).

6 octobre 1952. — Arrêté fixant la liste limitative du matériel minier destiné exclusivement à la prospection et aux recherches et susceptible d'être admis en franchise des droits et taxes à l'entrée (matériel de forage et sondage, de prospection, de recher-

ches, d'essais de traitement de minerais, de laboratoire). (*J. O.*, A. E. F., 1er novembre 1952, p. 1.260).

26 juin 1952. — Délibération n° 34-52 portant modification de l'article 8 de la délibération n° 66-49 du 7 septembre 1949 fixant les droits et taxes d'entrée et de sortie applicables à l'importation et à l'exportation dans les territoires de l'A. E. F. (promulguée le 13 octobre 1952). (*J. O.*, A. E. F., 1er décembre 1952, p. 1.379).

3 octobre 1952. — Arrêté portant institution de la Chambre des Mines de l'A. E. F. (*J. O.*, A. E. F., 15 décembre 1952, p. 1.436).

MADAGASCAR

Le premier texte minier qui ait été promulgué à Madagascar est le décret du 13 juillet 1896 relatif aux métaux précieux et aux pierres précieuses. Un décret du 20 juillet 1897 vint réglementer la recherche de l'exploitation des autres substances minérales. Ces deux textes furent modifiés et complétés à différentes reprises : le décret de 1896 par les décrets des 20 février 1902, 23 juin 1905, 31 janvier 1906, 23 mai 1907, 11 juin 1910, et le décret de 1897 par les décrets des 23 novembre 1905 et 21 décembre 1920.

Toute cette législation avait été refondue dans le décret du 19 juillet 1923 et les décrets généraux des 8 janvier 1916, 28 juillet 1918 et 27 février 1924 avaient été promulgués à Madagascar.

Une nouvelle réglementation est fixée par le décret du 20 décembre 1938 qui codifie toute la législation antérieure, cette réglementation est presque identique au décret du 23 décembre 1934 relatif à l'A. O. F.

*
* *

8 janvier 1916. — Décret fixant les conditions relatives à l'octroi des permis miniers dans les colonies françaises. (*J. O.*, Madag., 1er juillet 1916, p. 638).

28 mars 1917. — Arrêté portant règlementation des travaux de mines à ciel ouvert et souterrain.

28 juillet 1918. — Décret relatif à l'octroi des permis miniers dans les colonies françaises. (*J. O.* R. F., 3 août 1918, p. 6.738).

27 février 1924. — Décret modifiant le décret du 28 juillet 1918 règlementant les autorisations personnelles en matière minière. (*J. O.* R. F., 1er mars 1924, p. 2.142).

18 avril 1929. — Décret portant abrogation, pour Madagascar, des décrets du 11 février 1921, du 9 juillet 1921 et du 28 mai 1925, qui prohibent l'exportation des métaux précieux et des monnaies. (*J. O.*, Madag., 1929, p. 762).

28 février 1931. — Décret prohibant l'exportation de la colonie de Madagascar et dépendances des minerais de glucinium à destination de l'étranger. (*J. O.*, R. F., 5 mars 1931, p. 2.653) (ratifié par la loi du 28 avril 1932. *J. O.*, Madag., 25 juin 1932, p. 735).

15 juillet 1931. — Arrêté fixant le contingent des minerais de glucinium qui, par dérogation à la prohibition édictée par le décret du 28 février 1931 pourront être exportés de la colonie de Madagascar et dépendances à destination des pays étrangers. (*J. O.*, Madag., 12 septembre 1931, p. 880).

26 décembre 1931. — Décret fixant la règlementation minière et les dispositions spéciales applicables aux hydrocarbures liquides dans les colonies et territoires sous-mandat. (*J. O.* R. F., 30 décembre 1931, p. 13.303).

1er octobre 1932. — Décret approuvant une convention pour la recherche et l'exploitation du pétrole à Madagascar (promulgation : *J. O.*, Madag., 7 janvier 1933, p. 6).

18 septembre 1934. — Arrêté annulant les autorisations personnelles dont les titulaires ne possèdent pas de permis de recherches depuis le 1er janvier 1932. (*J. O.*, Madag., 13 octobre 1934, p. 925).

24 juillet 1935. — Loi portant ouverture d'un crédit destiné à venir en aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc de la métropole, de l'Algérie, des colonies, pays de protectorat ou territoires sous mandat français. (*J. O.* R. F., 26 juillet 1935, p. 8.066).

24 août 1935. — Arrêté instituant un Comité du graphite de Madagascar. (*J. O.* Madag., 14 sept. 1935, p. 953).

23 septembre 1935. — Circulaire relative à la délivrance d'une attestation d'emploi pouvant être faite par les employeurs aux orpailleurs employés sur leurs toby. (*J. O.*, Madag., 28 sept. 1935, p. 1.005).

2 octobre 1936. — Décision habilitant les chefs de district à viser les envois miniers (*J. O.*, Madag., 24 octobre 1936, p. 943).

21 octobre 1936. — Arrêté portant dérogation à la prohibition de sortie de l'or. (*J. O.*, Madag., 24 octobre 1936, p. 980).

30 novembre 1936. — Décret modifiant la tarification douanière du chlorure de sodium (promulgué le 10 mars 1937). (*J. O.*, Madag., 17 mars 1937, p. 246).

4 décembre 1936. — Arrêté créant un cours public et gratuit de prospection. (*J. O.*, Madag., 12 décembre 1936, p. 1.109).

12 décembre 1936. — Arrêté relatif à l'annulation d'autorisation de prospection. (*J. O.*, Madag., 23 janvier 1937, p. 104).

8 janvier 1937. — Arrêté modifiant celui du 21 octobre 1936, relatif à la prohibition de la sortie de l'or. (*J. O.*, Madag., 16 janvier 1937, p. 62).

21 juin 1937. — Décision instituant dix bourses annuelles pour le cours public et gratuit de prospection. (*J. O.*, Madag., 26 juin 1937, p. 523).

25 août 1937. — Décret tendant à la protection des monuments naturels et des sites de caractère historique, légendaire ou pittoresque (promulgué le 16 novembre 1937). (*J. O.*, Madag., 20 nov. 1937, p. 980).

15 octobre 1937. — Décret relatif à la recherche de pétrole à Madagascar (promulgué le 26 nov. 1937). (*J. O.*, Madag., 4 déc. 1937, p. 1.033).

17 juin 1938. — Décret relatif au développement des recherches de l'or dans les colonies françaises. (*J. O.*, R. F., 29 juin 1938, p. 7.468) (promulgué le 21 juillet 1938). (*J. O.*, Madag., 30 juillet 1938, p. 850).

19 juillet 1938. — Arrêté réservant à la colonie le droit de recherches de l'or dans toute l'étendue de Madagascar et de ses dépendances. (*J. O.* Madag., 23 juillet 1938, p. 820).

28 juillet 1938. — Décret portant modification au régime minier dans certaines colonies. (*J. O.*, R. F., 2 août 1938, p. 9.147) (promulgué le 29 août 1938). (*J. O.*, Madag., 3 septembre 1938, p. 977).

20 décembre 1938. — Décret portant réglementation minière à Madagascar et dépendances. (*J. O.*, **R. F., 27 décembre 1938, p. 14.688).**

21 janvier 1939. — Décret modifiant les taxes minières en A. O. F., en A. E. F., au Cameroun et à Madagascar. (*J. O.* R. F., 26 janvier 1939, p. 1.308).

30 mars 1939. — Arrêté portant prohibition d'exportation du cobalt sous toutes ses formes. (*J. O.*, Madag., 1er avril 1939, p. 429).

16 septembre 1939. — Arrêté relatif à la circulation de l'or et de l'argent. (*J. O.*, Madag., 20 septembre 1939, p. 1.174).

30 septembre 1939. — Avis relatif au cours public et gratuit de prospection. (*J. O.*, Madag., 30 septembre 1939, p. 1.254).

4 décembre 1939. — Décision déléguant au directeur des Douanes, à Tananarive, le pouvoir de délivrer les autorisations d'importation et d'exportation de l'or. (*J. O.*, Madag., 9 décembre 1939, p. 1524).

19 janvier 1940. — Arrêté modifiant celui du 28 mars 1917 qui porte réglementation des travaux de mines à ciel ouvert et souterrains. (*J. O.* Madag., 27 janvier 1940, p. 102).

19 avril 1940. — Arrêté réservant provisoirement le droit de recherche des substances minérales dans les îles Saint-Paul, Amsterdam, les archipels Kerguelen et Crozet, et la Terre Adélie. (*J. O.*, Madag., 27 avril 1940, p. 520).

11 mai 1940. — Arrêté qui porte réglementation des travaux de mines à ciel ouvert et souterrains. (*J. O.*, Madag.).

11 mai 1940. — Avis aux prospecteurs miniers susceptibles de produire du béryl pierreux. (*J. O.*, Madag., 11 mai 1940, p. 570).

29 mai 1940. — Décret portant modification de la législation minière dans certaines colonies et territoires sous mandat. (*J. O.*, R. F., 3 juin 1940, p. 4.192) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 6 juin 1940, p. 4.304).

12 juillet 1940. — Arrêté réglementant l'achat, la vente, la mise en dépôt et la remise en gage de l'or produit dans la colonie. (*J. O.*, Madag., 13 juillet 1940, p. 739).

20 août 1940. — Loi relative à la garantie des colonies et de l'État aux prêts sur les stocks de produits entreposés dans les Colonies et destinés à l'approvisionnement de la Métroplole. (*J. O.*, Madag., 2 septembre 1940, p. 817).

1er octobre 1940. — Arrêté fixant les détails d'application des dispositions de la loi du 20 août 1940 relative à la garantie des colonies et de l'État aux prêts sur les stocks de produits entreposés dans les colonies et destinés à l'approvisionnement de la Métropole. (*J. O.*, Madag., 2 octobre 1940, p. 883).

23 octobre 1940. — Arrêté modifiant celui du 12 juillet 1940 relatif à l'achat, la vente, la mise en dépôt et la remise en gage de l'or produit dans la colonie. (*J. O.*, Madag., 26 octobre 1940, p. 915).

28 octobre 1940. — Arrêté instituant une carte d'orpailleur. (*J. O.*, Madag., 9 novembre 1940, p. 941).

19 mars 1941. — Décret nº 1355 règlementant la recherche et l'exploitation de mines à Madagascar. (*J. O.* E. F., 2-3 mai 1941, p. 1.890). (*J. O.* Madag., 17 mai 1941, p. 370).

19 septembre 1941. — Arrêté approuvant un arrêté du Gouverneur général de Madagascar relatif au droit de recherche de l'or. (*J. O.*, 26 septembre 1941, p. 4.144).

19 novembre 1941. — Arrêté fixant les conditions d'application du décret minier du 20 décembre 1938. (*J. O.*, Madag., 28 mars 1942, p. 329).

19 novembre 1941. — Arrêté réglementant la circulation des produits miniers. (*J. O.*, Madag., 28 mars 1942, p. 342).

19 novembre 1941. — Arrêté réglementant les dispositions transitoires d'application du décret du 20 décembre 1938 portant réglementation minière. (*J. O.*, Madag., 28 mars 1942, p. 359).

19 novembre 1941. — Arrêté fixant les règles de perception, les taux des droits, taxes et redevances minières. (*J. O.*, Madag., 28 mars 1942, p. 361).

19 novembre 1941. — Arrêté fixant les régles relatives à la constatation des contraventions minières et la procédure judiciaire en matière de procès-verbaux de contravention. (*J. O.*, Madag., 28 mars 1942, p. 361).

20 décembre 1941. — Décret nº 5288 autorisant le gouverneur général de Madagascar à rendre provisoirement exécutoires les arrêtés relatifs aux contributions, taxes et redevances de toute nature, autres que les droits de douane. (*J. O.* E. F., 1er janvier 1942, p. 36).

5 février 1943. — Arrêté rendant obligatoire la vente à la Caisse centrale de la France d'outre-mer de l'or en poudre, pépites ou lingots. (*J. O.*, Madag., 13 février 1943, p. 145).

5 février 1943. — Arrêté instituant une taxe sur les cessions d'or aux bijoutiers. (*J. O.*, Madag., 13 février 1943, p. 145).

12 mars 1943. — Arrêté relatif à la cession de l'or en poudre, pépites ou lingots non accompagné de laissez-passer. (*J. O.*, Madag., 13 mars 1943, p. 224).

28 juin 1943. — Arrêté interdisant pendan la durée des hostilités, l'ouverture d'un atelier de bijoutier, la transformation et la vente de ces ateliers. (*J. O.*, Madag., 3 juillet 1943, p. 472).

2 décembre 1943. — Décret modifiant l'article 88 du décret du 20 décembre 1938 portant réglementation minière. (*J. O.*, Madag., 22 avril 1944, p. 307).

7 décembre 1943. — Arrêté relatif à l'or saisi et déposé au Trésor et dont la confiscation a été ordonnée par les tribunaux. (*J. O.*, Madag., 18 décembre 1943, p. 827).

17 décembre 1943. — Arrêté relatif au poinçonnage des bijoux détenus par les particuliers. (*J. O.*, Madag., 1er janvier 1944, p. 19).

7 février 1944. — Arrêté modifiant l'article 2 de l'arrêté du 17 décembre 1943 relatif au poinçonnage des bijoux détenus par les particuliers. (*J. O.*, Madag., 12 février 1944, p. 152).

14 mars 1944. — Arrêté rendant obligatoire la vente à la Caisse centrale de la France d'outre-mer de l'or, en poudre, pépites ou lingots. (*J. O.*, Madag., 18 mars 1944, p. 227).

3 avril 1944. — Arrêté instituant une taxe sur les cessions d'or aux bijoutiers et aux dentistes. (*J. O.*, Madag., 6 mai 1944, p. 342).

6 novembre 1944. — Arrêté portant création d'une zone réservée pour la recherche et l'exploitation de certaines substances minérales. (*J. O.*, Madag., 18 novembre 1944, p. 814).

22 mars 1945. — Arrêté portant création des zones réservées pour la recherche et l'exploitation de certaines substances minérales. (*J. O.*, Madag., 31 mars 1945, p. 189).

28 mai 1945. — Arrêté modifiant celui du 17 décembre 1943 relatif au poinçonnage des bijoux détenus par les particuliers. (*J. O.*, Madag., 9 juin 1945, p. 354).

18 juin 1945. — Arrêté autorisant le chef du service des Mines à recruter le personnel européen et indigène nécessaire à l'exécution des travaux entrepris sous sa direction. (*J. O.*, Madag., 30 juin 1945, p. 406).

20 août 1945. — Arrêté relatif au droit de recherche des substances de la deuxième catégorie dans la colonie de Madagascar et dépendances. (*J. O.*, Madag., 20 octobre 1945, p. 690).

2 novembre 1945. — Ordonnance n° 45-2689 règlementant l'accès des activités ouvertes aux non originaires dans certains territoires relevant du ministère des colonies et lesconditions d'admission et de résidence dans lesdits territoires. (*J. O.* R. F., 4 novembre 1945, p. 7.247). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 14 décembre 1945, p. 8.270).

2 novembre 1945. — Décret fixant les conditions d'admission et de résidence dans certains territoires relevant du ministère des colonies. (*J. O.* R. F., 4 novembre 1945, p. 7.272). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 14 décembre 1945, p. 8.274).

20 novembre 1945. — Décision désignant les membres non fonctionnaires de la commission chargée d'examiner les demandes d'autorisation personnelle en matière minière. (*J. O.*, Madag., 24 novembre 1945, p. 777).

28 décembre 1945. — Arrêté abrogeant celui du 28 novembre 1945 et remplaçant par des dipositions nouvelles l'article 4 de l'arrêté du 14 mars 1944 rendant obligatoire la vente à la Caisse Centrale de la France d'outre-mer, de l'or en poudre, pépites ou lingots. (*J. O.*, Madag., 5 janvier 1946, p. 6).

5 avril 1946. — Décret n° 46-614 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer autres que les Antilles et la Réunion. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.904) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais soumis aux dispositions de l'article 1er du décret n° 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais ou produits soumis aux dispositions de l'article 5 du décret n° 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

6 avril 1946. — Arrêté fixant le prix de vente des copies de plans, cartes minières et géologiques des retombes comportant les cartes minières au 1/200.000e du Service des Mines. (*J. O.*, Madag., 13 avril 1946, p. 318).

7 octobre 1946. — Arrêté fixant le tarif des analyses et essais effectués par le Service des Mines. (*J. O.*, Madag., 19 octobre 1946, p. 946).

31 décembre 1946. — Arrêté portant réserve du droit de recherche de l'amiante dans l'étendue du territoire de Madagascar et dépendances. (*J. O.*, Madag., 11 janvier 1947, p. 49).

12 septembre 1947. — Décret n° 47-1823 modifiant les articles 27, 28, et 29 du décret du 21 juin 1932 qui réglemente les conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à Madagascar et dépendances. (*J. O.*, R. F., 15-16 septembre 1947, p. 9.269).

27 novembre 1947. — Décret n° 47-2438 complétant les dispositions de l'article 37 du décret du 20 décembre 1938 portant règlementation minière à Madagascar et dépendances. (*J. O.* R. F., 4 janvier 1948, p. 151), (promulgué le 15 janvier 1948). (*J. O.* Madag., 17 janvier 1948, p. 57).

10 janvier 1948. — Arrêté portant réserve du droit de recherche de toutes les substances minérales dans toute l'étendue du territoire de Madagascar et dépendances. (*J. O.* Madag., 24 janvier 1948, p. 89).

26 janvier 1948. — Arrêté fixant les conditions d'application du décret du 27 novembre 1947 complétant l'article 137 du décret du 20 décembre 1938 portant règlementation minière à Madagascar et dépendances. (*J. O.* Madag., 7 février 1948, p. 146).

3 mars 1948. — Circulaire relative aux conditions de délivrance de l'autorisation personnelle.

27 mars 1948. — Décret rejetant la délibération de l'assemblée représentative de Madagascar supprimant la taxe proportionnelle à la valeur marchande des substances minières au lieu d'extraction. (*J. O.* R. F., 3 avril 1948, p. 3.256), (promulgué par arrêté du 2 mai 1948). (*J. O.*, Madag., 15 mai 1948, p. 615).

6 août 1948. — Décret portant approbation d'une délibération de l'assemblée représentative de Madagascar fixant à zéro le pourcentage de la participation sur les bénéfices auquel sont assujetties les exploitations dérivant du permis général de recherches du type B. (*J. O.* R. F., 9-10 août 1948, p. 7.833).

31 décembre 1948. — Arrêté fixant les prix de vente des copies de plans, cartes minières et géologiques, des retombes comportant les cartes minières aux 200 000e du service des mines. (*J. O.* Madag., 29 janvier 1949, p. 158).

31 décembre 1948. — Arrêté fixant les tarifs des analyses et essais effectués par le service des mines. (*J. O.* Madag., 29 janvier 1949, p. 158).

12 janvier 1949. — Décision fixant le prix de vente des lignites provenant de l'exploitation de Soamanandrariny. (*J. O.*, Madag., 5 février 1949, p. 206).

19 mai 1949. — Décret modifiant l'article 8 du décret du 27 novembre 1947 portant règlementation minière à Madagascar (permis généraux type « B »). (*J. O.* R. F. 21 mai 1949, p. 5.009).

20 juin 1949. — Décret approuvant la délibération no 49-129 *bis* de l'Assemblée représentative de Madagascar fixant le mode d'assiette, les règles de perception et les tarifs des droits, taxes et redevances minières à Madagascar. (*J. O.*, R. F., 22 juin 1949, p. 6.159).

21 juin 1949. — Arrêté promulguant le décret du 19 mai 1949 modifiant l'article 8 du décret du 27 novembre 1947 portant réglementation minière à Madagascar. (Permis généraux type « B »). (*J. O.*, Madag., 25 juin 1949, p. 942).

25 juin 1949. — Arrêté relatif à l'or saisi et déposé au trésor et dont la confiscation a été ordonnée par les tribunaux. (*J. O.*, Madag., 2 juillet 1949, p. 968).

29 juin 1949. — Arrêté portant modification de l'arrêté du 5 avril 1946 fixant la liste des minerais ou produits soumis aux dispositions de l'article 5 du décret du 5 avril 1946 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant du Ministre de la France d'outre-mer. (Promulgué le 15 octobre 1949). (*J. O.*, Madag., 22 octobre 1949, p. 1514).

27 juillet 1949. — Arrêté réglementant la circulation des graphites et des micas à l'intérieur du territoire de Madagascar et dépendances. (*J. O.*, Madag., 13 août 1949 p. 1199).

15 octobre 1949. — Circulaire précisant certaines dispositions de l'arrêté du 27 juillet 1949 portant réglementation sur la circulation des graphites et micas à Madagascar. (*J. O.*, Madag., 15 octobre 1949, p. 1.487).

18 octobre 1949. — Arrêté modifiant l'arrêté du 4 avril 1949 réglementant la sortie de la production aurifère de Madagascar en vue de sa réalisation sur les marchés libres, métropolitain et local. (*J. O.*, Madag., 29 octobre 1949, p. 1.553).

24 octobre 1949. — Arrêté rendant libre les prix FOB des micas, pour les ventes sur la France et sur l'étranger. (*J. O.*, Madag., 29 octobre 1949, p. 1.553).

Avis relatif au retrait de certaines autorisations personnelles accordées pour la recherche et l'exploitation des mines. (*J. O.*, Madag., 1er avril 1950, p. 598).

8 mai 1950. — Arrêté abrogeant celui du 23 mars 1946 portant interdiction d'exportation des phosphates des îles Juan-de-Nova et Barren. (*J. O.*, Madag., 13 mai 1950, p. 854). (Erratum, *J. O.*, Madag., 3 juin 1950, p. 945).

22 mai 1950. — Arrêté fixant l'assiette et les règles de perception de la taxe de 15 % prévue par l'arrêté du 27 mai 1948. (Or.). (*J. O.*, Madag., 3 juin 1950, p. 944).

31 juillet 1950. — Arrêté portant application du décret no 50-484 du 26 avril 1950 rétablissant la liberté du commerce et de la détention de l'or à l'intérieur des territoires non groupés et des groupes de territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer. (*J. O.*, Madag., 12 août 1950, p. 1.262).

10 août 1950. — Arrêté promulguant, dans le territoire des Comores, le décret no 50-484 du 26 avril 1950, rétablissant la liberté du commerce et de la détention de l'or à l'intérieur des territoires non groupés et des groupes de territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer. (*J. O.*, Madag., 26 août 1950, p. 1.348).

23 octobre 1950. — Décret approuvant la délibération no 50-224 du 29 juin 1950 de la commission permanente de l'Assemblée représentative de Madagascar exonérant des taxes d'importation le matériel destiné à la prospection et au forage en vue de la recherche des gisements pétroliers. (*J. O.*, R. F., 26 octobre 1950, p. 11.053).

15 novembre 1950. — Arrêté promulguant le décret du 23 octobre 1950 approuvant une délibération de la commission permanente de l'Assemblée représentative de Madagascar exonérant des taxes d'importation le matériel destiné à la prospection et au forage en vue de la recherche de gisements pétroliers et rendant exécutoire ladite délibération. (*J. O.*, Madag., 18 novembre 1950, p. 1.798).

2 janvier 1951. — Arrêté fixant : 1° la liste limitative du matériel destiné à la prospection et au forage en vue de la recherche de gisements pétroliers, et pouvant bénéficier de l'exonération de la taxe d'importation; 2° les conditions de cette exonération. (*J. O.*, Madag., 13 janvier 1951, p. 52).

2 février 1951. — Arrêté abrogeant l'arrêté du 26 février 1946 en ce qui concerne le quartz optique, ce qui rend libres les prix à l'exportation de ce produit. (*J. O.*, Madag., 10 février 1951, p. 255).

13 janvier 1951. — Décret approuvant la délibération n° 50-343 de l'Assemblée représentative du 30 août 1950 modifiant le tableau des droits de sortie (promulgué le 16 janvier 1951). (*J. O.*, Madag., 17 janvier 1951, p. 113).

16 janvier 1951. — Arrêté modifiant les barêmes des impôts sur les revenus. (*J. O.*, Madag., 17 janvier 1951, p. 94).

2 février 1951. — Arrêté portant abrogation de l'arrêté du 26 février 1946 fixant le prix F. O. B. du quartz optique. (*J. O.*, Madag., 10 février 1951, p. 255).

8 mai 1951. — Décret n° 51-528 modifiant les articles 25, 26, 27 et 29 du décret du 21 juin 1932 relatif aux conditions d'admission et de séjour des Français et des étrangers à Madagascar et dépendances (promulgué le 22 juin 1951). (*J. O.*, Madag., 30 juin 1951, p. 1.210).

12 mai 1951. — Avis relatif au retrait de certaines autorisations personnelles accordées pour la recherche et l'exploitation des mines. (*J. O.*, Madag., 12 mai 1951, p. 778).

15 mai 1951. — Arrêté modifiant l'arrêté du 28 février 1922 instituant un Comité consultatif des mines. (*J. O.*, Madag., 26 mai 1951, p. 849).

15 mai 1951. — Arrêté prorogeant, pour l'année 1951, l'arrêté du 3 octobre 1949 fixant la valeur sur le carreau de la mine des substances minérales, en vue du calcul de la taxe proportionnelle de 2 %. (*J. O.*, Madag., 26 mai 1951, p. 850).

14 juin 1951. — Arrêté portant création de la Société d'État dite Société auxiliaire de la Sakoa. (*J. O.*, R. F., 22 juin 1951, p. 6.493). (Rectificatif, *J. O.*, R. F., 28 juin 1951, p. 6.779).

27 juillet 1951. — Décret approuvant la délibération n° 128 du 7 avril 1951 de l'Assemblée représentative de Madagascar modifiant les règles d'assiette des droits de sortie (promulgué le 11 août 1951). (*J. O.*, Madagascar, 18 août 1951, p. 1.592).

27 juillet 1951. — Décret approuvant la délibération n° 137 du 7 avril 1951 de l'Assemblée représentative de Madagascar exonérant de la taxe d'importation et de consommation certains produits utilisés lors des forages en vue de la recherche des gisements pétroliers (promulgué le 11 août 1951). (*J. O.*, Madag., 18 août 1951, p. 1.594).

27 août 1951. — Arrêté fixant : 1° la liste limitative des produits destinés au forage en vue de la recherche de gisements pétroliers et pouvant bénéficier de l'exonération des taxes d'importation et de consommation; 2° les conditions de cette exonération. (*J. O.*, Madag., 15 septembre 1951, p. 1.737).

13 février 1952. — Arrêté prorogeant, pour l'année 1952, l'arrêté du 15 mai 1951 fixant la valeur sur le carreau de la mine des substances minérales en vue du calcul de la taxe proportionnelle de 2 %. (*J. O.*, Madag., 23 février 1952, p. 368).

22 février 1952. — Arrêté portant rajustement du taux du salaire minimum des travailleurs à Madagascar. (*J. O.*, Madag., 1er mars 1952, p. 410).

8 mai 1952. — Arrêté relatif à l'emploi des moteurs à combustibles liquides dans les travaux souterrains. (*J. O.*, Madag., 17 mai 1952, p. 892).

8 mai 1952. — Arrêté fixant les prix de vente des copies de plans, cartes minières et géologiques, des retombes comportant les cartes minières au 1/200.000e du Service des Mines. (*J. O.*, Madag., 17 mai 1952, p. 892).

12 mai 1952. — Arrêté fixant les tarifs des analyses et essais effectués par le Service des Mines. (*J. O.*, Madag., 31 mai 1952, p. 955).

30 juin 1952. — Arrêté créant et organisant une Direction des Mines et de la Géologie. (*J. O.*, Madag., 12 juillet 1952, p. 1.189).

23 juillet 1952. — Arrêté rapportant l'arrêté du 5 février 1952 fixant les prix fob minima des graphites et fixant à nouveau ces prix, à compter du 26 juillet 1952. (*J.O.*, Madag., 26 juillet 1952, p. 1.275).

18 août 1952. — Arrêté fixant le prix du béryl pierreux. (*J. O.*, Madag., 30 août 1952, p. 1.439).

COTE DES SOMALIS

La Côte française des Somalis est aujourd'hui la dernière des colonies africaines qui soit encore soumise à l'ancien régime des décrets de 1899, 1901 et 1905 qui, en leur temps, avaient été valables pour toute l'Afrique française continentale.

Un décret plus récent de 1928 a rendu applicable à la Côte des Somalis le régime des zones réservées de l'A. O. F. et de l'A. E. F.

*
* *

6 juillet 1899. — Décret fixant le régime minier.

4 août 1901. — Décret réglementant la recherche et l'exploitation des métaux précieux.

18 mars 1905. — Décret modifiant le décret du 6 juillet 1899.

13 mars 1928. — Décret rendant applicable le décret du 31 juillet 1927 de l'Afrique occidentale française (zones réservées).

26 décembre 1931. — Décret fixant la réglementation minière et les dispositions spéciales applicables aux hydrocarbures liquides dans les colonies et territoires sous mandat. (*J. O.*, R. F., 30 décembre 1931, p. 13.303).

5 avril 1946. — Décret nº 46-614 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer autres que les Antilles et la Réunion. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.904) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais soumis aux dispositions de l'article 1er du décret nº 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais ou produits oumis aux dispositions de l'article 5 du décret nº 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

INDE FRANÇAISE

Le régime minier en vigueur dans l'Inde française a été déterminé par le décret du 25 novembre 1884 et n'a jamais été modifié depuis. Ce décret est inspiré largement de la législation métropolitaine.

*
* *

7 novembre 1884. — Décret fixant le régime minier (promulgué par arrêté du 13 décembre 1884).

NOUVELLE-CALÉDONIE

La Nouvelle-Calédonie est la colonie française où la recherche et l'exploitation minière sont les plus anciennes : aussi l'histoire de la législation correspondante est-elle assez compliquée. On a d'abord appliqué à la Nouvelle-Calédonie la loi métropolitaine sur les mines, du 21 avril 1810, qui a été promulguée par arrêté local du 1er octobre 1859. Cette législation métropolitaine a été abandonnée en 1871 par un arrêté local (4 mai 1871) qui introduisait le système des claims australiens. Cet arrêté a été abrogé le 13 septembre 1873 par un texte plus complet qui a été le premier texte français de législation minière coloniale, introduisant les principes qui ont inspiré tous les textes ultérieurs. Cet arrêté a été remplacé par un décret du 22 juillet 1883, modifié le 30 juin 1885 et le 15 octobre 1892. Une refonte complète eut lieu par le décret du 17 octobre 1896 modifié par les décrets du 10 mars 1906. Un nouveau texte général fut promulgué le 28 janvier 1913. Les décrets généraux des 8 janvier 1916, 28 juillet 1918 et 27 février 1924 ont été en outre appliqués à la colonie.

Le régime actuel est fixé par le décret du 28 août 1927 qui donne les règles du régime commun et qui est assez analogue au décret de 1934 pour l'A. O. F. Le cas spécial des hydrocarbures est réglé par le décret général du 26 décembre 1931. Il faut ajouter que conformément à un décret du 9 octobre 1929 et à un arrêté du 30 novembre 1929 la colonie s'est réservée le droit des recherches des hydrocarbures. Les minerais radioactifs ont été également réservés, au profit de la colonie, par arrêté du 12 septembre 1945, par application des dispositions du décret du 28 juillet 1938.

Le décret du 5 avril 1946, réservant au profit de l'État la recherche et l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique a été promulgué, dans la colonie, par arrêté du 9 octobre 1946.

*
* *

1er octobre 1859. — Arrêté rendant applicable la loi fondamentale du 21 avril 1810.

26 septembre 1863. — Arrêté réglementant l'exploitation des terrains aurifères.

6 août 1869. — Arrêté réglementant l'exploitation des terrains aurifères.

4 mai 1871. — Arrêté réglementant l'exploitation des terrains aurifères.

24 août 1872. — Arrêté portant création d'un Comité consultatif des Mines.

10 janvier 1900. — Arrêté portant institution d'un Comité permanent dit Comité consultatif des Mines.

4 juillet 1913. — Arrêté réglementant le tirage des coups de mines dans les carrières et mines.

26 novembre 1913. — Arrêté réglementant la mise en adjudication des concessions minières après déchéance ou renonciation.

12 août 1914. — Arrêté fixant les conditions de mise en adjudication des concessions minières.

8 janvier 1916. — Décret fixant les conditions de nationalité imposée aux explorateurs, propriétaires ou exploitants de mines dans les Colonies françaises. (*J. O.* R. F. 13 janvier 1916).

8 janvier 1916. — Décret réglementant l'octroi des permis de recherches et concessions de mines et la constitution des sociétés minières.

28 juillet 1918. — Décret relatif à l'octroi des permis miniers dans les colonies française (*J. O.* R. F., 3 août 1918, p. 6.738).

18 mars 1921. — Arrêté classant la giobertite parmi les substances de 5e catégorie.

15 avril 1921. — Arrêté modifiant l'arrêté du 12 août 1914.

27 février 1924. — Décret modifiant le décret du 28 juillet 1918 règlementant les autorisations personnelles en matière minière. (*J. O.* R. F., 1er mars 1924, p. 2.142).

28 août 1927. — Décret fixant le régime minier. (*J. O.* R. F., du 3 septembre 1927, p. 2.437) (promulgué par arrêté, no 1035 du 7 novembre 1927).

31 décembre 1927. — Décret relatif à la taxation minière en Nouvelle-Calédonie. (*J. O.*, R. F., 5 janvier 1928, p. 191).

9 octobre 1929. — Décret relatif au régime minier des hydrocarbures. (*J. O.*, R. F., 13 octobre 1929, p. 11.504) (promulgué le 30 novembre 1929).

30 novembre 1929. — Arrêté no 1279 réservant à la colonie le droit de recherches des hydrocarbures pour toute l'étendue du territoire.

29 mai 1930. — Décret relatif à l'établissement d'une taxe à l'extraction sur les minerais de chrome. (*J. O.*, R. F., 5 juin 1930, p. 6.235) (promulgué le 28 juillet 1930).

26 décembre 1931. — Décret dérogeant aux dispositions du décret du 28 août 1927, créant les règles de redevances pour permis de recherches et pour l'accord des concessions pour les hydrocarbures (promulgué le 9 avril 1932).

3 novembre 1933. — Arrêté portant réorganisation du Comité consultatif des mines (*J. O.*, N. C., 11 novembre 1933).

20 septembre 1934. — Arrêté modifiant les dispositions des arrêtés du 9 mars 1927 et du 21 mai 1931 relatives à la taxe *ad valorem* sur la production des exploitations agricoles ou minières des Français ou ressortissants français aux Nouvelles-Hébrides. (*J. O.*, N. C., 1er janvier 1935).

12 juin 1935. — Décret rejetant la délibération du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie, du 30 décembre 1934, tendant à établir une surtaxe douanière temporaire sur les gypses étrangers importés. (*J. O.*, R. F., 15 juin 1935).

24 juillet 1935. — Loi portant ouverture d'un crédit destiné à venir en aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc de la métropole, de l'Algérie, des colonies, pays

de protectorat ou territoires sous mandat français. (*J. O.* R. F., 26 juillet 1935, p. 8.066).

16 novembre 1935. — Décret relatif à l'exécution de la proposition adoptée le 19 octobre 1935 par le Comité de coordination des mesures à prendre en application de l'article 16 du pacte de la Société des Nations (interdiction d'exporter les mattes et minerais) (promulgué le 7 janvier 1936). (*J. O.*, N. C., 15 janvier 1936).

18 novembre 1936. — Décret portant réduction des droits d'extraction des minerais de chrome traités et lavés en Nouvelle-Calédonie (promulgué le 8 janvier 1937, *J. O.*, N. C., 15 janvier 1937, p. 32).

21 juin 1937. — Arrêté nommant le secrétaire général du Gouvernement de la Nouvelle-Calédonie président du Comité consultatif des Mines. (*J. O.*, N. C., 1er juillet 1937, p. 205).

6 octobre 1937. — Arrêté interdisant l'attribution de permis de recherches dans la presqu'île Ducos. (*J. O.*, N. C., 15 avril 1938, p. 158).

13 octobre 1937. — Décision allouant une subvention au Chef de la mission de prospection des hydrocarbures pour l'exécution d'un forage.

15 novembre 1937. — Arrêté désignant les membres du Comité consultatif des Mines. (*J. O.*, N. C., 1er décembre 1937, p. 487).

30 décembre 1937. — Arrêté relatif à la délibération du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances du 20 décembre 1937, portant prorogation des droits de sortie des minerais et produits de transformation des dits minerais jusqu'au 31 décembre 1939 et la rendant exécutoire. (*J. O.*, N. C., 31 décembre 1937, p. 537).

17 juin 1938. — Décret relatif au développement de la production de l'or dans les colonies. (*J. O.*, R. F., 29 juin 1938, p. 7.468) (promulgué le 23 août 1938). (*J. O.*, N. C., 31 août 1938, p. 393).

28 juillet 1938. — Décret portant modification au régime minier dans certaines colonies. (*J. O.*, R. F., 2 août 1938, p. 9.147) (promulgué le 3 septembre 1938). (*J. O.*, N. C., 15 septembre 1938, p. 413) (droits de recherche réservés).

26 octobre 1938. — Arrêté classant le minerai de fer parmi les substances pouvant bénéficier d'une remise sur les droits de sortie. (*J. O.*, N. C., 15 novembre 1938 p. 511).

30 décembre 1938. — Arrêté portant classification des gîtes de silice comme carrières.

16 janvier 1939. — Décret approuvant une délibération du conseil général de la Nouvelle-Calédonie modifiant les taxes perçues dans cette colonie sur les produits miniers transformés ou non. (*J. O.*, R. F., 21 janvier 1939, p. 1.102) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 24 janvier 1939, p. 1.210) (promulgué le 28 février 1939).

20 mars 1939. — Arrêté modifiant l'arrêté du 28 février 1939 promulguant le décret du 16 janvier 1939 qui porte approbation d'une délibération du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie modifiant les taxes perçues dans cette colonie sur les produits miniers transformés ou non. (*J. O.* N. C., 27 mars 1939, p. 171).

31 mars 1939. — Arrêté prohibant la sortie du minerai de cobalt.

9 septembre 1939. — Décret-loi réglementant en temps de guerre, le commerce de l'or.

12 septembre 1939. — Arrêté prohibant l'exportation des matières d'or et d'argent.

23 octobre 1939. — Arrêté rendant exécutoire la délibération du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie et dépendances du 2 septembre 1939 relative au taux de la taxe à l'importation. (*J. O.*, N. C., 6 novembre 1939, p. 603).

27 octobre 1939. — Décret prohibant l'exportation du plomb, de l'étain, du zinc et du nickel (promulgué par arrêté nº 142 du 6 février 1940. (*J. O.*, N. C., 1940, p. 105).

2 novembre 1939. — Décret approuvant une délibération du Conseil général de la Nouvelle-Calédonie du 2 septembre 1939 tendant à instituer une taxe d'armement. (*J. O.*, R. F., 5 novembre 1939, p. 12.889) (promulgué le 7 novembre 1939). (*J. O.*, N. C., 8 novembre 1939, p. 613).

11 mars 1940. — Arrêté prescrivant une déclaration mensuelle à effectuer par les exploitants de mines. (*J. O.*, N. C., 18 mars 1940, p. 200).

20 avril 1940. — Arrêté nº 392 sur les renseignements trimestriels à fournir au service des Mines. (*J. O.*, N. C., 1940, p. 281).

11 mai 1940. — Décret instituant un régime des explosifs en Nouvelle-Calédonie. (*J. O.*, R .F., 18 mai 1940, p. 3.694) (promulgué le 22 août 1940). (*J. O.*, N. C., 1940, p. 510).

29 mai 1940. — Décret portant modification de la législation minière dans certaine, colonies et territoires sous mandat. (*J. O.*, R. F., 3 juin 1940, p. 4.192) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 6 juin 1940, p. 4.304).
8 juin 1940. — Arrêté n° 547 réorganisant la Caisse du service des Mines.
5 novembre 1940. — Arrêté n° 1076 classant l'ocre parmi les substances de la 3e catégorie.
10 janvier 1941. — Arrêté suspendant pour deux ans l'octroi de permis de recherches dans la région de Voh-Koniambo.
22 janvier 1941. — Arrêté n° 87 pris pour application du décret du 27 février 1924 sur les autorisations personnelles. (*J. O.*, N. C., 1941, p. 54).
6 février 1941. — Arrêté n° 170 pris en vue de l'application du décret du 29 mai 1940.
10 mars 1941. — Arrêté n° 303 modifiant le décret du 16 janvier 1939 relatif aux taxes perçues sur les produits miniers.
12 juillet 1941. — Arrêté abrogeant l'arrêté du 6 février 1941 et accordant certaines facilités aux titulaires de droits miniers présents sous les drapeaux. (*J. O.*, N. C., 1941, p. 306).
12 juillet 1941. — Arrêté n° 820 modifiant l'arrêté du 22 janvier 1941 sur les autorisations personnelles minières. (*J. O.*, N. C., 1941, p. 342).
15 octobre 1941. — Arrêté n° 1092 classant les oxydes de fer parmi les substances de la 3e catégorie et les pyrites de fer dans la 5e catégorie.
21 octobre 1941. — Arrêté n° 1117 rendant exécutoire la délibération du 26 septembre 1941 du Conseil d'administration créant une taxe de guerre frappant les produits à l'exportation.
30 décembre 1941. — Décret du Haut-Commissaire modifiant l'arrêté du 21 octobre 1941 rendant exécutoire la délibération du 26 septembre 1941 du Conseil d'administration créant une taxe de guerre frappant les produits à l'exportation.
7 février 1942. — Arrêté n° 150 portant constitution d'un syndicat des mineurs de la Nouvelle-Calédonie.
16 mars 1942. — Arrêté n° 283 modifiant l'arrêté du 7 février 1942 portant constitution d'un syndicat des mineurs de la Nouvelle-Calédonie.
21 octobre 1942. — Arrêté n° 992 modifiant l'arrêté du 8 juin 1940 sur la Caisse du service des Mines. (*J. O.*, N. C., 1942, p. 375).
21 octobre 1942. — Arrêté n° 996 classant les pyrites et sulfures de nickel parmi les substances de la 5e catégorie.
29 septembre 1943. — Arrêté n° 887 classant le cristal de roche parmi les substances de la 5e catégorie.
11 avril 1944. — Décret approuvant les délibérations du conseil d'administration de la Nouvelle-Calédonie relatives au régime fiscal de la colonie. (*J. O.* R. F., 20 avril 1944, p. 321).
14 juin 1944. — Décret approuvant diverses délibérations du conseil d'administration de la Nouvelle-Calédonie relatives au régime fiscal. (*J. O.* R. F., 24 juin 1944, p. 507).
4 juillet 1944. — Ordonnance tendant à confirmer certaines ordonnances prises, par délégation du Chef des Français libres, par le Gouverneur de la Nouvelle-Calédonie, Haut-Commissaire de la France libre pour le Pacifique, et à fixer le régime douanier, fiscal et financier de la Nouvelle-Calédonie. (*J. O.* R. F., 8 juillet 1944, p. 552).
23 octobre 1944. — Arrêté n° 910 pour l'application de l'art. 56 du décret du 28 août 1927 en ce qui concerne la déchéance des concessions minières.
30 octobre 1944. — Arrêté n° 972 réglementant les générateurs de vapeur sous pression autres que ceux placés à bord des bateaux.
31 janvier 1945. — Arrêté n° 114 réglementant les mesures destinées à assurer la sécurité du personnel dans les mines, exploitations alluvionnaires et carrières et abrogeant les arrêtés du 28 décembre 1915 et du 11 mars 1940. (*J. O.*, N. C., 1945, p. 93).
12 septembre 1945. — Arrêté n° 988 réservant à la colonie les droits de recherches des minerais radioactifs et substances connexes.
2 novembre 1945. — Ordonnance n° 45-2689 réglementant l'accès des activités aux non originaires dans certains territoires relevant du ministère des colonies et les conditions d'admission et de résidence dans lesdits territoires. (*J. O.* R. F., 4 novembre 1945, p. 7.247). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 14 décembre 1945, p. 8.270).
13 décembre 1945. — Arrêté n° 1380 approuvant la délibération du Conseil Général du 13 décembre 1945 fixant le taux des redevances superficiaires des concessions de mines et relatif à l'institution et au renouvellement des permis de recherches. (*J. O.*, N. C., 1945, p. 490).

26 décembre 1945. — Arrêtés nº 1416, 1417, 1418 et 1419 fixant les tarifs des frais d'instruction des demandes en concessions des travaux exécutés par le service topographique et travaux divers exécutés par le service des Mines.

4 avril 1946. — Arrêté nº 395 prorogeant la taxe de guerre pour 1946 et exemptant le minerai de fer de la taxe d'armement.

5 avril 1946. — Arrêté nº 403 rendant exécutoire les délibérations des 13 août 1938 et 22 mars 1946 fixant les redevances à l'exportation du minerai de fer.

5 avril 1946. — Décret nº 46-614 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer autres que les Antilles et la Réunion. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.904) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289) (promulgué par arrêté nº 1251 du 9 octobre 1946).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais soumis aux dispositions de l'article 1er du décret nº 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289) (promulgué par arrêté nº 1251 du 9 octobre 1946).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais ou produits soumis aux dispositions de l'article 5 du décret nº 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289) (promulgué par arrêté nº 1241 du 9 octobre 1946).

10 août 1946. — Arrêté nº 1024, interdisant la recherche minière pour une durée de 2 ans dans une parcelle de terrain située à la Montagne des Sources.

30 décembre 1946. — Arrêté modifiant l'arrêté du 3 novembre 1933 portant réorganisation du Comité consultatif des Mines.

15 février 1947. — Délibération du Conseil général portant refonte de la taxation des minerais et produits de transformation.

15 février 1947. — Délibération du Conseil général prorogeant jusqu'au 31 décembre 1947 la taxe spéciale à l'exportation.

27 février 1947. — Décret appliquant aux colonies l'art. 178 de la loi du 7 octobre 1946 prorogeant la réglementation sur l'exportation des capitaux et le commerce de l'or.

6 mars 1947. — Arrêté nº 333 publiant les délibérations du Conseil Général des 15 et 17 février 1947 (fixant les taxes à l'extraction et à l'exportation des minerais. (*J. O.* N. C., 20 mars 1947).

30 avril 1947. — Décret appliquant aux colonies l'art. 178 de la loi nº 46-2154 du 7 octobre 1946 relative à l'exportation des capitaux et au commerce de l'or.

19 juin 1947. — Arrêté réservant le droit de recherches de minerais d'or, de cuivre, de cuivre aurifère.

17 juillet 1947. — Arrêté réservant le droit de recherches des combustibles minéraux solides.

4 juin 1948. — Arrêté nº 715 publiant la délibération du Conseil Général du 2 juin 1948 relative aux taxes à l'exportation des produits de transformation. (*J. O.* N. C., 4 juin 1948, p. 287).

16 décembre 1947. — Arrêté rendant exécutoire la délibération du Conseil général du 15 février 1947 portant refonte de la taxation des minerais, minéraux et leurs produits de transformation exportés.

23 mars 1949. — Arrêtés interdisant à la recherche minière une parcelle de terrain située à la Montagne des Sources et une partie de la presqu'île Ducos. (*J. O.*, N. C., 11 avril 1949, p. 158).

28 avril 1949. — Avis d'approbation des arrêtés du 23 mars 1949 interdisant à la recherche minière certaines parties du territoire de N. C. (*J. O.*, N. C., 23 mai 1949, p. 226).

24 mai 1949. — Décret nº 49-715 modifiant les articles 11, 12, 23, 24 et 26 du décret du 13 juillet 1937 réglementant l'admission des Français et des étrangers en Nouvelle-Calédonie (promulgué le 5 juillet 1949). (*J. O.*, N. C., 18 juillet 1949, p. 306.)

24 juin 1949. — Arrêté rapportant les arrêtés du 19 juin et 17 juillet 1947 réservant les droits de recherches des minerais d'or, de cuivre et de cuivre aurifère, et des combustibles solides. (*J. O.*, N. C., 4 juillet 1949, p. 294).

12 juillet 1949. — Arrêté réglementant les forages de recherches et d'exploitations des gisements d'hydrocarbures liquides ou gazeux. (*J. O.*, N. C., 25 juillet 1949, p. 318).

12 juillet 1949. — Avis d'approbation de l'arrêté nº 769 du 24 juin 1949 rapportant les arrêtés des 19 juin et 17 juillet 1947 réservant les droits de recherches des minerais d'or, de cuivre, de cuivre aurifère et combustibles solides. (*J. O.*, N. C., 8 août 1949, p. 344).

29 décembre 1950. — Arrêté portant publication d'une délibération du Conseil Général du 8 décembre 1950 relative aux taxes à la sortie sur les minerais, minéraux et leurs produits de transformation. (*J. O.*, N. C., 30 décembre 1950, p. 769).
30 avril 1951. — Arrêté rendant exécutoire la délibération du Conseil Général du 23 avril 1951 portant création d'une taxe sur l'emploi de travailleurs immigrés. (*J. O.*, N. C., 4/11 juin 1951, p. 242).
30 avril 1951. — Arrêté portant publication d'une délibération du Conseil Général du 27 avril 1951 relative à la codification des taxes perçues à la sortie sur les minerais. (*J. O.*, N. C., 7/14 mai 1951, p. 190).
6 décembre 1951. — Arrêté portant publication d'une délibération du Conseil Général du 27 novembre 1951 portant modification de la taxe générale à l'importation sur la houille crue. (*J. O.*, N. C., 17 décembre 1951, p. 529.)
8 décembre 1951. — Arrêté réglementant le régime du travail dans les entreprises à feux continus. (*J. O.*, N. C., 24 décembre 1951, p. 536.)
11 férvier 1952. — Arrêté interdisant à la recherche minière une partie de la presqu'île Ducos. (*J. O.*, N. C., 25 février 1952, p. 67.) (Avis de ratification : 14 avril 1952.) (*J. O.*, N. C., 14 avril 1952, p. 133).
13 février 1952. — Décret n° 52/167 abrogeant le décret du 9 août 1947 portant modification du décret du 13 juillet 1937 règlementant l'admission des Français et des étrangers en Nouvelle-Calédonie (*J. O.*, R. F., 19 février 1952, p. 2.055) (promulgué le 5 mars 1952). (*J. O.*, N. C., 17 mars 1952, p. 100).
25 avril 1952. — Arrêté fixant le prix de cession aux particuliers du recueil de textes portant règlementation minière. (*J. O.*, N. C., 5 mai 1952, p. 182).
30 mai 1952. — Arrêté rendant exécutoire la délibération du Conseil Général du 15 mai 1952 fixant le nouveau tarif des analyses effectuées par le laboratoire du chimie du service des mines. (*J. O.*, N. C., 9/16 juin 1952, p. 241).
14 juin 1952. — Arrêté fixant la valeur des minerais, minéraux et leurs produits de transformation à exporter pendant le 3e trimestre 1952. (*J. O.*, N. C., 23/30 juin 1952, p. 265.)
10 janvier 1953. — Arrêté n° 27 rendant exécutoire la délibération du Conseil Général du 15 mai 1952 déterminant les impôts, droits et taxes à caractère minier fiscal et douanier auxquels sont assujetties les entreprises de recherches et d'exploitation d'hydrocarbures. (*J. O.*, N. C., 12/19 janvier 1953, p. 41).

OCÉANIE

Le régime minier métropolitain fut d'abord promulgué en Océanie par arrêté du 27 mars 1874. Ce régime fut réformé par un décret du 16 octobre 1917 qui constitue la législation minière actuelle.

* * *

8 janvier 1916. — Décret réglementant l'octroi des permis miniers. (*J. O.*, R. F., 13 janvier 1916.)
17 octobre 1917. — Décret fixant le régime minier (*J. O.*, **R. F., 25 octobre 1917**).
23 février 1918. — Décret modifiant le décret du 17 octobre 1917. (*J. O.*, R. F., 2 mars 1918 et *J. O.*, Océanie, 1918, p. 715).
24 mai 1918. — Arrêté fixant les taxes à percevoir en exécution du décret du 17 octobre 1917. (*J. O.*, Océanie, 1918, p. 729).
28 juillet 1918. — Décret réglementant l'octroi des permis miniers dans les colonies françaises. (*J. O.*, Océanie 1918, p. 957).
8 avril 1919. — Arrêté concernant la tenue de divers plans et registres, par les concessionnaires de mines. (*J. O.* Océanie, 1919, p. 122).
24 décembre 1919. — Arrêté abrogeant l'arrêté n° 217 du 8 avril 1919 et règlementant à nouveau les conditions d'application de l'article 72 du décret du 17 octobre 1917 visant les registres et plans à tenir à jour par le concessionnaire de mines. (*J. O.* Océanie, 1920, p. 30).
11 mai 1920. — Arrêté complétant celui du 24 mai 1918 fixant les taxes à percevoir en exécution du décret du 17 octobre 1917, portant règlementation minière dans les Etablissements français de l'Océanie. (*J. O.* Océanie, 1920, p. 200).

16 août 1920. — Arrêté créant un service des mines et rattachant ce service au service des travaux publics. (*J. O.* Océanie, 1920, p. 393).

27 février 1924. — Décret réglementant l'octroi des permis miniers. (*J. O.*, Océanie. 1924, p. 125).

26 décembre 1931. — Décret fixant le règlement minier et les dispositions spéciales applicables aux hydrocarbures liquides dans les colonies et territoires sous mandat (promulgué le 3 février 1932). (*J. O.*, Océanie, 16 février 1932, p. 93).

7 mars 1934. — Décret modifiant l'arrêté du 10 décembre 1928 instituant une taxe à l'importation et à l'exportation sur les phosphates dans les Établissements français de l'Océanie. (*J. O.*, R. F., 10 mars 1934).

24 juillet 1935. — Loi portant ouverture d'un crédit destiné à venir en aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc de la métropole de l'Algérie, des colonies, pays de protectorat ou territoires sous mandat français. (*J. O.* R. F., 26 juillet 1935, p. 8.066).

14 octobre 1936. — Arrêté portant prohibition, à titre provisoire, de la sortie de l'or (*J. O.*, Océanie, 16 octobre 1936, p. 588).

23 janvier 1937. — Loi portant fixation du régime définitif des mines domaniales de potasse d'Alsace et organisation de l'industrie de la potasse (promulgué le 11 août 1937). (*J. O.* Océanie, 1937, p. 536).

2 février 1937. — Arrêté réglementant l'importation et la conservation, dans la colonie, des matières explosives et fulminantes. (*J. O.*, Océanie, 16 février 1937, p. 112).

25 août 1937. — Décret tendant à la protection des monuments naturels et des sites de caractère historique, scientifique, légendaire ou pittoresque des colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des colonies (promulgué le 18 novembre 1937). (*J. O.*, Océanie, 1er décembre 1937).

27 décembre 1937. — Décret modifiant la réglementation minière des Établissements français de l'Océanie. (*J. O.*, R. F., 1er janvier 1938, p. 187).

17 juin 1938. — Décret relatif au développement de la production de l'or dans les colonies françaises. (*J. O.* R. F., 29 juin 1938, p. 7.468).

29 mai 1940. — Décret portant modification de la législation minière dans certaines colonies et territoires sous mandat. (*J. O.*, R. F., 3 juin 1940, p. 4.192) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 6 juin 1940, p. 4.304).

8 septembre 1944. — Avis de délibération du Conseil privé des Etablissements français de l'Océanie tendant à modifier la tarif douanier de la colonie et à majorer les droits de douane de centimes additionnels. (*J. O.* R. F., 25 novembre 1944, p. 1.500).

2 novembre 1945.— Ordonnance nº 45-2689 règlementant l'accès des activités ouvertes aux non originaires dans certains territoires relevant du ministère des colonies et les conditions d'admission et de résidence dans lesdits territoires. (*J. O.* R. F.,4 novembre 1945, p. 7.247). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 14 décembre 1945, p. 8.270).

5 avril 1946. — Décret nº 46-614 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer autres que les Antilles et la Réunion, (J. O. R. F. 7 avril 1046, p. 2.904), (rectificatif J. O. R. F, 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais soumis aux dispositions de l'article 1er du décret nº 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905). (Rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais ou produits soumis aux dispositions de l'article 5 du décret nº 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 mars 1952. — Décret approuvant la délibération du 9 novembre 1951 de l'Assemblée représentative des Établissements français de l'Océanie, modifiant le régime des patentes. (*J. O.*, R. F., 8 mars 1952, p. 2822).

16 janvier 1953. — Arrêté rendant exécutoire la délibération du 18 décembre 1952 de l'Assemblée représentative des Établissements français d'Océanie portant à 75 francs C. F. P. par tonne les droits de sortie sur les phosphates. (*J. O.*, E. F. O., 17 janvier 1953).

SAINT-PIERRE ET MIQUELON

Aucune législation minière n'avait été prévue pour les îles Saint-Pierre et Miquelon jusqu'en 1933. En attendant que celle-ci puisse être établie, un décret du 7 février 1933 avait provisoirement appliqué à la colonie le régime des zones réservées; enfin en octobre 1933, on a publié un décret portant réglementation minière dont les principes sont les mêmes que ceux des autres législations coloniales.

*
* *

13 octobre 1933. — Décret portant réglementation minière pour Saint-Pierre et Miquelon. (*J. O.*, **R. F., 19 octobre 1933**).

30 juin 1936. — Arrêté fixant les détails d'application du décret du 13 octobre 1933 portant réglementation minière aux îles Saint-Pierre et Miquelon.

30 juin 1936. — Arrêté relatif à la sécurité du personnel dans les mines.

3 juin 1937. — Décret approuvant deux conventions portant attribution de droits miniers aux îles Saint-Pierre et Miquelon. (*J. O.*, R. F., 18 juin 1937, p. 6.809).

6 août 1938. — Décret fixant le régime des explosifs aux îles Saint-Pierre et Miquelon. (*J. O.*, R. F., 22 octobre 1938, p. 12.204).

29 mai 1940. — Décret portant modification de la législation minière dans certaines colonies et territoires sous mandat. (*J. O.*, R. F., 3 juin 1940, p. 4.192) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 6 juin 1940, p. 4.304).

18 février 1941. — Arrêté prorogeant pour une période de deux ans, à compter de son expiration, le permis général de recherches, concernant toutes les substances minérales, à l'exception du tripoli, accordé suivant convention du 9 avril 1937 approuvée par décret du 3 juin 1937.

5 avril 1946. — Décret n° 46-614 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer autres que les Antilles et la Réunion. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.904) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais soumis aux dispositions de l'article 1er du décret n° 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais ou produits soumis aux dispositions de l'article 5 du décret n° 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

15 septembre 1946. — Arrêté n° 775 relatif aux permis d'exploitation temporaire de minerais, tourbes, pierre à bâtir.

DÉPARTEMENTS FRANÇAIS D'OUTRE-MER

(autres que ceux de l'Algérie)

La loi n° 46.451 du 19 mars 1946, modifiée par la loi n° 46.2914 du 23 décembre 1946, a classé la Réunion, la Guadeloupe, la Martinique et la Guyane française comme départements français.

Le régime législatif de ces départements doit tendre à être le même que celui des départements métropolitains, sauf exceptions déterminées par la loi.

Aucune législation minière n'avait été prévue pour la Réunion, la Guadeloupe, et la Martinique avant la loi n° 671 du 26 août 1942 qui porte réglementation minière dans ces trois îles.

De nombreux textes intéressent particulièrement la Guyane.

***

LA RÉUNION

8 janvier 1916. — Décret fixant les conditions de nationalité imposées aux explorateurs, propriétaires ou exploitants de mines dans les colonies françaises. (*J. O.* R. F., 13 janvier 1916).

27 février 1924. — Décret modifiant le décret du 28 juillet 1918 règlementant les autorisations personnelles en matière minière. (*J. O.* R. F., 1er mars 1924, p. 2.142).

3 mars 1937. — Décret relatif à la réglementation des appareils à vapeur à la Réunion et à la Martinique. (*J. O.*, R. F., 5 mars 1937, p. 2.750).

26 août 1942. — Loi n° 671 portant réglementation minière. (*J. O.*, 31 août, 1er septembre 1942, p. 2.986). (validée par les ordonnances des 10 juillet 1944 et 2 mars 1945)

30 mars 1948. — Décret n° 48-530 étendant à la Guadeloupe, à la Guyane française, à la Martinique et à la Réunion, la législation métropolitaine relative aux lettres d'agrément. (*J. O.* R. F., 29-30-31 mars 1948, p. 3.069).

30 mars 1948. — Décret n° 48-566 relatif à l'introduction dans le département de la Réunion des lois et décrets applicables en matière d'impôts directs et de taxes assimilées. (*J. O.* R. F., 29-30-31 mars 1948, p. 3.094). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 4 avril 1948, p. 3.297).

31 mars 1948. — Décret n° 48-1032 relatif à la réglementation minière dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française, (*J. O.* **R. F., 28-29 juin 1948, p. 6.229**)

19 juillet 1948. — Arrêté relatif à l'introduction dans le département de la Réunion des lois et décrets applicables en matière d'impôts directs et de taxes assimilées. (*J. O.* R. F., 31 juillet 1948, p. 7.552).

GUADELOUPE

8 janvier 1916. — Décret fixant les conditions de nationalité imposées aux explorateurs, propriétaires ou exploitants de mines dans les colonies françaises. (*J. O.* R. F., 13 janvier 1916).

27 février 1924. — Décret modifiant le décret du 28 juillet 1918 règlementant les autorisations personnelles en matière minière. (*J. O.* R. F., 1er mars 1924, p. 2.142).

26 août 1942. — Loi n° 671 portant réglementation minière. (*J. O.*, R. F., 31 août-1er septembre 1942, p. 2.986). (validée par les ordonnances des 10 juillet 1944 et 2 mars 1945).

30 mars 1948. — Décret n° 48-530 étendant à la Guadeloupe, à la Guyane française, à la Martinique et à la Réunion, la législation métropolitaine relative aux lettres d'agrément. (*J. O.* R. F., 29-30-31 mars 1948, p. 3.069).

30 mars 1948. — Décret n° 48-563 relatif à l'introduction dans le département de la Guadeloupe des lois et décrets applicables en matière d'impôts directs et de taxes assimilées. (*J. O.* R. F., 29-30-31 mars 1948, p. 3.089). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 4 avril 1948,p. 3.297).

31 mars 1948. — Décret n° 48-1032 relatif à la règlementation minière dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française. (*J. O.* **R. F., 28-29 juin 1948, p. 6.229**).

19 juillet 1948. — Arrêté relatif à l'introduction dans le département de la Guadeloupe des lois et décrets applicables en matière d'impôts directs et de taxes assimilées. (*J. O.* R. F., 31 juillet 1948, p. 7.551).

26 juillet 1952. — Lettre-circulaire réglementant l'application des dispositions de l'arrêté du 15 juillet 1952 réglementant l'exploitation des carrières (B. A. A., Guad., 9 août 1952, p. 348).

MARTINIQUE

8 janvier 1916. — Décret fixant les conditions de nationalité imposées aux explorateurs, propriétaires ou exploitants de mines dans les colonies françaises. (*J. O.* R. F., 13 janvier 1916).

27 février 1924. — Décret modifiant le décret du 28 juillet 1918 règlementant les autorisations personnelles en matière minière. (*J. O.* R. F., 1er mars 1924, p. 2.142).

6 février 1935. — Arrêté déterminant les mesures à prendre pour la détention, l'entreposage et l'emploi des explosifs dans les carrières et les chantiers des Travaux publics. (*J. O.*, Martinique, 16 février 1935).

3 mars 1937. — Décret relatif à la réglementation des appareils à vapeur à la Réunion et à la Martinique. (*J. O.*, R. F., 5 mars 1937, p. 2.750).

1er janvier 1938. — Décret modifiant l'article 20 du décret du 7 mai 1931, portant réglementation des établissements dangereux, insalubres et incommodes à la Martinique. (*J. O.*, R. F., 16 janvier 1938, p. 744).

26 août 1942. — Loi n° 671 portant réglementation minière. (*J. O.*, R. F., 31 août, 1er septembre 1942, p. 2.986), (validée par les ordonnances des 10 juillet 1944 et 2 mars 1945).

30 mars 1948. — Décret n° 48-530 étendant à la Guadeloupe, à la Guyane française, à la Martinique et à la Réunion, la législation métropolitaine relative aux lettres d'agrément. (*J. O.* R. F., 29-30-31 mars 1948, p. 3.069).

30 mars 1948. — Décret n° 48-565 relatif à l'introduction dans le département de la Martinique des lois et décrets applicables en matière d'impôts directs et de taxes assimilées. (*J. O.* R. F., 29-30-31 mars 1948, p. 3.093). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 4 avril 1948, p. 3.297).

31 mars 1948. — Décret n° 48-1032 relatif à la réglementation minière dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française. (*J. O.* **R. F., 28-29 juin 1948, p. 6.229**).

19 juillet 1948. — Arrêté relatif à l'introduction dans le département de la Martinique des lois et décrets applicables en matière d'impôts directs et de taxes assimilées. (*J. O.* R. F., 31 juillet 1948, p. 7.551).

GUYANE ET ININI

La Guyane a été soumise tout d'abord à la loi métropolitaine du 21 avril 1810 rendue applicable par le décret du 1er avril 1858, puis, pour les gisements aurifères, au décret du 18 mars 1881, modifié par ceux des 27 mai 1882, 9 août 1889, 26 septembre 1889, 17 décembre 1891, 20 juillet 1901 et 29 décembre 1901; ensuite est intervenu le décret du 10 mars 1906 qui a constitué le premier essai de codification de la législation minière de la Guyane en un texte unique et complet; ce dernier décret, modifié par le décret du 19 avril 1907, a été abrogé par le décret du 16 octobre 1917 (promulgué le 10 juin 1920). Le décret du 16 octobre 1917, modifié les 27 février 1924, 19 juin 1930, 26 décembre 1931 et 28 juillet 1938 réglementant l'exploitation minière à la Guyane a été définitivement remplacé par le décret du 31 mars 1948.

L'autorisation personnelle, titre indispensable pour l'obtention des droits miniers est délivrée par le Gouverneur, actuellement, le Préfet, aux personnes remplissant les garanties techniques et financières requises (décret général du 27 février 1924, arrêtés des 20 juillet 1929 et 12 octobre 1929). L'arrêté du 20 juillet 1929 fixant les conditions de délivrance des licences personnelles minières distingue deux sortes de licences : l'une, dite de première catégorie, délivrée par le Gouverneur en conseil privé (autorisation personnelle prévue au décret du 27 février 1924) et qui habilite son titulaire à obtenir des droits miniers; l'autre, dite de 2e catégorie, délivrée par les agents des postes de contrôle et nécessaire à toute personne pénétrant dans la zone minière. Cette dernière licence, est soumise au paiement d'un droit de 75 francs.

Un décret du 9 octobre 1929 prévoit que, par arrêté soumis à la ratification du Ministre mais immédiatement exécutoire, le Gouverneur peut désigner des régions à l'intérieur desquelles la colonie se réserve provisoirement le droit de recherches des mines pour les hydrocarbures liquides, schistes et grès bitumineux. Un arrêté du 15 février 1930, a effectivement réservé ce droit.

Enfin un décret du 24 juillet 1932 et un arrêté du 13 août 1932 ont placé provisoirement le territoire de l'Inini sous le régime des zones réservées en ce qui concerne la recherche de l'or et des métaux précieux. En attendant l'établissement d'un nouveau régime minier, les petites exploitations individuelles ont été placées sous le régime du décret du 5 décembre 1934.

Le régime des zones réservées a été étendu à toutes les substances concessibles pour l'ensemble de la Guyane et de l'Inini. (Arrêté nº 134-M du 6 février 1947).

*
* *

27 août 1908. — Décret fixant le mode d'assiette, le tarif et les règles de perception du droit de circulation sur l'or natif à la Guyane. (*B. O.*, Guyane, 1908, p. 540).

27 août 1908. — Décret portant réglementation de la législation minière de l'or à la Guyane.

8 janvier 1916. — Décret fixant les conditions relatives à l'octroi des permis miniers dans les colonies françaises. (*B. O.*, Guyane, 1916, p. 116).

16 octobre 1917. — Décret relatif à la réglementation minière de la Guyane (*J. O.*, **R. F., 22 octobre 1917, p. 8.364, erratum, p. 8.530**) (**promulgué le 10 juin 1920 et applicable à partir du 1er aout 1920**).

2 juillet 1918. — Arrêté nº 269 portant institution du Comité consultatif des mines.

9 septembre 1919. — Loi modifiant la loi du 21 avril 1810 en ce qui concerne la durée des concessions et la participation de l'Etat aux bénéfices. (*J. O.* R. F., 11 septembre 1919).

10 juin 1920. — Arrêté nº 607 portant désignation des zones minières et des postes de contrôle.

10 juin 1920. — Arrêté nº 608 fixant la forme des demandes de licence personnelle, la forme matérielle de la licence, sa durée de validité et les conditions de contrôle.

10 juin 1920. — Arrêté nº 609 fixant les pièces justificatives d'identité à fournir à l'appui des demandes de licence personnelle.

10 juin 1920. — Arrêté nº 610 fixant le délai maximum d'instruction des demandes de licence personnelle.

10 juin 1920. — Arrêté nº 611 portant désignation des agents chargés de la délivrance de la licence personnelle.

10 juin 1920. — Arrêté nº 613 fixant, en vue de la priorité, les heures de dépôt au bureau des Mines, des déclarations de permis de recherches.

10 juin 1920. — Arrêté nº 614 portant approbation de la liste des cours d'eau dans les lits desquels peuvent être constitués des périmètres de permis de recherches.

10 juin 1920. — Arrêté nº 617 fixant les modèles des plans et registres à tenir sur les concessions de mines.

14 janvier 1921. — Arrêté fixant la redevance superficiaire.

27 février 1924. — Décret modifiant le décret du 16 octobre 1917 sur le régime des mines, fixant les conditions relatives à l'octroi de l'autorisation personnelle dans les colonies françaises. (*J. O.*, R. F., p. 2.142) (promulgué le 11 juillet 1924).

24 juin 1924. — Arrêté nº 647 rapportant les arrêtés nos 612 et 616 du 10 juin 1920 et fixant le prix moyennant lequel est délivrée la licence personnelle.

26 juin 1924. — Arrêté nº 648 modifiant l'article 3 de l'arrêté nº 608 du 10 juin 1920.

26 juin 1924. — Arrêté nº 651 rapportant l'arrêté nº 616 du 10 juin 1920 et fixant le nouveau tarif des redevances pour les permis de recherches et les concessions de mine.

4 octobre 1924. — Arrêté pour la mise en adjudication des concessions de mine frappées de déchéance.

28 novembre 1925. — Arrêté nº 1023 mettant les frais de déplacement de séjour et de transport des agents des mines à la charge des concessionnaires.

7 avril 1927. — Arrêté rendant exécutoire la délibération du Conseil général du 29 décembre 1926 élevant la quotité du droit de circulation sur l'or massif. (*J. O.*, Guyane, 1927, p. 200).

23 avril 1927. — Arrêté fixant la valeur de l'or massif pour le paiement du droit de circulation. (*J. O.*, Guyane, 1927, p. 213).

28 juin 1927. — Loi instituant le permis d'exploitation de mines. (*J. O.* R. F., 30 juin 1927, p. 5.693).

29 avril 1928. — Décret portant règlement d'administration pour l'application de la loi du 28 juin 1927 sur les permis d'exploitation. (*J. O.* R. F., 4 mai 1928, p. 5.021). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 6 mai 1928, p. 5.080).

20 juillet 1929. — Arrêté fixant les conditions de délivrance des licences personnelles minières.

9 octobre 1929. — Décret relatif au droit de recherches des mines pour les hydrocarbures. (*J. O.*, R. F., 13 octobre 1929, p. 11.504) (promulgué le 22 novembre 1929, *J. O.*, Guyane, p. 611).

12 octobre 1929. — Arrêté pour l'application du décret du 9 octobre 1929.

15 février 1930. — Arrêté pour l'application du décret du 9 octobre 1929. (*J. O.*, Guyane, p. 62).

19 juin 1930. — Décret abrogeant l'article 54 du décret du 16 octobre 1917 sur le régime minier en Guyane. (*J. O.*, R. F., 26 juin 1930, p. 7.080).

6 février 1931. — Arrêté nº 18 instituant un Comité consultatif des mines dans le Territoire de l'Inini.

7 février 1931. — Arrêté rendant sous certaines réserves, provisoirement applicables au territoire de l'Inini, les texte locaux en vigueur en Guyane sur la réglementation minière. (*J. O.*, Guyane, p. 95).

7 février 1931. — Arrêté nº 23 reconnaissant la validité pour le territoire de l'Inini des droits domaniaux, miniers et forestiers créés jusqu'à ce jour dans l'ancienne partie de la colonie devenue le dit territoire.

20 avril 1931. — Arrêté nº 18 chargeant de la mise en adjudication des concessions de mines frappées de déchéance le Président du Comité consultatif des mines du territoire.

26 décembre 1931. — Décret modifiant le décret du 16 octobre 1917 en ce qui concerne les hydrocarbures. (*J. O.*, R. F., 30 décembre 1931, p. 13.303).

24 juillet 1932. — Décret modifiant les décrets du 16 octobre 1917 et du 9 octobre 1929 applicables dans le territoire de l'Inini. (Zones réservées). (*J. O.*, R. F., 28 juillet 1932, p. 8.283) (promulgué le 10 août 1932).

13 août 1932. — Arrêté nº 165 réservant au Territoire de l'Infini le droit de recherches d'or, de métaux précieux et de leurs minerais. (*J. O.*, Guyane, 13 août 1932) approuvé par arrêté ministériel du 10 octobre 1932).

10 octobre 1932. — Arrêté nº 182 modifiant l'arrêté nº 18 du 6 février 1931 (Comité consultatif des Mines, Inini).

20 octobre 1932. — Arrêté nº 858 modifiant la composition du Comité consultatif des Mines de la Guyane.

20 mai 1933. — Arrêté nº 106 désignant le bureau des Mines comme lieu d'affichage,

13 septembre 1934. — Arrêté nº 707 modifiant l'arrêté nº 607 du 10 juin 1920 pour la délivrance des licences personnelles de 2e catégorie.

5 décembre 1934. — Décret portant modification de la réglementation minière dans le territoire de l'Inini (permis individuel). (*J. O.*, R. F., 7 décembre 1934, p. 12.006) (promulgué le 15 mars 1935).

14 janvier 1935. — Arrêté nº 41 fixant la composition du Comité consultatif des mines (Guyane). (*J. O.*, Guyane, 19 janvier 1935).

22 janvier 1935. — Arrêté nº 22 réglementant les perceptions effectuées en or natif dans le territoire de l'Inini. (*J. O.*, Guyane, 5 février 1935, p. 54).

15 mars 1935. — Arrêté nº 23 fixant la quotité et le mode de perception de la taxe du permis individuel.

15 mars 1935. — Arrêté n° 24 fixant la forme du titre du permis individuel.

15 mars 1935. — Arrêté n° 28 fixant les redevances minières.

25 janvier 1936. — Arrêté fixant la composition du Comité consultatif des mines. (*J. O.*, Guyane, 1er février 1936, p. 64).

28 septembre 1936. — Décret prohibant la sortie de l'or (promulgué le 29 décembre 1936). (*J. O.*, Guyane, 2 janvier 1937, p. 6).

11 décembre 1936. — Arrêté n° 217 fixant le cours de l'or natif reçu en paiement d'impôts ou de contributions diverses. (*J. O.*, Guyane, 19 décembre 1936, p. 831).

25 janvier 1937. — Arrêté n° 77, rapportant l'arrêté du 1er octobre 1936, et l'arrêté du 26 décembre 1936 en ce qui concerne spécialement le décret du 28 septembre 1936, prohibant la sortie de l'or. (*J. O.*, Guyane, 27 janvier 1937, p. 69).

4 juin 1937. — Arrêté réglementant en Guyane l'extraction sur le rivage de la mer des sables, terres, pierres, galets et autres matières. (*J. O.*, Guyane, 2 juin 1937, p. 361).

18 juillet 1937. — Arrêtés réglementant le contrôle des licences personnelles. (*J. O.*, Guyane, 24 juillet 1937, p. 439).

25 août 1937. — Décret tendant à la protection des monuments naturels et des sites de caractère historique, scientifique légendaire ou pittoresque des colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat relevant du ministère des Colonies (promulgué le 16 octobre 1937). (*J. O.*, Guyane, 23 octobre 1937, p. 649).

10 décembre 1937. — Arrêté n° 216 fixant le prix de l'or natif en paiement d'impôts et contributions diverses. (*J. O.*, Guyane, 18 décembre 1937, p. 820).

28 avril 1938. — Décret rejetant une délibération en date du 4 janvier 1938, du Conseil général de la Guyane française, tendant à l'augmentation de la taxe spéciale sur la valeur des marchandises exportées. (*J. O.*, R. F., 4 mai 1938, p. 5.055).

28 juillet 1938. — Décret portant modification au régime minier dans certaines colonies. (*J. O.*, R. F., 2 août 1938, p. 9.147).

8 novembre 1938. — Arrêté n° 219 frappant de déchéance sous certaines conditions les concessionnaires miniers pour insuffisance d'exploitation. (*J. O.*, Guyane, 19 novembre 1938, p. 829).

8 décembre 1938. — Arrêté frappant de déchéance, sous certaines conditions, les concessionnaires miniers pour insuffisance d'exploitation. (*J. O.*, Guyane, 24 décembre 1938, p. 916).

30 mars 1939. — Arrêté portant prohibition de sortie de certaines marchandises (cobalt). (*J. O.*, Guyane, 1er avril 1939, p. 190).

19 septembre 1939. — Arrêté relatif au recensement de l'or natif détenu dans la colonie de la Guyane et dans le territoire de l'Inini et réglementant les conditions de fonctionnement de la Banque de la Guyane en tant qu'organe d'achat pour l'or. (*J. O.* Guyane 19 septembre 1939, p. 691).

25 avril 1940. — Arrêté réservant à la colonie de la Guyane française le droit de recherche de l'or et des métaux précieux. (*J. O.*, Guyane, 27 avril 1940, p. 356).

29 mai 1940. — Décret portant modification de la législation minière dans certaines colonies et territoires sous mandat. (*J. O.*, R. F., 3 juin 1940, p. 4.192) (rectificatif, *J. O.*, R. F.. 6 juin 1940, p. 4.304).

31 décembre 1940. — Arrêté abrogeant l'article 2 de l'arrêté n° 347 du 25 avril 1940. (*J. O.*, Guyane, 31 décembre 1940, p. 1.092).

31 décembre 1940. — Arrêté instituant un droit fixe pour la délivrance de l'autorisation personnelle. (*J. O.*, Guyane, 18 janvier 1941, p. 67).

31 décembre 1940. — Arrêté modifiant le taux de la licence personnelle. (*J. O.*, Guyane, 18 janvier 1941, p. 68).

31 décembre 1940. — Arrêté modifiant la taxe du permis individuel. (*J. O.*, Guyane, 18 janvier 1941, p. 68).

16 décembre 1941. — Avis relatif à un arrêté du Gouverneur de la Guyane exemptant des droits de douane les moteurs servant à l'extraction de l'or. (*J. O.*, 15-16 décembre 1941, p. 5.411).

5 juillet 1944. — Décret approuvant les délibérations du conseil général de la Guyane française en matière fiscale. (*J. O.* R. F., 15 juillet 1944, p. 610).

8 janvier 1945. — Décret n° 45-38 abrogeant l'acte dit arrêté du 16 août 1940 du Haut-Commissaire de la République aux Antilles et en Guyane portant création du permis d'exploitation ou claim dans le territoire de l'Inini. (*J. O.*, R. F., 8-9 janvier 1945, p. 123).

13 septembre 1945. — Arrêté portant réserve du droit de recherches des minerais radioactifs et substances connexes en Guyane française et dans le territoire de l'Inini. (*J. O.*, Guyane, 22 septembre 1945, p. 574).

20 octobre 1945. — Arrêté instituant un Comité consultatif des Mines commun à la Guyane française et au territoire de l'Inini. (*J. O.*, Guyane, 27 octobre 1945, p. 671).

5 avril 1946. — Décret nº 46-614 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer autres que les Antilles et la Réunion. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.904) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais soumis aux dispositions de l'article 1er du décret nº 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais ou produits soumis aux dispositions de l'article 5 du décret nº 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289).

8 avril 1946. — Arrêté portant organisation et fonctionnement du service des Mines à la Guyane française et dans le territoire de l'Inini. (*J. O.*, Guyane, 20 juillet 1946, p. 593).

8 juillet 1946. — Arrêté portant organisation de districts miniers en Guyane française et dans le territoire de l'Inini. (*J. O.*, Guyane, 20 juillet 1946, p. 594).

6 novembre 1946. — Arrêté réservant à la Guyane française et au territoire de l'Inini le droit de recherches de la bauxite. (*J. O.*, Guyane, 9 novembre 1946, p. 873).

31 décembre 1946. — Arrêté fixant le minimum de production de bauxite. (*J. O.*, Guyane, 31 décembre 1946, p. 1.064).

6 février 1947. — Arrêté réservant à la Guyane française et au territoire de l'Inini le droit de recherches pour l'ensemble des substances concessibles classées en 1re, 2e, 3e et 4e catégories. (*J. O.*, Guyane, 15 février 1947, p. 87).

3 juin 1947. — Arrêté portant organisation d'un cadre local de commis et contrôleurs des Mines en Guyane française et dans le territoire de l'Inini. (*J. O.*, Guyane, 7 juin 1947, p. 319).

27 décembre 1947. — Décrets nº 47-2390,47-2391, 47-2392 et 47-2393 portant extension des dispositions de la législation et de la règlementation douanières métropolitaines aux départements de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. (*J. O.* R. F., 29-30 décembre 1947, p. 12.586). (Rectificatif *J. O.* R. F. 31 décembre 1947, p. 12.636).

30 mars 1948. — Décret nº 48-530 étendant à la Guadeloupe, à la Guyane française, à la Martinique et à la Réunion, la législation métropolitaine relative aux lettres d'agrément. (*J. O.* R. F., 29-30-31 mars 1948, p. 3.069).

30 mars 1948. — Décret nº 48-536 portant suppression de certaines taxes fiscales dans les départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion. (*J. O.* R. F., 29-30-31 mars 1948, p. 3.071).

30 mars 1948. — Décret nº 48-543 portant introduction dans le département de la Guyane de la législation et de la règlementation relatives aux taxes sur le chiffre d'affaires et aux contributions indirectes. (*J*, *O.* R. F., 29-30-31 mars 1948, p. 3.076).

30 mars 1948. — Décret nº 48-564 relatif à l'introduction dans le département de la Guyane des lois et décrets applicables en matière d'impôts directs et de taxes assimilées. (*J. O.* R. F., 29-30-31 mars 1948, p. 3.091). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 4 avril 1948, p. 3.297).

31 mars 1948. — Décret nº 48-1032 relatif à la réglementation minière dans les départements de la Gadeloupe, de la Martinique, de la Réunion et de la Guyane française. (*J. O.* R. F., 28-29 juin 1948, p. 6.229).

19 juillet 1948. — Arrêté relatif à l'introduction dans le département de la Guyane des lois et décrets applicables en matière d'impôts directs et de taxes assimilées. (*J. O.* R. F., 31 juillet 1948, p. 7.551).

1er février 1949. — Arrêté instituant un ordonnateur secondaire pour les dépenses du service des Mines de la Guyane française. (*J. O.* R. F., 13 février 1949, p. 1.627).

15 février 1949. — Décret nº 49-213 portant création d'un Bureau minier guyanais. (*J. O.* R. F., 17 février 1949, p. 1.765). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 21-22 mars 1949, p. 2.989).

15 avril 1949. — Arrêté fixant les statuts du Bureau minier guyanais. (*J. O.* R. F., 21 avril 1949, p. 3.988).

28 avril 1949. — Arrêté fixant la composition du conseil d'administration du Bureau minier guyanais. (*J. O.* R. F., 1er mai 1949, p. 4.317).

29 juin 1949. — Décision relative au Bureau minier guyanais. (*J. O.*, R. F., 30 juin 1949, p. 6.442).

18 août 1949. — Arrêté modifiant les statuts du Bureau minier guyanais. (*J. O.*, R. F., 23 août 1949, p. 8.399).

6 janvier 1950. — Loi nº 50-9 portant création d'un Conseil des mines et modifiant la réglementation minière dans le département de la Guyane. (*J. O.*, R. F., 7 janvier 1950, p. 214).

16 février 1950. — Arrêté modifiant le taux de l'autorisation personnelle. (B. A. A., Guyane, 16/23 février 1950, p. 31).

23 février 1950. — Décret nº 50-236 modifiant le décret du 15 février 1949 instituant le Bureau minier guyanais .(*J. O.*, R. F., 25 février 1950, p. 2.257). (Rectificatif, *J. O.*, R. F., 3 mars 1950, p. 2.445).

7 mars 1950. — Arrêté relatif à la composition du conseil d'administration du Bureau minier guyanais. (*J. O.*, R. F., 10 mars 1950, p. 2.725).

10 mars 1950. — Arrêté fixant les conditions d'octroi de permis de recherche en zone réservée par le préfet de la Guyane française. (*J. O.*, R. F., 15 mars 1950, p. 2.915). (Rectificatif, *J. O.*, R. F., 24 mars 1950, p. 3.251).

20 juin 1950. — Arrêté fixant les tarifs des différents frais pour les permis de recherche et pour les concessions de mines. (B. A. A., Guyane, 22 juin 1950, p. 99).

18 juillet 1950. — Arrêté portant règlement des carrières dans le département de la Guyane française. (B. A. A., Guyane, 27 juillet/3 août 1950, p. 127).

13 novembre 1950. — Décret portant suppression de certaines taxes perçues par le service des douanes dans le département de la Guyane. (*J. O.*, R. F., 17 novembre 1950, p. 11.691).

1er mars 1951. — Décret nº 51-254 portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti applicable dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. (*J. O.*, R. F., 2 mars 1951, p. 2.179).

14 septembre 1951. — Loi nº 51-1098 portant organisation du département de la Guyane française. (*J. O.*, R. F., 17-18 septembre 1951, p. 9.629.)

19 octobre 1951. — Décret nº 51-1217 portant fixation du salaire minimum interprofessionnel garanti applicable dans les départements de la Guadeloupe, de la Guyane et de la Martinique. (*J. O.*, R. F., 21 octobre 1951, p. 10.590).

3 mars 1952. — Arrêté portant création d'une régie d'avances auprès du Service des mines du département de la Guyane. (*J. O.*, R. F., 8 mars 1952, p. 2.816).

20 septembre 1951. — Arrêté portant réglementation de l'emploi des explosifs dans les carrières. (B. A. A., Guyane, 27 septembre 1951, p. 163).

ÉTATS ASSOCIÉS D'INDOCHINE

VIÊT-NAM

Une ordonnance en date du 6 mars 1952 de S. M. BAO-DAI a déclaré provisoirement applicable sur le territoire du Viêt-Nam jusqu'à promulgation de la législation nationale en la matière, la réglementation minière en vigueur en Indochine au moment de l'application de la convention du 8 mars 1949.

Toutefois les pouvoirs conférés par la réglementation sus-visée sont désormais exercés :

— par le Chef de l'État viêtnamien en ce qui concerne les affaires relevant antérieurement de la compétence du Président de la République française,

— par le Président du Gouvernement en Conseil de Cabinet en ce qui concerne les affaires relevant antérieurement de la compétence du Gouvernement Général ou du Haut Commissaire, la Commission permanente du Conseil de Gouvernement entendue,

— par le Ministre chargé des Mines en ce qui concerne les affaires relevant antérieurement de la compétence du Gouverneur Général ou du Haut Commissaire sur la proposition de l'Inspecteur Général des Mines et de l'Industrie,

— par les Gouverneurs régionaux en ce qui concerne les affaires relevant antérieurement de la compétence des Chefs d'Administration locale,

— par les Chefs de Province et de Municipalité en ce qui concerne les affaires relevant antérieurement de la compétence des Résidents, Maires et Chefs de province.

D'autre part la compétence dévolue par la réglementation sus-visée aux tribunaux français sera désormais exercée soit, par les tribunaux viêtnamiens, soit, par les tribunaux mixtes, suivant les règles de compétence fixées dans la convention judiciaire du 30 décembre 1949 prise en application des accords franco-viêtnamiens du 8 mars 1949.

A signaler qu'un arrêté en date du 9 mai 1952 du Ministre du Plan et de la Reconstruction alors chargé des mines (modifié par celui du 22 septembre 1952 du Ministre des Finances et de l'Économie Nationale) a décidé que le délai de validité des permis de recherches et le délai imparti aux personnes ou societés appelées à recueillir par voie d'héritage des permis ou concessions des mines sont fixés ainsi qu'il suit à compter de la date de la signature de cet arrêté :

1° — En zone contrôlée, la reprise du cours des délais en question sera décidée par arrêté ministériel à prendre pour chaque cas d'espèce sur proposition du Directeur des Mines de l'Industrie et de l'Artisanat.

2° — En zone non encore contrôlée, la suspension du cours des délais déjà fixée demeure toujours valable :

— pour compter du 2 septembre 1939 pour les personnes ou sociétés appelées à recueillir par voie d'héritage des permis ou concessions de mines.

— pour compter du 9 mars 1945 pour les permis de recherches.

*
* *

13 juillet 1911. — Loi (de finances) sur la publication au *Journal offciel* de la République française des actes de concession (promulguée le 26 décembre 1911). (*J. O.*, Indochine, 28 décembre 1911).

26 janvier 1912. — Décret réglementant le régime des mines en Indochine (promulgué le 21 avril 1912). (*J. O.*, R. F., 8 février 1912, p. 1.274, et *J. O.*, Indochine, 29 avril 1912).

18 février 1912. — Arrêté interdisant les recherches minières autour des tombeaux des anciens souverains d'Annam (apprrouvé par décision ministérielle du 17 juin 1912). (*J. O.*, Indochine, 26 février 1912 et 16 septembre 1912).

25 juillet 1912. — Arrêté pour l'application du décret du 26 janvier 1912 réglementant les mines en Indochine. (*J. O.*, Indochine, 29 juillet 1912).

25 juillet 1912. — Instruction pour l'application du décret du 26 janvier 1912. (*J. O.*, Indochine, 29 juillet 1912).

12 décembre 1912. — Arrêté classant les argiles, kaolins, terres à foulon et terres à poterie dans la catégorie légale des carrières. (*J. O.*, Indochine, 19 décembre 1912).

12 décembre 1912. — Arrêté interdisant les recherches minières dans la région de la baie d'Along (approuvé par décision ministérielle du 7 avril 1913). (*J. O.*, Indochine, 23 décembre 1912 et 29 mai 1913).

12 décembre 1912. — Arrêté interdisant les recherches minières dans la région de l'observatoire de Phu-liên (approuvé par décision ministérielle du 7 avril 1913). (*J. O.*, Indochine, 23 décembre 1912 et 29 mai 1913).

20 mai 1913 — Arrêté relatif aux renonciations aux demandes de concession de mine. (*J. O.*, Indochine, 26 mai 1913).

30 mai 1913. — Arrêté réservant à l'adjudication la région du Dong-triêu. (*J. O.*, Indochine, 2 juin 1913).

30 mai 1913. — Arrêté réservant à l'adjudication la région de Thai-nguyên. (*J. O.*, Indochine, 2 juin 1913).

24 décembre 1913. — Décret modifiant le décret du 26 janvier 1912 sur le régime des mines en Indochine (promulgué le 23 juin 1914). (*J. O.*, Indochine, 2 juillet 1914).

23 juin 1914. — Arrêté divisant le territoire du Tonkin en dix districts miniers et définissant les limites de ces districts. (*J. O.*, Indochine, 2 juillet 1914).

8 janvier 1916. — Décret fixant les conditions de nationalité imposées aux explorateurs, propriétaires et exploitants de mines dans les colonies françaises (promulgué le 8 mars 1916). (*J. O.*, Indochine, 11 mars 1916).

1er mai 1916. — Arrêté modifiant l'arrêté du 25 juillet 1912 sur l'application du décret du 26 janvier 1912 réglementant le régime des mines en Indochine. (*J. O.*, Indochine, 3 mai 1916).

novembre 1916. — Décret modifiant l'art. 71 du décret du 26 janvier 1912 sur le régime des mines en Indochine (promulgué le 1er mars 1917). (*J. O.*, Indochine, 14 mars 1917).

février 1918. — Arrêté modifiant l'arrêté du 30 mai 1913 sur la région du Dong-triêu. (*J. O.*, Indochine, 9 mars 1918).

juillet 1918. — Décret relatif à l'octroi des permis miniers dans les colonies françaises. (*J. O.* R. F., 3 août 1918, p. 6.738).

28 juillet 1918. — Décret instituant l'autorisation personnelle minière (promulgué le 7 octobre 1918). (*J. O.*, Indochine, 9 octobre 1918).

18 novembre 1918. — Arrêté pour l'application du décret du 28 juillet 1918 sur les autorisations personnelles minières (*J. O.*, Indochine, 4 décembre 1918).

18 novembre 1918. — Arrêté modifiant l'arrêté du 30 mai 1913 sur la région de Thai-nguyên. (*J. O.*, Indochine, 4 décembre 1918).

23 novembre 1918. — Décret portant fixation des taxes minières en Indochine. (*J. O.* R. F., 5 décembre 1918). (*J. O.* Indoch., 15 mars 1919).

23 novembre 1919. — Arrêté classant les micas dans la catégorie légale des mines. (*J. O.*, Indochine, 10 décembre 1919).

15 décembre 1920. — Décret modifiant le décret du 26 janvier 1912 en ce qui concerne la fixation des taxes minières en Indochine. (*J. O.* R. F., 16 décembre 1920, p. 20.884)

17 février 1922. — Arrêté relatif au recrutement des gardes particuliers européens ou indigènes par les exploitants de mines au Tonkin. (*J. O.*, Indochine, 22 février 1922).

27 février 1924. — Décret modifiant le décret du 28 juillet 1918 réglementant les autorisations personnelles en matière minière. (*J. O.* R. F., 1er mars 1924, p. 2.142).

8 avril 1927. — Arrêté instituant une taxe générale intérieure de 2 % « ad valorem » sur les marchandises et les objets produits ou importés en Indochine. (*J. O.* Indoch., 14 mai 1927, p. 1.502).

22 avril 1927. — Décret approuvant un arrêté du Gouverneur général de l'Indochine instituant une taxe intérieure sur toutes les marchandises et objets produits ou importés en Indochine. (*J. O.* R. F., 27 avril 1927, p. 4.588).

3 juillet 1928. — Instruction modifiant l'instruction du 25 juillet 1912 pour l'application du décret du 26 janvier 1912 sur le régime des mines en Indochine. (*J. O.*, Indochine, 1er septembre 1928).

12 juillet 1928. — Décret portant abrogation du décret du 23 novembre 1918 relatif à des redevances minières en Indochine. (*J. O.* R. F., 15-16-17 juillet 1928, p. 8.007).

18 juillet 1928. — Arrêté modifiant l'arrêté du 25 juillet 1912 pour l'application du décret du 26 janvier 1912 sur le régime des mines en Indochine. (*J. O.*, Indochine, 28 juillet 1928).

31 août 1928. — Décret modifiant le décret du 26 janvier 1912 sur le régime des mines en Indochine (promulgué le 13 octobre 1928). (*J. O.*, Indochine, 17 octobre 1928).

31 août 1929. — Arrêté relatif à l'établissement et à la vérification des plans joints aux demandes en concession de mines. (*J. O.*, Indochine, 11 septembre 1929).

30 septembre 1929. — Arrêté modifiant les art. 3 et 4 de l'arrêté du 18 novembre 1918 pris pour l'application du décret du 28 juillet 1918 relatif aux autorisations préalables à l'octroi de permis de recherches minières ou de concessions de mine. (*J. O.*, Indochine, 5 octobre 1929).

30 septembre 1929. — Arrêté fixant les limites de la zone minière réservée aux adjudications publiques dans la région de Dalat. (*J. O.*, Indochine, 5 octobre 1929).

31 mai 1930. — Arrêté relatif au remboursement partiel des droits d'instruction des demandes en concession de mines. (*J. O.*, Indochine, 14 juin 1930, p. 2.082).

5 juillet 1930. — Arrêté modifiant l'arrêté du 31 août 1929 relatif à l'établissement et à la vérification des plans joints aux demandes en concession de mines. (*J. O.*, Indochine, 23 juillet 1930, p. 2.593).

22 octobre 1930. — Instruction technique nº 1 destinée à tous les géomètres-experts agréés pour le levé des plans à joindre aux demandes en concession de mines. (*J. O.*, Indochine, 22 octobre 1930, p. 3.786).

29 mai 1931. — Décret modifiant le régime des redevances minières (promulgué le 20 novembre 1931). (*J. O.*, Indochine, 2 décembre 1931, p. 4.055).

20 novembre 1931. — Arrêté fixant le taux de la redevance minière proportionnelle des produits combustibles et métalliques. (*J. O.*, Indochine, 2 décembre 1931, p. 4.057).

4 décembre 1931. — Arrêté modifiant l'article premier de l'arrêté du 20 novembre 1931. (*J. O.*, Indochine, 2 janvier 1932, p. 4) (erratum *J. O.*, Indochine, 13 janvier 1932, p. 207).

6 décembre 1931. — Décret fixant la règlementation minière et les dispositions spéciales applicables aux hydrocarbures liquides dans les colonies et territoires sous-mandat. (*J. O.* R. F., 30 décembre 1931, p. 13.303).

19 décembre 1932. — Arrêté modifiant les arrêtés du 20 novembre 1931 et du 14 décembre 1931, relativement à la redevance proportionnelle sur les produits miniers extraits. (*J. O.*, Indochine, 24 décembre 1932, p. 4.074).

20 mai 1933. — Arrêté rapportant l'avant-dernier paragraphe de l'article 12 de l'arrêté du 31 août 1929 modifié par celui du 5 juillet 1930, au sujet des travaux de géomètre-expert. (*J. O.*, Indochine, 27 mai 1933).

15 juin 1933. — Décret concernant l'emploi des étrangers en Indochine (promulgué le 30 avril 1934). (*J. O.*, Indochine, 12 mai 1934).

23 novembre 1933. — Décret établissant un régime spécial en Indochine pour la recherche et l'exploitation des hydrocarbures. (*J. O.*, R, F., 6 décembre 1933, p. 12.149) (promulgué le 9 janvier 1934, *J. O.*, Indochine 10 janvier 1934).

30 avril 1934. — Arrêté fixant les modalités d'application du décret du 15 juin 1933 relatif à l'emploi des étrangers en Indochine. (*J. O.* Indochine, 5 mai 1934).

21 juin 1934. — Arrêté du Gouverneur général classant le gypse dans la catégorie légale des carrières. (*J. O.*, Indochine, 27 juin 1934, p. 1.770).

30 mars 1935. — Décret modifiant le décret du 28 juillet 1918 sur l'octroi de l'autorisation personnelle d'acquérir des biens et droits miniers en Indochine (*J. O.*, R. F., 1er et 2 avril 1935, p. 3.771) (promulgué le 2 mai 1935, *J. O.*, Indochine, 8 mai 1935, p. 1.869).

24 juillet 1935. — Loi portant ouverture d'un crédit destiné à venir en aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc de la métropole de l'Algérie, des colonies, pays de protectorat ou territoires sous mandat français. (*J. O.* R. F., 26 juillet 1935, p. 8.066).

6 août 1935. — Arrêté fixant les détails d'application des décrets des 23 novembre 1933 et 30 mars 1935 relatifs à l'octroi de l'autorisation personnelle d'acquérir des biens et droits miniers en Indochine. (*J. O.*, Indochine, 17 août 1935, p. 2.854).

30 octobre 1935. — Arrêté relatif à l'application de la loi du 24 juillet 1935 portant ouverture d'un crédit destiné à venir en aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc. (*J. O.* R. F., 31 octobre 1935, p. 11.733).

6 décembre 1935. — Arrêté portant refonte de la réglementation sur les explosifs. (*J. O.*, Indochine, 18 décembre 1935, p. 4.168).

29 février 1936. — Décret portant réglementation des appareils à vapeur autres que ceux placés à bord des navires en Indochine. (*J. O.*, R. F., 9-10 mars 1936).

6 mars 1936. — Décret relatif au recouvrement des redevances superficiaires minières en Indochine. (*J. O.*, R. F., 12 mars 1936, p. 2.830) (promulgué le 14 septembre 1936, *J. O.*, Indochine, 23 septembre 1936, p. 2.697).

3 juin 1936. — Arrêté fixant les limites de la zone dans laquelle les mines autres que celles d'hydrocarbures liquides et gazeux, bitumes, asphaltes, schistes et grès bitumineux, ne peuvent être acquises que par voie d'adjudication publique. (*J. O.*, Indochine, 10 juin 1936, p. 1.691).

29 août 1936. — Arrêté prescrivant que les mines d'hydrocarbures liquides et gazeux, bitumes, asphaltes, schistes et grès bitumeux ne peuvent être acquises en Indochine que par voie d'adjudication publique. (*J. O.*, Indochine, 5 septembre 1936).

14 septembre 1936. — Instruction du Gouverneur général annulant et remplaçant les dispositions de la 2e section du titre V de l'Instruction du 25 juillet 1912 prise pour l'application du décret du 26 janvier 1912 ainsi que celles du 7 novembre 1927 relatives à la mise à prix des concessions minières adjugées après échéance. (*J. O.*, Indochine, 26 septembre 1936).

22 octobre 1936. — Décret prorogeant jusqu'au 1er juillet 1937 le délai fixé au 1er paragraphe de l'art. 2 du décret du 30 mars 1935, qui a institué un nouveau régime de l'autorisation personnelle d'acquérir des biens et droits miniers en Indochine. (*J. O.*, R. F., 25 octobre 1936) (promulgué le 23 novembre 1936) (*J. O.*, Indochine, 2 décembre 1936, p. 3.481).

1er décembre 1936. — Décret désignant les fonctionnaires ou agents habilités à constater en Indochine les infractions à la réglementation concernant le régime des explosifs. (*J. O.*, R. F., 5 décembre 1936, p. 12.566).

21 avril 1937. — Décret habilitant les agents indochinois non citoyens français à constater en Indochine les infractions aux lois et réglements dont l'application est confiée à des agents des services des Travaux publics ou des Mines. (*J. O.*, R. F., 7 et 8 mai 1937, p. 5.078).

4 mai 1937. — Décret relatif à la constatation en Indochine des infractions aux lois et règlements dont l'application est confiée à des agents des services des Travaux publics ou des Mines (promulgué le 12 juin 1937). (*J. O.*, Indochine, 19 juin 1937, p. 1.897).

7 mai 1937. — Arrêté portant création d'une zone minière réservée dans les provinces de Sam-neua (Laos) et de Son-la (Tonkin). (*J. O.*, Indochine, 12 mai 1937, p. 1.356).

14 juin 1937. — Décret portant modification de la réglementation minière en Indochine. (*J. O.*, R. F., 18 juin 1937, p. 6.815) (promulgué le 13 juillet 1937). (*J. O.*, Indochine, 21 juillet 1937, p. 2.175).

28 novembre 1937. — Arrêté portant création d'une zone minière réservée dans la région de Tra-my (Annam). (*J. O.*, Indochine, 1er décembre 1937).

28 décembre 1937. — Arrêté modifiant l'article 1er, paragraphe 1er, de l'arrêté du 20 novembre 1931, fixant le taux de la redevance proportionnelle applicable aux produits miniers extraits en Indochine. (*J. O.*, Indochine, 12 février 1938, p. 664).

6 mai 1938. — Arrêté habilitant le chef du service des Mines à signer les déclarations de recherches pour le compte du gouvernement général de l'Indochine. (*J. O.*, Indochine, 11 mai 1938, p. 1.708).

25 mai 1938. — Arrêté instituant une réserve minière sur les îles Paracels. (*J. O.*, Indochine, 28 mai 1938, p. 1.988).

8 juin 1938. — Arrêté interministériel modifiant celui du 30 octobre 1935 relatif à l'application de l'article 1er de la loi du 24 juillet 1935 portant ouverture d'un crédit destiné à venir en aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc (promulgué par arrêté du 15 août 1938). (*J. O.* Indoch., 24 août 1938, p. 2.994).

17 juin 1938. — Décret relatif au développement de la production de l'or dans les colonies (promulgué le 21 août 1938). (*J. O.*, Indochine, 27 août 1938, p. 3.031).

28 juillet 1938. — Décret portant modification au régime minier de certaines colonies (promulgué par arrêté du 29 août 1938). (*J. O.*, Indochine, 7 septembre 1938, p. 3.133).

24 septembre 1938. — Décret approuvant la délibération en date du 4 septembre 1938 de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Indochine tendant à interdire la sortie de cette colonie des minerais de fer et de manganèse (promulgué le 26 octobre 1938). (*J. O.*, Indochine, 5 novembre 1938, p. 3.730).

9 octobre 1938. — Arrêté réservant à la colonie le droit de recherche de l'or et des minerais aurifères sur tout son territoire. (*J. O.*, Indochine, 15 octobre 1938, p. 3.566).

9 octobre 1938. — Arrêté ratifiant en Conseil de Gouvernement l'arrêté du 25 mai 1938 réservant aux adjudications publiques certains gisements miniers dans une zone limitée. (*J. O.* Indoch., 15 octobre 1938, p. 3.567).

26 octobre 1938. — Arrêté instituant en Indochine une Commission des exportations minérales à l'effet de donner son avis sur l'opportunité des exportations et réexportations de produits minéraux. (*J. O.* Indoch., 5 novembre 1938, p. 3.750).

9 janvier 1939. — Arrêté complétant l'article 1er de l'arrêté du 9 octobre 1938 réservant à l'Indochine le droit de rechercher l'or et les minerais aurifères sur tout son territoire. (*J. O.*, Indochine, 14 janvier 1939, p. 125).

6 avril 1939. — Arrêté fixant la composition de la commission prévue à l'article 5 du décret du 29 mai 1931 modifiant le régime des redevances minières. (*J. O.* Indoch., 12 avril 1939, p. 1.035).

11 avril 1939. Arrêté portant interdiction de la sortie des minerais de cobalt. (*J. O.* Indoch., 15 avril 1939, p. 1.069).

17 mai 1939.—Arrêté portant création d'une taxe spéciale sur les expéditions de minerais, métaux et combustibles minéraux hors du territoire indochinois. (*J. O.* Indoch., 31 mai 1939, p. 1.480).

27 mai 1939.—Décret approuvant les trois arrêtés du Gouverneur général de l'Indochine en date du 17 mai 1939, portant création d'une taxe exceptionnelle sur le produit de l'enregistrement, du timbre, des valeurs mobilières, des contributions indirectes et les expéditions de minerais, métaux et combustibles minéraux hors du territoire de l'Indochine, et portant modification du tableau A annexé à l'arrêté du 17 décembre 1932, sur la taxe générale intérieure (promulgué le 29 mai 1939). (*J.O.* Indoch., 31 mai 1939, p. 1.475). (*J. O.* R. F., 28 mai 1939, p. 6.809). (Rectificatif *J. O.* R. F., 2 juin 1939, p. 6.965).

3 août 1939. — Arrêté règlementant l'exploitation des carrières de sable situées sur les berges des cours d'eau du Tonkin. (*J. O.* Indoch., 9 août 1939, p. 2.277).

10 août 1939. — Arrêté réservant sur tout le territoire de l'Indochine le droit de recherche de la potasse et des sels connexes. (*J. O.*, Indochine, 16 août 1939, p. 2.339).

15 août 1939.—Décret portant approbation de la délibération en date du 4 août 1939 de la Commission permanente du Conseil de Gouvernement de l'Indochine, tendant à instituer une taxe de licence de 2 % « ad valorem » sur l'exportation des minerais de fer et de manganèse. (*J. O.* R. F., 18 août 1939, p. 10.414) (promulgué le 17 octobre 1939). (*J. O.* Indoch., 19 octobre 1939, p. 3.046).

7 novembre 1939. — Arrêté modifiant les arrêtés des 31 août 1929 et 5 juillet 1930 relatifs à la vérification des plans joints aux demandes en concession. (*J. O.*, Indochine, 11 novembre 1939).

21 novembre 1939. — Arrêté portant création à Saigon d'une « subdivision minière et industrielle du Sud de l'Indochine ». (*J. O.* Indoch., 25 novembre 1939, p. 3.459).

11 décembre 1939.—Arrêté fixant la procédure des dérogations à l'interdiction de sortie des minerais. (*J. O.* Indoch., 13 décembre 1939, p. 3.733).

15 décembre 1939. — Arrêté du Résident supérieur au Tonkin (approuvé par le Gouverneur général) instituant exemption provisoire d'impôt général sur le revenu dans le cas de distribution de réserves sous forme d'augmentation de capital. (*J.O.* Indoch., 17 janvier 1940, p. 173).

29 mai 1940. — Décret portant modification de la législation minière dans certaines colonies et territoires sous mandat. (*J. O.* R. F., 3 juin 1940, p. 4.192) (Rectificatif, *J. O.*, R. F., 6 juin 1940, p. 4.304) (promulgué le 24 juin 1940). (*J. O.*, Indochine, 29 juin 1940).

25 juin 1940. — Arrêté réglementant l'exploitation des carrières en Indochine. (*J. O.* Indochine, 29 juin 1940).

28 août 1940. — Loi relative à la procédure douanière ne Indochine. (*J. O.*, R. F., 31 août 1940, p. 4.857).

5 septembre 1940. — Arrêté interministériel fixant les conditions d'application de la loi du 20 août 1940 relative à la garantie des colonies et à celle de l'État accordées aux prêts sur stocks de produits entreposés dans les colonies et destinés à l'approvisionnement de la Métropole (promulgué le 16 janvier 1941). (*J. O.*, Indochine, 18 janvier 1941).

11 septembre 1940. — Décision portant classement de la serpentine et des ocres dans la catégorie des carrières. (*J. O.*, Indochine, 14 septembre 1940).

3 octobre 1940. — Arrêté portant relèvement du droit fixe pour permis de recherches. (*J. O.*, Indochine, 9 octobre 1940).

3 octobre 1940. — Arrêté portant relèvement du droit fixe pour demande en concession. (*J. O.*, Indochine, 9 octobre 1940).

3 octobre 1940. — Arrêté portant relèvement des redevances superficiaires. (*J. O.*, Indochine, 9 octobre 1940).

15 octobre 1940. — Loi accordant l'autonomie douanière à l'Indochine. (*J. O.* R. F., 25 octobre 1940, p. 5.422).

1er novembre 1940. — Erratum à l'arrêté portant relèvement du droit fixe pour permis de recherches. (*J. O.*, Indochine, 6 novembre 1940).

1er novembre 1940.— Erratum à l'arrêté portant relèvement du droit fixe pour demande en concession. (*J. O.*, Indochine, 6 novembre 1940).

6 novembre 1940. — Décret portant institution en Indochine à compter du 1er janvier 1940, de l'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux, non commerciaux, agricoles et fonciers. (*J. O.*, Indochine, 16 novembre 1940).

15 novembre 1940. — Arrêté portant institution dans chaque pays de l'Union d'un impôt annuel sur les bénéfices des professions industrielles, commerciales, non commerciales et des exploitations agricoles et foncières. (*J. O.*, Indochine, 16 novembre 1940).

25 novembre 1940. — Arrêté modifiant l'article 5 de l'arrêté n° 6523 du 15 novembre 1940 portant application du décret du 6 novembre 1940 instituant en Indochine un impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux, non commerciaux, agricoles et fonciers. (*J. O.*, Indochine, 27 novembre 1940).

7 décembre 1940. — Arrêté portant institution d'un droit de délivrance de l'autorisation personnelle d'acquérir des droits et biens miniers en Indochine. (*J. O.*, Indochine, 11 décembre 1940).

8 février 1941. — Arrêté réglementant l'exploitation, la circulation et détention des minerais d'étain, de wolfram et mixtes d'étain wolfram dans le ressort de la délégation de Nguyen-Binh (2e territoire militaire). (*J. O.*, Indochine, 15 février 1941).

22 février 1941. — Arrêté modifiant l'arrêté du 15 novembre 1940 portant institution d'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux, non commerciaux ou agricoles et fonciers. (*J. O.*, Indochine, 1er mars 1941).

25 février 1941. — Arrêté modifiant l'arrêté du 14 janvier 1941 relatif aux travaux présentés par les géomètres experts. (*J. O.*, Indochine, 1er mars 1941).

16 avril 1941. — Arrêté modifiant l'arrêté du 15 novembre 1940 portant institution d'un impôt annuel sur les bénéfices des exploitations. (*J. O.*, Indochine, 19 avril 1941).

28 juin 1941. — Décret n° 2712 complétant l'article 1er du décret du 30 mars 1935 réglementant les autorisations personnelles en matière minière en Indochine. (*J. O.*, 5 juillet 1941, p. 2.822) (promulgué le 22 juillet 1941). (*J. O.*, Indochine, 22 juillet 1941).

29 juin 1941. — Arrêté prorogeant la validité des permis de recherches d'hydrocarbures liquides et gazeux. (*J. O.*, Indochine, 5 juillet 1941).

27 juillet 1941. — Arrêté portant création d'une zone interdite aux recherches à la frontière du golfe de la Thailande. (*J. O.*, Indochine, 2 août 1941).

16 septembre 1941. — Décret n° 3908 relatif aux autorisations personnelles en matière de biens miniers en Indochine. (*J. O.*, Indochine, 21 septembre 1941, p. 4.057) (promulgué le 25 octobre 1941). (*J. O.*, Indochine, 29 octobre 1941).

2 octobre 1941. — Décret n° 4200 modifiant le décret du 6 novembre 1940 instituant en Indochine un impôt sur les bénéfices. (*J. O.* E. F., 6-7 octobre 1941, p. 4.325).

15 octobre 1941. — Décret n° 4391 prévoyant que les infractions en matière de contributions indirectes et taxes assimilées perçues à l'entrée ou à la sortie de l'Indochine seront constatées, poursuivies et réprimées comme les infractions en matière de douane (*J. O.* E. F., 17 octobre 1941, p. 4.502).

6 décembre 1941. — Arrêté modifiant l'arrêté du 15 novembre 1940 relatif à l'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux, non commerciaux, agricoles, et fonciers. (*J. O.*, Indochine, 10 décembre 1941).

10 décembre 1941. — Arrêté instituant le « Carnet de propriétés minières ». (*J. O.*, Indochine, 13 décembre 1941).

10 décembre 1941. — Circulaire réglant les modalités d'application des décrets des 28 juin et 16 septembre 1941 et de l'arrêté du 10 décembre 1941 relatifs au régime des autorisations personnelles.

10 décembre 1941. — Circulaire relative à l'impôt sur les bénéfices. (*J. O.*, Indochine, 10 décembre 1941).

16 février 1942. — Décret n° 494 relatif à la réglementation minière en Indochine. (*J. O.*, 23-24 février 1942, p. 789) (rectificatif, *J. O.*, 15 mars 1942, p. 1.037). (*J. O.*, Indochine, 7 mars 1942).

28 juillet 1942. — Décret n° 2347 relatif à la réglementation minière en Indochine. (*J. O.*, 1er août 1942, p. 2.654). (*J. O*,. Indochine, 2 septembre 1942).

11 décembre 1942. — Arrêté modifiant les articles 2, 5, 26 et 28 de l'arrêté du 15 novembre 1940 portant application de l'impôt sur les bénéfices industriels, commerciaux, non commerciaux, agricoles et fonciers. (*J. O.*, Indochine, 16 décembre 1942).

28 décembre 1942. — Décret n° 3874 donnant pouvoir au Gouverneur général de réglementer en Indochine les impôts sur le revenu général et cédulaire. (Le décret du 6 novembre 1940 est abrogé) (*J. O.*, E. F., 16 janvier 1943, p. 142).

24 janvier 1943. — Arrêté créant la zone réservée de Nong-Son. (*J. O.*, Indochine, 3 février 1943).

6 mars 1943. — Arrêté créant la zone réservée de Tu-le. (*J. O.*, Indochine, 10 mars 1943).

21 avril 1943. — Arrêté créant la zone réservée de Nam-Na (Son-la). (*J. O.*, Indochine, 24 avril 1943).

21 avril 1943. — Arrêté relatif à la classification dans les mines des silices fossiles et de la bentonite. (*J. O.*, Indochine, 24 avril 1943).

29 avril 1943. — Décret n° 1164 portant remise d'une redevance superficiaire en Indochine. (*J. O.* E. F., 3-4 mai 1943, p. 1.241).

17 mai 1943. — Arrêté créant la zone réservée de Hoa-binh. (*J. O.*, Indochine, 22 mai 1943).

27 décembre 1943. — Décret autorisant le Gouverneur général à consentir des avances remboursables aux sociétés minières. (*J. O.*, Indochine, 23 février 1944).

7 février 1944. — Décision portant classement des terres carbonatées dans la catégorie des mines. (*J. O.*, Indochine, 9 février 1944).

3 mars 1944. — Arrêté du Gouverneur général créant la zone réservée de Nha-trang (terres carbonatées Cat-Loi). (*J. O.*, Indochine, 8 mars 1944).

24 avril 1944. — Décret n° 1115 relatif au rayon douanier maritime en Indochine. (*J. O.* E. F., 1-2 mai 1944, p. 1.212).

4 juillet 1944. — Décret portant modification au 1er paragraphe de l'article 4 du décret du 29 juin 1931 sur la redevance proportionnelle (promulgué le 28 septembre 1944). (*J. O.*, Indochine, 11 octobre 1944).

20 juillet 1944. — Décret n° 1979 autorisant le Gouvernement général de l'Indochine à consentir des avances aux entreprises industrielles, commerciales et artisanales et aux exploitations agricoles, partiellement ou totalement détruites par suite d'actes de guerre. (*J. O.* E. F., 27 juillet 1944, p. 1.907).

16 novembre 1944. — Arrêté créant la zone réservée de Krong-Pha. (*J. O.*, Indochine, 22 novembre 1944).

16 novembre 1944. — Arrêté créant la zone réservée de Khé-Bo. (*J. O.*, Indochine, 22 novembre 1944).

2 novembre 1945. — Ordonnace n° 45-2689 règlementant l'accès des activités ouvertes aux non originaires dans certains territoires relevant du ministère des colonies et les conditions d'admission et de résidence dans lesdits territoires. (*J. O.* R. F., 4 novembre 1945, p. 7.247). (Rectificatif, *J. O.* R. F., 14 décembre 1945, p. 8.270).

5 avril 1946. — Décret n° 46-614 relatif à l'exploitation des substances utiles aux recherches et réalisations concernant l'énergie atomique dans les territoires relevant de l'autorité du ministre de la France d'outre-mer, autres que les Antilles et la Réunion. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.904) (rectificatif, *J. O.* R. F., 19 avril 1946, p. 3.289) (promulgué le 19 juin 1947).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais soumis aux dispositions de l'article 1er du décret n° 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289) (promulgué le 19 juin 1947).

5 avril 1946. — Arrêté fixant la liste des minerais ou produits soumis aux dispositions de l'article 5 du décret n° 46-614 du 5 avril 1946. (*J. O.*, R. F., 7 avril 1946, p. 2.905) (rectificatif, *J. O.*, R. F., 19 avril 1946, p. 3.289) (promulgué le 19 juin 1947).

6 février 1948. — Décret n° 48-206 portant suspension en Indochine du cours des délais de mise en valeur impartis aux concessionnaires provisoires de terrains domaniaux où à leurs héritiers. (*J. O.* R. F., 9-10 février 1948, p. 1426) (promulgué le 20 mars 1948) (*J. O.*, Indoch., 1er avril 1948, p. 2.479).

6 février 1948. — Décret nº 48-207 portant suspension en Indochine du cours des délais de validité impartis aux concessionnaires de biens miniers ou à leurs héritiers en vue de la sauvegarde de leurs droits. (*J. O.* R. F., 9-10 février 1948, p. 1.426)(promulgué le 20 mars 1948). (*J. O.* Indochine, 1er avril 1948, p. 2.479).

22 mars 1948.—Arrêté nº 82-1108 portant création d'un seul distict minier au Tonkin. (*J. O.* Indoch., 1er avril 1948, p. 2 481).

28 juillet 1948. — Arrêté supprimant la taxe à l'expédition, hors des centres de production, sur les minerais de wolfram. (*J. O.* Indoch., 5 août 1948, p. 2.983).

23 août 1948. — Arrêté réservant provisoirement le droit de recherche des minerais d'aluminium. (*J. O.* Indoch. 2 septembre 1948).

9 décembre 1948. — Ordonnance relative aux redevances minières perçues au profit du budget régional du Nord-Viêtnam. (*J. O.* Indoch., 7 avril 1949, p. 533).

17 février 1949. — Arrêté relatif aux redevances superficiaires des mines perçues au profit du budget régional du Nord-Viêtnam. (*J. O.*, Indoch., 7 avril 1949).

29 juin 1949. — Arrêté portant modification de l'arrêté ministériel du 5 avril 1946 fixant la liste des minerais ou produits soumis aux dispositions de l'article 5 du décret du 5 avril 1946 (promulgué le 11 décembre 1949). (*J. O.*, Indoch., 22 décembre 1949).

17 novembre 1949. — Arrêté 321/5220 portant fixation du taux des redevances proportionnelles dues par les exploitants miniers de 1945 à 1948. (*J. O.*, Indoch., 24 novembre 1949).

26 novembre 1949. — Décret portant abrogation du décret du 28 juillet 1942 modifiant le décret du 29 mai 1931 instituant le régime des redevances proportionnelles minières (promulgué le 13 décembre 1949). (*J. O.*, Indoch., 22 décembre 1949).

11 décembre 1949. — Arrêté du Haut Commissaire 345/5646 portant relèvement des tarifs des essais du Laboratoire d'essais. (*J. O.*, Indoch., 22 décembre 1949).

11 décembre 1949. — Arrêté du Haut Commissaire 345/5645 portant relèvement des tarifs des analyses du Laboratoire de chimie. (*J. O.*, Indoch., 22 décembre 1949).

3 avril 1951. — Arrêté nº 1687-PTH/ND autorisant la perception pour l'année 1951 au profit du Budget de l'Administration du Nord-Viêtnam de 25 centièmes additionnels sur les redevances superficiaires des mines. (B. A., N. V. N., 15 mai 1951).

14 avril 1951. — Arrêté 210-Cab/SG du Président du Gouvernement du Viêtnam portant fixation du taux des redevances proportionnelles dues par les exploitations minières en 1949. (B. A., N. V. N., 15 mai 1951).

6 mars 1952. — Ordonnance nº 3 déclarant provisoirement applicable sur le territoire du Viêtnam jusqu'à promulgation de la législation nationale en la matière, la réglemeutation minière en vigueur en Indochine au moment de l'application des conventions du 8 mars 1949. (*J. O.*, V. N., 22 mars 1952).

24 mars 1952. — Arrêté 183-Cab/SG portant le droit fixe de 50 $ prévu pour les demandes d'autorisation personnelle d'acquérir des droits et biens miniers à 500 $. (*J. O.*, V. N., 12 avril 1952).

9 mai 1952. — Arrêté ministériel 36-KQ/S/ND fixant la reprise du cours du délai imparti aux personnes ou sociétés appelées à recueillir par voie d'héritage des permis ou concessions de mines et du délai de validité des permis de recherches. (*J. O.*, V. N., 31 mai 1952).

17 mai 1952. — Arrêté présidentiel instituant au Ministère du Plan et à la Reconstruction une commission chargée de l'étude et de la mise au point du projet de décret portant refonte de la règlementation minière. (*J. O.*, V. N., 14 juin 1952).

22 septembre 1952. — Arrêté ministériel 595-MFEN fixant le délai de validité des permis de recherches minières et le délai imparti aux personnes ou sociétés appelées à recueillir par voie d'héritage des permis ou concessions de mines. (*J. O.*, V. N., 11 octobre 1952).

CAMBODGE-LAOS

Les renseignements qui ont pu être recueillis sur la législation minière dans ces États ne sont pas suffisamment précis pour figurer dans la présente édition de l'Annuaire.

4e PARTIE

RENSEIGNEMENTS STATISTIQUES

(Productions)

SUBSTANCES	PAYS	ANNÉES 1938	1949	1950	1951	1952
		(t)	(t)	(t)	(t)	(t)
Minerais d'antimoine	Métropole	—	740	888	1.295	1.176
— —	Algérie	1.920	4.700	4.464	4.829	4.424
— —	Maroc	268	1.200	1.217	1.742	1.490
		2.188	6.640	6.569	7.866	7.090
Minerais de tungstène	Métropole	—	640	408	706	873
— —	Algérie	—	—	—	26	73
— —	Maroc	—	—	7	42	22
— —	Indochine	553	—	—	—	—
		553	640	415	774	968
Minerais de nickel	Nouv.-Calédonie	274.700	96.540	157.640	252.330	392.050
Minerais de cobalt	Maroc	6.172	2.000	3.509	6.255	9.136
Minerais de chrome	Nouv.-Calédonie	52.200	88.990	84.801	88.790	107.653
Minerais de titane { ilménite	A. O. F.	8.436	8.338	788	3.800	4.622
Minerais de titane { rutile	A. O. F.	—	—	—	3	26
—	Cameroun	118	403	25	106	294
		118	403	25	109	320
Minerais de glucinium (béryl industriel)	Maroc	—	211	56	84	129
— — —	Madagascar	?	27	486	530	395
		?	238	542	614	524

Minerai de niobium (colombo-tantalite)..	A. E. F. (en kg)	—	5.890	1.658	—	1.600
— — — — ..	Madagascar (en kg)	—	—	—	—	2.600
	(en kg)	—	5.890	1.658	—	4.200
BAUXITES :	Métropole	648.750	765.850	805.055	1.123.000	1.114.880
	A. O. F.........	—	10	10.125	—	109.750
		648.750	765.860	815.180	1.123.000	1.224.630
PHOSPHATES ET POTASSES :						
Craie phosphatée	Métropole	86.697	60.000	87.153	110.000	102.000
Phosphates de chaux..................	Algérie..........	583.719	648.200	677.046	776.575	692.620
— —	Tunisie..........	2.034.204	1.441.120	1.529.609	1.742.370	2.264.641
— —	Maroc...........	1.487.514	3.693.000	3.872.241	4.716.779	3.953.098
— —	A. O. F.........	—	5.680	—	4.000	21.400
— —	Océanie	115.450	265.100	270.300	252.930	220.000
		4.220.887	6.053.100	6.349.196	7.492.654	7.151.759
Phosphates d'alumine	A. O. F.........	—	—	11.910	24.500	43.150
Potasses (chlorure évalué en K^2O)......	Métropole	364.712	661.454	758.884	769.477	811.559
PYRITES ET SOUFRE :						
Pyrites................................	Métropole	146.596	206.000	247.642	280.558	294.114
—	Algérie..........	48.252	32.705	25.075	31.450	24.010
—	Tunisie..........	—	2.925	1.150	—	—
—	Maroc...........	—	202	1.473	1.949	2.025
		194.848	241.832	275.340	313.957	320.149

Substances	Pays	Années 1938	1949	1950	1951	1952
		(t)	(t)	(t)	(t)	(t)
Soufre { minerai	Métropole	4.310	116.621	145.173	269.899	382.656
Soufre { produit à partir du minerai (99 %)	Métropole	—	6.961	5.719	10.991	17.632
Autres substances minérales :						
Amiante (fibres et poudre)	Métropole	—	1.059	6.096	6.941	6.319
— —	Maroc	—	402	511	604	576
— —	Madagascar	—	2	—	17	3
		—	1.463	6.607	7.562	6.898
Argiles smectiques	Métropole	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
— —	Algérie	—	32.000	48.000	90.961	71.366
— —	Maroc	4.000	6.000	8.000	8.883	5.505
Asphaltes (roche)	Métropole	46.268	59.814	92.176	75.840	75.071
Barytine (roche)	Métropole	12.115	32.833	25.027	31.052	28.840
— —	Algérie	3.069	16.234	22.890	20.917	11.370
— —	Tunisie	—	629	25	10	—
— —	Maroc	—	600	4.912	3.256	3.111
		15.184	50.296	52.854	55.235	43.321
Diamants bruts (*en carats*)	A. O. F.	61.930	99.996	124.570	100.980	136.080
— — —	A. E. F.	15.900	123.000	111.460	147.792	156.708
		77.830	222.996	236.030	248.772	292.788

Graphite (paillettes-poudre)	Maroc	307	72	74	131	21
— — —	Madagascar	14.545	9.140	14.012	18.355	18.478
		14.852	9.212	14.086	18.486	18.499
Kieselguhr (roche)	Métropole	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
— —	Algérie	15.000	13.660	13.714	20.991	20.016
Mica (phlogopite)	Madagascar	677	959	802	954	1.028
Quartz piezo-électrique (*en kg*)	Madagascar	—	6.158	3.285	6.892	11.000
Spath-fluor (roche)	Métropole	44.292	39.954	35.400	50.012	56.189
—	Tunisie	2.043	340	—	—	2.980
—	Maroc	—	500	40	1.968	3.304
		46.335	40.794	35.440	51.980	62.473
Talc (poudre)	Métropole	56.123	73.698	98.000	117.920	89.568

II. — COMBUSTIBLES SOLIDES ET LIQUIDES

Charbon houille	Métropole (3)	?	750.000	590.000	720.000	535.000
	Algérie	13.200	257.550	250.250	246.596	269.196
	Maroc	123.000	346.500	367.870	393.855	460.000
	Madagascar	—	—	1.900	5.470	3.559
	Indochine	2.285.700	376.000	494.000	642.000	834.800
lignite	Métropole (3)	?	250.000	160.000	170.000	180.000
	Tunisie	—	47.800	40.918	8.172	—

(2) Production hors compétence des Syndicats publiant l'annuaire.
(3) Pour la métropole, uniquement pour les mines exceptées de la nationalisation.

Substances	Pays	Années 1938	1949	1950	1951	1952
		(t)	(t)	(t)	(t)	(t)
Pétrole	Métropole	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)
—	Algérie	260	130	3.440	7.172	46.000
—	Maroc	3.200	17.480	39.316	75.667	101.027

III. — MÉTAUX NON FERREUX (à l'exception des métaux dits de 2e fusion)

Substances	Pays	1938	1949	1950	1951	1952
Plomb doux	Métropole	43.580	54.450	61.236	47.974	51.538
— —	Tunisie	23.790	20.110	23.531	22.904	25.381
— —	Maroc	—	—	—	18.405	28.198
		67.370	74.560	84.767	89.283	105.117
Zinc	Métropole	61.548	60.597	71.531	74.557	80.064
Antimoine	Métropole	1.549	1.013	1.229	2.032	1.720
—	Maroc	—	—	—	40	67
		1.549	1.013	1.229	2.072	1.787
Cadmium	Métropole	116	58	71	85	88
Nickel	Métropole	3.489	2.430	3.420	4.771	3.213
Cobalt	Métropole	14	170	117	228	266

Or (*en kg*)	Métropole	1.742	1.470	1,950	1.430	1.396
— —	Maroc	—	—	4	64	126
— —	A. O. F.	3.994	90	150	51	46
— —	A. E. F.	1.207	1.781	1.711	1.644	1.603
— —	Cameroun	483	278	223	168	81
— —	Guyane	1.319	459	431	311	230
— —	Madagascar	421	52	60	61	55
		9.166	4.130	4.529	3.729	3.537
Argent (*en kg*)	Métropole	128.955	31.055	45.753	37.508	56.763
— —	Tunisie	—	4.872	7.978	—	6.661
— —	Maroc	—	—	15	309	11.901
		128.955	35.927	53.746	37.817	75.325

(2) Production hors compétence des Syndicats publiant l'annuaire.

STATISTIQUES DE PRODUCTION PAR PAYS

(Années 1938, 1949, 1950, 1951, 1952)

Métropole, Afrique du Nord, départements français d'outre-mer, territoires français d'outre-mer et États associés.

Substances	Années				
	1938	1949	1950	1951	1952
	(t)	(t)	(t)	(t)	(t)
	I. — MÉTROPOLE				
MINERAIS, COMBUSTIBLES SOLIDES ET LIQUIDES, SUBSTANCES DIVERSES.					
Minerais de fer (1)	33.063.000	31.424.000	29.990.000	35.201.000	40.716.000
— — plomb	5.735	15.290	17.629	16.675	19.380
— — zinc	194	22.320	24.838	25.339	29.216
— — cuivre	—	224	156	197	180
— — étain	6	122	183	298	406
— — antimoine	—	740	888	1.295	1.176
— — tungstène	—	640	408	706	873
— — or	236.937	172.185	202.437	215.812	209.691
Bauxite	648.750	765.850	805.055	1.123.000	1.114.880
Charbon { houille (2)	?	750.000	590.000	720.000	535.000
Charbon { lignite (2)	?	250.000	160.000	170.000	180.000
Amiante (fibres et poudre)	—	1.059	6.096	6.941	6.319
Asphalte (roche)	46.268	59.814	92.176	75.840	75.071
Barytine (roche)	12.115	32.833	25.027	31.052	28.840
Craie phosphatée	86.697	60.000	87.153	110.000	102.000
Potasse (chlorure évalué en K_2O)	364.712	661.454	758.884	769.477	811.559
Pyrite	146.596	206.000	247.642	280.558	294.114
Sel gemme	105.520	182.633	100.510	156.158	141.720

Soufre { minerai	4.310	116.621	145.173	269.899	382.656
Soufre { produit à partir du minerai (99 %)	—	6.961	5.719	10.991	17.632
Spath fluor (roche)	44.292	39.954	35.400	50.012	56.189
Talc (poudre)	56.123	73.698	98.000	117.920	89.568
MÉTAUX NON FERREUX (*à l'exception des métaux dits de 2e fusion*).					
Plomb doux	43.580	54.450	61.236	47.974	51.538
Zinc	61.548	60.597	71.531	74.557	80.064
Antimoine	1.549	1.013	1.229	2.032	1.720
Cadmium	116	58	71	85	88
Nickel	3.489	2.430	3.420	4.771	3.213
Cobalt	14	170	117	228	266
Or (en kg)	1.742	1.470	1.950	1.430	1.396
Argent (en kg)	128.955	31.055	45.753	37.508	56.763

II. — ALGÉRIE

Minerais de fer	3.060.770	2.536.870	2.572.000	2.815.000	3.085.556
— — plomb	8.289	1.900	2.340	4.430	6.625
— — zinc	9.913	14.920	16.624	21.799	24.813
— — cuivre	—	8	204	462	194
— — antimoine	1.920	4.700	4.464	4.829	4.424
— — tungstène	—	—	—	26	73
Charbon (houille)	13.200	257.550	250.250	246.596	269.196
Pétrole	260	130	3.440	7.172	46.000
Argiles smectiques	—	32.000	48.000	90.961	71.366
Barytine (roche)	3.069	16.234	22.890	20.917	11.370
Kieselguhr (roche)	15.000	13.660	13.714	20.991	20.016
Phosphate de chaux	583.719	648.200	677.046	776.575	692.620
Pyrite	48.252	32.705	25.075	31.450	24.010

1. Voir page 710 la décomposition de la production par bassin.
2. Uniquement pour les mines exceptées de la nationalisation.

Substances	Années				
	1938	1949	1950	1951	1952
	(t)	(t)	(t)	(t)	(t)
III. — TUNISIE					
Minerais, combustibles solides, substances diverses.					
Minerais de fer	821.600	675.830	757.400	916.500	976.998
— — plomb	31.662	23.890	30.671	33.914	36.652
— — zinc	1.460	6.630	5.743	7.249	7.449
Charbon (lignite)	—	47.800	40.918	8.172	—
Barytine (roche)	—	629	25	10	—
Phosphate de chaux	2.034.204	1.441.120	1.529.609	1.742.370	2.264.641
Pyrite	—	2.925	1.150	—	—
Spath-fluor (roche)	2.043	340	—	—	2.980
Métaux non ferreux (*à l'exception des métaux dits de 2e fusion*).					
Plomb doux	23.790	20.110	23.531	22.904	25.381
Argent (en kg)	—	4.872	7.978	—	6.661
IV. — MAROC					
Minerais, combustibles solides et liquides, substances diverses.					
Minerais de fer	266.100	371.900	320.000	545.500	650.500
— — manganèse métallurgique	79.543	221.877	257.975	334.169	382.808
— — manganèse chimique	5.811	2.100	5.390	38.064	43.508
— — plomb	27.766	50.900	65.874	93.001	115.269

— — zinc	5.532	5.600	22.766	36.662	51.409
— — cuivre	—	1.310	70	47	2.950
— — étain	47	—	—	22	23
— — antimoine	268	1.200	1.217	1.742	1.490
— — tungstène	—	—	7	42	22
— — cobalt	6.172	2.000	3.509	6.255	9.136
— — glucinium (béryl industriel)	—	211	56	84	129
Charbon (houille)	123.000	346.500	367.870	393.855	460.000
Pétrole	3.200	17.480	39.316	75.667	101.027
Amiante (fibres et poudre)	—	402	511	604	576
Argiles smectiques	4.000	6.000	8.000	8.883	5.505
Barytine (roche)	—	600	4.912	3.256	3.111
Graphite (paillettes-poudre)	307	72	74	131	21
Phosphate de chaux	1.487.514	3.693.000	3.872.241	4.716.779	3.953.098
Pyrite	—	202	1.473	1.949	2.025
Spath-fluor (roche)	—	500	40	1.968	3.304
<u>MÉTAUX NON FERREUX</u> (*à l'exception des métaux dits de 2e fusion*).					
Plomb doux	—	—	—	18.405	28.198
Antimoine	—	—	—	40	67
Or (en kg)	—	—	4	64	126
Argent (en kg)	—	—	15	309	11.901

V. — GUYANE

Or (en kg)	1.319	459	431	311	230

SUBSTANCES	ANNÉES				
	1938	1949	1950	1951	1952
	(t)	(t)	(t)	(t)	(t)
VI. — A. O. F.					
MINERAIS, SUBSTANCES DIVERSES.					
Minerais d'étain	—	38	73	94	162
— — titane { ilménite	8.436	8.338	788	3.800	4.622
— — titane { rutile	—	—	—	3	26
Bauxite	—	10	10.125	—	109.750
Diamants (en carats)	61.930	99.996	124.570	100.980	136.080
Phosphate d'alumine	—	—	11.910	24.500	43.150
Phosphate de chaux	—	5.680	—	4.000	21.400
Zircon	—	245	—	29	—
MÉTAUX PRÉCIEUX.					
Or (en kg)	3.994	90	150	51	46
VII. — CAMEROUN					
Minerais d'étain	315	105	96	103	125
— de titane (rutile)	118	403	25	106	294
Or (en kg)	483	278	223	168	81

VIII. — A. E. F.

Minerais et substances diverses.					
Minerais de plomb	4.950	1.405	3.490	4.815	6.832
— — zinc	3.260	111	1.550	1.295	838
— — niobium (colombo-tantalite) (en kg)	—	5.890	1.658	—	1.600
Diamants (en carats)	15.900	123.000	111.460	147.792	156.708
Métaux précieux.					
Or (en kg)	1.207	1.781	1.711	1.644	1.603

IX. — MADAGASCAR

Minerais, combustibles solides et liquides, substances diverses.					
Minerais de glucinium	voir pierres précieuses (béryls industriels)				
— — niobium	voir colombo-tantalite				
Charbon { houille	—	—	1.900	5.470	3.559
Charbon { lignite	—	16	—	—	—
Amiante	—	2	—	17	3
Bastnaésite	—	—	—	—	3
Colombo-tantalite (en kg)	—	—	—	—	2.600
Graphite { paillettes	10.470	5.779	9.941	12.726	14.385
Graphite { poudre	4.075	3.361	4,071	5.629	4.093
Mica (phlogopite)	677	959	802	954	1.028
Phosphate	5.690	—	—	—	1.305
Pierres d'industrie (en kg) :					
amazonite		—	—	21.000	12.000
calcédoine		500	—	—	—
quartz piezo-électrique	122.000	6.158	3.285	6.892	11.000
quartz pour ornementation		3,300	6.900	7.812	9.000
quartz pour fonte		6.807	5.100	10.046	10.000

Substances	Années				
	1938	1949	1950	1951	1952
	(t)	(t)	(t)	(t)	(t)
Pierres précieuses (en kg) :					
béryls industriels		27.000	486.000	530.000	395.000
grenats industriels		418.000	518.000	739.000	554.000
pierres de joaillerie	314.271	23	1	11	124
pierres brutes et pour pivoterie		436	823	423	392
tourmaline		—	—	144	127
Zircon	—	—	—	—	4
Métaux précieux.					
Or (en kg)	421	52	60	61	55
X. — NOUVELLE-CALÉDONIE					
Minerais de manganèse métallurgique	—	2.100	5.390	20.130	16.850
— — nickel	274.700	96.540	157.640	252.330	392.050
— — chrome	52.200	88.990	84.801	88.790	107.653
Mattes de nickel	8.440 (1)	4.037	6.290	3.618	4.050
Fonte de nickel et ferro nickel	—	2.408	—	3.522	9.689
XI. — OCÉANIE					
Phosphate de chaux	115.450	265.100	270.300	252.930	220.000

XII. — ÉTATS ASSOCIÉS D'INDOCHINE

Minerais de fer	130.300	—	—	—	—
— — zinc	11.470	—	—	—	—
— — étain	1.623	80	121	170	299
— — tungstène	553	—	—	—	—
Charbon (houille)	2.285.700	376.000	494.000	642.000	834.800

(1) Une partie a été expédiée en Belgique pour être raffinée.

STATISTIQUES DE PRODUCTION PAR BASSIN
des minerais de fer métropolitains.
(Années 1929 - 1938 - 1945 et 1948 à 1952)

BASSINS	1929	1938	1945	1948	1949	1950	1951	1952
	milliers de t.	milliers de t.	milliers de t.	milliers de t.	milliers de t.	milliers de t.	milliers de t.	milliers de t.
Meurthe-et-Moselle....	26.486	17.195	4.159	12.491	17.031	15.921	18.565	21.475
Moselle	21.356	13.769	3.211	9.047	12.496	12.333	14.181	16.278
Normandie	1.886	1.614	52	904	1.207	1.190	1.864	2.180
Anjou-Bretagne	534	358	158	366	416	376	356	498
Pyrénées, etc........	313	127	112	223	274	170	235	285
France..............	50.575 (1)	33.063 (1)	7.692 (1)	23.031	31.424	29.990	35.201	40.716

(1) Chiffres rectifiés.

5e PARTIE

RÉPERTOIRES

RÉPERTOIRE DES EXPLOITATIONS PAR NATURE DE PRODUITS

ALUMINIUM

AMIANTE

ANTIMOINE

ARGENT

ARGILES

ARSENIC

ASPHALTES et BITUMES

BARYTINE

BAUXITE

BISMUTH

BITUMES

(Voir : **Asphaltes et Bitumes**).

CADMIUM

CALCAIRES BITUMINEUX

CHARBON

CHROME

COBALT

COLOMBO-TANTALITE

CORINDON

CRISTAL DE ROCHE

Voir Quartz.

CUIVRE

DIAMANTS

ÉNERGIE ATOMIQUE

(Minerais pour l')

ÉTAIN

ÉTUDES ET RECHERCHES

FER

GRAPHITE

KIESELGUHR

MAGNÉSIE

MANGANÈSE

MICA

MOLYBDÈNE

NICKEL

OR

PÉTROLE

PHOSPHATES

PIERRES PRÉCIEUSES ET SEMI-PRÉCIEUSES

PLOMB

POTASSE

PRODUITS RÉFRACTAIRES

PYRITES

QUARTZ — CRISTAL DE ROCHE

RECHERCHES

(Voir Études et Recherches)

SEL

SOUFRE

SPATH-FLUOR

STRONTIUM

TALC

TITANE

WOLFRAM

ZINC

RÉPERTOIRE ALPHABÉTIQUE DES NOMS DE PERSONNES

Répertoire alphabétique des noms de personnes

A

B

C

D

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Y

Z

RÉPERTOIRE DES FOURNISSEURS DE MATÉRIEL DE MINES

I

Prospection et Sondages

II

Fonçage et Équipement des Puits et Galeries

III

Soutènement

IV

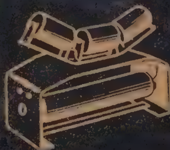
EXPLOITATION

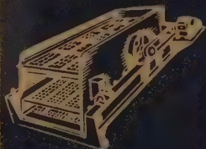
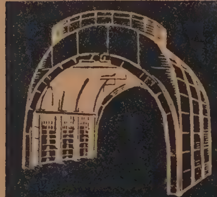
Abatage, chargement, remblayage, foudroyage.

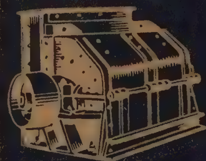
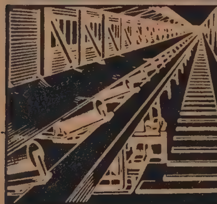
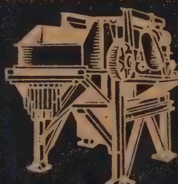
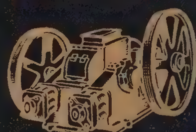
V

Transports et Manutentions au fond et au jour




IV

Aérage - Éclairage - Hygiène et Sécurité

Aérage

Éclairage

Hygiène et Sécurité

VII

Épuisement

VIII

Production et utilisation de l'Énergie

Air comprimé

Vapeur

Électricité

IX

Préparation et utilisation des Minerais.
Métaux et Combustibles

X

Outillage

XI

Matières premières et produits fabriqués utilisés dans les mines et la métallurgie.

XII

Laboratoires — Études et Conseils techniques.

XIII

Commerce des Minerais et Métaux.

RÉPERTOIRE GÉNÉRAL DES ANNONCEURS

Imprimé en France
TYP. FIRMIN-DIDOT & Cie
MESNIL – 1953